UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/bulletinarchol1886fran

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE.

France

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

ANNÉE 1886.

45339
15/5/99

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXVII.

DC
2
F82
1886

12537
27/1/91

1144

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président annonce qu'il a reçu une lettre par laquelle M. le colonel de Guilhermy offre au Comité toutes les notes archéologiques recueillies par son frère, Ferdinand de Guilhermy, qui fut pendant de longues années membre de la Section d'archéologie.

Le Comité accepte avec empressement le don de ces papiers, et charge son président d'être l'interprète de sa reconnaissance auprès de M. le colonel de Guilhermy.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, envoie l'estampage d'une inscription encastrée dans l'église supérieure de Saint-Philibert de Tournus. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Ambroise Tardieu envoie une note sur des découvertes archéologiques faites à Tortebesse (Puy-de-Dôme). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. de Lasteyrie fait un rapport sur une demande de subvention formée par l'Académie nationale de Reims. Le Comité, considérant

IMPRIMERIE NATIONALE

que cette Société a envoyé à l'appui de sa demande le premier fascicule d'un *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*, orné de planches exécutées avec soin, et que cette publication mérite d'être encouragée, émet un avis favorable.

M. Charles Robert lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société philomathique de Verdun. Cette société a entrepris la publication d'un grand recueil intitulé *Archéologie de la Meuse aux époques celtique et gallo-romaine*. Le Comité est d'avis que le Ministère pourra encourager cette publication en souscrivant à un certain nombre d'exemplaires

M. Demay lit un rapport sur un inventaire des reliques, joyaux et ornements appartenant à l'église collégiale de Saint-Omer en 1557, communiqué par M. Deschamps de Pas.

« Cet inventaire, d'une méthode parfaite, mentionne des morceaux d'art anciens, riches de matière et d'exécution. La collégiale possédait les reliquaires de saint Erkenbode, de saint Omer, celui-ci « aorné de ouvraige exquise », la crosse de ce même saint revêtue de fin or, son calice de même métal décoré de plusieurs perles et pierres précieuses, une grande image d'argent de Notre-Dame donnée en 1318 par le chantre Guillebert de Sainte-Aldegonde, des fermoirs de chape à personnages, etc.

« Les parements d'autel, rangés selon leur couleur rouge, bleue, blanche ou noire, témoignent d'un grand luxe.

« Viennent ensuite les vêtements liturgiques, chasubles, chapes, disposés également par catégories de couleurs, puis les aubes et les amicts assortis aux différents ornements.

« Parmi les vêtements, M. Deschamps de Pas remarque avec raison une grande chasuble en forme de manteau, de soie noire ouvrée à l'antique. Cette coupe bizarre en forme de manteau, c'est-à-dire fendue dans toute la longueur, s'éloigne entièrement de la disposition connue; mais nous devons nous incliner devant la compétence des chanoines rédacteurs de l'inventaire.

« Certaines expressions laissent quelque incertitude dans l'esprit de notre correspondant. Il se demande ce que peut signifier *ouvré à l'antique*. Le mot *à l'antique* a été interprété jusqu'à présent par des ornements imités du style décoratif des Grecs ou des Romains, ou de provenance orientale, ou tout simplement d'une mode tombée

en désuétude. Le terme de *plate peinture* arrête aussi notre correspondant. Plate peinture se disait par opposition à la peinture dont on colorait d'habitude les objets sculptés en ronde-bosse ou en bas-relief. Un tableau peint sur une surface unie, muraille, panneau, toile, etc., est de la plate peinture. M. de Laborde a relevé dans les comptes de l'entrée de Charles IX l'exemple suivant : « ..... les-« quelles figures, accompaignées de leurs ornemens et de deux fes-« tons à piédestal, seront de plate paincture sur toile. »

« Enfin, le *repositoire* d'argent orné des statues de Notre-Dame et de saint Jean l'évangéliste auquel on met le *Corpus Domini*, inscrit sous le n° 20, est certainement ce que nous appelons de nos jours un ostensoir, un saint-sacrement.

« L'inventaire relate aux dernières pages la fondation de l'office de *Missus* par Robert Fabri, chantre de la collégiale, office spécial dont M. Deschamps de Pas explique la curieuse célébration. »

Le rapporteur conclut à l'impression de ce document dans un des prochains fascicules du *Bulletin*. — Renvoi au Comité de publication.

M. Héron de Villefosse rend compte des fouilles opérées par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, à Coussol, dans la commune de Petit-Mars, grâce à une subvention accordée l'an dernier par le Ministère de l'instruction publique, sur l'avis du Comité. Ces fouilles ont abouti à des résultats intéressants. Elles ont permis de reconnaître avec exactitude le périmètre et le mode de construction du théâtre romain précédemment signalé en cet endroit par M. Maître. De plus, à quelque distance de ce groupe de constructions antiques, sur le territoire de la commune de Mauves, M. Maître a reconnu les traces d'un autre théâtre antique qu'il se propose de fouiller. Le Comité, considérant les résultats déjà obtenus par M. Maître, ordonne le dépôt aux Archives des plans et des renseignements envoyés par lui sur ces fouilles et émet l'avis qu'une nouvelle subvention soit accordée à l'archiviste de la Loire-Inférieure pour la continuation de ses recherches.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES EN TUNISIE

(1883-1884).

PAR MM. S. REINACH ET E. BABELON.

I.

Fouilles exécutées à Carthage.

Depuis 1853, époque à laquelle il résidait à Tunis en qualité d'élève consul, M. Tissot avait nourri l'espérance de pratiquer un jour des fouilles à Carthage, dans la conviction que la plupart des problèmes soulevés par la topographie de la ville antique ne pouvaient être résolus que sur le terrain et à coups de pioche. Au mois de décembre 1883, il se promettait encore de venir nous rejoindre en Tunisie et de diriger lui-même les fouilles qui semblaient enfin à la veille de commencer. Malheureusement, l'état de sa santé l'empêcha de mettre ce dessein à exécution; vers le milieu du mois de février, il pria l'un de nous de revenir à Paris, afin de prendre ses instructions pour la conduite des travaux qu'il renonçait à surveiller en personne. Il rédigea par écrit, à notre intention, un programme des sondages à exécuter que nous croyons devoir reproduire ici, comme l'expression des derniers vœux qu'ait formés l'éminent archéologue pour le déblaiement de la métropole punique. Les indications conventionnelles (lettres et chiffres) du programme de M. Tissot se rapportent à la carte de Falbe et à celle qu'il a publiée lui-même dans le premier volume de sa *Géographie comparée de l'Afrique romaine* (1884).

I. Enceintes.

1. *Triple défense.*

a. Fouiller en *B C* (102 de Falbe). Aller jusqu'aux fondations. Vérifier l'angle *C B A*, et par suite la direction *B A*.

Les grands murs trouvés, tâcher de retrouver la deuxième enceinte et les traces du vallum.

b. Fouiller également en *D E* (75 de Falbe).

c. Fouiller en *F' G' H'* à l'extrémité de la triple défense. Tâcher également d'y retrouver les deux autres lignes, ce qui paraît plus facile là qu'ailleurs. Relever exactement les dimensions et la disposition des assises, des citernes, des fondations, etc.

2. *Mur séparant Carthage de Megara.*

a. Reconnaître les vestiges de l'enceinte qui existent encore sur beaucoup de points. Fouiller jusqu'aux fondations aux endroits les plus convenables.

b. Étudier le quadrilatère *hijk.*

3. *Mur intérieur de Carthage.*

a. Entre la mer et Byrsa, déchausser la muraille aux points les plus convenables (par exemple en *s*, en *t*, en *v*, en *x*, en *a'* ou *b'*).

b. Entre Byrsa et le point *Y'*; même travail en *j'*, *k'*, *l'*, *m'* (au choix).

c. Fouiller aussi complètement que possible le quadrilatère *n' o' p' q'* (74 de Falbe). Point à fouiller en premier lieu. Il est très possible que ce soit la Byrsa primitive.

II. Fouilles dans l'intérieur de la ville.

1. Fouiller profondément entre le n° 55 et le n° 57 de Falbe, pour retrouver les rues montant à Byrsa. Série de puits en demi-cercle.

2. Dégager les ruines du temple punique (?) qui est à la pointe S. E. du cirque. Tâcher de retrouver le reste de la statue colossale qui y a été découverte[1]. Prendre des échantillons de blocage et de ciment.

3. Fouilles aux n°s 54, 55, 56 et 57.

III. La digue et les ports.

a. Reconnaître la jetée de Scipion. A quelle profondeur sous l'eau? Était-elle un obstacle pour l'entrée du port à l'époque romaine?

b. Les ports. Tâcher de retrouver les cales de Daux.

c. Étudier les quais et le point où commencent les bas-fonds et les brisants (entre les n°s 51 et 99 de Falbe).

IV. Les fortifications.

Déchausser le mur de mer entre *Y'* et *Z'* et entre *Z'* et *A*. Il en existe des vestiges sur le sable au n° 41 de Falbe.

Étudier le point *A*, naissance de la triple défense.

[1] Renseignements communiqués à M. Tissot par M. d'Hérisson, qui aurait découvert cette statue, encore inédite, en 1883.

Grâce à l'obligeance de M. le comte d'Hérisson, possesseur actuel des papiers de M. Daux, M. Tissot avait pu prendre connaissance des cartes manuscrites dressées par l'auteur des *Emporia*. A l'aide de ces documents, auxquels il accordait d'ailleurs trop de confiance, il avait refait en partie les chapitres de son livre relatifs à la topographie de Carthage, et s'était formé des opinions nouvelles que les fouilles prescrites dans son programme étaient destinées à contrôler. Beulé et d'autres archéologues pensaient que le monticule aujourd'hui nommé Koudiat el-Hobsia, et qui porte le n° 74 dans le plan de Falbe, avait été formé des déblais accumulés lors du creusement des ports par les Carthaginois; M. Tissot, guidé par les indications de Daux, qui marque en ce point les soubassements d'un bastion, était disposé à voir dans cette colline l'ancienne acropole, la Byrsa primitive, plus rapprochée que la colline de Saint-Louis des ports qu'elle devait défendre. Il attribuait donc une importance considérable aux fouilles dont cette colline inexplorée serait l'objet. En outre, il avait été particulièrement frappé du passage d'Appien qui mentionne des rues bordées de maisons à six étages, partant du Cothon pour s'élever vers la citadelle. Comme les Romains, pendant la lutte de six jours qu'ils soutinrent pour atteindre Byrsa, incendièrent les maisons et les démolirent à coups de bélier, les ensevelissant sous leurs propres ruines, M. Tissot pensait qu'une fouille profonde, dépassant la couche des débris de la Carthage romaine, ferait découvrir une Carthage punique, mieux conservée qu'on ne le pensait généralement, et protégée par son effondrement même contre la cupidité des chercheurs de pierres et de trésors. M. Tissot était loin de se douter des difficultés ou plutôt des impossibilités matérielles que les conditions de la propriété foncière à Carthage devaient opposer à l'exécution de nos projets.

De retour à Tunis dans les derniers jours du mois de février 1884, nous ne tardâmes pas à reconnaître qu'aucune fouille, aucun sondage ne pouvait être tenté à Carthage sans le consentement préalable des propriétaires et des locataires des terrains; de plus, que ce consentement était généralement subordonné au payement d'indemnités énormes, sans aucun rapport avec les dommages que nos recherches pouvaient causer aux récoltes. Nous pensâmes à obtenir l'expropriation de certains terrains *pour cause d'utilité publique;* il nous fut répondu que la législation tunisienne n'admettait pas volontiers l'expropriation, et qu'en tous les cas une opération de ce

genre devait entraîner trois ou quatre mois de délais, à cause des formalités innombrables qu'elle comporte. Ainsi nous étions contraints de renoncer dès l'abord à ces sondages multiples, entrepris sur plusieurs points à la fois, qui constituaient, dans la pensée de M. Tissot, un des principaux objets de notre mission. Par le même motif, nous dûmes abandonner, après des négociations laborieuses sans cesse entravées par la mauvaise foi des Arabes, le projet de fouiller le monticule 74, qui reste encore à l'état de problème dans la topographie carthaginoise.

Il est nécessaire d'ouvrir ici une parenthèse pour donner quelques renseignements sur la division de la propriété à Carthage, c'est-à-dire dans l'enceinte de la ville proprement dite, abstraction faite de ses faubourgs qui s'étendent sur une surface bien plus considérable [1]. Dès 1878, S. E. le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger et de Carthage, conçut l'idée de faire acquérir par le Gouvernement français les terrains, précieux pour la science, situés à l'entour de la colline de Saint-Louis, dont le sommet appartient à la France depuis 1830. Les ressources manquèrent pour exécuter ce plan, mais le cardinal n'abandonna pas l'idée que l'intérêt des études archéologiques lui suggérait. Au prix de sacrifices de plus en plus considérables, il est devenu propriétaire d'une grande partie du terrain de Carthage, notamment de la plaine située entre Byrsa et les ports, à l'exception de quelques parcelles qui appartenaient, en 1884, à Mustapha ben Ismaïl, à Ahmed Zarouk ou à des mosquées. Ces biens des mosquées, les *habous*, sont de deux sortes : les uns appartiennent en toute propriété aux institutions religieuses, les autres sont des *habous de famille*, c'est-à-dire que les mosquées en sont considérées comme propriétaires, mais en laissent l'usufruit à des familles dont les ancêtres leur en ont fait don, pour les rendre inaliénables et les soustraire en même temps à toute mesure de confiscation ou de morcellement arbitraire. L'expropriation des *habous de famille*, au nombre desquels est malheureusement la colline 74, propriété des fils de Mustapha l'Agha, est soumise à de très grandes difficultés, minutieusement prévues par la loi tunisienne, et dans le détail desquelles il est inutile d'entrer ici.

En présence de la situation qui nous était faite, nous aurions peut-être quitté Carthage sans y donner même un coup de pioche,

[1] M. Caillat, ingénieur à Tunis, a dressé en 1884 un plan cadastral de Carthage qui pourra être d'un grand secours pour des fouilles ultérieures.

si S. E. le cardinal Lavigerie n'était venu à notre aide. Il nous accorda, avec une libéralité que nous n'osions espérer, le droit de fouiller sur certains points de ses terres, sauf à dédommager les locataires dont nous devions détruire les récoltes [1]. Il nous permit aussi de prendre des photographies d'après les objets conservés au musée de Saint-Louis, collection très intéressante formée sur l'emplacement même de Carthage par l'infatigable persévérance du P. Delattre. Nous sommes heureux d'offrir à S. E. le cardinal Lavigerie l'hommage de notre profonde gratitude; c'est à lui que nous devons d'avoir pu entreprendre les fouilles dont nous allons faire connaître les résultats.

Le 4 mars 1884, nos travaux ont commencé sur deux points : au sud-est du cirque, dans un terrain *habous* nommé El-Golla, près du village de Douar-ech-Chott, là même où M. d'Hérisson avait pratiqué une tranchée l'année précédente, et entre les n°s 55 et 57 de Falbe, c'est-à-dire entre les puits dits Bir ez-Zerig et Bir Messaouda, sur un terrain appartenant au cardinal. Des sondages étaient pratiqués en même temps entre ce dernier terrain et la mer, sur l'emplacement présumé du Forum, exploité depuis longtemps comme carrière par les chercheurs de pierres de Tunis [2]. La première tranchée fut abandonnée le 7 avril, et la deuxième vers le 20 du même mois. Dès le 5, nous avions ouvert un nouveau chantier au lieu dit Feddan-el-Behim, entre les points 56 et 58 de la carte de Falbe, là où M. de Sainte-Marie avait découvert dix ans auparavant les nombreuses stèles puniques conservées à la Bibliothèque nationale. Les fouilles, d'abord contrariées par le mauvais temps et bientôt interrompues par la sécheresse et une chaleur torride, durèrent jusqu'au 1er mai 1884. Comme le grand vent et la pluie rendaient les travaux également impossibles, nous n'avons pu, dans l'espace de deux mois, consacrer à nos recherches que 46 journées. Vers la fin du mois d'avril, nous avions 40 ouvriers à la seconde tranchée et 85 à la troisième; les dépenses, qui atteignirent 8,000 francs, représentent environ 2,850 journées d'ouvrier, soit une moyenne de 60 ouvriers par jour. Nos frais eussent d'ailleurs été beaucoup moins considérables si M. le général Logerot, com-

[1] Dans les baux qu'il a conclus avec ses locataires de Carthage, le cardinal Lavigerie s'est réservé le droit d'entreprendre en toute saison des fouilles, moyennant payement d'une indemnité pour l'expropriation des céréales sur pied.

[2] Cf. Delattre, *Bulletin épigraphique*, t. IV, p. 205 et suiv.

mandant le corps d'occupation de Tunisie, avait pu, comme il le désirait vivement, mettre à notre disposition quelques militaires pour conduire et surveiller les travaux; malheureusement, à ce moment les garnisons de la Goulette et de Tunis se trouvaient tellement réduites qu'il fut impossible d'en détacher un seul planton. Le général put cependant autoriser M. le capitaine du génie Strauss à inspecter périodiquement nos fouilles au point de vue de la solidité des talus; c'est sans doute grâce aux conseils de cet officier que nous avons pu achever, sans accidents de personnes, des travaux qui présentaient de véritables dangers, à cause de la profondeur des tranchées et de l'inclinaison nécessairement très forte des parois. La plus grande difficulté que nous ayons rencontrée, et qui nous a obligés à accroître dans des proportions très onéreuses le chiffre de nos ouvriers, a été l'enlèvement des terres; à 8 mètres de profondeur, une pelletée de terre doit passer par les mains de cinq ouvriers avant d'être extraite de la tranchée. Le jour où les fouilles de Carthage seraient reprises sur un plan plus vaste, il faudrait installer, comme on l'a fait à Olympie et ailleurs, un système de vagonnets sur rails qui iraient déverser dans le lac de Tunis ou dans la mer les terres sous lesquelles est ensevelie la Carthage punique. L'accumulation des terres de déblais sur les bords des tranchées nous a malheureusement empêchés de pratiquer ces *tranchées cruciales* qui sont un mode d'exploration très recommandable et relativement peu dispendieux.

Avant de passer à la description des restes de constructions que nos fouilles ont mis au jour, nous donnerons d'abord un aperçu rapide des objets divers que nous avons recueillis et qui ont été répartis depuis entre le Louvre et la Bibliothèque nationale. Sur le désir exprimé par S. E. le cardinal Lavigerie, nous avons laissé au musée de Saint-Louis une partie des stèles puniques exhumées dans la tranchée de Feddan-el-Behim; elles ont été encastrées plus tard dans les murs autour de la chapelle.

Tous les objets découverts à Carthage au cours de nos fouilles ont été décrits, dessinés et classés par nous dans deux registres que nous avons déposés à la bibliothèque de l'Institut. Ce catalogue comprend 915 numéros; les stèles puniques avec inscriptions y sont au nombre de 330 et doivent être publiées prochainement dans le *Corpus inscriptionum semiticarum*. Aussi nous abstiendrons-nous d'en reproduire le texte dans le présent rapport. Nous avons encore copié

à Carthage 23 stèles puniques faisant partie de la collection de Saint-Louis, 13 stèles épigraphes et 9 anépigraphes conservées dans le vestibule du palais de Mustapha ben Ismaïl, et qui, au dire des Arabes, ont été découvertes au cours de la construction de ce palais. Deux stèles avec inscriptions de notre collection (n°s 47 et 48 du registre manuscrit) ont été trouvées entre la seconde tranchée et le bord de la mer, dans le voisinage du port militaire; une stèle anépigraphe avec la représentation d'un poisson (n° 46) provient de la seconde tranchée. Une seule stèle est gravée en caractères néo-puniques (n° 244). Enfin, le nombre des stèles anépigraphes, dont quelques-unes portent des représentations intéressantes, s'élève au chiffre de 253; elles proviennent toutes, à l'exception d'une seule (n° 46), de la troisième tranchée. Signalons, parmi les plus curieuses, les n°s 351 (un dauphin nageant au-dessous d'une barque), 431 (une femme debout, dans l'attitude de la prière, sous un édicule à colonnes ioniques), 463 (un peigne semblable de tous points à un peigne d'ivoire conservé au musée de Saint-Louis) [1], 508 (un cheval d'un assez bon style).

Les stèles puniques découvertes à Feddan-el-Behim, dans le terrain déjà exploité par M. de Sainte-Marie, se sont rencontrées principalement à des profondeurs variant de 2 à 6 mètres, non pas encastrées dans des murs récents, comme l'a dit M. de Sainte-Marie, mais *toujours* mêlées à la terre, de manière à former avec elle comme des talus qui pouvaient donner l'impression de murs véritables lorsque les fouilles étaient pratiquées *en mine* [2]. Aucune stèle ne porte la moindre trace de ciment, et nous avons pu nous assurer qu'il en est de même pour celles que M. de Sainte-Marie a rapportées à Paris. La grande tranchée que nous avons ouverte à l'endroit où l'on a découvert ces ex-voto présente un grand nombre de murs de diverses époques : *aucun* de ceux que nous avons examinés ne contenait une seule stèle. Les ex-voto recueillis en 1885 près du port militaire, au cours de fouilles qui ont malheureusement été remblayées, n'avaient pas été employés non plus dans des constructions d'époque romaine. Nous croyons devoir insister sur ce fait, parce que l'erreur commise par M. de Sainte-Marie

[1] Delattre, *Objets archéologiques exposés à Amsterdam*, Tunis, 1883, n° 339.

[2] Cf. S. Reinach, *Revue archéologique*, 1884, II, p. 382. Cet article est un compte rendu du récent ouvrage de M. de Sainte-Marie, *Mission à Carthage*, Paris, 1884.

a facilement trouvé créance et pourrait conduire à des conclusions erronées.

On connaît suffisamment, par les nombreux spécimens déposés à la Bibliothèque nationale, la forme des ex-voto à Tanit; plusieurs de ceux que nous avons recueillis offrent cette particularité que la partie inférieure n'est pas dégrossie, ce qui prouve, à n'en point douter, qu'ils étaient plantés en terre, à la façon de *stèles à turban* que l'on trouve dans les cimetières de Turquie.

Deux inscriptions phéniciennes, trouvées dans la seconde tranchée, méritent une mention particulière. A une profondeur de cinq mètres, près de l'orifice d'un puits en gros appareil, on a découvert un tesson de poterie grossière portant une inscription à l'encre en caractères néo-puniques; c'est un manuscrit du même genre que les *ostraka* égyptiens, et le premier de cette classe que l'on ait encore recueilli à Carthage. Le texte, malheureusement fort indistinct, comprend sept lignes de vingt-cinq lettres chacune environ. Le tesson a été déposé à la Bibliothèque nationale. La même tranchée a fourni un petit monument fragmenté, en marbre, d'une forme singulière, dont nous publions ici le dessin [1] (fig. 1).

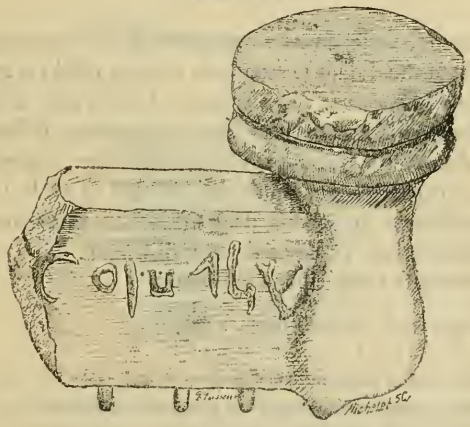

Figure 1.

Le premier caractère à droite ressemble à un *schin* hébraïque et

[1] Les trois appendices placés à la partie inférieure du monument ont été indiqués sur le dessin, bien qu'ils ne soient pas visibles pour le spectateur qui regarde l'objet d'en haut. Hauteur du pivot, $0^{m},085$; largeur totale, $0^{m},11$

le second à un *lamed;* on pourrait encore reconnaître un *aïn* dans le quatrième. Les autres rappellent plutôt des formes de l'alphabet phénicien. Cette inscription se trouve aujourd'hui au Cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale.

Les inscriptions latines que nous avons recueillies sont au nombre de 32, mais la plupart sont de petits fragments qui n'offrent aucun intérêt. Nous donnons ici la transcription de ces textes :

1. Piédestal déterré en 1880, au pied du village de la Malga, sur le bord de la route, à quelques mètres derrière la station du chemin de fer [1]. L'inscription, tournée du côté du sol, n'a été vue que le 19 avril 1884. Aujourd'hui au musée de Saint-Louis. Calcaire rouge veiné. Lettres de $0^{m}.055$. Haut. $0^{m},58$; larg. $0^{m},52$.

FELICI·INVICTO·AVG·
PONT·MAX
PERS·MAX·GERM·MAX·TRIB
POTEST·II·COS·II·P P PROCOS
C·VALERIVS·GALLIANVS·HONO
RATIANVS·V C CVR REIPVBL
KARTHAGINIS · NVMINI
MAIESTATIQ·EIVS·DICA
TISSIMVS

Une copie moins exacte de cette inscription a été communiquée à l'Institut par M. Desjardins, dans la séance du 25 avril 1884, et reproduite par M. Schmidt dans l'*Ephemeris epigraphica,* t. V, n° 1226. L'original ayant été enlevé et transporté à notre insu dans les magasins de Saint-Louis aussitôt après la découverte, nous n'avions pu déchiffrer entièrement la première ligne; la copie que nous publions est due au R. P. Delattre. Il ne manque probablement qu'une ou deux lignes au commencement, et la restitution proposée dans l'*Ephemeris* est trop longue.

Nous adopterons la transcription suivante :

[Imp(eratori) Caes(ari) C(aio) Valerio
D i o c l e t i a n o P i o]
felici invicto aug(usto) pont(ifici) max(imo)
pers(ico) max(imo) germ(anico) max(imo) trib(unicia)
potest(ate) II co(n)s(uli) II p(atri) p(atriae) proco(n)s(uli)
C(aius) Valerius Gallianus Hono-
ratianus v(ir) c(larissimus) cur(ator) reipubl(icae)
Karthaginis, numini
maiestatiq(ue) eius dica-
tissimus.

[1] Cet endroit a déjà fourni un assez grand nombre d'antiquités, notamment

Une inscription de Rome [1], dont le début est identique, mentionne également la seconde puissance tribunice et le second consulat de Dioclétien, qui correspondent à l'an 285 après J.-C.; mais le titre de *Persicus Maximus* y est remplacé par celui de *Britannicus Maximus*. M. Schmidt a fait observer [2] que l'on ne connaît pas de texte où Dioclétien porte le titre de *Persicus Maximus* antérieurement à l'an 288, et il s'est demandé si la dédicace ne serait pas plutôt en l'honneur d'un des collègues de Dioclétien. M. Desjardins [3] suppose que le titre de *Persicus* a pu être attribué à Dioclétien en raison des avantages que le futur empereur, sous Carus, avait remportés sur les Perses peu de temps avant son avènement [4].

Le nom de C. Valerius Gallianus Honoratianus doit être ajouté à ceux des *curatores Reipublicae Karthaginis* connus jusqu'à présent par les inscriptions [5].

2. Bloc rectangulaire de marbre blanc, trouvé entre la seconde tranchée et la mer. Aujourd'hui au Cabinet des médailles. Dimensions $0^m,10$; $0^m,13$; $0^m,08$. Sur un des petits côtés, on lit :

(*Tainiida* ou *Taintida.*)

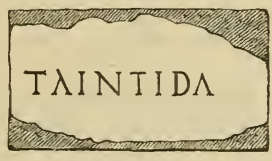

Sur le grand côté adjacent :

Peut-être faut-il reconnaître dans le premier mot une transcription corrompue du nom de Tanit. Il manque à peu près la moitié de chaque ligne

une statue de divinité phénicienne conservée à Saint-Louis et qui a été publiée par nous dans la *Gazette archéologique* (1885, p. 139, pl. XIX).

(1) Orelli, n° 3540; *Corpus inscr. lat.*, VI, n° 1116.

(2) *Ephemeris*, t. V, n° 1226.

(3) *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1884, t. XII, p. 229.

(4) Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV, p. 2.

(5) *Corpus inscr. lat.*, VIII, n°s 1016, 1165.

sur la seconde face. La deuxième ligne pouvait se terminer par [*n*]*umin*[*i*]; à la quatrième, il faut probablement lire [*s*]*acr*[*um*] *d*[*ono*] *d*[*edit*] ou *d*[*edicavit*].

3. Fragment de marbre blanc trouvé dans la troisième tranchée. Haut. 0m,10; larg. 0m,09. D'un côté, on lit les lettres END liées de manière à former un monogramme; de l'autre, en lettres plus petites :

D V K C *is*. . .
in p A C E

4. Au même endroit. Marbre. Larg. 0m,17.

A D

5. Au même endroit. Calcaire. Haut. 0m,10; larg. 0m,29 (espace vide avant la première lettre, 0m,09).

A C E

6. Au même endroit. Marbre. Lettres de 0m,08. Au revers, traces d'un cadran solaire.

I O Y
D

7. Au même endroit. Marbre blanc. Haut. 0m,13; larg. 0m,23.

I L C L
T I A M

8. Au même endroit. Marbre blanc. Lettres grêles. Haut. 0m,12; larg. 0m,15.

G L N V S
V D

9. Au même endroit. Marbre. Lettres de 0m,05 à la première ligne. Haut. 0m,10; larg. 0m,15.

N E ✝
C E D I

10. Au même endroit. Marbre. Haut. 0m,06, larg. 0m,06.

V
R A S

11. Dans la seconde tranchée. Haut. 0m,04, larg. 0m,01.

V I A
[*Oct*]*avia?*

12. Au même endroit. Haut. 0m,17; larg. 0m,19. Lettres de 0m,07.

IIS
CNIS

13. Au même endroit. Marbre blanc. Aujourd'hui à Paris. Sur une face, lettres latines de 0m,06, aux deux premières lignes, et 0m,05 à la troisième. Haut. 0m,28; larg. 0m,25; épaiss. 0m,06.

/S · V̂
RES · IÑ
INIVDIC

Sur l'autre côté, en sens inverse, lettres grecques de 0m,09.

ιCI
ϽYK

14. Trouvée entre la seconde tranchée et la mer. Marbre blanc. Haut. 0m,20; larg. 0m,15.

ꓤIOS ·
/ D

15. Au même endroit. Lettres monumentales de 0m,13.

MC

16. Au même endroit. Marbre. Haut. 0m,08; larg. 0m,09.

RT
MEN

17. Trouvée dans la première tranchée près de Douar ech-Chott. Marbre.

VI / (*vixit*)
IIII \
SIII D

18. Au même endroit. Marbre. Lettres de 0m,03.

D · D

19. Au même endroit. Marbre.

L ι
S

20. Fragment trouvé près du port militaire dans un remblai. Haut. 0m,18 : larg. 0m,16.

IXCII
IKESI

21. Fragment acheté à un Arabe près de la maison de Zarouk. Haut. 0m,14 : larg. 0m,27.

FELICIAI
IN PAC

Felicia[nus] in pac[e].

22. Nous reproduisons ici quelques autres fragments épigraphes en os ou en argile. Le plus intéressant est une tessère en os munie à gauche d'un œillet ; trouvée dans la seconde tranchée. Cabinet des médailles. Larg. 0m,045.

EMT XXVI 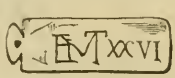

23. Seconde tranchée. Fond de poterie rouge lustrée.

CNA▨S

Cn. A[teiu]s.

24. Troisième tranchée, dans un puits. Fond de vase en argile rouge lustrée. Inscription en cercle.

PETIL

A l'extérieur, graffite à la pointe.

COG

25. Au même endroit. Partie inférieure d'un vase en argile rouge lustrée. A l'intérieur, dans un cercle :

▨SPICAND▨

26. Au même endroit. Fragment de pot rouge commun dont le fond porte le graffite suivant :

DAL

27. Au même endroit. Timbre à l'intérieur d'un col de vase en argile rouge.

ATEI

Cf. le n° 23.

28. Première tranchée. Sur la panse d'une grande amphore de terre rouge grossière.

C TE

29. Au même endroit. Timbre d'amphore.

IM /

30. Au même endroit. Timbre d'amphore.

ΥΛΛΙC
ΜΑΡΣ

31. Dans un champ. Timbre d'amphore.

ΦΙΛΑΙΝΙ

32. Dans un champ. Fragment de terre cuite avec légende circulaire fragmentée.

ILLIANTIO

Les lampes romaines et chrétiennes se trouvent en très grand nombre à Carthage, aussitôt que l'on y pratique une fouille. Le P. Delattre a fait connaître, dans une monographie publiée en 1880,

Figure 2.

la riche collection de lampes chrétiennes conservées à Saint-Louis; elle s'est encore beaucoup accrue depuis cette époque. Nous avons pu étudier, outre les lampes que nous avons découvertes nous-mêmes, une petite collection formée par MM. Cesana, à la Marsa, et qui provient d'une fouille faite dans les environs de la Malga [1].

[1] MM. Cesana ont bien voulu mettre à notre disposition leur villa de la Marsa pendant toute la durée des fouilles. Nous les prions d'agréer nos sincères remerciements.

Imprimerie nationale

Nos observations ont porté sur 127 lampes ou fragments de lampes, dont quelques-uns présentent de l'intérêt. Le n° 698 (du registre manuscrit déposé à l'Institut) porte, sur la face supérieure, un vase monotome, au-dessous duquel est moulé en relief le symbole de la trinité punique (fig. 5); le n° 750, malheureusement brisé, offre la représentation d'un personnage, probablement Vulcain, qui tient d'une main un marteau et de l'autre des tenailles (fig. 2). Nous avons relevé, sur ces lampes, un assez grand nombre de noms de fabricants.

CATALOGUE SOMMAIRE DES LAMPES.

1° *Collection Cesana.*

1. Coq avec palme. Couverte rouge. ℞ brisé.
2. Crabe. Couverte gris de fer. ℞ sans marque.
3. Chien poursuivant des lièvres en cercle. Couverte rouge. ℞ sans marque.
4. Sanglier. Couverte brune. ℞ sans marque.
5. Rosace. Couverte rouge. ℞ STILICO.
6. Sans sujet. Couverte rouge. ℞ L·MV·ADIEC·
7. Char à deux chevaux. Couverte orange. ℞ GABINIA.
8. Deux hommes debout se donnant la main; cercle de cœurs alternant avec des cyprès. Couverte rouge. ℞ sans marque.
9. Sans sujet. Couverte brune lustrée. ℞ PRIMVS.
10. Sans sujet. Couverte jaune. ℞ C·CLO·SVC·
11. Couronne. Couverte brune. ℞ GABINIA.
12. Masque en haut d'une couronne. Couverte orange. ℞ CLO·H
13. Sans sujet. Couverte orange. ℞ SEX·IV·CE·
14. Sans sujet. Couverte gris de fer. ℞ L·MVN·SVC·
15. Sans sujet. Couverte orange. ℞ C·CLO·SVC·
16. Chien courant. Couverte orange. ℞ ACRI.
17. Oiseau sur une branche. Couverte brune lustrée. ℞ LM·RES.
18. Acteur comique avec *pedum*. Couverte orange. ℞ VIC / TORIS
19. Combat de gladiateurs. Couverte rouge. ℞ CLO·SVC·

2° *Lampes trouvées dans la première tranchée* (Douar ech-Chott).

20. Paon; autour, cœurs et dauphins alternants. ℞ manque.
21. Agneau. Terre jaune brune vernissée très légère.
22. Cerf levant la tête. Autour, colombes et quatrefeuilles. ℞ manque.
23. Lion courant. Autour, cœurs et carreaux. Couverte rouge. ℞ E.
24. Fragment représentant le Christ crucigère. Il reste le bas de la

croix et du corps du Christ. La collection de Saint-Louis possède une lampe identique.

25. Fragment où l'on distingue une partie du corps d'une autruche.

26. Fragment. Victoire sur la proue d'un navire.

27. Lampe ronde à deux trous. Terre jaune. Autour, deux rangées concentriques de têtes de clous en relief. Le moule de cette lampe existe au musée de Saint-Louis.

28. Lampe à deux trous. Terre rouge. Paon debout, tourné à gauche. Autour, une couronne de laurier. Au revers, la lettre S dans deux cercles concentriques.

28 *bis*. Terre rouge. Coq tourné à gauche. Autour, couronne de feuillage.

29. Lampe à deux trous. Terre rougeâtre. Palmier. Autour, feuilles et rosaces.

30. Lampe à deux trous. Terre rouge. Poisson. Autour, rosaces et pins. Au revers, deux cercles concentriques.

31. Lampe à deux trous. Terre grise. Deux agneaux debout de part et d'autre d'une croix.

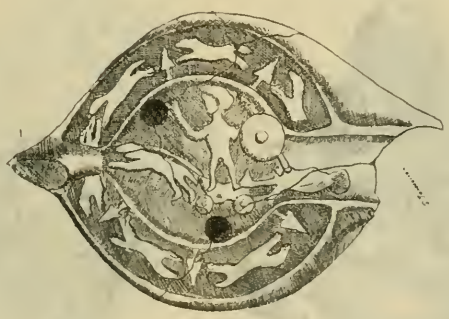

Figure 3.

32. Lampe à deux trous. Terre rouge. Au centre, un chrisme; autour, des colombes alternant avec des cœurs et des rosaces.

33. Terre rouge. Au centre, un dauphin; autour, une couronne de laurier.

34. Terre rouge. Guerrier sur un bige, armé de la lance et du bouclier. Au char est attaché le corps d'un ennemi mort; autour, chevaux galopant entre des pins (Achille et Hector). Style barbare (fig. 3).

35. Lampe à deux trous. Terre rouge. Dauphin. Autour, rosaces et fleurons; au revers, croix égale potencée.

36. Revers d'une lampe. Terre grise. Au centre MAVRICI.

3° Lampes trouvées dans la seconde tranchée :

37. Terre brune lustrée. Au revers CCLO·SVC.

38. Lampe plate en forme de coquille. Plusieurs spécimens analogues. Ce type de lampe paraît être le plus ancien [1].

39. Aigle; autour, rosaces. Fragment.

40. Arbre (?) entre deux croix; autour, cercles et cœurs.

41. Terre rouge. Chrisme accosté d'A et ω. (Cf. Delattre, *Lampes chrétiennes*, p. 56.)

42. Terre rouge. Cheval courant.

43. Terre rouge. Amphore terminée en pointe, à deux anses, accostée d'un rameau de feuillage à nervures.

44. Lampe grossière en forme de bougeoir.

45. Fragment. Branche d'arbre avec rameaux en cercle autour du trou central.

46. Lampe grossière en forme de soucoupe à couvercle.

47. Lampe à deux trous. Terre rouge. Coq entouré de rosaces et de colombes. Rosace au revers.

48. Fragment de la partie supérieure d'une lampe lustrée avec la partie antérieure d'un chien.

Figure 4.

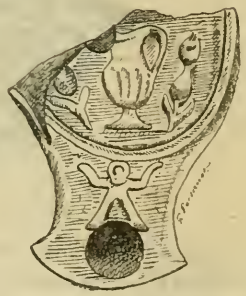

Figure 5.

49. Terre jaune. Diane tirant de l'arc, debout sur un char traîné par deux cerfs. Autour, feuilles et grappes de raisins (fig. 4).

50. Fragment. Femme ailée portant un vase dans la main gauche.

51. Fragment. Au centre, une colombe; autour, deux colombes séparées par trois quatrefeuilles.

52. Fragment. ℞ A.

[1] Cf. Delattre, *Bulletin des antiquités africaines*, t. III, p. 243.

53. Fragment. Vase monotome. Au-dessous, le symbole punique (fig. 5).

54. Lampes à deux trous. Aigle de face; tout autour, fleurons alternés.

55. Lampe à deux trous. Au milieu, croix latine pattée; autour, cœurs et rosaces.

56. Lampe à deux trous. Couverte rouge. Guerrier debout tenant une lance. Autour, rosaces.

57. Lampe à deux trous. Colombe; autour, dauphin alternant avec des colombes. ℞ dauphin.

58. Revers d'une lampe, terre brune très fine. LV ɣ FI

59. Fragment du revers d'une lampe. ⅄N / VIO

60. Fond de lampe. ⅄

61. Lampe à deux trous. Terre rouge. Cerf; autour, des quatrefeuilles; au revers, cercles concentriques.

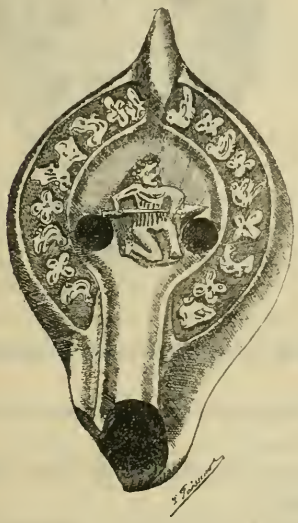

Figure 6.

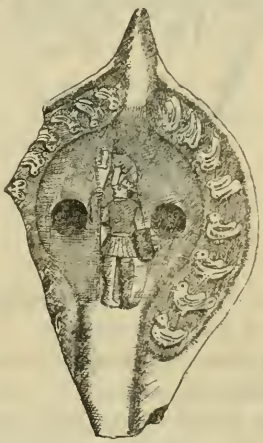

Figure 7.

62. Lampe à deux trous. Terre rouge. Guerrier agenouillé à droite tenant une lance. ℞ trois cercles concentriques (fig. 6).

63. Dauphin; autour, rosaces.

64. Terre rouge. Personnage debout tenant une bourse; autour, poissons. Fragment.

65. Lampe à deux trous. Terre rouge. Lion bondissant; autour, poissons.

66. Fragment de lampe avec la représentation d'un lapin.

67. Chrisme. Au revers, trois hastes recourbées surmontant une ancre. (Cf. Delattre, *Lampes chrétiennes*, p. 38.)

68. Lampe à deux trous. Guerrier debout, tenant un vexillum. Autour, ornements divers; au revers, cercles concentriques. Même terre et même style que le n° 62 (fig. 7).

69. Oiseau dans une sorte de cage (fig. 8).

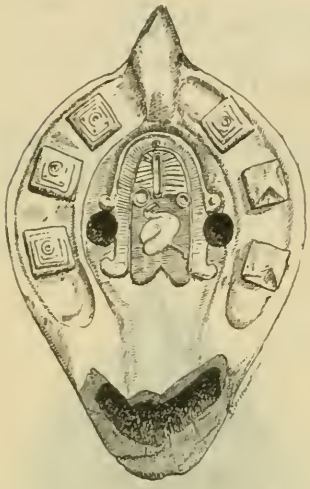

Figure 8.

Figure 9.

70. Fragment de terre rouge à deux trous. Croix pattée à double trait. Autour, rosaces et branches.

71. Partie antérieure d'un cerf. Autour, quatrefeuilles, cœurs et rosaces alternants. ℞ rosace.

72. Lampe à deux trous. Terre rouge. Chrisme entouré d'une couronne de laurier. ℞ deux cercles concentriques.

73. Lampe à deux trous. Terre rouge. Un cerf courant, au-dessus et au-dessous, deux lions courant.

4° Lampes trouvées dans la troisième tranchée :

74. Fragment de terre fine. Griffon ailé poursuivant un cerf.

75. Terre brune lustrée. Au centre, vase à deux anses d'où sortent des rameaux. Au revers

ΛCRI

卐

76. Autel accosté de deux dauphins; au-dessous, un hippocampe. Terre rouge. ℞ NR

77. Lampe à deux trous. Terre rouge. Lion à droite, la tête retournée vers la gauche (fig. 9).

78. Trouvée à une grande profondeur. Lampe plate à trois rebords enroulés en terre jaune avec traces de peinture rouge. Probablement de l'époque punique. Haut. 0m,09; larg. 0m,07.

79. Lampe en terre très légère; cercles concentriques. La partie circulaire est surmontée d'un croissant. Trouvée au fond du puits avec d'autres fragments analogues.

80. Partie supérieure d'une lampe en terre grise très légère. Branche recourbée de laquelle se détachent des pavots.

81. A 5 mètres de profondeur. Terre jaune fine. Guerrier courant armé d'un bouclier et d'un poignard.

82. A 5 mètres de profondeur. Personnage tenant un marteau et une tenaille (fig. 2).

83. Lampe en forme de bougeoir.

84. Partie antérieure d'un cheval ailé.

85. Chrisme avec deux trous de part et d'autre de la haste transversale du ☩.

86. A 5 mètres de profondeur. Cheval d'un dessin très grossier.

87. A 5 mètres de profondeur. Partie supérieure d'une lampe chrétienne. Dauphin entouré de pins. Deux trous.

88. Deux lampes à couverte noire et trou central unique.

89. Terre grise. Deux gladiateurs combattants, armés d'une épée et d'un bouclier ovale.

90. Rosace. Au revers, une ancre.

91. Lampe à deux trous. Chien bondissant à gauche.

Nous omettons la description d'un grand nombre de lampes fragmentées ou dont les représentations n'offrent aucun intérêt. A Tunis, chez un Grec de Syra, qui possède entre autres une tête de nègre et une tête de femme voilée en marbre, de grandeur naturelle, nous avons vu une lampe de terre rouge, avec un cheval au trot à gauche et un palmier, identiques au type des monnaies de Carthage. ℞ C·MAR·AVR (92).

Toutes les lampes dont nous avons reproduit le dessin sont déposées au Cabinet des médailles, ainsi que le plus grand nombre de celles que nous avons décrites.

Les découvertes de sculptures en marbre et en pierre n'ont pas présenté beaucoup d'intérêt. La tranchée voisine de Douar-ech-Chott

a donné une statue colossale d'empereur romain en marbre blanc, qui a été transportée au Musée du Louvre; la tête, qui manquait, n'a pu être retrouvée (n° 93). Nous avons rapporté à la Bibliothèque nationale un petit sanglier en marbre, trouvé à la Malga, dont le style rude et grossier trahit un art indigène de basse époque (n° 94). Voici la nomenclature sommaire des autres sculptures découvertes dans les tranchées :

CATALOGUE SOMMAIRE DES SCULPTURES.

95. *Sondages du forum.* Griffe de lion ayant servi de pied à une table ou à un siège. Un objet identique est conservé au palais Mustapha. Marbre. Larg. 0m,20.

96. Même endroit. Mâchoire inférieure d'un sanglier, d'un style bizarre. Calcaire. Larg. 0m,20.

97. Même endroit. Partie supérieure d'un pied de table, en forme de console ornée d'une volute, d'un travail très fin et surmontée d'une clochette. Sur le devant, ornements en forme d'écailles. Marbre de Simittu (?). Aujourd'hui à Paris. Haut. 0m,30.

98. Même endroit. Partie inférieure d'un corps de femme drapée. Marbre jaune. Haut. 0m,55.

99. Même endroit. Pied posé sur un piédestal demi-circulaire. Marbre blanc. Hauteur du piédestal 0m,06; largeur du pied 0m.08.

100. Même endroit. Partie antérieure de la tête d'un sanglier. Style bizarre (Cf. le n° 96). Calcaire. Peut-être une gargouille? Larg. 0m,20.

101. Même endroit. Deux pieds superposés, le premier appuyé sur une base dont un côté porte un autre pied en relief. Marbre blanc. Haut. 0m,10; larg. 0m,25.

102. Même endroit. Main en marbre tenant la poignée d'une épée. Haut. 0m,11; larg. 0m,10.

103. Même endroit. Mufle de sanglier. Travail dur et héraldique. Calcaire. Haut. 0m,11; larg. 0m,10. (Cf. les nos 96 et 100.)

104. Même endroit. Petite tête juvénile en haut relief, tournée à droite. La moitié seule subsiste et le nez manque. Sur la face gauche, on voit le trou au moyen duquel la tête était fixée sur une paroi. Marbre. Haut. 0m,085.

105. *Deuxième tranchée.* Modillon en pierre calcaire, brisé en deux morceaux, d'un style qui rappelle celui des stèles puniques. Haut. 0m,30; larg. 0m,26.

106. Même endroit. Fragment d'un haut relief en marbre représentant la partie inférieure d'un homme courant à droite; à sa droite, une nébride. Haut. 0m,29; larg. 0m,16.

107. Même endroit. Torse viril en marbre blanc. Haut. $0^m,32$.

108. Même endroit. Pied droit en marbre blanc. Larg. $0^m,20$.

109. Même endroit. Grande main tenant un globe. Le globe est mutilé ainsi que les doigts et le main. Le marbre est recouvert d'une couche de cendres adhérente qu'on n'a pu enlever. Fragment d'une statue colossale. Haut. $0^m,20$.

110. Même endroit. Petit pied gauche en marbre. Haut. $0^m,065$; larg. $0^m,12$.

111. Même endroit. Torse viril en marbre blanc. Sur le haut du torse, chlamyde fixée par une agrafe. Haut. $0^m,35$.

112. Même endroit. Pied posé sur une grande boule, relief très saillant. Haut. $0^m,16$; larg. $0^m,16$.

113. *Première tranchée* (Douar-ech-Chott). Partie antérieure d'un pied droit en marbre blanc. Larg. $0^m,13$.

114. Même endroit. Main fermée tenant un attribut indistinct. Petite nature. Marbre.

115. Même endroit. Tête de femme ayant fait partie d'un haut relief. Un voile est passé sur le derrière de la tête. Mauvais style. Marbre. Haut. $0^m,20$.

116. Même endroit. Main tenant un attribut fragmenté. Marbre. Haut. $0^m,06$.

117. Même endroit. Petite tête en marbre ayant fait partie d'un bas-relief. Le nez est cassé. Assez bon style. Haut. $0^m,07$.

118. Même endroit. Fragment de la jambe d'une statuette. Marbre. Haut. $0^m,11$.

119. *Troisième tranchée.* Fragment d'une tête de marbre. Il reste seulement le devant de la tête, une partie du front et le sourcil de l'œil gauche. Les cheveux sont frisés. Bon style. Hauteur du fragment $0^m,14$.

120. Même endroit, presque à la surface du sol. Tête de femme d'un mauvais style; le nez manque. Marbre. Haut. $0^m,18$.

121. Même endroit. Fragment de marbre blanc, d'un travail soigné, paraissant représenter un cheval dont il ne reste que l'avant-main et une jambe. Sur le flanc, un tronc d'arbre? Haut. $0^m,08$.

122. Même endroit. Extrémité d'un *pedum* et d'une massue auprès d'une peau d'animal. Marbre blanc. Haut. $0^m,35$; larg. $0^m,14$.

Signalons encore une très petite statuette provenant de la même tranchée et qui paraît être en bronze ou en fer. Elle affecte la forme d'un Terme; les bras sont seulement amorcés, la partie inférieure du corps se termine par un cippe carré avec piédestal (n° 123). Haut. $0^m,025$.

Les objets en os et en ivoire sont extrêmement nombreux à Carthage. On sait que les Phéniciens ont beaucoup employé cette ma-

tière et que la fabrication s'en est maintenue longtemps en Afrique, témoin l'atelier d'un fabricant d'objets d'ivoire découvert en 1877 à Cuiculum par M. Dufour[1]. Nous avons déjà signalé (n° 22) une tessère portant un monogramme et un chiffre. La pièce la plus importante de cette série (n° 124), trouvée non loin du masque punique dont il sera question plus loin, à 5 mètres de profondeur, dans la seconde tranchée, près de Bir-Zrig, est un bas-relief très bien conservé, où l'on peut reconnaître une représentation de la Junon céleste, Tanit, tenant dans ses mains la sphère du monde. Nous l'avons fait reproduire par la photogravure en haut et à gauche de la planche I (haut. $0^{m},105$, larg. $0^{m},04$). Le style et le travail sont d'une égale grossièreté. Au premier abord, on se croirait en présence d'un ouvrage byzantin, appartenant à la classe des diptyques; en effet, il existe une certaine analogie entre les produits de l'art gréco-romain dégénéré et ce spécimen presque unique de l'art carthaginois. Ce n'est pas l'essai naïf d'un art dans l'enfance, dont les tâtonnements mêmes et les erreurs laissent deviner le germe fécond appelé à se développer un jour; c'est l'œuvre d'une industrie vieillotte à laquelle l'idéal a fait défaut et qui ne devait jamais s'élever au-dessus d'une médiocrité vulgaire. Les Carthaginois ne paraissent pas avoir eu d'art national proprement dit; sur le tard ils se sont mis à l'école des Grecs de Sicile et même ont dérobé à cette île, pour les placer dans leurs temples, les œuvres des artistes grecs que Scipion devait rendre à leurs possesseurs.

Cette plaque a probablement servi d'applique, à en juger par le trou circulaire qu'elle présente à la partie supérieure. Il est probable qu'elle a été fixée sur un coffret. Au-dessus et au-dessous de la figure, on voit trois rangées de denticules que l'héliogravure ne reproduit pas avec une clarté suffisante. L'original a été déposé au Cabinet des médailles.

Les autres objets en ivoire et en os sont des aiguilles, des spatules, des cure-oreilles, des rondelles diversement ornées et ayant pu faire partie de fuseaux, surtout une grande quantité de cylindres percés d'un ou quelquefois de deux trous, en os ou en corne de différentes couleurs. Nous en avons réuni quelques-uns dans la figure 10. On a trouvé des objets analogues sur les emplacements de beaucoup de villes anciennes, et les musées de France en pos-

[1] Cf. *Gazette archéologique*, 1879, p. 260.

sèdent presque tous des spécimens[1]. La destination de ces tubes ou rondelles a donné lieu à différentes hypothèses; il faut probablement y reconnaître des charnières de coffrets, dans lesquelles on

Figure 10.

faisait passer une tige servant de pivot. Le musée de Saint-Germain renferme un cylindre de ce genre où le pivot métallique subsiste encore.

PETITS OBJETS EN OS.

125. *Seconde tranchée.* Quenouille composée d'un pivot central avec crochet et intaille et d'une rondelle conoïde percée d'un trou central. Le pivot est brisé. Hauteur du pivot $0^m,09$; diamètre de la rondelle $0^m,035$.

126. Même endroit. Plaquette d'applique percée de deux trous.

127. Même endroit. Plaquette d'applique percée d'un trou central, de quatre trous aux angles, de deux trous intermédiaires sur les petits côtés et de quatre sur les grands. Haut. $0^m,05$; larg. $0^m,04$.

128. Même endroit. Petite palette en ivoire. Long. $0^m,095$.

129. Même endroit. Trois épingles à cheveux.

130. *Troisième tranchée.* Partie antérieure d'un pied en ivoire, d'un travail soigné. Long. $0^m,35$.

131. Même endroit. Aiguille en os. Long. $0^m,17$.

Ces objets et d'autres du même genre ont été déposés au Cabinet des médailles.

Parmi les petites sculptures en terre cuite que nous avons recueillies, il en est plusieurs qui méritent d'être signalées. La plus intéressante, découverte à 5 mètres de profondeur dans la seconde tranchée, non loin de l'orifice d'un puits en gros appareil dans le voisinage duquel on a trouvé le bas-relief de Tanit (n° 124) et le tesson couvert de caractères néo-puniques signalé plus haut, est un masque de travail incontestablement carthaginois (n° 132), portant

[1] Cf. *Revue archéologique*, 1865, I, p. 307; 1866, II, p. 147; 1879, I, p. 313. Des objets semblables en marbre ont été découverts dans des tombeaux phéniciens (?) d'Antiparos. (*Journal of Hellenic Studies*, t. V, p. 49.)

des traces encore vives de peinture, dont le style rappelle celui des têtes de profil sur les grandes monnaies d'électron de Carthage (haut. $0^{m},11$; larg. $0^{m},08$). Ce masque a déjà été reproduit, mais d'après un dessin seulement, à la page 900 (fig. 642 et 643) du troisième volume de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* par MM. Perrot et Chipiez; nous le publions en héliogravure sur la planche I (en bas, à gauche et à droite). L'original est déposé à la Bibliothèque nationale. Le Musée du Louvre possédait déjà un masque carthaginois, donné à M. Héron de Villefosse par M. Villedon[1]; le nôtre est d'un style tout différent et sans doute moins ancien, car l'influence de l'art grec de la Sicile s'y fait déjà sentir. La terre est grossière, lourde et très épaisse, caractères distinctifs de la fabrique de Carthage. Nous avons photographié au musée de Saint-Louis, et nous reproduisons sur la même planche d'héliogravure (pl. I, en haut, à droite) un masque égyptisant découvert par le P. Delattre sur la colline dite de Junon Caelestis, à $8^{m},50$ de profondeur (haut. $0^{m},11$). « Ce masque remarquable de finesse, dit le P. Delattre[2], était destiné à être suspendu, comme ex-voto, contre le mur de quelque temple, comme le prouve le trou carré, pratiqué au sommet, dans l'épaisseur de la couche de terre cuite. » Le masque égyptisant donné par M. Villedon au Louvre et découvert, dit-on, dans les citernes de Malga, est également pourvu de trois trous de suspension au sommet et de deux autres trous de chaque côté; comme le masque de Saint-Louis, il appartient à la classe des *oscilla*, dont on trouve des spécimens à Chypre, en Grèce et en Italie[3]. Sur notre héliogravure, le masque est entouré d'un collier égyptien qui fait également partie de la collection de Saint-Louis et que S. É. le cardinal Lavigerie a bien voulu nous autoriser à photographier. Il a été découvert par le P. Delattre à Byrsa, dans un tombeau punique très ancien. « Le collier se compose de cinquante et une perles rondes, d'une cubique et de six amulettes. Deux de ces dernières représentent des figures accroupies et les autres des reptiles. Ces amulettes sont faites les unes de pâte blanche, les autres de pâte verdâtre[4]. » Le

[1] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. III, fig. 340; Heuzey, *Catalogue des terres cuites du Louvre*, p. 58-59; Longpérier, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1874, p. 206-208.

[2] *Objets archéologiques exposés à Amsterdam*, Tunis, 1883, p. 19, n° 2522.

[3] Heuzey, *Catalogue des terres cuites du Louvre*, p. 58.

[4] Delattre, *Objets archéologiques exposés à Amsterdam*, p. 19, n° 2521; cf.

Heliog. Dujardin

BAS RELIEF D'IVOIRE ET MASQUES EN TERRE-CUITE
(Fouilles de Carthage)

Hélio. Dujardin

TERRES CUITES DE CARTHAGE
(Collection de Saint-Louis)

P. Delattre a encore découvert et signalé [1] un scarabée égyptien en terre cuite à double face, trouvé sur la colline de Junon; il porte d'un côté le prénom de Thoutmès III, Ra-men-Kheper.

On voit au musée de Saint-Louis un certain nombre de petites figurines en terre cuite trouvées sur l'emplacement de la ville punique; les unes, de style gréco-romain, n'offrent qu'un intérêt secondaire; mais d'autres, d'un travail plus grossier, sont certainement des produits de l'industrie indigène. Un détail qui permet de les reconnaître, outre la qualité de la terre, qui est fort épaisse, c'est que les yeux y sont généralement indiqués par des trous ou de petits cercles. Nous avons fait reproduire sur la planche II un certain nombre de spécimens réunis au musée de Saint-Louis par le zèle éclairé du P. Delattre. La musicienne touchant d'un instrument à corde et le joueur de flûte ont été découverts près d'un cippe funéraire dans le cimetière réservé aux employés du procurateur impérial de Carthage [2]. L'ours (pl. II, registre 2, à gauche) est une lampe d'une forme simplifiée, placée sur une base arrondie à chaque extrémité. « Sur l'échine et le front de l'ours, dit le P. Delattre [3], sont des trous circulaires pour l'introduction de l'huile et de la mèche. » A l'extrémité droite du même registre, on voit le moule d'un éléphant dont la tête est mutilée. La tête de déesse tourrelée (registre supérieur) est un travail de style grec qui contraste avec la rudesse des produits de la fabrique carthaginoise.

Nous avons nous-mêmes recueilli, au cours de nos fouilles, plusieurs figurines en terre cuite que l'on trouvera réunies sur notre troisième planche. La plus considérable a été découverte dans la troisième tranchée, au milieu des ex-voto à Tanit (n° 133). Haute de $0^{m},14$, elle représente un personnage debout, sacrificateur ou Hermès, qui tient du bras et de la main gauches un jeune bélier et une bourse. Les vêtements conservent les traces d'une coloration bleue fort intense. Bien que le type de cette statuette soit incontestablement grec [4], on ne peut la considérer comme un objet d'im-

Lavigerie, *De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage*, Alger, 1881, p. 27. — Le collier en question vient d'être reproduit par la gravure dans le *Bulletin des antiquités africaines*, t. III, pl. XXV, p. 242 et suiv.

(1) *Objets archéologiques*, p. 19, n° 2523.

(2) *Objets archéologiques*, etc., p. 5, n°s 268-269.

(3) *Ibid.*, p. 6, n° 288.

(4) Cf. A. Veyries, *Les figures criophores*, Paris, 1884, n°s 14, 29 et 30 du *Catalogue méthodique*. Voir aussi De Witte, *Gazette des beaux-arts*, t. XXI, p. 119

portation étrangère. La terre est rougeâtre, épaisse, d'une contexture grossière et rugueuse; ce sont bien là les caractères que M. Heuzey, d'après les quelques spécimens conservés au Louvre, avait attribués à l'argile des terres cuites carthaginoises. Il est possible que le moule seul soit venu de Grèce ou d'Italie. Sur le revers de la figurine, qui est modelé très sommairement, on voit un trou demi-circulaire. Cette statuette est probablement un ex-voto consacré dans un temple, peut-être dans le même sanctuaire d'où proviennent les ex-voto à Tanit, au milieu desquels elle a été recueillie.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES TERRES CUITES.

134. *Seconde tranchée.* Tête en terre cuite; les yeux sont creux. Haut. $0^m,05$.

135. Même endroit. Partie supérieure d'une figurine représentant une joueuse de double flûte. Style gréco-romain. Haut. $0^m,06$.

136. Même endroit. Fragment d'une statuette en terre cuite jaunâtre représentant Astarté. Restent seulement une partie du bras et du sein gauches; la main droite est appuyée sur le sein gauche. Un grand collier passé autour du cou s'étend sur la poitrine. Style médiocre. Haut. $0^m,05$.

137. Même endroit. Torse viril modelé des deux côtés. Manquent la tête, les bras et toute la jambe jauche. Haut. $0^m,065$.

138. Même endroit. Tête de femme en terre rouge, surmontée d'un double diadème. Haut. $0^m,035$.

139. Même endroit. Figurine de chien, mutilée. Long. $0^m,05$.

140. Même endroit. Tête en terre rouge; la coiffure se termine en pointe. Creuse à l'intérieur. Style punique. Haut. $0^m,06$ (pl. III).

141. Même endroit. Partie inférieure d'une statuette d'homme drapé, debout sur un piédestal.

142. *Première tranchée.* Partie supérieure d'une statuette de femme (pl. III).

143. Même endroit. Petite figure ailée, inclinée en avant, sans tête ni jambes. Une réplique, mieux conservée, se voit à Saint-Louis.

144. Même endroit. Partie supérieure de la tête d'un cheval harnaché.

145. Même endroit. Fragment de brique portant la partie antérieure d'un fauve. Même motif à Saint-Louis. Haut. $0^m,09$; larg. $0^m,16$.

et 113; *Choix des terres cuites de la collection de Janzé*, pl. III, n° 2. La figurine de la collection Janzé, provenant de l'Italie méridionale, ressemble beaucoup à la nôtre; l'éphèbe (appelé *berger criophore* par M. Veyries) tient une bourse de la main gauche et étend la main droite en avant avec le geste d'un homme qui parle à un autre. Cf. *Gazette archéol.*, t. IV, p. 163, et t. X, p. 215.

TERRES CUITES DE CARTHAGE

146. *Troisième tranchée.* Fragment en terre jaune, représentant une divinité sur un siège au-dessus duquel on voit une tête d'animal (pl. III). Haut. 0m,06; larg. 0m.06.

147. Même endroit. Partie supérieure d'une figurine drapée, la main droite abaissée, la main gauche relevée sur la poitrine. Travail grossier.

148. Même endroit. Tête de Méduse en haut relief sur un fragment de terre cuite circulaire (fond de lampe?).

149. Même endroit. Fragment d'une statuette de femme portant la main gauche au-dessous des seins.

150. Même endroit. Pied droit sur une base circulaire.

151. *Sondages du forum.* Partie antérieure d'un pied droit en terre rouge, d'une exécution assez correcte. Un pan de robe tombe auprès du gros orteil et le pied est chaussé d'une sandale. Petite nature. Haut. 0m.06.

152. *Collection Cesana.* Coq en ronde bosse, avec un trou d'évent au milieu du dos.

153. Même collection. Vieille femme accroupie, d'un style curieux, tenant un grand vase sur ses genoux, découverte à la Malga.

OBJETS DIVERS RECUEILLIS DANS LES FOUILLES.

Nous ne décrivons pas un grand nombre de fragments de poterie et de petits objets en métal catalogués dans notre registre manuscrit; il nous suffira de signaler quelques menus objets à titre de spécimens :

154. Partie inférieure d'un vase grossier en terre rouge. Dans le fond, une croix en graffite.

155. Petit pot grossier à une anse.

156. Plusieurs vases communs en forme de bouteilles.

157. Fragment de vase grec à couverte noire lustrée. Pied de vase analogue.

158. Goulot et partie supérieure du col d'un vase en porcelaine émaillée dite de Rhodes.

159. Fond d'un vase à couverte noire et rouge, de style grec.

160. Fragments de poterie à relief dite poterie samienne

161. Plusieurs vases à une ou deux anses de style grossier.

162. Fragment de poterie rouge avec un poisson en relief.

163. Palette en terre cuite rouge, de forme circulaire. Au centre, une croix formée de quatre cercles et d'un cœur; autour, une couronne formée de cœurs et de quatrefeuilles.

164. Fragment de poterie *samienne* à couverte rouge lustrée. Une mouche en relief dans une couronne.

165. Fragment de poterie rouge, brisé de toutes parts. L'un des côtés présente en relief un personnage sur un cheval tourné à gauche; manquent la tête du cheval et celle du personnage.

166. Fragment de vase à couverte jaune mat orné de deux bandes rouges. Style des poteries archaïques de l'Archipel. Au fond de la troisième tranchée.

167. Fragment de poterie jaune sans couverte, avec ornements bruns. Au fond de la troisième tranchée.

168. Rondelle ornée d'une croix potencée ayant pu servir de couvercle à une jarre.

169. Une collection de balles de fronde en terre cuite rouge. Il y en a six grosses, vingt-cinq moyennes et une petite. Le musée de Saint-Louis en possède un très grand nombre.

170. Plusieurs gros morceaux de verre vert en cristaux agglomérés par l'action du feu, recueillis à 2 mètres de profondeur près de la seconde tranchée.

171. Petites boules en verre de différentes couleurs.

172. Deux petites fioles en verre irisé.

173. Fond de vase irisé. Goulot de verre irisé avec un fil de verre roulé autour en spirale.

174. Racine d'émeraude non gravée. — Pâte de verre antique représentant une Victoire ailée.

175. Nombreux fragments de verre irisé.

176. Fibule en bronze sans corde, de forme commune.

177. Trois anneaux de bronze sans chatons.

178. Fragments de clous et d'outils en fer et en bronze.

179. Fragments de gros tuyaux de plomb, recueillis dans la seconde tranchée.

180. Jeton en plomb avec caractères indistincts.

181. Spatule et hameçon en bronze.

182. Poids byzantin circulaire. Au centre, croix pattée accostée des lettres ΓA; au revers, marque en forme de ϛ.

183. Petite cloche en bronze.

184. Serrure en bronze.

185. Clef en fer.

186. Un certain nombre de morceaux de soufre brut, recueillis dans la seconde tranchée à 2-3 mètres de profondeur.

187. Rondelles en terre cuite et en marbre percées d'un trou vertical.

188. Cinquante rondelles en marbre de diverses couleurs. Les objets analogues conservés au musée de Saint-Louis y sont classés sous la désignation de poids, ce que l'absence de toute marque rend difficile à admettre.

189. Fragments d'une matière noire indéterminée. On y voit en relief une tête de vieillard barbu. Troisième tranchée, au fond.

190. Une centaine de monnaies de bronze très oxydées, pour la plupart du Bas-Empire.

LÉGENDE.

Plan.

1. Puits de forme carrée ($0^m,65$ sur $0^m,65$).
2. Citerne comblée, déblayée en partie (*a*, conduit).
3. Citerne comblee, déblayée en partie (*a*, orifice; *b*, conduit).
4. Chambre.
5. Citerne comblée, déblayée en partie (*a*, orifice).
6. Mosaïque.
7. Citerne comblée, déblayée en partie (*a*, conduit).
8. Citerne comblée, déblayée en partie (*a*, orifice).
9. Puits de forme carrée ($0^m,40$ sur $0^m,40$) communiquant avec la 2e partie de la citerne 11.
10. Puits de forme carrée ($0^m,60$ sur $0^m,60$) communiquant avec la 1re partie de la citerne 11.
11. Citerne.
12. Mosaïque.
13. Massif renfermant une citerne comblée.
14. Conduit de citerne.
15. Massif renfermant une citerne comblée.
16. Chambre.
17. Colonne brisée.
18. Colonne brisée.
19. Conduit (largeur $0^m,30$, profondeur $0^m,15$).

EF, GH.

Coupes AB, EF, GH.

1. Traces d'incendie.
2. Ligne de mosaïque.
3. Autre ligne de mosaïque à $0^m,80$ au-dessous de la première.
4. Mosaïque.
5. Puits comblé.
6. Mosaïque.
7. Ligne de mosaïque.
8. Ligne de mosaïque.
9. Colonne brisée.
10. Conduit.

IJ, KL.

Coupes CD, IJ, KL.

1. Puits de 5 mètres de profondeur (hauteur de l'eau $0^m,50$).
2. Citerne.
3. Citerne.
4. Chambre.
5. Terre vierge.
6. Citerne.
7. Citerne.
8. Citerne.
9. Colonne brisée.
10. Puits et citerne.
11. Conduit.

Échelle : $\frac{1}{300}$

NCHÉE DE

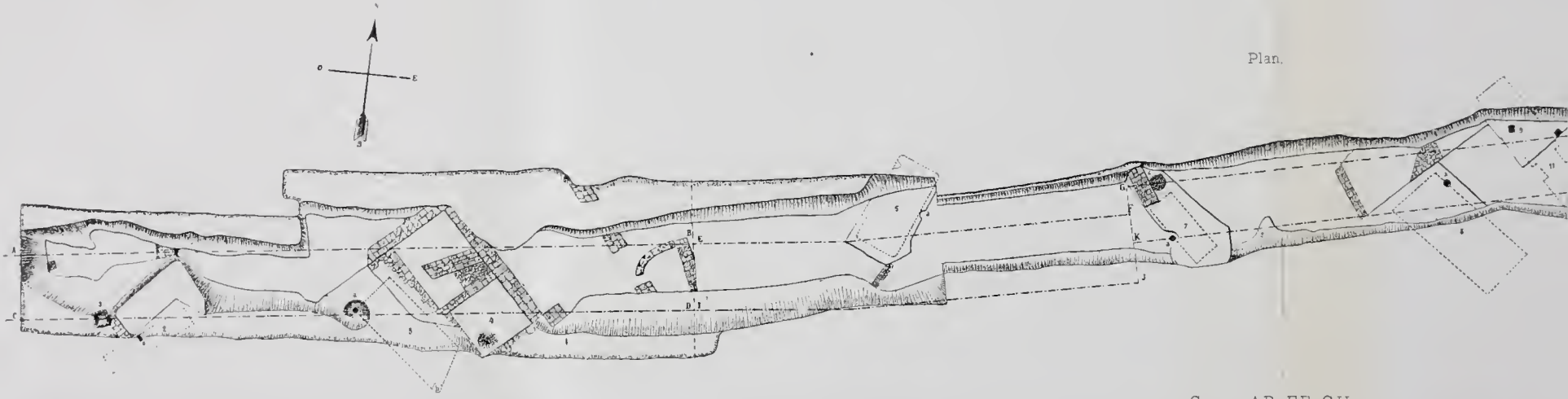

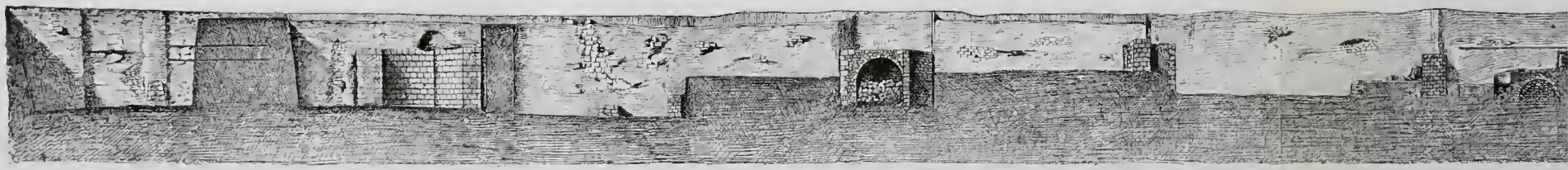

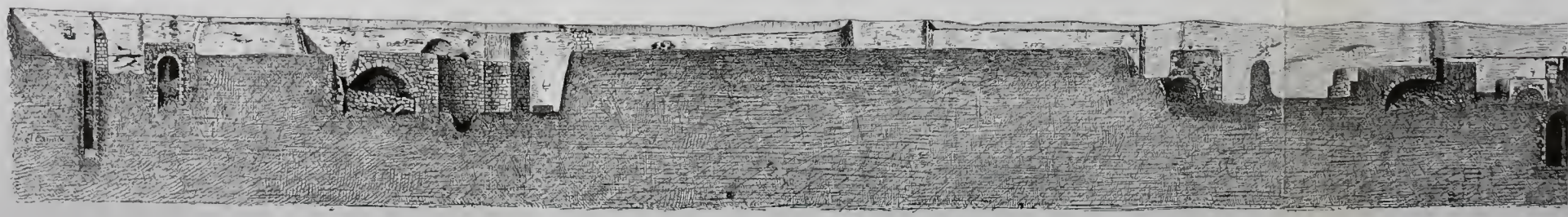

PLAN ET COUPES DE LA TRANCHÉE DE BIR MESSAOUDA.

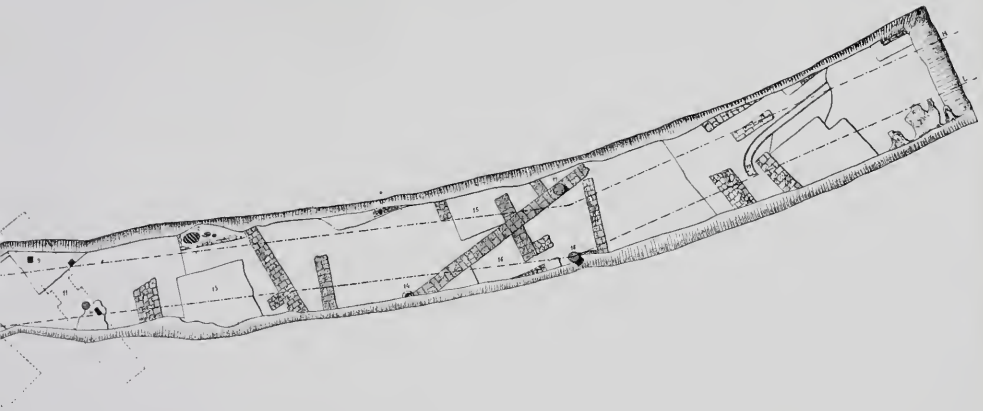

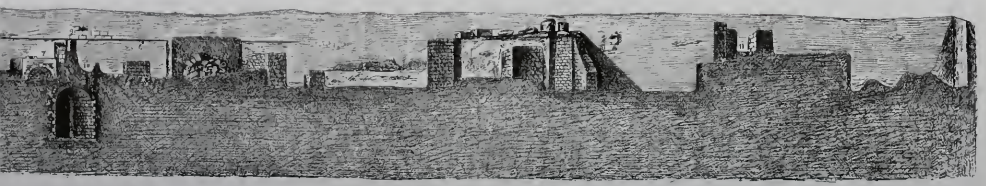

LÉGENDE.

Plan.

1. Puits de forme carrée (0m,65 sur 0m,65).
2. Citerne comblée, déblayée en partie (*a*, conduit).
3. Citerne comblée, déblayée en partie (*a*, orifice; *b*, conduit).
4. Chambre.
5. Citerne comblée, déblayée en partie (*a*, orifice).
6. Mosaïque.
7. Citerne comblée, déblayée en partie (*a*, conduit).
8. Citerne comblée, déblayée en partie (*a*, orifice).
9. Puits de forme carrée (0m,40 sur 0m,40) communiquant avec la 2e partie de la citerne 11.
10. Puits de forme carrée (0m,60 sur 0m,60) communiquant avec la 1re partie de la citerne 11.
11. Citerne.
12. Mosaïque.
13. Massif renfermant une citerne comblée.
14. Conduit de citerne.
15. Massif renfermant une citerne comblée.
16. Chambre.
17. Colonne brisée.
18. Colonne brisée.
19. Conduit (largeur 0m,30, profondeur 0m,15).

Coupes AB, EF, GH.

1. Traces d'incendie.
2. Ligne de mosaïque.
3. Autre ligne de mosaïque à 0m,80 au-dessous de la première.
4. Mosaïque.
5. Puits comblé.
6. Mosaïque.
7. Ligne de mosaïque.
8. Ligne de mosaïque.
9. Colonne brisée.
10. Conduit.

Coupes CD, IJ, KL.

1. Puits de 5 mètres de profondeur (hauteur de l'eau 0m,50).
2. Citerne.
3. Citerne.
4. Chambre.
5. Terre vierge.
6. Citerne.
7. Citerne.
8. Citerne.
9. Colonne brisée.
10. Puits et citerne.
11. Conduit.

Échelle : $\frac{1}{300}$

Dès que nous eûmes reconnu l'impossibilité d'exécuter des sondages multiples sur l'emplacement de Carthage, le but principal de nos recherches a été de contrôler l'opinion de M. Tissot, d'après lequel la destruction de la ville punique, en 146, n'aurait pas été aussi complète que le feraient croire les récits des auteurs anciens. A cet effet, nous avons pratiqué, entre la citadelle et les ports, c'est-à-dire dans le quartier le plus peuplé de Carthage, une tranchée orientée est-ouest, longue de 135 mètres, large de 5 à 7 mètres, et profonde à certains endroits d'environ 6 mètres. Le plan et les coupes de cette tranchée, à l'échelle d'un centimètre par mètre, ont été dressés et dessinés par MM. Teissié et Canasi, de Tunis. Notre planche IV donne une réduction de ce travail au tiers, par les procédés de la zincogravure.

A la première inspection des coupes, on reconnaît que les citernes et les puits de la ville punique sont en général bien conservés; par contre, il ne subsiste que les fondations des maisons, bien qu'on distingue clairement la direction des ruelles le long desquelles elles étaient bâties. Quant à l'*implexus* des rues si nettement indiqué sur la carte manuscrite de Daux et reproduit en partie par M. Tissot dans le plan qu'il a fait dessiner pour le premier volume de la *Géographie comparée de la province d'Afrique*, nous n'hésitons pas à y voir l'œuvre d'une imagination trop vive, ou, pour mieux dire, un roman topographique. On ne possède malheureusement que peu d'informations sur les fouilles et les sondages exécutés par Daux à Carthage, mais il est évident que s'il avait pu constater tous les détails qu'indique sa carte, il aurait dû remuer le sol sur une étendue immense, à la profondeur de 5 mètres au moins. Il ne l'a pas fait, il ne pouvait pas le faire et personne ne songera à l'en blâmer; mais en dressant une carte à grande échelle où il a fait figurer tant d'indications que des fouilles profondes et prolongées auraient pu seules lui donner, il a fait paraître plus d'audace que de souci de la vérité. Daux a du reste prouvé, par ses travaux sur le port et le palais-amiral d'Utique, que là même où le temps a tout détruit, son imagination ne se faisait pas scrupule de tout reconstituer. Nous pensons que les matériaux encore inédits qu'il a laissés, non moins que son livre sur les Emporia phéniciens, doivent être consultés avec la plus grande défiance par les archéologues.

L'examen des talus de notre tranchée permet de constater en plusieurs endroits l'existence de trois sols successifs étagés au-dessous

Imprimerie nationale.

du sol actuel. Le premier est à la profondeur de $1^m,50$, le deuxième à $2^m,50$ et le troisième à $3^m,75$ ou 4 mètres. Ils sont séparés par des couches horizontales de béton épaisses de 3 ou 4 centimètres. Le sol vierge a été atteint à la profondeur de $5^m,70$. Des traces d'incendie assez vives se remarquent immédiatement au-dessus du premier sol et au-dessous du troisième.

La première partie de la tranchée, *AB*, a mis au jour un puits punique formé de très grands blocs et contenant $0^m,25$ d'eau au fond. Sur la paroi intérieure des blocs sont pratiquées de petites encoches qui permettaient d'y descendre. Tout auprès est une citerne revêtue intérieurement de ciment mêlé de tuileaux. Il est probable que cette citerne, comme les autres que l'on voit indiquées sur notre plan, date de l'époque punique, mais a été restaurée à l'époque romaine; rien n'autorise d'ailleurs à admettre que les ouvriers du pays, lors de la construction de la Carthage romaine, aient brusquement abandonné les procédés traditionnels suivis à l'époque punique dans l'installation des réservoirs souterrains. Chaque maison paraît avoir eu sa citerne. Les murs de fondation sont d'une construction grossière; ils se composent de moellons inégaux, taillés dans un calcaire rougeâtre qui s'effrite facilement et reliés par des quantités variables de ciment. Dans la dernière partie de la tranchée, on voit, au niveau du premier sol, une base de colonne en place et une conduite d'eau en pierre de Zaghouan. On a recueilli au même endroit un chapiteau corinthien et divers fragments d'architecture de l'époque romaine.

S. É. le cardinal Lavigerie, propriétaire du terrain dans lequel a été creusée cette tranchée, a bien voulu nous dispenser de la combler à nouveau; il l'a laissée subsister dans toute son étendue, comme spécimen du sous-sol punique à la profondeur de 5 mètres sous le sol actuel.

Nous avons également pratiqué une petite tranchée perpendiculaire à la précédente, c'est-à-dire orientée nord-sud, et plus voisine de la mer. Elle a été comblée en 1885 par les paysans. Après avoir dégagé en partie une chambre rectangulaire, nous avons été obligés de nous arrêter à cause de l'enchevêtrement des murs, qu'il aurait fallu faire sauter à la mine. Les niveaux des trois sols, à 1 mètre, $1^m,50$ et 3 mètres, étaient parfaitement visibles et les traces d'incendie beaucoup plus considérables que dans la précédente tranchée, tant à $1^m,30$ qu'à 3 mètres de profondeur. Cette dernière couche de cendres

et de débris carbonisés a déjà été constatée autrefois dans les environs des citernes de Bordj Djedid, au nord-est de la ville [1]. Il est incontestable qu'elle date de l'incendie qui marque la fin de la troisième guerre punique. L'emplacement supposé du forum, entre le port militaire et le palais Mustapha, où les chercheurs de pierres ont pratiqué des trous très profonds et où nous avons nous-mêmes opéré quelques sondages, offre, dans les couches inférieures du terrain, les mêmes traces, plus marquées encore, d'une immense conflagration. La *couche incendiée*, qui est profonde d'un demi-mètre, s'y rencontre à $2^m,70$, $3^m,20$ et $3^m,50$ au-dessous du sol actuel. Une couche de débris carbonisés moins considérable se voit à la profondeur de $0^m,80$, au-dessus d'un sol assez récent formé d'un pavé en béton. Comme on trouve l'eau à la profondeur de $4^m,50$, le sol punique ne peut être en cet endroit à plus de 4 mètres de profondeur, ce qui concorde parfaitement avec les violentes traces d'incendie que l'on constate un peu au-dessus de ce niveau.

Nous n'avons pas jugé nécessaire de faire dresser le plan de la tranchée creusée par nous au sud-est du cirque, près du village de Douar-ech-Chott. Le terrain a été acquis depuis, au moyen d'une expropriation, par le Ministère de l'instruction publique. Cette tranchée décrit un arc de cercle allant de l'est à l'ouest; elle s'étend sur une longueur de 42 mètres, avec une largeur moyenne de 5 mètres et une profondeur de 4 à 5 mètres sur certains points. Les murs qu'on a mis au jour sont en petit appareil régulier ou en blocage; l'un d'eux présente l'aspect d'un arc de voûte appuyé sur un pilier, et faisait probablement partie d'une substruction. A la profondeur de $2^m,50$ on a trouvé la partie inférieure d'une colonne de marbre émergeant horizontalement du talus et dont le diamètre atteint $0^m,90$; il a été impossible de la dégager. La grande statue d'empereur romain signalée plus haut s'est rencontrée à quelques mètres de là, à la profondeur de $3^m,50$. Un pavé de mosaïque, présentant des ornements géométriques, a été découvert à $2^m,50$ au-dessous du sol actuel, au fond d'une chambre qui fait partie d'un ensemble de constructions où l'accumulation des terres de déblais n'a pas permis de pénétrer. Les murs qui se trouvent dans cette partie de la tranchée sont construits en grand appareil assez régulier, mais comme ils ont évidemment fait partie d'un édifice d'époque

[1] Tissot, *Province romaine d'Afrique*, t. I, p. 633.

romaine, nous avons jugé inutile de continuer les travaux sur ce point. Remarquons encore que les traces d'incendie font presque complètement défaut à cet endroit, situé en dehors de la région des ports, où s'est porté le plus grand effort de l'armée romaine.

La tranchée où nous avons recueilli les stèles puniques a été relevée, à l'échelle du centième, par MM. Tessié et Canasi; leur plan et leurs coupes sont reproduites à une échelle trois fois plus faible sur notre planche V. Orientée nord-ouest-sud-est, cette tranchée a été pratiquée dans un champ qui appartient actuellement à S. É. le cardinal Lavigerie, au nord de la route qui mène de Douar-ech-Chott aux citernes de Bordj Djedid. Le terrain avait été antérieurement fouillé par M. de Sainte-Marie, et nous avons rencontré en divers endroits les trous de mine pratiqués par ses ouvriers. M. de Sainte-Marie a donné, dans sa *Mission à Carthage*, publiée postérieurement à nos fouilles (1884), une description et un plan de ses travaux qui sont également entachés d'inexactitude, comme on peut s'en convaincre en comparant notre planche V à la vignette qu'il a insérée dans sa *Mission* (p. 31). Nous avons déjà contesté l'assertion du même explorateur, qui croyait avoir découvert des stèles puniques «dans les murs de trois chambres parallèles et contiguës». Nous répétons qu'*aucune* stèle punique n'a été dégagée d'un mur où elle aurait été employée comme moellon; aucune n'a été enduite de mortier. L'erreur de M. de Sainte-Marie est d'ailleurs facile à comprendre, car ses ouvriers, suivant l'habitude du pays, fouillaient *en mine*, et ce procédé ne permet guère de constater l'emplacement et la disposition exacte des objets que l'on découvre.

Notre tranchée a 56 mètres de long, 13 mètres de largeur *maxima* et près de 9 mètres de profondeur sur certains points. Les stèles ont presque toutes été trouvées dans la partie comprise entre *G H* et *I J*, notamment aux environs d'un puits (15) déjà signalé par M. de Sainte-Marie. Les traces d'incendie y sont fort rares et peu profondes. En examinant la tranchée dans la direction du nord au sud, on trouve d'abord une citerne adjacente à une chambre dont les murs sont formés de grosses pierres calcaires d'appareil punique (n° 2 du plan). Ce même appareil se retrouve plus loin autour d'une seconde chambre (n° 7); les gros blocs calcaires, provenant des Latomies du cap Bon (El-Haouria), sont posés sur le petit côté et reliés entre eux par des pierres rectangulaires plus petites et inégales. Une partie du mur porte encore un revêtement de stuc très épais.

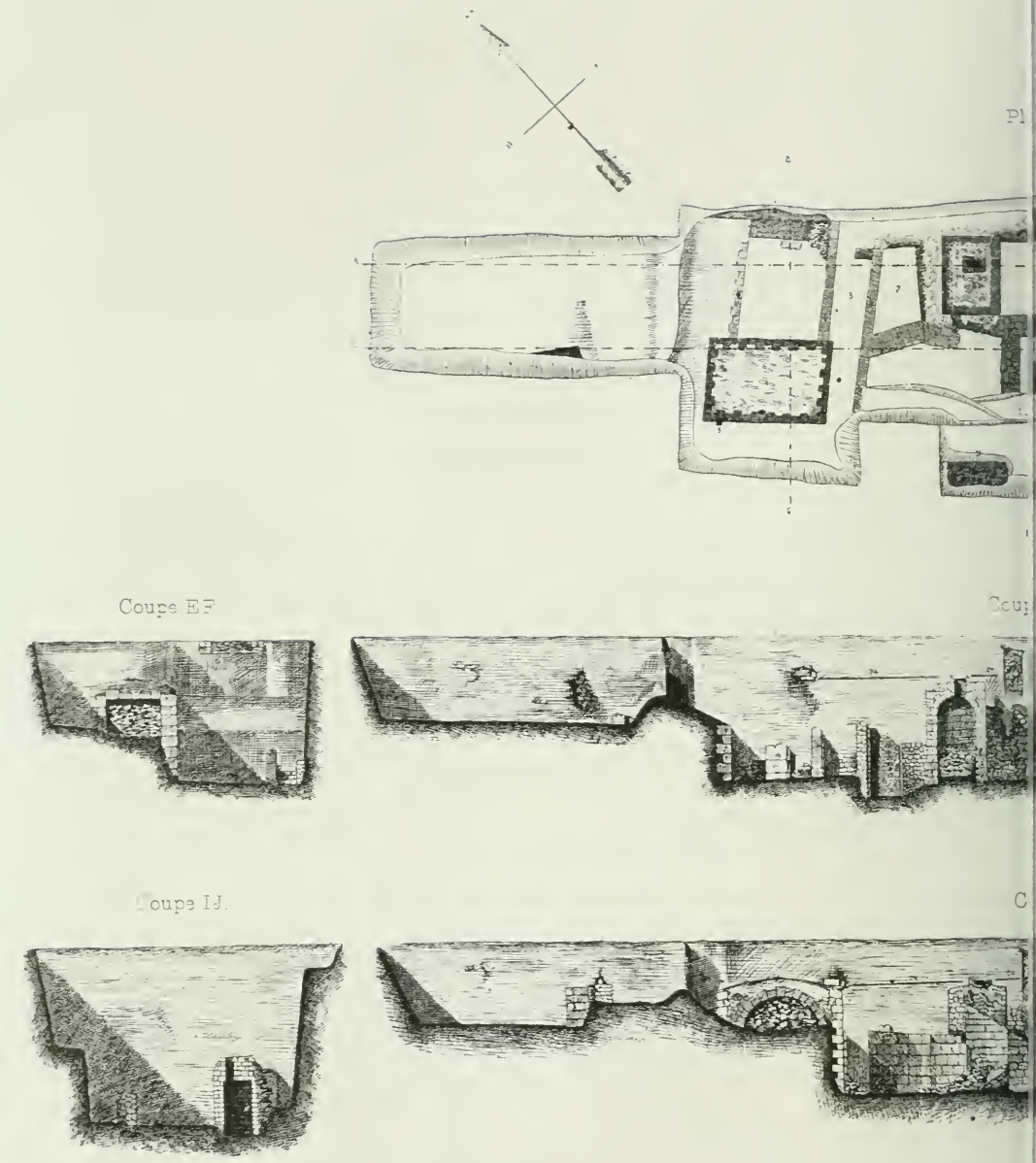

TRANCHÉE DE

1. Conduit de citerne.
2. Chambre.
3. Chambre.
4. Murs en pierre de taille.
5. Conduit.
6. Massif de citerne.
7. Chambre.
8. Citerne.
9. Citerne c
10, 11. Cha
12. Puits.
13. Colonne
14. Puits co
à la pa

Échelle : $\frac{1}{300}$

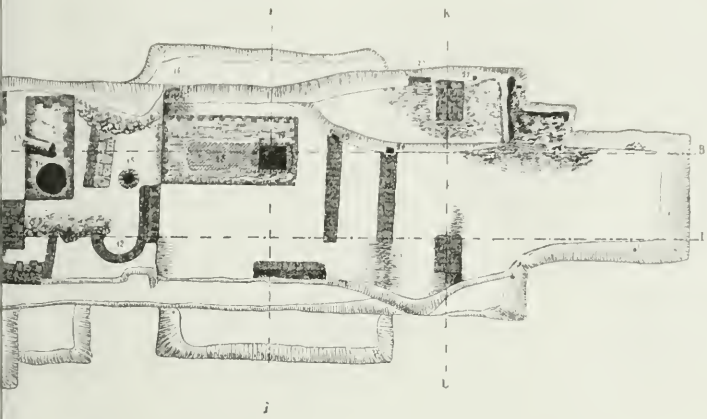

B.

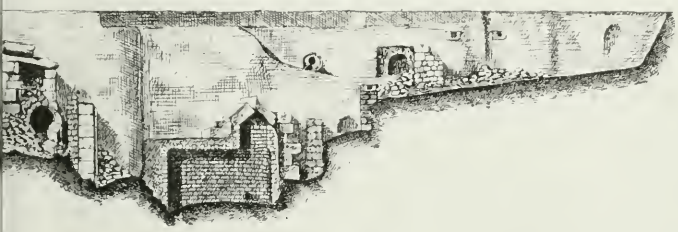

Coupe GH.

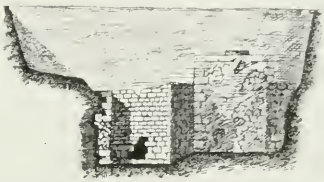

CD.

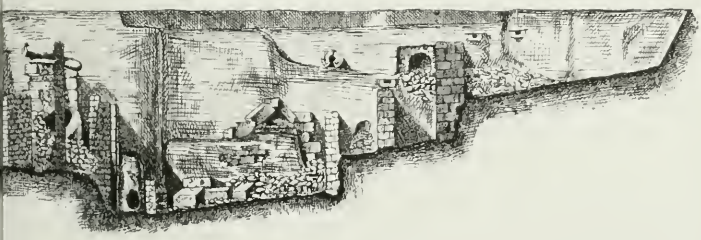

Coupe KL.

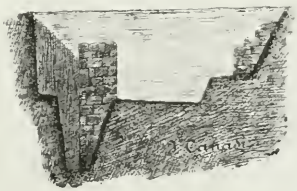

DAN-EL-BEHIM.

e.
s.
ersée.
traces d'incendie
upérieure).

15. Puits (traces d'incendie à la partie inférieure).
16. Conduit.
17. Orifice de la citerne.
18. Citerne punique.
19. Conduit.
20. Conduit de citerne.
21, 22, 23. Conduits.

Au point 8 est une autre citerne orientée comme la première et dont l'extrados est à $1^m,50$ au-dessous du sol actuel. Dans le talus on aperçoit les traces d'un premier sol en mosaïque grossière et de légères traces d'incendie. L'ouverture circulaire que l'on voit au point 14 est celle d'un four à chaux construit en grosses pierres; au-dessus de ce four, au niveau du premier sol, est un tambour de colonne en marbre blanc de $0^m,50$ de diamètre. De l'autre côté du four est un mur transversal construit en grosses pierres avec un revêtement de ciment très épais. Un peu plus loin on a atteint le sol vierge à 8 mètres de profondeur; il est de couleur brune et très argileux. Il a fallu l'entamer à coups de pic pour pénétrer dans le fond du puits (n° 15), qui contenait une grande quantité de chaux et a peut-être servi de réservoir.

C'est à partir de cet endroit que l'on a trouvé de grands talus présentant l'aspect de murs, où les pierres n'étaient pas unies avec du ciment, mais simplement empilées pêle-mêle ou séparées par une mince couche de terre; la plupart de ces pierres étaient des ex-voto puniques. On eût dit un *monte Testaccio* où les stèles tenaient lieu de tessons, formé à une époque inconnue par la *mise au rebut* d'une quantité d'ex-voto brisés en morceaux ou éraflés par des chocs violents. Quelques stèles se sont rencontrées presque à fleur du sol, d'autres à la profondeur de 6 mètres et davantage. Cette partie de la tranchée contient un monument fort curieux, dont le dessin placé à la page suivante représente l'entrée, vue du côté de la mer. Cette entrée est formée par deux gros blocs de pierre calcaire appuyés l'un sur l'autre; ils ont $1^m,20$ de longueur, $0^m,50$ d'épaisseur et $0^m,75$ de largeur. Au milieu de la grande face de chaque bloc est pratiquée une sorte de rainure, destinée peut-être à l'écoulement des eaux pluviales. Par l'ouverture ménagée entre les deux montants, on pénètre dans un caveau, long de $5^m,50$ sur 3 mètres de large, et dont le fond descend jusqu'à $8^m,50$ au-dessous du sol actuel. Le reste de ce caveau est recouvert par d'énormes blocs posés en long au-dessus de l'ouverture. L'intérieur, qui était rempli de terre et que nous avons fait vider, est revêtu d'une couche de ciment parfaitement conservée et qui contient, bien qu'en assez petit nombre, des tuileaux concassés. Le fond présente l'aspect d'un rectangle terminé sur les petits côtés par deux demi-cercles. Les terres qui remplissaient ce souterrain étaient très riches en débris d'époque romaine, tels que lampes et verreries. On y a trouvé deux orne-

ments sculptés dans la même pierre que les stèles puniques et dont l'un est figuré sur notre gravure au-dessus de l'entrée. Des fragments identiques, qui paraissent de travail punique, ont été découverts à une assez grande profondeur dans la seconde tranchée.

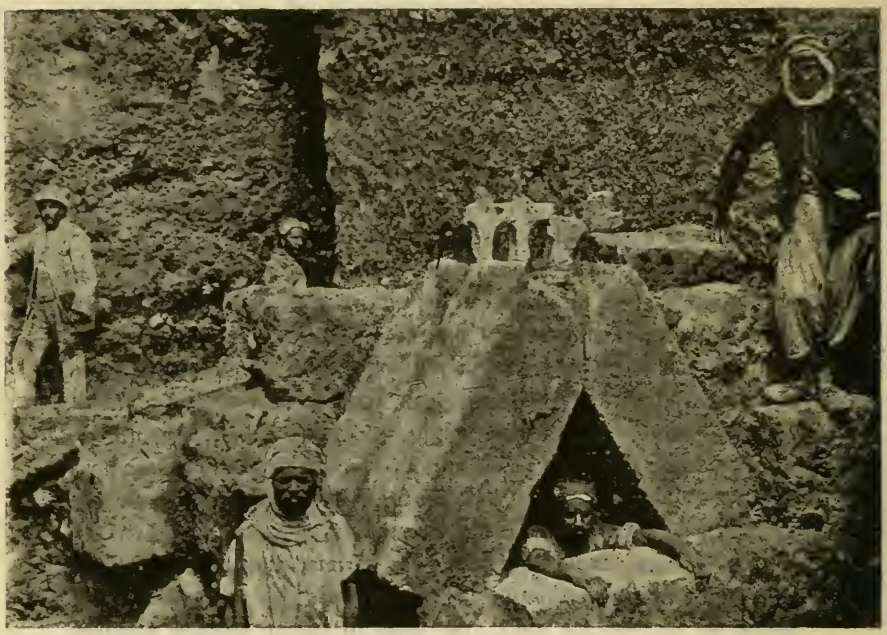

Figure 11.

Quelle était la destination de cette construction singulière, dont l'aspect extérieur est celui d'un tombeau et le revêtement intérieur celui d'une citerne? M. Tissot n'avait pas hésité à y reconnaître un tombeau punique[1], à cause de l'analogie qui existe entre les deux montants formant l'entrée et l'orifice du grand tombeau découvert par le P. Delattre sur la colline de Byrsa[2]. Nous avions nous-mêmes adopté dès l'abord la même manière de voir, bien qu'elle ne fût nullement confirmée par la présence de cendres ou d'ossements

(1) *Géographie comparée de la province d'Afrique*, t. I, p. 593, n. 1.

(2) Un plan et une coupe de ce tombeau, dus à M. Caillat, ont été publiés par Mgr Lavigerie, *De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage*, 1881, pl. IV.

dans le caveau. Nous ne croyons pas devoir la maintenir aujourd'hui. Aux yeux du R. P. Delattre, avec qui nous avons pu nous entretenir à ce sujet, le monument en question serait une citerne d'époque punique; il ajoute en avoir rencontré plusieurs semblables dans la plaine comprise entre Saint-Louis et la mer; mais comme elles ont toutes été recouvertes, nous n'avons pu contrôler son observation. L'opinion du R. P. Delattre a pour elle la présence, à l'intérieur du caveau, d'un enduit propre à la conservation de l'eau, enduit qui fait absolument défaut dans la grande tombe découverte sur Byrsa. D'autre part, on ne s'explique pas, dans son hypothèse, les dimensions exiguës de ce réservoir, dont la construction trahit cependant une certaine tendance au colossal; on ne s'explique pas non plus l'aspect monumental de l'entrée, qui contraste avec la simplicité des autres citernes exhumées par nous dans la même tranchée. Est-il admissible que les citernes voisines datent de l'époque romaine et que celle-ci soit un spécimen d'une construction usitée seulement à l'époque punique? Mais outre que les fondations des citernes voisines sont certainement antérieures à la ruine de Carthage, les grandes citernes de Bordj Djedid et de Malga suffisent à prouver que les principes de construction de ces réservoirs n'ont pas sensiblement varié d'une époque à l'autre. Dans une ville comme Carthage, qui a été détruite et incendiée pour être reconstruite après, on risque toujours de rencontrer des monuments dont la destination première a été méconnue lors d'un remaniement postérieur. La présence de fragments de lampes romaines à l'intérieur du caveau atteste qu'il a été employé à l'époque romaine, tandis que la disposition extérieure des blocs paraît démontrer qu'il remonte, dans son ensemble, à une date plus reculée. Nous laisserons donc en suspens le problème que le monument soulève, dans l'attente que la découverte de monuments nouveaux vienne en éclaircir la destination ou que l'œil exercé d'un architecte fasse la part de l'établissement primitif et des remaniements postérieurs dont il porte la trace.

Au nord-est de cette grande tranchée, nous en avons ouvert une autre beaucoup plus petite, afin de nous éclairer sur la nature du terrain voisin de celui où l'on a découvert les stèles. Nous avons rencontré, à une profondeur de 3 mètres, deux pavés en mosaïque assez considérables, mais pas une seule inscription.

Tels sont les principaux résultats de cette campagne de quarante

jours, entreprise peut-être prématurément, avec des ressources matérielles insuffisantes, alors surtout que des dispositions législatives, impossibles à modifier d'un jour à l'autre, contrariaient les projets que nous avions formés à l'origine. Ce qui précède suffit à montrer que le sous-sol de Carthage n'est pas, comme on l'a prétendu souvent, une couche épaisse de débris réduits en poussière, et que des fouilles systématiques et profondes, en rendant au jour les fondations de ses édifices, de ses citernes, les alignements de ses rues, pourraient aussi, par un hasard heureux, conduire sur l'emplacement d'un temple punique où chaque découverte épigraphique présenterait un intérêt scientifique de premier ordre. Outre les innombrables ex-voto à Tanit, le sol de Carthage a fourni aux fouilleurs arabes, qui n'ont point indiqué exactement les endroits où se sont portées leurs recherches, plusieurs fragments de textes puniques relatifs au culte; il y a lieu de croire que ces fragments proviennent d'un même endroit, situé entre Byrsa et les ports, et le jour où on pourra le déterminer, y instituer des recherches scientifiques, une nouvelle ère commencera sans doute pour l'archéologie phénicienne. Parmi les grandes villes de l'antiquité, Carthage est la seule dont l'emplacement soit encore relativement libre de villages et de constructions modernes. Il serait profondément regrettable que notre siècle laissât passer l'occasion, nécessairement fugitive, de rendre à la lumière ce qui reste de la ville d'Hannibal.

II.

FOUILLES EXÉCUTÉES À GIGHTHIS ET À ZIAN.

D'après les instructions que nous avait données M. Tissot, président de la Commission archéologique de Tunisie, nos fouilles devaient porter sur trois points dans la région sud-est de la Tunisie : El-Kantara ou Meninx, dans l'île de Djerba; Sidi-Salem-Bou-Ghrara ou Gighthis, sur la côte opposée à Meninx; enfin Medinet-ez-Zian, entre Zarzis et la baie de Djerba.

Accompagnés de M. le docteur Vercoutre, que le général Logerot avait bien voulu autoriser à nous prêter son concours, nous sommes arrivés le 6 janvier 1884 à Houmt-Souk[1], port situé au nord de

[1] La carte de 1857 écrit *Houmt-Soum*, erreur de gravure qui a été répétée par un grand nombre de cartographes.

Djerba et occupé par une petite garnison française. Le capitaine Laferrière, commandant de Djerba, eut l'obligeance de mettre à notre disposition douze soldats du 119e de ligne pour explorer les ruines d'El-Kantara, au sud de l'île, où nous séjournâmes du 9 au 12 janvier. Le 14 janvier, nous repartîmes d'Houmt-Souk avec M. le sous-lieutenant Cosse et trente hommes, et nous rendîmes à Houmt-Ajim, au sud-ouest de Djerba. Le 15, nous passâmes le détroit et campâmes sur les ruines de Gighthis. Nos fouilles y durèrent pendant quatre jours, et le 20 janvier au soir nous étions de retour à Houmt-Souk.

Le 23 janvier, nous quittons l'île de Djerba en compagnie de M. le général Allegro, gouverneur de la province d'Arad, et nous arrivons le soir à Zarzis où nous trouvons M. le capitaine Rebillet, commandant la 6e compagnie mixte, auquel M. le colonel (aujourd'hui général) de la Roque, commandant la subdivision de Gabès, nous avait chaudement recommandés. Le 24 janvier, nous partîmes avec la compagnie pour les ruines de Zian, situées à 8 kilomètres à l'ouest de Zarzis. Cette partie de la Tunisie est presque déserte, et la tribu des Akara, qui habite Zarzis et ses environs, a souvent à souffrir des incursions des nomades qui viennent y opérer des razzias sur ses troupeaux. Ce n'est que grâce au concours de M. le capitaine Rebillet et de ses soldats que nous avons pu camper à Zian pendant une semaine, du 25 janvier au 2 février, et exécuter sur cet emplacement des fouilles considérables, dont l'honneur revient entièrement à la compagnie et à son chef. Le 3 février, nous étions de retour à Houmt-Souk, où nous pûmes nous embarquer pour Gabès et Sfax.

Les fouilles d'El-Kantara (Meninx) n'ont pas répondu à notre attente. Dès le mois d'août 1881, M. Massenet, commandant la canonnière *le Gladiateur*, avait pratiqué des fouilles à El-Kantara et rapporté à la Goulette une statue en grès rougeâtre et un immense baptistère en marbre blanc. Du 25 octobre 1881 au 8 juin 1882, ces ruines ont été l'objet d'une exploration systématique dirigée par M. le sous-lieutenant Gilbert, du 71e de ligne, par ordre de M. le général Jamais. Le rapport du commandant du *Gladiateur* à M. le contre-amiral Conrad a été publié dans les *Archives des Missions* [1]; des extraits de celui de M. Gilbert ont été donnés dans le *Bulletin archéologique du Comité* [2]. M. Tissot avait déjà consacré quelques

[1] *Archives des Missions*, 1882, t. IX, p. 357-358.

[2] *Bulletin archéologique*, 1885, p. 119.

lignes à ces travaux dans le dernier rapport qu'il a présenté à l'Académie [1]. Notre tâche s'est bornée à prendre des photographies des statues découvertes par les précédents explorateurs et à lever le plan du terrain, autant que les ressources dont nous disposions le permettaient. Les statues trouvées à Meninx sont des œuvres intéressantes de l'art romain; elles ont servi à décorer un grand édifice dont les colonnes et les débris en marbre rouge, vert et blanc couvrent le sol, et qui a peut-être été construit ou embelli par les empereurs Vibius Gallus et Volusien, proclamés à Meninx en 251 [2]. Les fragments d'architecture ne sont pas seulement remarquables par leurs dimensions, mais par la finesse et l'élégance du travail. Il serait désirable que les statues ainsi que les principaux motifs de décoration fussent transportés au musée de Tunis; cette opération offrirait d'ailleurs des difficultés assez sérieuses, parce que la côte sud de Djerba est très basse et que les embarcations ont grand'peine à accoster.

FOUILLES DE GIGHTHIS.

Les ruines de Gighthis (Henchir Sidi-Salem Bou-Ghrara) ont été découvertes au mois de mars 1860 par M. Guérin, qui leur a consacré une notice dans son *Voyage archéologique* [3]. Bou-Ghrara n'est pas un village, mais un lieu-dit, ainsi nommé d'un santon voisin; il est situé sur la route de Gabès à la frontière tripolitaine. C'était autrefois une des régions les moins sûres de la Régence, et Wilmanns, qui la visita en 1874, ne put, comme M. Guérin, y passer qu'un jour [4].

M. Féraud, consul de France à Tripoli, visita Bou-Ghrara au mois de décembre 1876 et y releva une inscription nouvelle, qui fut également copiée par M. Chevarrier, vice-consul de France à Gabès. Elle a paru dans les *addenda* du *Corpus* [5]. Au mois de juin 1882, la colonne de M. le général Jamais campa pendant quinze jours sur cet emplacement et y exécuta quelques fouilles sous la direction de M. le capitaine du génie Xardel [6]. Bou-Ghrara fut encore

(1) *Archives des Missions*, 1885, p. 265.

(2) Victor, *De Caesaribus*, XXXI.

(3) Guérin, *Voyage*, t. I, p. 224-229.

(4) *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, p. 6.

(5) *Ibid.*, n° 10489; *Revue africaine*, 1876, p. 508.

(6) Nous avons donné un compte rendu du rapport présenté à M. le général Jamais à la suite de ces fouilles (*Bulletin archéologique*, 1885, p. 124).

Helio. D. Hardin

STATUES DE GIGHTHIS

visitée à plusieurs reprises par nos colonnes, chargées de poursuivre les *djich* ou dissidents tunisiens qui se montraient souvent dans les environs avant 1884. Une grande statue en marbre blanc, découverte par M. le commandant Récamier, a été transportée à la Goulette par la canonnière *le Gladiateur;* nous en avons pris une photographie à notre retour. En dernier lieu, le *Bulletin de l'Académie d'Hippone*[1] a publié quelques inscriptions relevées à Bou-Ghrara par M. le capitaine Faurax; mais ces copies sont tellement défectueuses qu'il est impossible d'en tirer parti[2].

Nos fouilles ont eu pour but de déblayer complètement un espace rectangulaire de 60 mètres environ sur 40, où MM. Guérin, Chevarrier et Wilmanns avaient découvert des inscriptions et où la colonne du général Jamais avait pratiqué plusieurs tranchées. Cet espace quadrangulaire est le forum de Gighthis. Il est pavé de grandes dalles en pierre schisteuse épaisses environ de $0^{m},25$; des bases de statues, encore en place, sont disposées alentour. Au milieu de la façade ouest, nous avons retrouvé les ruines d'un temple. Au sud-est, nos fouilles ont mis au jour une belle tête d'Auguste en marbre blanc; au sud-ouest, nous avons découvert un torse de lion colossal mutilé et trois grandes statues acéphales en marbre représentant sans doute des magistrats municipaux de Gighthis. Ces objets sont réunis sur la planche ci-jointe (VI), exécutée d'après une photographie que nous avons prise sur les lieux; on y remarquera également deux chapiteaux d'ordre composite en pierre calcaire. La tête d'Auguste a été rapportée à Paris et déposée à la Bibliothèque nationale, mais il nous a été impossible de faire enlever les trois statues, qui pourront un jour être transportés par un navire de guerre au musée de Tunis actuellement en formation.

Voici les textes épigraphiques que nous avons découverts ou copiés à Bou-Ghrara. Quelques-uns ont déjà été publiés, mais d'une manière défectueuse; les difficultés de lecture sont très grandes pour ces inscriptions, gravées sur une pierre calcaire que le temps a plus

(1) *Bulletin*, n° 20, fasc. I, 1.

(2) Les inscriptions de Bou-Ghrara, parmi lesquelles plusieurs textes nouveaux, ont été recopiées en 1882 par M. de Kersabiec, lieutenant de vaisseau, et communiquées par cet officier au Ministère de la marine. C'est d'après les copies de M. de Kersabiec qu'ont été publiées, dans le *Bulletin des antiquités africaines* (1883, p. 389-390), les inscriptions qui figurent dans l'*Ephemeris epigraphica*, t. V, sous les n°s 252 et 253.

ou moins effritée. Nous avons pris une photographie de la plus considérable, dont la partie supérieure avait été copiée imparfaitement par Wilmanns[1]. Nous ne pouvons proposer une restitution satisfaisante pour les dix premières lignes (planche VIII, en haut à droite).

1. Cippe déterré à l'angle nord du forum, à côté d'un autre cippe dont l'inscription est entièrement effacée. Haut. 1m,20; larg. 0m,55. Calcaire gris; le cippe est brisé en deux morceaux.

CILIO · CLA
NO · AELIANO
ILI · FLAMINI P · OBI
AI · ET PATRIAE [illegible] ANI
5 IMO · N [illegible] THA [illegible] NEM
BVSINN [illegible] T V [illegible] DE
R I O N [illegible]
TO · HONO [illegible] ITOI
ORDO G [illegible] M · OB
10 [illegible]
[illegible] DVS [illegible] RIIGES [illegible] I E
[illegible] SQVIBVS · PIETA
TEM · EIVS ET STVDIVM · CLA
RISSIMI VIRI CONSVLA
15 RES · PLENISSIMO TESTI
MONIO PROSECVTI SVNT
STATVAM PONENDAM CEN
SVIT · IPSE DECRETI HONORE
CONTENTVS · S · P · F · C

[*Q.? Cae*]*cilio Cla*[*ud?ia*]*no Aeliano*[..... *aed*]*ili flamini p*(*erpetuo*) *ob*..... *et patriae*..... *de*[*eu*]*r*[*i*]*onatus* [*muneribus? func*]*to hono*.....] *Ordo G*[*ighthensiu*]*m ob*..... [*in*]*dustrie gesta?*..... *quibus pietatem eius et studium clarissimi viri consulares plenissimo testimonio prosecuti sunt, statuam ponendam censuit, ipse decreti honore contentus s*(*ua*) *p*(*ecunia*) *f*(*ieri*) *c*(*uravit*).

Le sens général est assez clair. Un personnage dont un des *cognomina* était Aelianus, qui avait été édile et flamine perpétuel, est honoré par l'*ordo* de Gighthis; en considération de ses services et des témoignages éclatants qu'il avait reçus de certains *clarissimi consulares*, l'*ordo* a décidé qu'on lui élèverait une statue; mais Aelianus, satisfait de l'honneur qu'on lui marquait, en prit les frais à sa charge.

[1] *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 31.

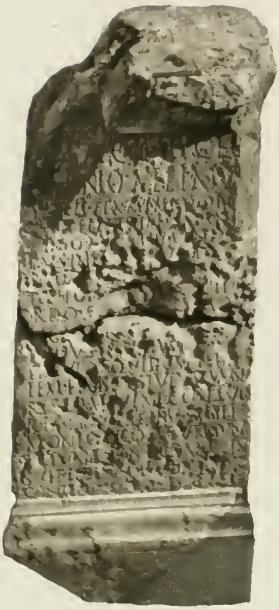

Hélène Dujardin

STATUES DE ZIAN

Inscription de Giohtlas

Il est assez curieux de trouver mentionné ici, à titre de considérant, le témoignage de personnages consulaires; ce détail rappelle les lettres de Claudius Paulinus, légat impérial propréteur de la province de Bretagne, et d'Ædinius Julianus, préfet du prétoire, gravées sur les faces latérales du monument de Thorigny, de part et d'autre de l'inscription où sont célébrés les mérites de Titus Sennius Solemnis [1]. Une autre analogie tout à fait frappante est fournie par un décret du *κοινὸν τῶν Λυκίων* à Balbura en Pisidie, publié en dernier lieu par M. Waddington [2]. Il s'agit d'un Marc-Aurèle Thoantianus, qui a rendu de grands services non seulement à Balbura, mais à Attalie en Pamphylie, *ὡς μεμαρτυρῆσθαι αὐτῷ καὶ ὑπὸ τοῦ κρατίσ[τ]ου ὑπατικοῦ Μάρκου Οὐλπίου Τερτυλλιανοῦ Ἀκύλα λογισ[τ]εύσαντος* (ayant été curateur) *καὶ τῶν Ἀτ[τ]αλέων*... Le décret honorifique se termine en ordonnant que l'on élèvera deux statues à Thoantinos et qu'on inscrira sur l'une et l'autre *τὰς προγεγραμμένας τειμὰς καὶ μαρ[τ]υρίας*. Les *clarissimi viri consulares* de l'inscription de Gighthis peuvent être les *consulares* de la Byzacène; en effet, l'omission de la tribu et la forme des caractères ne permettent guère de placer le monument avant la fin du IIIe siècle ou le commencement du IVe. On pourrait aussi y reconnaître des légats *pro praetore* de Numidie, qui sont quelquefois nommés *consulares* au IIe et au IIIe siècle [3].

2. Base déterrée à l'ouest du forum. Haut. $0^m,45$; larg. $0^m,80$.

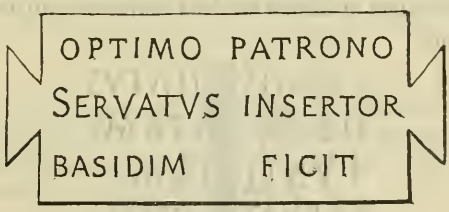

Optimo patrono Servatus Insertor basid(e)m f(e)cit [4].

[1] *Mémoires de la Société des antiquaires*, t. XXXVII.

[2] Waddington, *Inscriptions de l'Asie Mineure*, t. III, p. 302, n° 1224.

[3] *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, p. 1065.

[4] Sur la substitution d'I à E dans les inscriptions, cf. Hoffmann, *Index gramm. ad Africae titulos latinos*, dans les *Dissert. Argentoratenses*, 1878, p. 14. Il nous est d'ailleurs difficile d'affirmer que la pierre ne portait point BASIDEM FECIT, car la dernière ligne est fort effritée.

3. Base découverte au nord-est du forum. Haut. $0^m,70$; larg. $0^m,42$.

UICTORIAE
BRITTANICAE
IMPP·L·SEPTIMI SEUE
RI PII PERTINACIS ET
M·AVRELI ANTONINI
AVGG GIGHTHENS
PVBLICE

Victoriae Brittanicae Impp. L. Septimi Severi Pii Pertinacis et M. Aureli Antonini.... Augg. Gighthens[es] publice.

Le nom de Géta a été martelé dans l'antiquité, ainsi que le troisième P et le troisième G de IMPPP et AVGGG. Septime Sévère porte le nom de Pertinax dès 193, celui de Pius dès 195. Caracalla s'appelle M. Aurelius Antoninus Augustus depuis 198, mais Géta ne reçut le titre d'Auguste qu'en 209. L'année suivante, 210, Septime Sévère, Caracalla et Géta reçurent le surnom de *Britannicus* à la suite de la campagne de Sévère en Bretagne (208). Notre dédicace doit donc dater de 209, époque où la nouvelle des victoires de Sévère parvint en Afrique. Il est remarquable que dans ce texte l'V consonne ait la forme de l'U dans la capitale moderne, tandis que l'V voyelle affecte seul la forme classique du V en épigraphie [1].

4. Base découverte au sud-est du forum. Haut. $1^m,25$; larg. $0^m,45$. Hauteur des lettres, $0^m,08$. Calcaire rouge très effrité. La pierre est brisée par le milieu en deux morceaux qui ne se rajustent pas exactement.

C OS NATVS
OB TAM·
IVSTI IAM·
SERVAT ·DEFEN
SAEQVO P· A·
GIGTH NSES·
PVBLI CE EX
D· P· A·

[1] L'U s'est déjà rencontré dans plusieurs inscriptions africaines du IIIe et du

Une autre copie de cette inscription, d'une lecture très difficile, se trouve parmi les documents transmis au Ministère de la marine par M. de Kersabiec. Bien qu'elle soit plus imparfaite encore que la nôtre, nous croyons devoir la signaler, parce qu'elle confirme la lecture, tout à fait certaine à nos yeux, du sigle final.

Nous ne voyons pas d'autre interprétation possible pour la dernière ligne que celle-ci : *ex d(ecreto) p(rovinciae) A(fricae)*. On a trouvé à Thamugas une inscription en l'honneur d'Annius Arminius Donatus dédiée par le *Concilium provinciae Africae*[1], et un *Sacerdos provinciae Africae* est mentionné dans une inscription de Ghardimaou[2].

5. Cippe en pierre calcaire rouge, trouvé au nord-est du forum, près des statues. Haut. 1 mètre; larg. $0^{m},56$. L'inscription est entourée d'un cadre.

Q·SERV▨O·L·F·
QVIR·FVSCO
S·P·Q·GIGTHENSIS
OP MERITA·IN REM
5 ▨SINGVLAREM·IN
SINGVLOS·VNIVERSOS
QVE MVNIFICENTIAM
P·P· PONENDAM DECRE
VIT·QVAM·CVM·REMI
10 SISSET·HONORE·CON
TENTVS·ORDO·POPV
LVSQVE·CVM·INCLIS
S·P·P·

Q. Serv[ae]o L. f(ilio) Quir(ina tribu) Fusco. S(enatus) p(opulus)q(ue) Gighthensis ob merita in rem[p](ublicam) [et] singularem in singulos universosque munificentiam p(ecunia) p(ublica) ponendam decrevit, quam cum remisisset honore contentus ordo populusque cum incolis s(ua) p(ecunia) p(osuerunt)[3].

La lecture de ce texte n'est pas douteuse, mais le sens n'en est

IVe siècle (*Corpus inscr. lat.*, t. VIII, nos 684, 6970, 8116). Cf. Hübner, *Exempla scripturae epigraphicae*, 1885, p. LXVII.

(1) *Notices de la Société archéologique de Constantine*, t. XXII, 1882, p. 357; *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, p. 49; *Ephemeris*, V, p. 389.

(2) *Bulletin des antiquités africaines*, 1882-1883, p. 286.

(3) Pour le pluriel, cf. l'inscription suivante, l. 12.

pas tout à fait clair. Le sénat et le peuple de Gighthis, pour reconnaître les services et la munificence de Q. Servaeus, ont décrété qu'une statue lui serait élevée aux frais de la cité (*pecunia publica ponendam decrevit*); Servaeus a déclaré se contenter de l'honneur qu'on lui faisait et prendre la dépense de la statue à sa charge; sur quoi le sénat et le peuple de Gighthis ont élevé cette statue à leurs frais. Il semble que la matière et le travail du marbre ont été payés par Servaeus, et que les citoyens de Gighthis n'ont pris à leur charge que l'érection de la statue. Il n'en reste pas moins singulier de trouver le même mot, *ponendam*, *posuerunt* dans le corps de l'inscription et dans le sigle final, alors que Servaeus a renoncé à se prévaloir du décret de l'*ordo* en sa faveur. Wilmanns a publié[1] une autre inscription de Gighthis dont le contenu est tout à fait semblable à celui de notre texte. L'*ordo*, sur les instances du peuple, a décrété une statue à Servaeus, mais celui-ci, *remissa reipublicae pecunia*, c'est-à-dire en tenant la cité quitte de la dépense qu'elle voulait faire, déclara en prendre les frais à sa charge; sur quoi l'*ordo populusque* décident que la statue sera érigée à leurs frais. L'inscription se termine par les sigles S·P·P·C·, que Wilmanns, gêné par la difficulté que nous signalons et qui résulte d'une rédaction peu précise, interprétait par *s(olo) p(ublico) p(onendam) c(uravit)*. Cette interprétation a été retirée par M. Mommsen dans l'index du huitième volume du *Corpus*, où on lit[2] : « S·P·P·C, *sua pecunia* (*non solo publico*) *ponendum curavit.* » Le texte que nous allons donner maintenant prouve une fois de plus qu'elle n'est pas soutenable, bien que la réflexion qui l'a inspirée à Wilmanns soit juste et ingénieuse.

6. L'avant dernier fascicule de l'*Ephemeris epigraphica* (t. V, p. 268) reproduit, d'après le *Bulletin des antiquités africaines*[3], une seconde inscription du même genre trouvée à Bou-Ghrara. Le texte donné par l'*Ephemeris* est défectueux; la copie que nous publions ici est certaine.

(1) *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, 32.

(2) *Ibid.*, t. VIII, p. 1107, col. 1.

(3) C'est-à-dire d'après une copie de M. de Kersabiec, expliquée par M. de Villefosse à la conférence de l'École des hautes études. M. de Villefosse a bien voulu examiner de nouveau ce document avec nous, et nous donner à ce sujet quelques conseils dont nous sommes heureux de le remercier.

SERVAEO · Q · F ·
Q VIR · FIRMO
S·P·Q GIGTHENSIS OB
MERITA · IN · REM · P · ET
5 SINGVLAREM · IN SING
VNIVERSOSQ · MVNIFI
CENTIAM · P · P · PONENDAM [1]
DECREVIT · QVAM CVM
REMISISSET · HON
10 CONTENTVS · ORDC
POPVLVSQ · CVM INCOLI
SVA · P · P · CVRAVERVNT

[*L.*] *Servaeo Q. f. Quir(ina tribu) Firmo. S(enatus) p(opulus)q(ue) Gighthensis ob merita in remp(ublicam) et singularem in sing(ulos) universosq(ue) munificentiam p(ecunia) p(ublica) ponendam decrevit, quam cum remisisset hon[ore] contentus ord[o] populusq(ue) cum incoli[s] sua p(ecunia) p(onendam) curaverunt.*

Le prénom de Servaeus, L., se trouve indiqué sur la copie de M. de Kersabiec, mais comme appartenant à un fragment prêt à se détacher. Il n'existait plus sur la pierre lors de notre passage à Bou-Ghrara.

L'*Ephemeris* écrit à la ligne 10 *ordini*, et à la ligne 11, *populus cum incolis*. Elle restitue ainsi les lignes 8 et suivantes : *quam cum remisisset honore contentus ord(ini) populus cum incolis sua pecunia ponendum curaverunt*; mais la lecture ORDO n'est pas moins certaine que celle de POPVLVSQ ; elles sont d'ailleurs confirmées l'une et l'autre par le texte précédent. Ici, on ne peut songer à interpréter la dernière ligne par *solo publico ponendam curaverunt;* il faut admettre que l'accent de la phrase portait sur *ponendam* et que ce mot était pris au sens propre d'*ériger*. Il n'en est pas moins choquant de trouver à la ligne 8 *pecunia publica ponendam decrevit*, où *ponere* signifie évidemment « faire exécuter et élever ». Dans ce texte, comme dans le précédent, il y a ellipse du mot *statua*.

7. Grande base de statue en granit rouge, trouvée près du temple, au sud-est du forum. Les lettres ont $0^m,09$ de hauteur et sont d'un très bon style. Haut. $0^m,55$; larg. $0^m,56$. La grande largeur du piédestal ou du socle orné de moulures qui supporte la base est de $0^m,80$ [2].

AVGV

Augu[sto]

[1] Dans PONENDAM, N et D sont liés.

[2] Publiée depuis par M. Faurax dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* (1885), XX, 1, 1.

Imprimerie nationale.

C'est peut-être le piédestal de la statue d'Auguste dont la tête a été retrouvée un peu plus loin vers le nord. Une autre localité du sud tunisien, Sufes, avait déjà fourni la base d'une statue d'Auguste[1].

8. Cippe en calcaire gris très effrité. Haut. $1^m,07$; larg. $0^m,40$. Brisé en deux morceaux au-dessous de la seconde ligne.

L. AEMILIO
D V O I V
S P
O E
SVA PE
ORDC
D·D·L·D·

9. Cippe en calcaire rougeâtre, très effrité, brisé en bas sur la gauche. Haut. $0^m,90$; larg. $0^m,45$.

PCVRIOPFQVIR
SERVILIO · DRA
(S
O
DECVR · M
NER · FVNC · EQVO
TVRM·IIII
ILIVS PRIMV
PATRONO

P. Curio (?) P. f(ilio) Quir(ina tribu) Servilio Dra[contio?..... [omnibus] decur(ionatus) muner(ibus) func(to) equo [p](ublico) turm(a) quarta [Aem?]ilius Primu[s] patrono.

10. Cippe fragmenté de toutes parts. Haut. $0^m,42$; larg. $0^m,90$; haut. des lettres $0^m,06$.

ARCIO
LEPIDO
G·PRO
PATRO
GTHENSES
VBLICE

[1] *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, 255.

Un certain A. Larcius A. Filius, de la tribu Quirina, est connu par une inscription de Nettuno[1]. Dans ce texte, il est nommé *legatus provinciae Ponti et Bithyniae*[2]. Rien n'autorise d'ailleurs à affirmer que notre personnage soit identique à celui de l'inscription de Nettuno. Un membre de la même famille, A. Larcius Priscus, porte, dans une inscription de Thamugas[3], le titre de *patronus coloniae.*

11. Cippe en calcaire gris, très effrité. Haut. 1m,20; larg. 0m,48. Brisé en deux morceaux.

G·SAI
CAI
GIGTHENS
OB SIN
REMO
RE
TION ON
N
V A

..... *Gigthens[es] ob sin[gula]rem.....*

Quelques lettres seulement de cette inscription ont été publiées par Wilmanns, *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, 33, 34.

12. Cippe de calcaire gris. Haut. 1 mètre; larg. 0m,33.

AEMILI A
TAE · OB · MI
TA · O ΓΠ
TVA D
VI M
O V

Aemilia[e Dona?]tae ob me[ri]ta ord[o sta]tua[m cum] d[ecre]vi[sset].....

(1) *Corpus inscr. lat.*, t. X, n° 6659.
(2) Cf. Cagnat, *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 15.
(3) *Recueil des notices*, XXII, p. 356.

13. Cippe de calcaire jaunâtre, très effrité et presque illisible, surtout à la 4e ligne. Haut. 1 mètre; larg. $0^m,45$.

C·SERVAEO FVSCO
CORNELIANO QV
LEG AVG PROVINC GA
L C IT IC
INS
DEDIC
S V
EVIT
GIGT · PVBL

C. Servaeo Fusco Corneliano qu[aest] (ori) legato Augusti provinciae Gal[liae Aquitanicae?]..... dedic[ationem..... su[a pecunia]..... [decr]evit. Gigt(henses) publ(ice).

14. Cippe de calcaire jaunâtre. Haut. 1 mètre; larg. $0^m,50$. Cette inscription a été publiée dans l'*Ephemeris epigraphica*, t. V, n° 252, avec une seule erreur dans le sigle final, où il faut lire DDSPP et non DDSPF.

C · HORTEN
SIO · P · F. QVR
PIETATI
P · HORTENSI
VS PIETAS FIL
PIISSIMO PA
TRI EX DDSPP

C. Hortensio P. f(ilio) Quir(ina tribu) Pietati. P. Hortensius Pietas fil(ius) piissimo patri ex d(ecreto) d(ecurionum) s(ua) p(ecunia) p(osuit).

15. Cippe mutilé, trouvé à l'est du forum, en calcaire jaunâtre. Haut. $0^m,90$; larg. $0^m,50$.

.....
.....RIANO
.....ROCOS
.....TRONO
.....THENSES
PVBLICE

Il s'agit peut-être de M. Junius Rufinus Severianus, proconsul en 160-161 [1].

16. Cippe brisé en deux morceaux. Wilmanns, qui a publié ce texte dans le *Corpus* (n° 25), a cru que le second fragment (TAE) devait se placer au-dessus du premier, alors qu'il s'ajuste en vérité au-dessous. De là sa restitution [*di*VA*e*] MARCIANAE AVGVS-*tae*. Le texte porte simplement :

MARCI
ANAE
AVGVS
TAE

Il s'agit de Marciana, la sœur de l'empereur Trajan. La date de la dédicace est entre 105 et 115 après J.-C.

Les n°s 17, 18, 19, 20, 21 sont de simples fragments.

17. Marbre blanc. Haut. 0^m^,09, larg. 0^m^,18.

CVS

18. Marbre blanc.

ACO

19. Grand bloc de calcaire rouge. Les lettres ont été martelées dans l'antiquité.

.....
....D.....
....HER.....
.....
.....

20. Fragment de calcaire rougeâtre.

ION

21. Fond d'un vase en poterie rouge; fragment.

C

[1] Tissot, *Fastes de la province d'Afrique*, p. 108.

FOUILLES DE ZIAN.

Les ruines de Zian ont été explorées pour la première fois par E. Pellissier[1], qui passa quelques heures sur les lieux. « J'allais les quitter, écrit-il, désespérant d'y rien trouver, lorsque j'aperçus quelques corps blancs faisant saillie sur la plate-forme d'un petit tertre : c'étaient des statues de marbre blanc, jetées pêle-mêle dans une fosse commune, comme des cadavres après une bataille, et recouvertes d'un peu de sable... Je pus compter jusqu'à dix statues entassées les unes sur les autres... Je n'ai pu distinguer bien nettement, dans cet entassement de sculptures, qu'une Diane sans tête et mutilée... Je m'empressai, après avoir fait cette découverte, d'écrire à Tunis pour demander au bey la concession de ces statues... Son Altesse me l'a très gracieusement accordée, de sorte que toutes les antiquités de Zian sont désormais propriétés françaises, et pourront être enlevées quand on voudra. »

Ces lignes étaient imprimées en 1853, mais le voyage de Pellissier date de 1846. Il avait annoncé au Ministère des affaires étrangères que les statues de Zian appartenaient à la France, et des mesures furent effectivement prises pour les y transporter. Dans une lettre de M. Mattei, vice-consul de France à Sfax, à M. Tissot, nous trouvons ce qui suit : « Vous devez vous rappeler qu'en 1851 je fus désigné pour accompagner *la Sentinelle* à Zarzis, d'où je me rendis avec Saint-Quentin dans l'intérieur pour retirer douze statues plus ou moins mutilées qui furent embarquées sur *la Sentinelle*, commandant Dupré. Nous prîmes les statues dans l'ancienne ville Zita municipium, aujourd'hui Ziau. » Ainsi, d'après un témoignage qui nous a été réitéré de vive voix, douze statues en marbre provenant de Zian ont été embarquées sur *la Sentinelle* à destination de France, en 1851. Nous n'avons pas trouvé trace de ces œuvres d'art dans le catalogue des sculptures du Louvre publié par M. Froehner. Sont-elles arrivées au musée? Sont-elles restées dans un arsenal maritime? C'est une question qui vaudrait la peine d'être étudiée, mais sur laquelle nous devons nous contenter d'attirer l'attention[2].

[1] *Description de la Régence*, 1853, p. 302.

[2] Ce qui précède ayant été communiqué à la commission de Tunisie, M. Xavier Charmes a bien voulu adresser une demande de renseignements au Ministère de la marine; l'enquête a établi que les statues de Zian étaient encore à Toulon, d'où elles seront prochainement dirigées sur le musée du Louvre.

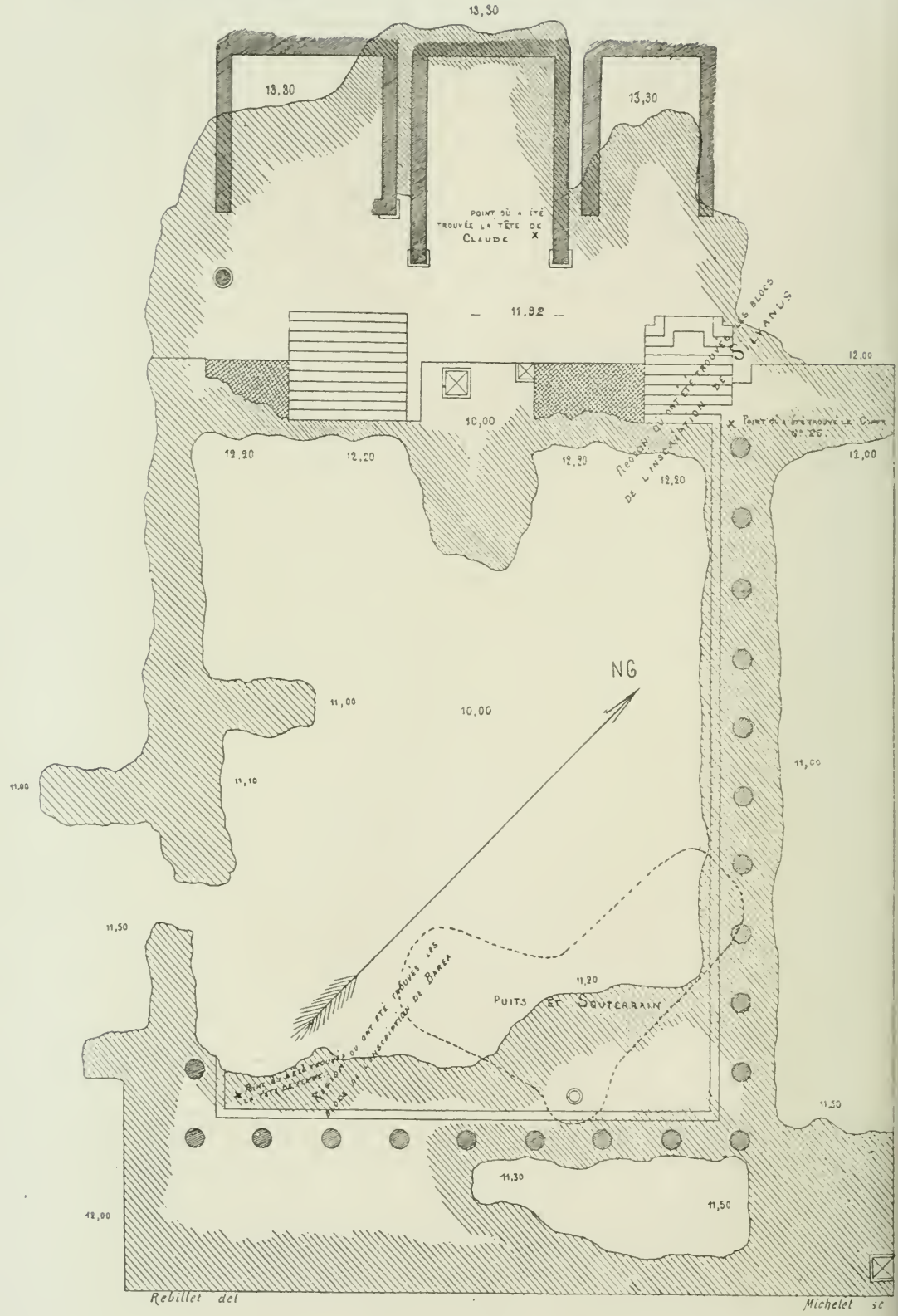

FORUM DE ZIAN.

Les ruines de Zian, que Barth visita rapidement en 1849, furent revues en 1860 par M. Guérin, le seul archéologue qui les ait décrites avec détail[1]. Il y signale encore les débris de plusieurs statues et les traces de fouilles récentes. En 1880, M. Tissot acheta à des Arabes, par l'entremise de M. Mattei, le terrain considérable occupé par les ruines de cette ville. Cette circonstance nous a permis d'y pratiquer des fouilles en toute liberté. Nos recherches ont porté exclusivement sur le forum, que nous avons déblayé en grande partie à un mètre et demi de profondeur. M. le capitaine Rebillet, ancien élève de l'École polytechnique, a bien voulu dresser un plan des fouilles que nous avons fait reproduire par la gravure (planche VII).

Avant le commencement de nos travaux, l'emplacement du forum était marqué, suivant l'usage, par une dépression quadrangulaire dont les grands côtés étaient dirigés N.-O.-S.-E. Le petit côté, vers le nord, s'appuie à une éminence où l'on a trouvé les restes de trois chambres rectangulaires et qui portait probablement un temple, comme nous l'avons vu pour le forum de Gighthis. Le pavage du forum de Zian consiste également, comme à Gighthis, en grandes dalles de pierre schisteuse, assemblées avec beaucoup de soin. Autour du forum étaient construits des portiques; il y avait neuf colonnes sur le petit côté et onze sur le grand. Les chapiteaux que nous avons découverts, en pierre calcaire comme les autres fragments d'architecture, appartiennent aux ordres corinthien et ionique; nous avons photographié un chapiteau ionique qui est d'une remarquable élégance. Les colonnes ont $0^m,50$ et $0^m,64$ de diamètre. Les morceaux d'architrave portant des inscriptions appartiennent les uns à l'ordre ionique, les autres à l'ordre corinthien. L'ordre ionique est rare dans les monuments de l'Afrique romaine et son emploi permet d'affirmer qu'une construction date du Haut-Empire. C'est le cas, comme l'ont prouvé nos inscriptions, pour celles de Zian. Les fouilles n'ont pas été assez complètes pour que nous ayons pu nous faire une idée des édifices qui entouraient le forum de Zian; la présence de chapiteaux appartenant à deux ordres nous permet seulement d'affirmer qu'il devait y avoir plusieurs colonnades.

Quand nous sommes arrivés à Zian, nous avons trouvé sur le sol

[1] *Voyage en Tunisie*, I, p. 220.

cinq grandes statues en marbre acéphales. Voici l'indication de ces sculptures avec leurs dimensions :

	Hauteur.
Statue de femme drapée	$1^m,03$
Statue virile nue	$1^m,45$
Statue virile drapée	$1^m,20$
Statue de femme drapée	$1^m,70$
Même sujet	$1^m,65$

Nous avons fait reproduire, sur notre planche VIII, les trois premières statues et la cinquième. Ce sont des œuvres largement traitées et appartenant au meilleur style romain; malheureusement leur poids considérable en rendait le transport impossible, et nous avons dû les laisser en place, où elles serviront, comme par le passé, de cibles aux Arabes. Zian devait contenir un très grand nombre de statues de marbre; outre les cinq que nous avons signalées et les douze (?) enlevées en 1851 par *la Sentinelle*, on a découvert au même endroit, il y a quelques années, une statue d'empereur romain, probablement de Tibère, que nous avons eu l'occasion de voir à Sousse. La cuirasse de cette statue, dont la tête est fort endommagée, nous a paru d'un bon travail. Nos fouilles ont fait découvrir deux grandes têtes en marbre que nous avons rapportées à Paris, une main colossale tenant un globe, des bras, une jambe colossale, et six mains de différentes grandeurs. Nous avons réuni sur la planche IX les fragments de marbre les plus intéressants que nous ayons recueillis à Zian. La grande tête de marbre trouvée à l'entrée de la chambre médiane qui domine le forum, au nord-ouest, représente l'empereur Claude voilé en pontife; la tête de femme (peut-être Lucille, fille de Faustine) a été trouvée à l'extrémité sud du forum. Ces deux têtes méritent de compter parmi les meilleures sculptures romaines que l'on ait encore rencontrées en Tunisie. Celle de Claude surtout est traitée avec une liberté et une largeur que l'on est peu habitué à reconnaître dans les œuvres de l'époque impériale.

A l'angle sud-est du forum, les fouilles mirent au jour l'orifice d'un puits ayant $0^m,48$ de diamètre. Il était rempli de débris de tout genre mêlés à du sable, et à des ossements humains; nous pûmes le faire vider entièrement en examinant avec soin les terres que l'on rejetait au dehors. Ce puits donne accès à un souterrain de forme triangulaire, dont le sol est à $3^m,40$ au-dessous de celui du forum; la longueur moyenne est de 15 mètres (de l'est à l'ouest),

Hélios Dujardin

SCULPTURES DE ZIAN

la largeur de 6 mètres (du nord au sud). Une seconde ouverture pratiquée dans la voûte avait été bouchée dès l'antiquité. Nous trouvâmes dans le fond du puits un grand nombre de fragments d'inscriptions et de sculptures, qui y avaient été jetées après avoir été brisées à dessein; une vingtaine de grands bronzes du Haut-Empire, très endommagés par l'oxydation; enfin une amulette en or intéressante que nous avons rapportée au Cabinet des médailles. C'est une feuille d'or très mince, large d'environ 6 centimètres sur 5 de hauteur, et couverte de caractères dont la plupart n'offrent aucun sens. Quelques-uns sont grecs, mais juxtaposés sans former des mots. Un poignard est dessiné à la partie inférieure. Il faut y reconnaître une amulette gnostique, analogue à celles que possèdent la Bibliothèque nationale[1] et le musée du Louvre[2] (fig. 12).

Figure 12.

Nous avons encore recueilli dans le puits de Zian différents objets en métal, entre autres un mors de cheval, une serrure de coffret, etc.

INSCRIPTIONS.

Les fouilles de Zian ont fait découvrir 35 inscriptions, dont la plupart ne sont que des fragments. Mais trois d'entre elles, que

[1] Chabouillet, *Catalogue des camées*, 2692-2696.

[2] Clément, *Catalogue des bijoux du musée Napoléon III*, 1862, p. 83 et planche I.

nous avons pu reconstituer au moyen de nombreux morceaux, sont gravées en grands caractères sur des architraves et présentent une certaine importance. Comme la pierre calcaire, lorsqu'elle est très effritée, se prête mal à l'estampage, nous avons cru préférable de les reproduire par la photographie (planche X).

22. Sur deux fragments qui se rajustent, au-dessous d'un entablement sans décoration. Longueur totale $0^m,90$; haut. $0^m,50$; lettres de $0^m,11$. Découverte à l'angle nord du forum.

ANIC PONT · M

[*Ti. Claudio Caesari Aug. Germ*]*anic*[*o*] *pont*[*ifici*] *m*[*aximo*].

23. Inscription reconstituée au moyen de cinq fragments découverts à l'angle nord du forum. Au-dessous, un entablement sans ornements. Longueur totale, $1^m,75$; haut. $0^m,50$; lettres de $0^m,10$.

SILVANVS COS · PROC IRS
DE SVA PECVNIA FACINDVM CV

[*M. Pompeius*] *Silvanus cos. proc*[*os.*] [*xv*]*ir* [*sacris faciundis?*]
de sua pecunia fac[*i*]*endum cu*[*ravit*].

La pierre porte FACENDVM ou peut-être FACENDVM.

M. Pompeius Silvanus fut consul *suffectus* en 45 après J.-C. et proconsul d'Afrique vers 57 [1]. Tacite nous apprend qu'il était fort riche [2] et que sa richesse lui permit de l'emporter sur les accusateurs qui attaquèrent sa gestion. Il se désigne, dans l'inscription ci-dessus, comme l'auteur d'un des portiques du forum de Zian.

24. Inscription composée de cinq fragments, gravée sur de très grands blocs en pierre calcaire qui ont été découverts près de l'angle sud du forum. Voici leurs dimensions respectives : haut. $0^m,50$, larg. $0^m,75$, ép. $0^m,50$ (1); haut. $0^m,50$, larg. $0^m,75$, ép. $0^m,50$ (2); haut. $0^m,50$, larg. $0^m,72$, ép. $0^m,35$ (3); haut. $0^m,50$, larg. $0^m,94$, ép. $0^m,50$ (4); haut. $0^m,50$, larg. $0^m,83$, ép. $0^m,50$ (5). Les lettres ont de $0^m,10$ à $0^m,12$ de hauteur. Elles ont beaucoup

(1) Tissot, *Fastes de la province d'Afrique*, p. 62; Mommsen, *Ephemeris epigraphica*, II, p. 349.

(2) *Annales*, XIII, 52 : «Reos ex provincia Africa, qui proconsulare imperium illic habuerant, Sulpicium Camerinum et Pomponium Silvanum absolvit Caesar... Silvanum magna vis accusatorum circumsteterat, poscebatque tempus evocandorum testium; reus illico defendi postulabat. Valuitque pecuniosa orbitate et senecta, quam ultra vitam eorum produxit quorum ambitu evaserat.»

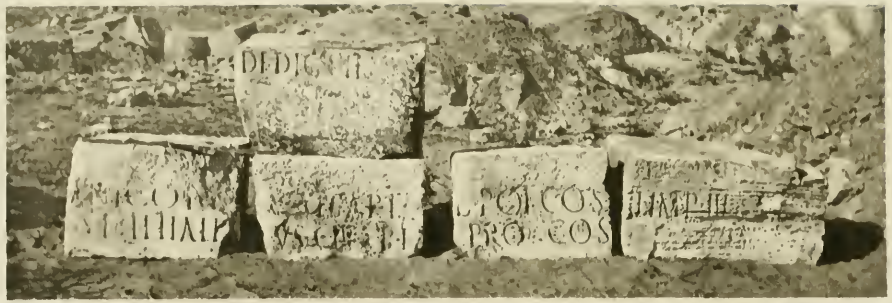

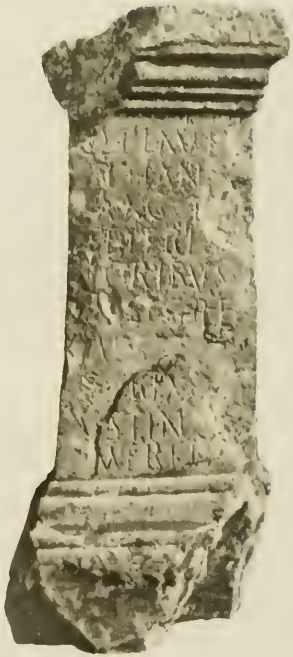

Helio8 Dujardin

INSCRIPTIONS DE ZIAN

souffert par suite de l'usure de la surface des pierres. Le second bloc à partir de la gauche, sur la photographie, est particulièrement détérioré; nous avons cru d'abord lire, à la seconde ligne, un nom de ville qu'il est inutile de transcrire, puisque nous avons reconnu, après une étude plus attentive, qu'il n'y avait rien de tel sur la pierre. Nous pensons que l'inscription doit être disposée et restituée comme il suit :

1.	2.	3.	4.
CAESARI ·	ANICO · I	B · POT · COS	II · IMP · III
IVS · C · F · BARE/	R · S · F · FETIALI	PRO COS	

5.

DEDICAVIT

[Ti. Claudio] Caesari [Aug. Germ]anico p[ontifici maximo tri]b. pot. cos. II imp. III. [Q. Marc]ius C. f. Bare[a cos. XV vi]r s(acris) f(aciundis) fetiali(s) [...] procos. dedicavit.

Remarquons qu'il manque 26 lettres à la première ligne, dont 28 lettres se sont conservées. La partie qui subsiste a une longueur totale de $3^{m},20$; celle qui est perdue devait avoir environ 3 mètres de long. L'inscription entière, longue de 6 mètres, a pu occuper la partie centrale de l'architrave sur le petit côté du forum au sud-est.

Les restitutions que nous avons proposées pour les deux lignes se justifient réciproquement. Q. Marcius C. f. Barea paraît avoir été consul suffecte en 18 après J.-C. [1]. A cette époque, l'intervalle entre le consulat et le proconsulat était de dix à treize ans; ainsi L. Calpurnius Piso, consul en 780 de Rome, est proconsul en 792 [2]; Servius Sulpicius Galba, consul en 786, est proconsul en 798 [3]; L. Salvius Otho, consul en 786, est proconsul en 799 [4]. Consul en 18 après J.-C., Q. Marcius Barea a pu être proconsul d'Afrique entre 40 et 42. Or, en 42 après notre ère, l'empereur Claude est précisément *imperator* pour la troisième fois et consul pour la seconde [5]. C'est donc de l'an 42 que date notre dédicace, et elle est antérieure de treize ans à la précédente.

(1) *Corpus*, VI, 244 : *Q. Marcio Barea T. Rustio Nummio Gallo cos.*
(2) Tissot, *Fastes de la province d'Afrique*, p. 56.
(3) *Ibid.*, p. 57.
(4) *Ibid.*, p. 58.
(5) Eckhel, *Doctrina nummorum*, VI, n° 239.

Q. Marcius C. f. Barea n'a pas été compté par M. Tissot au nombre des proconsuls de l'Afrique. L'index du 8e volume du *Corpus* accompagne son nom de la mention *proconsul provinciae incertae*[1]. Il s'était déjà rencontré en Afrique dans une inscription de Constantine, formée de deux fragments dont le premier avait été publié par M. Léon Rénier[2] et le second copié par Wilmanns dans le jardin public de cette ville. M. Mommsen, en juxtaposant ces fragments, avertit que le rapprochement n'est pas certain; notre inscription de Zian le confirme d'une manière indubitable. Voici le texte de Cirta :

DIVAE·AV*gustae sacrum*
Q_MARCIVS C F BAREA COS X *v vi* R·S·F·FETIALIS·PRO*cos*
COELIA SEX F▒▒▒▒VR▒▒▒RIA·POTITA·FLAMINICA DI*vae augustae*

Cette inscription a été gravée en l'honneur de Julie, l'épouse d'Auguste, qui a été divinisée en 42 de Rome, date qui est précisément celle de la dédicace de Zian.

Nos inscriptions sont les plus anciennes en date que l'on ait encore découvertes dans le sud tunisien.

25. Cippe en calcaire, découvert à l'angle nord-est du forum. Haut. $1^{m},22$; larg. $0^{m},40$; largeur de la base $0^{m},50$. Photographié sur la planche X, à droite.

Q PLAVT▒▒▒
TITIAN▒▒▒
MAG·E▒▒▒▒
CETERI▒▒▒
▒▒O R I B V S
▒▒▒▒▒▒G R E
▒▒▒V▒▒▒▒▒
CVRIA▒▒▒
\ STIN/▒▒▒
MERIT▒▒▒

Q. Plaut[io] Titian[o] mag(istratu) e[t] [c]eteris [ho] [n]oribus [inte]gre [f]u[ncto] curia [Fa]ustin[a ob] merit[a]

La restitution du nom de la curie est douteuse, mais il s'agit certainement d'une de ces divisions municipales dont on a relevé un

(1) *Corpus*, t. VIII, p. 1069.
(2) *Inscriptions de l'Algérie*, 1806.

assez grand nombre dans les inscriptions de l'Afrique[1]. D'après quelques vestiges incertains que présente la pierre, on pourrait être tenté d'écrire CVRIA FAVSTINA. On trouve une *curia Sabina* à Lambèse[2].

26. Inscription sur marbre blanc, entourée d'un double cadre, en quatre morceaux. Des traits horizontaux sont tracés au-dessus et au-dessous des lignes. Haut. $0^m,21$; larg. $0^m,23$; ép. $0^m,05$. Lettres de $0^m,05$.

LVCRETIC
ET FORTIS*simo*
ORDO STATV*am cum de*
CREVISSET OB I *merita?*
CPFFTIV

27. Plaque de marbre ayant subi l'action du feu. Haut. $0^m,06$; larg. $0^m,10$; ép. $0^m,08$. Lettres grêles.

RIANO
*p*ONTIF*ici maximo*

28. Plaque de marbre. Haut. $0^m,16$; larg. $0^m,17$; ép. $0^m,15$. Lettres grêles, hautes de $0^m,08$.

NERVAE/ *abnepos*
PVBI*lice*

Il s'agit de l'empereur Marc-Aurèle.

29. Marbre. Haut. $0^m,10$; larg. $0^m,11$. En deux fragments.

BLICI

30. Marbre. Haut. $0^m,26$; larg. $0^m,15$; ép. $0^m,015$.

*C. Me*MMIO
*Hort*ENSIO

31-43. Fragments.

Cippe mutilé en haut et à droite. Lettres de $0^m,045$. Encadrement.

31.
omnibus muneribus de
CVRIO*natus functo*
L · D · *d. d.*

(1) Cf. *Corpus*, t. VIII, p. 1101. — «In Africa ist die Curienverfassung so allgemein dass sie ebenso in den Colonien wie in den Municipien vorkommt.» (Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, I, p. 140.)

(2) *Corpus*, t. VIII, n° 2714.

33. Partie supérieure d'un cippe en pierre calcaire ayant subi l'action du feu. Lettres de $0^{m},04$.

32.	33.	34.
IIIER	▨▨▨▨I	_VPERC
I ^ V	/ILLINIFIL	*ordo stat*VAM *Cum decrevisset*
	VIAPIAI	II D

35	36	37
*ma*RCI /*a?*	MFI	D · D

38.	39.	40.
⁼P	AMP	HE
	*stat*VAMTI	
	*ro*GAVITV	
	C ^ II	

41.	42.	43.
RE	IG	HOR
AV	C	

44. Fragment de marbre. Haut. $0^{m},15$, larg. $0^{m},12$. Lettres de $0^{m},04$, d'un beau style.

▨NO · C
IVI

[*Hadria*]*no C*[*aesari*]*?*
[*D*]*ivi* [*Nervae nepoti*]*?*

45. Graffite sur une brique trouvée en dehors des fouilles. L'original est à la Bibliothèque nationale (fig. 13).

. . . Ceionius Fi. . . . . fecit[1]

Figure 13.

[1] Cf. Héron de Villefosse, *Bulletin de la Société des antiquaires*, 1885, p. 205-210, qui a publié des graffites analogues trouvés à Lezoux, dans le Puy-de-Dôme.

46-51. Fragments de poterie à couverte rouge lustrée :
Au fond d'un petit vase :

CN · ÆI (46)

La signature du potier Cn. Ateius s'était rencontrée à Sousse et ailleurs[1].

C · ARV (47)

Sur un fond de lampe en poterie grossière

C · IVNI (48)

Sur un fond de lampe

ICII

(*Icili*)? (49)

Sur un fond de lampe en poterie noire

MO[illegible] (50)

Au fond d'un vase en poterie rouge

CN (*Atei*)[2] (51)

52. L'inscription suivante se lit sur la partie supérieure d'un cippe en calcaire qui se trouve actuellement à Zarzis dans une citerne antique convertie en marabout, près du bordj. Elle provient peut-être des ruines de Zian. Haut. $0^m,64$, larg. $0^m,64$, ép. $0^m,60$.

C · MEMMIO C[illegible]
C · N · QVIR · AFRIC[illegible]
[illegible]IECTO IN TVRMAS EQ[illegible]
[illegible]IVO HADRIANO[illegible]
[illegible]ΓPRIORESVC[illegible]
[illegible]

C. Memmio C. [*filio*] *C. n*[*epoti*] *Quir*[*ina tribu*] *Afric*[*ano*] [*adl*]*ecto in turmas eq*[*uestres*] [*a d*]*ivo Hadriano*.....

L'ancienne Gergis n'a laissé que très peu de traces à Zarzis. En 1882, un officier supérieur a pratiqué quelques fouilles dans la né-

[1] Vercoutre, *Revue archéologique*, 1884, I, p. 19.
[2] Cf. le n° 46.

cropole située sur le bord de la mer, au nord du bordj. Il a trouvé un certain nombre de lampes en terre cuite dont il a donné les mieux conservées à M. Tissot[1]. En voici la description :

1° Cavalier armé d'une épée et d'un bouclier rond, galopant à gauche. La tête du cavalier paraît ornée de plumes.

2° Deux masques comiques; entre les masques est un vase.

3° Chien courant à gauche.

4° Fond de lampe avec la marque

PVII
ΑΕΛΙΙ

5° Sanglier tourné à gauche.

6° Cavalier assis de côté[2] sur un cheval marchant à gauche. Au revers, un pied en creux.

7° Masque comique vu de face. Au revers L·MADIEC.

8° Buste de femme vue de face au-dessus du croissant lunaire. Au revers, un pied en creux.

Les fouilles de Zian n'ont malheureusement pas fait découvrir d'inscriptions donnant le nom antique de cette localité. Sur la route de Tacape (Gabès) à Sabrata (Sabra), la Table de Peutinger mentionne, à 17 milles de Gigti (Henchir sidi Salem Bou-Ghrara) et avant le passage de l'Ausere (Oued Neffetia), une localité appelée *Ziha municipium* ou *Ziza*. Mannert lisait *Liha;* en effet, les lettres majuscules *L* et *Z*, ainsi que les minuscules *z* et *h*, sont assez difficiles à distinguer sur la carte de Peutinger. Mais le même caractère se trouvant avec la valeur d'un *z* dans le nom de *Timezegeri turris*, du même segment de la carte, nous croyons que la lecture de M. Tissot, *Ziza*, mérite d'être préférée. La station suivante, *Putea Pallene*, est située un peu au delà de l'embouchure de l'Ausere, à Kasr Nouâra, là où la carte de 1857 indique des ruines. Mais de Bou-Ghrara à Zian il y a 39 kilomètres ou 27 milles romains, tandis que la Table n'en indique que 17 entre Gigti et Ziza. Il est facile d'admettre, dans la Table, l'omission du chiffre X et de changer la notation XVII en XXVII. La route du littoral, en passant par Zian, faisait, il est vrai, un détour, mais ce détour était rendu

[1] Ces lampes sont destinées au nouveau musée de Tunis.

[2] Cf. Rich, *Dictionnaire des antiquités*, p. 249, qui reproduit une figure analogue d'après une peinture de Pompéi.

nécessaire par la Sebkhat el-Gargâbia, qui empêchait de traverser en ligne droite la péninsule qui fait face à l'île de Djerba. La route arabe telle qu'elle est indiquée sur la carte de 1857 fait exactement le même détour.

On a voulu souvent identifier au municipe de *Ziza*, nommé par la carte de Peutinger, le *Ponte Zita* mentionné par l'Itinéraire d'Antonin à la suite de Giti (Gighthis), sur la route de Tacape à Sabrata. La distance indiquée entre Giti et Ponte Zita est de 35 milles ou près de 52 kilomètres, qui nous reporteraient bien au delà de Zian. D'ailleurs le nom même de Ponte Zita indique clairement que cette localité était une tête de pont. Il ne peut s'agir que du point de la côte située en tête du pont qui reliait le continent à Djerba et dont les restes subsistent encore aujourd'hui. On a objecté ce fait, dont nous avons pu nous assurer à notre tour, qu'aucune ruine antique ne s'élève sur cet emplacement; mais ces ruines, situées près de la mer, ont dû de bonne heure être exploitées comme carrière, et rien ne nous autorise à croire qu'elles aient jamais eu de l'importance. Pour nous, Ponte Zita ou Pont Ziza est simplement l'*échelle* de Ziza; aujourd'hui encore, lorsqu'on va de Zian à Djerba, on passe par l'ancienne route, longue de 14 kilomètres, qui relie Zian à la tête du pont dit *El-Kantara*. La distance de Gighthis à Ponte Zita est plus grande que celle de Gighthis à Ziza, car il n'y a pas de chemin le long de la côte et il faut nécessairement se rendre à Ziza (27 milles), puis de Ziza à Ponte Zita (9 milles), chiffres qui donnent ensemble une distance de 36 milles, au lieu de 35 milles qu'indique l'Itinéraire d'Antonin. La différence est assez peu considérable, vu l'incertitude du tracé de la route, pour être négligée. Resterait à savoir pourquoi la route décrite par l'Itinéraire remonte jusqu'à Ponte Zita au lieu de passer simplement par Zian, comme celle de la Table de Peutinger. Le fait peut s'expliquer par l'existence d'un relai ou toute autre considération de ce genre qu'il ne nous est pas possible de déterminer plus exactement. De Ponte Zita, la route de l'Itinéraire devait continuer sur Sabrata en suivant la côte entre Ponte Zita et Zerzis, contrairement à celle de la Table de Peutinger qui ne traverse pas la partie supérieure de la presqu'île [1].

[1] Les questions topographiques soulevées par l'identification de Ziza avec Zian sont discutées dans le 2e volume de la *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* de M. Tissot, actuellement sous presse (p. 205-207).

Imprimerie nationale.

III.

Inscriptions recueillies en Tunisie.

Notre mission de 1883-1884 avait particulièrement pour objet de pratiquer des fouilles à Gighthis, à Zian et à Carthage. Nous avons exposé dans ce qui précède les résultats de ces différentes explorations. Il nous reste à faire connaître un certain nombre de textes épigraphiques relevés en d'autres localités que nous avons visitées rapidement au commencement de notre voyage.

1. — Les ruines de Zouïtina, situées à 7 kilomètres d'El-Batan (près de Tebourba), sur la rive droite de la Medjerda, ont été explorées en 1881 par M. le général d'Aubigny, qui fit part de ses découvertes au R. P. Delattre. Le P. Delattre avait communiqué à MM. Tissot et de Villefosse la copie d'une grande inscription qu'il n'avait pu examiner qu'à la hâte et qui est restée inédite jusqu'à présent, à cause des lacunes de l'unique copie. Au commencement du mois de décembre 1883, nous partîmes d'El-Batan, en compagnie du P. Delattre, à la recherche de ce monument. Remontant à 700 ou 800 mètres de distance la rive droite de la Medjerda, nous arrivâmes, après une heure et demie de route, au lieu dit Zouïtina. C'est un plateau couvert de ruines de basse époque, presque toutes en blocage, où l'on voit encore quelques colonnes et des chapiteaux d'ordre corinthien. Une inscription qui se trouvait à cet endroit, au dire du P. Delattre, et qui rappelait une donation testamentaire, paraît avoir été transportée à El-Batan et de là en France; nous ne savons ce qu'elle est devenue depuis. Continuant à remonter en nous rapprochant de la Medjerda jusqu'à la distance de 500 mètres environ, nous atteignîmes un petit plateau où il n'y a d'autres vestiges antiques qu'une grande base brisée en deux morceaux et une autre base intacte étendue à terre. Cet endroit s'appelle Henchir Keça et se trouve à 700 mètres de Zouïtina, vis-à-vis la quatrième maison de garde du chemin de fer à partir de Tebourba. La base intacte est absolument rongée par la pluie et illisible; l'autre, dont les deux fragments se rajustent, porte une inscription entourée d'un cadre, qui avait déjà été copiée, comme nous l'avons dit, par le P. Delattre[1].

[1] *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1883, t. X,

Haut. $0^{m},95$; larg. $0^{m},60$. Pierre calcaire; caractères allongés.

Q · CAECILIO · Q · F · ARN · MAR
CELLO DENTILIANO · X VIRO STLI
TIB · IVDIC · TRIB · MIL · LEG · [illegible] · CL · PIAE · FID ·
[illegible] PROVINC · AFRIC · AED · CVR · CANDI
DATO · DIVI · HADRIANI · PR · CANDIDATO
EIVSDEM · LEG · PROVINC · CRETAE · CY
RENAR · LEG · PROVINC · HISPAN · PROCOS
PROVINC · CRETAE · CYRENAR · LEG · LEG ·
XII · FVLMINATAE · LEG · AVG · PR · PR · PRO
VINCIAE · GALLIAE · AQVITANICAE
COL [illegible] PATRONO
THIBIVCENSES · AERE · CONLATO

Sur une face adjacente de la même pierre, on lit :

PRINCIPI
IVVENTVTIS
D · N ·
FL · VALEN
TINIANO
INVICTO · AVG
DEVOTA · THIBIVCA

1.

Q(uinto) Caecilio Q(uinti) f(ilio), Arn(iensi tribu), Marcello Dentiliano, decemviro stliti(bus) judic(andis), trib(uno) mil(itum) leg(ionis) [VI] Cl(audiae) piae fid(elis), [quaestori] provinc(iae) Afric(ae), aed(ili) cur(uli) candidato Divi Hadriani, pr(aetori) candidato ejusdem, leg(ato) provinc(iae) Cretae Cyrenar(um), leg(ato) prov(inciae) Hispan(iae), proco(n)s(uli) provinc(iae) Cretae Cyrenar(um), leg(ato) leg(ionis) XII Fulminatae, leg(ato) Aug(usti) propr(aetore) provinciae Galliae Aquitanicae Col(oniae) patrono Thibiucenses aere conlato.

p. 89 : «M. Ed. Le Blant lit une note du P. Delattre, des missionnaires de la chapelle Saint-Louis de Carthage. Sur l'invitation du général d'Aubigny, le P. Delattre s'est rendu à Tebourba afin de relever plusieurs inscriptions, découvertes à 2 lieues environ, dans un endroit situé sur la grande voie romaine de Carthage, entre *Tuburbo minus* et *Cluacaria*. Deux inscriptions d'époques diverses et gravées en sens inverse, sur deux côtés d'un même cippe, donnent l'ancien nom de cette localité : *Thibiuca*. Cette station n'est signalée nulle part dans les itinéraires. On en ignorait même le nom... Une de ces inscriptions a été gravée en l'honneur d'un personnage qui a rempli différentes charges honorifiques dans diverses provinces romaines. Le personnage est Q. Caecilius Dentilianus, qui fut, immédiatement avant son consulat, légat d'Aquitaine.» Nous avons reproduit l'inscription de Dentilianus dans le second volume, actuellement sous presse, de la *Géographie de l'Afrique romaine* de M. Tissot (p. 288).

2.

Principi juventutis d(omino) n(ostro) Fl(avio) Valentiniano invicto Aug(usto) devota Thibiuca.

C'est également de Zouïtina que provient un piédestal mutilé, transporté à El-Batan, où nous l'avons vainement cherché, mais où M. Tissot, en 1879, a copié ces deux mots :

DIVO...
THIBIVCA [1]

Les inscriptions que nous venons de citer établissent d'une manière définitive l'identité d'Henchir Zouïtina et de Thibiuca. Nous empruntons aux papiers inédits de M. Tissot les observations suivantes à ce sujet [2] : « Le nom de Thibiuca figure, sans qu'on l'ait reconnu, dans les documents de l'époque chrétienne. Les Actes de saint Félix, évêque et martyr, lui donnent pour siège épiscopal une localité dont le nom varie beaucoup suivant les manuscrits. Écartant avec raison les ethniques *Tubizacensis*, *Tubizocensis*, *Tubzocensis*, *Tubzuzensis*, Ruinart avait adopté les formes *Tibiura*, *Tibiurensis* [3], mais il constatait en même temps que les manuscrits du *Martyrologium sincerum* de Beda donnaient la variante *Tibiuca*. Les trois inscriptions que nous avons reproduites prouvent que cette dernière forme est la vraie, en même temps que la synonymie de Thibiuca et de Zouïtina explique un détail des Actes de saint Félix. Il y est dit, en effet, que l'évêque était parti pour Carthage le jour même où l'édit de Dioclétien était publié à Thibiuca, et qu'il était de retour le lendemain même. « Tunc programma positum est in civitate Tibiurensi; die Nonarum Juliarum..... eadem die Felix episcopus Carthaginem fuerat profectus...., postera autem die Felix episcopus venit Carthagine Tibiuram. » La distance entre les deux localités était donc tout au plus d'une journée de marche. Une note de Beda place Tibiura à 35 milles de Carthage. On compte en

[1] L'inscription a été reproduite dans le *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10551, d'après une copie de M. Tissot, qui l'a fait connaître de son côté dans son mémoire sur le bassin de Bagrada (1881), p. 100. M. Tissot avait d'abord pris Thibiuca pour le nom d'une divinité indigène et il est probable qu'il a lu DIVO... là où la pierre portait DEVO*ta*, comme à la fin de l'inscription précédemment citée.

[2] *Géographie de l'Afrique romaine*, t. II, p. 288.

[3] Ruinart, *Acta S. Felicis*, p. 313.

réalité 42 milles entre les ruines de Zouïtina et celles de la capitale de la Proconsulaire. Nous savons d'ailleurs, par les Actes de saint Félix, que Thibiuca avait un curateur nommé Magnilianus et une curie : un des membres de l'*ordo*, Vincentius Celsinus, joua un certain rôle dans la procédure.

« Les inscriptions découvertes à Zouïtina nous permettent de corriger un texte des annales chrétiennes en même temps qu'elles nous révèlent l'existence d'une colonie à l'époque des Antonins. »

Q. Caecilius Marcellus Dentilianus fut consul suffecte en l'an de Rome 920 (167 ap. J.-C.). Un diplôme militaire trouvé à Bude[1] est daté *A. D. III Non. Mai. Q. Caecilio Dentiliano, M. Antonio Pallante consulibus.* La dédicace de Zouïtina doit être antérieure au consulat du Dentilianus, puisqu'elle n'en fait pas mention : elle indique tout le *cursus honorum* de Dentilianus antérieurement à 167. Ce personnage avait été *decemvir stlitibus judicandis*, tribun militaire de la XIe légion Claudia, questeur provincial en Afrique, édile curule, préteur, légat propréteur de la province de Crète et de Cyrénaïque, légat de la province d'Espagne, proconsul de Crète et Cyrénaïque, légat de la légion XII Fulminata, enfin légat propréteur de la province d'Aquitaine. Nous obtenons aussi pour son *cursus honorum* le tableau suivant :

Décemvir stlitibus judicandis (un an).

Tribun militaire de la légion XI Claudia en Dalmatie (un an).

Questeur de la province d'Afrique (à vingt-cinq ans au moins). Durée : un an.

Édile curule, candidat d'Hadrien (mort en 138). Durée : un an.

Préteur candidat d'Hadrien (à trente ans au moins). Durée : un an.

Légat de Crète et de Cyrénaïque (un an).

Légat d'Espagne (province impériale consulaire). Durée : de un à trois ans.

Proconsul de Crète et de Cyrénaïque (province sénatoriale prétorienne). Durée : un an.

Légat de la légion XII Fulminata (Syrie). Durée : un an.

Légat propréteur d'Aquitaine (province impériale prétorienne). Durée : trois ans. Consul en 167.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. III, II, p. 888, n° 46

2. — Chez M. Mangiavacchi, au Dar-el-Bey de l'Enfida, nous avons copié le fragment suivant provenant de Botria. Lettres allongées de $0^{m},05$; brisé de toutes parts. Haut. $0^{m},20$; larg. $0^{m},25$.

ΛΙΛ
VMOPERASII
ACISTANTIATACTATISTC
TANTIAQVADRIENNI
POSTCOMPHIA APAT

3. — Chez le même. Haut. $0^{m},40$; larg. $0^{m},18$; lettres de $0^{m},05$. Mauvais style.

F·SA

4. — Fragment trouvé dans les fondations de la maison de Bou-Ficha (Enfida), aujourd'hui encastré dans le mur extérieur de la cour, près de la porte d'entrée. Haut. $0^{m},29$; larg. $0^{m},47$. Lettres de $0^{m},05$. Estampage.

M ꝏ F L A M I
ꝏ L X X X I I ꝏ O
S CORNELIA
VAEPECVNIE G *sic*

Dans les fondations de la même maison, on a découvert un haut relief en calcaire figurant une croix grecque décorée d'ornements qui simulent des cabochons; aux quatre angles du champ se trouvent des rosaces, et les lettres A, ω, sont placées aux deux extrémités de la haste transversale de la croix. Deux autres hauts reliefs en marbre, trouvés au même endroit, présentent un chrisme et une croix, chacun dans un cercle[1]. Mentionnons encore un fragment d'inscription découvert dans les fondations de ce bâtiment.

SAC
NA

5. — L'Henchir Haret ou Harrat, dans l'Enfida, est aujourd'hui identifié à Segermes[2]. Wilmanns avait visité cette localité et y avait placé par conjecture la *Bibae* de la Table de Peutinger. Trois des

[1] Cf. Cagnat, *Explorations en Tunisie*, II, p. 17.
[2] *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 162.

inscriptions que Wilmanns a copiées à Segermes ont été revues avec soin et doivent être lues comme il suit :

A. — [1]. Haut. $0^{m},48$; larg. $0^{m},60$. Estampage.

[*Fl*]AVIO⊘FELICI⊘FLAM⊘PERP⊘II⊘VIR⊘II
[*Fl*]AVIVS⊘QVADRATVS⊘LAII
[*Prae*]FECTVS⊘COH⊘I⊘IΛ''
[*Pro*]VINCIAE⊘TING
[illegible] 'VN'

A la fin de la troisième ligne, Wilmanns a lu *pr*AEFECTVS⊘ COH⊘INI . . . . . *sacerdotalis?* Au commencement de la quatrième, il restituait à juste titre *pro*VINCIAE d'après quelques traces de lettres apparentes sur le bord inférieur de la pierre. Mais la découverte d'un nouveau fragment qui s'ajuste exactement en bas de l'inscription permet de lire à cette ligne *pro*VINCIAE⊘TING*itanae*. La fin de la troisième ligne devait contenir le nom d'une cohorte qui ne nous est pas connue jusqu'à présent.

B. — [2]. On distingue les lettres suivantes :

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . E. . . . . .
. . . . . SEGERM. . . .
. . . . . DOLORE. . . .
. . . . . IVRM. . . . . .
(*Six lignes illisibles.*)
. . . . ONO. . . . . .
. . . CVNIA SVA P. .

A la quatrième ligne de cette inscription, SEGERM fait évidemment partie de SEGERMES, nom ancien de la ville dont l'emplacement est marqué par Henchir-Haret. Wilmanns avait lu SE· GERM en deux mots et pensait, d'après le mot *germ*(*ana*) qu'il restituait ainsi, que l'inscription était rédigée en vers. On voit que c'est un piédestal de statue, élevée peut-être par la ville de Segermes en l'honneur d'un patron (—*ono*—) défunt (*dolore?*).

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 908.
[2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 910.

C[1]. Haut. $0^m,48$; larg. $1^m,70$. Hauteur des lettres, $0^m,12$.

R E G I N A E · M I N E R*vae sacrum pro salute etc.*
*Maxi*M I A N I · A V G G · C A P I T O L I
I DEDICAVIT · CVRANTE · REMPVB

Wilmanns avait cru lire MATRE au commencement de la seconde ligne. C'est un fragment de dédicace à Minerve en l'honneur de Dioclétien et de Maximien.

6. — A Henchir-Harrat, fragment d'inscription funéraire enclavée dans le mur du pilastre sud-est du temple. Haut. $0^m,50$; larg. $1^m,50$.

D M *s*
P · AELIVS · P · F
P I V*s vixit*, etc.

7. — A Henchir-Harrat, inscription en deux fragments encastrés dans un puits et d'une lecture fort difficile. Haut. $0^m,56$; larg. $0^m,62$, estampage.

(*Il manque 10 lignes au moins.*)
.....SVA ME.....
.....VSQ·CIVIBVS SVIS IN▨M▨
▨▨▨I A M I R E S I I E R V N
GAR · FORTVNATA · FL · P · EIVS · D
MVNIC · IN · SOLACIVM · AMISSI · KARS
SIMI · MART · HANC · STATVAM PE
CVNIA SVA POSVTOL · D · D · D ·

Les quatre dernières lignes se lisent sans peine :

Gar(gilia) Fortunata fl(aminica) p(erpetua) eiusd(em)
munic(ipii) in solacium amissi karis-
simi mariti hanc statuam pe-
cunia sua posuit l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum)

A la ligne précédente, on lit ...*am prestiterunt*, en admettant que le premier T est lié à l'I comme dans les deux dernières lignes de l'inscription.

8. — Nous avons vu à Monastir, chez M. Hérisson, une grande plaque de marbre blanc découverte dans la nécropole de Lemta.

[1] *Corp. inscr. lat.*, n° 906.

L'inscription a été publiée depuis par M. Cagnat[1], d'après une copie de M. Hérisson; nous reproduisons ici celle que nous avons prise sur place. La stèle a certainement été enlevée à un temple plus ancien, car elle porte au revers différents ornements d'architecture (oves et perles).

ENΘA KATAKITE A
ΠYNNAPIΟY Γ
KΛHPΩΔOTH

Ἔνθα κατάκιτε Ἀπυνναρίου γ(υνὴ) Κληρωδότη.

M. Cagnat a cité des exemples épigraphiques de formes κατάκητη, κατάκειτε, κατάκιτε, etc.[2] Le sigle que nous avons interprété γυνή est peut être un Γ et un Y liés; on trouve d'ailleurs ΓY pour γυναικός dans une inscription de Sillyum[3]. Le nom de Κληρωδότη est nouveau.

9. — A Kairouan, cippe funéraire encastré à l'angle nord-ouest du bassin situé hors des murs de la ville. Ce cippe très effacé, où Wilmanns n'avait distingué que D·M·S[4], a été depuis publié plusieurs fois, en particulier par M. Mowat[5] et par M. Cagnat[6]. Nous avons passé plusieurs heures devant cette inscription et nous avons lieu de croire que notre copie est assez exacte. Elle diffère d'ailleurs notablement des copies publiées.

D M S
Q C O R N E L I V
C I A S V S C
I A N V
CORNELI F CAIVS ET QVINTVS
FRATRI BONO FECERN
H S · S · E

D(is) M(anibus) s(acrum). Q(uintus) Corneliu(s) Cla[u]sus C..... (v)i(xit) an(nos) X..... Corneli f(ilii) Caius et Quintus fratri bono fecer(u)nt. H(ic) s(epulcrum) s(itum) e(st).

(1) *Archives des Missions*, t. XII, 1885, p. 117.

(2) *Archives des Missions*, t. XII, p. 118.

(3) *Corpus inscr. graec.*, t. III, p. 1163; Waddington-Le Bas, *Inscriptions d'Asie Mineure*, n° 1384.

(4) *Corpus*, n° 82 *a*.

(5) *Bulletin épigraphique*, 1883, p. 143.

(6) *Explorations en Tunisie*, II, p. 38.

10. — M. Galtier, officier interprète à Sousse, nous a communiqué la copie d'un cippe qu'il a vu en 1881 près d'El-Kef, à l'embouchure de l'Oued Tessa. Nous la reproduisons à cause du *cognomen*.

D · M · S ·
L · OCTAVIVS · BARK
PIVS VIGENTI ANNIS

On a rencontré à Constantine un Caecilius BARC... (*Corpus*, n° 7248).

11. — Dans l'église de Sousse, fragment. Haut. $0^m,15$; larg. $0^m,20$

IVL
IIVI

Jul(ius ?) duumvi(r ?)

12. — A Gabès, dans la maison neuve de M. Sicard. La pierre a été trouvée à l'Oued el-Fard, à trois heures de marche au sud de Gabès. Haut. $0^m,90$; larg. $0^m,55$; lettres de $0^m,05$

IS MA
NIBVS
IVLI CALLISTI
LIBERTI
PROSPER ET
CANDIDA
PATRONI

(D)is Manibus Juli Callisti liberti Prosper et Candida patroni.

Dis Manibus ainsi écrit en toutes lettres n'est pas ordinaire.

13. — A Djiâra (Gabès), dans la maison d'Embarek Ibidi. Lettres hautes de $0^m,30$.

AE ET

(Junoni ? maxi)mae et (Cereri ?)

14. — A Djiâra (Gabès), maison d'El-Abid ben Djbar. L'inscription a été copiée plusieurs fois et publiée par Wilmanns dans le

Corpus[1], mais notre copie, qui est certaine, diffère par quelques détails de celles que l'on a données antérieurement. Haut. $0^{m},40$; larg. $0^{m},93$; lettres de $0^{m},13$, $0^{m},07$, $0^{m},06$.

ↃO ⋎ PRO ⋎ COS
ST ⋎ TESTAMENTO
IPENSAE ⋎ OPERIS

On peut rapprocher la forme IPENSAE, qui a certainement été gravée sur la pierre au lieu d'IMPENSAE, de formes comme ISTANTIA, COSTITVERE, etc., qui se rencontrent çà et là dans les inscriptions[2].

15. — A Djiâra, dans la maison de Snoussi ben Mekki, borne milliaire soutenant le plafond d'une chambre. Haut. $1^{m},10$; diam. $0^{m},62$.

IMP · CAES · DIVI SEPTIMI
SEVERI PII ARABICI AD
IABENICI MAXIMI BRI
TANNICI MAXIMI FILIO
DIVI ANTONINI PII GER
MANICI SARMATICI NEPO
TI DIVI ANTONI
NI PII PRONEPOTI
DIVI TRAIANI PAR
THICI ET DIVI NERVAE PRONEPOTI
MARCO A[3] ANTONINO
PIO FELICI AVG
PARTHICO MAXIMO

L'inscription a été publiée par M. Féraud[4] d'après une très mauvaise copie de M. Chevarrier; M. Mommsen l'a reproduite dans le *Corpus*[5] d'après cette copie et une autre, la même que lui a transmise M. Tissot. Il ajoute : « *Est Caracallae, emendanda ad n. 10024; sed cum corruptelae ad interpolationem prope accedant, hoc exemplum*

(1) *Corpus*, t. VIII, n° 41; cf. *ibid.*, p. 922.
(2) Cf. Hoffmann, *Index grammaticus ad Africae titulos latinos*, 1878, p. 72.
(3) *Aurelio*. Pour le texte, Cf. *Corpus*, VIII, n° 10024.
(4) *Revue africaine*, 1876, p. 502.
(5) *Corpus*, t. VIII, n° 10019.

non attigimus. » Les lettres TH (*Parthici*) et AN (*Britannici*) sont liées.

16. — A Henchir Zâtria, entre Gabès et Aquae Tacapitanae. Colonne milliaire fragmentée. Haut. $0^{m},65$.

Imp. CAES DIV*i Sept*
IM*i* SEVERI PII *arab*
*i*CIADIAB*enici Par*
*th*ICI MAXIM*i Britan*
NICI MAXI*mi fil Divi*
*a*NTONINI *pii germanici* etc.

La rédaction de ce milliaire paraît avoir été identique à celle du n° 10024 du *Corpus*. A la ligne 4, au commencement, notre copie, faite un peu rapidement, porte NICI; il est probable qu'il y a sur la pierre ꟻICI.

17. — A Henchir Tobel, à 3 kilomètres de Ras el-Oued, c'est-à-dire à 9 kilomètres environ de Gabès, M. le commandant Max Récamier a découvert en 1882 une borne milliaire haute de 2 mètres, au fond d'un fossé creusé dans un petit monticule qui est couvert de débris de poteries romaines. Le texte a été signalé, mais non publié, par M. François Lenormant, dans la séance du 20 décembre 1882 de l'Académie des inscriptions [1]. Renvoyées à la commission des études algériennes, la note de M. Lenormant et la copie de M. Récamier restèrent enfouies dans un des cartons de M. Tissot, où nous les avons retrouvées tout récemment. Depuis, M. Espérandieu a publié le texte de cette borne dans le *Bulletin des antiquités africaines* [2], mais sa copie est inférieure à celle de M. Récamier. Nous avons étudié à notre tour le même texte, dont nous pouvons donner une copie certaine. M. le commandant de Nadaillac a bien voulu, sur notre demande, faire pratiquer quelques fouilles autour du milliaire; il a mis au jour les restes d'un gîte d'étape, avec de grandes auges en pierre calcaire encore en place qui contenaient des ossements et avaient probablement servi de sépultures à une époque postérieure.

[1] *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, t. X, 1883, p. 281.
[2] *Bulletin*, 1885, p. 52.

IMP · CAES · *c.* VALERIO
DIOCLETIANO · P · F · IN*v*
ICTO · AVG · P · M · TRIB
POTEST · COS · P · P
COS · P · P · [1] PROCOS
ET · IMP · CAES · M*aur*E
LIO · VALERIO · MAXI
MIANO · P · F · INV
AVG · P · M · TRIB · POT ·
COS · P · P · PROCOS · TAC*a*P
PVBL

A TACAPA
MIA VI

Ce milliaire, qui marque le 6e mille à partir de Tacape dans la direction de Capsa, paraît dater de 286, bien que Dioclétien, à cette époque, fut TR · P · III COS · II [2].

18. — Nous avons recueilli à Djerba, lors des fouilles que nous avons pratiquées à El-Kantara (Meninx), un petit nombre de fragments d'inscriptions que nous réunissons ici, à cause de l'extrême rareté des textes épigraphiques de cette provenance.

A Houmt-Souk, chez M. Pariente. Trouvé à El-Kantara. Grandes lettres.

Ð
ND

A El-Kantara même.

VDIES
CA
X
/

Ibid.

VIN
IAS

Ibid. Lettres hautes de $0^{m},05$.

II I
PEI

[1] COS · P · P est gravé deux fois sur la pierre.

[2] Eckhel, *Doctrina*, VIII, p. 2. Dioclétien, nommé empereur le 17 septembre 284, prend le titre de *trib. pot. II* le 10 décembre de la même année et celui de *trib. pot. III* le 10 décembre 285. Il s'associa Maximien le 1er avril 286.

Ibid. (8 fragments) :

IF CRED IV
IIVI DIIMAXL VC
VI ALAERII IC
VRIOII
IVI AI
IAI

Timbre de potier :

V·VA

Nous avons vainement recherché l'inscription autrefois copiée à El-Kantara par Pellissier et Pricot de Sainte-Marie, et reproduite d'après leurs copies par le *Corpus* [1].

INVENTAIRE DES ORNEMENTS, RELIQUAIRES, ETC., DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-OMER EN 1557.

Communication de M. Deschamps de Pas, membre non résidant du Comité à Saint-Omer.

L'inventaire dont nous donnons la copie est le plus ancien qui nous soit parvenu. Les précédents n'ont pas été conservés ; et cependant nous avons la preuve que les chanoines prenaient grande attention à la conservation de tout ce que contenait le trésor et des ornements qui étaient à l'usage de l'église. Chaque année, dans le chapitre général qui avait lieu en septembre, deux chanoines étaient désignés pour procéder au récolement des divers objets de cette nature appartenant à l'église; cette désignation se retrouve dès les premiers registres capitulaires qui nous soient parvenus, c'est-à-dire dès le milieu du XIVe siècle, et nul doute qu'il n'en fût de même auparavant. Un nouvel inventaire n'était cependant pas dressé chaque année, on se contentait de procéder au récolement, d'inscrire sur le précédent les objets qui étaient entrés dans le trésor depuis la rédaction du précédent, et de mentionner les modifications survenues. Ce n'était donc qu'au bout de quelque temps, quand l'ancien inventaire se trouvait surchargé ou raturé,

[1] *Corpus inscr. latin.*, t. VIII, n° 44 et p. 922.

qu'on se décidait à en faire un nouveau. C'est ce qui est arrivé pour celui de 1557. L'une des deux copies originales est tellement surchargée dans certaines parties, qu'il est évident qu'un nouveau dut être fait. A quelle époque? nous l'ignorons; car le nouvel inventaire ne nous est parvenu qu'à l'état de minute et sans date, et paraît même être incomplet.

Les descriptions de l'inventaire sont malheureusement très sommaires et ne peuvent donner qu'une idée insuffisante des reliquaires et autres objets qui y sont inscrits, parmi lesquels il se trouvait pourtant plusieurs pièces remarquables, et dont nous devons regretter la disparition. Nous citerons particulièrement les articles relatifs aux reliques de saint Omer (1, 2, 7, 23), les reliquaires de saint Erkembode (3, 4), les Vierges en argent doré (13, 27), et en général les articles qui concernent les reliquaires et les calices. Certaines descriptions laissent quelque incertitude. Ainsi, il est dit pour la croix n° 33 qu'un côté est peint : qu'est-ce que cette peinture? s'agit-il d'un émail ou d'une peinture véritable? Nous penchons pour cette dernière explication, car dans le précédent article où il s'agit d'un objet émaillé, la nature du travail est nettement mentionnée. Qu'est-ce aussi que ce *repositoire d'argent doré ouvré à l'antique* (20)? nous ne pouvons le deviner. Le chapitre de l'inventaire intitulé *fretin* contient surtout plusieurs de ces mentions, *ouvré à l'antique* (art. 70, 71, 72, 73, 75, 79), pour lesquelles la même incertitude existe, sauf pour le n° 71 qui est un peigne liturgique. Quant au n° 77, s'agit-il d'une peinture à l'huile ou d'un émail que l'on désignait dans les anciens inventaires sous le nom de *platte peinture?*

Si, dans les objets mobiliers qui précèdent, il se trouve encore un assez grand nombre de pièces d'une certaine antiquité et d'une valeur véritable, il ne paraît pas qu'il en soit de même pour les ornements. Ils sont pourtant nombreux, mais relativement peu anciens, et certainement ils n'avaient pas conservé les formes anciennes, puisque l'on croit devoir dire d'une chasuble (art. 161) qu'elle est *en forme de manteau..... ouvré à l'antique*, pour la distinguer de la façon des autres. Et de même pour un autre article (art. 139) qui mentionne *deux tunicques vielz..... à l'antique.*

Après les ornements vient le linge, aubes, amicts, etc., parmi lesquels on est surpris de voir figurer les étoles et les manipules. Les parements sont assortis aux ornements avec lesquels les diffé-

rentes pièces doivent servir. Aucun article ne mérite d'ailleurs qu'on s'y arrête ou qu'on le signale d'une manière particulière.

A la suite du linge, l'inventaire énumère tous les objets qui doivent servir à la célébration de l'office de *Missus*. Une fondation avait été faite par le testament de Robert Fabri, chantre de la collégiale, mort en 1535, et ses exécuteurs testamentaires présentèrent en 1543 une requête au chapitre dans laquelle ils exposaient la manière dont serait célébrée cette solennité; ce qui fut adopté par le chapitre. Donc, le jour où l'on chantait l'office de *Missus*, deux pavillons étaient préparés dans le chœur, l'un du côté de l'épitre, l'autre du côté de l'évangile. Dans le premier se tenait un enfant habillé en jeune fille, à genoux sur un prie-Dieu, et dans l'autre un enfant costumé en ange. Ces deux personnages agissaient au moment de l'évangile et chacun chantait les paroles attribuées à l'ange et à la Sainte-Vierge, et lorsque celle-ci disait : *Ecce ancilla Domini*, etc., on faisait descendre des galeries une colombe de bois couverte de blanc, pour figurer le Saint-Esprit.

Le reste de l'inventaire ne donne plus lieu à aucune observation.

En terminant, nous signalerons un reliquaire parvenu au chapitre après la clôture de l'inventaire de 1557, et qui figure parmi les additions faites sur l'une des copies devant servir à la rédaction d'un inventaire nouveau. Il est mentionné comme il suit :

« Ung reliquiare magnifique d'argent doré par deseure, ouvré à l'antique et garny de pierries, où y a plusieurs dignitez avec une custode de cuir ouvrée d'or, le tout donné par feu mons. Me Philippe Nigri, Évesque d'Anvers, chancellier de l'ordre, jadis chanoine de ceste Église. »

Philippe Nigri, ou Lenoir, fut chanoine, vicaire du prévôt de 1532 à 1559, puis doyen de Malines, et enfin premier évêque d'Anvers. Il était aussi chancelier de l'ordre de la Toison d'or. Ce fut probablement lorsqu'il quitta Saint-Omer qu'il laissa ce souvenir au chapitre.

Inventaire des reliquiaires, joyaulx et ornementz appartenantz à l'église collégial St Aumer en la ville de Saint-Aumer faicte par Messrs Jehan Louchard et Loys de Hemps prebtres chanoines ad ce commis et députez par MM. doien et chapitre de de ladicte Église, en l'an mil cinq cens cinquante sept.

Primes :

1. Ung grand et beau reliquiare d'argent doré à face où repose le chief mons^r saint Aumer, aorné de ouvraige exquise, et de plusieurs pierres pré-

cieuses avec une mitre décorée aussy de beaucoup de pierries de grande valeur soustenu de trois anges d'argent doré [1].

2. Une grande fierte où repose le corps dudict sainct Aumer dont les deux boutz sont couvertz de fin or avec plusieurs pierres précieuses et autres imaiges et pièches d'or et d'argent.

3. Ung autre reliquiare d'argent doré où repose le chief sainct Erkenbode décoré de pluseurs pierres soustenu de leonceaulx par le dessoubz [2].

4. Une phièretre où repose le corps dudict sainct Erkenbode, le devant et derrière d'argent doré avec plusieurs pierries [3].

5. Une aultre phiertre du corps sainte Austreberte.

6. Une aultre petite phièretre de bois paincturé où sont pluseurs dignitez, que l'on porte en procession aux jours de Rogations.

7. La croche saint Aumer, où l'on dict estre le baston dudict sainct, revestu de fin or et orné de plusieurs et diverses pierres précieuses et perles. Au bout d'en hault y a ung dent de saint Aumer. Et y a quatre grandes pierres perdues et cinq autres ou environ petites [4].

8. Ung reliquiare que porte le prebtre célébrant aux bons jours, estant d'argent doré pour la pluspart, ouquel sont plusieurs ossementz, comme appert par les billetz qui y sont.

9. Ung aultre reliquiare d'argent à une petite tourelle et ung crucifix au boult, doréz, auquel y a pluseurs dignitéz déclaréz par les billets enclos en crystal.

10. Ung aultre reliquiare d'argent doré, en partie rond, auquel est contenu : «*Junctura policis dextre manus sancti Dyonisii.*» Il y a une pièche du pied rompu, que se poura resauder.

11. Un aultre reliquiare d'argent doré en partie, en forme de petite phiertre

[1] Le reliquaire du chef de saint Omer, dont il est ici question, avait été fait vers 1465, car les comptes de fabrique mentionnent, à l'année 1465-1466, les dépenses faites pour la translation dudit chef dans la nouvelle châsse. La fabrique paya en diverses fois, à Clay Bye, orfèvre à Thérouanne, qui parait l'avoir faite, la somme de 413 livres 7 sous.

[2] La translation du chef de saint Erkembode dans une nouvelle châsse se fit la même année que celle du chef de saint Omer. Les dépenses pour les deux cérémonies sont comprises dans le même compte et ne sont pas séparées.

[3] Rappelons qu'il existe dans la cathédrale de Saint-Omer un tombeau de l'époque mérovingienne, connu sous le nom de tombeau de saint Erkembode. Nous n'insisterons pas sur ce monument, qui est suffisamment connu et dont il a été parlé dans plusieurs ouvrages.

[4] La «croche sainct Aumer» est le bâton pastoral du saint évêque patron de la ville. C'était une relique précieuse que l'on faisait porter par un diacre dans les grandes solennités. Un rituel manuscrit du XIIIe siècle, de la collégiale de Saint-Omer, en fait souvent mention. Ladite crosse était surmontée d'un autre reliquaire contenant une dent de saint Omer, qui avait dû etre extraite lors de la vérification du corps du bienheureux faite en 1056, par l'archevêque de Reims.

Imprimerie nationale.

avec une tourelle et ung crucifix au deseure, auquel y a : « *De costa beati Martini, de ossibus s^ti Vincentii, de vestibus sancti Luce, de pulvere s^ti Thome.* »

12. Un autre reliquiare d'argent doré, saulf le pied que n'est que laicton doré, en forme de lozengue, auquel y a aucunes pierres précieuses dont en y a trois perdues et contient ledict reliquiare « *De capillis beate Virginis* ». Il y a apparence d'avoir eu une croix par deseure.

13. Ung aultre reliquiare d'argent doré en forme de tourelle avec feulletz de mesme, saulf le pied que n'est que d'argent sans dorure. Au millieu il y a une image de la Vierge Marie d'argent doré, au creux duquel y a quelques dignitez en tant que on y voit, closturé avec ung petit bucquet. Et deseure le chief de la dicte imaige pend une petite bouteillette d'argent contenant aussy quelques dignitéz [1].

14. Ung petit reliquiare en forme de tourelle auquel y a quelques dignitéz.

15. Deux oefs d'austrice avec plusieurs ossementz et dignitéz [2].

16. Une ciboire de fin or où l'on met le *Corpus Domini* pour pendre deseure l'aultel armorié des armes de Sainte-Aldegonde, et une petite croix au dessus.

17. Ung repositoire d'argent doré en forme de tourelle auquel se mect ladicte ciboire, armoié des armes que dessus. Auquel y a cinq petitz pilliers en forme de tourelle dessaudez.

18. Une ciboire d'argent sigillé à forme de platte couppe avec ung crucifix au deseure, et au dedans y a une petite boiste d'argent doré esmaillé à trois petitz piedz où repose le *Corpus Domini*, de quoy on se sert pour porter aux mallades.

19. Le vasseau où est mis *sanctum chrysma, oleum sanctum et oleum infirmorum*, de cuivre doré.

20. Ung repositoire d'argent doré et ouvré à l'antique avec les imaiges de Nostre Dame, et saint Jehan évangeliste aux costez, auquel se mect le *Corpus Domini* es jor octaves du Sacrement [3].

21. Une ciboire de laicton doré rompue par le pied.

22. Une aultre ciboire de mesme où repose le *Corpus Domini* pendant à présent deseure l'autel.

23. Ung grand vasseau que on dict le calice de saint Omer, aiant la couppe

[1] La description de ce reliquaire n'est pas très claire, et ne laisse pas connaître d'une manière certaine si l'image de la Vierge était dans l'intérieur de la tourelle, qui pouvait alors s'ouvrir pour qu'on l'aperçût, ou si elle était au-dessus. Dans ce dernier cas qu'entendrait-on par les « feulletz » que l'on dit exister à ce reliquaire ?

[2] Les œufs d'autruche étaient conservés à titre de haute curiosité dans les trésors des églises. Ici ils sont en outre à titre de reliquaires.

[3] D'après la description de cet objet, ce doit être ce que l'on appelle aujourd'hui un ostensoir.

de fin or et le pied d'argent doré avec la platine de fin or ornéz de pluseurs perles et pierres précieuses, dont en y a beaucoup perdues [1].

24. Ung petit calice de fin or avec la platine de mesme armoiéz des armes G. de Sainte-Aldegonde avec la louchette d'argent doré et ung petit christal au bout rompu [2].

25. Ung aultre grand calice et platine de argent doré avec une louchette d'argent.

26. Ung aultre calice et platine d'argent doré moindre avec la louchette de quoy on se sert journellement au grand autel.

27. Une grande imaige de Nostre Dame, argent doré, le pied d'argent, que on mect descure la table d'autel aux bons jours, donné par Messire Guillebert de Sainte-Aldegunde chantre, en l'an mil trois centz XVIII [3], auquel y pend une chainette d'argent doré avec un *Agnus Dei* et une imaige de s^te^ Barbe et de s^t^ Anthoine, avec des paternostres, unes de corail et aultres d'ambre, à celles de corail y pend une imaige de Nostre Dame et trois anneaulx les deux d'argent doré et l'autre de cuivre. La valence que on mect sur le chief dudict imaige est tout usée, aiant aux extrémités plusieurs parties tenans à une bordure de fil d'or [4].

28. Deux croix d'argent avec crucifix et les bastons revestu d'argent que l'on porte en procession.

29. Une double croix d'argent doré et ung crucifix ouvrée d'ouvraige antique garnie de pluseurs pierres précieuses. Le pied n'est que laicton doré soustenu de quatre petit leonceaulx.

30. Une aultre croix d'argent doré, les imaiges d'allebastre.

31. Deux aultres doubles croix d'argent doré servant au prebtre célébrant au grand autel.

32. Une croix d'argent doré émaillié à l'imaige du crucifix pour mettre sur le tombeau, quand l'on faict exeques des trépassez.

33. Une aultre croix courte et grosse garnie d'argent à ung costé et la reste paincte, dedans laquelle y a ung grand ossement qui se voit par ung petit huis auquel est escript : « *De ossibus undecim millium virginum.* »

34. Deux aultres croix de cristal estans deseure le table d'aultel.

[1] Ce calice, qui était une des pièces les plus remarquables du trésor de la collégiale, a été vu et admiré par les auteurs du *Voyage littéraire*, qui l'ont mentionné dans leur ouvrage. Il n'est pas impossible qu'il remontât à l'époque qu'on lui assigne, mais l'absence de toute représentation empêche de rien affirmer.

[2] Donné par Guillebert de Sainte-Aldegonde, chantre, puis doyen de l'église de Saint-Omer, fondateur de l'hôpital du Soleil en cette ville, en 1330.

[3] Cette date était indiquée par une inscription qui accompagnait la statue de la Vierge. A cette époque, Guillebert de Sainte-Aldegonde n'était encore que chantre.

[4] L'usage de recouvrir la tête des statues de la Vierge d'un voile doit remonter assez loin. L'inventaire dit que ce voile est tout usé, preuve de longs services.

35. Deux grandz platz d'argent aux armes d'Arragon et de Jherusalem dorez par le millieu et par les bordtz, que se mectent sur l'aultel es bons jours.

36. Deux aultres platz d'argent émailliez par le millieu, l'ung d'ung imaige de s^t Aumer et l'aultre de Dagobert, roy de France[1].

37. Deux petits platz d'argent et deux pochonnetz de mesme pour servir journellement à l'aultel.

38. Un long piperon d'argent duquel on se sert à le bénédiction des fontz.

39. Une paix d'argent doré à ung crucifix esmaillé sur argent, donné par Me Jehan Cocquillan chantre[2].

40. Une aultre paix à double croix que l'on porte journellement.

41. Une culière d'argent en partie dorée armoiée aux armes de G. de Sainte-Aldegunde pour servir à l'aultel avec ung anneau au boult.

42. Deux grandz chandeliers d'argent en partie dorez soutenu de chascun trois petits leonz, lesquelz est besoing refaire et reviseter.

43. Deux aultres chandeliers d'argent, lesquelz portent journellement les enffans du cœur servantz à l'aultel.

44. Deux aultres chandeliers d'argent moindre dorez en partie que on met journellement sur l'aultel.

45. Ung benoister et une asperge d'argent.

46. Deux encensoirs d'argent de quoy on se sert journellement.

47. Ung aultre petit encensoir d'argent doré à l'antique.

48. Ung grand plat d'argent à dix pipperons dont l'ung est perdu l'autre jus, et ung aultre en partie rompu, qui se pend devant les corps saincts[3].

49. Une aultre moindre à ung piperon au millieu pour pendre au millieu du cœur.

50. Item ung aultre petit plat d'argent semblable au précédent qui se pend au bout du cœur, armoié à my costé des arme de Ponche[4], à l'austre costé les armes sont perdues.

51. Deux grands bastons d'argent dont use Mons. le chantre, l'ung armoié des armes de Me Pierre de Turri[5], et lautre de Me Jehan Cocquillan chantre.

(1) Saint Omer vivait au temps du roi Dagobert. C'était donc un souvenir que consacraient les deux images représentées sur ces plats.

(2) Jean Cocquillan fut chantre en 1434 et mourut vers 1455.

(3) Il s'agit ici non d'une couronne de lumière, mais d'un diminutif qui la remplace; c'est un large plat auquel sont soudés des appendices en saillie et en pointe pour recevoir des cierges. Le mot *pipperon*, que nous n'avons pas trouvé dans Du Cange, serait le nom de ces pointes.

(4) Plusieurs prêtres du nom de Ponche furent chanoines de la collégiale de Saint-Omer. L'un d'eux, Gauthier Ponche, conseiller au Parlement de Paris vers 1400, et qui devint ensuite chanoine, avait donné en 1429 un retable orné de figures d'albâtre pour le grand autel. Il mourut en 1438. Il pourrait se faire que le plat dont il est ici question ait été donné par lui.

(5) Me Pierre de Turri, ou de la Tour, était chantre de la collégiale en 1405 et

52. Deux autres bastons d'argent pour choristes assistens.

53. Une grande afficque d'argent doré aux imaiges de Nostre Dame, saint Jehan Baptiste et saint Aumer, avec ung suppliant armoié des armes dudict Cocquillan à xvi perles d'argent.

54. Ung autre afficque d'argent doré moindre aux imaiges de Nostre Dame, saint Jehan l'évangeliste et saint Aumer armoié des armes de Ponche.

55. Ung aultre afficque d'argent, saulf le fond, aux imaiges de Nostre Dame, saint Quintin et saint Aumer, armoié des armes Mons. le prévost Quintin Menardi[1].

56. Une esguière donnée par feu Me Guillaume de Laminea[2] pour s'en servir *in cena Domini.*

57. Une petite bouteille de voire en laquelle est contenu de l'eaue Grégorienne, béniste par Mons. de Salubri, suffragant d'Arras en l'an xvc xxx, lorsque l'église fut réconcilié.

58. Deux petitz livretz en parchemin où est contenu l'office qu'il convient faire à la reconciliation de l'église.

59. Une bouteille de greiz contenant de l'huille.

60. Ung petit reliquiare de crystal le deseure d'argent.

61. Ung calice et platine d'argent doré et louchette d'argent aiant le pied rompu.

62. Un nou de calice[3].

63. Trois pierres d'autel benoistes encassés de bois.

Fretin.

64. Plusseur fretin d'or et d'argent, auquel y a beaucoup de pierres précieuses et perles. Et entre autres y est la couronne de la grande imaige de Nostre Dame, rompue et par pièches.

65. Item deux anneaulx l'ung d'or avec une turquoyse et l'aultre d'argent avec une coraline.

66. Ung petit reliquiare d'argent contenant *lapides de Sepulchro Domini* avec une chainette d'argent.

67. Un reliquiare avec ung petit billet *De sancto Stephano, de Sepulchro Domini.*

68. Ung aultre avec un billet *De vestibus beate Marie.*

69. Deux aultres sans billet, l'ung aiant une pierre rouge et l'autre une blanche avec aultres pierres.

mourut en 1432. Il était de la famille de la Tour Colonne, qui porte d'argent à la tour de gueules. Il eut pour successeur dans cette dignité Me Jean Cocquillan.

(1) Quentin Ménard fut prévôt de la collégiale de 1426 à 1438. Il fut ensuite évêque de Besançon.

(2) Guillaume de Laminea était chanoine de 1524 à 1536.

(3) Ce doit être un nœud de calice.

70. Ung tableau à l'imaige du Saulveur à ung costé et à l'aultre ayant imaiges antiques.

71. Ung pigne d'ivoire à l'antique avec le custode ayant une pierre de voire dessus.

72. Une afficque de cuivre antique.

73. Une grande et viese afficque de bois couvert d'imaiges de cuivre ouvrez à l'antique.

74. Une grande et large croix à quattre pierres où y a quelques escriptures dedans.

75. Une autre croix à ung crucifix faict d'ouvrage antique tout rompu.

76. Aulcunes croix rompues et quelques pièches d'une croche de laicton esmaillé.

77. Ung tableau en platte paincture à l'imaige de Nostre Dame tenant son enffant, couvert de voyre.

78. Six bourses de soie de diverses sortes, ausquelles sont plusieurs ossement et dignitéz. Le tout remis en ung petit coffret.

79. Ung long coffret ouvré à l'antique auquel sont pluseurs dignitéz.

80. Item une aultre coffret en manière de phiertre avec pluseurs autres dignitéz.

81. Item ung aultre coffre plat contenant pluseurs belles bourses avec grandz ossements et dignitéz.

82. Trois pommes en cristal pour mettre à la phèretre saint Aumer et trois aultres servantz aux aultres phiertres.

83. Quatre pièches de cristal d'une croix rompue.

84. Aulcunes petites imaiges d'argent de saint Aumer de petite valeur, pour bailler aux gens venans en pélérinaige.

85. Ung grand coffre plain de nouveaulx breviares pour estre venduz au prouffict de l'église.

86. Une croche d'évesque, le deseure de letton doré, le baston de plastre blancq qui se romp en trois pièches avec le custode.

87. Une imaige de bois paincte, *Domini resurgentis*, couvert d'une toille.

88. Quatre aisles de bois pour les enfans de cœur faisans les anges, es jours de Pasques et de Noël.

89. Trois boittes de bois painct pour les trois Maries [1].

S'enssuient les parementz d'aultel de couleur rouge.

Primes.

90. Ung drap d'or rouge avec ung crucifix au milieu, armoié des armes

[1] Cet article et le précédent sont relatifs à des objets servant au mystère de la résurrection, comme il se célébrait conformément au rituel de l'église de Saint-Omer.

Madame Lamberde de Brimeu, contesse du Roeulx [1], pour mettre devant la table d'aultel.

91. Ung aultre drap d'or rouge armoié des armes Me Jehan Cocquillan, avec le voie de mesme armoié des armes de Ponche, à pendre devant l'aultel en bas [2].

92. Une claire toille ouvrée de brancaiges, de fil d'or et escripture *Jhesus Maria*, armoié de certaines armoiries en lozenghe, pour mettre sur l'aultel aux bons jours.

93. Six pendans de cortines de damas cramoisy rouge, avec les voies tout du long de drap d'or rouge avec armoiries de feu Monsr d'Arras [3].

94. Ung drap de velours rouge, avec l'imaige de la Résurrection, lequel sert à mettre devant la table d'aultel et au tombeau es festes de Pasques.

95. Item, ung aultre drap pareil et de mesme grandeur comme cesluy dessus à portraicture des trois Maries venant au sépulchre, servant audict tombeau esdits jours de Pasques.

96. Ung aultre drap de velours rouge semé d'estoilles d'or et ung crucifix au millieu, aiant les imaiges Notre Dame et saint Jehan au costez, servant à mettre devant l'autel en bas aux doubles.

97. Ung parement de drap d'or pour couvrir le ciboire pendant descure l'aultel.

98. Ung drap de demye ostade rouge semé de plusieurs fleurs de soie, qui pend journellement devant l'aultel en bas.

99. Une custode à corporal de velours rouge semé d'estoilles et ung ange tenant les armoiries du pape de Columna [4], avec trois clouans d'argent doré.

100. Item, une autre custode et corporal de velours rouge, avec ung soleil d'or au millieu où y a escript *Jhesus* en lettres de perles.

101. Trois petitz coussins de soie rouge semés d'aigles d'or à ung costé, et l'autre costé de velours bleu semé de fleurs de lys d'or, pour mettre sur l'autel.

[1] Mme Lamberde de Brimeu, comtesse du Rœux, était la mère d'Eustache de Croy, qui fut prévôt de Saint-Omer, et devint ensuite évêque d'Arras. Elle fit de nombreux dons à la collégiale.

[2] Il faut distinguer parmi les nombreux parements inventoriés ceux qui devaient servir comme retables et ceux destinés à être placés comme devant d'autel. Il nous semble que tous ceux qui portent la désignation inscrite à cet article ont eu cette destination. Quant aux courtines rappelées par les articles suivants, elles étaient évidemment destinées à être tendues entre les colonnes supportant des anges, qui entouraient l'autel.

[3] Il s'agit ici d'Eustache de Croy, qui fut évêque d'Arras, en même temps qu'il resta prévôt de Saint-Omer, de 1521 à 1538.

[4] Peut-être Martin V (1417-1431), qui aurait donné ces objets en souvenir des deux membres de la famille Colonna qui furent prévôts de l'église de Saint-Omer, Mathieu de 1290 à 1336, et Étienne de 1350 à 1378.

102. Deux petits pendans de cortines avec le voie par devant de damaz cramoisy, servant au petit tabernacle du Saint Sacrement qui se mect sur l'autel.

103. Deux aultres de soie rouge et pendant de mesme pour servir audit tabernacle.

Les parementz d'aultel de bleu.

104. Ung drap de velours bleu viollet semé de brancaiges d'or en broderie, au millieu il y a un Jhesus tenant sa croix, et aux costez les quatre évangelistes, à mettre contre la table d'autel.

105. Ung drap de velours bleu azuré, semé de plusieurs fleurs de lys d'or avec le voie de mesme pour mettre devant l'autel en bas.

106. Six pendans de cortines de soie viollet avec les voies de velours viollet semé de brancaiges en broderie, comme cestuy de la table d'autel, avec prophètes et sibilles à l'entour.

107. Un drap de soie viollet avec une croix de satin rouge au millieu et une couronne d'espinne d'or, pour mettre devant la table d'aultel et doubles de quaresme.

108. Ung drap de demye ostade bleuwe semé de pins[1] à l'imaige de saint Omer au millieu, que se mect devant l'aultel en bas aux doubles.

109. Une custode à corporaulx de velours bleu azur semé allentour de fleurs de lys d'or, et en le moienne une estoille avec trois fleurs de lys d'or dedens, et trois clostures d'argent doré.

110. Une pale de soie rouge semée de plusieurs brancaiges et fleurs auquel y a une croix de velours bleu, semée de larmes d'or, et au millieu une grande estoille d'or où est escript *Jhesus*, et aux deux costez les armes feu mons^r^ d'Arras servant de ciel au grand tabernacle du St Sacrement.

111. Une voie imparfaicte avec les frinces pour servir au grand tabernacle du Saint Sacrement, de mesme estoffe dudict ciel.

112. Ung parement aussy de mesme estoffe pour mettre deseure le ciboire pendant au cœur.

Les parementz blancq.

113. Ung drap d'argent frizé avec une imaige de Notre Dame *in sole* au millieu et deux anges tenans encensoirs, brodé allentour de brancaiges d'or donné par feu s^r^ Robert Cousin[2] chanoine, servant à mettre devant la table d'autel.

[1] Les armes du chapitre de Saint-Omer étaient d'azur à trois pommes de pin d'or, posées deux et une.

[2] Robert Cousin fut chanoine de la collégiale de 1525 à 1551. Outre le parement d'autel dont il est ici question, il avait donné à l'église des lapisseries représentant l'histoire de Tobie.

114. Quatre pendans de cortines de damas blancq avec les voies de mesme, armoié des armes de feu Me Guillame de Laminea, chanoine[1].

115. Ung drap pour pendre devant l'autel en bas, de damas blancq, et le voie de mesme, armoié des armes susdictes.

116. Ung aultre drap de damas blancq semé de fleurs d'or avec le voie de mesme, figuré de brancaiges et diverses fleurs, pour mettre devant l'aultel par bas.

Les paremens noirs.

117. Ung drap de velours noir une croix blance de satin au millieu, armoié des armes de Madame Lamberde de Brimeu, comtesse du Roeulx, pour mettre devant la table d'autel.

118. Une aultre drap pareil à mettre devant l'autel en bas.

119. Ung aultre drap de velours noir, à une croix de satin rouge avec deux testes de mort, à mettre contre l'autel en bas, donné par Pierre Warheil.

120. Quatre pendans de cafa noir renforchiet donnez par feu monsr Sidrach de Lalaing doien[2].

121. Aultres quatre pendans de pareil estoffe donnez par ladite dame du Roeulx.

122. Deux longues voies de velours noir semé de fleurettes d'or, armoiez des armes dudit de Lalaing et donnez par icelluy.

123. Ung petit drap de velours noir à une croix de satin blancq, à mettre contre la table du petit autel.

124. Ung grand drap de velours noir avec une croix de velours rouge et ung crucifix en broderie d'or par dessus, donné par feu monseigneur F. de Melun[3], évesque de Thérouanne et prévost de ceste église, armoié de ses armes, duquel on se sert à mettre sur le tumbeau des trespassez.

125. Une aultre drap de velours noir à une croix de satin blancq armoié des armes de ladite contesse du Roeulx et donné par icelle.

126. Une custode à corporaulx de drap d'or sur le noir.

127. Deux petits coussins de noir tout usez.

Parements communs et de quoy on use journellement.

128. Quatre pendans de cortine de damas ganne et gris, avec les voies de soie bleuwe semées de fleurs de lys d'or.

(1) Voir plus haut la note 2, p. 85.

(2) Sydrach de Lalaing mourut le 26 juin 1533. Sa mémoire est rappelée dans l'église par un charmant petit monument, dû au ciseau d'un artiste de la Renaissance, Georges Le Monnoyer. Ce monument se trouve dans la carolle, fixé à un des piliers des chapelles rayonnantes.

(3) François de Melun était, ainsi qu'il est rappelé dans cet article de l'inventaire, à la fois prévôt du chapitre de Saint-Omer et évêque de Thérouanne de 1500 à 1521.

129. Item, deux aultres voies courtes de damas bleu semez de pins d'or.

130. Un drap de demye ostade rouge semé de plusieurs fleurs de soie, pour mettre devant l'aultel en bas.

131. Trois coussins de demye ostade rouge à ung costé et l'autre bleu, pour mettre sur l'autel.

132. Ung drap verd pour couvrir les nappes, assez usé.

Les casules et tunicques rouges.

133. Une casule et deux tunicques de drap d'or ouvré de roses de velours cramoysi.

134. Une aultre et deux tunicques de velours ouvrez en broderies de fuzicles[1] d'or.

135. Item, une casule et deux tunicques de velours cramoisy.

136. Une aultre casule et deux tunicques de velours cramoisy, dont on use les dimenches et aux solemnes.

137. Une casule et deux tunicques à deux endroictz, l'ung costé de soye rouge bendé de blancq, et l'autre costé de soie blanche les bendes rouges.

138. Une casule de drap d'or ouvrée de velours gris frizé dont la crosie est de drap d'or rouge.

139. Deux tunicques vielz de drap de soie et d'or à l'antique.

140. Une casule dont on se sert en quaresme avec deux manteaulx de soie rouge.

141. Deux tunicques de velours rouge usez.

142. Une casule et deux tunicques de soie rouge, les offroy de tissu d'or fort usez.

143. Une casule et deux tunicques de demy ostade semés de couronnes et fleurs gannes, de quoy on se sert aux simples.

Casules et tunicques bleuz et verdz.

144. Une casule et deux tunicques de velours bleu semez de fleurs de lys d'or.

145. Une casule et deux tunicques de drap d'or de diverses couleurs, les offroy d'or tissu.

146. Une autre casule et deux tunicques de drap d'or tissu de velours violet.

147. Une casule de drap vert à une croix tissu de drap d'or.

148. Deux tunicques de soie verde doublez de soie rouge.

149. Une casule et deux tunicques de soie verde semez de fleurs d'or.

150. Une casule et deux tunicques de demy ostade bleuwe semez de brancaige ganne.

[1] C'est-à-dire de *briquets*, qui entrent dans la composition du collier de la Toison d'Or.

Casules et tunicques blancqs.

151. Une casule et deux tunicques de drap d'or blancq.

152. Une grande casule en manière d'ung manteau de damas blancq, semée d'estoilles d'or, et une crosie tout de perles.

153. Une autre casule de damas blancq semée de roses d'or, la croisie de velours cramoysi rouge.

154. Une casule de velours blancq semée de viollettes rouges et autres d'or.

155. Deux tunicques de damas blancq.

Casules et tunicques noirs.

156. Une casule et deux tunicques de velours noir les offrois de drap d'or avec ung crucifix.

157. Une autre casule et deux tunicques de velours noir semez de fleurs d'or.

158. Une casule et deux tunicques de demye ostade noire, les offrois de soie bleuwe ouvrez de flourettes.

159. Une autre casule et deux tunicques de demye ostade noire de quoi on se sert au petit autel pour chanter les obitz.

160. Une casule de velours noir, les offrois de satin blancq pour servir au cantuaire de monseigneur d'Arras.

161. Une grande casule en forme de manteau de soie noire ouvrée a l'antique, semée de brancaige dor.

S'ensuient les cappes rouges.

Primes.

162. Une belle et riche cappe de drap d'or rouge, semée de roses et brancaige de velours cramoisy à deux esgrappes d'argent.

163. Une aultre cappe de velours cramoisy à brancaiges d'or, les offrois sont nouveaulx.

164. Quatre cappes de drap d'or ouvréez de velours cramoisy toutes semblables, à chacune deux aggrappes d'argent.

166. Trois aultres cappes de drap d'or ouvréez de mêmes ouvraiges.

167. Trois autres de velours cramoisy semées de pins d'or.

168. Quatre cappes de demye ostade rouge, semées de plusieurs fleurs de lys et couronnes.

169. Une cappe de soie rouge semée de fleurs de velours cramoisy fort usée.

170. Item, deux aultres cappes de velours rouge, tout vièses.

Les cappes verdes et bleuwes.

171. Cincq cappes de drap d'or de velours verd, chacune deux aggrappes d'argent.

172. Une cappe de drap d'or de velours violet donnée par Monsr le chantre Fabri [1].

173. Une autre cappe de velours bleu, semée de fleurs d'or à une bloucque d'argent pour attacher l'afficque du chantre.

174. Deux cappes de velours bleu à brancaiges d'or.

175. Trois cappes de velours bleu semées de fleurs de lys d'or.

176. Deux aultres semblables mais fort usées.

177. Deux cappes de petit drap d'or tissu de velours viollet, dont l'une a deux aggrappes d'argent.

178. Trois cappes de drap d'or tissuz de velours gris, l'une aux armes de Bevres, et les deux autres de m^e Bangois Beguin, chanoine [2].

179. Quatre cappes de demye ostade bleuwe, deux semées de fleurs gannes, et les deux aultres de couronnes et fleurs de lys gannes.

180. Ung offroy de drap d'or à velours verd, avec le cappron d'une cappe.

Les cappes blanches.

181. Trois cappes de drap d'or tissu de velours blancq, chacun deux aggrappes d'argent.

182. Quatre cappes de toille d'or dont à l'une on a osté les offroiz pour servir à une aultre cappe, chacun a trois aggrappes d'argent, données par ladite contesse de Roeulx.

183. Deux aultres cappes de damas blancq semées de aigles d'or avec chapeaulx rouges de cardinal, et aultre menu ouvraige.

184. Trois aultres cappes de damas blancq semées de plusieurs et diverses fleurs, avec aultre ouvraige, dont l'une a offroiz cargé de drap d'or sur viollet velours.

185. Deux cappes de velours blancq semées de roses d'or et de fleurs rouges de velours cramoisy assez usées.

186. Quatre cappes de demy ostade blanche les deux semées de fleurs rouges et les deux aultres deux de fleurs blancques.

Les cappes noires.

187. Une cappe de velours noir semée de brancaiges d'or.

188. Une aultre cappe de velours noir semée de fleurs d'or assez usée.

189. Une cappe de demy ostade noire.

[1] Robert Fabri était chantre de 1503 à 1535.

[2] Me Bangeois Beguin fut chanoine de la collégiale de 1456 à 1475. Il donna à l'église la plus grosse de ses cloches, qui existe encore aujourd'hui et qui pour cette raison était appelée *cloche Baugeoise*. Il fonda aussi une chapelle en l'honneur de saint Julien et de sainte Basilisse.

Aulcuns vieulx ornements de quoy on ne se sert plus.

190. Une casule et deux tunicques de soie ganne, dont la casule est dans la chapelle S' Eloy.

191. Deux tunicques de velours rouge, la casule est en la chapelle Cadet.

192. Deux tunicques de damas bleu, dont la casule est en la chapelle Baugeoise.

S'ensuit aultres parties d'ornementz.

Primes.

193. Deux pendans de velours bleu semez de fleurs de lys d'or pour pendre aux costez des reliques que l'on porte es processions généralles.

194. Ung tapis à la turquoyse pour mettre sur la table quant on faict processions généralles.

195. Trois bancquers de tapisserie, pour mettre sur le bancq des choristes, l'ung rouge, l'autre bleu et l'autre blancq; le rouge et le blancq chacun trois coussins et le bleu quatre de mesme.

196. Ung bancquier de velours noir et quatre coussins de mesme.

197. Ung bancquier de drap noir et deux coussins de tripe de velours noir.

198. Ung bancquier de tapisserie donné par madame de Matringhem [1].

199. Ung aultre bancquier de tapis bleu semé de fleurs de lys gannes.

200. Cincq coussins de tapisserie, les deux avec cerfz et les aultres trois avec chiens.

201. Trois coussins de tapisserie aux armes de Luxemborg [2].

202. Deux vexilles ou bannières de soie changeant.

S'ensuit le linge.

203. Trois aulbes, amictz, estolles et manipules pour servir aux ornements de drap d'or rouge, l'ung amict a le parement tout ouvré de perles.

204. Trois autres aulbes, amictz, estolles et maniples, avec parements d'ouvraige anticque pour servir aux ornements rouges, sauf que l'une desdites aulbes n'a point de manipule.

205. Trois aultres aulbes et amictz avec les parementz, estolles et manipules, pour servir aux ornementz à fusicles.

206. Trois aultres aulbes et amictz avec les parements, estolles et manipules, pour servir aux ornementz de velours cramoisy.

(1) La dame de Matringhem avait fondé une chapelle dans le courant du XIVe siècle.

(2) Simon de Luxembourg était prévôt de la collégiale de 1439 à 1478. Est-ce lui qui donna les trois coussins ici désignés, ou bien Antoine de Luxembourg, chanoine de 1505 à 1528? Il est impossible de le dire.

207. Trois aultres aulbes et amictz à parementz, estolles et manipules, pour servir aux ornementz de soie rouge à deux endroictz.

208. Trois aultres aulbes et amictz à parementz, estolles et manipules, pour servir aux ornementz de demye ostade rouge.

209. Une aulbe et amict sans parementz, l'aulbe bordée dessoubz et desseure de parement rouge ouvré à l'anticque, estolle et manipule avec le chaint de mesme, de quoy use le diacre chantant *Angelus in sabbato Quatuor temporum.*

Les aulbes et amictz servans aux ornementz bleuz.

210. Trois aulbes et amictz à parementz, estolles et manipules, pour servir aux ornements de fleur de lys.

211. Trois autres aulbes et amictz à parementz, estolles et manipules, pour servir aux ornementz de petit drap d'or bleu.

212. Trois aultres aulbes et amictz à parementz, estolles et manipules, pour servir aux ornementz verdz.

213. Trois aultres aulbes et amictz à parementz, avec estolle et manipules, pour servir aux ornementz de demye ostade.

Blancq.

214. Trois aulbes et amictz à parementz de damas blancq, avec estolles et manipules, pour servir aux bons ornementz blancqs.

215. Une aulbe et amict à parement de damas blancq semé de roses d'or, avec estolle et manipule de mesme, pour servir à la casule pareille.

216. Trois autres aulbes et amictz à parements de damas blancq avec estolle et manipule de mesme, pour servir aux ornementz blancq que l'on porte aux solemnes.

Noir.

217. Trois aulbes et amictz à parementz, avec estolle et manipule pour servir aux ornementz de velours noir.

218. Trois aultres aulbes et amictz à parementz avec estole et manipule pour servir aux ornementz de demye ostade noir.

219. Une aulbe et amict à parement avec estolle et maniple pour servir au cantuaire de mons^r^ d'Arras.

Les aulbes et amictz sans parementz.

220. Dix aulbes et amictz sans paremens dont on se sert en Quaresme et pour supporter les aultres.

221. Quatorze aultres amictz sans aulbes dont la pluspart sont fort usées.

222. Huict chainctz.

Corporaulx.

223. Huict corporaulx, que bons que usez, dont l'ung est damassé.

Nappes.

224. Trois grandes nappes pour mettre sur la table où sont les dignitez, quand on faict processions générales.

225. Noef nappes de divers ouvraiges, tant bonnes que usées, servant au grand aultel.

226. Cincq autres nappes, tant bonnes que usées, pour servir au petit autel.

227. Six serviettes pour le grand autel.

228. Douze doubliers de toille pour essuer les mains au petit revestiaire.

229. Deux couvertures de linge pour couvrir le missel du grand autel, et six mouschoirs y servans.

Le linge de Quaresme.

230. Deux draps de toille blanche à mettre contre la table du grand autel, l'ung a une croix rouge et l'aultre noire.

231. Deux aultres pareilz à mettre contre l'autel en bas.

232. Une toille à mettre sur l'autel avec une voie où sont les XII apostoles, dont on se sert *in hebdomada sancta.*

233. Une toille à mettre contre la table du petit autel.

234. Item, aultre pour pendre devant l'autel en bas.

235. Six courtines de toille avec les voies de mesme.

236. Le toille pour couvrir le croix de cuivre deseure l'autel et le saint sacrement.

237. Item, six vestementz de toille pour couvrir les anges allentour dudyt aultel.

238. Quatre pendans de courtines pour couvrir les imaiges deseure les formes.

239. Une toille en manière de pavillon pour couvrir l'évangeliére derain.

240. Deux grandes courtines pour couvrir le crucifix du dossal à deux costez.

241. Un long pendant pour couvrir les imaiges devant le dossal.

242. Un drap de toille painct aux imaiges *de sepultura Domini*, pour couvrir le tumbeau *feria sexta et sabbato hebdomadis sancte.*

243. Une toille de mollet pour mettre sur le tumbeau des trespassez.

Ung coffre de cuir boully où sont encloses les ornementz et parementz qui s'ensuivent, le tout servant à l'office de *missus feria 4e 4er temporum, in Adventu Domini*, fundé par les exécuteurs de feu Monsr Me Rober Fabri chantre.

Primes.

244. Huict pendans de cortines et deux voies de toille blanche servans aux deux tabernacles, armoiez des armes dudit s^r Fabri.

245. Deux cielz de mesme, semez de chacun ung soleil au millieu, et de plusieurs estolles de taffetaf.

246. Huict coupettes de bois doré pour mettre aux pilliers des deux tabernacles.

247. Ung vestement de damas blancq, et ung aultre de toille ouvré de fil d'or, semé de fleurs de soie.

248. Deux mancherons frinchez et ouvrez aussy de fil d'or qui sont les accoustrementz de la Vierge Marie.

249. Ung trousseau de cheveulx, une couronne de bois doré avec une petite croix par devant, ung sceptre de mesme pour l'ange.

250. Ung colomb de bois revestu de damas blancq.

251. Ung livre de papier couvert de parchemin où est escript en nottes l'évangille du jour.

252. Ung caiet en papier où est escript la fondation et l'office dudit jour.

S'ensuivent les ornemens des enfans de cœur.

253. Six tunicques de demye ostade rouges semez de fleurs gannes.

254. Six autres de satin rouge tout usez.

255. Six autres de demye ostade bleuwe semez de couronnes et fleurs de lys gannes.

256. Six autres de demye ostade verde.

257. Six aultres de demye ostade blanche.

258. Six aultres blancqs tunicques de diverses sorte.

259. Une casule de velours rouge figuré, de quoy on chante *O salutaris hostia.*

260. Une autre de soie rouge semée de fleurettes en rondiolles.

261. Trois mittres de drap damas blancq.

262. Deux cappes de soie verde et bleuwe royé, pour porter l'eauwe benoiste.

Les aulbes et amictz desdits enfans.

263. Six aulbes et amictz avec parementz rouge de soie.

264. Six aultres aulbes et amictz aux parementz de soie blanche.

265. Trente aultres aulbes et huictz amictz sans parementz, desquelles en y a plusieurs mauvais qu'il faut refaire.

S'ensuit ce qui a esté trouvé en ung coffre de bois au grand revestiaire.

266. Ung coppon de drap d'or rouge d'ung aulne et davantaige avec aucunes recopures.

267. Ung coppon de velours rouge de deux quart et demy ou environ enveloppé en toille de damas.

268. Ung coppon de toille d'or de trois aulnes une taille moins recopé à l'ung des costez, que est le demourant des cappes de toille d'or, envelopé en ung coppon de bougran noir.

269. Deux coppons de drap d'argent frizés donnez par les exécuteurs de s^r Robert Cousin chanoine.

270. Ung coppon de soie viollet.

271. Une aultre de caffat[1] noir.

272. Ung coppon de demye ostade bleuwe.

273. Ung aultre coppon de demye ostade verde.

274. Plusieurs pièches et recopures de drap d'or, de velours, de soie de plusieurs couleurs, demourez de divers ornementz.

275. Du ruban de soie blanche, verde et noire.

276. Deux coppons de frinches de toille blanche.

277. Une fardeau de frinches de soie noire.

278. Dix huict navettes de fil d'or.

279. Dix sept petits carreletz ouvrées en var de parties bleuwes et blanches.

280. Plusieurs petitz coppons de demye ostade.

281. Ung coppon de quennevax.

282. Du bougran noir.

283. Plusieurs larmes de bois doré pour faire parement.

284. Ung trousseau de plusieurs esguiez de fille de soie de diverses couleurs.

285. Aultre soie mise en trousseaulx de plusieurs couleurs.

Plusieurs parementz sans aulbes.

286. Les parements de trois aulbes et amictz avec trois estolles et maniples pour servir à ornementz verdz.

287. Les parementz de trois aulbes et amictz avec quatre estolles et deux maniples de rosettes blancq et bleu.

288. Une estolle et manipule de drap d'or semé de velours gris pour servir à la casule de mesme.

289. Une estolle de damas blancq.

290. Une estolle de demye ostade rouge.

[1] Espèce de damas. Voir le *Glossaire archéologique du moyen âge et de la renaissance*, par M. V. Gay, page 246.

IMPRIMERIE NATIONALE.

291. Une aultre de demye ostade noire.

292. Plusieurs parties d'offroiz, parementz d'estolle, manipules et aultres pièches d'ornemens tout usez, de quoy on se poeult servir, n'est pour refaire les ornementz des cantuaires.

Plusieurs vielz suaires ou syndalz [1].

293. Deux grandz syndalz, avec quatre aultres moindre toutz ouvrés de soie à l'aguille, vielz et antiques.

294. Une aultre syndal de soie ganne ouvré à l'antique.

295. Ung aultre syndal de mollet usé et trouwé, ouvré à deux costez de fillet d'or.

Le viel linge.

296. Plusieurs aulbes, nappes et serviettes tout usez de quoy on ne se poeult servir sinon à refaire aultres.

297. Item, aultre viel linge de sept ou huict linchoeulx tout usez.

(Arch. du chapitre de Notre-Dame de Saint-Omer, G. 2787.)

[1] Ce mot, dont nous n'avons pas trouvé la signification dans les glossaires, nous paraît être l'équivalent de *cendal*, et désigner des enveloppes plus ou moins ouvragées pour garantir et mettre à l'abri les objets précieux.

EXPLORATION DE LA VALLÉE SUPÉRIEURE DE L'OUED TIN.

Communication de MM. Cagnat et S. Reinach.

Partis de Tebourba le 14 mars 1885, nous sommes arrivés à Medjez-el-Bab le 24 du même mois, après avoir exploré la vallée supérieure de l'Oued Tin, où des ruines importantes avaient été signalées à la Commission de Tunisie. Nous les décrirons brièvement en transcrivant les textes épigraphiques que nous y avons copiés. Presque tous offrent quelque intérêt.

TEBOURBA.

1. — Sur un cippe avec encadrement, brisé par le haut. Lettres grêles, hautes de $0^{m},05$. Pierre très fruste.

trib. mil. leg.
IIICYRENAICAE XVIROSTLITIBVS
IVDICANDIS
IGEMINIVS SATVRIANVS
PATRONO
POS DAT *o loco d·* D

A la première ligne nous avons cru lire, après une étude attentive de la pierre, $\overline{\text{III}}$ CYRENAICAE; mais il nous est impossible de rien affirmer à cet égard. A la dernière, notre copie donne POS, la première et la troisième lettre étant douteuses [1].

Dans la cour de la maison du caïd de Tebourba se trouve un remarquable morceau de sculpture qui, suivant le témoignage des habitants, aurait été découvert il y a quelques années dans les ruines du théâtre : c'est une statue d'adolescent en marbre blanc, haute de $0^{m},96$, dont le travail élégant et soigné contraste heureusement avec la grossièreté habituelle des sculptures que l'on rencontre

[1] Cette inscription a déjà été signalée par Léon Renier d'après un estampage au crayon de M. de Sainte-Marie (*Académie des inscriptions*, 3 septembre 1875). Une copie tout à fait défigurée du texte, donnée par M. de Sainte-Marie dans sa *Mission à Carthage* (p. 120), permet seulement de reconnaître qu'il a eu sous les yeux le même monument. Il semble d'ailleurs, d'après la copie de M. de Sainte-Marie, que l'inscription comprenait, en 1875, deux lignes de plus, qui auraient été enlevées depuis par une cassure.

dans l'Afrique romaine. Si elle n'est pas l'œuvre d'un ciseau grec, elle remonte du moins par l'exécution aux premiers temps de l'Empire et reproduit un motif de la sculpture attique du IVe siècle. Sur la cuisse gauche on voit les restes d'un support, peut-être d'un tronc d'arbre. Le bras droit, relevé, était probablement appuyé sur la tête; le bras gauche, dont la partie inférieure manque, était étendu en avant et tenait quelque attribut. C'est le motif bien connu de certaines statues d'Apollon ou de Bacchus, assez fréquentes dans nos musées[1], qui remontent vraisemblablement à un original de Praxitèle. Cette intéressante œuvre d'art doit être prochainement transportée au musée d'antiquités de Tunis, actuellement en voie de formation.

HENCHIR CHOUÉGUI.

2. — Sur une base de marbre blanc actuellement encastrée dans le mur intérieur d'une chambre, dans les dépendances de la ferme Martel. Hauteur du fragment qui reste, $0^{m},64$; largeur, $0^{m},43$. Hauteur des lettres, $0^{m},055$.

IVS
ob honor. DECVRIONA
tus item? ob HONOR AEDILI
tatis e XHSII MDCXXXXIIN
promis ISSET ADIECTAAM
de? SE PECVNIA · FECIT IDEMQ
dedica VIT DD ET AMPLIVS
s p o r t VL*as* POPVLO DEDIT

. . . . . [*cum* . . . . .]*us* . . . [*ob honor(em) decuriona*[*tus, item? ob*] *honor*[*em*] *ædili*[*tatis, e*]*x HS II m(ilibus) DCXXXXII n(ummum)* [*promis*]*isset, adjecta* . . . . . [*a*] *se pecunia fecit idemq(ue)* [*dedica*]*vit, d(ecreto) d(ecurionum); et amplius* [*sport*]*u*-*l*[*as*] *populo dedit.*

Henchir Chouégui a été visité, au mois d'octobre 1876, par Tissot, qui a laissé une relation inédite de son excursion, d'où nous extrayons ce qui suit : « Henchir Chouégui est situé sur la route de Tunis à Mater, au-dessous du versant méridional du massif montagneux qui sépare le bassin de la Medjerda de celui de l'Oued Djoumin. La carte du Dépôt de la guerre, fort défectueuse pour toute

[1] Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 267, fig. 920, 921; pl. 269, fig. 912; pl. 272, fig. 1571; pl. 275, fig. 1574; pl. 476 C, fig. 965 B; pl. 477, fig. 912 C; pl. 479, fig. 916, 917, 919; pl. 480, fig. 921 A, 921 B; pl. 486, fig. 940; pl. 493, fig. 961; pl. 494 B, fig. 912 F; pl. 540 B, fig. 921 C; pl. 677, fig. 1576; pl. 678 B, fig. 1583; pl. 693, fig. 1535 B; pl. 695, fig. 1568, etc.

cette partie de la Régence de Tunis, place la koubba de Sidi Chouégui à 4 kilomètres au nord-ouest de Tbourba, tandis qu'elle est à 7 kilomètres dans la direction du Nord.

« Il existe à Henchir Chouégui tout un système de citernes parfaitement conservées. Un aqueduc, dont les traces existent encore, y amenait les eaux d'une source du Djebel Ensârin, distante de près de 12 milles. »

Tissot a relevé deux inscriptions à Chouégui : l'une a été publiée dans le *Corpus* d'après sa copie (n° 10553); l'autre, qui était très fruste, a été donnée également (n° 10554), mais d'une façon peu conforme au fac-similé original que nous avons sous les yeux. Nous reproduisons ici la copie de Tissot.

« Pierre encastrée dans le mur d'un bâtiment dépendant de la ferme de M. Huc. Caractères très fins et d'une lecture difficile » :

HENCHIR DJELAL [1].

L'henchir Djelal est situé sur le sommet d'un mamelon orienté du nord-est au sud-est; il était fortifié, au moins du côté du sud-ouest, où il reste encore les traces d'un mur d'enceinte. Les deux constructions les plus apparentes aujourd'hui sont :

1° A l'est, un mausolée construit sur plan carré en magnifiques blocs de pierre (nous avons mesuré des fragments de corniche longs de près de 2 mètres et larges de $0^{m},70$). Ce mausolée avait à peu près $4^{m},80$ de côté;

2° Une enceinte de 18 mètres carrés environ, construite en blocage. Sur chacune des quatre faces, intérieurement, se voient cinq piliers en maçonnerie qui ont $3^{m},50$ d'écartement. Ces piliers se composent d'une grande pierre formant linteau et reposant sur deux

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 10555 à 10562. Une faute d'impression dans le *Corpus* donne à la montagne où est situé Henchir Djelal le nom de *Djebel Susarin* : c'est *Ansarin* ou *Ensârin* qu'il faut lire. — [Dès copies très défectueuses de quelques-unes de ces inscriptions avaient été prises, en 1881, par un professeur d'Alger, M. Roux, qui n'avait pas indiqué nettement le nom et la position de la ruine où il les avait trouvées. Aussi les ai-je insérées, avec une fausse indication de provenance, dans mes *Explorations épigraphiques*, I, p. 168-169 (cf. *Eph. Epigr.*, t. V, p. 544). — R.C.]

lits de pierres plus petites. Un enduit de béton avec tuileaux qui se remarque à quelques endroits prouve que cet édifice était un réservoir.

A quelques pas de cette enceinte se dresse une grande pierre, haute de $2^{m},50$, large et épaisse de $0^{m},60$. Elle appartenait à une construction actuellement détruite, dont il reste quelques débris gisant sur le sol.

La partie la plus importante de la ville antique est occupée par quelques gourbis et deux maisons arabes.

Au sud se trouve un autre petit mamelon : il y existe des ruines de constructions qui faisaient partie de la même cité. Les inscriptions de l'henchir Djelal avaient déjà été relevées par Tissot, dont les copies sont insérées au *Corpus*, et, en 1884, par MM. Reinach et Babelon, qui n'avaient pu les revoir que rapidement; nous les reproduisons ici avec nos rectifications :

3. — Base dont la partie inférieure est illisible. Hauteur des lettres : $0^{m},05$ aux deux premières lignes, $0^{m},04$ aux autres. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10555.

MERCVRIO
AVG·SACR
PRO SALVTE IMP
CAESARIS T*r*AIA
NI HA*driani aug*
[illegible]
[illegible] II II

4. — Base semblable; même hauteur de lettres. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10056 :

VICTORIÀE
AVG SACR
PRO SALVTE
IMP CAESARIS
TRAIANI
h a D R *i a* N *i a* V G
L·RVTILIVS·L·F·SII
[illegible] P R [illegible]
[illegible] C I I

Nous avons noté que la dernière lettre de la septième ligne n'est pas un L. Il ne faut donc pas songer, pour le *cognomen* du personnage, à *Silvanus* ou à un mot analogue. Ce *cognomen* aurait plutôt commencé par *Sti* [1].

5. — Fragments d'entablement. Hauteur des lettres, $0^{m},10$. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10557 :

(*a*)	(*b*)		(*c*)
pro s A L V T E ı	MP CAES IAEL	*i*	HAD
VSØMAXIMVS · C	IVLIVS · IANVARIVS · C · IVII	*u*	SAPVLVS/

Un quatrième fragment d'inscription, qui faisait sans doute partie du même entablement, à en juger par la hauteur des lettres et les imbrications servant d'ornements qui se remarquent à la face intérieure du bloc, comme à celle du fragment *b*, porte :

*colum*NAS CHARYSTIAS IIII C*um*

On sait que le marbre de Carystos, en Eubée, était très recherché à Rome et dans le monde romain [2].

6. — Sur une base brisée; même hauteur de lettres. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10558 :

M · AVRE*lio*
CAES
IMP · CAESARIS
ANTONIN*i*
aug . pii . fil.

MM. Reinach et Babelon, accompagnés du P. Delattre, ont copié, en 1884, le fragment suivant, que nous n'avons pu retrouver :

Sur un fragment d'architrave; lettres de $0^{m},14$.

ITALISFR

[1] Le fac-similé de M. Tissot donne ainsi qu'il suit les quatre dernières lignes :

L · RVTILIVS FESTI
SVA
FECIT

[2] Cf. Bruzza, *Iscrizioni dei marmi grezzi* (*Annali*, 1870, p. 140 et suiv.), et Marquardt, *Staatsverwaltung*, II, p. 261.

Tissot a laissé une relation manuscrite de son excursion à Henchir Djelal; nous en extrayons ce qui suit :

« Le Djebel Ensârin ne figure pas sur la carte du Dépôt de la guerre, bien qu'il constitue l'un des sommets les plus élevés de la chaîne qui domine la rive gauche de la Medjerda. Il y existe des ruines considérables appelées par les indigènes *Henchir Djâl*. La carte du Dépôt de la guerre écrit *Enchir Gial*. Cette localité est désignée plus habituellement aujourd'hui sous le nom d'*Henchir Sidi Hassan Cherif*.

« Les ruines d'Henchir Djâl couvrent une plate-forme rocheuse semi-circulaire, adossée du côté du nord-ouest à un amphithéâtre de rochers et dominant au sud-est une profonde dépression appelée par les habitants *Aïn el-Fezzânin*, qui aboutit à la vallée de la Medjerda.

« Aucun monument n'est resté debout, à part un monolithe de 4 à 5 mètres de hauteur offrant l'aspect d'une stèle plus étroite à la base qu'au sommet. Cette stèle grossière ne porte aucune inscription : elle était surmontée autrefois, m'ont dit les indigènes, de deux têtes sculptées. Ces deux bustes auraient été enlevés, il y a une quinzaine d'années, par l'abbé Bourgade, chapelain de Saint-Louis de Carthage.

« Quelques fûts de colonnes, des chapiteaux, des débris de frises et de corniches semblent indiquer, au centre de la ville antique, l'emplacement d'un forum entouré de grands édifices. Les Tripolitains qui cultivent l'henchir y ont construit, pour parquer leurs troupeaux, une enceinte de pierres sèches formée de matériaux antiques. »

HENCHIR BEJJAR [1].

L'henchir Bejjar s'étend sur un éperon rocheux qui sépare la vallée de l'Oued Tin de celle de son affluent l'Oued Bejjar. De part et d'autre cet éperon est défendu par des rochers qui en rendent l'accès assez difficile. Les ruines couvrent en longueur un espace d'au moins 1 kilomètre; elles consistent surtout en gros pans de murs provenant de constructions militaires élevées à la hâte, qui s'étagent sur trois mamelons successifs et descendent le long des

[1] Cet henchir a été visité au mois de novembre 1882 par M. le docteur Catrin, alors médecin-major au 127e de ligne, qui a signalé à l'Académie des inscriptions un texte commençant par les lettres VICTR (voir notre n° 8).

pentes de chaque côté du monticule occupé par les ruines. Il ne reste plus debout aucun édifice.

7. — Sur une grande base, haute de 1m,20 et large de 0m,48. Hauteur des lettres : première ligne, 0m06 ; deuxième ligne, 0m,045 ; troisième ligne, 0m,035 :

MINERVAE · AVG
SACR
HONORATVS · ROGATI · CA/
VA7 · OB DECVRIONATVM
ROGATI · FILI · STATVAM · EX
HS ƊCCCC · N · ADIECTIS · A · SE
HS CCCC · N DD · FACIEND · CVR ·
IDEMQ· DEDIC·

La fin de la troisième ligne et le début de la quatrième, dont nous donnons le texte d'après notre copie et un estampage, sont assez difficiles à lire et à interpréter. Nous pensons qu'il faut y chercher un ethnique indiquant la patrie du personnage. CA · (lecture plus probable que CAV) pourrait être le début du mot *Ca(stellum)* ou *Ca(stra)*; VAZ serait celui du nom d'une localité, peut-être de l'établissement qui s'élevait autrefois en ce lieu. Le nom moderne *Bejjar* pourrait en être un dérivé. Une ville du nom de Οὐάζουα est citée par Ptolémée μεταξὺ Θαβράκης πόλεως καὶ Βαγράδα ποταμοῦ (IV, III, 32). On connaît d'autre part un *episcopus Vaziensis* (Morcelli, I, p. 347).

8. — Sur une grande base, haute de 1m,55 et large de 0m,45. Hauteur des lettres, 0m,10 :

VICTO
RIAE
AVG

9. — Sur un cippe haut de 1m,45 et large de 0m,135. Hauteur des lettres : les deux premières lignes, 0m,045 ; la troisième, 0m,025. Caractères très effacés :

CRA/
O
AVG
P

10. — Parmi les ruines d'un mausolée, dans la plaine de l'Oued

Bejjar, se trouve la pierre suivante; l'inscription est renfermée dans un cartouche haut de $0^{m},43$ et large de $0^{m},60$. Hauteur des lettres, $0^{m},03$:

D M

QVISQVE VIAM CARPIS MARCVM SPE[illegible]
NOMINE NEC TANTVM NEC FATIS MORTE[illegible]
ISTE QVATER DENIS ET QVATTVOR MENSIBVS ANNIS
IM VIXIt TOTIdeMQVE DIES CVM LVCE REFOVIT
MATER [illegible]SIAE QVAMVIS SOLACIA MORTE
[illegible]RVS HIS [illegible]TVMV l OQVE D[illegible]OII MARCVS
[illegible]IM[illegible]II[illegible]V[illegible]SISIA[illegible]VIIAM PROVIDVS AIIE
[illegible]TIIII [illegible]CONIVGE VIVO
[illegible]OS[illegible]
[illegible]

Quisque viam carpis Marcum spe[ctare memento],
Nomine nec tantum nec fatis morte?.....
Iste quater denis et quattuor mensibus annis
Jam? vixit, [t]oti[de]mque dies cum luce refovit
..... quamvis solacia morte
.....tumu[l]oque..... Marcus
.....vitam? providus arte?
.....conjuge vivo
.....
Mater [posu.t?].....

11. — Sur une grande base encastrée dans un fortin en ruines (angle nord-ouest). Hauteur de la base, $1^{m},50$; largeur, $0^{m},50$. Lettres très effacées :

CIAV[illegible]
[illegible]II
[illegible]OI[illegible]
[illegible]AIO
IMIES[illegible]SI[illegible]AS
TA[illegible]I[illegible]VI
[illegible]MI
[illegible]IIVI
[illegible]ORI[illegible]RATIS
SIMOM

HENCHIR BIR SOFOUIR.

C'est une ruine sans grande étendue située au haut d'un petit mamelon. Nous y avons relevé une inscription sur une pierre qui avait été employée dans une construction de basse époque.

12. — Hauteur du bloc, $0^m,77$; largeur, $0^m,087$. Hauteur des lettres, $0^m,16$:

sabiniae tranq /II LIN AE
totiusque divinae domus e ORVM
DEDICAVIT

C'est une inscription en l'honneur de Gordien III et de sa femme *Sabinia Tranquillina Augusta.*

Nous sommes persuadés que cet henchir, où nous n'avons pas eu le temps de nous arrêter, contient d'autres textes épigraphiques : il serait utile qu'il fût de nouveau visité.

HENCHIR SIDI REÏSS.

Autour du marabout qui porte ce nom se voient les restes d'une ruine de peu d'étendue. Une des pierres employées dans la construction de l'enceinte consacrée (angle sud) porte une double inscription. La première, la plus ancienne, est funéraire :

13. — Dans un cadre haut de $0^m,49$ et large de $0^m,22$. Hauteur des lettres, $0^m,065$:

D M S
L CASSIVS
ORIVS
VIXIT ANN
IIMVDXII

D(is) M(anibus) s(acrum). L. Cassius . . . . orius vixit ann(is) . . II, m(ensibus) V, d(iebus) XII.

14. — La seconde est beaucoup plus intéressante; elle a été gravée sur le cippe à une époque postérieure et servait de base à une statue, comme le prouvent les trous de scellement qui se remarquent encore à la partie supérieure.

Hauteur de la pierre (sans le cadre), $0^{m},67$; largeur, $0^{m},36$. Hauteur des lettres, $0^{m},05$. Caractères grossièrement gravés.

D N FL GRATIANO
PERPETVO AVG
MVNICIPIVM
SEPTIMIVM LI
BERVM AVLO
DES NVMINI
MAIESTATIQ
EIVS DEVOTIS
SIMVM

On voit que le *municipium Aulodes*, dont nous n'avons trouvé nulle part la mention, tenait son droit de cité de l'empereur Septime Sévère, comme un grand nombre d'autres villes africaines, et spécialement la colonie voisine de Vaga [1]. Il est à remarquer aussi que ce municipe ne fut pas transformé plus tard en colonie, comme il advint pour un grand nombre des municipes d'Afrique. Si la pierre n'a pas été tirée des ruines très modestes qui entourent le marabout de Sidi Reiss, elle ne peut venir que de quelque ruine du voisinage, par exemple de l'henchir Sidi-bel-Kassem, situé à 2 kilomètres environ à l'est, sur la pente de la montagne. En tout cas, l'inscription nous fait connaître, au moins très approximativement, l'emplacement du *municipium Aulodes*.

15. — A 1 kilomètre environ au nord du marabout se trouvent quelques petites ruines où nous avons relevé, sur un cippe funéraire brisé en haut, les lettres :

D VIIII
d(iebus) VIIII,

qui terminaient l'inscription.

HENCHIR BEDD [2].

L'henchir Bedd s'étend au pied de la montagne sur plusieurs petits mamelons successifs dont l'un est occupé par une réunion de

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 154.

[2] L'henchir Bedd avait été visité au mois de septembre 1882 par M. le docteur Catrin, qui avait envoyé à l'Académie une copie de la dédicace *Jovi optimo maximo* (n° 16). En 1883, M. Cagnat y a passé une demi-heure et a copié les inscriptions n°s 18 (fin), 22 et 23, publiées par lui dans le 19e bulletin de l'Académie d'Hippone.

gourbis arabes. Il ne reste plus guère de traces de la ville ancienne. Le seul monument debout est un édifice en blocage relié par des chaînes de pierres de taille, qui se remarque auprès du ruisseau voisin de la ruine; c'était sans doute une construction destinée à capter l'eau de la source, peut-être des thermes. A quelques pas plus loin, sur la rive gauche du ruisseau, on voit les soubassements d'une porte monumentale assez soignée. Nous y avons relevé plusieurs textes épigraphiques curieux : ils prouvent que la cité antique qui s'élevait sur ce point était d'une certaine importance.

16. — Dans un gourbi, sur une grande pierre large de 1^{m},90 et haute de 0^{m},85. Hauteur des lettres : 1re ligne, 0^{m},20; 2e ligne, 0^{m},13. Les caractères sont profondément gravés et très élégants.

IOV*i* C
CAES · DIVI · L · SE*pti*M
ANI PARTHICI ET DIV
VG · ET CASTRORVM ET

Jov[i] O[ptimo Maximo..... pro salute? Imp(eratoris)] Caes(aris), Divi L. Se[pti]m[i(i) Severi..... fil(ii),..... Divi Traj]ani Parthici et Div]i Nervae adnep(otis)..... et Juliae Augustae matris A]ug. et castrorum et [senatus et patriae, etc.]

A en juger par la grandeur de cette pierre, qui ne contient qu'une faible partie de l'inscription, le monument auquel elle appartenait devait être considérable.

17. — Sur une base brisée en haut et à droite, haute actuellement de 0^{m},51 et large de 0^{m},35. Hauteur des lettres, 0^{m},035.

Imp . Caes . L . Septimio
*Seve*RO PIO PERTINACI
*au*G PARTH ARABICO PAR
th ADIABENICO · TR P IIII
*i*M P · VIIII COS II PR*oco*S
ALFIVS SECVNDVS F P STATV
AS EQVESTRES S EX HS
XII N QVAE L ALFIVS FELIX PA
TER EIVS DVPLICATA SVMMA
HONORARIA F P EX SVA LIBERA
LITATE PROMISERAT PER
MISSV ORDINIS PO*suit.*

(Estampage.)

[Imp(eratori) Caes(ari) L. Septimio Seve]ro Pio Pertinaci [Au]g(usto) Parth(ico) Arabico Par[th(ico)] Adiabenico tr(ibuniciu) p(otestate) IIII, [i]mp(eratori) VIIII, co(n)s(uli) II, pr[oco(n)]s(uli) . . Alfius Secundus f(lamen) p(erpetuus) statuas equestres [dua]s ou *[tre]s ex HS XII (milibus) n(ummum) quas L. Alfius Felix pater ejus, duplicata summa honoraria f(lamonii) p(erpetui) ex sua liberalitate promiserat, permissu ordinis po[suit].*

Le monument est de l'année 196 [1].

18. — Sur une base analogue, dans un cadre haut de $0^m,82$ et large de $0^m,40$. Hauteur des lettres, $0^m,03$. La surface de la pierre est très détériorée.

A E S A R
A V G
I M P C A E S
I I I I
5 O II
O I O
V C
10 I E L I C A I
I L A V I C I I I S I I
s t A T V A M Q V A M I D E M P A
te R S V S P R O M I S E R A T F E C I T E T
O B D E D I C A T I O N E M O R D I
N I · E P V L V M · D E D I T ·

A la ligne 13, le mot *su(u)s* est employé incorrectement pour *ejus*. C'est le second exemple d'une irrégularité de cette espèce dans l'épigraphie africaine [2]. Ce même mot SVS est surmonté d'un trait horizontal infléchi qui est peut-être seulement un défaut dans la pierre, mais qui peut indiquer aussi que la lettre V est redoublée [3].

19. — Sur une base encastrée dans le mur d'un marabout

[1] A la ligne 8, notre copie porte QVAE pour QVAS. Nous ne saurions dire si l'erreur doit être imputée à nous ou au lapicide.

[2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 9619. Cf. Riemann, *Études sur la langue et la grammaire de Tite-Live*, 2e éd., p. 130.

[3] Cf. Hübner, *Exempla scripturae epigraphicae*, p. LXXVI : «Interdum apex ad V litteram geminandam videtur positus esse.» Pour la forme de ce signe dans notre inscription, cf. Hübner, *ibid.*, n° 494.

servant de rucher. Le cadre a $0^m,60$ de haut, $0^m,35$ de large. Lettres hautes de $0^m,05$ aux sept premières lignes, de $0^m,07$ à la dernière.

M M V N I O V
PRIMO OPTV
TIANO · EQ · ROM
FL PERP · CIVI
LARGISSIMO
ET · AMPLITER
MVNIFICO ·
PATRONIS V

Le gentilice est *Munius* bien plutôt que *Manius*. On remarquera le mot *patronis*, bien qu'il n'y ait sur cette inscription qu'un seul personnage mentionné. Il faut en conclure qu'elle faisait partie d'un ensemble de monuments dédiés à plusieurs patrons de la cité.

20. — Sur une grande base haute de $1^m,10$ et large de $0^m,56$. Hauteur des lettres, $0^m,08$.

TI APRARIO FELICIQFIL
PAPIRIA PARATO AEDILI
CIO FL PERP BONO VIRO A
MATORIALVMNO MVNICIP
SVI OB INCOMPARABILEM
MISSILIVM IN HONOREM
AEDILITATIS EDITIONEM MG
NAMQ ETIAM OPERIS SEP
TIZODI · NVDAE LIBERALTATIS
EXSTRVCTIONEM · POPVLVS
AERE CONLATO POSVIT LDDD

(Estampage.)

Ti. Aprario Felici, Q. fil(io), Papiria, Parato, aedilicio fl(amini) perp(etuo) bono viro, amatori et alumno municip(ii) sui, ob incomparabilem missilium in honorem aedilitatis editionem magnamque etiam operis septizodi nudae liberalitatis exstructionem, populus aere conlato posuit; l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum).

Ce monument est intéressant à plus d'un titre. Il nous apprend que l'établissement antique situé à cet endroit était un municipe, et que les citoyens en étaient inscrits dans la tribu Papiria. De plus, il fait mention d'un édifice appelé *Septizodium*. On connaît déjà, par

une inscription de Lambèse[1], l'existence d'un monument appelé *Septizonium* auprès du *Nympheum* de cette ville. Le *Septizonium* de Rome[2], à l'imitation duquel ces édifices provinciaux étaient construits, est aussi nommé *Septemzodium* dans Ammien Marcellin[3], appellation identique au *septizodium* de notre inscription.

Dans la qualification d'*amator et alumnus municipii sui*, *alumnus* est employé, comme *amator*, au sens actif. Ce n'est pas le *nourrisson* du municipe (comme l'*υἱὸς πόλεως* dans les inscriptions grecques de l'Asie Mineure), mais au contraire *celui qui nourrit*, le *nourricier*, sens assez fréquent dans la latinité de l'Empire.

Le gentilice est plutôt *Aprario* que *Caprario*.

21. — Dans la cour d'un gourbi. Hauteur du fragment, $0^{m},38$. Hauteur des lettres, $0^{m},075$. La pierre est surmontée d'une moulure.

CVRIOI
IVS·SECV*ndus*

22. — Hauteur des lettres, $0^{m},14$[4]. |

*ampli*ATA SVMM*a*

23. — Hauteur des lettres, $0^{m},17$[5].

AE MEMORIAE
*fe*CERVNT

HENCHIR CHELGA.

Ruine assez importante située sur un mamelon. On y voit de gros blocs de pierre ayant appartenu à quelque grande construction forte de basse époque. A l'ouest de la ruine on remarque les restes d'une basilique, et dans la plaine les débris d'un édifice plein en blocage avec montants en pierres de taille, sans doute un mausolée. Nous n'y avons relevé qu'un fragment d'inscription.

(1) *Corpus*, t. VIII, n° 2657.

(2) Suet., *Tit.*, 1; Spartien, *Sev.*, 19, 5, et 24, 3; Spart., *Anton. Get.*, 7, 2.

(3) Ammien, 15, 7, 3. Cf. Becker, *Handbuch der röm. Alterthümer*, I, 434 et 435.

(4) Cf. *Acad. d'Hippone*, bulletin n° 19, p. LXXIV.

(5) Cf. *ibid.*, p. LXXIII.

MAUSOLÉE D'AÏN DOURAT.

24. — Sur deux blocs hauts de $0^m,49$. Hauteur des lettres, $0^m,12$.

(*a*) (*b*)

D D̄ D̄ N | · *n* N CONSTAN ¯ |

[*Beatissimo saeculo?*] *d. d. d. n.* [*n.*] *n. Constant*[*ini*. . . . . *et Constanti et Constantis*], etc.

HENCHIR DOURAT [1].

Les ruines qui portent aujourd'hui le nom d'Henchir Dourat couvrent un petit mamelon au pied duquel se trouve la source et le ruisseau appelés par les habitants du pays *Aïn Dourat*. Sur la rive droite de ce ruisseau on remarque un mausolée haut actuellement de $3^m,20$, long et large de $2^m,90$. Il se compose intérieurement de deux étages séparés l'un de l'autre par de gros blocs posés horizontalement. Sur la façade s'ouvrent une porte et deux fenêtres; la porte est aujourd'hui presque enterrée, le linteau dépassant à peine le niveau du sol. Sur les côtés du monument, des pilastres seulement épannelés forment une ornementation grossière (Pl. XI).

Dans le lit de la rivière, soutenant la berge de la rive droite, à quelques pas seulement en avant du mausolée, se voit un mur élevé composé de six assises superposées en grand appareil, surmontées de maçonnerie en blocage.

Sur la rive gauche, où se trouve la partie importante des ruines, le sol est jonché de grosses pierres et de débris d'édifices. Les monuments les mieux conservés sont :

1° Un édifice quadrangulaire, autrefois voûté. Il a $6^m,30$ de large sur $7^m,40$ de long. Les gros murs sont en blocage revêtu de pierres de taille : il en reste une vingtaine d'assises aux angles. On distingue encore parfaitement la naissance des voûtes, qui étaient bâties elles aussi en blocage;

2° Au nord de cet édifice, mais non dans l'axe, s'élevait une porte probablement à deux arcades. Il ne reste plus que les piliers extrêmes distants de 13 mètres. Ces piliers étaient ornés, d'un côté, d'un pilastre avec chapiteau grossièrement sculpté; de l'autre, d'un pilastre analogue et d'une colonne à chapiteau corinthien;

3° En haut de la colline s'élève un monument quadrangulaire

[1] Cette ruine n'avait encore été visitée que par M. le docteur Catrin, au mois de septembre 1882.

IMPRIMERIE NATIONALE.

en grand appareil, où l'on saisit la trace de deux bas côtés. Les murs étaient faits de pierres de taille empruntées. C'est là que nous avons copié les inscriptions n°s 26, 28, 29, 30 et 31.

25. — Sur deux blocs très frustes employés dans une construction fortifiée. Le cadre était long de 1^m,50 et haut de 0^m,35. Hauteur des lettres, 0^m,05.

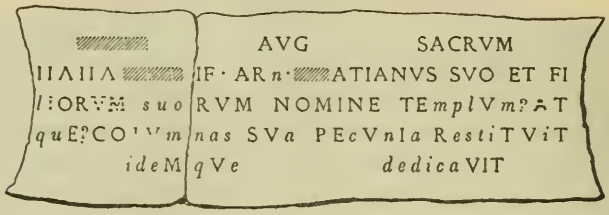

Le nom de la divinité a disparu, ainsi que le gentilice du personnage qui a élevé le monument. Le prénom du père est *L(ucius)* ou *T(itus)*. Le surnom du dédicant pourrait être *Pacatianus* ou tel *cognomen* de même longueur.

La forme du cartouche est à remarquer.

26. — Nous avons déterré le cippe suivant, haut de 0^m,78 et large de 0^m,45. Hauteur des lettres, 0^m,02 : quatre lignes au début ont été martelées. Le reste est très difficile à lire et fort obscur.

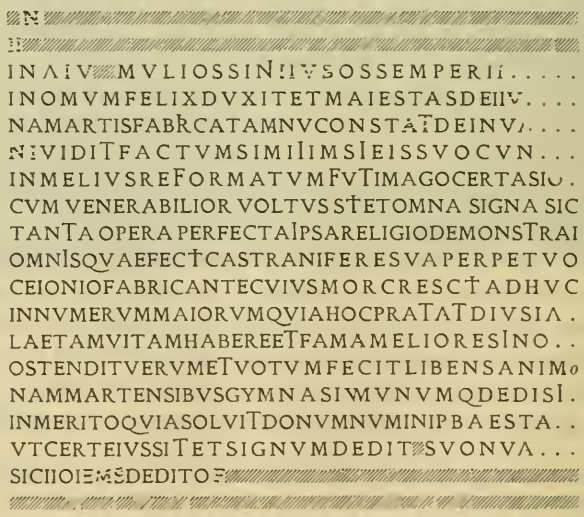

27. — Sur une grande architrave divisée en deux parties par une moulure saillante. Longueur, 1 mètre; hauteur, $0^m,67$. Hauteur des lettres, $0^m,075$.

IMP · CAES [MAVRELI
NIVS F · ARN · KARTHAGIN *iensis*
AT EX INTEGRO AMPLIATO · C *pere?*

A la première ligne, les mots M AVRELI ont été regravés dans un creux de la pierre obtenu par le martelage, soit qu'ils aient été substitués au nom d'un empereur dont la mémoire avait été condamnée, soit qu'après avoir martelé en entier le nom d'un prince qui les portait, Élagabal ou Sévère Alexandre, on les ait rétablis postérieurement, ce prénom et ce gentilice ayant été portés par d'autres empereurs chers aux Romains et ne devant pas être condamnés à l'oubli.

28. — Cippe en trois morceaux. Hauteur des lettres, $0^m,07$.

opti ΛO ET SVPER
omnes PRINCIPES
invicto i ΛP CAES
*fl constan*TINO MAXIMO
*perpetu*O AVG
uccula MVNICIPIVM
devotu Λ NVMINI
EIVS

Le nom ancien de la ruine nous a été donné par l'inscription suivante; on voit que la ville d'Uccula était devenue municipe au temps de Constantin :

29. — Sur une base, dans un cadre haut de $0^m,60$ et large de $0^m,37$. Hauteur des lettres, $0^m,07$.

C · ANNIOLENO · CF
ARN · KARTHAGI
(*sic*) NENSI GALLIANO
FLAM · DIVI · TITI
CIVITAS VCCVLA
DECRETO AFRCP
POSVIT

(Estampage.)

Le mot *posuit* est en dehors du cadre.

L'établissement, dont les ruines forment l'henchir Dourat, se nommait donc Uccula. A l'époque où ce monument a été élevé, c'est-à-dire vers la fin du IIe siècle ou au début du IIIe, c'était encore une ville dépourvue du droit de cité romaine. Uccula est citée dans l'*Africa christiana* de Morcelli parmi les évêchés de la Proconsulaire[1]; mais on en ignorait encore la position.

Quant aux *Afri* mentionnés à la ligne 6, ce sont les habitants indigènes des environs de Carthage[2].

30. — Sur une base brisée en trois morceaux, dans un cadre haut et large de 0m,37. Hauteur des lettres, 0m,05. La gravure est bonne.

M·VALERIO·M·F
ARN · CESTIANO
PVBLIANO · CAE
LI · PRIMVS · ET·
VICTOR · EX VO
LVNtatE CAE
LI PRIMI PATR
SVI · POSVER

31. — Sur un cippe brisé, dans un cadre large de 0m,40 et haut actuellement de 0m,22. Hauteur des lettres, 0m,055.

M·VALERIO·M F
ARN · CESTIANO
PVBLIANO · OR

32. — Sur un cippe à fronton triangulaire avec une feuille de vigne dans le tympan. Hauteur du cadre, 0m,60; largeur, 0m,33. Hauteur des lettres, 0m,06.

D M S
MATTIVS
II▒IVLINVS
▒▒▒VS VIXIT
aNNIS XXXIII
MIIID
XXV H S E

(1) I, p. 349. Cf. Vict. Vit., *Cognit.*, I, n° 128 : «Cericio episcopo plebis Uculensis.»

(2) Cf. Vivien de Saint-Martin, *L'Afrique du Nord dans l'antiquité*, p. 150, et Tissot, *Géographie comparée de l'Afrique romaine*, t. I, p. 444.

HENCHIR GHMIN.

Situé sur les deux rives de l'Oued Tin, l'Henchir Ghmin est assez étendu. Il n'y reste debout comme monuments que trois basiliques, une située sur la rive droite de la rivière, auprès d'un mausolée en blocage, les deux autres sur la rive gauche. La plus grande est sur le sommet du mamelon où s'étageait la petite ville.

33. — Nous n'avons trouvé dans cette ruine aucune inscription, sauf les quatre lettres suivantes, hautes de $0^{m},13$, sur un fragment de pierre employée dans la construction de la grande basilique :

ʎ I A E

HENCHIR AÏMIA.

Ruine sans aucune importance. Nous y avons recueilli une inscription funéraire.

34. — Hauteur du cadre, $0^{m},72$; largeur, $0^{m},35$. Hauteur des lettres, $0^{m},04$.

D · M · S
Q · FANNIVS PRI
MVLVS VIXIT
ANNIS SEPTVA
GINTA MENSES
N QVATTVOR
H · S · E

HENCHIR BEN GLAÏA.

On remarque dans cette ruine les restes d'un grand monument en pierres de taille, plusieurs constructions en blocage presque détruites et un puits d'une grande profondeur.

35. — Dans un cartouche à queues d'aronde, large de $1^{m},03$ et haut de $0^{m},22$. Hauteur des lettres, $0^{m},05$.

SATVRNO · AVG · SACRVM
L · REMMIVS · FAVSTVS · CVM · AVITO
FIL · SVO · TEMPLVM · ET · STATVAM · EIVS A FVN
DAMENT · SVA · PEC · FECIT · ITEMQ · DEDIC · DD ·

36. — Sur une pierre longue de $0^m,42$ et haute de $0^m,58$. Hauteur des lettres, $0^m,085$.

me DICI PARTHICI MAX · TR POT · XXIIII · IM *p*
ET COLVMNIS DVABVS CVM OPERE DED
ONEM POPVLO · GYMNASIVM · ET

[*Pro salute? Imp. Cæs. M. Aureli(i) Antonini Aug(usti) Armeniaci Me*]*dici Parthici Max(imi), tr(ibunicia) pot(estate) XXIIII, imp(eratoris)* [*V, co(n)s(ulis) III,* . . . . . .] *et columnis duabus cum opere de* . . . . . [*et ob dedicati*]*onem populo gymnasium et* . . . . . [*dedit*].

Ce texte, gravé en l'honneur de Marc-Aurèle, date de l'année 170.

37. — Cippe à fronton. Dans le fronton un *alabastrum;* sur le côté gauche du cippe, un vase à anse; sur le côté droit, une patère ou un miroir. Hauteur du cippe, $0^m,80$; largeur, $0^m,52$. Hauteur des lettres, $0^m,035$.

D M S
LIVIAE
HONORATAE · FIDELI
SIMPLICI · RELIGIOSAE PI
AE QVALIS · NEC FVIT
NEC · ESSE POTEST · MON
STATVIT · MARITVS · DONO ME
(*sic*) MORIS · GRATIA · V · A · LVIIM

D(is) M(anibus) s(acrum); Liviae Honoratae, fideli, simplici, religiosae, piae, qualis nec fuit, nec esse potest, mon(umentum) statuit maritus dono memoris gratia; v(ixit) a(nnis) LVII, m(ense) uno, ou *m(ensibus)* [*duobus*].

On remarquera la formule *memoris gratia*, qui remplace ici, sans doute par suite d'une erreur du graveur, la formule bien connue *memoriae gratia.*

38. — Cippe haut de $0^m,80$, large de $0^m,50$. Hauteur des lettres, $0^m,05$.

Guirlande.
D · M · S
M · IVLIVS AMI
CVS PIVS
VIXIT
AN*n*IS LXXIII
MENS N V H
LVIIII
h S *e*

Le bas du cippe était trop profondément enfoncé en terre; nous n'avons pas pu le faire dégager.

TOUCABR (TOUKABEUR).

39. — Fragments d'une grande inscription, employés dans la construction intérieure de deux maisons différentes.

Hauteur des pierres, $0^m,50$. Hauteur des lettres, $0^m,08$.

	I A N V S		OMNI M	*agni*
ficentia exornavit	E T O B D E	*dicati*	ONEM S	*portu-*
las decurion. epulu	A ET GYMN	*asium*	LVDOR	*umque*
scaenicorum ? specta	C V L V *m*	*populo*	DEDIT	

40. — Dans une maison. Longueur de la pierre, $0^m,35$; largeur, $0^m,40$. Hauteur des lettres, $0^m,045$. Caractères élégants.

D · M · S ·
CAEBICIA
VICTORIA ·
PIA · VIXIT
ANN · LXXXVI
H · S · E ·

41. — Dans une maison. Hauteur de la pierre, $0^m,30$; largeur, $0^m,40$. Hauteur des lettres, $0^m,04$.

D M S
CAECILIA TE
RTIA · PIA ·
VIXIT ANIS
XV M VI
d VI

42. — Dans une maison. Hauteur des lettres, $0^m,03$.

D M S
CICERONIA
RVSTICA VIX
(*sic*) ANIS N LXXV

43. — Dans une maison. Hauteur de la pierre, $0^m,24$; largeur, $0^m,29$. Hauteur des lettres; $0^m.02$.

ꝏ D ꝏ M ꝏ S ꝏ
TI CLAVDIVS ꝏ ABAS
CANTVS ꝏ PIVS ꝏ VIXIT
ANNIS ꝏ LXXXXVII
MERENTI ꝏ TI CLAV
DIVS ꝏ CLEMENS ꝏ
FILIVS ꝏ FECIT ꝏ

44. — Dans le mur d'un jardin. Hauteur de la pierre, $0^m,18$; largeur, $0^m,34$. Hauteur des lettres, $0^m,02$.

GERMANIVS F*elix*
SAPONTANVS O·A·LI
SAPO FELICIS GERM
ANI CVM MARTIDE
VXORE ET FELICEM
FILI ET FORTVNAT*a*
MATRE

(Estampage.)

Q. Germanius F[elix] Sapontanus, o(bitus) a(nnorum) LI. Sapo, Felicis Germani(i) (filius), cum Martide uxore et Felicem fili(o) et Fortunat(a) matre.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Chabouillet rend compte de la visite qu'il a faite à M. le colonel de Guilhermy en exécution de la délibération de la Section d'archéologie en date du 18 janvier dernier. Il donne des détails sur le contenu des papiers de Ferdinand de Guilhermy et demande au Comité de déterminer l'emploi qu'il convient d'en faire. Le Comité décide à l'unanimité que ces papiers seront déposés à la Bibliothèque nationale, afin que le public puisse les consulter, mais à la condition expresse qu'ils devront être communiqués aux membres du Comité, conformément aux règles suivies pour le prêt des autres manuscrits de la Bibliothèque nationale.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. René Cagnat, correspondant du Ministère à Douai, propose de publier les papiers de Léon Renier relatifs aux antiquités de l'Afrique. — Cette proposition est renvoyée à l'examen d'une commission spéciale composée de MM. Charles Robert, Ernest Desjardins et Ant. Héron de Villefosse.

M. Barbier de Montault envoie un travail sur les inscriptions de Saint-Bertrand de Comminges. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. de Cessac, correspondant du Ministère à Guéret, envoie une notice sur un boisseau en pierre conservé à Chénérailles (Creuse). — Renvoi à M. Demay.

M. Michel Hardy, correspondant du Ministère à Périgueux, envoie une note sur un bas-relief antique représentant Mercure, trouvé à Périgueux en 1884. — Renvoi à M. Chabouillet.

M. de Marsy, correspondant du Ministère à Compiègne, signale une importante découverte de monnaies gauloises à Angivillers (Oise). — Renvoi à M. Charles Robert.

M. Pélicier, correspondant du Ministère à Châlons, envoie un

IMPRIMERIE NATIONALE.

inventaire du trésor de la cathédrale de Châlons en 1410-1413. — Renvoi à M. Darcel.

M. Terninck, correspondant du Ministère à Boisbernard (Pas-de-Calais), envoie une notice sur le cimetière gallo-romain d'Arras. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Critique du glossaire archéologique du Moyen âge et de la Renaissance, de M. Victor Gay, par M. X. Barbier de Montault, correspondant du Comité à Poitiers.

1° *Les cours d'archéologie dans les grands séminaires et la conservation des objets d'art dans les édifices religieux;*

2° *Compte rendu des travaux de la Société historique de Compiègne en 1885*, par M. de Marsy, correspondant du Comité à Compiègne.

Inscriptions de l'ancien diocèse d'Orléans. — Archidiaconé d'Orléans, par Edmond Michel, membre non résidant du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements.

Le Comité décide que ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Alexandre Bertrand lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. l'abbé Chapelle, curé de Pact (Isère), dans le but de faire des fouilles dans cette localité. Le Comité, considérant que les quelques objets découverts jusqu'ici à Pact ou aux environs sont d'un intérêt trop minime pour que l'on puisse attendre grand résultat des fouilles qu'il s'agirait d'entreprendre, estime qu'il n'y a pas lieu pour le moment de prendre cette demande en considération.

M. de Barthélemy lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société d'agriculture de la Marne. Le Comité, considérant que cette Société a publié récemment des travaux importants, notamment une bonne étude archéologique sur l'église Notre-Dame de Châlons, estime qu'il peut être donné suite à cette demande.

M. de Lasteyrie fait un rapport sommaire sur une inscription qui

existe à Tournus dans la chapelle Saint-Michel construite au-dessus de l'avant-nef de l'église abbatiale. M. Lex, qui adresse au Comité un estampage de cette inscription, semble croire qu'elle est inédite. Il est vrai qu'elle a échappé aux recherches de Juénin, l'historien de Tournus, et qu'elle est placée de telle sorte que bien peu de visiteurs la remarquent. Mais elle a cependant été publiée avec un assez long commentaire par M. Canat de Chizy[1]. Elle doit se lire ainsi :

GERLANNVS
ABATE ISTO MO
NETERIVM E
ILE

« Si, comme il le semble, elle est complète, on doit reconnaître que les quatre dernières lettres offrent de grandes difficultés d'interprétation. Il est aussi malaisé de déterminer la date de ce texte. M. Canat de Chizy le place aux environs de l'an 1000, et croit pouvoir identifier le nom propre qu'on y lit avec celui d'un certain Gerlannus qui revient à plusieurs reprises dans les chartes de Cluny et de Saint-Vincent de Mâcon, entre la fin du xe siècle et le commencement du xie siècle. Mais il n'a pu donner une interprétation complètement satisfaisante de tous les mots de l'inscription et le nom de Gerlannus est trop fréquent dans les textes carlovingiens de cette partie de la France pour que l'identification proposée par M. Canat de Chizy puisse être acceptée avec pleine certitude. On doit toutefois la préférer de beaucoup à celle de M. Lex, qui, se trompant sur le sens du mot *moneterium*, forme barbare de *monasterium*, croit reconnaître en Gerlannus un des monétaires de l'abbaye de Tournus. »

M. Longnon pense que M. Canat de Chizy a eu raison d'attribuer ce texte au xie siècle. La barbarie du style convient parfaitement à cette époque, comme le prouvent les chartes de Cluny dont les originaux nous sont parvenus et qui sont écrites dans un latin si barbare. La forme Gerlannus confirme d'ailleurs cette opinion, car c'est au xe et au xie siècle que l'on voit les noms terminés primitivement en *andus* prendre la terminaison *annus*. Au viie ou ixe siècle, le personnage mentionné dans cette inscription se serait nommé Gerlandus et non Gerlannus.

[1] *Bull. monum.*, t. XXXVIII, p. 88 avec fig.

M. de Lasteyrie adhère complètement à ces observations, que l'examen du monument au point de vue purement épigraphique n'infirme aucunement.

M. Héron de Villefosse signale une importante découverte de vases antiques en bronze qui vient d'être faite à Apt (Vaucluse). Ce trésor contenait en tout vingt-six pièces, dont douze œnochoés, sept bassins ornés d'anses ou de mascarons et sept vases à goulot. Il faut y ajouter une fort belle lampe à trois becs et une inscription sur lesquelles M. de Villefosse promet de revenir.

M. le Président désigne les membres qui devront faire partie de la Commission des récompenses à décerner à l'occasion du Congrès de la Sorbonne : ce sont MM. Guiffrey, Héron de Villefosse, Longnon, de Montaiglon, Charles Robert, auxquels s'adjoindra le bureau de la Section.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 15 MARS 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or) adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. de Barthélemy.

La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. Charles Robert.

La Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan, adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. de Cessac, correspondant du Comité à Guéret, envoie une note sur la sépulture du connétable d'Armagnac au monastère des Célestins des Ternes, commune de Pionnat (Creuse). — Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Rostan, correspondant du Comité à Saint-Maximin (Var), fait hommage d'un travail intitulé : *Iconographie de l'église Saint-Maximin. Le retable du Crucifix, peintures sur bois du XVIe siècle.*

Le Comité décide que ce travail sera déposé à la Bibliothèque des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. de Lasteyrie dépose une demande de subvention que la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme l'a prié de transmettre au Comité, et qui a pour but de permettre à cette société d'entreprendre des fouilles à Pact, sur les confins de l'Isère et de la Drôme. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Charles Robert lit le rapport suivant au nom de la Commission chargée d'examiner les papiers de Léon Renier[1] :

[1] Cette Commission était composée de MM. Desjardins, Héron de Villefosse et Charles Robert.

« Les documents relatifs à l'Afrique laissés par Léon Renier ayant été récemment inventoriés, le Ministre de l'instruction publique, par lettre du 13 courant, me charge de faire connaître au Comité, après m'en être concerté avec MM. Ernest Desjardins et Héron de Villefosse, s'il y a lieu de publier ces documents, comme le demande M. René Cagnat, qui a été chargé de faire le dépouillement des dossiers.

« Les papiers africains de Léon Renier se composent :

« 1° De fiches portant des copies d'inscriptions; bon nombre de ces fiches sont appuyées d'estampages;

« 2° De dessins représentant des monuments d'antiquité figurée, des cartes et des plans;

« 3° De lettres émanant de diverses personnes et ayant trait à l'archéologie africaine.

« Nous pensons avec MM. Desjardins et Héron de Villefosse que l'on doit à la mémoire de Léon Renier et à l'impatience du public érudit de constater et de faire connaître officiellement en quoi consistent ces richesses manuscrites devenues la propriété de l'État; mais nous n'entendons pas pour cela entraîner l'Administration à une publication longue et coûteuse. Loin de là, nous pensons qu'il suffit de publier sommairement l'inventaire de la manière suivante :

« 1° Les fiches seraient successivement inscrites sous leur numéro et l'on noterait, lorsqu'il y aurait lieu, l'existence de l'estampage. Si le texte avait déjà été compris, soit dans l'ouvrage de Léon Renier, soit dans le tome VIII du *Corpus*, soit dans le supplément au *Corpus* d'Afrique publié dans l'*Ephemeris epigraphica*, on indiquerait le numéro qu'il porte dans ces divers recueils, en faisant connaître toutefois les différences de lecture apportées par la copie manuscrite ou par l'estampage. Si au contraire on avait affaire (ce qui sera assez rare) à une inscription encore inédite, on reproduirait la transcription de Léon Renier en la forme ordinaire usitée pour les publications épigraphiques.

« 2° Les monuments d'antiquité figurée, les cartes et les plans seraient mentionnés sous les numéros de l'inventaire administratif et sommairement qualifiés.

« 3° Les lettres seraient également mentionnées sous leur numéro avec le nom de l'auteur.

« Par cette manière d'opérer on permettra aux rédacteurs du supplément au tome VIII du *Corpus* de citer un document français,

lorsqu'ils auront à publier une inscription inédite; et en même temps on fixera rapidement et à peu de frais le public sur la valeur d'un dépôt scientifique dont on s'occupe depuis longtemps.»

Une discussion s'engage sur les conclusions de ce rapport. Le Comité est unanime à demander la prompte publication de tous les textes inédits qui pourraient se rencontrer dans les papiers de Léon Renier. Mais plusieurs membres manifestent la crainte qu'il soit peu intéressant d'imprimer une sèche nomenclature de fiches et d'autres papiers que la Commission croit inutiles de publier. On fait aussi remarquer que Léon Renier avait soigneusement recueilli un nombre considérable d'inscriptions relatives à la Gaule, et quoique le rapport de la Commission n'en parle pas, cette partie de ses papiers ne devrait pas être laissée de côté dans la publication projetée.

Le Comité émet en conséquence l'avis : 1° qu'il convient de publier au plus tôt tous les textes ou commentaires d'inscriptions laissés inédits par Léon Renier; 2° qu'il y a lieu de dresser un inventaire détaillé de tous les autres papiers, et qu'après examen de cet inventaire on décidera s'il convient de l'imprimer en tout ou en partie.

M. Chabouillet lit un rapport sur une communication de M. Michel Hardy relative à un bas-relief du musée de Périgueux représentant Mercure [1].

M. Darcel lit un rapport sur un inventaire des meubles et joyaux de la cathédrale de Châlons-sur-Marne en 1410-1413, communiqué par M. Pélicier, archiviste de la Marne [2].

M. Demay lit un rapport sur une communication de M. de Cessac, correspondant du Ministère à Guéret :

«La communication de M. de Cessac a pour objet un boisseau en pierre existant encore en 1862 à Chénérailles (Creuse) et dont notre correspondant a relevé le dessin.

«Cette mesure consistait en un cylindre de pierre creusé à sa partie supérieure d'une cavité dont le fond incliné correspondait par sa plus grande déclivité à un orifice pratiqué dans la paroi et par lequel le grain pouvait s'écouler au dehors.

[1] Voir ci-après, p. 130, le texte de ce rapport.

[2] Voir ci-après, p. 132, le texte de ce rapport et de ce document.

« Contrairement aux mesures de même nature munies de tourillons ou de poignées et transportables, celle-ci était fichée en terre à demeure.

« La pierre ne portant ni inscription, ni ornements, il est difficile de lui assigner une date. M. de Cessac croit pouvoir l'identifier avec la quarte mentionnée dans les coutumes et franchises accordées, en 1265, à la ville de Chénérailles par Hugues XII de Lusignan. Assurément la pièce est fort ancienne. Notre correspondant croit également avoir déterminé son emplacement. Les déductions de M. de Cessac paraissent satisfaisantes, mais nous manquons ici des éléments nécessaires à leur contrôle. »

Le rapporteur conclut à l'impression de la notice et du dessin dans le *Bulletin* du Comité. — Renvoi à la Commission de publication.

M. de Lasteyrie fait un rapport sommaire sur une série d'inscriptions recueillies par M. Barbier de Montault à Saint-Bertrand de Comminges :

« Cette curieuse petite ville a conservé une quantité assez considérable d'inscriptions de toutes dates depuis l'époque romaine jusqu'au XVIIIe siècle. M. Barbier de Montault, pendant un séjour qu'il fit à Saint-Bertrand de Comminges, il y a quelques années, prit soin de relever tous ces textes. Ils ne sont pas dépourvus d'intérêt et quoiqu'ils soient loin d'être tous inédits, on pourrait les publier dans le *Bulletin*, car ils permettent de suivre assez exactement les transformations graduelles de l'épigraphie au moyen âge. Il serait seulement désirable que l'auteur voulût bien revoir son manuscrit et y ajouter les indications bibliographiques que l'on réclame aujourd'hui, et avec raison, de tous les éditeurs d'inscriptions. On pourrait aussi demander à M. Barbier de Montault de vouloir bien adresser au Comité les estampages des inscriptions les plus curieuses au point de vue paléographique et les mieux conservées. Plusieurs de ces monuments sont en effet d'excellents spécimens de cette belle écriture lapidaire en usage dans le Midi du XIIe au XIVe siècle, et le Comité en voyant ces estampages trouverait peut-être intéressant d'insérer dans son *Bulletin* la reproduction figurée de quelques-uns de ces textes. En revanche on pourrait supprimer à l'impression les quelques inscriptions antiques recueillies par M. Barbier de Montault. Il n'y a en effet aucun intérêt à rapprocher ces monuments d'inscriptions du moyen âge avec lesquelles ils n'ont aucun

rapport; tous sont depuis longtemps connus, et les copies de M. Barbier de Montault n'apportent aucune correction importante aux textes donnés par M. d'Agos ou plus récemment par M. de Laurière. »

Le Comité approuve les conclusions de ce rapport et, sous le le bénéfice des observations qui y sont contenues, renvoie le travail de M. Barbier de Montault à la Commission de publication.

M. Charles Robert lit un rapport sur une découverte de monnaies romaines du IIIe siècle signalée par M. le comte de Marsy, correspondant du Comité à Compiègne :

« Par lettre du 29 janvier, M. de Marsy annonce au Comité une découverte de 800 monnaies romaines du IIIe siècle, faite à Angivillers (Oise). Le trésor contenait notamment des monnaies de Valérien, de Gallien, de Philippe et d'Étruscilla. Il est à regretter que le trésor n'ait pas été étudié; il s'y trouvait peut-être de ces pièces légionnaires de Gallien qui ont un véritable intérêt pour l'histoire des guerres civiles de cette époque.

« Quoi qu'il en soit, il est intéressant de constater une fois de plus quelle prodigieuse abondance du numéraire romain révèlent le nombre et l'importance des trouvailles qui se sont faites de tout temps et se font encore de nos jours dans l'ancienne Gaule. Si les valeurs fiduciaires existaient à Rome, à Athènes et dans quelques grands centres, elles n'étaient certes pas d'un usage habituel dans les Gaules, où le numéraire, non seulement servait, comme de nos jours, de signe d'échange, mais constituait la véritable fortune mobilière. »

M. Darcel lit une note sur les tapisseries des ducs de Lorraine conservées à Vienne ou mentionnées dans les anciens inventaires publiés par M. Émile Molinier [1]. — Renvoi à la Commission de publication [2].

M. de Lasteyrie communique au Comité la copie d'une charte récemment découverte dans les archives du département de la Somme par M. Georges Durand, archiviste de ce département, et qui fait connaître le nom d'un des maîtres de l'œuvre de la cathédrale d'Amiens au XIIIe siècle.

[1] *Bulletin archéol. du Comité*, 1885, p. 468 et suiv.

[2] Voir ci-après p. 132, le texte de cette communication.

M. le président communique au Comité les propositions de la Commission chargée de préparer la liste des candidats aux distinctions honorifiques qui doivent être décernées par M. le Ministre à l'occasion du Congrès de la Sorbonne. Après discussion, ces propositions sont adoptées avec quelques amendements.

L'ordre du jour appelle la revision de la liste des correspondants du Comité. Une commission composée de MM. de Barthélemy, Courajod et Héron de Villefosse, auxquels s'adjoindra le bureau de la Section, est chargée de préparer le travail.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

BAS-RELIEF REPRÉSENTANT MERCURE TROUVÉ À PÉRIGUEUX.

Rapport de M. Chabouillet, membre du Comité, sur une communication de M. Michel Hardy, correspondant du Comité à Périgueux.

M. Michel Hardy, adresse au Comité, avec une intéressante notice, la photographie d'un bas-relief antique trouvé à Périgueux le 30 décembre 1884, à 4 ou 5 mètres de profondeur, au cours de fouilles pratiquées pour la construction d'un égout dans le voisinage de l'église Saint-Étienne de la Cité. Cette découverte est, après cent autres et notamment celle du *sacellum* de *Caneto* trouvé sur le territoire du Villeret près Bernay (Eure) en 1830 [1], une nouvelle constatation du passage classique des commentaires dans lequel, presque dans les mêmes termes que Tacite parlant des Germains [2], César déclare que les Gaulois adoraient principalement Mercure, dont on rencontre chez eux de nombreuses repré-

[1] On sait que cette chapelle contenait plus de soixante vases, plats, statuettes en argent, ex-voto à Mercure, et que ces précieux monuments sont conservés au Cabinet des médailles depuis plus de cinquante ans.

[2] «Deorum maxime Mercurium colunt», etc. Tacite, *Germania*, IX.

sentations[1]. Le bas-relief en question est en effet une figure de Mercure, presque de ronde bosse, debout, dans une niche surmontée d'un fronton où sont sculptés le caducée et la bourse attributs principaux de ce dieu. C'est presque un pléonasme, car le Mercure de Périgueux, qui est nu sauf la chlamyde jetée sur ses épaules et est coiffé du pétase, tient son caducée de la main gauche et sa bourse de la droite. A ses côtés, à droite, un bélier ou peut-être un bouc. La description de M. Hardy complète heureusement les défaillances de la photographie, dues à la conservation en partie défectueuse du monument; ainsi, M. Hardy signale la présence du coq symbolique au-dessus de l'épaule droite de Mercure, à ses pieds les talonnières, et sur le sol une tortue. En outre, M. Hardy fait observer que ce n'est pas seulement le temps qui a détérioré ce monument; il y a remarqué des traces de mutilations opérées à l'aide d'une doloire et qu'il attribue aux chrétiens. M. Hardy fixe la date de la construction de cette niche-autel au Ier siècle; je crois cette date un peu trop ancienne. Je ne propose pas l'impression dans le *Bulletin* de la notice de M. Hardy, parce que très probablement elle paraîtra dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique du Périgord*, avec une reproduction de ce bas-relief, mais je demanderai que des félicitations soient adressées à M. Hardy, à qui l'on en doit la conservation, et qui, de concert avec M. le docteur Galy, conservateur du Musée départemental de Périgueux, l'a fait transporter dans cet établissement, dont ce Mercure est aujourd'hui l'un des principaux ornements. Il ne faut pas omettre de noter que la niche elle-même est décorée avec goût; le fronton est supporté par deux colonnettes avec chapiteaux corinthiens, ornées de lierres et d'enroulements en forme d'S. M. Hardy fait encore observer que ce monument a été trouvé tout près de la porte, encore cachée dans le sol, par laquelle on entrait dans la ville de Périgueux en venant de Rome et que cette place convenait à merveille au dieu qui présidait aux routes et aux voyages, *hunc viarum atque itinerum ducem*[2].

[1] «Deum maxime Mercurium colunt. Hujus sunt plurima simulacra.» César, *De bello gallico*, VI, 17.

[2] *Ibid.*

NOTE SUR LES TAPISSERIES

DES DUCS DE LORRAINE.

Communication de M. A. Darcel, membre du Comité.

Tandis que notre collègue M. Eug. Müntz coordonnant les résultats des recherches de M. Lepage, archiviste de Meurthe-et-Moselle, publiait d'abord dans la *Chronique des arts*, puis dans les *Mémoires de la Société archéologique de Lorraine*, un historique des fabriques de tapisseries de Nancy, une partie de celles qui appartiennent aujourd'hui à l'empereur d'Autriche étaient exposées à Vienne où nous les avons pu voir.

Plus tard M. Émile Molinier a trouvé aux Archives nationales divers inventaires des ducs de Lorraine, où il a fait le relevé de tout ce qui a rapport aux tapisseries, relevé qu'il vient de publier dans le *Bulletin archéologique du Comité*. Toutes les tapisseries qui y sont visées n'appartiennent plus à l'empereur d'Autriche, qui les a héritées de François III de Lorraine, devenu l'époux de Marie-Thérèse en 1736, mais nous croyons avoir rencontré plusieurs de celles qui ne font plus partie du mobilier impérial.

Ainsi dans l'inventaire de 1552, M. E. Molinier vise au n° 5, qui reparaît dans un autre inventaire au n° 18, une tenture de huit pièces représentant l'histoire de Lérian et Lauréolle, qu'avec M. Guiffrey, il serait tenté d'intituler l'histoire d'Héro et de Léandre. Or on oublie que trois pièces de cette tenture ont été exposées aux Champs-Élysées par l'Union centrale en 1884, que c'est bien de Lérian et de Lauréolle qu'il s'agit dans ces pièces où leurs noms sont inscrits, et que nous devons à la complaisante érudition de M. Michelant de savoir que l'histoire de ces personnages est empruntée à un roman espagnol traduit en italien, puis translaté en français et publié en 1527 sous le titre de *La prison d'amours*. Quant aux tapisseries, qui sont d'un caractère très particulier, elles doivent sortir d'un atelier français que nous ignorons. Nous avons donné ces renseignements dans une étude qui fait partie d'un livre sur *Les arts du bois, des tissus et du papier* publié par l'Union centrale.

Dans l'inventaire, sans date, de la fin du XVIe siècle (p. 474), on

trouve sous le n° 51 «sept pièces du pressoir». Or nous avons pu voir à l'hôtel des ventes, dans le courant de l'année dernière, six ou sept pièces d'une tenture du xve siècle représentant des vendanges dans lesquelles le pressoir est souvent figuré. Ces représentations nous ont vivement intéressé parce que nous avons pu constater que les vieux pressoirs à cidre formés de deux gros arbres que l'on rapproche à l'aide d'une vis en bois, employés encore en Normandie, sont de construction semblable à celle des pressoirs du xve siècle, tels qu'ils sont représentés en grand sur ces tapisseries dont nous ignorons le possesseur actuel.

M. E. Molinier s'étonne, avec raison, de la désignation suivante : «treize pièces où sont les soches», des n°s 14 et 46, et suppose qu'il s'agit de tentures où des souches sont disposées d'une certaine façon. Nous croyons qu'il a raison. L'hôpital de Beaune possède, en effet, des tentures composées d'un semis de branches sur chacune desquelles est posée une colombe. En tête de la pièce une souche porte l'écu de Guigonne de Salins, femme du chancelier Rolin, qui fonda l'hospice; c'est elle qui, étant veuve, fit exécuter cette tenture qui est semée de la représentation de son *impresa :* une colombe, avec la devise : *Seule.* Or il est fort possible qu'il ait existé des tentures semées de troncs d'arbres ou de souches, comme on en voit en l'un des coins de celle de Beaune.

Sous le n° 72, nous trouvons : un «viel tappis aux armes de feue Madame demi-redz et demi vellee» qui est d'un haut intérêt pour l'histoire des tapis veloutés dits de *la Savonnerie.* Les mentions, dans les inventaires, de tapis velus qui, quoique non indiqués comme étant d'Orient, puissent être attribués à une fabrique occidentale, sont excessivement rares. Mais ici, dans ce tapis orné des armoiries de l'une des duchesses de Lorraine, en partie raz et en partie velu, comme sont quelques tapis persans, nous trouvons une indication précieuse de fabrication en Europe.

L'inventaire de 1575 mentionne (n° 84) un magnifique dais de tapisserie qui est la plus belle et la plus riche tapisserie du xvie siècle que nous connaissions. L'auteur du catalogue illustré des tapisseries de Vienne l'attribue à une fabrique italienne, bien à tort assurément. Nous avons découvert, en effet, dans la lisière de la queue de ce dais, la marque si connue de Bruxelles qui était cachée sous un galon rapporté. La date de 1566, inscrite dans un cartouche rend encore plus précieuse, au point de vue de l'histoire de la tapisserie,

cette œuvre qui a dû être exécutée d'après un peintre flamand, tout imprégné de la Renaissance italienne, mais laissant percer son origine sous le naturalisme ou la vulgarité de quelques scènes spécifiant les saisons. Ce dais n'est donc italien que par l'influence générale exercée par la péninsule au nord des Alpes pendant le XVIe siècle.

Si nous nous attachons plus spécialement aux tapisseries nancéennes, aujourd'hui conservées à Vienne, nous devons dire que la magnifique tenture de *Moïse*, bien qu'elle porte dans sa bordure les armes et dans sa lisière la croix blanche de Lorraine, nous paraît fabriquée en Flandre par des artistes flamands. L'exécution est identique à celle des plus belles tapisseries flamandes des commencements du XVIe siècle; les modèles sont empruntés à Jules Romain, et nous avons retrouvé dans les bordures, qui sont superbes, plusieurs motifs qu'on voit sur des tentures du musée national de Munich qui portent la marque de Bruxelles.

Il n'en est pas de même de la tenture des victoires de Charles V de Lorraine qui décorent une des grandes salles du Palais impérial. Sur l'une, qui représente la délivrance de Vienne par Sobiesky, nous avons relevé cette double mention : à gauche, par où l'on a commencé : *fait à la Malgrange, 1724*, et à droite, par où l'on a terminé : *fait à la Malgrange, 1725*. Or la croix de Lorraine se trouve sur la lisière d'une des pièces en magasin qui porte en outre la marque C. M. E. qui est celle du tapissier Charles Mitté, et la date : *Nancy, 1705*. On sait de qui sont les cartons de ces tapisseries, lesquels sont d'un style quelque peu banal. C'est peut-être pour ce motif que leur reproduction a été négligée dans le catalogue illustré publié par ordre de l'empereur. Plusieurs des pièces de cette tenture exécutées sous le duc Léopold, qui avait épousé la sœur du régent, portent les armes de Lorraine et d'Orléans. Enfin la fleur de lis de France et les croix de Lorraine alternent sur les miroirs qui composent la bordure.

Une troisième tenture qui n'a pas encore été publiée dans l'inventaire, nous ne savons trop pourquoi, car plusieurs pièces d'un médiocre intérêt y ont pris place à son détriment, est composée de portières aux armes de Lorraine et d'Orléans. Elles sont signées : *F. Josse Bacor, 1719* ou *A. F. J. Bacor S. M.*, et appartiennent au plus bel art ornemental français des commencements du XVIIIe siècle. Nous avions vivement désiré en obtenir un relevé pour la collection de tapisseries exclusivement décoratives que nous formions aux Go-

belins, lorsque, après de longs délais, un amateur viennois, à qui nous nous en étions ouvert, a bien voulu faire exécuter la photographie et l'aquarelle qu'il nous a gracieusement offertes, et que nous soumettons au Comité avant que de les offrir à notre tour au porte-feuille de la manufacture.

On y reconnaîtra l'art que Claude Andran a inauguré dans les portières des *Éléments* et des *Saisons;* les figures y sont remplacées par des armoiries; mais si les détails de l'ornementation diffèrent, le principe est le même.

On voit, par le nombre et par la qualité des tentures sorties des ateliers de Nancy, quelle en était l'importance et l'on ne peut que s'étonner qu'on en ait si longtemps ignoré l'existence.

INVENTAIRE DES MEUBLES ET JOYAUX
DE LA CATHÉDRALE DE CHÂLONS EN 1410.

Rapport de M. Darcel, membre du Comité, sur une communication de M. P. Pélicier, correspondant du Comité à Châlons.

M. P. Pélicier en envoyant l'inventaire de la cathédrale de Châlons, dressé en 1410 et collationné en 1413, croit devoir s'excuser de sa longueur, en exposant toutefois que, parmi une grande quantité de détails insignifiants, il offrira quelques parties dignes d'attirer l'attention du Comité. M. Pélicier se trompe; le document dont il s'agit est peut-être le plus intéressant de tous les inventaires ecclésiastiques qu'il nous a été jusqu'ici donné d'étudier. Les descriptions des pièces sont détaillées et précises, plusieurs nous font connaître des particularités absolument nouvelles : nous y trouvons enfin quelques termes que ne donne point Du Cange, mais dont l'acception est parfaitement déterminée. Nous proposons donc la publication intégrale de ce long document, qui ne contient pas moins de 485 articles, se rapportant à tout ce qui constitue le mobilier d'une riche cathédrale. Sauf les tapisseries et les tapis, dont il n'est pas question, sans doute parce que les premières étaient remplacées par des tentures de soie, on y trouve une foule de choses

qui sont précieuses à rencontrer à l'aurore du xve siècle, alors que les souvenirs et les monuments du luxe de Charles V et de ses frères existaient encore. Il semble qu'il y en a comme un reflet dans l'inventaire de la cathédrale de Châlons.

Parmi les objets les plus intéressants, nous noterons deux bâtons de chantre (art. 4) en forme de tau, tout revêtus d'argent. Puis (art. 9, 21 et 41) des reliquaires d'argent niellé, souvenir de ce xive siècle un peu triste, où la niellure dans l'orfèvrerie correspond à la grisaille dans la miniature.

Les pièces d'orfèvrerie en œuvre de Limoges sont souvent mentionnées et parfaitement définies. L'une (art. 24) est une *capsula lignea cooperta de cupro operato lemovicino;* une autre (art. 41) est *unum scrinium parvum quadratum nigellatum et operatum de opere lemovicino foris, cum serra argentea, et est clavis argentea.*

Si de cette description on ne peut inférer d'une façon absolue que ce coffret à serrure et à clef d'argent était d'argent lui-même, ce qui prouverait que les ateliers de Limoges ne se livraient pas exclusivement à l'émaillerie sur cuivre, cette preuve nous est donnée par l'article 35, ainsi conçu : *Monchia argentea de opere lemovicino operata, in cujus medio est grossus lapis cristallinus.*

Mais cet article nous fait poser une question. Qu'est-ce qu'une *Monchia?*

Le mot ne se trouve pas dans le *Glossaire* de Du Cange, mais il est quatre fois employé dans l'inventaire, et les descriptions qui en sont données prouvent qu'il s'agit d'un joyau pendant à une chaîne ou à un lacs de soie, de forme discoïde, probablement garni au centre d'une grosse pierre entourée de petites. Un de ces joyaux (art. 36), *monchia circumdata auro in qua est lapis lividi coloris, gravatus ab una parte de aquila et ab alia parte imago angeli,* prouve qu'il devait être plat, puisque la pierre centrale y était visible sur ses deux faces qui étaient gravées.

L'article 44 nous indique que les émaux d'or, *duo esmailli cooperti auro*, décoraient le couvercle d'un écrin de bois recouvert d'argent garni d'or, *cum fimbriis aureis*, et les articles 102 et 103, qui visent des paix d'argent doré et émaillé, sans désignation de lieu d'origine, récemment données à la cathédrale par deux de ses dignitaires, peuvent montrer que l'émaillerie n'était pas seulement pratiquée à Limoges.

Les deux articles 49 et 50, qui décrivent chacun un diptyque,

parlent tous deux de verre émaillé de Venise. Les ais de bois du premier sont garnis de lames de verre de Venise qui protègent des reliques : *vitro de opere venetino, subtus quod vitrum sunt plures reliquie.* Mais les ais du second sont partout recouverts de verre émaillé de même travail, représentant la vie du Christ : *undiquaque cooperta vitro esmailliatato de opere simili et de gestis Christi.*

Ce serait le premier texte, à notre connaissance, qui donnerait une date certaine à la fabrication dans les ateliers de Murano du verre émaillé à sujets.

Mais ces plaques de verre qui représentaient des scènes de la vie du Christ étaient-elles réellement émaillées ? Il est permis d'en douter. On connaît des plaques de verre décorées en-dessous, par la peinture et la dorure, de sujets dont le style, d'ailleurs tout italien, indique le XIVe siècle. Ce n'est point à proprement parler de l'émail, car dans le plus ancien exemplaire qu'il nous ait été donné d'analyser, parce qu'il était brisé, nous avons pu reconnaître que l'or gravé et les couleurs qui complétaient le décor sont protégés par une seconde lame de verre soudée au feu, comme on le voit dans les verres dorés des catacombes. Plus tard le décor ne fut protégé que par une couche épaisse d'une sorte de vernis noir fixé très probablement au four. M. le marquis d'Azeglio a exposé dans le *Museo civico* de Turin une très importante série chronologique de verres ainsi décorés. Or il est possible que le rédacteur de l'inventaire de la cathédrale de Châlons, ignorant ces procédés divers de fabrication, ait appelé émaillés des verres qui n'étaient que décorés par un certain genre de peinture. Mais l'origine vénitienne de ces pièces est à noter avec soin.

Je noterai encore parmi les mentions rares à rencontrer celle d'un coffret en cuir bouilli (art. 71) : *parvum scrinium de corio bullito*, genre de curiosité fort à la mode aujourd'hui.

La qualification de murrhin appliquée (art. 82) à un vase monté en argent : *unus ciphus murreus cum operculo murreo*, et à des pierres rouges qui décorent une mitre (art. 173) : *in medio sunt lapides rubei murini*, nous renseigne jusqu'à un certain degré sur la matière qui portait ce nom au moyen âge. C'était une pierre de couleur rouge.

Notons encore (art. 37) : *quoddam instrumentum ligneum cum quadam rotunditate pergaminea, depicta, ad fugandum muscas de circa altare*, qui n'est autre qu'un *flabellum*, meuble alors inusité à Châlons, probablement, car dans le cas contraire il eût porté un nom, et le

IMPRIMERIE NATIONALE

rédacteur de l'inventaire n'eût pas été contraint d'employer une longue périphrase pour le désigner.

Les vases aux saintes huiles, dont nous n'avons encore trouvé la mention que dans l'inventaire de la collégiale de Saint-Omer [1], se trouvent dans celui-ci parfaitement indiqués avec leurs écrins (art. 43-45 et 70). Deux d'entre eux renferment les trois ampoules pour le chrême, l'huile sainte et l'huile pour les infirmes, l'autre n'en renferme que deux pour le chrême et l'huile sainte.

Le trésor de Châlons possédait encore un certain nombre d'objets qui n'étaient plus en usage : tels devaient être quelques boîtes d'ivoire, garnies d'argent, parfois en mauvais état. Les unes, ayant servi à conserver les hosties, contiennent des fragments d'étoffe ou des reliques inconnues (art. 72 à 81). Parmi ces boîtes il en est une qui n'est que de bois revêtu de cuir, garnie de clous avec une serrure de cuivre (art. 74), qui nous rappelle un coffre semblable, mais de plus garni de disques d'émail champlevé du XIIe siècle, qui fait partie du trésor de Conques, où il a été découvert il y a quelques années.

Des morceaux d'ivoire, *frusta* (art. 175 et 176) avec des nœuds et des crosserons, *crosseroni*, de même matière, sont encore à noter parmi les reliques du passé, avec un bâton de bois peint, à pommeau d'ivoire (art. 51), qui servait à la fête des fous. Une baguette de baleine garnie d'argent fleurdelisé, don d'un ancien *ostiarius* (art. 178), servait toujours au même dignitaire.

Nous rangeons dans la même catégorie de choses hors d'usage des tables d'ivoires contenant d'anciens textes (art. 62 et 63), qui nous semblent devoir être des diptyques, car elles sont décorées dessus et dessous. Un de ces ivoires qui est qualifié d'ancien représente saint Paul. Une autre table (art. 59) est d'ailleurs expressément désignée comme ancienne : *Tabula vetus tamen*. Si sa partie antérieure est couverte d'un ancien ivoire monté en cuivre de l'œuvre de Limoges, elle n'est couverte au revers que de soie fixée par des clous d'argent. Ces anciens meubles sont inventoriés avec un évangéliaire et un épistolier (art. 59 et 60) dont la reliure est décorée de même façon, et avec des livres plus récents, dont la reliure est d'argent doré (art. 55 à 57).

L'usage primitif des tables anciennes dont nous venons de parler

[1] *Bulletin archéologique*, année 1886, p. 82.

est peut-être indiqué par l'article 57, où il est question d'une *tabula nova* où se trouvent les «Alleluia» et les «Répons» de l'année à l'usage des sous-diacres et des enfants de chœur.

Deux escaufailles, ainsi que les appelle Villard de Honnecourt, sont visées dans les articles 38 et 39, sous le nom de *pomum ad calefaciendum manus*. L'une est d'argent, l'autre de cuivre doré, et il est indiqué qu'on plaçait dans l'appareil de chauffage mobile ajusté à l'intérieur, *calderia volubili*, un morceau de fer chaud. On se servait encore à Châlons, au commencement du xve siècle, de gémellions pour laver les mains de l'officiant, ainsi que le constatent les articles 90 et 91. Ces bassins étaient d'argent; l'un portait les armes d'un donateur; des images de Saint-Étienne, patron de la cathédrale, étaient relevées en bosse et dorées sur le fond de l'autre.

Un des bassins de chacune des paires était muni d'une petite gargouille, ainsi qu'on le voit sur les monuments existants, qui est ici appelée *brosseronus*, traduction latine du vieux mot *brosseron*, qui signifiait un tuyau ou robinet[1].

L'article 92 renseigne sur l'usage d'une pièce d'argenterie que nous trouvons pour la première fois mentionnée. C'est un disque d'argent porté sur un pied de même métal, timbré au centre d'une croix fleurdelisée, qui servait à porter la patène sur l'autel pendant la messe.

A la suite de deux paires de chandeliers d'argent, dont la plus petite était posée sur l'autel avec les reliquaires et la plus grande était portée dans l'église (art. 95), on trouve (art. 96) deux petites *channicule* d'argent qui doivent être rapprochées des *channete* des articles 93 et 94, lesquelles sont les burettes, bien que l'article 97, qui commence ainsi : «Duo alia candelabra. . . » semblerait indiquer que ces *channicule* sont des appareils de luminaire. Ces deux derniers candélabres sont de cuivre couvert de cristal.

Au milieu du chœur il y avait un candélabre à trois bobèches d'argent (*ciphi*), dont les pointes aussi d'argent maintenaient des cierges qui brûlaient perpétuellement devant le maître autel. Le fond de l'une des bobèches était d'argent, mais celui des deux autres n'était que de fer-blanc (art. 100).

Quant au maître-autel (art. 99), il était revêtu d'or décoré d'images en relief et de pierres précieuses sur sa face, et simple-

[1] Voyez Du Cange, au mot *Brocheronnus*.

ment de cuivre émaillé et doré sur ses côtés. On ne le découvrait qu'à certaines fêtes, ainsi qu'on le faisait pour l'autel d'or de Bâle, comme il appert d'un avis du XIIIe siècle, écrit sur parchemin, que nous avons trouvé intercalé dans un recueil factice des descriptions de ce précieux monument, et que nous nous proposons d'exposer à côté de lui.

Cet autel portait, en outre des deux chandeliers d'argent que nous avons dits, une grande croix de bois revêtue antérieurement de cuivre doré, orné de pierres de verre (*lapidibus vitreis)* et de cinq disques émaillés, en outre du crucifix. De simples feuilles d'étain couvraient son revers, décoré d'ailleurs de disques émaillés (art. 53) correspondant à ceux de la face. Une statue en albâtre de la Vierge (art. 54) était également placée au-dessus de l'autel sur le retable (*dorsale*) qu'indique l'article 139. Les châsses devaient être exposées non loin de lui, ainsi qu'on peut l'inférer des articles 128 et 129 qui visent les voiles que l'on plaçait en carême autour de l'autel, derrière lui et devant les châsses et qui étaient tous de même nature. De plus quatre courtines (art. 137) l'entouraient suspendues à des anneaux de bronze.

Les reliquaires, que l'inventaire qualifie généralement de vases, quelle qu'en soit la matière, sont de formes très variées, mais aucun ne ressemble à ce qu'on appelle une châsse aujourd'hui. Il y en a en forme de clocher : *ad modum turris campanilis* (art. 15, 16 et 17). Le premier était porté par deux anges agenouillés sur une terrasse en forme de quatrefeuilles ornée de camées; cette œuvre d'argent doré servait de monture à un grand vase de cristal qui renfermait les reliques.

Un autre reliquaire (art. 14) était une table d'argent doré, partout émaillée, portée sur quatre lions, et portant deux petits anges d'argent doré aux ailes émaillées, agenouillés et portant une autre petite table également dorée représentant la Vierge avec l'Enfant Jésus tenant d'une main un petit vase de cristal en forme de cloche.

D'autres reliquaires étaient des statues : soit de la Vierge (art. 6 et 13), soit d'un évêque (art 7), soit d'un ange (art. 25) tenant en ses mains un vase de cristal. D'autres étaient en forme de chefs (art. 8) ou en forme de bras (art. 19).

Plusieurs de ces reliquaires étaient suspendus, comme les *monchie*, ces disques ornés de pierreries dont nous avons parlé plus haut (art. 33 à 36), comme de petites croix (art. 29 et 30), qui

enchâssaient, l'une une ancienne croix d'ivoire, l'autre un morceau de la vraie croix; comme, enfin (art. 28), un vase de cristal attaché à trois chaînes d'argent renfermant trois petits écrins (*scrinioli*) de vermeil à images, combinés ensemble, *se invicem complectentes cum charneriis*, et suspendus eux-mêmes à une longue chaînette d'argent blanc.

Quant à la réserve eucharistique, elle était enfermée dans une œuvre compliquée. Celle-ci se composait d'une pyxide d'ivoire placée dans une coupe d'argent niellé et doré. De plus cette coupe reposait elle-même dans un vase d'argent, à créneaux, porté sur un pied de cuivre émaillé et accosté de deux anges d'argent, dorés en partie, tenant des encensoirs en main, debout sur deux branches (art. 9 et 10).

Ce pied était à deux fins, car il pouvait servir de support à l'ostensoir qu'on y fixait à l'aide d'une clavette (*clavelle*). Ce meuble, auquel l'inventaire ne donne pas de nom, se composait d'un disque d'argent, entouré de cristal, porté par l'image en vermeil d'un prêtre (art. 11). M. Barbier de Montault pourra ajouter la description de cet ostensoir à l'étude qu'il a publiée sur ces pièces d'orfèvrerie dans le *Bulletin monumental*.

Les calices que notent les articles 115 à 122, et qui sont tous accompagnés de leur patène, n'offrent rien de bien particulier sinon qu'à plusieurs est jointe une passoire, «*cocleare*» dont l'usage est parfaitement défini par l'article 40.

Dans le chapitre des *Jocalia episcopalia*, qui, avec les crosses d'ivoire que nous avons déjà notées, comprend surtout des anneaux, quelques-unes des pierres qui ornent ceux-ci sont accompagnées de désignations assez ambiguës.

Un saphir y est dit *de treillia* (art. 169), tandis qu'un autre saphir enchâssé dans une croix (art. 29) est qualifié *de crolia*. Les auteurs anciens qui nous content de si merveilleuses choses sur la nature et sur la propriété des pierres ne nous ont été d'aucun secours à cet égard.

Un autre anneau est orné *quodam lapide magno Ysrahelico* qui n'est autre chose qu'une entaille ou un camée, ainsi qu'on peut le voir dans le *Glossaire* du marquis de Laborde au mot *pierre d'Israël*.

Enfin la pierre d'un autre anneau (art. 166) est qualifiée de *Trissence;* le mot étant souligné, s'agit-il d'une turquoise?

Une distinction est faite entre le ton des saphirs (art. 163 et 167) qui est couleur d'air, *aerii coloris*, et celui du verre coloré (art. 165) qui est couleur de ciel, *asurini coloris*.

Dans ce même chapitre une mitre (art. 170) est ornée de perles *cum quinque campullulis argenteis deauratis supra campellum album*. Du Cange donne le mot et le traduit par l'expression parisienne, dit-il, de *champeau* : petit champ ou lopin de terre. S'agit-il de petits champs dorés sur champ d'argent, comme on dit en blason?

Les tissus et les vêtements sacerdotaux occupent une place importante dans l'inventaire et sont décrits avec assez de précision pour que quiconque a pu voir des soieries du XIVe siècle se représente aisément la plupart d'entre eux.

Ainsi les oiseaux, les griffons, les dragons-volants, etc., tissés sur les uns, sont indiqués comme ayant des becs et des pieds d'or; les arbres des autres ont des feuillages d'or et d'argent. Les animaux marchent toujours par paires, qu'ils soient affrontés ou adossés ainsi que la tradition s'en était conservée depuis les premières soieries byzantines et arabes. L'un de ces tissus (art. 185) portait même des lettres sarrazines tissées d'or, et semble avoir été d'origine orientale, car il est décoré de roues d'or *de opere sarraceno*. Vingt-six de ces *panni*, dont une partie décorait l'autel, le pourtour du chœur et les châsses, sont mis en bloc (art. 190) avec la mention qu'ils sont très anciens. Il en était de même de ceux qui décoraient les ambons de l'entrée du chœur (art. 192). Mais il y en avait d'autres, pour les fêtes probablement, qui sont plus particulièrement spécifiés.

Un de ces *panni*, de futaine blanche traversée d'une croix noire (art. 191), servait à couvrir le corps des morts : *cadavera defunctorum*. A cette occasion le pupitre placé au milieu du chœur (art. 160 était recouvert d'un drap noir fourré de rouge (art. 136); indications utiles pour arriver à connaître à quelle époque précise le noir a été employé pour les offices des morts.

Notons parmi tous ces tissus, ayant chacun une destination spéciale, deux bannières neuves de sandal rouge et bleu, faites à Paris en 1406 (art. 125).

Nous condenserons la description des 74 chapes que possédait la cathédrale de Châlons afin de préciser tous les détails de ce vêtement sacerdotal.

La chape était un grand manteau à capuchon, agrafé sur la poi-

trine : quelque chose comme le burnous des Arabes. Mais l'art avait embelli le tissu, en le décorant de broderies et d'orfrois, et de pièces d'orfèvrerie dans l'exécution de l'agrafe. L'inventaire de Châlons nous donne une infinie variété de tissus, de broderies, d'orfrois et d'agrafes, avec quelques autres détails spéciaux aux commencements du xve siècle.

Des 58 articles qui visent 74 chapes, c'est l'article 208 qui nous semble le mieux spécifier les différentes parties de ce vêtement et de ses accessoires. Il est ainsi conçu : *Alia cappa de samito violacii coloris operata de brodeura ad ymagines magnas et capitellos de Annunciatione dominica et Coronacione beate Marie desuper, et subtus de Apostolis, munita uno aurifrizio ad ymagines Apostolorum de brodeura, cum fermilleto argenteo deaurato et duobus boutereulis et charneriis pro tassello, et cum uno pomello argenteo esmaillato.*

Comme la plupart des autres chapes, celle-ci est d'une étoffe de soie unie, mais brodée de grandes images. Le capuchon, *capitellus*, porte sur sa partie supérieure, *desuper*, l'Annonciation et le Couronnement de la Vierge : sur sa partie inférieure, *subtus*, les figures d'apôtres. L'existence du capuchon n'est pas toujours explicitement mentionnée, mais on doit la conclure des deux mots *superius* et *inferius*, que l'on rencontre généralement et qui ne peuvent se rapporter qu'à la partie visible du capuchon lorsqu'il est rabattu sur les épaules, et qui est alors la supérieure; et à la partie invisible, repliée sur la chape et alors inférieure. Quelques rares monuments existants, brodés dessus et dessous, expliquent parfaitement les omissions de l'inventaire.

Des orfrois brodés de figures d'apôtres descendent de chaque côté de l'ouverture de la chape. Ici se présente une difficulté : l'agrafe est-elle double? Se compose-t-elle d'un fermillet d'argent, *fermilleto argenteo*, et de deux bouteroles, *boutereulis*, s'assemblant à charnières avec le tassel : *duobus boutereulis ad charnieras pro tassello* (art. 201)? Et ce *tassellum* porte-t-il un pommeau d'argent?

Si nous étudions avec soin tous les articles relatifs aux chapes, il nous paraît résulter de leur comparaison les points suivants :

Le mot *fermilletum* doit s'identifier avec le vocable *fermetum* des articles 198, 201 et 204, et *firmiculus* de l'article 244. La chose qu'ils désignent se combine avec le *tassellum : unum tassellum. . . ad duos firmiculos* (art. 244) : *unum fermetum argenti albi et duos boutereulos pro tassello ponendo* (art. 193, 201 et 204). Le *fermetum* ou *firmiculum*,

qui parfois était à reliefs et garni de pierres : *duos firmiculos elevatos, in quibus erant quatuor lapides*..... (art. 244) n'est, à notre avis, qu'une batte ou un chaton, comme dans l'article 242, par exemple, où l'on voit que des pierres ont remplacé des perles. C'était l'ornement du tassel qui s'agrafait aux bouteroles dont chacune était fixée de chaque côté de l'ouverture de la chape.

Maintenant le tassel était très varié dans sa structure, dans sa matière et dans son ornementation.

Parfois il était composé de trois parties assemblées à charnière (art. 243); mais le plus souvent de deux, assemblées à une seule charnière (art. 217), parfois couverte (art. 218, 249), ainsi que le montrent d'anciennes agrafes de chape en émail de Limoges parvenues jusqu'à nous. La matière était l'argent, parfois niellé, le vermeil, et le cuivre doré, émaillé ou non, et souvent orné de figures en relief ou de pierreries, et aussi de ce que l'inventaire nomme des *pomelli*. Ces *pomelli* ou gros boutons étaient placés parfois sur ces charnières (art. 212, 235), mais aussi sur les plaques que celles-ci assemblaient (art. 209, 214). Ces boutons étaient de toutes les matières : d'argent, de cuivre émaillé, de cristal. Tous n'étaient pas ronds, et il y en avait de pointus, *cuspidato* (art. 223), *ad cuspidem* (art. 225). Enfin plusieurs chapes, dont une est dite de Saint-Alpin, (art. 221, 222 et 223), dont le tissu était décoré de bêtes dans de grands ronds, n'étaient agrafées qu'à l'aide de deux boutons de formes variées qui tenaient lieu de tassel.

Enfin plusieurs articles indiquent que quelques-uns de ces *pomelli* occupaient une autre place que sur le mors de la chape, ou sur ses bords supérieurs. Nous y trouvons en effet ces désignations : *non sunt pommelli retro* (art. 224, 226); *et retro cum duobus pomellis cupreis, uno cum cuspide et alio rotundo* (art. 225). Pour trouver l'explication de ce fait il faut nous reporter à l'imagerie du XIVe et du XVe siècle. Nous voyons dans quelques miniatures deux boules, l'une à la pointe du capuchon des chapes, l'autre au-dessus, contre le bord du capuchon, relié au premier par une saillie. Dans la tapisserie d'Arras datée de 1402, qui est conservée dans la sacristie de la cathédrale de Tournay, le même détail se rencontre et beaucoup plus visible, les figures y étant presque de grandeur naturelle. Or l'inventaire de la cathédrale de Cambrai, qui est de 1356, note à propos d'une chape « le verge dou capperon à III boutons de cuevre doré » qui nous fournit l'explication des articles de l'inventaire de

Châlons. Afin de donner plus de rigidité au chaperon, dont on ne se servait plus guère, et qui a été depuis transformé en l'inexplicable collet d'aujourd'hui, on y cousait dans le sens de sa longueur une verge de métal ornée de boules.

Les autres pièces du vêtement sacerdotal nous retiendront moins longtemps, bien qu'il y ait 37 chasubles, 35 tuniques et 32 dalmatiques et un même nombre d'aubes parées et 12 non parées, 17 amicts dont 3 seulement sont parés, 33 collets, 20 étoles et 33 manipules.

Le nombre considérable des collets, *coleretus* (art. 252), explique le petit nombre des amicts parés. Ce collet s'était ajouté à l'amict que tous les monuments de sculpture du XIIe au XIVe siècle nous montrent garni d'un important orfroi qui s'en va en diminuant de longueur jusqu'à ce qu'il disparaisse au XVIe siècle. Il a remplacé cet orfroi qu'il fallait découdre de l'amict toutes les fois qu'il était nécessaire de laver ce morceau de linge. Mais l'inventaire de Châlons nous montre qu'il était de même nature que l'étole, ainsi que le manipule, et souvent que les parements de l'aube (art. 302). Tel était aussi le parement de l'amict (art. 257). Quelquefois les deux sont réunis dans le même article (art. 303). Le *coleretus* étant parfois richement décoré de broderies à sujets comme celui de l'article 311 qui représentait la lapidation de Saint-Étienne.

L'article 284, cependant, montre une tunique et une dalmatique munies chacune d'un collet : *in tunica circiter manicas et coleretum, et in dalmatica circiter coleretum.*

Plusieurs des aubes étaient parées d'une façon extraordinaire. Au lieu de porter un orfroi vers le bas, devant et derrière et à l'extrémité de chaque manche, il y en avait qui portaient un autre orfroi sur la poitrine et autour du cou (art. 303), orfrois brodés de personnages et même de légendes de saints.

Deux genres de broderies semblent parfaitement indiqués : l'un qui consistait à employer un fil d'or ou d'or et de soie sur un fond de soie, *de sandali violaceo operata de brodura fili aurei* (art. 303); *lozengias de filo aureo et serico* (art. 301). L'autre, plus rare à rencontrer, consiste à employer des fils de soie sur un drap d'or, *de paramentis panni aurei, operate de brodura serica, una ad sex imagines* (art. 302). Ce dernier genre nous paraît être celui qui fut surtout employé à la Renaissance, qui en a laissé de magnifiques spécimens,

et qui consiste à recouvrir de fils de soie de différentes couleurs une toile faite de gros fils d'or, de façon à laisser apparaître ces derniers suivant les nécessités du dessin pour exprimer les lumières.

Nous trouvons aussi la mention d'un parement d'or frappé : *parati. . . de panno serico ad aurum verberatum operatum de avibus volitantibus* (art. 304). Cet or était dit frappé parce qu'il est en lanières plates au lieu d'être en fils ronds, formant le fond du dessin, ainsi qu'on le voit sur quelques tissus très rares à rencontrer. Cet or en lanières était le produit d'une opération préalable au tissage et non le résultat d'un battage après celui-ci, ainsi que quelques-uns l'ont supposé sans s'apercevoir que cet écrasement du fil d'or aurait pour corollaire l'oblitération du tissu lui-même.

Parmi les chasubles nous n'aurons à en citer qu'une, qui est de toile noire et qui porte au lieu d'orfroi une bande étroite en forme de croix : *ad crucem* (art. 296). Cette croix est dite de « pareil travail », que la doublure, probablement, décrite auparavant, et faite de toile blanche peinte de plusieurs travaux faits en couleur. Nous traduisons le plus littéralement possible.

Plusieurs des ornements de ces chasubles sont d'une couleur ainsi désignée : *de sandali renforciato supra colorem teglantum* (art. 164) et *de panno serico supra colorem teglantum* (art 276), dont nous n'avons pu découvrir la nature. Il faut peut-être lire *tegulaceum*, couleur de tuile ?

Les six ceintures que note l'inventaire (art. 324 à 328) sont de soie tissée d'or, et la première d'entre elles, dont le tissu est à lettres d'or, est de fabrication assez compliquée, étant munie de quatre pendants, les uns doubles à fleurs de soie et à boutons de fil d'or, les deux autres étant ronds à floches et à quatre boutons.

Enfin les *manutergia* destinés à tenir la patène sont ornés de liteaux de soie (art. 230), tandis que ceux destinés au calice sont les uns de soie, et les autres, comme les précédents, de linge paré : *lentheo parato* (art. 160), et se distinguent ainsi des simples essuie-mains employés dans la sacristie (art. 331).

Ils semblent aussi se distinguer des simples corporaux, *corporalibus*, indiqués sans détail aucun, sinon qu'ils étaient dans une bourse tissée d'or (art. 66 et art. 152, 153 et 154). Ceux-ci étaient aussi enfermés dans une boîte plate, *tabula*, couverte de chaque côté d'ivoire garni d'argent, et fermée de même (art. 65); boîte qui pourrait

bien être un diptyque comme ceux que l'on a vus plus haut renfermant quelques chants spéciaux.

La dinanderie ne consiste qu'en quelques chandeliers, et en quelques lanternes avec une clochette pour annoncer le passage du viatique.

Il ne nous resterait plus qu'à parler des livres, qui sont nombreux et dont un certain nombre est enchaîné dans le chœur, avec la désignation, parfois, de la place. Il nous suffira de dire que les reliures de quelques-uns sont garnies de bandes ou de clous de bronze.

L'inventaire de la cathédrale de Châlons mérite, ainsi que nous espérons l'avoir montré, d'être publié en son entier, malgré sa longueur, et nous devons remercier, en terminant, M. Pélicier de nous l'avoir adressé. Nous remercierons également notre confrère, M. de Lasteyrie, qui a bien voulu prendre la peine de collationner avec soin tout ce long document, et qui nous a donné la vraie lecture et et l'interprétation de plus d'un mot difficile à déchiffrer dans le manuscrit.

Inventaire des meubles et joyaux de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne (1410-1413).

Inventarium reliquiarum et jocalium ecclesie Cathalaunensis, factum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo, inceptum feria quarta post festum beati Laurencii martiris, et deinde completum per intervalla cum diebus et horis sequentibus, de mandato Capituli, presentibus venerabilibus et circumspectis viris dominis et magistris Astorgio Garnerii thesaurario, Johanne Fabri de Sommavilla, Bernardo Boeti, canonicis ejusdem ecclesie, necnon domino Johanne Guichardi, sacrista dicte ecclesie, et me Johanne Parin clerico, notario dicti venerabilis Capituli, cum matriculariis ipsius ecclesie. — Renovatum de mandato Capituli anno IIII^{c} XII^{mo}, die martis in crastino festi Assumptionis gloriose Virginis, cum diebus et horis sequentibus et continuis; in qua renovatione fuerunt dictus Astorgius Garnerii thesaurarius, Bartholomeus Galteri, Johannes Dagosne, canonici ecclesie Cathalaunensis, Johannes Guichardi, vicarius perpetuus, Joibertus Jaseran, et ego Johannes Parin, notarius capituli Cathalaunensis, tantumdem.

quia penes se habet idem dominus thesaurarius in uno quaterno quem ipse [un]a vice, et alia vice dictus Johannes, tenebant; et remansit penes dictum dominum thesaurarium.

1. Primo, magna crux melior a parte anteriori, auro et gemmis ornata, in qua deficiunt una margarita et plures alii parvi lapides, et a parte posteriori est cooperta argento sine lapidibus.

2. Item, baculus dicte crucis ligneus, coopertus argento, exceptis tantum duobus pedibus, habens pomellum argenteum deauratum.

3. Item, due parve cruces argentee deaurate cum crucifixis elevatis argenteis a parte anteriori, que diebus dominicis portantur [ad] processiones, et a parte posteriori sunt imagines de Agnus Dei et quatuor evangelistis, et sunt dicte due cruces totaliter deaurate, habentes duos baculos ligneos argento coopertos, non tamen totaliter, cum pommellis de cupro deauratis.

4. Item, duo baculi choriales ad modum de Tau, habentes duos pommellos argenteos cum duobus lapidibus desuper, cooperti argento in totali longitudine.

5. Item, vas magnum cupreum ubi caput beati Alpini est repositum, et est deauratum, in cujus rotunditate sunt quinque ymagines argentee cum pede et canibus cupreis deauratis.

6. Item, ymago beate Marie concava, argentea deaurata, in qua est de lacte ejusdem, cum pede argenteo, deaurato desuper, quam meliorari fecit dominus Johannes de Tria, archidiaconus Stadiensis.

7. Item, ymago cujusdem episcopi argentei deaurati in capa, in manibus suis tenentis in quodam vase cristallino de costa beati Leudomiri [1] situata supra pedem cupreum deauratum, munitum in rotunditate variis lapidibus vitreis. — *Deficiunt duo lapides* [2].

8. Item, vas in quo est caput beati Quintini, partim cupro et partim argento coopertum, scilicet in coopertura capitis [de] argento, et in parte posteriori de argento cum ymagine Christi deaurato et pommello cupreo deaurato; cujus pes est ligneus, coopertus partim de cupro deaurato et partim argento albo cum sex grossis lapidibus cristallinis; et sedet super tres leopardos cupreos deauratos.

9. Item, cupa argentea nigellata deaurata, in qua reponitur Corpus Christi, cum quadam pistide eburnea ubi reponitur persona Christi.

10. Item, unus pes cupreus deauratus, super quem reponitur prefata cupa, et in pede sunt plures esmailli, et in duobus ramis sunt duo angeli argentei non omnino deaurati, thurribula deaurata in manibus tenentes, et in medio est unum vas argenteum rotundum cum crenellis, in quo vase deponitur cupa in qua reponitur Corpus Christi.

[1] Saint Dumier.

[2] Les mots en italiques ont été ajoutés postérieurement, peut-être en 1413.

11. Item, quedam ymago argentea deaurata ad modum presbiteri facta, tenens in suis manibus quamdam rotunditatem argenteam utrobique cristallo circumdatam, aptam ad ponendum intra Corpus Christi, que cum clavello ponitur in pede argenteo prescripto.

12. Item, alia ymago argentea undiquaque esmailliata, ad modum presbiteri facta, tenens in manibus suis...

13. Item, quedam ymago de beata Maria argentea deaurata, filium tenens in manibus suis, que solebat poni in vase argenteo prescripto, sed nunc est supra pedem cupreum deauratum, fundatum super quatuor leonibus, jam superius scriptum.

14. Item, una tabula argentea undiquaque esmailliata, superius sedens super quatuor leones parvos argenteos deauratos, supra quam sunt duo parvi angeli fixi argentei deaurati, habentes alas esmailliatas, genibus flexis, tenentes in manibus, supra quamdam tabulam parvam argenteam deauratam, ymaginem Virginis gloriose erectam, corona margaritis et parvis lapidibus variorum colorum ornata coronatam, in altera suarum manuum filium tenentem qui tenet quamdam aviculam, et in altera manu tenet quoddam vas cristallinum parvum, argento circumdatum, ad modum campanilis.

15. Item, duo angeli deaurati, flexis genibus, tenentes in manibus quoddam vas longum, ad modum turris campanilis, argenteum deauratum, in cujus medio est quoddam vas grossum de cristallo, in quo sunt plures reliquie, videlicet sanctorum Demetrii, Johannis Crisostomi et nonnulorum aliorum sanctorum, citra cujus ambitum sunt plures lapides preciosi vocati cassidonios, et plures alii lapides vitrei rubei; quod vas est mobile, suntque dicti angeli supra quemdam pedem argenteum deauratum, ad modum quadrifolii formatum, in quo pede sunt quatuor lapides vocati camahii.

16. Item, quoddam vas argenteum deauratum, longum, ad modum turris campanilis, sedens supra sex leones argenteos deauratos, in quo vase dicitur esse de oleo tumbe sancti Nicolay.

17. Item, unum vas cristallinum rotundum, situm supra pedem rotondum argenteum deauratum, et desuper unum coopertorium argenteum deauratum ad modum campanilis, circumdatum tribus bandis argenteis, in quo dicitur esse pars alterius coste beati Stephani, in cujus circumferenciis sunt plures parvi lapides — *in quo deficiunt octo lapides parvi.*

18. Item, quedam crux lignea argento cooperta, undique deaurata, in quolibet cornu habens lilium, unum euvangelistam esmailliatum non elevatum, et a parte anteriori unum crucifixum parvum argenteum elevatum et deauratum; que ponitur super quemdam pedem argenteum longum, deauratum et vineatum, et habet sex pedes deauratos.

19. Item, brachium ligneum folio aureo coopertum, in tribus locis lapidibus modici valoris ornatum, in quo dicitur esse brachium sancti Vincentii, et in fundo deficit deauratura. — *Deficit de fovillatura modica pars.*

20. Item, aliud vas cristallinum rotundum, in duobus cornibus argento circumdatum, sedens supra quatuor pedes argenteos, in quo dicuntur esse duo vel tres digiti sancte Cicilie cum carne, et plures alie reliquie, cui appensa est cum filo serici una parvula crux aurea que solebat cum acu ferreo appendi in summitate, estque ab utraque parte ymago de Agnus Dei.

Nota. — Vas cristallinum est in fundo et circumquaque diruptum, de die qua facta est processio generalis per dominum nunc Lingonensem, tunc Cathalaunensem episcopum[1]*, ut asseruit dominus Jobardus, domino J. cantore contrarium asserente.*

21. Item, aliud vasculum argenteum, nigellatum, habens duas ampulas in quibus sunt reliquie ignote, super quas est parvula crux argentea longa.

22. Item, aliud vasculum parvum argenteum, album, in cujus medio est vasculum cristallinum rotondum, in quo sunt reliquie ignote, cum parva cruce argentea desuper.

23. Item, aliud vas quasi simile, argenteum album, in cujus medio in vase cristallino sunt reliquie ignote, habens pedem ruptum — *in quo non est crux.*

24. Item, capsula lignea cooperta de cupro operato Lemovicino, in qua dicuntur esse reliquie apostolorum. — *Deficiunt duo pommelli de cupro.*

25. Item, unus angelus argenteus deauratus, in suis manibus tenens vas critallinum longum, argento circumdatum et esmailliatum, ad arma episcopatus Cathalaunensis, stans supra quemdam pedem cupreum parvum deauratum, et dicuntur esse reliquie de sancto Leudomiro.

26. Item, pax lignea a parte anteriori cooperta cupro et operata de opere Lemovicino, et in lateribus folio argenteo albo, in qua sunt ymagines crucifixi, beate Marie et sancti Johannis, deaurate et non elevate.

27. Item, vas cupreum deauratum, ad modum parve cupe factum, desuper coopertum cristallo in quo sunt quedam reliquie ignote, scilicet in cupa et pommello.

28. Item, vas cristallinum rotundum, concavum, tam supra quam subtus et in coopertorio argento circumdatum, pendens ad tres cathenas argenteas albas, infixas superius in quodam anulo argenteo; in quo vase sunt tres parvi scrinioli argentei deaurati, se invicem complectentes, cum charneriis, pendentes ad quamdam cathenulam argenteam albam et longam, in quibus scriniolis sunt reliquie de capite beati Stephani, prout scriptura docet, — *videlicet in duobus eorum et in altero nichil,* — et sunt in dictis scriniolis ymagines non elevate.

29. Item, parva crux longitudinis semipedis, omnino aurea, habens in quolibet cornu unum lapidem saphirinum de crolia, in concavitate media

[1] Charles de Poitiers, passé sur le siège de Langres le 2 septembre 1413.

cujus est quidam parvus crucifixus vetus eburneus, cum ymaginibus beate Marie virginis et sancti Johannis a dextris et sinistris.

30. Item, alia crux parva lignea, a parte anteriori in tribus cornibus et medio argento cooperta, et in lateribus et a parte posteriori, exceptis cornibus, et in residuo cooperta est cupro, in cujus medio dicitur esse de ligno Domini. — *Deficit a parte posteriori coopertura alterius cornu que erat de cupro.* — *Reperta est dicta pecia in una pistide de ebore.*

31. Item, vas cristallinum, rotundum, longum, supra et subtus auro circumdatum, et in ambitu parvis pilleriis aureis, quorum pilleriorum alter pendet ad quandam cathenam auream dupplicem, et in fine dicte cathene quoddam vas aureum factum ad modum rose, in quo sunt reliquie ignote, dictaque cathena rupta est ex una parte. — *Pillare quod pendebat non reperitur.*

32. Item, quoddam vas argenteum deauratum, sine pede, cum encia et tribus bandis argenteis deauratis, et est scriptum : «De sudario beate Marie Magdalene», et in concavitate cristallum, cujus caput apperitur, et est in capite cristallum cum filo serico et esguilleta argenti.

33. Item, aquila parva argentea alba, cum cathena aurea duplici cui pendent due monchie, una cristallina auro circumdata cum lapidibus rubeis vocatis grenetis et margaritis, et deficit una margarita, et alia monchia aurea in medio perforata, circumdata lapidibus similibus; deficit etiam una margarita.

34. Item, due alie monchie auree pendentes ad unum laqueum sericum, in quarum alterius medio est grossus lapis ad modum cristalli, et in circuitu dicti lapidis alii lapides virides et rubei vocati greneti, de quibus deficiunt duo; et in medio alterius monchie est lapis grossus ad modum cristalli, et in circuitu margarite est unus parvus saphirus et una esmerauda, et deficiunt duo lapides in duobus locis.

35. Item, alia monchia argentea de opere Lemovicino operata, in cujus medio est grossus lapis cristallinus.

36. Item, alia monchia aurea in cujus medio est lapis dictus camahu, et in circuitu lapidis sunt plures saphiri et greneti. — *Et alia monchia circumdata auro in qua est lapis lividi coloris, gravatus ab una parte de aquila et ab alia parte ymago angeli.*

37. Item, quoddam instrumentum ligneum cum quadam rotunditate pergaminea depicta, ad fugandum muscas de circa altare.

38. Item, unum pomum argenteum bipartitum grossum, aptum ad ponendum unum lapidem ferreum satis grossum qui ponitur in quadam calderia parva in dicto pomo inclusa volubili, cum nigeriis argenteis ad hoc aptis.

39. Item, aliud pomum rotundum cupreum deauratum, perforatum undique, in quo est una calderia apta ad calefaciendum manus.

40. Item, coclear concavum argenteum album, in cujus fundo est in

multis locis perforatum, aptum ad coulandum vinum et aquam quibus debet uti sacerdos in altari.

41. Item, unum scrinium parvum quadratum, nigellatum et operatum de opere Lemovicino foris, cum serra argentea, et est clavis argentea in coopertulo, in quo sunt plures reliquie ignote, cujus alter pes est ruptus, qui pes est in dicto scrinio. — *Deficit membrum ad firmandum dictum scrinium.*

42. Item, aliud scrinium bassius et longius, de simili opere, omnino argenteum, habens sex pommellos et crucem desuper coopertulum, in quo sunt reliquie de costa beati Stephani prothomartiris, prout docet littera insculta.

43. Item, aliud scrinium longum omnino argenteum, album, ad modum capsule, in quo sunt tres ampule argentee cooperte, ad ponendum oleum sacrum ad infirmos et sanctum crisma cum encia desuper.

44. Item, scrinium ligneum bassum quadratum, argento coopertum cum fimbriis aureis, et in summitate coopertuli sunt duo esmailli cooperti auro, et in bouto coopertorii est anulus argenteus albus. — *Appositum est in dicto scrinio.*

45. Item, scrinium ligneum ad modum capse, depictum de rubeo, in quo sunt due ampule argentee ad reponendum oleum sanctum et crisma. — *Dicte due ampule fuerunt de mandato Capituli capte pro complemento feretri sancti Lupencii*[1], *et ponderabant V oncias et sex trezellos. Sunt in eodem duo funiculi argentei et de serico.*

46. Item, una crux de argento deaurata cum pede argenteo diaprato, stans supra pedem argenteum deauratum, in qua sunt crucifixus elevatus et quatuor euvangeliste non elevati, et sunt plures reliquie, habetque quatuor parvos pedes.

47. Item, alia reliquia parva sita supra pedem argenteum album et in circuitu deauratum, sustentatum quatuor leonibus deauratis, in quo sunt plures reliquie in grosso vase cristallino cum quatuor turribus esmailliatis, et ab uno latere est coronatio beate Marie, et ab alio crucifixus cum ymaginibus esmailliatis.

48. Item, crux mediocris cum pede argenteo albo super quatuor parvos pedes deauratos, cum crucifixo elevato deaurato, et cum quatuor lapidibus vitreis, quorum alter est albus.

49. Item, tabula parva lignea dupplex, claudens se invicem intus, cooperta vitro de opere Venetino, subtus quod vitrum sunt plures reliquie, ab utraque parte habens charnerrias. Et sunt coopertoria depicta ad arma Urcinorum. Et deficit firmaculum unius lateris.

50. Item, alia tabula major dupplex et lignea, simili modo se claudens intus, undiquaque cooperta vitro esmailliato de opere simili et de gestis Christi, tam nativitatis quam passionis et resurrectionis ejusdem, in cujus

[1] Saint Louvent.

tribus pilleriis superioribus sunt quedam reliquie subtus vitrum, et sunt charnerie et firmacula de cupro. — *Deficiunt firmacula.*

51. Item, unus baculus ligneus depictus cum pommello eburneo, qui dicitur baculus festi fatuorum.

52. Item, parvula crux cuprea deaurata cum crucifixo elevato.

53. Item, supra majus altare, magna crux lignea, cooperta a parte anteriori de cupro deaurato, ornata lapidibus vitreis diversorum colorum, in qua est ymago crucifixi lignea deaurata, habens quinque rotunditates ad quinque ymagines esmailliatas, et a parte posteriori cooperta folio stanni, et rotunditates predicte cooperte de folio ereo deaurato, cum ymaginibus de Agnus Dei et quatuor euvangelistarum.

54. Item, ymago beate Marie de alabastro, stans supra dictum altare.

55. Item, liber episcopalis seu pontificalis, coopertus de cupro deaurato et cornu, cum pluribus ymaginibus subtus dictum cupreum et dictum cornu, habens firmacula argentea.

56. Item, textus euvangeliorum coopertus argento super aceres ligneos, habens ymaginem beate Marie elevatam ab una parte, que in totis dupplicibus portatur. — *Deficit modica banda in coopertura ipsius textus.*

57. Item, alius textus qui in totis dupplicibus etiam portatur, coopertus argento a parte anteriori, in qua sunt ymagines Christi in celo, beati Stephani et duorum tirannorum ipsum martirisantium, elevate, argentee deaurate; et in lateribus, a parte posteriori cooperta est de cupro deaurato; ymago vero beati Stephani non elevata; in parte autem anteriori plures sunt lapides diversorum colorum. — *Deest.*

58. Item, tabula nova in qua sunt alleluya et responsoria totius anni, ad usum subdiaconorum et puerorum. — *Modo cooperta de novo de rubeo.*

59. Item, alia similis tabula, vetus tamen, a parte anteriori cooperta de ebore antiquo, circumdata cupro de opere Lemovicino, et a parte posteriori panno serico, cum pluribus parvis clavis argenteis.

60. Item, liber euvangeliorum coopertus de cupro deaurato ab utraque parte.

61. Item, liber epistolarum coopertus cupro deaurato ab utraque parte, et ab una parte est ymago sancti Pauli et ab alia ymago Jheremie.

62. Item, tabula cooperta ab utraque parte de ebore operato, a parte anteriori circumdata et in lateribus argento, et in posteriori parte de corio, et in duabus partibus laterum de argento, et continet veteres scripturas missalis.

63. Item, alia tabula etiam continens veteres scripturas missalis, cooperta a parte anteriori de ebore antiquo cum ymagine beati Pauli, circumdata cupro et a parte posteriori circumdata cupro deaurato, in qua posteriori parte est ymago Dei cui assistunt quatuor euvangeliste, totum deauratum.

64. Item, alia tabula cooperta cupro ab utraque parte, videlicet ab una parte cum pluribus lapidibus vitreis, et ab alia parte est insculpta crucifixo

Imprimerie nationale.

cum litellis deauratis; et deficiunt duo grossi lapides et octo parvi, et quasi quarta pars unius litelli.

65. Item, tabula in qua reponuntur corporalia, cooperta ebore, circumdata ab utraque parte de argento albo et in lateribus de cupro deaurato, munita intra panno serico, habens firmaculum argenteum. — *Deficit firmaculum et de novo.*

66. Item, una bursa auro intesta, ad ponendum corporalia. De quibus quidem corporalibus sunt XVIII pecie in toto, tam de magnis quam de parvis.

67. Item, quedam stola auro intexta, fourra[ta] sendali viridi veteri, cum qua defertur Corpus Christi.

68. Et alia stola cum ymaginibus fourata sendali rubeo.

69. Item, grossus lapis violacii coloris, auro circumdatus, vocatus *amuaticle* [1], in utraque parte cujus lapidis est sculpta ymaginum avium.

70. Item, parvum scrinium argenteum in quo sunt tres rotuli apti ad ponendum crisma, oleum sanctum et oleum ad infirmos, repositum in quodam forello de corio et totum modici ponderis. — *Istud scrinium captum fuit pro feretro sancti Lupencii.*

71. Item, parvum scrinium quadratum de corio bullito, munitum cupro, in quo est de costa beati Leudomiri involuta sindone, et plures alie reliquie ignote.

72. Item, in eodem sunt una parva pixis eburnea, cum duabus charneriis argenteis, in qua sunt reliquie ignote; et alia parva pixis eburnea sine ferratura in qua etiam sunt reliquie ignote; et alia similis sine coopertorio in qua sunt etiam reliquie ignote.

73. Item, scrinium parvum de ebore antiquo sine ferratura, in quo sunt plures veteres burse vacue.

74. Item, aliud scrinium parvum ligneum, coopertum corio, clavatum minutis clavis, habens seram cupream sine clave.

75. Item, aliud scrinium majus ad modum feretri, eburneum, ferratum ferraturis cupreis, in quo sunt plures burse tam magne quam parve, in quibus sunt plures reliquie ignote, habens seram cupream sine clave.

76. Item, una vetus pixis eburnea magna, munita cupro, in qua sunt plures veteris drappelli.

77. Item, alia vetus pixis eburnea parva, penitus dilacerata, in qua sunt plures veteres drappelli et due parve ampule vitree plene quodam liquore.

78. Item, alia vetus pixis eburnea, rotunda, munita argento albo et intus sendali rubeo.

79. Item, una boistia rotunda lignea in qua sunt plures drappelli et lapides cristallini.

80. Item, alia boistia vetus et longa in qua est ampula plumbea, in qua est crisma.

[1] Améthyste.

81. Item, due pixides veteres eburnee simul junete argento munite apte, ad reponendum hostias.

82. Item, unus ciphus murreus cum operculo murreo, qui intra munitus et extra bordatus est argento albo, sedens supra quendam pedem argenteum separatum a dicto cipho.

83. Item, unus lapis marmoreus consecratus.

84. Item, situla argentea major ad aquam benedictam, cum pedibus et cum aspersorio argenteo majori.

85. Item, alia situla argentea minor ad aquam benedictam, et sine pedibus, cum aspersorio argenteo minori.

86. Item, unum aspersorium magnum de cupro, quod fractum est.

87. Item, duo thurribula argentea paria, de novo opere.

88. Item, aliud thurribulum argenteum album.

89. Item, due navicule argentee, quasi similes, ad ponendum incensum, plane et sine operagio.

90. Item, duo bassini argentei majores et similes, ad lavandum manus presbiteri; in medio cujuslibet eorumdem sunt arma de Conflantio [1] et in eorum altera est unus brosseronnus.

91. Item, duo alii bassini argentei minores elevati in fundo, cum ymaginibus beati Stephani deaurati in quolibet; in quorum altero est unus bros-s[er]onnus deauratus.

92. Item, unus discus argenteus cum pede argenti, in quo portatur pathena calicis ad missam, in medio cujus est una crux cum liliis.

93. Item, due channete argentee deaurate, ad arma de Tria, et esmailliate.

94. Item, alie due channete pares argentee ad serviendum altari.

95. Item, quatuor candelabra argentea, quorum duo parva paria ponuntur supra altare cum reliquiis, et alia duo que sunt majora et paria deportantur per ecclesiam.

96. Item, due alie parve channicule argentee, quarum altera cooperto-rium habet deauratum.

97. Item, duo alia candelabra cuprea paria, de cristallo cooperta.

Virga balene pro hostiario, habetur post jocalia episcopalia [2].

98. Item, plures lapides diversorum colorum, qui sunt in numero XXXI, positi in quodam coffreto eburneo.

99. Item, tabula majoris altaris que discoperitur in totis et tertiis duplicibus, cooperta auro cum ymaginibus elevatis, ornata gemmis et lapidibus pretiosis et aliis, et duo latera cooperta sunt de cupro deaurato esmailliato.

100. Item, in medio chori super candelabrum sunt tres ciphi argentei, in

[1] Un Eustache de Conflans fut capitaine de Châlons de 1416 à 1417.

[2] Voyez ci-après le n° 178.

quibus ponuntur cerei continue ardentes ante majus altare, habentes cuspides de argento, et fundus unus argenteus, aliorum autem duorum fundi de ferro albo sunt.

101. Item, in una bursa de corio sunt plures lapides cristallini.

102. Item, pax argentea deaurata et esmailliata quam dedit dominus reverendus Karolus de Pictavia, Cathalaunensis episcopus [1], *ponderis unius marche cum dimidia et sex tresellorum argenti, sub ymagine crucifixi.*

103. *Item, alia pax argentea deaurata et esmailliata, ponderis unius marche et trium unciarum, quam dedit magister Germanus de Cangy, ecclesie Cathalaunensis succentor, sub ymagine beatissime virginis Marie. — Dominus thesaurarius recepit.*

104. Item, crux argentea bene operata cum pluribus ymaginibus, quam die sue recepcionis tradidit et obtulit ecclesie reverendissimus in Christo pater dominus cardinalis de Barro, administrator perpetuus ecclesie predicte.

105. Item, unus coleretus de perlis, factus de animalibus aquilarum et leonum de perlis, in quo pendet unus firmiletus aureus circumdatus perlis, et sunt quatuor grosse, et in medio est unum parvum animal leonis vel capricorni dealbatum, legatus ecclesie per uxorem Johannis de Rambecuria et unus capellus de veluto rubeo et viridi, in quo resident plures littere argentee deaurate et alie plures papilote.

Tasselli.

106. Primo, unus tassellus argenteus deauratus et esmailliatus ad quatuor ymagines argenteas deauratas et elevatas, et sunt ymagines gloriose Virginis tenentis suum filium, beati Stephani, unius angeli, et representatio canonici dantis, flexis genibus stantis.

107. Item, alius tassellus argenteus esmailliatus, habens tres ymagines argenteas deauratas elevatas, scilicet gloriose Virginis inter duos angelos.

108. Item, alius tassellus argenteus deauratus et esmailliatus, habens tres ymagines elevatas, scilicet gloriose Virginis et duorum episcoporum suos baculos tenentium.

109. Item, alius tassellus argenteus deauratus et esmailliatus, in quo est ymago beate Marie Virginis assumpte in nube inter quatuor angelos elevatos, quorum unus tenet coronam.

110. Item, alius tassellus argenteus deauratus esmailliatus de liliis aureis, in quo est coronatio beate Marie de ymaginibus non elevatis.

111. Item, alius tassellus argenteus esmailliatus, ubi est coronatio Virginis et ymagines apostolorum Petri et Pauli et quatuor euvangelistarum in quatuor cornetis, nec sunt elevate.

112. Item, quatuor pommelli argentei esmailliati, quasi ejusdem fac-

[1] Charles de Poitiers, évêque de Châlons de 1390 à 1413.

tionis, et unus alius pommellus argenteus minor. — *Nota hic : Isti pommelli et de alio argento fracto capti sunt pro complemento feretri sancti Lupencii, et ponderabat totum quod hic fuit captum X uncias cum dimidia.*

113. (A). *Item, unus tassellus rotundus de panno aureo, dupplex de panno damasco livido cum duobus esguilletis de serico munitis argento, ymaginatus ad sanctum Stephanum de brodeura cum lapidantibus, et in circumferencia plenus perlis de computo, et circa ymaginaturam aliis perlis de computo necnon minutis aliis, estque de cappa data per magistrum Johannem Durandi, quondam archidiaconum Cathalaunensem, qui est in scrinio rotundo de corio.*

114. (B). *Item, alius tassellus de panno serico de brodeura, in campo aureo, ad imaginem seraphim, circumdatus minutis perlis, et est de cappa magistri Bernardi Boeti, et ponitur cum alio precedente ad esguilletas de serico argento munitas.*

Calices et pathene.

115. Primo major calix argenteus deauratus totaliter, excepto fundo pedis, cum pathena deaurata, in medio cujus est ymago beate Marie esmailliata, cum cocleari parvo argenteo albo.

116. Item, alius calix argenteus, deauratus totaliter, excepto fundo pedis, cum pathena deaurata facta ad modum rosarum, et pede et pommello operatis ad modum vinearum, in cujus pedis rotunditate est quedam scriptura.

117. Item, alius calix argenteus deauratus, cum pathena deaurata in medio cujus est manus Christi in modum crucis, et est calix de plana factione, et habet coclear parvum argenteum album.

118. Item, alius calix argenteus undiquaque deauratus cum pathena deaurata plana, in parte rupta, in cujus calicis pede est una crux, pommello ipsius rigato, et cetera calicis factione plana.

119. Item, alius calix argenteus deauratus, excepto pedis fundo, cum pathena deaurata, ad modum magne rose, facta de opere plano, et pommello rigato, que quidem pathena est modicum cassata.

120. Item, una pathena argentea per se deaurata, in medio cujus est una crux cum manu Christi in rotunditate, et est dyaprata.

121. Item, alia pathena argentea per se deaurata in fundo et circumferencia, cum parva cruce in rotonditate alba, et ab alia parte tota alba cum signo crucis in medio.

122. Item, unus calix argenteus parvus intra et in pommello et circumferencia pedis deauratus, cum pathena argentea in cujus concavitate est manus Christi ad modum crucis, et est pes ad sex cornetos. — *Nota quod calix iste non reperitur, sed esse debet penes decanum Joinville, ut patet per cedulam que est penes sacristam.*

Panni serici, cortine, mappe pro altari, et sedilia ac auricularia, burse ad corporalia et alia paramenta.

123. Primo, panni sive mappe pro altari sine paramentis : *sunt in numero triginta tres, tam veteres quam boni, e quibus tolluntur duo panni altaris, capti pro reparando alia.*

124. Item, duo vexilla nova de sendallo rubeo et indo dupplici, facta Parisius in anno ccccvi°, quorum major pars facta fuit de bonis domini Nicolay de Vincencio.

125. Item, cortina alba operis mapparum, que ponitur ante crucifixum ecclesie in navi, tempore quadragesimali, de dictis bonis empta.

126. Item, cortina de serico indo que ponitur in medio chori tempore Quadragesime, in qua sunt frangie diversorum colorum, que fuit empta de dictis bonis.

127. Item, tres panni albi pro majori altari, operati de serico diversorum colorum.

128. Item, duo alii panni majores et similis operis, quorum unus ante feretra et alius retro altare ponuntur in tempore Quadragesime.

129. Item, alius pannus sericus parvus, strictus, pro altari, operatus de serico diversorum colorum, in medio cujus est crux de serico viridi cum ymagine Agni rubei coloris.

130. Item, alius pannus rubeus ad aquilas, fouratus de tela crocea, pro euvangelio in totis dupplicibus.

131. Item, alius pannus lintheus operatus cum pluribus animalibus, cum fronte rubea de velveto, cum quinque ymaginibus et quinque scutis, ac seminatus rosis de perlis, fourratus de sendali croceo, et sunt frangie diversorum colorum.

132. Item, alius pannus lintheus albus ad usum majoris altaris, ornatus ex longitudine altaris quodam paramento serico ad arma Francie et episcopatus Cathalaunensis, cum leonibus et aquilis variorum colorum, fouratus sendalli rubeo, et habet frangias variorum colorum.

133. Item, alius pannus albus lintheus, ad usum dicti altaris, ornatus quodam paramento serico, quasi semipedis in latitudinem et longitudinis dicti altaris, bordatus ad ymagines prophetarum et apostolorum, fourratus de sendallo veteri nigro, frangiatus variis coloribus.

134. Item, pannus sericus vetus rigatus, ad aves et rotas variorum colorum, bene modici valoris.

135. Item, paramentum nigrum fourratum de serico rubeo, quod ponitur supra pulpitum dum legitur euvangelium pro defunctis.

136. Item, quatuor cortine de samito rubeo cum anulis cupreis, que ponuntur circa majus altare.

137. Item, due cortine de tela alba cum anulis cupreis, et due de samicto barrato veteri cum anulis similibus, pro dicto altari majori.

138. Item, duo paramenta de sendallo nigro, fourrata de tela crocea, que ponuntur in Adventu et Quadragesima, unum ante tabulam et aliud ante dorsale majoris altaris.

139. Item, duo aurealia meliora disparia cum manutergio pandenti alteri pro diebus solennibus, cooperta duobus manutergiis paribus ornatis paramentis rubeis, brodatis ad castella et lilia.

140. *Item, cortine de serico diversorum colorum cum paramentis et aliis necessariis circa circumferentias, que provenerunt de residuo successionis domini Nicolai de Vincencio.*

141. Item, duo alia aurealia paria mediocria, cooperta de panno serico variorum colorum, operata ad aquilas ad duo capita et lilia.

142. Item, duo alia parva paria, cooperta de panno aureo a parte anteriori et panno serico a parte posteriori, operata ad scuta et aquilas albas ad solum caput.

143. Item, duo alia aurealia vetera disparia, cooperta de panno serico, que quotidie ponuntur supra majus altare.

144. Item, unum auriculare de velveto, ad quatuor flochetos de serico rubeo et viridi, plenum lavanda.

145. Item, aliud auriculare vetus, operatum de avibus in serico variorum colorum.

146. Item, aliud auriculare parvum de serico, coopertum sendali antiquo rubeo.

147. Item, aliud auriculare parvum, coopertum sendali rubeo.

148. *Item, duo auricularia cooperta de sendali renforsato, azurino ab una parte, et ab alia de rubeo, cum quatuor flocetis diversorum colorum. Et fuit de bonis magistri Astorgii Garnerii quondam.*

149. *Item, duo auricularia de sendali rubeo quorum unum grossius est altero, que venerunt de bonis magistri Johannis Durandi.*

150. *Item, aliud auriculare parvum de panno serico diversorum colorum cum bandis rubeis ad nodos de filo aureo undiquaque; fuit de bonis magistri Astorgii quondam. — Auricularia sunt in numero XVII.*

151. Item, una bursa nova de panno serico rubeo dyaprato, in qua sunt plures boutonni serici viridis.

152. Item, alia bursa ad deponendum corporalia, pro medietate rigata.

153. Item, alia bursa vetus serica, signata ad lilia.

154. Item, alia bursa de panno serico operata de filo aureo ab utraque parte, cum ymaginibus hominum et feminarum, et est vetus, apta ad ponendum corporalia.

155. Item, quatuor forcerii variorum colorum pro ministris altaris, fourati de corio rubeo, bene veteres. — *Propter vetustatem dilacerati sunt et ideo desunt.*

156. Item, una gibesseria, a parte anteriori facta ad acum cum aquilis et

avibus in losangiis, fourrata intus et a parte posteriori sendalo rubeo, in qua sunt duo paria cyrothecarum pontificalium.

157. Item, pannus liutheus pro altari, in utroque capite ornatus serico diversis coloribus et auro.

158. Item, alius pannus de serico, rigatus pro parte, fourratus de veteri panno viridi, qui ponitur supra pulpitum quo dicuntur epistole diebus solennibus.

159. Item, alius pannus de serico albo fourratus de tela inda veteri, qui ponitur supra pulpitum ubi dicuntur epistole et euvangelia in medio chori. — *Deficit iste pannus quia expositus pro reparatione capparum.*

160. *Item, octo manutergia ad serviendum ad calicem quorum unum de serico bonum, datum per cardinalem Barrensem, et aliud de serico vetustissimum, et alia sex de liutheo, parata diversis factionibus. — Existunt.*

Jocalia episcopalia.

161. Primo quidem anulus pontificalis aureus, in cujus summitatis medio est lapis saphirinus grossus, et circa eumdem lapidem est quedam rotonditas gemmis parvis ornata, et post eam major rotonditas lapidibus preciosis grossioribus, et deficiunt unus lapis et due margarite.

162. Item, alius anulus pontificalis aureus in cujus summitatis medio est quidam lapis saphirinus grossus, et circa, quedam rotonditas gemmis ornata.

163. Item, alius anulus aureus grossus, ornatus quodam lapide saphirino grosso aerii coloris.

164. Item, quidam alius anulus pontificalis aureus, ornatus quodam lapide magno ysrahelico, et circa eumdem est quedam rotonditas parvis lapidibus vitreis ornata, et deficit unus lapillus et sedes ejusdem. — *Deficit medietas rotonditatis.*

165. Item, alius anulus aureus, ornatus quodam lapide vitreo quadrato asurini coloris.

166. Item, alius anulus aureus, ornatus quodam lapide longo, grosso, dicto *trissence.*

167. Item, quidam alius anulus aureus, ornatus quodam saphiro aerii coloris.

168. Item, unus alius anulus aureus, ornatus quodam saphiro de treillia longo.

169. Item, alius argenteus, ornatus quodam lapide longo variorum colorum.

170. Item, una mitra solennis, gemmis tam preciosis quam aliis ornata, cum quinque campullulis argenteis deauratis super campellum album, in qua deficiunt XXXVI lapides et in pendentibus XXII.

171. Item, alie due mitre, una bordata et alia aurificata et sunt in eodem repositorio.

172. Item, alia mitra solennis cum rosis de argento deaurato, et in medio sunt lapides rubei murini, cujus pendentes sunt pro se in uno repositorio ornati margaritis, et deficiunt in eis plures perle et lapides.

173. Item, tres alie mitre albe.

174. Item, duo sendalia brodata cum leonibus et griffonibus, et duo paria sotularium brodatorum ad episcopum et veteres cyrothece.

175. Item, frustra eboris in quibus sunt tres pommelli eburnei, duo crosseronni eburnei, in quorum altero est ymago crucifixi et in altero aquila tenens leporem. — *In crocello deficit ymago Virginis.*

176. Item, alia frustra nigra pro baculo crosse.

177. Et alia frustra eburnea cum duobus pommellis de quibus fit baculus pro crossa.

178. *Item, virga de balena munita argento ad ymagines ad lilia, quam fecit fieri Phelisetus quondam ostiarius, empta per dominos et reservata pro ostiario. — Post decessum Huguenini Cuerderoy reddita fuit nobis dicta virga in qua deficiebant sex flores lilii et septem palme cum rosetis argentiis.*

Panni serici.

179. Primo, pannus sericus rubei coloris intextus avibus et parvis arboribus aureis, habentibus pedes (et) rostra argenteos, cum foliis satis magnis partim aureis et partim argenteis, et est de tribus latis, et unus latus est de duabus peciis.

180. Item, duo panni omnino similes, de serico viridi ad rotas diapratas serico rubeo, infra quarum alteras sunt delphini aurei et intra alias sunt alie bestie auree et intra dictas rotas sunt in altero loco leones bini aurei, in alio loco bini galli aurei, in alio bini griffones aurî, et in alio bini serici.

181. Item, unus pannus sericus viridis seminatus partim animalibus quadrupedibus habentibus capita et pedes aureos, partim pavonibus ad capita rotas alarum et pedes aureos, et partim floribus intermediis.

182. Item, alius pannus sericus viridis, fere similis predicto, seminatus partim avibus et partim griffonibus binis, cum capitibus rotis alarum et pedibus aureis, et partim floribus ad modum losangiarum factis; et sunt dicte aves, griffones et flores rubei coloris diaprati.

183. Item, duo panni serici simul suti, azurini coloris, intexti serpentibus, volucribus et foliis aureis, cum modico serici rubei et viridis.

184. Item, alius pannus sericus rubei coloris de tribus peciis simul sutis de longo, intextus foliis, serpentibus et bestiis aureis.

185. Item, pannus aureus de damasco, ubi sunt littere auree sarracene et rote auree de opere sarraceno supra lividum continentem quinque ulnas in longo et tres quarterios cum dimidio in latitudine.

186. Item, pannus sericus de tribus latis, rubei coloris, intextus foliis aureis ad modum losangiarum, et inter losangias sunt rose parve.

187. Item, duo panni longi et stricti omnino similes, serici, indi coloris, intexti vineis partim aureis et partim sericis, inter quas vineas sunt serpentes volantes, partim auri et partim serici viridis.

188. Item, alius pannus sericus longus, de duobus latis, rigatus de longo rigis latis et largis, auro intextus super sericum variorum colorum, cum diapraturis diversis ad modum losangiarum.

189. Item, alius pannus sericus super canapum intextus, seminatus losangiis quibusdam aureis et aliis sericis rubei coloris, et in sericis losangiis sunt bini griffones auro intexti, se invicem respicientes, et in aliis losangiis sunt bini psitaci viridi coloris, in quo sunt due bande large auro intexte.

190. Item, sunt in numero XXVIII panni serici veteres, quorum aliqui veteres et antiquissimi omnino, et alii non sic veteres, qui de die in diem sunt in circumferentia chori, et ante altaria majus et vicariorum, et ante capsas, qui propter vetustatem vix possunt designari. Sic XXVIII. — *Non sunt nisi XXVI.*

191. Item, alius pannus de fustana alba cum cruce nigra ex transverso, qui ponitur supra cadavera defunctorum in choro ecclesie Cathalaunensis.

192. Et duo strictissimi et veteres panni qui solebant poni supra pulpitra in medio chori existentia.

Cappe.

193. Primo, una cappa bona de velveto asurato, seminata mouletis de brodura fili aurei cum bono aurifrizio operis de brodeura apostolorum, habens duas boutereulas argenti deaurati ad ponendum tassellum.

194. Item, alia cappa de velveto violeti coloris, seminata sole et angelis brodeure, habens aurifrizium brodeure operatum de apostolis, in qua sunt due boutereule de argento albo in factione charneriarum, cum uno spintere ad ponendum tassellum.

195. Item, alia cappa de velveto viridi seminata rosis rubeis, munita uno aurifrizio seminato de Deo et apostolis ejus, habens retro duos pomellos argenteos esmailliatos, et una boutereula argenti pro ponendo tassellum.

196. Item, alia cappa nova velveti nigri de opere plano, munita aurifrizio brodeure ad scuta de liliis et parvis rosis rubeis.

197. Item, due alie cappe pares de samitto supra viridem colorem herbaceum, seminatum rosis inter losangias, habentes aurifrizia brodeure, cum duobus tassellis argenteis deauratis, claudentibus ad charnerias esmailliatas in medio foliis vinearum operatas, et in qualibet sunt duo pommelli argenti deaurati, de quibus tres sunt ad modum rosarum et alius rigatus.

198. Item, una alia cappa alba diaprata de diversis animalibus operata

portantibus alas rubeas, cum uno aurifrizio de samito asurini coloris, seminato de losangiis ad lilia et rosetorum, habens duos pommellos argenti deaurati rigatos et unum fermetum ad duas bouterculas ad ponendum tassellum.

199. Item, sex alie cappe albe, una scilicet cum uno tassello argenteo deaurato ad duas ymagines episcoporum, cum aurifrizio brodeure ad losangias.

200. Alia cum aurifrizio brodeure ad scuta parva liliorum, et uno tassello argenteo deaurato ad duas roellas, seminato parvis lapidibus viridibus.

201. Alia cum aurifrizio brodeure ad ymagines duplices, et uno fermeto de argento albo, et duabus bouterculis ad charnerias pro tassello ponendo.

202. Alie due similes cum aurifriziis paribus de brodeura ad losangias, et duobus tassellis cupreis deauratis, in quorum altero sunt duo angeli elevati et in alio unus angelotus cupreus deauratus.

203. Alia cum aurifrizio de brodeura ad losangias et uno fermeto argenteo albo et duabus bouterellis pro tassello.

204. Item, una cappa de sendali rubeo operata de brodeura aurea de historia Virginis gloriose, cum capitibus leopardorum inter personnagia, cum uno aurifrizio ad losangias de liliis, habens duos pommellos argenteos esmailliatos et unum fermetum argenti albi et duas bouterculas pro tassello ponendo.

205. Item, alia cappa de samito coloris sanguinei, operata de historia Jesse, cum veteri aurifrizio ad losangias puncti scachorum[1] et uno tassello argenti desuper deaurati et subtus albi, seminato lapidibus diversorum colorum.

206. Item, alia cappa de sendali rubeo operata de brodeura ad rondellos continentes historiam passionis et resurrectionis Domini, necnon de leonibus et griffonibus cum veteri aurifrizio argenti nigellato ad duas ymagines non elevatas de sanctis Petro et Paulo.

207. Item, alia cappa omnino similis de historia et opere, dempto tassello in quo est una ymago non elevata tenens calicem ab una parte et ab alia unum potum ad flores.

208. Item, alia cappa de samito violacii coloris, operata de brodeura ad ymagines magnas et capitellos de annonciatione dominica et coronacione beate Marie desuper, et subtus de apostolis, munita uno aurifrizio ad ymagines apostolorum de brodeura, cum fermilleto argenteo deaurato et duabus bouterculis et charneriis pro tassello, et cum uno pommello argenteo esmailliato.

209. Item, alia cappa de samito rubeo operata de brodeura ad ymagines nostre Domine, trium Regum et Simeonis superius, et apostolorum inferius, necnon ad boutos de sanctis Stephano et Johanne Baptista, mu-

[1] Point en échiquier.

nita aurifrizio de brodeura diversarum bestiarum et avium cum uno tassello argenteo deaurato esmailliato, cum dupplicibus charneriis et duobus grossis lapidibus rubeis, seminato aliis parvis lapidibus et duobus pommellis argenteis rotondis qui sunt esmailliati. — *Deficiunt plures lapides scilicet XIIII; modo sunt XII.*

210. Item, alia cappa simplex panni serici rubei, seminata de capitibus et pedibus diversarum avium et bestiarum et roellis fili aurei cum bono aurifrisio de brodeura de historia annunciationis et nativitatis Christi, sine pommellis et tassello.

211. Item, alia cappa de samito indi coloris operata de brodeura, ad rondellos continentes historiam passionis Domini, ad leopardos, leones et griffones cum uno aurifrizio stricto ad castra, et cum tassello argenteo ad charnerias, nigellato parvis roellis, in quo est ymago beate Marie elevata et deaurata, et cum duobus pommellis rigatis argento esmailliatis.

212. Item, alia cappa de samito nigro, seminata de gentibus equestribus de brodeura ad diversa arma, munita aurifrizio stricto de filo aureo cum tassello argenti nigellato et duabus charneriis in quibus sunt duo pommelli argenti rigati.

113. Item, alia cappa de samito viridi de opere plano cum largo aurifrizio pleno filo aureo, habens tassellum argenteum claudentem ad charnerias, et duas ymagines argenti elevatas deauratas, dicto tassello cum duobus capitellis et cum duobus pommellis argenti, uno albo rotondo et alio rigato esmailliato.

214. Item, alia cappa de samito viridi operato de brodeura ad capita episcoporum et regum et rosas et mouletas de dicto opere, cum uno tassello cupreo deaurato ad solam charneriam, in quo sunt quinque lilia deaurata et elevata et duo grossi lapides vitrei, in quo tassello pommellus ejusdem rigatus (*Deficit*), et duobus pommellis cupreis rotondis qui fuerunt deaurati, et cum aurifrizio largo ad duas bandas, qui fuit de filo aureo.

215. Item, due alie cappe pares de samito perso, seminate liliis que fuerunt de filo aureo, cum duobus aurifriziis similis operis de brodeura ad losangias de quinque liliis in quolibet, et cum duobus tassellis cupreis deauratis ommino similibus, et in quolibet sunt due ymagines elevate de Annunciatione dominica deaurate.

216. Item, due alie cappe de samito asurini coloris, similes et pares, seminate de opere de brodeura fili aurei, ad ymagines de griffonibus et leonibus in uno rondello fili aurei, et in campo de liliis et rosis, habentes duo aurifrisia plana que fuerunt de filo aureo ad duas rigas strictas de longo, que rige sunt de filis sericis cum duobus tassellis cupreis deauratis et esmailliatis, quolibet ad charnerias, ad ymagines unius regis et unius episcopi, et in uno de annonciatione et in altero ad lilia aurea.

217. Item, alia cappa de samito asurini coloris seminata liliis que fuerunt de filo aureo cum uno aurifrigio veteri de brodeura ad aves de filo ar-

genteo et ad quinque rigas de longo de variis sericis et filis aureis, cum parvo tassello argenti, nigellato de opere branchiarum et foliorum, ac una charniera deaurata.

218. Item, una alia cappa de samito azurato, operato de brodeura que fuit de filis aureis ad leones passantes de longo et aulbrissellos intermedios de simili opere, cum uno veteri aurifrizio quod fuit de filo aureo operato in parte de brodeura que fuit de filo argenteo ad unam arborem avibus oneratam, et uno tassello de argento plano et modicum per circumferencias deaurato, ad unam charneriam claudentem et ad duos pommellos, unum de cupro deaurato et alium de cristallo. — *Deficiunt pommelli modo.*

219. Item, una alia cappa de samito asurato, operata de brodeura fili aurei in rondellis, in quibus sunt animalia volantia ad capita aquilarum ad quatuor pedes, scilicet in quolibet rondello duos, cum uno veteri aurifrizio quod fuit de filo aureo et rigato in duobus locis de filis sericis, et cum tasselo argenteo claudente ad charnerias operis nigellati, necnon duobus pommellis cupreis, uno rigato et alio rotondo.

220. Item, una altera veteri (*sic*) cappa de filo serico supra colorem sanguineum, operata auro ad losangias de avibus in aliquibus locis, et losangias albas de bestiis et avibus volitantibus aliorum colorum, cum uno aurifrizio stricte losangiato liliis aureis et filis sericis, et uno tassello cupreo deaurato esmailliato ad charneriam in quo est una ymago nostre Domine elevata de cupro deaurato, et duobus pommellis de cristallo, quorum unus non est integer.

221. Item, alia cappa simplex de panno serico croceo ad magnos rondellos, operata pluribus coloribus filorum sericorum et ad magnas bestias in eisdem rondellis, que dicitur cappa sancti Alpini, cum uno aurifrizio stricto ad ymagines habentes pedes desuper, et duobus parvis pommellis cupreis qui fuerunt deaurati in loco tasselli, nec[non] aliis duobus pommellis rotondis et de cupro olim deauratis. — *Deficit unus pommellus.*

222. Item, alia cappa simplex supra campum panni serici asurati, operata ad magnos rondellos de opere diversorum colorum fili serici ad diversa folia arborum, in quibus rondellis sunt diverse bestie habentes grossa capita aquilarum et alas, cum uno aurifizio stricto de filo aureo omnino plano et duobus parvis pommellis rotondis in loco tasselli de cupro deaurato, et aliis duobus pommellis cupreis rigatis qui fuerunt deaurati.

223. Item, alia cappa simplex de samito supra colorem violacium, seminata de opere serico viridi ad rondellos in quibus sunt albrisselli similis serici, cum uno aurifrizio bene stricto ad losangias plurium factionum et colorum, sine tassello, cum duobus parvis pommellis cupreis, altero rotondo et alio cuspidato.

224. Item, alia cappa parva super campum nigrum, seminata quibusdam avibus habentibus capita personarum, et aliis capita signorum, operis fili aurei veteris cum uno aurifrizio bene stricto de opere plano ad duas

rigas de longo alterius factionis, et loco tasselli duos parvos pommellos cupreos rotondos. — *Non sunt pommelli retro.*

225. Item, alia cappa simplex de panno serico supra colorem sanguineum operata de filis sericis albis et viridibus, seminata equis albis junctis in collo et leopardibus de serico viridi junctis ad dictos equos, cum uno aurifrizio stricto quod fuit de filo aureo simplici, et loco tasselli cum duobus parvis pommellis cupreis qui fuerunt deaurati, quorum unus ad cuspidem, et alter rotondus, et retro cum duobus pommellis cupreis, uno cum cuspide et alio rotondo.

226. Item, alia cappa simplex de panno serico supra colorem sanguineum rubeum, seminata foliis quercus de filo aureo sive alio opere, cum uno aurifrizio quod fuit de filo aureo ad duas rigas strictas, nigras, et uno tassello cupreo deaurato et esmailliato ad flores liliorum et uno castro, nec est totus integer. — *Et non sunt pommelli retro.*

227. Item, alia cappa de panno serico ad rigas de serico viridi, seminata avibus de serico albo ad duas reugas et duas parvas mouletas intermedias, cum uno aurifrizio quod fuit de filo aureo ad duas rigas fili serici de longo, losangiato parvis bestiis et uno tassello cupreo deaurato, esmailliato supra charneriam, sine pommellis, fourata de viridi tela.

228. Item, alia cappa de serico supra campum de viridi bruno, seminata rosetis de filis sericis albis et sanguineis, cum uno aurifrizio de filo aureo bene stricto, et in loco tasselli cum duobus parvis pommellis rotondis cupreis qui fuerunt deaurati, et retro cum duobus pommellis de cupro altero rotondo et alio ad cuspidem.

229. Item, alia cappa de panno serico asurato, diaprata, fourata de tela crocea, habens unum aurifrizium quod fuit fili aurei, operatum de losangiis, sine tassello, et retro habens duos pommellos rotondos de cupro qui fuerunt deaurati.

230. Item, due alie cappe similes de panno serico supra colorem sanguineum sine opere et omnino plane, habentes duo aurifrisia paria que fuerunt de brodeura ad duas rigas de filo serico albo, una sine tassello et alia cum tassello cupreo deaurato ad charneriam et duos rondellos esmailliatos et in quolibet rondello unam mouletam calcaris.

231. *Item, alia cappa data per dominum cardinalem Barrensem*[1], *de panno damasco albo, seminata branchiis viridibus et rubeis de velveto, cordellatis et interlaqueatis, et rosis rubeis de velveto partim et aliis de filis aureis cum cruce, habens pulchrum aurifrizium largum in quo est misterium nativitatis et passionis Domini, fourrata de sendali rubeo tiercelino.*

Que siquidem cappe supra descripte que sunt in numero XLIII sunt penes sacristam ecclesie Cathalaunensis, et eas habet in sua custodia. — *Sic* XLVII.

[1] Le cardinal Louis de Bar, évêque de Langres, qui permuta en 1413 avec l'évêque de Châlons, Charles de Poitiers.

232. Item, alia cappa data per dominum Johannem Durandi, archidiaconum Cathalaunensem, de velveto rubeo seminato branchiis bauchie [1], losangiatis, et flores ad modum rosarum trium colorum, dupplex de panno damasco, habens aurifrisium pulchrum ad Transfigurationem et ymagines prophetarum, et subtus tassellum strictum supra campum aureum et caput de gueulis ad leonem argenteum et ferrum mollendini in scuto.

233. Item, alia cappa data per dominum archidiaconum Joule de cammeloto rubeo, seminata roseriis ad rosas albas, habens aurifrizium largum de brodeura aurea ad ymagines apostolorum, dupplex de tela azurata, et habet scutum suorum armorum.

234. Item, alia cappa data per dominum Bernardum Boeti, de panno serico rubeo, seminata sole aureo super folia quercus viridis, habens aurifrizium largum ad angelos de filo aureo tenentes rotulos de *Gloria in excelsis*, et in summitate aurifrizii ymago beati Michaelis, seminata parvis perlis de semencia, dupplex de tela viridi.

Alie cappe.

235. Primo, una cappa de panno serico supra colorem violacium, operata de pluribus coloribus fili aurei, seminata bestiis et avibus, que est pro festis apostolorum, habens unum aurifrizium operatum de losangiis fili aurei et serici, cum uno tassello argenteo nigellato ad duas parvas charnerias, et in eodem tassello ad duos parvos pommellos.

236. Item, alia cappa de panno serico, et est simplex, qui pannus fuit supra colorem sanguineum, operata ad nodos interlaqueatos de foliis sericis albis et viridibus, asurata de longo, cum aurifrizio stricto plano quod fuit de filo aureo, et uno tassello cupreo qui fuit operatus et deauratus, in quo est unus lapis, et deficiunt plures, ad charnerias et duos parvos pommellos.

237. Item, alia cappa simplex de panno serico supra colorem violacium operata dupplicibus psitacis et aquilis volitantibus ad duo capita, habens aurifrizium strictum liliis losangiatum et alio opere, et unum tassellum cupreum deauratum ad sex lilia elevata et duos lapides colorum, — *deficit unus lapis*, — et in charneria duos pommellos rotondos. — *Caret tassello et pommellis.*

238. Item, alia cappa simplex vetus supra colorem rubeum que fuit operata de filo aureo ad dupplices aves et rondellos diversorum foliorum arborum, habens parvum aurifrizium planum. strictum, quod fuit de filo aureo sine tassello et pommellis, et est ad usum puerorum pro tenendo pathenam.

239. Item, due alie cappe similes albe de panno serico, fourate sendalli rubeo, habentes duo aurifrisia non paria, losangiata, diversarum factionum, et fuerunt operata de filo auri, in quarum una est unus tassellus ar-

[1] Baccia. persil.

genti nigellatus ad unam charneriam, et in alia unus tassellus ad duas ymagines elevatas deauratas. — *Iste tassellus argenteus captus fuit pro feretro sancti Lupencii.*

240. Item, alia cappa alba de bouqueranno, fourata de tela persa, habens unum aurifrisium strictum operatum de losangiis plurium colorum, et unum tassellum cupreum deauratum et operatum ad sex lilia elevata et deaurata et uno lapide coloris et duobus pommellis cupreis dudum deauratis, et sunt rigati. — *Deficiunt pommelli.*

241. Item, una parva cappa vetus sine esmaillio et sine tassello, et fuit alba et est pro pathena.

242. Item, sex cappe de panno serico et samito croceo, de quibus altera est diaprata, habentes aurifrizia diversarum factionum, et in una est unus tassellus cupreus deauratus esmailliatus, ad duo folia et branchias arboris et ad unam charneriam, et in alia unus tassellus cupreus qui fuit deauratus, ad quatuor *fermetos*, in quorum quolibet solebant esse quatuor perle, et nunc sunt quatuor lapides.

In alia unus tassellus ad duos parvos pommellos rotondos cupreos dudum deauratos et unam charneriam que fuit operata parvis lapidibus et nunc sunt septem lapides. In alia, unus tassellus vetus cupreus dudum deauratus ad lilia simplicia. In alia, loco tasselli duo parvi pommelli rotondi cuprei dudum deaurati.

243. Item, quatuor alie cappe rubee pares in colore, simplices, de sendali renforcatio alique et alie de samito, in quarum altera est unum aurifrizium largum, losangiatum in parte de minutis liliis que fuerunt de filo aureo, habens unum grossum tassellum cupreum deauratum, ad duplicem charneriam ad dyapraturam elevatam, munitum pluribus lapidibus, et deficiunt IX lapides.

244. Alia habens aurifrizium strictum quod fuit operatum ad losangias de filo aureo et diversorum colorum, et unum tassellum cupreum deauratum, esmailliatum ad duos firmaculos elevatos, in quibus erant quatuor lapides colorum diversorum, de quibus nunc sunt duo solum.

245. Alia habens unum vetus aurifrisium largum ad duas rigas de serico perso de longo, et unum tassellum cupreum, esmailliatum ad folia arboris et duas ymagines elevatas de Annunciatione dominica deaurata.

246. Item, alia habens aurifrisium strictum vetus et unum parvum tassellum cupreum deauratum et esmailliatum, in altera parte habentem tria folia arboris.

247. Item, tres alie cappe de sendali violeto, fonderate alio sendali croceo, ad tria aurifrisia non paria, de quibus duo sunt ad losangias de differentibus operagiis, et in alia unum aurifrisium strictum totum planum quod fuit de filo aureo, et ad tres tassellos de opere diversarum factionum, uno videlicet ad quatuor lilia deaurata elevata et duo folia, alio de opere Lemovicino esmailliato ad lilia, alio deaurato ad lilia simplicia.

248. Item, alia cappa de serico nigro diaprato, fourata de tela persa, habens unum largum aurifrisium rubei coloris operatum de filo aureo et unum tassellum cupreum deauratum ad duas ymagines de Annunciatione dominica, elevatas, aureas, et unam charneriam coopertam una banda erea deaurata.

249. Item, tres alie cappe de sendalli nigro, de quibus due sunt fourate de sendalli croceo et alia de sendalli rubeo, habentes tria aurifrisia de tribus factionibus, uno videlicet ad losangias largas, alio ad losangias interlaqueatas, alio quod fuit de filo aureo ad duas rigas de serico perso et de longo, habens tassellum cupreum planum et dudum deauratum.

Et earumdem alia tassellum habet cupreum deauratum ad duas ymagines non elevatas et unam charneriam coopertam. — *Deficit iste tassellus.* — Et alterius tassellus est cupreus deauratus ad quinque lilia elevata que fuerunt deaurata, et est unus lapis de colore et una charneria cooperta de una banda cuprea deaurata.

250. Item, alia cappa nigra simplex pro pueris chori, et est modicissimi valoris.

251. Item, cappa de sendali violacio fourrata de sendali croceo, habens aurifrizium de filo aureo veteri ad lilia et alia opera, habens etiam tassellum cupreum in quo sunt duo grossi lapides cristallini.

Que siquidem cappe sunt in numero XXVII, et sunt in custodia penes matricularios ecclesie Cathalaunensis.

Et totalis numerus omnium capparum supradesignatarum est LXXIIII.

Casule, albe, dalmatice, colereti, stole, manupli, etc.

252. Primo, una casula cum tunica et dalmatica de sendali supra colorem sanguineum, operate de brodeura fili aurei, seminate de psitacis, aquilis et griffonibus, ad aurifrisia de brodeura losangiata ad lilia et alas, fourate sendali viridi. Una stola, unus maniplus et unus coleretus de pari panno, et una alba parata subtus et in manicis de dicto panno, et in dicta alba ad pectus una ymago sancti Stephani de brodeura supra sendallum rubeum.

253. Item, quedam ornamenta de casula, tunica et dalmatica de samito perso, seminata liliis fili aurei ad aurifrisia fili aurei de simili opere et ad losangias liliorum et armorum de Navarra, duplicia de sendali croceo. Et de dicta sorte duo colereti, et in tribus albis paramenta tam in manicis quam in brachiis ante et retro.

254. Item, quedam alia ornamenta paria munita de casula, tunica et dalmatica, de sendali indi coloris, fourata de sendali rubeo, operata de ymaginibus de brodeura plurium sanctorum, que fuerunt pro officio festi Omnium sanctorum, et sunt dicti sancti in parvis rondellis fili aurei ad

Imprimerie nationale.

exemplum eorum martirium, et in casula est aurifrizium de filo aureo ad quatuor losangias operatum.

255. Item, quedam alia ornamenta, alba, diaprata, munita de casula, tunica et dalmatica de panno serico, dupplicia de sendali rubeo renforciato; in casula sunt duo aurifrizia de filo aureo ad quatuor losangias, et in tunica et dalmatica sunt paramenta operata de rosis, de interlaqueaturis, et de mouletis.

256. Item, una casula de panno serico albo, operata de aquilis habentibus capita, pedes et pectus de filo aureo, dupplex de samito perso cum largo aurifrisio de filo aureo operato de brodeura ymaginum de historia beate Marie et desuper ad tres ymagines, scilicet ad pectus de tribus prophetis, et dictum aurifrizium fonderatum de sendali rubeo.

257. Item, una alia casula supra campum album operatum de brodeura fili aurei ad folia quercus et ad paveilliones de filo aureo in losangiis de filo serico asurato; habens unum aurifrizium croisiatum, operatum ad infantes nudos capientes aves; dupplex de sendali livido et in aurifrizio fourata sendali rubeo; et de dicta sorte paramentum in una alba ante et retro, necnon amicto, manicis, stola et manipulo.

258. Item, quedam alia ornamenta alba de samito plano, scilicet casula, tunica et dalmatica, duplicia de sendali rubeo; et in casula unum aurifrizium ad crucem ante et retro de brodeura fili aurei ad castellos et losangias; et in tunica et dalmatica sunt due rige ad longum filo serico ad rosetas fili aurei.

259. Item, quedam alia ornamenta de casula, tunica et dalmatica de samito albo sine dupplicatura; et in casula est unum vetus aurifrisium croisiatum, quod fuit de filo aureo; et in dalmatica est unum paramentum ante et retro de panno serico operato de pluribus coloribus, et duo aurifrisia de losangiis plurium colorum, et sunt differentia; et in manicis sunt duo alia aurifrisia ad unam rigam in medio, que fuerunt de filo aureo; et in manicis tunice sunt duo aurifrisia que fuerunt de filo aureo et de longo, alia duo aurifrizia stricta que etiam fuerunt de filo aureo, et similiter in coleretis.

260. Item, alia ornamenta de tunica et dalmatica panni serici albi, diaprata, sine dupplicatura, exceptis feudaciis et inferius ubi sunt duplicia de sendali rubeo, et sunt operata ad rondellos de filo serico plurium colorum, et ad alia minuta operagia; et in tunica sunt due bande de aurifrisiis supra scapulas ante et retro, et in manicis similiter duo; et in dalmatica sunt due bande, una ante et alia retro, de filo serico plurium colorum.

261. Item, alia ornamenta de tunica et dalmatica simplicia, exceptis in feudaciis que sunt dupplices de sendali rubeo et sunt de panno serico albo, rigata ex transverso parvis bandis de rubeo et ad filum aureum, et in paramentis subtus sunt barrata largis bandis de filo serico diversorum colorum.

262. Item, una casula de panno serico albo diaprata, ad vetus aurifrisium

croisiatum, quod fuit de filo aureo, et subtus una banda largiori ad sex rigas, et est simplex.

263. Item, alia casula alba de panno serico que fuit operata de filo aureo, ad rondellos interlaqueatos, dupplicata de sendali veteri inde, ad unum aurifrizium sine cruce dudum operatum de filo aureo.

264. Item, una tunica et una dalmatica ad dupplex servicium, scilicet ab extra de panno serico albo operata de filis sericis rubeis, viridibus et indis ad clavas, habentes duo aurifrisia stricta de brodeura fili aurei, et serviunt ad festum fatuorum; et per infra de sendali indo, et ad duo aurifrisia stricta, seminata castris et rosetis fili aurei.

265. Item, alia ornamenta, scilicet casula, tunica et dalmatica de sendali renforciato supra colorem tegulatum dupplicia de sendali viridi bruno, et in casula est unum aurifrisium cruce signatum de serico viridi, operatum de brodeura de filo aureo ad castra et lilia in losangiis, et in tunica et dalmatica sunt duo stricta aurifrisia de serico, seminata liliis fili aurei et ad losangias de filo albo, et in tunica sunt frangie de serico in duobus locis.

266. Item, alia ornamenta, scilicet casula, tunica et dalmatica paria, pro festis de sancto Alpino, que sunt de sendali viridi simplici et seminata de rosis aureis, losangiata et dupplicata de sendali rubeo, et in casula est unum aurifrisium sine cruce, operatum de aquilis nigris, griffonibus et parvis arboribus de filo aureo et ad aves.

267. Item, alia ornamenta, videlicet casula, tunica et dalmatica de pari panno supra campum rubeum sanguineatum, seminata castris de filo serico albo; dicta casula duplicata de sendali viridi, tunica et dalmatica de sendali croceo, et in casula est unum aurifrisium ad crucem de filo aureo et ad losangias seminatas avibus de filo serico.

268. Item, alia ornamenta, scilicet casula simplex supra colorem cineratum, operata de filo aureo ad pavones, habens aurifrisium ad crucem totum de filo aureo et losangiatum de pluribus sericis. Tunica similis coloris ad opus differens, seminatum de foliis et rosis diversorum colorum et in manicis ad duo aurifrisia que fuerunt de filo aureo et ad losangias. Dalmatica de qua campus fuit rubeus, operatus bandis de longo que fuerunt de filo aureo, et inter bandas sunt roelle ad foliaturas alterius operis, et est simplex.

269. Item, alia ornamenta viridia dupplicia de sendali rubeo, et sunt una casula, due tunice et due dalmatice, de quibus casula habet aurifrisium ad crucem operatum castris et liliis aureis, et sunt dicta lilia supra sericum indum, et castra supra croceum.

Et in paramentis alterarum tunice et dalmatice sunt duo aurifrisia stricta de serico sanguineo operata castris de filo aureo et, ex transverso de basso est una banda de brodeura fili aurei.

Et in aliis tunica et dalmatica sunt aurifrisia magis stricta, diversorum

colorum, ad parvas interlaqueaturas fili, et in basso sunt bande que fuerunt de filo aureo, et sunt tunice frangiate.

270. Item, alia ornamenta crocea de samito renforciato sine dupplicatura, excepto in feudaciis que sunt dupplices de sendali rubeo, et in transverso basso; et sunt casula, due tunice pares et una dalmatica; in qua quidem casula est unum aurifrisium ad crucem, quod fuit operatum de filo aureo, losangiatum, et alia opera.

In altera dictarum tunicarum sunt tres bande ex transverso basso in qualibet parte.

In alia tunica est una alia larga banda ex transverso diversorum colorum, et fuit de filo aureo.

In dalmatica sunt due alie bande in basso ad losangias interlaqueatas.

271. Item, alia ornamenta, scilicet due casule, una tunica et dalmatica de samito violacio simplicia, preterquam in feudaciis tunice et dalmatice que bordate sunt de sendali croceo et rubeo.

In quibus casulis sunt duo aurifrisia, differentia unum ab alio, que fuerunt de filo aureo ad aliud opus de brodeura.

In tunica sunt quatuor bande stricte in qualibet parte, que sunt de filo aureo.

In dalmatica, in qualibet parte sunt quatuor bande de filo aureo, de quibus alie, mediales videlicet, largiores sunt aliis, et in lateribus sunt duo parva aurifrisia de filo et in basso est unum paramentum de sendali rubeo, barratum stricte de filo aureo.

272. Item, alia ornamenta, scilicet casula, tunica et dalmatica supra colorem violacium et de sendali simplici, de quibus color casule est brunus, et est ipsa casula duplex de bouqueranno albo, habens aurifrisium ad crucem, operatum de filo aureo ad losangias et lilia, et in eadem cruce sunt castra.

Tunica vero et dalmatica fourate sunt de sendali croceo, et habent duo aurifrisia stricta de longo et de qualibet parte, et habent frangias ab utraque parte.

Nota quia ista tunica et dalmatica deficiunt ex eo quod sunt exposite in aliarum reparatione.

273. Item, una dalmatica quasi de simili sorte, que est de sendali violacio, dupplex de sendali rubeo, habens duas bandas strictas de filo aureo de longo in qualibet parte, necnon in colereto et manicis.

274. Item, una tunica de samito livido, duplicata de sendali rubeo, que habet duas bandas de longo et in manicis, que sunt stricte et de filo aureo et ad frangias de serico in altera parte, et in manica dicte partis est bordata uno parvo aurifrisio stricto quod fuit de filo aureo.

275. Item, alia ornamenta de sendali supra colorem asurinum, scilicet casula, tunica et dalmatica, de quibus ipse casula et tunica sunt dupplices de tela persa, et dalmatica de panno serico diversorum colorum, et habent

aurifrisia de serico ad losangias diversorum sericorum, illo de casula ad crucem et largiori aliis duobus.

276. Item, alia ornamenta, scilicet casula, tunica et dalmatica de panno serico supra colorem tegulatum, et sunt de una sorte operata de filo aureo, duplicia de sendali viridi bruno ad aurifrisia de una factione, scilicet in casula ad crucem et largius aliis ad losangias plurium colorum de filo aureo et de serico.

277. Item, tres albe parate de eodem panno in basso et una in manicis.

278. Item, stola, duo manipuli et duo colereti de eodem panno. — *Paramenta, stola, duo manipuli et colereti non reperiuntur.*

279. Item, quedam alia ornamenta de velveto nigro, scilicet casula, tunica et dalmatica, omnia paria, duplicia de tela persa; in casula est aurifrisium ad crucem quod est de brodeura fili aurei, losangiatum liliorum fili aurei supra sericum indum et alia opera.

In tunica vero et dalmatica sunt duo stricta aurifrisia de longo et in manicis et coleretis paria, operata de diversis coloribus, fili aurei et ad losangias, que sunt pro officio mortuorum.

280. Item, tres albe parate de dicto velveto inferius, ante et retro, et in manicis.

281. Item, due stole, tres manipuli de dicto velveto, duplices de tela persa et ad frangias.

282. Item, tres colereti de eodem velveto dupplices de samito violacio.

283. Item, quedam alia ornamenta munita, casula, tunica et dalmatica, paria, de panno serico asurino, seminato de opere griffonum et leopardorum rampantium et de circulis, fourata de tela persa. Et in casula est unum aurifrisium de serico losangiatum diversorum colorum, et in tunica et dalmatica sunt due bande de qualibet parte de dicta sorte.

284. Item, quedam alia ornamenta, scilicet casula, tunica et dalmatica, paria, de panno serico violacio, duplicia de tela viridi, seminata de minuto opere quasi de colore et simili, et casula habet unum aurifrisium ad crucem de serico viridi ad losangias rosetarum de filo aureo, et in tunica et dalmatica sunt due bande de aurifrisio stricto et de longo in qualibet parte, et in tunica circiter manicas et coleretum, et in dalmatica circiter coleretum.

285. Item, quedam casula de panno serico rubeo sine dupplicatura, seminata de opere fili aurei ad leopardos, aves, griffones et aquilas ad duo capita in circulis de filo serico perso, et habet aurifrisium ad crucem de filo auri verberati, operati in aliquibus locis, et dictum aurifrisium duplex de sendali viridi.

286. Item, una casula dupplex de serico albo ex una parte, operata de filo aureo, et habet aurifrisium ad crucem losangiatum, interlaqueatum et ad unum lilium in losangiis de filo serico asurato, et ex alia parte de sendali rubeo, et aurifrisium simile ut supra.

287. Item, quedam alia ornamenta de panno serico rubeo munita casula habente unum largum aurifrisium de auro operatum de brodeura diversorum sericorum de historia passionis.

288. Et quatuor pecie duarum tunicarum similium panno, et totum sine dupplicatura preterquam in tunicis, ad quatuor manicas de alio panno serico rubeo operato de branchiis ad folia serici viridis et similiter in paramentis inferioribus de dictis quatuor peciis, et sunt seminate avibus in quibus supra capita, pedes et alas sunt rondelli de filo aureo.

289. Item, una stola, unus maniplus de dicto panno, duplices de sendali croceo.

290. Item, quedam alia ornamenta de samito rubeo renforciato, continentia duas casulas pares, duas tunicas pares et unam dalmaticam, et totum sine dupplicatura; in quibus casulis sunt duo aurifrisia ad cruces de filo aureo, operata in aliquibus locis de losangiis ad aves et leones.

In manicis autem duarum tunicarum sunt aurifrisia stricta, operata similiter, et in longitudine sunt alia duo aurifrisia de filo aureo stricta in tunicis et dalmatica predictis.

Et [in] una de dictis tunicis et dalmatica sunt duo aurifrisia largiora supra scapulas.

291. Item, quedam alia ornamenta de samito rubeo renforciato, antiquiora precedentibus, continentia tres casulas, unam tunicam et unam dalmaticam ruptam per ante, et omnia sine dupplicatura.

In quibus casulis sunt tria aurifrisia stricta diversarum factionum que fuerunt de filo aureo, duobus ad cruces et alio cum semicruce.

Et in tunica et dalmatica sunt paramenta bene vetera, dupplicia de filo croceo.

292. Item, due tunice de samito rubeo veteri, una duplici de sendali croceo, et sunt ad usum festorum fatuorum et innocentium.

Una istarum tunicarum deficit, quia lacerata fuit propter aliarum reparationem.

293. Item, una tunica et una dalmatica de sendali nigro, dupplices de sendali croceo, qualibet pecia ad duas bandas de aurifrisio stricta ad losangias et uno lilio, habentes paramenta in coleretis et manicis. — *Antiquissime et ideo inutiles non possunt plus indui.*

294. Item, una bene vetus casula de velveto nigro, in qua sunt plures pecie, duplex de saya rubea et in loco aurifrisii sunt bande de saya ad scuta ad unam bandam albam ex transverso. — *Casulam detulit dominus Nicolaus Gnioti in terram ob vetustatem, et promiserunt restituere unam meliorem sui executores, scilicet magister Reginaldus, cum stola, manipulo et colereto.*

Una stola, unus manipulus de panno pari.

Una alba parata, unus amictus, ante et retro, et manice de eadem sorte.

295. Item, due casule de tela tincta in nigro, foderate de altera tela

supra tannetum, habentes duo aurifrisia ad cruces stricta, que fuerunt de filo aureo, et in una desuper primam crucem est alia semicrux.

296. Item, alia casula de tela nigra, dupplex de tela alba, depicta de diversis operibus factis ad colores, et supra partem nigram loco aurifrisii e[s]t una banda stricta ad crucem de pari opere, cum fourratura. — *Vendita executoribus domini Johannis Helioti presbitero* LX *solidos quos habet dominus Johannes Guichardi pro alia cappa loco istius emenda. Restituit ipse Johannes Guichardi loco istius unam casulam de panno albo, scilicet de bouqueranno, dupplicatam de tela nigra, et a parte alba est aurifrizium de filis aureis diversorum colorum cum manipulo et stola de simili panno.*

297. Item, una tunica et una dalmatica de panno serico sanguinei coloris, operate de filo aureo ad arbores portantes duos psitacos et ad griffones et alias aves, et de longo cujuslibet sunt due bande stricte de filo aureo, et sunt sine fourratura, et loco paramentorum inferiorum sunt bande rigate de diversis sericis ad castra.

298. Item, due albe parate ante et retro et subtus de tela nigra bendata de tela rubea.

Due stole et tres manipuli dupplices de sendali rubeo pari de tela nigra, duo colereti de pari tela dupplices tela petra.

299. Item, tres alie albe parate ante et retro de panno serico ad unam bandam largam rubeam in medio que fuit operata de filo aureo, et in manicis sunt paramenta de pannis differentibus.

300. Item, tres alie albe parate ante et retro et in manicis de panno serico rubeo, operate ad largas roellas, dupplices de filo aureo et aliis operibus.

Due stole et duo manipuli et tres colereti de panno pari fourati de tela asurata. — *Una de istis stolis et de manipulis unus traditus pro interitu domini thesaurarii, et eorum loco restituti una stola de panno serico rubeo, operata de diversis floribus, duplex de viridi. . . . . boucassino, et manipulus de panno supra rubeum, sericus, operatus de rosetis albis et de opere fili aurei, duplex de boucassino nigro.*

301. Item, tres alie albe parate ante et retro et in manicis de tribus paramentis differentibus, una ad quatuor roellas et quatuor leopardos, alia ad losangias de filis aureo et serico, alia ad quatuor ymagines de martirio beati Stephani.

302. Item, due alie albe de tela bona, parate ante et retro de paramentis panni aurei, operate de brodeura serica; una ad sex ymagines de sex mulieribus coronatis, qualibet tenenti unum rotulum in qualibet parte, et alia ad duo paramenta de panno aureo, operata ex una parte de historia sancti Eustacii, ad unam navem in medio, et ex alia parte eadem historia, ubi est caput cervi ad cornua, super quem est caput Christi, et sunt manice de eadem alba parate de alio panno serico alterius sortis, operato de filo aureo ad semiroellas ad coronas.

Duo colereti de opere simili ad paramenta inferiora albarum.

303. Item, tres alie albe de delicata tela parate ante et retro largis paramentis; scilicet una de sendali violacio operata de brodeura fili aurei in qualibet parte, ad octo ymagines usque ad pectus que sunt interlaqueate in rondellis, et ad folia aurea et aves fili serici. Est etiam ad pectus operata de ymagine Domini de brodeura, et alio opere simili ad opus inferius, et supra scapulas ex transverso una semibanda de dicto opere ad quinque ymagines medias, et in manicis de simili opere.

Una stola dupplex de sendali rubeo, unus manipulus et unus coleretus de pari panno, unus amictus paratus de dicto opere.

Alia alba parata ante et retro uno largo et alto paramento de sendali rubeo, undiato, operato de brodeura fili aurei de historia sanctorum Nazarii et Celsi, ad plures ymagines, et sunt manice de panno serico bordate et operate ad ymagines, et in pectore dicte albe est unum paramentum operatum de filo aureo ubi sunt ymagines Domini et sanctorum Petri et Pauli, et in circumferentia colereti est unum parvum aurifrisium strictum de filo aureo. Et in alia alba est unum paramentum ante et retro de samito rubeo, operato ad ymagines de historiis passionum sanctorum Stephani et Dionisii, et in manicis de panno serico rubeo operato de filo aureo.

304. Item, tres alie albe, scilicet due de tela delicata, parate ante et retro de panno serico ad aurum verberatum, operatum de avibus volitantibus, et paria paramenta manicarum de simili panno.

Due stole, duo manipuli, duo colereti, et sunt de pari panno, dupplices de sendali croceo, et in stola et manipulis sunt frangie de serico.

Et in alia alba unum aliud paramentum ante et retro de alio panno serico et auro verberato de opere differenti ad pannum predictum et ad duas bandas ex transverso de alio opere, cujus manice sunt parate de panno serico operato de filo aureo.

Una stola et unus manipulus pares de panno aureo operato de ymaginibus apostolorum et subtus unius Christi, et sunt dupplices tela asurata.

305. Item, alia stola et manipulus pares, de panno serico operato de brodeura ad castra et lilia supra sericum indum et violacium; dicta stola duplici de veteri sendali indo, et manipulo dupplicato de alio sendali rubeo.

306. Item, alia stola et manipulus pares de panno serico albo operato de brodeura fili aurei ad unum lilium, rosas et castra de filo aureo, et sunt bande ex transverso de filo serico, dupplicati de tela asurata.

307. Item, sex colereti de cameloto undiato rubeo dupplicati tela persa.

308. Item, tres alii colereti pares de panno serico operato dudum filo aureo.

309. Item, unus vetus manipulus strictus de panno serico operato ad quatuor ymagines et parvas losangias de filo aureo, dupplicatus sendali indo.

310. Item, duo alii colereti de panno serico operato de brodeura fili argenti ad losangias, dupplicati de sendali rubeo veteri.

311. Item, alius coleretus de panno serico perso ad quatuor imagines de historia lapidacionis beati Stephani, dupplicatus sendali rubeo.

312. Item, alius coleretus de dicta historia supra campum rubeum de sendali, dupplicatus sendali indo.

313. Item, alius coleretus de panno serico sanguineo operato de brodeura fili aurei ad rosetas in parvis rondellis interlaqueatis.

314. Item, pro altari vicariorum una casula de panno laneo diversorum colorum fourrata de tela nigra ad unam bandam albam et inferius unum aurifrisium strictum ad crucem operatum de filo aureo.

Una alba parata ante et retro et in manicis de simili panno; una stola et unus manipulus de eodem panno.

315. Item, alia casula de sendali rubeo dupplicata sendali de viridi bruno ad unum aurifrisium de filo aureo sine cruce ad losangias.

Una vetus stola de sendali dupplex et unus manipulus vetus de panno serico.

Una alba et unus amictus non parati.

316. Item, alia ornamenta alba de panno serico diaprato, scilicet casula tunica et dalmatica veteres, servientes misse dominicali in cappella de novo opere, cujus casule aurifrisium est omnino dilaceratum; una stola et manipulus.

317. Item, alia stola et manipulus de fustana alba dupplici de tela nigra.

318. Item, duodecim albe, tam bone quam mediocres et veteres non parate. — *Capte sunt due pro reparacione aliarum.*

319. Item, sunt XVII amicti albi, tam boni quam veteres.

320. Item, una casula de panno serico supra campum indi coloris ad aves et animalia, que aves habent circa in collum dupplex de samito albo cum aurifrisio largo ad rosas et arbores, et in parte alba aurifrisium strictum de filo serico diversorum colorum cum II stolis et manipulis, una scilicet stola et manipulo de panno serico supra colorem undarum dupplex, stola de tela nigra et amictus de tela rubea; alia stola et alius manipulus de panno albo, dupplex de tela rubea.

321. Item, una alba et unus amictus de tela nova ad paramenta rubea cum avibus, bestiis, liliis et aliis floribus.

322. Item, tres panni sive mappe pro altari.

Ista data sunt per dominum baillivum Cathalannensem scilicet P. Gouvion.

323. Item, alia cappa nigra data per dominum cardinalem de Barro, administratorem ecclesie.

Somma casularum repertarum de quibus factum fuit inventarium, ut supra designate sunt et descripte: sunt in totali numero XXXVIII.

Somma tunicarum que sunt ut supra designate, in numero XXXV.

Somma dalmaticarum que superius describuntur, XXXII.

Somma albarum paratarum de quibus supra fit mentio, XXXII.

Somma albarum non paratarum, tam novarum quam aliarum, VII.

Somma amictorum paratorum, III.
Somma amictorum non paratorum, XIIII.
Somma omnium stolarum, XX.
Somma manipulorum, XXXIII.
Somma coleretorum, XXXIII.

Cingula.

324. Primo unum cingulum de filo serico sanguinei coloris, operato de litteris fili aurei, et habet duo pendentia dupplicia ad flores de filo serico et boutonnos de filo aureo, et in medio duo alia pendentia rotonda de duobus sericis ad duos flocellos et quatuor boutonnos.

325. Item, aliud cingulum episcopale largum de serico rubeo in duabus summitatibus intextum auro. et in serico rubeo sunt due bande sive rige de filo serico asurino.

326. Item, aliud parvum cingulum de serico violacio intextum auro cum avibus et cum quatuor funiculis pendentibus de eodem serico, et in summitate duo parvi noduli de perlis.

327. Item, aliud cingulum de serico viridi intextum de filo aureo ad modum liliorum et moletarum, cum duobus funiculis ejusdem pendentis.

328. Item, duo alia cingula de veteri serico.

Unum parvum manutergium strictum de serico albo operatum de bandis fili aurei ex transverso. — *Alibi superius cum pannis sericis.*

329. Item, reperti sunt plures parve pecie panni aurei veteres que valent ad faciendum unum paramentum pro albis et reparandum alias.

330. Item, tria alia manutergia alba ad tenendum pathenam, operata ad duas summitates de rigis sericis. — *Nota quia alibi ut supra.*

331. Item una pecia manutergiorum continens VI manutergia pro faciendo manutergia parva, pro lavando manus in sacristeria data per dominum Nicolaum Guiardi.

Libri tam incathenati quam alii.

332. Primo magnum breviarium in duabus partibus, notatum, cooperatum corio albo cum grossis clavis, incathenatum a parte sinistri chori versus sedem decani.

333. Item. unum gradale parvum et antiquum, notatum, in quo sunt plures sequentie in fine.

334. Item, unum psalterium feriale, notatum. post finem cujus sunt preces horarum, et post preces quedam pars ordinarii, et exinde sunt hymni totius anni, et post hymnos quedam sequentie et plures collecte cum antiphonis. et plura officia sanctorum, nec est secundum usum ecclesie Cathalaunensis; in fine cujus sunt vigilie defunctorum, et est incathenatus ante sedem vicariorum a parte sinistri chori.

335. Item, *Summa confessorum* in uno volumine.

336. Item, *Rationale divinorum officiorum* editum a domino Guillelmo episcopo Mimatensi in uno volumine, et incipit in secundo folio : *A visibilibus.*

337. Item, *Manipulus florum* in uno volumine incipiens : *Abiit in agrum ut colligeret spicas*, incathenatus ante sedem decani.

338. Item, unum gradale notatum, antiquum, in quo sunt plures sequentiæ, et post sequentias hymni, et post hymnos alie sequentie, incathenatum ante sedem vicariorum.

339. Item, antiphonarius notatus, continens totum officium anni, in fine cujus sunt hymni anni notati, in dicto loco incathenatum.

340. Item, psalterium feriale notatum, post finem cujus sunt capitula, hymni et collecte, et post ea est commune sanctorum sine nota, post ea vigilie mortuorum notate, et post ea hore beate Marie sine nota, incathenatum a parte sinistri chori ante sedem vicariorum diaconorum.

341. Item, unum gradale de nova nota, continens plures sequentias et *Gloria in excelsis*, notatum, incathenatum in dicto loco, incipiens in secundo folio post kalendarium : *Oremus dilectissimi*, etc.

342. Item, unus anthiphonarius vetus, notatus, continens responsoria totius anni, incathenatus in dicto loco, et incipit in secundo folio post kalendarium : *Aspicies a longe.*

343. Item, unum psalterium feriale, notatum, post finem cujus sunt hymni anni notati, incathenatum ante sedem archidiaconi Virtuensis, et incipit in secundo folio : *Intelligite, erudimini.*

344. Item, tabula juris canonici et civilis secundum ordinem alphabeti, comparata a fratre Johanne Alamano, que incipit in secundo folio : *gi in abbatem nisi sit irregulari*, et est incathenata ante sedem dicti archidiaconi Virtuensis.

345. Item, unus anthiphonarius vetus, notatus, continens antiphonas et responsoria totius anni, incathenatus in dicto loco, et incipit in secundo folio : *Non corrumpetur.*

346. Item, unum gradale novum et longum, continens plures sequentias et officium festi baculi notatum, existens in medio chori, et incipit in secundo folio : *bit fructum suum.*

347. Item, unus antiphonarius notatus, continens responsoria totius anni, incathenatus ante sedem archidiaconi Stadiensis [1], incipiens in secundo folio : *Ejus quod non corrumpetur.*

348. Item, unum psalterium feriale notatum, post finem cujus sunt collecte totius anni, et postea himni notati, demum officium mortuorum, incathenatum in dicto loco, et incipit in secundo folio : *Dormivi et soporatus.*

349. Item, unum gradale notatum, continens plures sequentias, post quas sunt plures himni, et incipit in secundo folio : *Misericordium tuam.*

[1] Archidiacre d'Astenay, pays de Sainte-Menehould.

350. Item, aliud gradale notatum de veteri nota, continens plures sequentias quod habet penes se dominus Johannes Guichardi, et incipit in secundo folio : *Populus.*

351. Item, unus collectarius parvus post finem cujus sunt anthienne feriarum anni notate, incathenatus a parte dextra chori ante sedem semicanonicorum, et incipit in secundo folio : *Jacob et Israël salvabitur.*

352. Item, unus antiphonarius notatus, continens anthiennas et responsoria totius anni, in principio cujus est psalterium feriale sine nota, et post sunt himni et demum capitula et collecte. Incipit in secundo folio : *Turbatus est.*

353. Item, unus collectarius continens capitula et collectas, post finem cujus sunt himni totius anni notati, et in fine sunt suffragia sanctorum que dicuntur ab octabis Trinitatis usque ad Adventum Domini, et incipit in secundo folio : *Cum Deus justus.*

354. Item, magnus anthiphonarius notatus, continens officium totius anni tam in responsoriis quam anthiennis, incathenatus a parte dextri chori, et incipit in secundo folio : *Homini similis.*

355. Item, psalterium feriale sine nota, post finem cujus sunt himni notati et de alia manu scripti, et post finem himnorum sunt collecte temporis quadragesimalis, incathenatum in dicto loco, et incipit in secundo folio : *Ceptum ejus.*

356. Item, unum gradale nova nota notatum, continens plures sequentias, et in fine sunt *Sanctus* et *Agnus Dei* in diversis cantibus notati, incathenatum a parte dextra chori, et incipit in secundo folio : *Neque irrideant me.*

357. Item, liber de *Catholicon*, incathenatus ante sedem archidiaconi Stadiensis, et incipit in secundo folio : *Ascendi, ledo, lesi, lego, legi.*

358. Item, unus anthiphonarius novus, continens in fine hymnos notatos, et incipit in secundo folio : *Facient judicium.*

359. Item, unus liber continens primo psalterium feriale notatum cum hymnis et canticis ferialibus, post finem cujus psalterii sunt himni notati, et post dictos himnos collecte et capitula totius anni, et postea anthienne et responsoria totius anni notate, et demum hore sancte crucis, in dicta parte incathenatus, et incipit in secundo folio : *In id ipsum.*

360. Item, unum gradale vetus notatum, continens plures sequentias de antiqua littera, existens penes sacristam, et incipit in secundo folio : *Ostende nobis Domine.*

361. Item, Eugutio supra grammaticam, incathenatum ante sedem cantoris.

362. Item, Ordinarium ecclesie Cathalaunensis, incathenatum in formeta chori, ubi choriles sedere consueverunt; incipit in secundo folio : *Magnum dum versus.*

363. Item, magnum breviarium notatum, incathenatum retro majus altare, quod non est ad usum ecclesie Cathalaunensis.

364. Item, psalterium glosatum, incathenatum ante sedem archidiaconi majoris, et incipit in secundo folio : *Membrorum sicut ibi longe.*

365. Item, unus antiphonarius incathenatus juxta pulpitum chori, et incipit in secundo folio : *Post aspiciens pater ejus.*

366. Item, unum volumen Biblie in quo sunt libri Genesis, Exodi, Levitici, Numeri, Deuteronomi, Josue, Benjamin, Judicum et Ruth, et non est incathenatum, et incipit in secundo folio : *Aquarum appellavit maria.*

367. Item, aliud volumen Biblie in quo sunt libri Regum et Paralipomenon, et incipit in secundo folio : *historie primi libri Regum, Et ait Anna.*

368. Item, aliud volumen Biblie in quo sunt epistole Pauli, proverbia Salomonis, Ecclesiastes, Cantica canticorum, liber Sapientie et liber Ecclesiastici; incipit in secundo folio : *Minime nam femine eorum mutaverunt*, etc.

369. Item, aliud volumen Biblie in quo sunt libri Job, Thobie, Judith, Hester, Esdrem, Machabeorum, et in fine ejusdem sunt quedam dicta compoti; incipit in secundo folio libri Job post prologum : *Meum Job quod non sit similis ejus.*

370. Item, aliud volumen Biblie continens librum Actuum apostolorum, epistolas canonicas sanctorum Jacobi, Johannis et Jude, librum Apocalipsis; continet sermones de Trinitate cum omelia evangelii ejusdem, et omelias euvangeliorum ab octabis Pasche usque ad Adventum Domini, et incipit in secundo folio : *Illos loquentes stupebant autem.*

371. Item, aliud volumen continens sermones et omelias Adventus Domini et Nativitatis ejusdem, ac sermones et omelias temporis a Nativitate usque ad Pasca, et incipit in secundo folio : *Nec ad terribilem laudem.*

372. Item, liber dictus magnus Passionarius, in quo sunt plures omelie de tempore Pascali usque ad Trinitatem, et de passione, ac legende plurium sanctorum in secundo folio post euvangelium Pasche, ac post kalendarium et tabulas et aliud euvangelium interpositum de dicto tempore Pascali, incipiens : *Leve blandimentum dies vero.*

373. Item, alius liber minor vocatus parvus Passionnarius, continens passiones et legendas plurium sanctorum, incipit de legenda beati Memmii in secundo folio incipit : *Clemens diversos ad diversas*, etc.

374. Item, alius magnus liber continens legendas et passiones plurimorum sanctorum et apostolorum, martirum et confessorum et virginum, et incipit in legenda sancti Silvestri; in secundo folio incipit : *dente ultio divina manifestata est.*

375. Item, Collectarius parvus in quo solent dici in ecclesia collecte et capitula totius anni; incipit in secundo folio post kalendarium : *et leta magnificentia et gloria.*

376. Item, alius liber Collectarii novi pro diebus solennibus, incipit in secundo folio post kalendarium et benedictionem aque de littera rubea : *dam ad vesperas capitulum.*

377. Item, liber vocatus Liber obituum, continens in principio martho-

logium et plures sermones de regula beati Augustini, incipiens in secundo folio : *Que pro confessione.*

378. Item, magnum Missale ad usum majoris altaris in duas partes divisum, quorum unus librorum incipit in secundo folio post kalendarium : *Dicebant ad invicem;* et alius liber post kalendarium incipit in secundo folio : *Dominus his opus habet.*

379. Item, liber Collectarii continens collectas totius anni pro missis, ad usum majoris altaris, in quo sunt prefaciones et canon misse, incipiens in secundo folio post kalendarium : *pro commemoratione sancti pontificis.*

380. Item, aliud Missale novum, integrum, ad usum majoris altaris, et incipit in secundo folio post kalendarium : *Domine levavi.*

381. Item, aliud Missale in duas partes, notatum, ad usum quondam majoris altaris, quarum prima pars incipit in secundo folio : *Alii autem scindebant;* et secundum volumen temporis Pascalis incipit in secundo folio : *Credo terra tremuit.*

382. Item, duo Missalia fere paria, quodlibet in duas partes divisum, notata, ad usum capellanorum et altaris vicariorum deputata, quorum primum de Adventu, post kalendarium incipit in secundo folio : *His opus habet;* aliud de tempore Pascali, in secundo folio post kalendarium incipit : *debitur, sicut dixit vobis.*

Alterius primum de Adventu, in secundo folio incipit : *David benedictus;* secundum de tempore Pascali, incipit in secundo folio : *Suscipe, Domine quos.*

383. Item, aliud missale non notatum, in duas partes divisum, ad usum predictum, cujus prima pars de Adventu Domini, in secundo folio incipit : *Stola candida.*

384. Item, aliud missale integrum de nova littera notatum, in quo sunt sequentie notate, et incipit in secundo folio : *Populus Syon.*

385. Item, alius liber de veteri littera, continens benedictiones episcopales, incipiens in secundo folio : *lestis milicie.*

386. Item, liber dialogorum Petri et Gregorii, qui solet legi in tempore quadragesimali post prandium; incipit in secundo folio : *gitur quod primum est.*

387. Item, unum Psalterium feriale notatum, post finem cujus sunt himni totius anni notati, postea officium mortuorum, demum commune sanctorum, collecte et capitula totius anni, quod est in sacrario; incipit in secundo folio : *fidunt in eo.*

388. Item, unus antiphonarius vetus, notatus, non omnino ad usum Cathalaunensem, incipiens in secundo folio : *Hominis venit,* et est in sacrario.

389. Item, Matrologium magnum novum, in fine cujus sunt plures obitus, incipiens in secundo folio : *cujus mensarius sanctus.*

390. Item, duo quaterni notati qui sunt de officio beate Anne.

391. Item, alius quaternus notatus de officio sanctissimi sacramenti.

392. Item, quaternus pro chorialibus, coopertus pergameno.

393. Item, liber ad alleluya nuncupatus tabula nova de alleluia pro totis duplicibus, notatus, coopertus de serico ad lilia; incipit in secundo folio : *Alleluia judicant sancti.*

394. Item, alia tabula antiqua ad usum puerorum, pro responsoriis et alleluia misse; incipit in secundo folio : *Letatus sum.*

395. Item, novem parvi libri processionales pro vicariis, et sunt ejusdem forme, cooperti de corio rubeo.

396. Item, alius parvus similis forme, ad usum chorialium in choro.

397. Item, alii duo libri processionales grossiores, et sunt quasi ejusdem forme, quorum unus incipit in secundo folio : *deum perveniatis;* et alius incipit in secundo folio : *ibitis ut in illo die.*

398. Item, liber prophetarum incipiens ad vitam Ysaie prophete, et incipit in secundo folio : *Filiis sceleratis derelinquerunt Dominum.*

399. Item, unus antiphonarius grossus, novus, in quo scripti sunt post kalendarium : *les venite vocati;* et in secundo folio de prima dominica Adventus : *num euouae; beatus vir;* et in fine sunt himni notati, et post hymnos officium sanctissimi sacramenti.

400. Item, alius antiphonarius minoris forme et veteris note, incipit in secundo folio post kalendarium : *ta Domini potentiam.*

401. Item, alius antiphonarius sine kalendario, vetus et note veteris; incipit in secundo folio, post quatuor *Venite vocatos : celi filius hominis venit.*

402. Item, alius antiphonarius sine kalendario: incipit, post *Venite anni vocatos*, in secundo folio : *minum ecce concipies et paries.*

403. Item, alius antiphonarius magnus, antiquus, incipiens post kalendarium et *Venite vocatos : torem expectamus.*

404. Item, liber gradualis novus cum grossa nota, sine kalendario, incipiens in secundo folio : *Expectant, non confundantur.*

405. Item, aliud graduale parvum antiquum sine kalendario, quod incipit in secundo folio post *Ad te levavi : nitatem et terra nostra dabit fructum, etc.*

406. Item, unum antiquissimum missale sine nota et in principio dilaceratum.

407. Item, duo libri graduales de officiis beate Marie virginis, beati Nicolai et beate Katherine, qui sunt pro diebus dominicis ad missam vicariorum in nova cappella, quorum unus incipit in secundo folio post kalendarium : *Marie gloriam,* et alius in secundo folio post *Salve,* et sine kalendario : *Sanctificas tu solus Dominus.*

408. Item, alii duo parvi libri notati fere ejusdem forme, ad modum gradualis, quorum unus incipit in secundo folio : *Videns exclamavi;* et alius in secundo folio incipit : *Bene rosa virgo virginum.*

409. Item, alius liber gradualis et missalis de festis gloriose Virginis ac sancti Nicolai et sancte Katherine, qui incipit in secundo folio de vesperis Purificationis beate Marie virginis : *Exclamavit dicens,* et sunt in eodem collecte de communi et vigilii mortuorum notate.

410. Item, in quodam scrinio existente in sacrario sunt plures libri veteres, tam cum aceribus quam sine aceribus, et sunt de antiqua littera et diversis historiis, et sunt in numero sexaginta et novem, repositi in dicto scrinio serato, cujus seram habet dominus Johannes Guichard sacrista ecclesie.

411. Item, unus liber euvangeliorum de grossa littera scriptus, qui incipit in secundo folio : *In illo tempore cum appropinquasset Jhesus*, et est coopertus corio viridi cum clavis ereis acutis et grossis.

412. Item, alius liber euvangeliorum bene coopertus, novus, de grossa littera scriptus. qui incipit in dominica Septuagesime de littera rubea, et in secundo folio incipit : *Interiret denique quisque qualis*, et habet rigas ereas.

413. Item, alius liber euvangeliorum grosse littere, qui incipit in rubro, *dominica secunda post Pasca, Lectio sancti euvangelii secundum Johannem*, et in secundo folio : *spiritus qui caulas fidelium, etc.*

414. Item, alius parvus liber euvangeliorum incipiens : *dominica prima de Adventu secundum Matheum*, in littera rubea, et in secundo folio : *Posita est ergo omnis arbor.*

415. Item, alius liber euvangeliorum et epistolarum ab Adventu usque ad Penthecosten incipiens : *Dominica prima adventus Domini, Lectio epistole beati Pauli apostoli ad Romanos*, de littera rubea, et in fine scribitur euvangelium vigilie sancti Thome apostoli secundum Matheum, et est coopertus corio albo.

416. Item, alius liber de epistolis Damasci pape ad Jheronimum, albo corio coopertus cum rigis ereis, incipiens in secundo folio post tabulam : *Epistola pape Damasci*, de littera rubea.

417. Item, unum volumen Biblie novum, continens libros Genesis, Exodi, Levitici, Numeri, Deuteronomi, Josue, Judith, Jheremie, Actuum apostolorum; incipit in rubro : *Incipiunt epistola libri Genesis*, et in secundo folio : *ditibus non habentur, etc.*

418. Item, alius liber Biblie incipiens : *Incipit prefacio in libro Job*, de littera rubea, et in secundo folio : *precipue in Job cui si ea*, et in fine habetur liber Ysaie, bene coopertus cum rigis ereis.

419. Item, alius liber Biblie incipiens sic : *Prefacio sancti Jheronimi presbiteri in libro Regum*, de littera rubea et asurata. et in secundo folio : *quatuor seniorum*, bene coopertus cum rigis ereis.

420. Item, alius liber qui dicitur liber Moysi. glosatus de grossa littera, qui incipit : *Verba que locutus est Moises*, et in secundo folio de grossa littera : *percussit Seon regem Amorreorum.*

421. Item. alius liber Ezechielis prophete, qui incipit : *Ezechiel propheta cum Joachim rege*, in grossa littera nigra, et est glosatus, et incipit in secundo folio : *a magis et arriolis.*

422. Item. alius liber Genesis, qui incipit in primo folio : *Cum divinos libros legimus*, et in secundo : *partim de populo Judeorum.*

423. Item, alius liber Levitici glosatus, qui incipit in grossa littera aurea : *Vocavit*, et in secundo folio in glosa : *Ysodorus omnis etc.*

424. Item, liber agendorum pro episcopo, qui incipit in rubro : *Incipit ordo ad cathecisandos infantes in sabbato sancto*, et in fine dicti libri est letania.

425. Item, liber episcopalis de canone misse, benedictionibus ecclesiarum et cimiteriorum, de ordinibus benedictionis abbatum, etc., et incipit de littera nigra : *Per omnia secula*, et in fine : *collecta de benedictionibus vestimentorum.*

426. Item, liber Collectarii totius anni, qui incipit, post aliquas missas non notatas et alterius littere, de littera rubea, *Dominica prima de Adventu Domini*, et in fine dicti Collectarii scribuntur principia de *Gloria in excelsis* cum nota, et post ea alie misse sine nota, littere similis prioris.

427. Item, alius liber Collectarii cujus prima collecta est : *Excita quos etc.*

428. Item, unus Antiphonarius antiquarum littere et note.

429. Item, liber Biblie antiquissimus, de libris Job, Judith et Hester ; incipit in secundo folio : *Discent igitur.*

430. Item, alius liber de veteri littera incipiens : *Quum quorumdam Romanorum*, et incipit in secundo folio : *Ante omnia est pudicitia.*

431. Item, alius liber juris canonici antiquarum constitucionum, procedens ad instar Decretalium, incipiens in primo folio et de littera rubea : *De justicia et jure*, et in secundo folio incipit : *Exactis demum regibus.*

432. Item, alius liber constitutionum incipiens in grossa littera forme : *Juste judicate*, et in secondo folio : *Adversarium in judicium.*

433. Item, alius liber qui dicitur *Somma Tancreti*, ordinem judiciarium tractans.

434. Item, alius liber qui dicitur Distinctiones per alphabetum, et incipit : *Operamini cibum qui non perit*, et in secundo folio : *Tempus etiam studiose est, etc.*

435. Item, alius liber vetus de sacra scriptura, incipit in rubro : *Incipit prologus.*

436. Item, alius liber de veterrima littera, cujus prima littera est magnum P.

437. Item, alius liber pontificalis, veteris littere, incipiens in rubro : *Ordo romanus ad puerum tondendum.*

438. Item, alius liber vetus, in cujus principio sunt in quinque foliis decem columpne intermediis scripturis diversis incognitis, littera difficili ad legendum scriptus.

439. Item, alius liber antiquus, panno serico coopertus, incipiens de littera rubea : *In Christi nomine, etc.*

440. Item, alius liber antiquissimus cujus prima littera est F magnum, et sunt euvangelia.

IMPRIMERIE NATIONALE.

441. Item, alius liber antiquissimus in duobus foliis, in principio notatus, et in secundo folio incipit : *Exultet jam angelica turba.*

442. Item, alius liber antiquus de vita sanctorum Desiderii, Petri et Pauli.

443. Item, alius liber antiquissimus incipiens in littera nigra : *Gratias ago Domino.*

444. Item, alius liber antiquissimus cujus tria folia sunt in principio dilacerata, et sunt veteres constituciones.

445. Item, alius liber antiquus de medicina.

446. Item, alius liber antiquus psalterii, bene vetus.

447. Item, alius liber missalis antiqui, incipiens per prefaciones et : *Te igitur.*

448. Item, alius liber in rubro incipiens : *Prefacio in apologetico Gregorii Nazareni episcopi.*

449. Item, alius liber de grossa littera antiqua, incipiens in rubro : *Presbiter introiens sacrarium.*

450. Item, alius liber sine postibus, incipit in secundo folio : *Potenciori illuminare.*

451. Item, alius liber antiquissimus, incipiens in secundo folio : *lamedi et dicit in principio cronice.*

452. Item, alius liber parvus et grossus, antiquissimus, incipiens in secundo folio : *Fundamenta ejus.*

453. Item, alius liber bene vetus in quo sunt collecte, coopertus panno serico, incipit : *Deus ad quem laudandum angelica etc.*

454. Item, alius liber sine postibus, incipit in secundo folio : *Omnis res etc.*

455. Item, alius liber sine postibus, parvus, sic incipiens in secundo folio : *put et explorato rege etc.*

456. Item, aliud liber cum postibus ligneis nigris, cujus folia in principio sunt dilacerata, continens quasdam constituciones antiquas.

457. Item, alius liber processionalis antiquissimus et grossus et de antiqua nota notatus.

458. Item alius liber sine postibus, procedens per metra.

459. Item, alius liber ubi non est principium et incipit : *habetur tura, nichil retulit.*

460. Item, alius liber gradualis vetus, incipiens : *Gloria in excelsis,* et deinceps sequitur kalendarium, postmodum incipit in littera rubea : *Anthienne ad processionem dominicis etc.*

461. Item, unus liber pontificalis, similis littere cujus est ille de choro, et similiter coopertus, incipit in secundo folio : *In nomine Jhesu.*

462. Item, alius liber agendorum, incipiens in secundo folio : *Quid ex eo tactum vel respersum,* et est novus et de grossa littera.

463. Item, alius liber gradualis, incathenatus ante locum succentoris, incipit in secundo folio : *mine notas.* — *Iste non reperitur.*

464. Item, liber cantus ad usum puerorum chori, datus per dominum Johannem Bource, existens penes sacristam.

465. Item, liber Cathonis moralis, datus per magistrum Johannem Helioti, incathenatus in choro inter scrinia ubi sunt libri et jocalia altaris.

466. Item, liber missalis parvus incipiens per prefatias glosatas, deinde principia de *Gloria in excelsis*, postmodum *Confiteor* et canon misse, et est prima *Benedicta sit sancta civitas*, et finit per collectas sanctorum Fusciani et Jentiani et Victorici martirum.

467. Item, unus liber euvangeliorum incipiens in rubro : *Dominica prima in adventu secundum Matheum*, et finit : *secundum Johannem : in illo tempore dicit Jhesus discipulis etc.*, et in fine : *Et ego resuscitabo eum in novissimo die.*

468. Item, alius liber gradualis incipiens post kalendarium : *Venite omnes, exultate in conspectu etc.*, deinde : *Ad te levavi*, et finit de : *Sequenti superne matris.*

469. Item, alius liber gradualis incipiens post kalendarium : *Ad te levavi*, et ante dictum kalendarium sunt *Sanctus* et *Agnus.*

470. Item, alius liber antiphonarii, incipiens post kalendarium in nigra littera : *Ecce due veniunt;* in fine cujus sunt : *venite*, et principium himnorum horarum.

471. Item, alius liber gradualis incipiens a prosa sancti Lupentii : *Christo mandante*, deinde sequitur quedam prosa sic incipiens : *Exultemus*, postea sequitur kalendarium, et tunc sequitur : *Venite omnes exultemus;* in cujus fine est hymnus sancti Alpini : *Instat clara dies.*

Alia bona.

472. Primo una campanula de metallo ad pulsandum dum portatur Corpus Christi.

473. Item, una lanternula lignea, vetus, in qua est de cornu.

474. Item, quinque candelabra cuprea magna, paria.

475. Item, alia quatuor candelabra bassa, paria.

476. Item, duo alia vetera, fracta et modici valoris.

477. Item, una asconsa cuprea ad charnerias, pro legendo in choro.

478. Item, due alie ad manubrium ligneum, modici valoris.

479. Item, duo coffini de corio bullito, pro deponendo chopinas.

480. Item, tres polie cupro, due majores et alia minor.

481. Item, tres pecie veterrimorum candelabrorum.

Venerabilis et discretus vir Johannes de Sommavilla, canonicus ecclesie Cathalaunensis, confitetur habuisse receptum per modum custodie, per manum notarii Capituli, a sacrista predicte ecclesie, promittit etiam restituere, totiens et quotiens ipsi satis placuerit, illa que sequuntur :

482. Primo unum missale de tempore hiemali quod incipit in prima dominica Adventus, et sic incipit in secundo folio de euvangelio dominice predicte : *alii autem*, et in ultimo folio de prosa sancti Vincentii sic finitur : « *cancentes alleluia* », et predicto missali appendunt duo fermeti de argento;

483. Item, tres pannos albos pro altari ad celebrandum ;

484. Item, unam albam simplicem ad usum sacerdotis celebrantis, cum uno amicto albo et una zona ;

485. Item, unum parvum calicem cum pathena, argenteum, sine cocleari, interius et in circumferentiis deauratum, ponderis VI onciarum, cum uno tresello bene largo, que quidem calix pertinet, ut fertur, capellanie domini Guillelmi Leblondat.

Et hec omnia bona ecclesiatica promittit restituere modo quo superius scribitur, teste signo manuali predicti notarii.

Datum anno Domini millesimo quadringentesimo duodecimo, feria quarta post festum beate Lucie virginis et martiris.

Ita est, sed hanc non leva nisi totum deleas quia super hoc sunt.

Facte tres cedule, quarum hic una, alia in copia hujus inventarii, et alia penes dominum Johannem Tonsoris sacristam. — Jo. Parvi.

(Orig. papier. — Arch. départ. de la Marne, G. fonds du chapitre de Saint-Étienne de Châlons, arm. 1, liasse 53, n° 10.)

FONTS BAPTISMAUX DE L'ÉGLISE DE RIBEMONT (AISNE).

(Communication de M. Maxe-Werly, correspondant du Comité à Bar-le-Duc.)

Ces fonts, que l'on peut classer au XIIe siècle, et dont le type se rencontre assez fréquemment dans la région du nord-est de la France, n'existent plus aujourd'hui dans leur état primitif; la table supérieure a été remplacée par un réservoir en pierre brute, muni de son couvercle en métal; mais grâce au soin pris par M. Rabelle, pharmacien à Ribemont, de recueillir tous les débris anciens rencontrés lors des travaux entrepris pour abaisser autour de l'église, jusqu'au niveau du sol de la rue, la partie autrefois occupée par le cimetière, il est permis de reconstituer dans son premier état ce

petit monument qui ne manque pas d'intérêt et remonte sans doute à l'époque même de la fondation de l'église paroissiale de Ribemont.

La cuve quadrangulaire, découverte, brisée en plusieurs morceaux, offre dans son épaisseur, sur chacune des faces latérales, une frise reproduisant en relief des ornements variés : enroulements, portiques, ceps de vignes avec feuilles et raisins. Elle était portée sur un fût conique central, orné à sa base d'un gros tore, et reposait sur un soubassement orné, dont les angles portent encore les bases de quatre colonnettes, aujourd'hui disparues, et qui avaient leurs chapiteaux, de même style, aux quatre coins du bandeau qui couronne le monument.

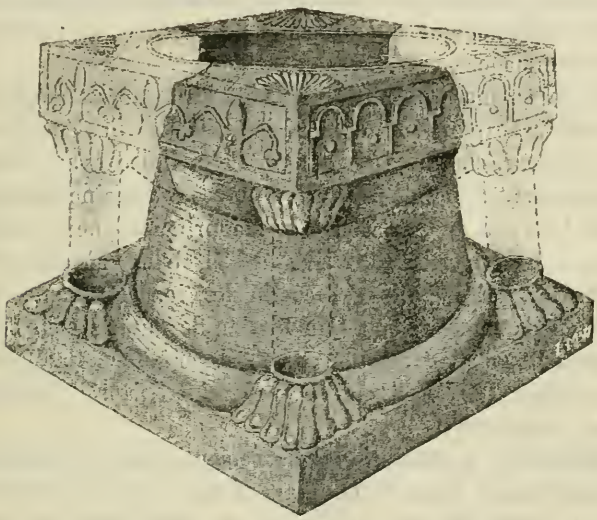

Nous n'avons pas ici une œuvre comparable aux cuves baptismales de Vermand, de Lesqueilles-Saint-Germain, de Corbeny, d'Erlon, si bien décrites par M. Éd. Fleury, dans ses *Antiquités et monuments du département de l'Aisne;* mais tels qu'ils peuvent être restitués avec les fragments découverts par M. Rabelle, les fonts baptismaux de Ribemont présentent encore un certain intérêt par les motifs de décoration qui y sont reproduits sur chacune des faces.

INSCRIPTIONS RECUEILLIES PAR M. LETAILLE EN TUNISIE.

(Notice de M. Salomon Reinach sur deux rapports de M. de la Blanchère.)

Nous devons à M. de la Blanchère, délégué du Ministère de l'instruction publique à Tunis, deux rapports en date du 12 avril et du 4 mars 1885 sur les découvertes épigraphiques faites par M. Letaille en Tunisie au cours de sa dernière campagne d'exploration. Les extraits suivants de ces rapports donneront une idée très satisfaisante de l'activité et du zèle de M. Letaille, auxquels la Commission archéologique de Tunisie a déjà souvent eu l'occasion de rendre hommage.

Parti le 10 mars, revenu le 5 avril, M. Letaille a employé dix-sept jours à l'exploration de la région difficile qui s'étend entre le Sers et-Djâma, chez les Ouled-Aoun et les Ouled-Ayar, s'attachant principalement à l'étude du tracé de la voie romaine qui passe à Djâma. Le reste de son voyage a été principalement consacré à Djâma, à Makter et au Ksar Sidi-abd-el-Melek, où était Uzappa.

A Makter, M. Letaille a recueilli les renseignements qui lui avaient été demandés par la Commission de Tunisie pour servir de commentaire au plan dessiné par M. Espérandieu. Il est en train de les rédiger; dès qu'il me les aura remis, j'aurai l'honneur de vous les transmettre.

A Djâma, il a examiné soigneusement, avec le mémoire de M. Mommsen sur Zama [1], le village et les ruines; il prépare à ce sujet un travail dont ce que j'ai vu me paraît offrir un véritable intérêt. Les recherches en ce lieu lui ont, de plus, fait découvrir les textes que voici :

1. Lettres de $0^m,25$ et $0^m,20$. La dernière ligne a été martelée et récrite.

AXIM
ƎLIƀANTO
ODIA AVG

[1] Mommsen, *Zama*, dans l'*Hermès*, Berlin, 1885, p. 154; cf. Th. von Oppolzer, *Die Sonnenfinsterniss des Jahres 202 v. Chr.*, *Nachtrag zu Mommsens Zama*, dans le même recueil, p. 318.

2. Dans la cour d'une maison. Lettres de $0^m,05$.

EDI

3. Dans les environs de la ville, au-dessus des citernes. Lettres de $0^m,04$.

VIX
ISLXXXV

4. Au même lieu. Lettres de $0^m,05$.

XXXVII
H·S·E

5. Au même lieu. Lettres de $0^m,04$.

D M S
PRIMITIVS
AN · LXX · VIXIT
H S E

6. Au même lieu. Lettres de $0^m,05$.

*satu*RNIA
IA · VIXIT
ANNIS · XXXV
H S E

7. Au même lieu.

D M S
PRIMA
VIX
AN·LXXXI
H·S·E

8. Inscription déjà publiée par M. Poinssot[1] d'après une première lecture de M. Letaille. Brisée à droite; hauteur des lettres $0^m,12$ aux deux premières lignes, $0^m,07$ aux deux dernières.

IMP CAESARI · DIVI TRAI /
AVG · PONT
L·RANIVS·FELIX·AVG·P·P·PONT·ARCVM CVM
ADIECTA · PECVNIA · FECIT · AMPLI
D E

[1] *Bulletin des antiquités africaines*, t. II, p. 373.

Cette pierre, longue de $2^{m},35$, haute de $0^{m},65$, fait partie de l'inscription d'un arc de triomphe. Contrairement aux indications du premier éditeur, les lignes qui paraissent incomplètes n'ont pas souffert; elles ont été gravées avec la disposition reproduite ici par la copie de M. Letaille [1].

9. Au Dar Si-Mohammed-ben-abd-es-Selam. Pierre formant le linteau d'une porte. Lettres de $0^{m},04$.

VENVS ꝏ
P A V L(?)
O T O R O(?)
PIA VIX
NIS · LXIII
H·S·E

A Uzappa [2], M. Letaille a relevé les inscriptions suivantes :

10. Inscription du second arc de triomphe.

*im*P · CAES · M · AVRELIO · SEVERO · ANTONI*n*
O · PIO · FEL · AVGꝏCꝏVZAPPA · DD · PP

Cette pierre est longue de $3^{m},50$; la hauteur des lettres est $0^{m},12$. On remarquera la forme du Z, commun à toutes les inscriptions d'Uzappa [3].

M. Letaille a recopié ensuite une inscription déjà donnée par M. Espérandieu [4]; mais sa copie, comme celle du précédent explorateur, me semble avoir besoin d'être revue. Il a également découvert une inscription punique qu'accompagne un dessin; j'en enverrai prochainement l'estampage [5].

[1] Ligne 1, M. Poinssot donne l'N de TRAIA(NI); ligne 3, L·RANIVS·FELIX·F·AVG· etc.

[2] Sur ces ruines, encore très peu visitées, cf. Tissot, *Archives des Missions*, 1883, p. 326; Poinssot, *Bulletin des antiquités africaines*, t. II, p. 226 et 310; Espérandieu, *Épigraphie des environs du Kef*, p. 15.

[3] Cf. Hübner, *Exempla scripturae epigraphicae*, p. LXVII.

[4] Espérandieu, *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, 1883, VIII, p. 11; *Ephemeris epigraphica*, V, n° 1182.

[5] M. Poinssot a déjà découvert et publié deux inscriptions néo-puniques d'Uzappa (*Bulletin des antiquités africaines*, t. II, p. 234 et 236), reproduites à tort comme provenant de Carthage par M. de Sainte-Marie (*Mission à Carthage*, p. 76 et 77). Cf. les mêmes textes dans Espérandieu, *Épigraphie des environs du Kef*, p. 13.

11. Dans la plaine entre Makter et Uzappa, à côté de la sebkha. Hauteur des lettres $0^m,02$. Inscription à deux registres dont un seul a été rempli.

DMS
MEM
MIA
PRI
VATA
VIXIT
ANNIS

Nous omettons les passages du rapport de M. de la Blanchère relatifs aux missions de M. Letaille en vue d'assurer la possession d'objets antiques actuellement dispersés au musée archéologique de Tunis qui est en voie de formation.

Dans un second rapport, daté du 4 mai 1885, M. de la Blanchère communique des renseignements touchant un voyage de M. Letaille à Ksar-Tyr, à 18 kilomètres est de Medjez-el-Bab, où un industriel anglais, M. Pilter, avait récemment découvert dans sa propriété plusieurs textes épigraphiques. « M. Letaille, parti pour Ksar-Tyr, a été gêné par une pluie diluvienne et n'a pu rapporter de cet endroit que trois estampages. Il y a là un assez grand nombre de textes que nous étudierons prochainement. »

M. de la Blanchère a joint à son rapport trois estampages rapportés par M. Letaille, dont il a donné la transcription. Voici ces textes revus sur les estampages :

1. A Ksar-Tyr, inscription provenant de l'Henchir Breik, situé dans le voisinage. Pierre brisée en trois morceaux qui se rajustent. Hauteur $0^m,74$, largeur $0^m,56$. Lettres de $0^m,055$ à la première et à la deuxième ligne, de $0^m,04$ aux suivantes.

SERAPI AVG · SACR
PRO · SALVTE · IMP · CAES
M · AVRELI · COMMODI · ANTONINI · PII
FELICIS · AVG · TOTIVSQ · DOMVS · EIVS
DIVINAE
*iul*IANVS · ROGATI · GEMNI SARDANI
*f*IL · SVO · ET · ROGATIANI · ET · PRIMVLI
*e*T · IVLIANI · ET · SECVNDIANI · FILIOR
*s*VOR · NOMINE · STATVAM · QVAM ·

*li*BERALITATE · SVA · PRO AMORE
*p*ATRIAE · AD · EXORNANDAM
*e*AM · EX · HS · III · MIL · N · PROMISIT
*de*BITA · PECVNIA · FECIT · ET · D*edic.*
(*et ob*) DEDICATION(*em decurionibus epulum dedit*).

Serapi Aug(usto) sacr(um)
Pro salute imp(eratoris) Caes(aris)
M(arci) Aureli Commodi Antonini Pii
Felicis Aug(usti) totiusq(ue) domus eius
divinae
[Jul]ianus Rogati Gemmi Sardani
fil(ius) suo et Rogatiani et Primuli
[e]t Juliani et Secundiani filior(um)
[s]uor(um) nomine statuam quam
[li]beralitate sua pro amore
[p]atriae ad exornandam
[eam] ex HS. III milibus nummum promisit
[de]bita pecunia fecit et d[edic](avit)
[et ob] dedication[em decuriombus epulum dedit].

2. Ksar-Tyr, dans la propriété de M. Pilter. Estampage d'une inscription déjà publiée par M. Cagnat (*Archives des Missions*, 1882, p. 71).

3. Ksar-Tyr, dans la propriété de M. Pilter. Hauteur 1m, largeur 0m,54. Lettres de 0m,10 à la première ligne, de 0m,06 aux suivantes. L'inscription est brisée en deux fragments qui ne se rajustent pas exactement à la partie supérieure.

G · EGNA*ti*O · C · FIL ·
PAPIRIA *fe*LICI AEDI
LI · IN*no*CENTISSIMO
AMICI · OB · M*er*ITVM · OB · CV
IVS · DEDICATIONEM · IDEM ·
EGNATIVS · PR*a*ETER · GYMNA
SIVM · ET · MISSILIA · QVAE · AEDI
LES · EDERE · *so*LENT · DIEM · SACR
LIBERALIORVM · AVXIT · ET · OMNI · IN
PENSA · SVA · EVM · CIVIB · VNIVERSIS ·
EXIBVIT · AMPLIVS ETIAM · LVDOS · SCENI
COS · EDIDIT · ET · EP*ul*VM · POPVLO · DEDIT
L · D · D D · *p. p.*

C. Egna[ti]o C. fil(io) Papiria (tribu) Felici, aedili in[no]centissimo, amici ob m[er]itum;

Ob cujus dedicationem idem Egnatius pr[a]eter gymnasium et missilia quae aediles edere [so]lent diem sacr[um] liberaliorum auxit et omni impensa sua cum civibus universis exibuit, amplius etiam ludos scenicos edidit et ep[ul]um populo dedit.

L(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica).

C'est la première fois, à notre connaissance, que les jeux des *Liberalia* sont mentionnés dans une inscription africaine. Festus[1] nous apprend que les *Liberalia* sont synonymes de *ludi honorarii : Honorarios ludos quos et liberalia dicebant.*

Outre ces trois estampages, écrit M. de la Blanchère, M. Letaille me remet la copie de deux textes relevés par lui le long de la voie romaine qui va de Medjez-el-Bab vers Carthage, voie encore peu explorée.

4. Fragment de borne milliaire près de Sidi-Mediên.

LIVS · ANTONINVS
PIVS · F*elix* AVG · PAR
THICVS · MAX · BRITA*n*
MAX · GERMANI*cus*
MAX · TR · POTEST[illegible]
XVIII · COS[illegible]
S[illegible] V[illegible]
XXXXV

Ce texte a besoin d'être revu.

5. Sur la même voie, à quelques milles plus loin.

INVICTIS
ET · PERPETVIS
IMPP
DIOCLETIANO · ET
MAXIMIANO
AVGG
C[illegible]

La dernière ligne de ce texte se déchiffrerait sans doute sur un estampage, mais M. Letaille a été empêché d'en prendre par la violence du vent.

[1] Festi *epit.* p. 102; cf. Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. III, p. 348.

NOTES SUR L'ENFIDA ET LA VALLÉE DE L'OUED MAROUF.

(Communication de M. le lieutenant de Belenet [1].)

L'Enfida [2].

En suivant la route qui conduit de Tunis à Sousse et passe par Hammamet, on voit à quelques kilomètres de cette ville une vieille tour romaine bien connue dans le pays sous le nom de Ksar Menara; plus loin on arrive à un pont romain qui marque la limite de l'Enfida.

Trois voies romaines devaient partir de ce point : la première continuait vers Hergla et Hadrumète, traversant à quelques milles du point de départ un pont qui existe encore : c'est la route actuelle de Sousse; la deuxième, presque parallèle à la première pendant 10 ou 12 milles, passe par les ruines connues sous le nom de Henchir Sidi-Khalifa, Henchir Chigarnia : c'est la route de Bou-Ficha et de Dar-el-Bey; enfin la troisième conduit à Zaghouan, après avoir détaché deux rameaux : l'un sur Gerado, Battaria, Aïn-Mdeker, et l'autre sur Zeriba et la vallée de l'Oued ed-Djourf. C'est par cette dernière voie que passe la route de Tunis à Kairouan.

Gerado. — À Gerado, les trois monuments les mieux conservés de l'ancienne ville romaine sont : le temple, sur lequel est inscrit le nom des donateurs; l'amphithéâtre et la fontaine qui sert encore aujourd'hui. Le village arabe est à 2 kilomètres sur le sommet de la montagne, à plus de 200 mètres au-dessus de la plaine.

Battaria. — À Battaria, la Cie Franco-Africaine a commencé à bâtir un bordj au milieu de la ruine romaine; mais par suite du manque d'écoulement des eaux, le terrain est devenu très insalubre

(1) Les annotations sont dues à M. Cagnat, membre de la Commission de Tunisie.

(2) [Le travail est dédié à M. de Sailly, qui, de l'aveu de M. de Belenet, a déchiffré le premier les inscriptions qui y sont contenues. Il est accompagné de photographies et de dessins exécutés avec soin, qui ont été déposés aux Archives de la Commission.]

et la construction a dû être interrompue[1]. Sur le sommet de la montagne entre Gerado et Battaria se trouve une vieille tour qui sert de signal géodésique.

Hammam-Zeriba. — C'est à Hammam-Zeriba que la voie qui conduit à Zaghouan se bifurque pour servir de grande route entre Tunis et Kairouan. Ce point est ainsi appelé du nom des montagnes environnantes. On y remarque les ruines de bains romains très curieux. Les eaux sont sulfureuses et d'une température fort élevée; elles sortent d'un bassin ancien pour traverser le hammam arabe et se rendre dans un réservoir naturel qui reçoit également les eaux venant de la montagne.

On voit encore en arrivant au hammam une suite d'arcades voûtées qui servent de demeures aux Arabes, et un beau réservoir; de nombreuses ruines existent tout alentour.

Le village de Zeriba est à 4 milles de la source (7 kilomètres), tout à fait sur la montagne, au pied de rochers presque inaccessibles d'où l'on domine tout le pays et d'où la vue s'étend jusqu'à Hammamet. En remontant la vallée de l'Oued el-Djourf on rencontre de nombreuses ruines : la plus considérable renferme un château byzantin, les restes d'un arc de triomphe et d'un grand mausolée sur la façade duquel se lit une curieuse inscription[2].

Arrivés au sud du massif de Zeriba, au lieu de continuer sur Kairouan, nous avons contourné la montagne pour descendre la vallée de l'Oued Holdg-el-Neb et de l'Oued-el-Boul.

Aux sources de ce cours d'eau se trouvent les grandes ruines dites Henchir Aïn-Zaktoun. Ces ruines ont 4 kilomètres de circuit; on y remarque les restes d'un pont et d'un temple ainsi qu'un château byzantin entouré d'un grand mur carré avec une belle porte d'entrée.

Dans les environs de ces ruines, en remontant la montagne, j'ai rencontré un village inhabité, entièrement creusé dans des rochers; ces habitations ne sont pas des cavernes naturelles, mais de véritables chambres à peu près sphériques et plus ou moins régulières, ayant comme porte une ouverture circulaire. La nature siliceuse de la pierre explique comment on a pu la travailler de la sorte. Un de mes camarades a découvert plusieurs dolmens dans cette partie du

[1] [Les inscriptions de Battaria ont été copiées dès 1882 par M. le lieutenant Boyé, qui les a communiquées à la Commission.]

[2] [*Corpus inscrip. lat.*, t. VIII, n° 901.]

Djebel Zeriba. Sur le cours de l'Oued Boul on rencontre trois ruines; les deux dernières surtout sont importantes. Ce sont Henchir el-Ksour, Henchir bou-Daraia et Henchir el-Garci.

Dans l'*Henchir bou-Daraia* je n'ai trouvé aucune inscription, mais je dois signaler une grande construction carrée entièrement en pierres taillées.

Sidi-el-Garci. — Du pied de la montagne qui domine Sidi-el-Garci descendent plusieurs petits cours d'eau; l'un d'eux a sa source à côté du marabout; les eaux en sont chaudes et coulent dans un petit aqueduc romain jusqu'à un réservoir, aux environs duquel on trouve beaucoup de restes de colonnes en marbre blanc et en marbre rouge.

Aux sources de l'Oued Mouça, affluent de l'Oued Boul, dans une position magnifique, au pied de la montagne, se trouve l'*Henchir Aïn-Mdeker;* on y remarque deux mausolées, les reste d'un pont, un château byzantin et une quantité d'autres ruines.

C'est par ce point d'ailleurs que passait la voie romaine que nous avons laissée à Battaria et dont on remarque plusieurs fois la trace en allant à Aïn-Mdeker ou à Bordj el-Garci.

En suivant la deuxième voie romaine dont je parlais en commençant, c'est-à-dire à partir de Ksar-Menara, en se rapprochant un peu du rivage, on arrive à quelques kilomètres de Bou-Ficha, sur un territoire englobé dans l'Enfida, qui est placé sous la protection de Sidi Khalifa, marabout fort vénéré des Arabes; c'est sur ce territoire que se trouvent les ruines les plus curieuses du pays, celles de l'ancienne ville d'Aphrodisium.

Au sud de Sidi Kalifa on trouve Aïn-Allouf (*source du sanglier*), dont les ruines sont moins importantes, puis le bordj d'El-Kley, où j'ai relevé une inscription funéraire [1] :

[1] [La copie suivante de cette inscription m'avait été envoyée par M. Mangiavacchi, régisseur de l'Enfida :

DIS · MANIBVS SACRVM
VENIVSOVARIVS · SVELII · QVN
VIXIT ANNIS XXXVI DIEBV
CINTA · H Ø S Ø E

On pourrait peut-être lire, en tenant compte des deux copies: *D(is) manibus sacrum; M. Enius Quartus Suelli(i) Qu[inti f(ilius)?], vixit annis* XXXVI, *diebus* [*tri?*] *ginta. H(ic) s(itus) e(st).*]

DIS MANIBVS SACRVM
MENIVS QVARIVS MSVFLII QVM
VIXIT ANNIS XXXVI DIEBVS
SINIA H ø S ø EF

Au sud-ouest, dans la montagne, se remarquent les restes d'un aqueduc et de deux grandes digues, à côté des ruines de deux villes se faisant face, au sortir des montagnes. Ces digues conduisaient l'eau à un grand réservoir dont il reste quelques traces. Les digues et le réservoir ne sont pas de construction antique, mais on y trouve des matériaux romains; il est fort probable que les Arabes n'ont fait que se servir de travaux antérieurs.

Tout le long de la côte on rencontre une grande quantité de ruines peu importantes d'ailleurs, et assez profondement enfouies dans le sol à cause des dunes qui commencent à s'amonceler sur le rivage et à gagner l'intérieur.

Près des deux marabouts Sidi Hamida et Sidi Abdallah, dans un endroit appelé *Henchir Chigarnia*, se trouve une grande agglomération de ruines. Le château byzantin est fort bien conservé; on y voit encore de grandes chambres complètement intactes, dans lesquelles trente hommes peuvent tenir, comme j'ai pu m'en rendre compte moi-même; ce château est carré, formé de quatre tours reliées entre elles, puis d'une enceinte extérieure avec une magnifique porte d'entrée.

En continuant sur cette route, on arrive à Dar-el-Bey, centre de l'exploitation agricole dans l'Enfida. Les ruines voisines de ce point et du Djebel Takroun ne présentent que peu d'intérêt, quoique fort nombreuses.

Je dirai la même chose de toute la plaine qui s'étend à 20 ou 30 kilomètres au sud de Dar-el-Bey et qui appartient aussi à l'Enfida; toutefois, si les belles ruines romaines y font défaut, un ensemble de monuments, unique probablement dans le monde entier, occupe une partie de ce pays.

Dans le voisinage du Bordj bel-Ouar, au milieu d'une plaine de 12 à 15 kilomètres carrés, se trouvent environ 400 dolmens complètement intacts.

Chaque dolmen est entouré d'un espèce de mur de 15 à 20 mètres de tour, formé d'une dizaine de menhirs; l'intervalle entre le mur et le dolmen est complètement pavé et en pente.

Quelquefois un deuxième mur formé de pierres plus petites en-

toure le premier. Ces dolmens sont presque alignés et disposés en quinconces, à des distances variant entre 100 et 200 mètres.

Nous n'avions malheureusement que quelques heures à rester en ce point et il ne nous a pas été possible d'y faire des fouilles.

Le bordj bel-Ouar, que l'on rencontre en partant de Dar el-Bey et en se dirigeant sur Kairouan et le lac Kelbia, est un grand bâtiment élevé, il y a une cinquantaine d'années, dans le style des châteaux forts du moyen âge, une construction carrée avec de petits bastions pour le flanquement des murs, des machicoulis, des fossés et un pont-levis. Au milieu se trouve une grande tour d'où l'on domine toute la plaine, le tout armé d'une dizaine de canons. Le bey fit autrefois construire cette petite forteresse pour donner aux Ouled-Saïd un lieu de refuge contre les invasions de leurs voisins : c'était aussi pour lui un moyen de recouvrer plus facilement l'impôt.

Dans la partie méridionale de l'Enfida, à 5 ou 6 lieues de Kairouan, se trouve un lac d'eau douce ou tout au moins assez peu salée pour pouvoir servir à la culture : c'est le lac Kelbia, qui a près de 15 kilomètres de circonférence. Ce lac, et non la Sebkha Sidi-el-Hani, reçoit les eaux de toute cette région jusqu'à l'Oued Siliana : aussi a-t-on songé à l'utiliser pour la culture.

La vallée de l'Oued Mahrouf.

Avant de se jeter dans le lac Kelbia, sous le nom d'Oued Boghan, l'Oued Mahrouf parcourt pendant une vingtaine de kilomètres la grande plaine de Kairouan, où il sert à l'irrigation des champs et des pâturages; il porte, dans cette partie de son cours, le nom d'Oued el-Aaleu. Les ruines romaines de ce côté ne sont pas très nombreuses et n'ont que peu d'importance; ce sont des restes de moulins, de villas et de tours à moitié recouvertes par la terre.

Un peu plus haut la rivière prend le nom d'Oued Nebahna; c'est sous ce nom qu'elle passe à Sidi-Ferrath et arrose, à hauteur d'El-Kantara, les ruines d'une grande ville romaine; de cette ville partait un pont conduisant sur la rivière, dont il reste encore les arches sans aucune inscription. Sur le pont passait la voie que nous avons suivie à Hammam-Zeriba et dans la vallée de l'Oued el-Djourf; on la retrouve à Djebibina, point connu par des ruines que je n'ai pu visiter.

A quelques kilomètres au sud-ouest du pont se trouve un château

fort byzantin appelé Ksar el-Amar (*Château Rouge*) à cause de la couleur des pierres qui le forment; les marabouts des environs sont aussi construits avec ces pierres rougies par les siècles, et tout autour de l'un d'eux, Sidi-Ali-ech-Cheib, se trouvent les ruines d'un aqueduc et de grands réservoirs.

La voie romaine de l'Henchir Nebahna à Zeriba devait couper deux autres voies: l'une venant de l'Enfida et se dirigeant vers le sud-ouest, que nous retrouverons plus tard et qui est marquée par un pont à peu de distance de l'Oued Nebahna, et l'autre un peu plus au nord, la grande voie de Sousse à Constantine, dont on peut suivre encore le tracé sur plus d'un point. Un troisième embranchement, qui suit le cours de la rivière et de l'une de ses sources principales appelée la Cerdiana, est la route la plus courte pour aller rejoindre la vallée de l'Oued el-Kébir. Sur cette route on rencontre des ruines à Aïn-Mabrouka, à Teniet-el-Sif et ailleurs; on passe ensuite au pied du Chirich, l'un des points les plus élevés de la chaîne.

Le Chirich est un sommet isolé et à pic au milieu de la montagne : vu son importance géodésique, je dus y monter et je fus loin de m'en repentir.

J'y découvris des monuments mégalithiques, des ruines romaines, quelques constructions arabes détruites depuis longtemps et une Zaouïa, dans laquelle, parmi de vieilles pièces arabes, je trouvai deux monnaies d'argent romaines et une monnaie phénicienne [1].

Du haut de la montagne on distinguait les ruines de Houmt-el-Abouab (*mère des portes*), dont les trois arcs de triomphe, les temples et les autres édifices brillaient au soleil. Puis, dans le lointain, quatre ou cinq autres ruines que la distance ne me permit pas de visiter.

Houmt-el-Abouab est bâti entre le confluent de deux rivières. Parmi les nombreux monuments que l'on peut reconnaître, les principaux sont : deux arcs de triomphe entiers, un troisième moins bien conservé, deux temples, dont l'un a encore dix colonnes, un théâtre, un amphithéâtre, un pont, des établissements de bains, un mausolée, et, sur l'emplacement d'un grand temple, un château byzantin.

D'Houmt-el-Abouab on pouvait distinguer de nombreuses ruines échelonnées dans la vallée, mais je ne pus aller plus loin; aussi lais-

[1] [Les monnaies d'argent sont à l'effigie d'Heraclius et d'Alexandre Sévère; la monnaie phénicienne est un moyen bronze de Carthage.]

IMPRIMERIE NATIONALE.

sons le Cherich et revenons à la route dont les Arabes se servent pour aller vers Constantine.

Cette route traverse la montagne en suivant la vallée d'un petit affluent et arrive à l'Oued Nebahna à un point appelé Foum-el-Guefel. A ce point la vallée s'élargit et pendant de nombreux kilomètres la route est bordée de ruines romaines. Je lis parmi mes notes prises à ce point pendant le voyage :

« 24 et 25 janvier. Henchir Krachnoun, un pont, un temple[1] (colonnes..... piédestal d'autel avec trois bas-reliefs et inscriptions, chapiteaux corinthiens); devant le temple une rangée de huit piédestaux de statues; un théâtre, deux fortins, série de tombeaux; relevé une vingtaine d'inscriptions.

« 26 janvier. Sur une distance de 24 kilomètres on remarque :

« 1er Oppidum. — Ruines de moulins, tombeaux, une inscription funéraire.

« 2e Oppidum. — Un mausolée ruiné, des moulins.

« 3e Oppidum. — Une inscription funéraire.

« 4e Oppidum. — Moulins, ruines d'un bâtiment carré (château?).

« 28 janvier. La route quitte la vallée. Nous laissons la colonne pour suivre la vallée : à 8 kilomètres, grandes ruines d'Henchir Sidi-Amor-Djedidi (Colonia Zamensis). Nous rejoignons la colonne, campée près d'un pont romain.

« 29 janvier. Les ruines deviennent plus rares dans la montagne.

« 30 et 31 janvier. Nous quittons la voie romaine pour rejoindre la vallée de l'Oued Mahrouf en nous dirigeant sur les ruines du château de Lemsa... »

C'est à peu près vers le point où la route quitte la vallée de l'Oued Mahrouf que cette vallée prend une véritable extension; à partir de là on rencontre les Henchirs Sidi-Amor-Djedidi (Colonia Zamensis), Lemsa (Limisa), Bezla (Civitas Muzucensis), Kzima, où, parmi vingt inscriptions, nous n'avons pu en trouver une seule nous donnant le nom de la ville antique : c'était pourtant le nœud de plusieurs grandes routes se dirigeant d'une part sur Kairouan, Lemsa, Mansourah et la Kessera, de l'autre sur les ruines nombreuses qui couvrent le versant occidental du Djebel Serdj et du Djebel Bargou.

[1] [Ce temple est plutôt une citadelle.]

Revenons aux inscriptions recueillies dans les ruines précédemment citées.

Henchir Krachnoun. — Parmi les inscriptions funéraires encore en place, j'ai relevé les suivantes[1] :

1. D M S
Q MAETIVS IVLIA
NVS VIX AN XXVII
M V I I I I D X I I I I
.....
.....
.....
.....
SVIS FEC · H · S · E[2]

2. D M S
C O R N E L I
V S R O G A T I
A N V S P I V S
V I X A L X X X X
H · S · E

3. .....
MIAVS PIVS
VIX AN LVII
H · S · E

La rangée de grosses pierres formant une enceinte de château byzantin en avant du temple comprend dans l'ordre suivant :

1° Un piédestal debout[3] ;

2° Un piédestal couché et complètement effacé ;

3° Un autre piédestal également couché sur lequel on ne lit guère que :

.....VALERIO...
.....NOIN.....

4° Un piédestal pour la mise à jour duquel il a fallu le travail de huit hommes pendant quatre heures[4] ;

(1) [Les autres inscriptions transcrites par M. de Belenet étant déjà connues, nou les avons omises à dessein.]

(2) [Cf. *Bull. trim. des antiq. Afric.*, 1884, p. 76, n° 292.]

(3) [*Bull. des antiq. Afric.*, 1884, p. 75 n° 281. — *Ephem. Epigr.*, V, 291.]

(4) [Cf. *Bull. des antiq. Afric.*, *ibid.*, n° 279.]

5° Sur un autre on lit une inscription en partie effacée [1];

6° La sixième inscription est complètement illisible et écrite en petits caractères comme la huitième;

7° On ne lit de la septième que le mot :

INVICTISSIMO

8° Cette inscription est très longue, les lettres sont plus massives et moins soignées que dans les six autres.

. . . . . .
VM MVZVCENTIVM [2]. . . . .
. . . . . .
. . . . . .
ADMINISTRANTE. . . .
OMNIORVmQVE. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

La neuvième pierre ne porte qu'une inscription funéraire.

D M S
AITIA AD
IRIA P · V ·
A · LXXVIIII ·
H·S·E· [3]

L'inscription suivante a été relevée dans les ruines, sur la route qui longe la rivière :

D M S
CARBONIA
IANVARIA
VIX ANIS
XIII MVII

Henchir Sidi-Amor-Djedidi. — Il y a là deux espèces de ruines à quelque distance les unes des autres : les premières, qui s'étendent

(1) [Cf. *Bull. des antiq. Afric.*, 1884, n° 280.]

(2) [Il est inutile de faire remarquer que, si la copie est exacte, nous avons sur ce monument le nom du municipe écrit en toutes lettres. Il est fâcheux que M. de Belenet n'ait apporté à l'appui de sa copie ni photographie ni estampage.]

(3) [Le nom de la femme est évidemment *Attia*; son surnom pourrait être *Adjecta*.]

au loin et qui ont beaucoup d'importance, sont les ruines d'une ville entière, quoique ne présentant aucun monument reconnaissable, si ce n'est un mausolée presque intact; ces premières ruines présentent le même aspect que toutes celles que j'ai décrites jusqu'à présent; j'y ai recueilli trois inscriptions, dont deux sur des pierres assez grosses, présentant des cavités pour recevoir les urnes cinéraires.

Les autres ruines sont complètement rasées au niveau du sol, sur lequel on pourrait néanmoins reconstituer la trace des maisons; les pierres sont noires et très abîmées; c'est de ce côté que nous avons trouvé l'inscription relative à Zama.

L'inscription funéraire suivante est encore inédite:

D M S
CASSIAC
DATA [1]

Dans la deuxième partie des ruines, nous avons photographié une pierre sculptée appartenant à un tombeau. Le registre supérieur contenait trois personnages; le registre inférieur trois têtes appartenant à un deuxième rang de figures.

Le château de Lemsa se trouve à 10 kilomètres de Zama, sur le bord opposé de la rivière.

Henchir Bezla. — A deux heures de Lemsa se trouve l'henchir Bezla (*civitas Muzucensis*), dans lequel on trouve des maisons avec des mosaïques et beaucoup de morceaux de marbre; la ville s'élevait sur le bord même de la rivière et avait une assez grande étendue.

Près des ruines du château, qui a été élevé sur les ruines du temple, sur une pierre cassée en trois morceaux, on lit [2] :

IMP CAES.....
.....
M.....
.....IVS
IMP CAES M AVRELIAN
TONI IVL GLAVC FILIO CI
VITAS MVZVCENSIS
P ꝏ [3]

[1] [*Cassia, C.* [*f*(*ilia*), *Data*...]

[2] [Cf. *Bull. des antiq. Afr.*, 1884, p. 87, n° 321.]

[3] [M. Poinssot, *loc. cit.*, a lu à la ligne 6, avec plus de raison ce semble, TONINIAVGPP, mais il a omis les quatre premières lignes.]

Sur le bord de la rivière, sur une plaque de marbre :

ICO OMNIVM
RIAE VNIVER
SAE · [1]

Les pierres funéraires sont toutes par rangées régulières; elles n'ont jamais été remuées. J'en ai fait enlever plusieurs et j'ai trouvé des ossements et surtout des dents concordant fort bien avec l'âge des personnes enterrées.

Toute la vallée de l'Oued Mahrouf est couverte de ruines; dans l'une il m'a été permis de voir une maison romaine presque entièrement conservée, quoique bâtie en petites pierres.

D M S
FLAVIA DONA
TVLA · NI · · E ·
PIA VIXIT
ANIS ø V
MENS ø VIII
DIEB ø II
H ø S ø E

D M S [2]
L A N T I S
T I V S C A E
S I A N V S
PIE VIXIT
ANNIS
L X X X I I I I

Henchir Khima. — La plus grande ruine de cette vallée, qui est aussi la plus grande ruine que j'aie encore rencontrée, est celle qui est connue sous le nom de Henchir Khima.

Nous y sommes restés trois jours, de sorte que j'ai pu relever toutes les inscriptions, faire le plan de la ville et prendre quelques photographies.

Malgré toutes ces données je n'ai pu retrouver le nom de la ville antique.

Le point que l'on aperçoit le plus loin dans la campagne est un

[1] [L. 2 et 3 : [*cu*]*riae universae.*]

[2] [Cf. *Bull. des antiq. Afric.*, 1884, p. 87, n° 319, où il y a évidemment une erreur à la troisième ligne.]

mausolée de 10 mètres de haut. L'édifice comprend deux étages : l'étage inférieur, dans lequel on entre actuellement par un trou fait dans le mur, ne renferme qu'une chambre carrée disposée pour recevoir 36 urnes, c'est-à-dire que dans chaque face du mur se trouvent disposées sur trois rangs douze cavités remplies actuellement d'eau et de terre. La chambre supérieure, qui ne communique pas avec l'autre, en est séparée par des dalles sans voûte : ces dalles ne tiennent que par un miracle de construction et l'écartement de l'un des côtés suffirait à rompre tout cet assemblage. La chambre est fermée de trois côtés seulement; le quatrième est ouvert et est protégé à sa partie supérieure par un entablement supporté par quatre colonnes corinthiennes. Le fronton de l'édifice est tombé à terre; il était formé d'une seule pierre et au-dessous se trouvait l'entablement, qui s'est également brisé en tombant. On y lit, dans une couronne, les lettres D M S.

Au pied du monument se trouvent cinq inscriptions faisant partie de la dédicace et devant contenir le nom de la famille [1].

La plus grande ruine qui existe dans l'intérieur de la ville est un grand château fort byzantin bâti, comme presque toujours, avec les débris d'un temple plus ancien. Dans le château quelques vestiges du temple sont encore en place. Ce sont d'abord deux arcades dont l'une a été murée depuis, puis une ligne de colonnes et au milieu même du château un immense arc ayant dû servir d'entrée, car derrière la façade la plus ornée on voit les traces de deux murs reliés à la porte elle-même.

Le château est presque carré et a 30 mètres environ de côté, comme celui de Lemsa; il y a une tour aux quatre coins et une cinquième tour à un des côtés voisins de l'entrée du château. En avant de cette entrée l'accumulation des pierres fait supposer (comme cela existe encore à Lemsa) une seconde enceinte ne protégeant que la façade principale.

Dans toute cette masse de pierres qui formaient le château je n'ai trouvé qu'une seule inscription [2].

J'ai relevé quatre inscriptions [3] dans une maison arabe près du château :

[1] [Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 735.]

[2] [*Bull. des antiq. Afric.*, 1884, p. 96, n° 338.]

[3] [Deux sont déjà connues. Cf. *Bull. des antiq. Afric.*, 1884, p. 96, n°s 334 et 339.]

CAELIVS C
SPL · AENDIDA ECO

RTE · MISIVS · RESTILVTVS... O
VLAP SVAE AD MELIOREM LAEM · R · E · SOR · · MM

ART MAX PA
RAT ET OC

La suivante se trouve sur la pierre qui sert de montant à la porte d'entrée de la maison [1].

MEMORIAE VERRIAE QVIE
TAE CASTISSIMAE ET RARI
EXEMPLI FEMINAE QVAE
PIE VIXIT ANNIS LXXVIII
ET HIC SEPVLTA EST ø
M · SERVCANIVS QVIETVS
LIBERALIANVS MATRI OB
SINGVLAREM EIVS INDVS
TRIAM FECIT

A 200 mètres du château se trouvent les ruines d'un grand bâtiment carré que je désignerai sous le nom de temple de Junon à cause d'une inscription qui porte le nom de cette déesse et qui a été copiée par nous [2].

Le bâtiment élevé sur le forum est assez bien conservé; il existe même un pan de mur en petites pierres revêtues de blocs anciens qui a 6 mètres de haut; dans les murs extérieurs on trouve un grand nombre de pierres dont les inscriptions indiquent suffisamment la provenance.

La petite vallée qui remonte jusqu'au théâtre est couverte de pierres tumulaires; quelques-unes des inscriptions sont assez curieuses.

VE.....
AV.....
CO.....
LENS PI... MV
LIANV S S SP P

[1] [Cf. *Bull. des antiq. Afric.*, 1884, n° 340. La copie de M. de Belenet est très supérieure. Le gentilice seul du dédicant reste douteux.]

[2] [Cf. *Bull. des antiq. Afric.*, 1884, p. 95, n° 331.]

D M S[1]
M I V N I V S V
NORMACVTIA
N V S P V A X I
H S E

Au théâtre on distingue encore facilement trois rangs de gradins et à l'entrée des restes de colonnes.

J'y ai trouvé l'inscription funéraire suivante :

C V D V D V S
A R I N I S
P·V·A
L X X

Le marabout arabe contient plusieurs colonnes romaines soutenant la voûte; et sur le mur qui forme un petit enclos autour du marabout, on rencontre une inscription funéraire chrétienne :

BITORINA IN PRISOA
VIX ANS XXV HORASIN[2]
M P SV

Sur les murs d'une maison arabe près du marabout j'ai également trouvé une autre inscription funéraire chrétienne et deux païennes.

AVRELIA BIC
OLA IN PACE
BIXIT ANNIS
LXXX M ⸗ DX
ORAS XI[3]

SECVN	DONA	.....	.....R
DVLA	TIANVS	.....	P·V·A
P·V·A·	P·V·A	.....	XV
XXVIIII	XV	XVII	

[1] Cf. *Corpus inscr. Lat.*, t. VIII, n° 733. Il faut sans doute lire *M. Junius V[ict]or Maculianus.*

[2] [Peut-être *Bi(c)torina in pace; bix(it) an(ni)s XXV, horas IV?.*]

[3] [Cf. *Bull. des antiq. Afric.*, 1884. p. 97, n° 342.]

D M S[1]
F·MISSIO HON
ORATO VIXIT ANI
S XXVIII
H·S·E·

Dans le troisième temple, qui est également en belles pierres de taille, et dont la destination primitive ne semble pas avoir été changée, j'ai relevé quatre fragments d'inscriptions d'une fort belle gravure. Le suivant seul est inédit ;

VRNINO
TINAX

Lettres de $0^m,15$.

A côté du puits actuel se trouve encore un grand amoncellement de pierres provenant d'un bâtiment assez important, parmi lesquelles on trouve des inscriptions funéraires.

Celles qui suivent ont été copiées un peu partout, dans les ruines :

1. Dans le voisinage du théâtre :

D M S
GRATIA MA
XIMAN P·V·A
IIII MVIII DXII
H·S·E·[2]

2. Près du camp, à côté de la petite source où l'on trouve encore beaucoup de pans de murs, restes de nombreuses maisons bâties en petites pierres le long de la rivière :

D M S
C AMVLIVS RO
GATVS COMMODI
ANVS PIE VIXIT
ANNIS XVIII
MENSIBVS VI

3. En grandes lettres de $0^m,15$ de hauteur :

SAC

[1] [Cf. *Corpus inscr. Lat.*, t. VIII, 736.]
[2] [Lignes 2 et 3, probablement *Maximiana.*]

4. Sur une pierre qui a servi depuis à faire une colonne :

D M S
R V G A N
O N O R
V A X X
S·

5. En grandes lettres, mais assez loin de l'inscription n° 3 :

PIVS

6. Un peu plus loin :

D M S
M C A L E
D I V S D O
N A T I A
N V S P ·
V A L X V I I I
M V I I I D X I
H·S·E· ø
ø ø ø

Un point surtout est fort riche en inscriptions funéraires, c'est un petit monticule à 200 mètres en dehors des ruines; j'y ai relevé sept inscriptions intactes, en laissant de côté beaucoup d'autres moins lisibles que le manque de temps m'a forcé de négliger. La seule qui soit inédite est la suivante :

D M S
S A E C O N D V S
V I X I T I N P A
C E ANNI
S X X X V M I D I
E S IIII I N P A
C E

Enfin la ruine la plus curieuse de cette ville est le grand pont romain, en partie détruit, qui se trouve de l'autre côté de la montagne et qui passe sur les eaux de la vallée de l'Oued Djilf.

Il ne reste plus que six arches entières; le pont devait en contenir plus du double. Chaque arche à $5^{m}40$ de longueur; chaque pilier a $2^{m}35$. La longueur totale des 7 piles et 6 arches qui existent encore est de $48^{m}85$; le pont avait donc de 100 à 120 mètres de longueur. La hauteur de la 6e arche est assez considérable : un ruban de 10 mètres retenu par une pierre était à près de 2 mètres

du sol sur le bord de la rivière. La largeur du pont est de 6 mètres, non compris l'épaisseur de deux parapets formés de belles dalles.

Tout autour du pont le pays est couvert de ruines dans lesquelles je n'ai rien trouvé d'important à signaler.

La plaine où se trouve cette grande ville est couverte de ruines; chaque monticule renferme des restes de villas et de moulins. La voie romaine qui traverse l'Oued Djilf sur le pont dont je viens de parler est probablement celle qui coupe la vallée de l'Oued Mahrouf du nord-ouest au sud-ouest pour aller à travers les montagnes d'Aïn-Berka et Aïn-Djeloula déboucher dans la plaine de Kairouan. Celle au contraire qui vient de Lemsa en longeant le Bargou et le Serdj traverse les ruines de Mansourah et continue vers la région du plateau de la Kessera, où les ruines romaines sont très nombreuses et souvent surtout dans un état de conservation remarquable.

A Mansourah existent les ruines d'un château byzantin sur un monticule qui domine la vallée; quelques édifices en partie debout s'élèvent au milieu des oliviers, dans les champs qui entourent le château, et sur la route actuelle on retrouve assez souvent des traces de l'ancienne voie romaine.

A différentes reprises, à Mansourah, nous avons constaté la présence de tombeaux creusés dans le roc, présentant la même forme que les tombeaux gallo-romains de France. La pierre qui les recouvrait était à moitié enlevée, les Arabes se servant de ces trous comme de réservoirs d'eau et remettant la pierre en place lorsque la pluie est venue remplir le trou.

Mansourah est à près de 6 kilomètres de l'ancien Khima, mais dans les ruines fort nombreuses qui bordent la route on ne trouve que peu d'inscriptions. J'ai pourtant relevé les suivantes à Mansourah ou aux environs :

Homme debout, la main droite sur un autel. De part et d'autre, colonnes torses soutenant une architrave.

D·M·S·
P·CONSIDIVS DO
NATVS VICTO
RINVS PVAN
NIS XXVII M VIII

DXVII H S E

Cette pierre a 2 mètres de hauteur, elle est fort belle et bien conservée.

Sur une pierre analogue, représentant un homme et une femme debout à côté l'un de l'autre, on lit :

D M S
Q · I V L I V S
SATVRNINVS
P·V·A·XIIII M
III H·S·E·

FAVRENTI

et un peu plus loin ;

D M S
IV
IAMERIS
IVI

De Mansourah, nous traversâmes la vallée de l'Oued Mahrouf pour regagner Kairouan, nous dirigeant vers le Djebel Ousselet et le Djebel Chirichira. Nous avons rencontré plus de douze mamelons couverts de ruines : sur l'un d'eux se trouvait un mausolée entier adjacent à un bâtiment absolument intact et contenant des chambres voûtées; sur un autre, les chambres de nombreuses maisons étaient encore parfaitement conservées. Dans ces ruines, dont la place est difficile à déterminer, du moins de manière à les distinguer les unes des autres, j'ai recueilli de nombreuses inscriptions toutes funéraires : j'en indiquerai seulement quelques-unes :

D M S
A E L I A Q I [1]
FELICITAS
P V A
X M II
H·S·E·

D M S
T CLAVDIO MA
XIMIANO IVBENI
PROBISSIMO AD
MISERABILE MO
RTIS V · A · XXI
M · CLAVDIVS · SCAS ·

[1] [*Aelia Q. f(ilia).*]

Avant de quitter la plaine pour entrer dans la montagne qui sépare l'Oued Mahrouf de la plaine de Kairouan, on rencontre encore une ruine assez importante appelée *Henchir el-Hammam*, dans laquelle je n'ai pu m'arrêter, mais qui ne présente aucun monument bien conservé.

Dans la montagne on retrouve de temps en temps les traces de la voie romaine qui conduit aux ruines d'Aïn-Berka, Aïn-et-Hadgel et Aïn-Djelloula.

La première et la dernière surtout de ces trois ruines sont importantes :

A Aïn-Djelloula on retrouve autour de la ville une enceinte continue qui a parfois encore 2 et 3 mètres de hauteur : le château est en fort mauvais état, il n'y reste plus qu'une tour et quelques pans de mur. Un de mes camarades avait remarqué à Aïn-Djelloula une inscription portant les mots CIV et un nom propre, mais je n'ai pas été assez heureux pour la retrouver.

A ce point de notre voyage, au lieu de rentrer à Kairouan, nous sommes allés faire le levé du Djebel Ousselet et du Chirichira.

L'Ousselet, dont les vallées contiennent quelques ruines romaines, a ses crêtes couronnées par les ruines de plus de trente villages berbères dont les cimetières, les marabouts, les mosquées avec arabesques sont très curieux à visiter. Il y a également à l'intérieur de la montagne un grand réservoir analogue à la *fesguia* dite des Aglabites à Kairouan.

Toute cette montagne est inhabitée depuis deux cents ans, les maisons ayant été détruites à cette époque par les troupes du bey, à la suite des révoltes des habitants de la contrée.

Le Chirichira renferme un grand aqueduc qui en amenait les eaux à Kairouan, sous l'occupation de cette ville par les Aglabites, dans le vaste réservoir qui a été réparé depuis l'occupation française.

Tel est le relevé des notes que j'ai prises pendant les quatre mois que j'ai passés dans la 7e brigade topographique; plus de trente inscriptions, dont nous avons copié le texte, et dont la plupart ont été publiées depuis dans d'autres recueils, n'ont été exhumées que grâce à la pioche de M. de Sailly et à la mienne, dans cette vallée de l'Oued Mahrouf qui avait été si peu visitée avant nous.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES À CARTHAGE

ET DANS LA PRESQU'ÎLE DU CAP BON.

(Extraits de la correspondance adressée par M. de la Blanchère, directeur du service des antiquités à Tunis, au Ministère de l'instruction publique.)

J'ai l'honneur de vous envoyer l'estampage de 7 inscriptions puniques trouvées à Carthage et d'une inscription romaine provenant du même lieu, dont les originaux appartiennent à M. J. Vernaz, du service des travaux publics [1]. Voici le texte de l'inscription latine :

P MINVCIVS
FELIX · SACER
DOS · SATVRNI
QVI · ET · ROGA
TVS · V · S · L · A ·

P. Minucius Felix Sacerdos Saturni qui et Rogatus v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).

Cette inscription paraît avoir été découverte au même endroit que les dédicaces puniques à Tanit, c'est-à-dire aux abords de la tranchée qui a fourni de si nombreuses stèles carthaginoises à MM. de Sainte-Marie, Reinach et Babelon. Il n'est pas sans intérêt de rencontrer dans cette région une dédicace d'un prêtre de Saturne.

On connaît, par une épitaphe de Tébessa, un L. Minucius Félix. L'écrivain chrétien M. Minucius Félix était probablement africain [2].

Les journaux ont annoncé sommairement [3] les découvertes faites par M. Vernaz à Carthage dans des fouilles récentes. Elles consistent principalement en tombeaux puniques renfermant des vases et en un édifice qu'une inscription fait reconnaître comme des thermes.

[1] Les estampages des inscriptions puniques, qui se rapportent à la classe des ex-voto à Tanit, ont été remis à la commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

[2] Cf. *Octavius*, c. IX.

[3] Cf. le *Journal officiel tunisien* d'avril 1885.

Le terrain où cet édifice est situé porte encore le nom de *Dermech*. Les auteurs de ces découvertes m'en adresseront prochainement eux-mêmes un compte rendu que je m'empresserai de vous transmettre.

Une découverte importante vient d'être faite sur la côte orientale de la Régence. Il s'agit d'une nécropole, dont le plan me sera remis plus tard, et que je compte aller voir moi-même dans quelques mois. J'ai conjecturé que ce devait être celle de l'ancienne Sullecthum : en effet, elle se trouve située à environ 18 kilomètres au sud de Méhédia, dans la localité appelée Arch-Zara, c'est-à-dire à 4 kilomètres environ au delà de l'Henchir Sallakta, qui marque la place de l'ancienne ville. Les auteurs de la découverte pensent que la création de ce cimetière peut remonter à l'époque punique, et qu'il a été remis en usage aux bas temps; on y a trouvé un monogramme du Christ. M. Crétin, qui y fait des fouilles, a bien voulu m'apporter à Tunis, et me remettre pour le musée Alaoui, les inscriptions que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après. La forme des lettres accuse une époque assez basse.

Cette nécropole, telle qu'elle m'a été décrite, est en réalité une catacombe. L'ensemble est de forme elliptique, terminé par une espèce d'abside et se composant de quatre galeries parallèles au grand axe, dont la plus longue a 80 mètres. Il y a en outre des galeries secondaires s'embranchant sur les autres, mais de peu de longueur. Chacune a une entrée voûtée et présente une hauteur suffisante pour que l'on puisse s'y tenir debout. Les sépultures sont des *loculi* rectangulaires, creusés dans les parois des galeries, fermés par devant avec de grandes *tegulae* maçonnées. Tout ce système n'est qu'à 2 mètres environ de la surface du sol.

Mais ce n'est là qu'un premier étage. Partout au-dessous, et même autour, on entend sonner le creux, et les sondages qui ont été faits montrent que la nécropole était considérable. MM. Crétin et Texereau, qui l'ont découverte, estiment qu'elle peut contenir 200 tombes. Beaucoup d'entre celles-ci, et spécialement celles qui ont été vues jusqu'à présent, c'est-à-dire les plus faciles à atteindre, ont été violées, mais il me paraît difficile qu'il ne s'en trouve pas d'intactes : des fouilles ultérieures me le feront savoir. On en a extrait quelques lampes sans intérêt, deux crânes en bon état et les six inscriptions que voici, qui se sont trouvées presque à l'entrée, le reste étant encore presque inexploré :

1. Hauteur des lettres $0^{m},024$.

DIS · MANIB*us sacrum*
ROMANA · VIXI*t ann...*
M · VII · DIEB*us*

2.

D M
III · VITALIS · V
M

3. Hauteur des lettres $0^{m},022$.

REDDITIO
CASTVAAE · S
III IDVS · IVAIAS

4.

d. m. s.
NVS · NOMEN
*coniu*NX · DE PATRE CATILLIO
SES QVI ET ANNVM ·
*matrimo*NI IVGO QVAE PEPERI ET PERI*it*
SEPVLTO MEO PROFVNDERE VELIS NON

5. Sur la même plaque de marbre qui avait été retournée pour recevoir le n° 4.

DIS · MAN · SAC ·
C · TANVSIO · LVPPO ·
MILITI · COHORTIS · XIIII ·
VRBANE · STATIONIS

6. En fac-similé.

AS REJITIC

Cette dernière inscription est de beaucoup la plus intéressante. Elle est *peinte* en noir sur un morceau d'une tuile qui évidemment fermait un *loculus;* j'ai cru devoir en conséquence en donner un dessin exact. Le chrisme grossier est particulièrement remarquable. Ce fragment précise le caractère de catacombe de la nécropole d'Arch Zara. Il est curieux de voir les inscriptions chrétiennes,

IMPRIMERIE NATIONALE.

qui ne peuvent guère être que du IIIe ou du IVe siècle, succéder en ce lieu aux inscriptions païennes qui, d'après l'aspect des lettres, sont à peu près de la même époque, du IIIe ou du IIe siècle tout au plus.

M. Barry, lieutenant attaché au bureau de renseignements de la Division, a rapporté, d'un séjour qu'il vient de faire dans la presqu'île du cap Bon, les éléments d'un travail qu'il se propose de vous faire parvenir par la voie hiérarchique. Les notes réunies par lui renferment quelques détails intéressants, plusieurs croquis topographiques utiles et diverses inscriptions. Le travail de M. Barry devant tarder encore assez longtemps à être remis, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous ceux de ces textes qu'il m'a été possible de lire ou de restituer sur des copies.

7. De Soliman. Le commencement manque. Estampage.

VIRTVTE INCLYTO
PIETATE PACIFICO
DN GRATIANO FELI
*c*I SEMPER · AVGVSTO
*s*EXTIVS · RVSTICVS ·
IVLIANVS · V · C · PROCON
*s*VL F P · A NVMINI EIVS
DICATISSIMVS · SAC
*r*AE MAIESTATI CONS
TITVIT

Ce texte important est fort mal reproduit dans le *Corpus*[1] d'après une copie de Borgia. La copie porte VALIANVS, que M. Tissot avait corrigé par conjecture en rétablissant le nom véritable du proconsul, IVLIANVS, connu par d'autres inscriptions. Dans son édition des *Fastes de la province d'Afrique* de M. Tissot (p. 258), M. Reinach a fait observer qu'une copie du texte de Soliman, due à M. le lieutenant Mayer, portait en effet IVLIANVS. L'estampage donne lieu à plusieurs autres corrections. Le signe que Wilmanns interprétait *iterum*, à la ligne 7, me paraît singulier, quoique je ne lui voie guère d'autre signification possible.

A Soliman, M. Barry a encore recopié les nos 941 et 10042 du

[1] *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 995.

Corpus, et à Kourchine le n° 981, que sa copie, malheureusement, ne suffit pas à faire mieux lire que ne l'ont fait les éditeurs du *Corpus*.

8. De Kourba. Le commencement manque.

(*pater et frater*) *eiu*S · II VIRI
*multi*S · ANNIS · MVNE
RA · FEC · *ei. ob s*IMPLICEM
VITAM · *amo*REMQVE
LARGVM ERGA · CIVES ET
PATRIAM AD REMVNE
RANDAM GRATIAM EDI
TORVM MVNERVM PAT*ris*
EIVS ET FRATRIS CVRVBI
TANVS ORDO EXPOSTVLAN
TE POPVLO HONOREM ST*a*
TVAE DECR*evit*.

9. De Kourba.

IMP · CAES*ari* *d*IV*i*
HADRIA*ni* *fil* D*ivi*
*tra*IANI PARTH*ici*
NEP DIVI NERVAE P*ro*
NEP T AELIO HADR*iano*
ANTONINO AVG PIO
PONT MAX TRIB POT
XVIII IMP II COS IIII P *p*
COL IVLIA CVRVBI
DD PP

Le nom antique de Kourba, *Colonia Julia Curubis*, était déjà connu par une inscription du même endroit[1].

Les autres textes proviennent de l'Henchir Baia, de Bordj Ghafari, de l'Henchir Techgat, de Sidi-abd-el-Basset et de Kaia. Je les vérifierai dès qu'il me sera possible.

[1] *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 980.

FOUILLES DU CIMETIÈRE CHRÉTIEN

ET DE LA BASILIQUE DE DAMOUS-KARITA, À CARTHAGE.

(Rapport de M. Héron de Villefosse, membre du Comité, sur une communication du P. Delattre.)

J'ai déjà eu l'occasion d'exposer au Comité le grand intérêt que présentent les fouilles faites par le P. Delattre à Carthage. La découverte de la basilique de Damous-Karita est fort importante, et j'ai l'honneur de proposer l'impression de la notice que le P. Delattre nous a envoyée sur cette basilique ainsi que la publication du plan qu'il en a dressé; on pourra fort utilement rapprocher ce document des autres plans de basiliques chrétiennes d'Afrique qui ont été déjà reproduits dans le *Bulletin archéologique*[1].

Le P. Delattre a découvert dans ses fouilles un grand nombre de petits fragments d'inscriptions, et des débris de sculpture parmi lesquels se trouve un bas-relief du plus haut intérêt dont il a pris soin de nous envoyer une excellente photographie; il me paraît digne d'être reproduit par l'héliogravure. Ce bas-relief représente la Vierge assise tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. Malgré la mutilation de la sculpture, on distingue encore l'aile et les deux pieds d'un ange debout près de la Vierge; derrière elle était placée une autre figure, également debout, dont la main seule subsiste. Contrairement à l'opinion du P. Delattre, j'avais pensé et dit dans un premier rapport que ce fragment avait dû faire partie d'une scène plus complète représentant l'*Adoration des Mages;* j'avais cité à l'appui de mon dire la mosaïque de S. Apollinare Nuovo à Ravenne, sur laquelle cette scène est figurée avec un cortège d'anges autour de la Vierge. L'éminent rédacteur du *Bulletin d'archéologie chrétienne*, le commandeur J.-B. de Rossi, s'est occupé récemment de cette sculpture et s'est prononcé dans le même sens en joignant à sa démonstration un certain nombre de preuves concluantes[2]. Je ne puis

[1] 1885, p. 137 et suiv.

[2] *Bullettino di archeologia christiana*, 4e série, 3e année, 1884-1885, p. 49-52; pl. I-II. Dans le même fascicule M. de Rossi rend compte des autres décou-

[illegible] PEDIMENT [illegible] CARTHAGE

mieux faire que de traduire ici une partie de l'article qu'il a consacré à ce curieux fragment :

«Les figures du groupe reproduit sur la planche I représentent sans aucun doute la Vierge avec son divin fils sur les genoux; ce qui reste de la figure de l'ange suffit pour le reconnaître d'une manière certaine; derrière le siège et, à ce qu'il semble, au-dessus de l'escabeau soutenu par des colonnettes, un homme élève la main droite. En comparant cette représentation avec la fresque à jamais célèbre du cimetière de Priscilla et avec l'épitaphe de Severa[1], on voit que cet homme et ce geste montrent l'étoile représentée à la partie supérieure..... L'âge de l'enfant est celui qu'on a l'habitude de lui donner dans les sculptures de la scène de l'Épiphanie : le groupe de la Vierge avec son divin fils sur les genoux, dans cette attitude, convient à la composition très connue de cette scène souvent répétée sur les sarcophages du IVe siècle environ et du Ve. Jamais cependant sur ces monuments on ne remarque la présence de l'ange ailé : aussi ce fragment réclame-t-il notre attention d'une manière spéciale.

«Dans la mosaïque de l'arc de Sainte-Marie-Majeure faite sous Sixte III, dans la première moitié du Ve siècle, à la scène de l'Épiphanie assistent quatre anges ailés, debout, qui constituent une garde d'honneur derrière le trône du divin enfant. Dans les mosaïques très connues du VIe siècle à S. Apollinare Nuovo, à Ravenne, quatre anges ailés, portant une longue lance, se tiennent à côté de la Vierge, assise avec l'enfant sur les genoux, pendant que les Mages s'approchent[2]. Sur la chaire d'ivoire de Ravenne, également du VIe siècle, un seul ange se tient debout devant la Vierge et l'enfant[3]; la même chose se voit sur les mosaïques de Jean VII[4] et sur celles de Léon III[5]. Sur une des ampoules hiérosolymitaines conservées dans le trésor de Théodolinde, deux anges planent en l'air au-dessus de la Vierge et de l'enfant : un d'eux annonce le mystère aux pasteurs, l'autre montre aux Mages l'étoile représentée

vertes du P. Delattre à Damous-Karita : *Area cimiteriale con portici ed annessa basilica scoperte in Cartagine.*

(1) Mus. Lat., XVI, 1.

(2) Garrucci, *Arte christiana*, pl. 244.

(3) *Loc. cit.*, pl. 418, 1.

(4) *Loc. cit.*, pl. 281.

(5) *Loc. cit.*, pl. 284.

sous la forme du monogramme du Christ enfermé dans un cercle [1]. Il est inutile de citer d'autres exemples d'une époque postérieure au VIe siècle.

« Les sculptures de l'ambon de Thessalonique exécutées entre le IVe et le Ve siècle nous offrent pour le cas présent un point de comparaison très utile. M. Bayet, qui les a amplement illustrées [2], en parlant de l'ange qui guide le premier des Mages, attribue l'origine et l'introduction de cette figure dans la scène de l'Épiphanie à un type propre à l'art chrétien oriental, qui aurait été ensuite imité en Occident. En voilà maintenant un très bel exemple à Carthage. Il nous reste à examiner si cet exemple appartient à l'époque où l'Afrique reconquise par Justinien resta sous l'influence directe de Constantinople et de l'art byzantin ou bien au temps où l'Afrique romaine et chrétienne était en relation intime avec Rome et avec l'Occident latin.

« Le style du fragment de Carthage, autant qu'on peut en juger d'après la photographie un peu confuse placée sous nos yeux [3], nous paraît appartenir à la première période de la sculpture des sarcophages chrétiens du IVe siècle; et certainement ce n'est pas celui des sarcophages de Ravenne et du pays Vénitien au temps de l'exarchat byzantin et de l'officine du marbrier Daniel et de son école [4]. Quand nous aurons une bonne série de dessins des sarcophages de l'Afrique et de leurs fragments nous pourrons mieux juger du développement et des phases de cet art dans l'Afrique chrétienne. Ce que nous en connaissons jusqu'ici nous apprend que, sauf les particularités locales des formes des cuves sépulcrales [5] et la spécialité de quelques types, qu'il est utile d'indiquer, le choix des sujets bibliques, la manière de les représenter, ainsi que le style de la sculpture ne varient pas beaucoup de l'Afrique à l'Italie et à Rome. C'est pourquoi il est certain que le fragment dont nous parlons appartient à la période que j'appellerai romaine ou latine des cuves sépulcrales ornées de reliefs, et non

(1) *Loc. cit.*, pl. 433, 9.

(2) *Bulletin des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, I, 1876, p. 252 et suiv.; voir surtout p. 282 et 283.

(3) Le peu de netteté de la photographie m'empêche de parler de la partie ornementale, du style de la corniche et de l'arbre sculpté au plan inférieur.

(4) Voir Cassiodor. *Var. ep.* III, 19; *Roma sott.*, III, p. 453; *Bull., d'archeol. crist.*, 1880, p. 156.

(5) Voir Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, p. V et VI.

pas à la période italo-byzantine ou de Ravenne. Pour le moment, je ne me hasarde pas à fixer avec plus de précision l'âge d'un aussi précieux fragment qui nous fournit un des plus anciens exemples de l'ange ailé dans l'art chrétien et peut-être le plus ancien de l'ange dans le groupe de la Vierge avec son divin fils.

« L'âge et le génie symbolique de la période à laquelle appartient ce monument peuvent nous guider pour mieux comprendre le sens de l'introduction de la figure de l'ange dans cette scène. Cette figure est de telles dimensions, elle est placée dans une position si apparente qu'elle ne nous semble pas devoir être considérée comme secondaire ou comme tenant lieu seulement de cortège et de complément. La sculpture chrétienne des sarcophages dans l'Occident latin, pendant le IVe siècle, conservait une grande tendance aux interprétations symboliques des sujets et des faits différents : il est très évident, par exemple, que le sacrifice d'Isaac symbolise quelque épisode de la passion du Christ; on peut faire la même observation pour les figures de Moïse et de Pierre. Cela posé, nous pensons que l'ange n'apparaît pas ici, comme la troupe de la plupart des anges, dans les mosaïques du Ve siècle ou du VIe, au simple titre de cortège d'honneur, mais que c'est l'archange Gabriel, et qu'il rappelle l'Annonciation. Et, avec la figure placée derrière le siège, montrant du doigt l'étoile, figure peut-être absolument historique (saint Joseph) ou peut-être symbolique (un prophète)[1], l'archange compose un groupe hautement mystérieux. C'est avec une plus grande simplicité que sont représentées sur les antiques fresques des cimetières les images de la Vierge mère sur la tête de laquelle l'étoile mystique est tantôt soigneusement figurée et indiquée, tantôt sous-entendue dans le groupe des Mages offrant leurs présents au Verbe incarné. »

Les autres fragments signalés par le P. Delattre sont aussi des débris de sarcophages. On y voit le bon Pasteur, la multiplication des pains, Adam et Ève après leur faute, etc., en un mot les mêmes scènes que sur les sarcophages de l'Italie ou de la Gaule.

[1] Le seul bras qui reste ne suffit pas à nous donner une preuve certaine de l'intention précise du sculpteur relativement à la figure placée derrière le siège.

NOTICE SUR UNE BASILIQUE CHRÉTIENNE
DÉCOUVERTE
À DAMOUS-KARITA, PRÈS CARTHAGE.

(Communication du P. Delattre, correspondant du Comité à Tunis.)

Tout d'abord le point le plus important à vérifier était la direction dans laquelle se continuait le mur que j'avais reconnu et suivi dans les fouilles précédentes, et dont je disais dans un premier compte rendu [1] :

« Ce mur devait entourer l'ensemble des constructions dont nous étudions les ruines, et j'ai cru reconnaître dans cette partie de notre cimetière chrétien l'*area martyrum muro cincta.* »

Les ouvriers furent donc placés à l'angle de la ruine apparente appelée par les Arabes *Damous-Karita* et qui donne son nom à tout le terrain environnant. C'est une voûte qui émerge du sol et dont un des pieds-droits fait suite au mur en question. L'endroit paraissait d'ailleurs favorable, car on avait déjà trouvé contre le *Damous* beaucoup de sépultures, un sarcophage entier, un beau morceau de mosaïque ornée d'un agneau, d'une rose avec ses feuilles et d'un paon, emblème de l'immortalité. Ces symboles, que les premiers chrétiens aimaient à représenter pour figurer le paradis, convenaient bien à une *area* chrétienne consacrée à la sépulture des morts.

Les premiers coups de pioche me permirent de constater que le mur se continuait au delà du *Damous-Karita.* Il mesurait $0^{m},50$ d'épaisseur. Je fis donc creuser contre ce mur afin de reconnaître sa construction et la hauteur de ce qui en restait sous le sol. Il était formé d'assises régulières de moellons. J'en comptai dix rangées, dont l'ensemble mesurait un mètre de hauteur au-dessus des fondations.

Les déblais donnèrent une monnaie de Maximien, un fragment de sarcophage, un débris de mosaïque, un morceau de sculpture et beaucoup de petits fragments de plaques de porphyre rouge et de serpentin antique. Ces diverses pièces, et une quantité d'autres dont je parlerai plus bas, ont servi à M. l'abbé L'Allouette à tenter

[1] *Missions catholiques*, 17 août 1883, p. 379.

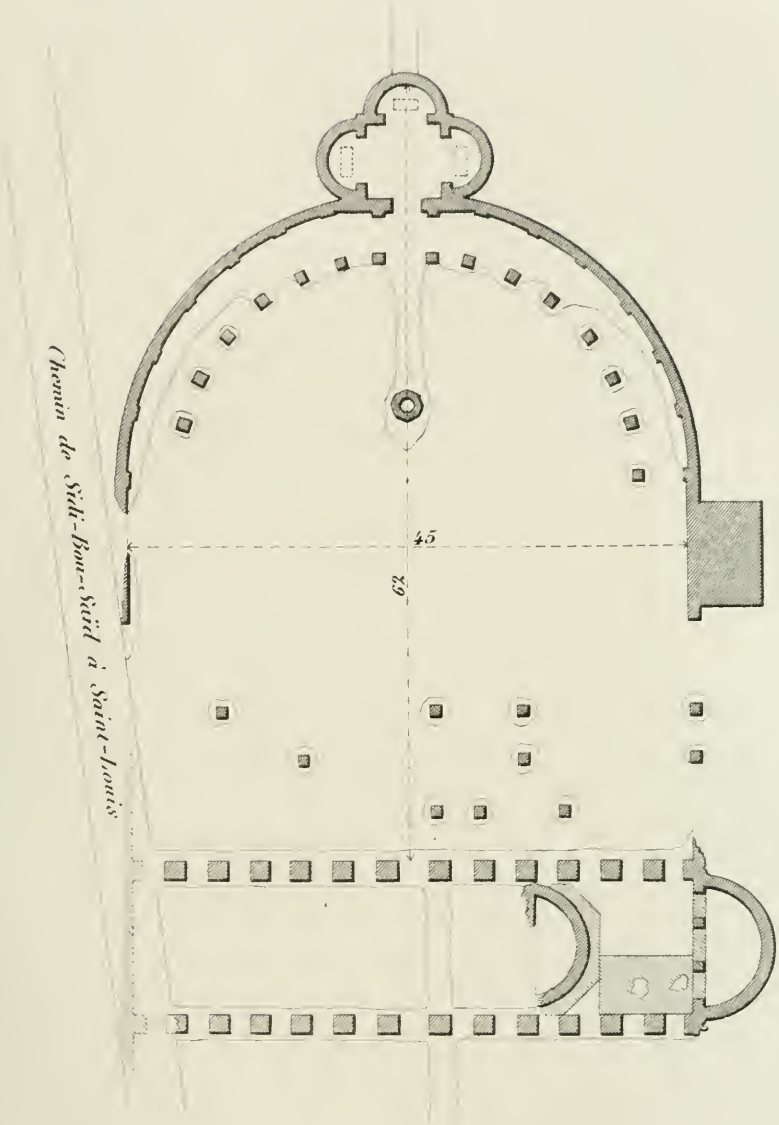

PLAN D'UNE BASILIQUE

DÉCOUVERTE À DAMOUS-KARITA, PRÈS CARTHAGE,

EN 1884.

Échelle de $0^{m}015$

la restauration d'une partie de ce monument. En continuant à déblayer le long du mur, on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il s'inclinait à gauche suivant une courbe régulière. De quatre en quatre mètres était une chaîne ou pied-droit en pierres de taille, vis-à-vis duquel, en élargissant la tranchée, on découvrit des bases et même des tronçons de colonnes dont quelques-unes étaient à cannelures en spirale. Une distance de 3 mètres séparait les piliers l'un de l'autre.

Il était évident que nous découvrions une galerie. Sa largeur était de $3^{m},25$.

Au cours des fouilles, en remuant la terre, on recueillit plusieurs vases de terre cuite et de nombreux ossements épars provenant de tombes bouleversées dont les épitaphes étaient brisées. Une seule inscription fut retirée intacte. Gravée en mauvais caractères sur une plaque longue de $0^{m},40$ et large de $0^{m},35$, elle ne porte qu'un seul nom :

BAN
ICA

Hauteur des lettres $0^{m},08$.

Sur les autres plaques brisées qui furent exhumées, on lit les noms de *Ilarosa*, *Crescitus* et *Germanus*. L'une d'elles porte le monogramme du Christ sous sa forme constantinienne et une autre est datée de la IIe ou de la IIIe indiction.

Enfin on trouva dans cette fouille plusieurs inscriptions doliaires.

A l'extrémité du mur en quart de cercle que nous avions déblayé, on pénétra par une entrée large de $2^{m},40$ dans une grande salle à trois absides disposées en trèfle et mesurant chacune $4^{m},70$ de diamètre [1].

Une porte devait fermer cette entrée, car nous avons trouvé dans la terre deux grandes pierres plates entaillées qui n'ont pu servir que de chambranles.

Au fond de l'abside centrale on trouva, renversée sur l'ancien sol, une portion considérable de la voûte encore parée de sa mosaïque à petits cubes blancs et rouges. Après avoir déplacé ce bloc de maçonnerie, nous avons constaté qu'il reposait sur l'ouverture

[1] Cette pièce en forme de trèfle ressemble aux *cellæ* du cimetière de Saint-Calliste, à Rome. On peut aussi la rapprocher d'une chapelle de même forme dans la basilique de Tébessa. (*Recueil de Constantine*, 1860 et 1870.)

d'un tombeau dont il était facile de reconnaître la forme et les dimensions. Un sarcophage qui a disparu a laissé en effet sa place évidée dans le sol. On voit encore dans la maçonnerie l'empreinte des strigiles dont il était orné. L'emplacement d'un sarcophage au milieu de l'abside principale, sous une voûte qui était revêtue de mosaïque, rappelle involontairement l'existence d'un tombeau de saint qui aura été violé ou peut-être soustrait aux profanations du nom chrétien.

Les déblais fournirent un bout de chaînette de cuivre long de 11 centimètres et muni d'un crochet dont l'usage paraît expliqué par la lampe de terre cuite à plusieurs becs dont nous avons trouvé un fragment. Parmi les objets que nous avons retirés de cette abside, je puis encore noter plusieurs vases brisés, l'un de terre grise assez grossière, les autres de belle terre rouge. L'un de ces derniers a une panse évasée qui repose sur un pied et le fait ressembler aux verres à champagne à coupe large et peu profonde. C'est aussi dans cette abside qu'a été trouvée l'inscription qui ouvre la liste des textes païens.

Dans l'absidiole de droite on trouva beaucoup d'ossements, une auge en pierre et des tombes formées simplement de pierres de tuf sur les côtés et sur la partie qui recouvrait la bière.

Dans les déblais on a reconnu des débris de mosaïque émaillée, mais dans un tel état de destruction qu'il était impossible d'en distinguer le dessin.

En faisant creuser derrière le mur de cette abside, on a trouvé une belle inscription malheureusement brisée. Elle ne se compose que de deux lignes, et les lettres de la première, qui formaient le nom, ne mesurent pas moins de $0^{m},15$ de hauteur. Je crois d'ailleurs pouvoir compléter ainsi cette portion d'épitaphe :

*marc*E L L A
*fidelis i*N PACE

L'abside de gauche conservait aussi la place évidée d'un tombeau disposé comme dans l'abside centrale. Les déblais renfermaient des ossements. On y trouva un chapiteau d'ordre corinthien, des plaques de marbre de la couleur violacée connue sous le nom de fleur de pêcher, provenant du revêtement; une pierre sur laquelle est gravé au trait un poisson long de 42 centimètres, et plusieurs

débris d'inscriptions. Deux briques moulées avec feuille d'acanthe en relief, une autre ornée dans chaque côté de l'encadrement d'une croix latine pattée et accompagnée de rinceaux, proviennent aussi de ces fouilles.

Parmi les fragments d'épitaphes, plusieurs se rejoignent exactement et permettent de lire deux fois le mot INNOCENS. Une autre porte quatre lettres qui sont peut-être les premières du mot SVBD*iaconus*.

Enfin, au fond de chaque abside latérale, la muraille est évidée sur une largeur de $0^{m},90$ et une profondeur de $0^{m},60$.

En déblayant complètement l'entrée de cette grande salle, on a découvert au-dessous de plusieurs tronçons de colonnes un tombeau dont l'auge et le couvercle étaient formés de pierres plates.

Puis derrière l'abside centrale on a pu constater des rangées de tombeaux superposés à trois étages. Ils étaient intacts, mais dépourvus d'épitaphes. En les ouvrant, on n'y a trouvé que les squelettes. Cette partie du cimetière mérite d'être encore fouillée, car nous y avons recueilli avec divers débris d'inscriptions, une monnaie de Valentinien, une tête de figurine en terre cuite, un chapiteau, une lampe qui porte sur son disque deux personnages séparés par un vase dans lequel ils versent un liquide quelconque, une auge en pierre ayant peut-être servi de sarcophage à un enfant et deux amphores brisées qui renfermaient comme dans un cercueil des ossements humains. J'ai déjà signalé, à Carthage, ce mode de sépulture dans notre cimetière chrétien de Bir-el-Djebbana [1]. On l'a constaté depuis sur d'autres points, en particulier dans le quartier du Kram, et même en Algérie, sur les bords de l'Oued Djedi [2].

Une tranchée pratiquée en avant de la grande salle dont il vient d'être question et poussée jusqu'à 18 mètres du fond de l'abside centrale nous a fait découvrir une plate-forme octogonale dont les côtés sont formés de pierres taillées, longues chacune de 1 mètre et façonnées en voussoirs dont la partie concave entoure une maçonnerie circulaire. Les pierres qui forment ainsi le tour de la plate-forme portent à leur face supérieure une série de mortaises carrées de 12 centimètres de côté, profondes de 7 centimètres et distantes l'une de l'autre de 75 centimètres.

[1] *Missions catholiques*, 23 février 1883, p. 93.

[2] *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1882, p. 411.

Cette construction régulière, ainsi placée au centre de l'édifice dont la disposition demi-circulaire se devinait déjà, me fit d'abord songer à une fontaine, telle qu'on en voit souvent au centre de l'*atrium* sur les plans des anciennes basiliques chrétiennes. Dans ce cas, les trous ménagés à la surface auraient été destinés à recevoir les tenons d'un chancel de bois ou de pierre.

Mais on ne trouva aucune trace ni de canal ni de tuyau pour y amener l'eau.

En défonçant une partie de la maçonnerie circulaire, on trouva au-dessous beaucoup d'ossements mêlés à la terre. C'est alors que je renonçai à l'idée d'une fontaine pour celle d'un tombeau. Mais réfléchissant ensuite que cette plate-forme pouvait bien avoir été construite sur des sépultures plus anciennes, j'ai émis l'hypothèse d'un ambon, comme il peut y en avoir dans les *areæ* primitives qui servaient de lieu de réunion aux fidèles. Le choix demeure donc entre la première et la dernière de ces trois hypothèses, soit un *nymphaeum*, soit un *ambon*.

Près de la plate-forme nous avons trouvé, avec plusieurs débris d'inscriptions, une colonne de marbre noir à cannelures en spirale.

Après avoir fait déblayer la plate-forme octogonale, on plaça les ouvriers à gauche de l'entrée de la triple abside, pour rechercher le mur en quart de cercle qui devait correspondre à celui de droite déjà découvert. Quoique moins bien conservé, on peut le suivre jusqu'au sentier de Sidi-bou-Saïd, sous lequel il se continuait en longue diagonale, parallèlement au mur dont j'ai parlé en commençant et qui nous avait servi de base pour la reprise et la continuation des fouilles. Une distance de 45 mètres sépare ces deux murailles et nous donne la largeur exacte de l'*area* que nous n'avons encore fouillée qu'en partie.

A mesure que la tranchée s'élargissait le long du mur courbe, on retrouvait à leur place les piliers des colonnes qui ornaient jadis la galerie demi-circulaire. Plusieurs tronçons étaient encore près de leur base. On trouva dans cette fouille une portion considérable d'un sarcophage dont la face est ornée de strigiles. Peut-être est-ce celui qui a été brisé et enlevé du fond de l'abside centrale. Les déblais firent découvrir là un chapiteau, un morceau d'entablement, un fragment de colonnette de marbre blanc, de nombreux morceaux d'architecture et de marbres taillés, des briques de revêtement, un cadran solaire plan, un disque réflecteur de lampe chrétienne,

orné d'un vase qu'entourent des poissons symboliques, plusieurs débris de sarcophages avec strigiles, une auge de pierre, beaucoup d'ossements réduits en poussière qui se confondaient presque avec la terre, et une grande quantité d'inscriptions brisées. Parmi ces textes, deux sont grecs. Sur les autres on peut lire les noms chrétiens de Dominicus, Arctotius, Bernaclus, Romanus, Eleusis(?) Puella, Felicitas, Bonifatia, Flavia, Juliana, Faustina, Heroïna(?) et plusieurs autres qui, privés de leur dernière syllabe, ne peuvent être déterminés comme noms d'homme ou de femme. Tels sont Constantius ou Constantia, Gaudiosus ou Gaudiosa, Exitiosus ou Exitiosa. Tous ces noms étaient accompagnés de la formule ordinaire aux épitaphes chrétiennes de Carthage : FIDELIS IN PACE.

Enfin, le long de ce mur et le long du sentier nous avons trouvé cinq fragments de bas-reliefs dont une tête de femme d'un bon style.

La détermination des deux murs parallèles, qui se rejoignaient en demi-cercles en avant du *trifolium*, donnait déjà une idée d'ensemble dont les lignes étaient certaines. Mais à l'endroit où le mur de gauche passait en diagonale sous le chemin, nous n'avions pu le suivre jusqu'au bout. D'ailleurs les ouvriers étaient arrivés à la limite du terrain, et l'on ne pouvait pousser plus loin les fouilles avant d'avoir fait les démarches nécessaires auprès du propriétaire du champ voisin. C'est alors que, pour ne pas s'arrêter en si bonne voie, on se décida à faire pratiquer une large tranchée sur la ligne même de démarcation des deux terrains.

Quelle ne fut pas notre surprise, à mesure que les ouvriers ôtaient la terre de la nouvelle tranchée, de voir apparaître une suite de piliers de grande dimension dont l'assise supérieure était formée de pierres de taille.

A côté de ces bases beaucoup plus considérables que celles des colonnes de la galerie ou cloître de l'*area*, et d'une construction bien plus solide, on découvrait des tronçons de colonnes qui mesuraient 50 centimètres de diamètre.

Ces colonnes sont en marbre bleuâtre; il y en a aussi quelques-unes de granit gris; elles ont le même diamètre que les autres. Trois tronçons de colonne de beau marbre vert antique sont d'un moindre module.

Quant aux chapiteaux, dont plusieurs ont été trouvés dans un

état parfait de conservation, ils sont en pierre du pays appelée *Kadhel*. Ils mesurent 45 centimètres de hauteur, y compris l'abaque, qui a 9 centimètres d'épaisseur et 65 centimètres de côté. La corbeille est entourée d'une seule rangée de huit feuilles d'acanthe bien découpées, hautes chacune de 30 centimètres.

Cette tranchée nous permit de constater une suite de douze piliers; elle nous fournit aussi plusieurs inscriptions brisées et trois bas-reliefs.

L'un d'eux appartient à la scène si fréquente de la multiplication des pains.

Les deux autres débris proviennent assurément d'un même bas-relief : ce sont des portions de personnages dans l'attitude du combat. L'un d'eux est un Numide, comme le prouve sa chevelure caractéristique. Derrière lui on aperçoit une jambe de devant d'un cheval au galop.

Arrivés à l'extrémité de la ligne des piliers, nous nous retrouvions près de l'endroit où j'avais reconnu, quelques années auparavant, le mur de l'*area* qui nous avait servi de base pour la continuation de nos fouilles. C'est là aussi qu'on avait trouvé le magnifique bas-relief de la Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus.

La partie qui nous avait fourni cette belle pièce d'iconographie chrétienne méritait d'être encore fouillée. J'y fis donc quelques sondages. On trouva un anneau d'or avec son chaton qui est une agathe, deux aiguilles en os, deux goulots de fiole de verre, plusieurs débris de lampes chrétiennes, des morceaux de porphyre et d'autres marbres variés, deux boutons d'ivoire, plusieurs fragments d'épitaphes chrétiennes, un fragment de cadran solaire, un débris de chancel et enfin un fronton de sarcophage long de 80 centimètres et haut de 27 centimètres. Le tympan, qu'entoure une moulure large de 4 centimètres, est orné d'un vase à double anse, duquel deux tiges sortent et s'étendent symétriquement, l'une à droite, l'autre à gauche.

Parmi les inscriptions découvertes dans cette fouille, je citerai les suivantes :

Sur une plaque de cipolin, trouvée en place au-dessus d'une tombe, épitaphe entière :

BARBA FIDEL*is in pace*

Sur un épais morceau de marbre qui ne paraît pas provenir d'une sépulture :

*Deo gr*ATIAS

Sur la face d'un sarcophage de marbre blanc orné de strigiles :

L E O
I N *p a* C E
VIXITANNIS
LI

Puis sur une dalle funéraire de mosaïque, ornée d'une croix grecque, mais en partie brisée :

O L I*nct?*
ORFIDE
L I S I N
pace

Sur la face d'un sarcophage en pierre appelée *Kadhel :*

*ur*BANVS
*fi*DELIS
in pace

Sur d'autres pierres on lit le nom de *Gulosa* et deux fois celui de *Felicitas.* Enfin un début de dédicace qui s'adresse sans doute au Tout-Puissant se compose de lettres hautes de 30 centimètres.

Dès que je pus librement fouiller dans le terrain voisin, on y mit les ouvriers. Il était surtout intéressant de vérifier comment se terminait la série des douze piliers que nous avions constatée. En travaillant tout d'abord à dégager le dernier pilier, on reconnut à droite l'amorce d'une nouvelle abside. Elle fut bientôt déblayée et je pus en mesurer le diamètre : il était de $9^{m},30$. Cette abside devait être fermée par un chancel, car à l'entrée on trouva en place des pierres de taille qui avaient dû servir à porter les bases des colonnettes, dont nous retirions de terre des portions brisées avec des morceaux de chapiteaux et de plaques ornementées sur chaque face. D'un côté, c'est la croix grecque pattée sculptée en relief dans un cercle également en relief; de l'autre, c'est une rosace formée de six cœurs gravés en creux.

Parmi les textes fragmentés trouvés dans cette abside, il y en a

deux qui semblent se rapporter à une inscription impériale. Sur l'un il y a peut-être l'indication de l'indiction.

Deux débris, l'un grec, l'autre latin, portent les quatre premières lettres du nom de *Cyprien*.

Une plaque, quoique brisée en plusieurs morceaux, nous donne le nom de deux chrétiens de Carthage :

VINCENTIVS FIDELIS IN *pace*
GLORIOSVS FIDELIS IN PA*ce*

Une autre grande plaque brisée est ornée d'une croix grecque pattée, inscrite dans un cercle et accostée des lettres *alpha* et *omega*. Cette épitaphe porte le nom de AVNIS, qui s'est déjà rencontré une fois en Afrique sur une inscription chrétienne trouvée à Orléansville et déposée actuellement au musée d'Alger[1]. L'inscription d'Orléansville est datée de l'an 375 de l'ère maurétanienne (414 de J.-C.). Notre épitaphe doit appartenir à la même époque.

Sur une autre pierre on lit le nom si répandu à Carthage soit de *Bonifatius*, soit de *Bonifatia*.

Enfin, dans cette abside a été trouvée une élégante tête de marbre.

En faisant creuser plus profondément, nous trouvons des rangées de tombeaux formés de pierres de tuf et ne renfermant que des ossements. Les plaques brisées que nous avons retirées de la terre qui comblait cette abside appartiennent sans doute à ces tombes et nous ont conservé le nom de ceux dont le corps y reposait.

En déblayant en avant de l'abside, on mit à nu un dallage appliqué sur l'extrados d'une voûte dont la largeur n'occupait que la moitié du diamètre de l'abside. Sa longueur était de 8 mètres. Une des dalles, avant d'entrer dans ce pavé, avait dû servir de couvercle à un sarcophage. On y lisait encore le commencement de deux noms chrétiens :

VICT REC

Une ouverture donnait accès dans la partie inférieure de cette crypte qui était presque entièrement comblée de terres et de décombres. Une quantité de grosses pierres de taille y avaient été

[1] *Bibliothèque-Musée d'Alger*, par Berbrugger, 1861, p. 33; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 9718.

précipitées, avec des fragments d'architecture, plusieurs bases de colonnes, une colonne de chancel avec son chapiteau, une autre à cannelures obliques, etc. Nul doute que ces pièces ne proviennent de l'abside voisine. Les inscriptions brisées ne manquaient pas, et c'est là qu'a été recueillie l'épitaphe d'un *lecteur* brisée en quatorze fragments :

DEVSDEDIT
LECTOR
in PAce

Enfin, au milieu de cette quantité si considérable de pièces diverses et mutilées, un petit morceau de plaque portait une main d'*orante* au-dessus d'un arbuste. La tête et le buste de cette *orante* ont été trouvés dans un autre endroit à plus de cinquante pas de la crypte.

A gauche de la construction voûtée, on ne trouva plus de traces de dallage, mais les déblais mirent à jour plusieurs tronçons de grosses colonnes, une base de colonne et des plaques de chancels, puis une mosaïque funéraire qui n'a conservé avec l'épithète FIDELIS que la dernière lettre du nom de la femme chrétienne dont elle recouvrait la tombe.

Contre la crypte, qui n'occupait, comme je l'ai déjà dit, que moitié de la largeur de la nef, venait s'adosser une seconde abside parallèle à la première, mais assurément de date postérieure. A part les tronçons de colonne de grand diamètre, tout y a été brisé avec plus de rage encore qu'ailleurs. Les pièces de marbre ont été réduites en fragments menus. Aussi les inscriptions de cette abside ne nous permettent-elles de lire que les noms de *Marcella* et de *Theodorus*. Parmi les débris de bas-reliefs, je n'en ai trouvé que deux qui méritent d'être signalés : l'un représente Ève après sa chute; l'autre, trouvé le même jour que celui d'Ève, porte une gerbe, emblême que l'on a donné quelquefois à Adam dans les monuments chrétiens primitifs [1].

Mais, chose curieuse, on trouva dans les déblais de cette abside une inscription punique composée de quatre lettres seulement gravées sur un petit morceau de marbre blanc, et qui signifient, d'après M. Philippe Berger : « le sanctuaire ».

[1] Martigny, art. *Adam et Ève*.

Imprimerie nationale.

Plusieurs autres débris retrouvés épars dans les déblais appartiennent à une inscription qui devait porter le nom d'un empereur. Les morceaux se réunissent exactement et donnent cette portion de texte :

....*t*RANSPADANIS CONFLIXIT.....
.....M*anib*VS·HOSTIVM·CAESIS.....
.....CEPIT·ET·CAS*tra*.....

Inutile d'ajouter qu'à mesure des travaux de déblaiement, on trouvait, vis-à-vis de la première ligne de piliers, des piliers correspondants. On voulut les mettre tous à découvert afin de n'avoir plus de doute sur les dimensions de la grande nef que nous découvrions. Une tranchée fut donc pratiquée dans cette direction jusqu'au sentier. Partout on retrouva les piliers à leur place, et près d'eux, des colonnes tombées, des bases, des chapiteaux semblables à celui que j'ai déjà décrit, un débris de bas-relief, etc.

Mais ce qui nous causa la plus agréable surprise, ce furent les titres qui se lisaient sur les morceaux d'inscriptions sortis des fouilles. Sur l'un on lisait en effet le mot EPISCOPVS, sur un autre, le mot DIA[CONVS]. Un début d'épitaphe semble devoir se lire VINCENTIA VIRGO. Enfin le nom de l'empereur Valentinien se lisait gravé en caractères hauts de 15 centimètres sur un fragment de plaque de marbre. D'autres débris de même nature permettent d'établir que cette inscription impériale était une dédicace à plusieurs Augustes commençant par ces mots, comme un texte de Guelma [1] : *Pro felicitate temporum beatissimorum dominorum nostrorum*, etc.

Le nouveau terrain que nous explorions méritait d'être étudié dans toute son étendue. On y ouvrit donc une double tranchée en croix, pénétrant par quatre côtés jusqu'aux limites du champ.

Partout on trouva des tronçons de colonnes, des plaques de marbre, des débris de sarcophages, une quantité considérable de tuiles plates et de tuiles faîtières provenant du toit, et de nombreux fragments d'inscriptions. L'une d'elles porte les cinq premières lettres du mot *Eclesia*. Le mot *Episcopus* se lit sur deux plaques, et celui de *Presbyter* se reconnaît sur quelques autres. Quant aux épitaphes de simples fidèles, nous avons eu la bonne

[1] *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 5344.

fortune d'en recueillir plusieurs dont le nom a échappé au vandalisme qui a ravagé avec tant de fureur cet édifice sacré. Voici les noms conservés par les inscriptions : *Quodvultdeus*, *Bonifatia*, *Maxima*, *Valeriana*. Les autres sont mutilés. Une plaque porte deux ceps de vigne disposés symétriquement.

Parmi les bas-reliefs brisés, nous avons recueilli trois fois la représentation du Bon Pasteur.

Enfin, au-dessous de cet amas de ruines et de décombres, on trouva partout, à une profondeur de $2^{m},50$, des tombeaux formés de pierres plates et renfermant des squelettes dans un mauvais état de conservation. Les débris d'inscriptions que nous avons recueillis proviennent des épitaphes qui recouvraient les restes de ces évêques, de ces prêtres, de ces fidèles, et servaient de dallage à la basilique. Une épaisseur de terre d'environ 1 mètre séparait le dallage de la tombe proprement dite. Les pas des chrétiens qui venaient prier dans la basilique ont en partie effacé les épitaphes et en ont rendu parfois la lecture très difficile.

Au sud-est de la basilique que nous étions en train de découvrir, le sol s'élève immédiatement vers les anciens remparts en suivant des lignes régulières.

Je tentai aussi quelques sondages sur cette partie, qui devra un jour être complètement fouillée. Elle possède un cimetière et des constructions qui dépendaient de la basilique elle-même.

Plusieurs salles ont été découvertes. Une d'elles conservait encore des portions d'une mosaïque à ornements en forme de rinceaux, mais le sujet principal avait complètement disparu. On y trouva un bout de chaînette de cuivre et plusieurs débris de briques romaines. Deux de ces briques portent des marques. L'une d'elles est datée du consulat de C. Julius C. f. Severus et de M. Junius Rufinus Sabinianus, c'est-à-dire de l'an 155. Elle sort des briqueteries de Domitia, Publii filia, Lucilla, épouse de Verus et mère de Marc-Aurèle. Voici la première de ces marques doliaires :

OPVS DOL·EXPRLVCIL·VER
SEVERO ET SAB
COS

Opus dol(iare) ex pr(aediis) Lucill(ae) Veri, Severo et Sab(iniano) co(n)s(ulibus).

L'autre provient de la même fabrique. Elle est ornée d'un trident en relief et porte cette inscription :

OPVS *dol ex pr lu*CILL·VERI
VLPIVS ANICETIA

Opus dol(iare) ex pr(aediis) Lucill(ae) Veri, Ulpius Anicetia(nus).

Une autre salle fut aussi déblayée : on y trouva beaucoup de cendres et au fond un bassin rectangulaire auquel aboutissait un long conduit maçonné et recouvert de plaques empruntées au cimetière et à la basilique. Plusieurs portent des inscriptions.

Sur le plateau se trouve un ancien puits qui était en partie comblé. Nous l'avons fait déblayer jusqu'au fond, car je comptais, je l'avoue, y recueillir des pièces intéressantes. Mon espoir fut trompé. On n'y trouva que des fragments insignifiants d'épitaphes et de l'eau.

Quelques trous de sondage furent alors pratiqués dans le champ. Ils prouvèrent que cette partie du terrain appelé Damous-Karita était jadis occupée par un cimetière dont les tombes sont postérieures aux sépultures de la basilique.

Des mosaïques longues de près de 2 mètres et larges de 55 centimètres forment les dalles funéraires.

Sur l'une on lit : *io*ANNES ; sur une autre : ANNEVS FIDELIS IN PACE ; puis sur une troisième on voit figuré un grand vase à anses, symbole que plusieurs mosaïques chrétiennes nous ont déjà fourni.

Mais celle qui excita le plus notre curiosité fut une dalle, toujours en mosaïque, qui porte au milieu de l'inscription rectiligne un cercle renfermant le nom abrégé du fidèle défunt avec la formule consacrée FIDELIS IN PACE.

Comme je l'ai déjà remarqué et signalé, dans notre cimetière chrétien de Bir-el-Djebbana, les mosaïques sont maintenues par des plaques qui les encadrent fixées verticalement dans le sol à fleur de la dalle funéraire.

Parmi ces plaques on trouve fréquemment des marbres que l'on a empruntés aux sépultures plus anciennes et que l'on a sciés pour cet usage.

Ces marbres sont parfois, quoique divisés ainsi, moins mutilés

que ceux qui sortent journellement des fouilles de la basilique et qui ont été brisés à dessein. Une de ces plaques provient d'un chancel votif. On y lit le mot *cancellos* avec le nom de celui qui le fit sans doute élever à ses frais : *Martialis.* D'après M. de Rossi, ces chancels votifs portent ordinairement le nom des martyrs dont ils protégeaient la tombe.

Un autre fragment d'inscription ainsi recueilli porte les mots : HIC *Sunt*..... qui conviennent également à des sépultures de saints. On connaît, en effet, des textes placés sur des tombeaux de martyrs, et qui commencent par cette formule : *Hic sunt reliquiae sanctorum*, ou autre semblable.

De ce terrain sont encore sortis plusieurs bas-reliefs.

Ici, c'est encore la main d'un bon Pasteur. Là, un tonneau et un pied.

Au même endroit a été trouvé le buste d'une *orante* dont la crypte nous a fourni le bras.

Notons enfin, parmi les objets retirés des fouilles : des lampes de diverses époques, dont deux romaines et païennes; plusieurs lampes byzantines et chrétiennes; des briques historiées portant la croix latine pattée dans leurs ornements; des poteries rouges ornées tantôt d'une fleur, tantôt d'une croix, puis une terre cuite qui conserve l'empreinte d'une patte de chien.

On a même exhumé du sol, dans ces fouilles partielles, deux débris de stèles puniques représentant Astarté, un pilon, et des agrafes de cuivre.

Les recherches faites sur le plateau supérieur voisin de la basilique ne sont que des fouilles préliminaires que nous comptons reprendre et continuer plus tard. Dès maintenant, nous sommes certains d'y trouver un cimetière et des bâtiments considérables, presbytère, monastère ou hospice, dépendances de la vaste basilique que nous avons entrepris de fouiller et de déblayer entièrement.

RUINES ROMAINES DU NORD DE LA TUNISIE.

(Rapport de M. Cagnat
sur une communication de M. le lieutenant Boyé.)

M. le lieutenant Boyé nous a communiqué des notes, avec dessins et photographies, sur diverses ruines du nord de la Tunisie qu'il a visitées vers la fin de 1882. Les photographies et même les dessins, bien que dignes d'intérêt, ne me semblent pas pouvoir être reproduits dans notre *Bulletin*. Il en est de même de la description des ruines, attendu que celle-ci a déjà été donnée par d'autres explorateurs.

Parmi les inscriptions que M. Boyé a insérées dans sa communication, les suivantes sont inédites :

1. *Chaouach.* — Hauteur des lettres : $0^m,08$ à la première ligne, $0^m,07$ à la seconde.

TRAIAI
AVG·C

2. *Aïn-Tunga.* — Hauteur des lettres : $0^m,04$ à la première ligne, $0^m.035$ aux autres.

TERENTIVS
FRONTO PIVS
VIXIT ANN
LXX · H S E

3. *Testour.* — Grande mosquée, sous les arcades, à droite. Hauteur des lettres, $0^m,032$.

DEDIC·D·D

4. Sur les murs d'une zaouïa. Hauteur des lettres, $0^m,025$.

O I
LV

5. Dans une rue, sur un cippe hexagonal très orné.

D M S
C O S S I
N I A FVS
C V L A V I
X I T A N
NIS · LXXV
H S E

A la ligne 6, la copie de M. Boyé porte MIS; c'est une inadvertance pour NIS. Nous avons vérifié le fait sur la pierre elle-même avec M. Reinach.

6. *Henchir Mest.* — *a.* Hauteur des lettres : $0^m,09$ à la première ligne, $0^m,10$ à la seconde, $0^m,08$ à la troisième.

AVGVSTO
ANINOS III IMOP
MP

7. Hauteur des lettres, $0^m,06$.

C IICIO II
V AC

8. Hauteur des lettres, $0^m,10$.

FESTANO PATRIA

Le reste de l'inscription est enterré.

9 et 10. *Henchir Maatria.*

D M S
I V L I A
SILVANA
PI · VIX

V I M
A M O
ALIAPI
A VIXI
TANIS
L X X
H · S · E

11. *Henchir Battria.* — Hauteur des lettres, $0^{m},04$.

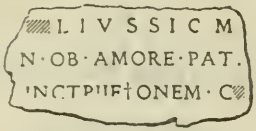

L. 2 : *ob amore(em) pat(riae).*
L. 3 : *petitionem ? ?*

12. Hauteur des lettres, $0^{m},03$.

α.

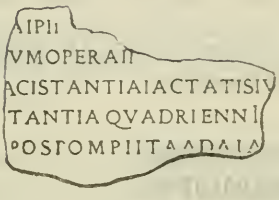

β.

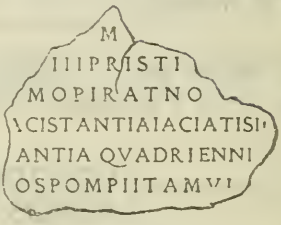

La copie β est celle de M. Boyé; la copie α a été faite en 1883 par M. Reinach, qui a bien voulu me la communiquer.

13. Hauteur des lettres, $0^{m},015$.

ARE

On sait quels services M. Boyé a déjà rendus à l'archéologie tunisienne. Il est souhaitable que nous ayons bientôt une nouvelle occasion de l'en remercier.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Buhot de Kersers, correspondant du Comité à Bourges, signale l'acquisition par le musée de Bourges de deux bornes agraires. — Renvoi à M. Demay.

M. Deloye, membre non résidant du Comité à Avignon, envoie deux estampages d'une inscription en caractères grecs découverte aux environs d'Apt. — Renvoi à M. Ernest Desjardins.

M. Léon Maître, correspondant du Ministère à Nantes, envoie un rapport sur les fouilles qu'il a faites à Mauves. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Merlet, membre non résidant du Comité à Chartres, envoie une note relative à la Vierge de Pornic signalée dans un des derniers *Bulletins* par M. Léon Maître. — Renvoi à M. Müntz.

M. Morel, correspondant du Comité à Carpentras, envoie : 1° le dessin d'un mors de bride découvert à Sainte-Cécile; 2° la copie d'un fragment d'inscription provenant de Venasque. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Terninck, correspondant du Comité à Boisbernard (Pas-de-Calais), adresse un travail sur la commune de Bellone (Pas-de-Calais). — Renvoi à M. Charles Robert.

M. l'abbé Cérès adresse un rapport sur les fouilles dirigées par lui à Grausfesenque (Aveyron). — Renvoi à M. de Barthélemy.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Jacques Juliot et les bas-reliefs de l'église Saint-Jean de Troyes; la tour Saint-Lambert; l'ancienne glacière de Troyes, par M. Albert Babeau, correspondant du Comité à Troyes.

Les fontaines de Périgueux au moyen âge et dans les temps modernes, par M. Michel Hardy, correspondant du Comité à Périgueux.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Une excursion aux ruines des bains romains de Massaciuccoli, par M. de Laigue, consul de France à Livourne.

L'ancien château royal de Monceaux-en-Brie; la tapisserie dans la Brie et le Gâtinais, par M. Lhuillier, correspondant du Comité à Melun.

Quelques fondeurs de cloches originaires de Lorraine ayant travaillé en Hollande, par M. de Marsy, correspondant du Comité à Compiègne.

Le cimetière gallo-romain de la fosse Jean-Fat, à Reims, par M. Auguste Nicaise, correspondant du Comité à Châlons-sur-Marne.

Le Comité décide que ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. de Barthélemy fait un rapport sur une demande de subvention présentée par la Société des sciences historiques et naturelles de Semur. Cette société s'occupant peu de travaux archéologiques, la Section décide que sa demande sera renvoyée à la Section d'histoire.

M. Alexandre Bertrand lit un rapport sur une demande de subvention présentée par M. le docteur Ficatier à l'effet de continuer les fouilles qu'il a entreprises dans d'anciennes grottes du département de l'Yonne. Le Comité est d'avis de prendre cette demande en considération, à la condition toutefois que M. Ficatier enverra un compte-rendu de ses fouilles au Comité.

M. de Lasteyrie lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société agricole, scientifique et littéraire de Perpignan dans le but de faire des fouilles dans l'ancienne église Saint-Jean, à Perpignan. Une partie de cet édifice, qui dépend actuellement de l'hospice de la Miséricorde, va être prochainement mise en vente. Il importerait, avant que l'adaptation du monument à de nouveaux besoins n'en vienne bouleverser le sol, d'y pratiquer des fouilles, car l'église Saint-Jean fut au moyen âge un lieu de sépulture important. Sanche, roi de Majorque, mort en 1324, Philippe, son frère, Jérôme d'Ochoa, camérier de l'antipape Benoît XIII, les évêques d'Elne, Gaspard de Priéto et Onuphre Réart, enfin un grand nombre de chanoines et d'autres personnages y furent enterrés. On peut donc espérer que des fouilles bien conduites amè-

neront des découvertes intéressantes, et le Comité émet, en conséquence, un avis favorable à cette demande.

M. Charles Robert lit un rapport sur une demande de subvention présentée par la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine pour la publication d'un supplément à l'Inventaire des monuments mégalithiques du département d'Ille-et-Vilaine qu'elle a fait imprimer en 1882-1883. Le Comité, considérant que le Ministère a déjà encouragé cette publication par une souscription importante, estime qu'il n'est pas possible de donner suite à cette demande.

M. Auguste Longnon fait un rapport sommaire sur un mémoire envoyé au Comité par le P. de la Croix et dans lequel sont décrits de nombreux sarcophages de l'époque mérovingienne que l'heureux explorateur de Sanxay a recueillis à Civaux, Antigny et autres localités du Poitou. Il propose l'impression de ce mémoire, après que l'auteur y aura introduit quelques modifications de détail que M. le Secrétaire voudra bien se charger de lui indiquer. — Renvoi au Comité de publication.

M. de Lasteyrie rend compte, de la part de M. de Montaiglon, d'une notice envoyée par M. de Cessac, correspondant du Comité à Guéret, sur la sépulture du connétable d'Armagnac, mort en 1418. Il propose l'impression de ce travail dans le *Bulletin*. — Renvoi au Comité de publication.

M. P.-Charles Robert demande au Comité la permission de revenir sur ce qu'il a dit, le 16 novembre dernier, de deux figurines de bronze d'assez mauvais style dont la photographie avait été envoyée au Comité par M. Bélisaire Ledain.

L'une de ces figurines lui avait paru représenter un cerf dont les bois étaient peu développés. Or, en examinant la photographie, notre confrère M. Auguste Daubrée, après avoir pris l'avis de M. Milne Edwards, pense qu'il s'agit d'un renne. D'un autre côté, M. de Villefosse, qui a pris au Musée du Louvre une grande habitude des monuments gallo-romains, pencherait pour une autre variété du cerf, c'est-à-dire pour un élan. La présence d'un élan et surtout d'un renne dans les représentations gauloises mériterait d'être signalée.

L'autre statuette est Mercure tenant d'une main une bourse pleine et de l'autre, si l'on s'en rapporte à la photographie peu distincte en cet endroit, un objet de forme arrondie. M. Robert, se fondant sur ce que Mercure, comme inventeur des sacrifices, est parfois représenté avec la patère, avait admis que le Mercure trouvé à Lamairé pouvait aussi avoir cet objet pour attribut. Notre confrère M. Héron de Villefosse, sans contester que Mercure ait pu être représenté avec une patère, ne pense pas que ce soit en Gaule; peut-être s'agit-il simplement d'une trace circulaire laissée par la rupture du caducée. Il serait utile de pouvoir examiner l'objet en nature.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉPULTURE DU CONNÉTABLE D'ARMAGNAC

AU MONASTÈRE DES CÉLESTINS DES TERNES, COMMUNE DE PIONNAT, CANTON DE JARNAGES (CREUSE).

(Communication de M. de Cessac, correspondant du Comité à Guéret.)

Le rapport de M. Siméon Luce, sur une délibération des consuls de Saint-Affrique, en date du 7 septembre 1418, relative aux obsèques de Bernard VII, comte d'Armagnac, célébrées à l'abbaye de Bonneval, le 18 décembre 1418 [1], m'a remis en mémoire une note concernant la sépulture de ce connétable, relevée par moi, il y a plus de vingt ans, aux Archives de la Creuse, dans le fonds du monastère des Célestins des Ternes.

Cette note indiquait fort sommairement que les restes mortels de ce personnage avaient été transportés par son petit-fils dans l'église du monastère des Ternes (commune de Pionnat, canton de Jarnages, Creuse) et placés dans un tombeau que recouvrait sa statue.

[1] *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1883, p. 76.

Il m'a été possible de réunir assez de documents pour mettre ce fait hors de doute; je viens soumettre au Comité le résultat de mes recherches.

Le document auquel je faisais allusion tout à l'heure est intitulé : *Sommaire des sépultures de l'église de Nostre-Dame des Ternes.*

« Dans l'arcade du sanctuaire, du costé de l'évangile, dans un tombeau de cuivre émaillé, repose le corps d'illustre gentilhomme Jean Le Fort qui mourut à l'âge de douze ans. Il a esté d'autant plus regretté, qu'il donnoit de grandes espérances de sa future valeur et qu'il signaloit déjà la vertu et générosité de sa naissance. Il estoit le seul appuy de sa noble maison et filz unique d'Odinet Le Fort, escuyer, sieur des Ternes, qui a eu deux frères, Denis Le Fort ..... et Roger » successivement évêque d'Orléans, puis de Limoges et enfin archevêque de Bourges, qui, devenu héritier de sa famille, fonda le monastère des Ternes.

« Bernard d'Armagnac, second du nom, connestable de France, masacré pour le roy Charles sixiesme à Paris par les Bourguignons, *puis apporté icy*, repose dans la même arcade du sanctuaire, dans ce tombeau de pierre où il a esté mis par Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche, fils de Bernard d'Armagnac, troisième du nom, et de Léonarde de Bourbon, duchesse de Nemours, comtesse de la Marche, fille unique du premier lict de Jacques de Bourbon, roy de Sicile, Hongrie et Hierusalem.

« Le troisiesme jour d'aoust, tous les ans, on célèbre en ceste esglise une grande messe des Trespassez pour le salut de l'âme dudit connestable, fondée par ledit Jacques d'Armagnac, son petit filz. » [1]

La feuille d'où j'ai extrait ces passages est d'une écriture du XVIIe siècle et paraît avoir été arrachée d'un registre aujourd'hui perdu.

Le terrier des Ternes [2], dressé en 1756, renferme la description suivante de l'église et du tombeau de Bernard d'Armagnac : « Le clos et monastère des Ternes composé d'une église bâtie sur le terrain et emplacement qu'occupait jadis le château du bienheureux Roger Lefort, archevêque de Bourges, leur fondateur : ladite église contenant le maître autel dédié à la bienheureuse vierge Marie et deux autels bas dédiés l'un à saint Eutrope, martyr, l'autre à saint Mamès; y ayant un puits sous le pupitre et lutrin qui est au milieu

[1] Archives de la Creuse, fonds des Ternes.

[2] Archives de la Creuse, fonds des Ternes.

dudit chœur; y ayant dans le sanctuaire de ladite église, du côté de l'évangile, dans l'épaisseur du mur, le mausolée de Bernard d'Armaignac, connétable de France, mort à Paris le 12 juin 1418, lors du massacre des Bourguignons; sur lequel mausolée est représenté ce prince armé de toutes pièces, en une statue de pierre blanche, au pied de laquelle est l'écusson des armes dudit connétable. Et dans la nef de ladite église, du côté de l'évangile, auprès de l'autel dédié à saint Mamès, dans l'épaisseur du mur, un autre mausolée sur lequel est la statue en bronze de Jean Lefort, fils d'Odonet et neveu du bienheureux Roger Lefort, lequel à l'âge de douze ans se noya dans la rivière de Seine, à Paris, et dont le corps fut transporté dans le sanctuaire de ladite église et inhumé du côté de l'évangile. »

La collection Gaignières[1] m'a fourni les épitaphes de ces deux tombeaux.

EPITAPHIUM JOHANNIS FORTIS.

FORTIS IOANNES TVMVLO IACET HOC VENERANDVS
SACRI ROGERII PROESVLIS ANTE NEPOS.

Armes du fondateur (des Ternes) et de Jean, son neveu : de gueules à deux fasces d'or et meslées (écartelées) d'autres armes d'or à une bande de sable.

EPITAPHIUM DUCIS ARMIGNACI.

HOC DVCIS ARMIGNACI CONDVNTVR MEMBRA SEPVLCHRO
QVEM CONSTANS GALLIS SVSTVLIT INDEFAVOR.

Armes : quatre lions.

Une charte du cartulaire des Ternes achève de prouver que ce tombeau était bien celui du connétable d'Armagnac. C'est la ratification faite le 12 mai 1465 par Jacques de Nemours, comte de la Marche, etc., de la fondation de 60 livres de rente faite par son aïeul le roi Jacques, qu'il augmente d'une rente de 40 livres à condition que les religieux célébreront à son intention une messe basse quotidienne et un obit solennel « et avecques ce a ordonné que iceulx religieux et leurs successeurs diront et célèbreront un chascun an, la vigile de Nostre Dame d'aoust, une messe en note à l'office des trespassés pour l'âme et salut de feu bonne mémoire

[1] Bibliothèque nationale. Gaignières, t. CLXXXVI, *Ex chartis et codicibus manuscriptis monasterii Cœlestinorum de Ternis* (Bandel), p. 439-444.

Monsieur d'Armagnac, en son vivant conétable de France, duquel le corps gît en la ditte esglize, ayeul de mon dit sieur le duc et conte [1]. »

Cette transaction, passée devant le chancelier de la Marche, est de l'auteur même du transfert du corps du connétable.

Le passage suivant extrait du P. Anselme complète les documents qu'on vient de lire :

« Le connétable d'Armagnac, ayant été massacré à Paris le 12 juin 1418 par les factieux du parti de Bourgogne, fut enterré dans le chœur de l'église du prieuré de Saint-Martin-des-Champs au côté droit du grand autel, d'où son corps fut depuis transféré au monastère des Célestins des Ternes en la Marche, l'an 1436, vers la fête de la Toussaint, et le comte de la Marche y fonda une messe tous les jours pour le repos de son âme [2]. »

Le monastère des Célestins des Ternes, fondé par Roger Lefort en 1338, pendant son épiscopat à Limoges, a complètement disparu. Sur son emplacement s'élève une maison de campagne. Si j'en crois un vieillard que j'interrogeais, il y a bien des années, la statue du connétable aurait été précipitée, à l'époque de la Révolution, au fond d'un puits aujourd'hui comblé. L'état des lieux complètement modifié ne lui permettait plus de reconnaître son emplacement. Il désignait cependant dans la cour les environs d'un escalier de quelques marches à l'entrée du jardin potager, tout près de la maison d'habitation. Ce puits est sans doute celui qui se trouvait dans le chœur de l'église sous le lutrin et tout proche du mausolée du connétable.

Joullietton a consacré dans son *Histoire de la Marche* [3] quelques lignes à ce tombeau, mais comme trop souvent, le principal détail qu'il donne est erroné. Pour lui, ce monument se trouvait, non dans l'église des Célestins des Ternes, mais dans l'église du chef-lieu de la paroisse située à plus de 2 kilomètres du monastère. Joullietton publiait son histoire en 1815; il avait été contemporain de la destruction du monastère [4]; il lui eût été facile d'être plus exact.

[1] *Cartulaire des Ternes*, volume contenant les pièces des années 1441 à 1480. Arch. de la Creuse.

[2] T. VI, p. 224.

[3] *Hist. de la Marche*, t. II, p. 139.

[4] « Le 1er juillet de cette année (1777), les religieux du couvent des Ternes en

Voilà donc pour Bernard d'Armagnac un nouveau lieu de sépulture tout aussi certain que celui de l'abbaye de Bonneval. M. Siméon Luce terminait son rapport par la conclusion suivante : « Au moyen âge, lorsqu'un grand personnage venait à mourir, on faisait d'ordinaire trois parts, quelquefois même quatre parts de ses restes mortels... Il est probable qu'au lendemain de cette sanglante journée du 12 juin 1418, où le connétable, livré par le maçon chez lequel il se tenait caché, fut mis à mort par les Bourguignons, les ossements seuls du comte d'Armagnac furent enterrés dans la grande cour du prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Le comte Jean IV se fit remettre, sans doute, par les vainqueurs, dont il embrassa le parti, le cœur de Bernard VII son père, et ce fut l'inhumation de ce cœur à l'abbaye de Bonneval, le 15 septembre 1418, qui donna lieu à la délibération des consuls de Saint-Affrique découverte et signalée à l'attention des historiens par M. Henri Affre. »

Les détails dans lesquels je viens d'entrer montrent que M. Siméon Luce était dans le vrai en disant que le cœur seul du connétable avait été inhumé à l'abbaye de Bonneval-de-Rouergue.

Son corps, resté à Saint-Martin-des-Champs, exhumé par son petit-fils, comme le dit Villaret, d'après Monstrelet et Gruel, fut transporté, non dans le comté d'Armagnac, mais dans celui de la Marche. Il y fut déposé dans l'église des Célestins des Ternes, sous un arcosolium creusé dans le mur du côté de l'évangile. Les documents conservés dans les archives de la Creuse ne permettent pas d'établir en quelle année eut lieu ce transfert. Le P. Anselme dit que ce fut vers la Toussaint 1436; Villaret donne l'année 1437. Le seul acte de concession relatif à l'anniversaire du connétable, rencontré dans le fonds du prieuré des Ternes, est, comme je l'ai dit, du 12 mai 1465, mais cet acte n'est que le renouvellement d'une concession précédente. Les Célestins des Ternes firent à diverses reprises des avances considérables de fonds à Jacques d'Armagnac, avances qui donnèrent lieu à de fréquentes concessions et transactions.

sont sortis après avoir donné leur consentement à l'extinction de l'ordre. Le relâchement de cet ordre affecta le ministère, et le roi en demanda l'extinction au pape, qui l'accorda par une bulle en 1776. » (*Reg. paroiss. de Cressac*, aux arch. de cette commune.)

DÉCOUVERTE D'UNE INSCRIPTION ET DE VASES EN BRONZE À APT (VAUCLUSE).

(Rapport de M. Héron de Villefosse sur une communication de M. Morel, correspondant du Ministère à Carpentras.)

M. Morel a adressé au Comité d'intéressants détails sur une découverte d'ustensiles en bronze faite récemment à Apt (Vaucluse). A la première nouvelle de cette trouvaille, M. Morel s'est transporté à Apt et il y a recueilli les renseignements suivants chez M. Reboulin, propriétaire des objets :

La découverte comprend 26 pièces en bronze dont plusieurs ont subi l'action d'un feu violent; sur les plus belles on remarque des traces de dorure encore très visibles; beaucoup sont détériorées par des coups; quelques-unes ont perdu leurs anses ou leurs fonds. Ces 26 pièces se décomposent ainsi : 12 vases avec anses variées, de formes et de grandeurs différentes; 7 vases avec anses et becs trilobés; 7 bassins ou cuvettes avec anses ou mascarons.

Parmi les pièces les plus remarquables, M. Morel signale : 1° un grand bassin à côtes, fabriqué au repoussé, entièrement doré, large de $0^m,30$ et haut de $0^m,10$; 2° un vase haut de $0^m,35$, à col allongé, muni d'une seule anse soutenue par deux attaches soudées au col; l'anse est ornée de palmettes; ses extrémités représentent des têtes de serpent et des têtes de léopard; sur le dessus et au milieu de l'anse on voit une croix gravée en creux; ce beau vase est doré; 3° une petite œnochoé, haute de $0^m,26$; le col est arrondi; sur l'anse sculptée est représenté un personnage drapé tenant un masque scénique à la main; 4° un grand vase haut de $0^m,25$, dont l'anse a disparu, mais qui porte encore un mascaron au point d'attache; 5° un vase à anse avec goulot trilobé, etc.

Mais la pièce capitale de cette trouvaille est une lampe à trois becs ornés de mascarons cornus, ciselés avec soin; son diamètre est de $0^m,19$, non compris les becs qui se profilent en saillie. Elle est munie de trois anneaux avec palmettes que supportent trois chaînettes de suspension réunies à leur partie supérieure par un seul anneau. Un élégant cartel en bronze percé de deux trous, l'un en

haut, l'autre en bas, et orné de deux ailerons, est suspendu au milieu des trois chaînettes et porte l'inscription suivante :

GENIO COL
G IVL VALID
EX VOTO

Genio col(oniae) G(aius) Jul(ius) Valid(us) ex voto.

La même inscription est gravée de l'autre côté du cartel avec une disposition des lettres un peu différente :

GENIOCOL
GIVLIVS VA
LIDVSEXVOTO

Cette double inscription prouve que la lampe consacrée par C. Julius Validus au génie de la colonie d'Apt était suspendue au milieu d'une chambre, temple ou laraire, de façon à être vue de tous les côtés. La colonie d'Apt, fondée par César, est connue par d'autres textes épigraphiques qui nous fournissent ses noms complets, *colonia Julia Apta* [1].

Les inscriptions mentionnent souvent des dons de lampes en bronze ou en métal plus précieux, dons faits à des divinités, à des collèges ou à des temples par certains individus [2], mais les monuments de ce genre parvenus jusqu'à nous dans un état aussi complet de conservation que la lampe d'Apt sont très rares. Je puis rappeler cependant deux lampes en bronze qui rentrent dans la série de ces *donaria* avec cartel et dédicace; toutes deux passent pour avoir été découvertes à Rome.

La première était conservée au XVIIe siècle dans le cabinet de Francesco Angeloni, puis dans celui d'Urbano Rocchi. Un aigle assis sur un foudre ornait l'anse, et sur la tablette de bronze supportée par trois chaînettes on lisait :

[1] E. Desjardins, *Géographie de la Gaule*, p. 415-416; cf. Vincent De Vit, *Onomasticon*, v° *Apta*.

[2] Voir entre autres une disposition testamentaire inscrite sur un marbre de Strongoli, l'ancienne Petelia : « Volo autem ex usuris semissibus HS $\overline{X}$ nummum comparari Augustalium loci nostri ad instrumentum tricliniorum duorum, quod eis me vivo tradidi, *candelabra et lucernas bilychnes* arbitrio Augustalium, quo facilius strationibus publicis obire possint. » *Corp. inscr. lat.*, t. X, n° 114, l. 13-18.

L·TETTIVS
ALYPVS
IOVI·D·D

L(ucius) Tettius Alypus Jovi d(ono) d(edit)[1].

La seconde appartenait également à Francesco Angeloni; elle passa ensuite en d'autres mains. C'était aussi une lampe en bronze à deux becs, soutenue par trois chaînettes au milieu desquelles était suspendu un cartel portant ces mots :

LARIBVS
SACRVM
P·FRO·AMOEN

Laribus sacrum P(ublius) Fro(ntinius)? Amœn(us)[2].

Dans son *Discours sur la religion des anciens romains*, Guillaume du Choul dit qu'on trouva à Lyon, en 1525, sur la montagne de la croix de Colle, à Saint-Just, une lampe en bronze qui lui fut donnée et dont il publie le dessin[3]. Le cartel porte une inscription qui me paraît être la même que celle dont je viens de parler :

LARIBVS
SACRVM
P·F·ROMAN

La différence porte sur la troisième ligne; mais, en comparant les deux textes, on est conduit à penser qu'il s'agit d'un seul et même monument dont on a deux copies. Les indications fournies par G. du Choul sont si précises, qu'il faut, je crois, rendre à la Gaule cette lampe à laquelle l'Italie a donné seulement l'hospitalité. Gruter, qui a également publié ce petit texte, lui attribue aussi une origine lyonnaise : *Lugduni in lucerna antiqua reperta. Ex observatis ab Aug. Piersonio*[4].

Nous aurions ainsi au moins deux lampes en bronze de ce genre trouvées en Gaule, l'une à Lyon, l'autre à Apt.

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n° 368. Aux ouvrages de Casali, Liceti, Bellori, qui ont donné le dessin de cette lampe et que cite le *Corpus*, il faut ajouter Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. V, p. 212 et pl. CLIV. Cf. Muratori, p. III, 11.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n° 439.

(3) P. 152 de la traduction italienne de Simeoni, *Discorso della religione antica de Romani.*

(4) P. CVI, 14.

Cette lampe devait être suspendue dans un endroit consacré au culte du génie de la colonie d'Apt et probablement devant son image, comme la lampe dont parle Pausanias[1], lampe exécutée par Callimaque et qui brûlait nuit et jour, à Athènes, devant la statue de Minerve.

LE BOISSEAU EN PIERRE

DE LA VILLE DE CHÉNÉRAILLES (CREUSE).

(Communication de M. de Cessac, correspondant du Comité à Guéret.)

La ville de Chénérailles possédait encore, en 1862 une intéressante mesure en pierre qu'on a brisée depuis pour macadamiser le carrefour sur lequel elle se trouvait et qui s'étend de la place du Marché à la rue Saint-Barthélemy.

Cette mesure, placée à l'angle d'un jardin, en un lieu où l'on ne passe guère que les jours de foire, n'avait jamais gêné la circulation. Elle servait même aux revendeuses à attacher les ânes de leurs petites charrettes. Ce n'est pas le manque de pierres qui a amené la destruction de ce petit monument. Chénérailles est bâti sur un sol granitique et le rocher s'y rencontre partout sous une mince couche de terre végétale. Il ne faut donc voir là que cette passion de tout entrepreneur de travaux publics de s'emparer de toute pierre travaillée se trouvant dans le voisinage de ses chantiers.

Cette pierre était appelée *le Boisseau*. C'était une grosse colonne ronde, fichée en terre, et creusée à son sommet d'une cavité à fond incliné. Un bec extérieur correspondant à la partie la plus profonde de cette cavité servait à la sortie du grain. Cette mesure servait, dit la tradition, à mesurer les grains lorsqu'il y avait contestation entre l'acheteur et le vendeur, ce qui, au moyen âge, devait être fréquent, la capacité des mesures variant de seigneurie à seigneurie. Malheureusement je n'ai pas jaugé la capacité de cette mesure, j'en avais seulement pris le dessin.

[1] Ch. LXIII : *Λύχνον δὲ τῇ θεῷ χρυσοῦν Καλλίμαχος ἐποίησεν. Ἐμπλήσαντες δὲ ἐλαίου τὸν λύχνον, τὴν αὐτὴν τοῦ μέλλοντος ἔτους ἀναμένουσιν ἡμέραν· ἔλαιον δὲ ἐκεῖνο τὸν μεταξὺ ἐπαρκεῖ χρόνον τῷ λύχνῳ, καὶ κατὰ τὰ αὐτὰ ἐν ἡμέρᾳ καὶ νυκτί.*

C'est à cette mesure que se rapportent les articles suivants des coutumes et franchises accordées à la commune de Chénérailles par Hugues XII de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, en février 1265 (v. s.), et dont les archives de cette ville possèdent un vidimus confirmatif concédé par Huges XIII en 1279 [1].

« Las peatzos que foron donadas au chami devon aver XVI brassas de lonc e VIII brassas d'anple; las autras fors deu chami, VII brassas de lonc e VI d'anple; e chascunx peatzos dona au senhor, l'an, una quarta de froment vendent e comprant, en aissi cum est talhada la quarta en la peira josta la chapela. . . . .

« De totas anonas, dau sestier una copa de lesda, e las VIII fant quarta, en aissi cum es talhada la quarta en la peira josta la chapela. . . . .

« Lo lesdier qui porta la quarta no deu leyer penre par la quarta bailer, mas la lesda. »

Cette mesure existait donc en 1265, date de l'octroi de la charte. Elle était même plus ancienne; car si elle ne présente aucun caractère archéologique qui permette de la dater, son antériorité à cette pièce résulte de l'étude de cet acte. Il y est dit :

« Totas las chausas que hom no trobaria escritas en la charta o au *libre daus usatges* de Chanalhelhas devent esser acordadas, ordonadas o jutgadas per lo senher et per los cossols. »

Cette charte, en effet, ne fait guère qu'homologuer les usages du livre des coutumes que ses articles invoquent à chaque instant, et c'est peut-être ce qu'elle offre de plus intéressant, car elle nous montre un état de liberté fort ancien dans notre province, qui explique et les relations faciles des seigneurs avec leurs hommes des villes et des campagnes et l'apparition tardive dans la plus grande partie de nos villes des chartes de franchises, où elles semblent plutôt imposées comme sources de revenus que réclamées par ceux qu'elles semblent affranchir. Au point de vue qui nous occupe, elle dit que les redevances en grains seront payées suivant la mesure de pierre. Cette mesure était donc parfaitement connue et certainement en usage depuis longtemps.

En quel lieu était placée cette quarte? Tout porte à croire

[1] Cette charte a été publiée par M. Louis Duval, archiviste de la Creuse, dans ses *Chartes communales et franchises locales du département de la Creuse*, Guéret, 1877, p. 1re, et le texte définitif établi dans le *Musée des archives départementales*. C'est ce dernier texte que je cite.

qu'elle a toujours été où nous l'avons vue jusqu'à l'époque de sa destruction. Les comtes de la Marche possédaient à Chénérailles un château où ils séjournèrent quelquefois, car des chartes données par eux sont datées de cette ville. Ce château « ayant été détruit, il y fut basti l'esglise parroissiale de Saint-Barthélemi [1] ».

Cette église était, lors de l'octroi de la charte de franchise, tout récemment construite, si l'on s'en rapporte à ses caractères architectoniques qui la placent dans la seconde moitié du XIIIe siècle [2]. La charte en parle ainsi :

« Lo comps donet lo mostier de Chanalelhas Saint-Bartholimeu e lo cementeri, par tal covent, que hom de Chanalelhas, ni femna, no i done sebostura, mas tant quant si volra. »

D'après l'abbé Legros [3], ce moutier était « un prieuré possédé avant la Révolution par des prêtres séculiers, à défaut de réguliers, sous l'invocation de saint Barthélemi, apôtre, et qui dépendait de l'abbé de Bénévent (Creuse), qui y avait nommé au moins depuis 1482 jusqu'en 1759.

Nous voilà fixé sur l'emplacement du château, il occupait la place de l'église paroissiale actuelle. La quarte était certainement dans l'enceinte de ce château et la chapelle désignée sous ce simple nom ne pouvait être que la chapelle de ce château, c'est-à-dire toute voisine de lui.

Les registres de catholicité de Chénérailles nous font connaître un certain nombre de chapelles dans cette ville : la chapelle Notre-Dame, dont la première pierre fut posée le 26 avril 1659; elle était divisée en deux étages, son rez-de-chaussée servait de porche à l'église; celle de Saint-Michel, qui s'écroula le 29 septembre 1658, pendant qu'on y célébrait la messe, « par la rupture d'une poutre pourrie du costé de dernier l'esglise », accident dans lequel il ne se produisit que quelques contusions insignifiantes; celle de Saint-Jean, dite « donnant dans l'église », le 29 septembre 1654. Évidemment il ne s'agit d'aucunes d'elles, puisque toutes donnaient dans l'église. Celle de Sainte-Catherine, au contraire, était « hors et joignant l'église

(1) Robert du Dorat, Collection Fonteneau, t. XXXVI, p. 353 : « A Chénérailles il y avoit un château des comtes de la Marche, comme il paroit par titres de 1260. » Bonaventure de Saint-Amable, *Hist. de saint Martial*, t. III, p. 342.

(2) Texier, *Inscrip. de la Marche et du Limousin*, p. 207.

(3) *Mémorial administratif du département de la Creuse*, 2e année, numéro du 25 mars 1811.

parroissiale », c'est-à-dire dans son voisinage; c'est dans son enceinte que, le 18 juin 1725, fut inhumé Claude-Nicolas-Joseph de Montagnac, seigneur de Chénérailles et d'Etansannes, veuf de Marie-Alberte de Gaucourt. Les Montagnac étaient devenus seigneurs de Chénérailles par la vente de cette châtellenie que le roi leur avait faite le 13 mai 1677 [1].

Si l'on n'avait pas détruit, il y a une trentaine d'années, ce qu'on appelait le porche de l'église, le plan de Chénérailles peint à fresque dans l'étage supérieur de la chapelle Notre-Dame nous aurait certainement renseigné. Ce que je puis dire, c'est que la *quarte* n'était séparée de l'église, placée à l'ouest par rapport à elle, que par une rangée de maisons, et que c'est probablement sur l'emplacement de ces maisons que se trouvait l'ancienne chapelle du château, d'après la configuration du sol.

Les franchises de la ville de Chénérailles en 1535 nous disent qu'à cette date cette ville était « cloze et fermée de grosses murailles, où il y a quatre portes, dont deux grandes et deux ponts-levis, et deux petites, dix tours rondes et une grosse tour carrée, percée de canonnières par manière de deffense, entourée de fossés joignans èsdites murailles par dehors ». Quelques années plus tard, Évrard décrivait ainsi l'intérieur : « Le dedans est un petit pourpris, plaisant, *bien pavé*, lequel a de petites rues au côté desquelles sont jointes en ligne droite plusieurs belles maisons [2]. » L'article 1er de la charte de 1265 nous a montré d'où provenaient les emplacements de ces maisons. Quant au pavé des rues, il a disparu vers 1862 et c'est dans le macadam qui l'a remplacé que gisent les débris concassés de la quarte des franchises dont je viens de donner la description et l'histoire.

[1] Requête présentée au roi au sujet de la nomination des fonctionnaires de la châtellenie par Nicolas de Montagnac, chevalier, seigneur d'Etansannes et de Chénérailles, contre le duc de La Feuillade, qui prétendait nommer en vertu de l'échange fait avec le roi de la terre de Saint-Cyr. In-fol. (s. l. n. d.) En marge, 20 juillet 1722, d'une écriture de l'époque.

[2] *Histoire de l'antique ville d'Ahun*, ms. de la fin du XVIe siècle, publié en 1857, à Clermont-Ferrand (par M. Grange).

CIMETIÈRES ET SARCOPHAGES MÉROVINGIENS

DU POITOU,

PAR LE P. CAMILLE DE LA CROIX.

La plupart des archéologues qui s'intéressent à l'histoire des premiers siècles de la France se sont occupés des sépultures mérovingiennes. Mais leurs études ne se sont généralement pas étendues sur les sarcophages non plus que sur leurs couvercles. C'est cette lacune que je vais essayer de combler en donnant la description d'un grand nombre de sarcophages et de couvercles de cette époque, que j'ai découverts dans quelques-unes des antiques nécropoles du Poitou. J'emprunterai mes types aux cimetières d'Antigny, de Saint-Pierre-des-Églises, de Béruges, de Saint-Pierre-de-Maillé, de Civaux, de Savigné, de Saint-Julien-l'Ars, de Rom et de Poitiers [1].

I

Cimetière d'Antigny.

Antigny (canton de Saint-Savin) est le chef-lieu d'une commune de 1,012 habitants, à 43 kilomètres de Poitiers, sur la rive gauche de la Gartempe. Ses noms les plus anciens sont mentionnés de la manière suivante dans le *Dictionnaire topographique de la Vienne* de M. Rédet : « — *Antidicinnaco?* (triens mérovingien, Lecointre-Dupont, *Essai sur les monnaies du Poitou*, p. 30). — *Ab Antiniaco villa seu vico* (Légende de saint Savin et de saint Cyprien, ap. Labbe, *Nova biblioth. manuscr.*, t. II, p. 665). — *Ecclesia Sanctæ Mariæ de Anthignec*, en 1884, etc. » — Il possède un ancien cimetière qui sert aujourd'hui de place publique, et se trouve coupé par plusieurs chemins et occupé par quelques habitations. On voit au milieu une charmante lanterne des morts du XIIIe siècle en parfait état de conservation.

[1] J'ai présenté au Congrès de la Sorbonne, le 8 avril 1885, quatre-vingt-quatre dessins de sarcophages, dont vingt ont été gravés en réduction et accompagnent ce texte.

La commune ayant eu besoin, il y a quelques mois, de 10,000 mètres cubes de terre pour faire une voie d'accès à un pont nouvellement construit, les emprunta à cette antique nécropole, ce qui mit au jour un grand nombre de sépultures intéressantes [1].

Parmi les quatre cents et quelques sarcophages que fournirent les terrassements, neuf couvercles seulement avaient des inscriptions; un grand nombre d'autres étaient ornés de décorations extrêmement variées, pour la plupart faites au ciseau; quelques-uns aussi, grossièrement taillés, n'avaient ni inscriptions, ni dessins, ni ciselures; enfin, tous, à quelques exceptions près, étaient plus larges du côté de la tête que des pieds, et sur la face du plus grand nombre se voyait un dessin rectiligne, composé de trois larges bandes parallèles, placées à la tête, au centre et aux pieds, et reliées ensemble par une bande perpendiculaire et moins large que les précédentes [2].

Fig. 1. — Couvercle plat, en forme de gaine avec croix à trois traverses; coupé en tête de droite à gauche (longueur $2^{m},10$; largeur à la tête, 80 centimètres; aux pieds, 40 centimètres; épaisseur, 16 centimètres). La traverse du centre, en forme de trapèze, a les angles opposés reliés entre eux par un trait, et se trouve ainsi composée de quatre triangles unis par leurs sommets; les triangles de droite et de gauche sont en contre-bas des deux autres de 5 ou 6 millimètres. Sur la traverse de la tête se lit une inscription gravée en creux, qui est surmontée d'une croix dans un cadre en creux également.

L'inscription se présente ainsi : ✠ TEODOVALDOLA BEDE (pour PEDE) NONREVOLVATVR. Son sens serait : *cette sépulture est celle de Teodovaldola; qu'elle ne soit pas foulée au pied* (ou plutôt) *qu'elle ne soit pas violée.*

[1] Quarante-trois couvercles seuls ou accompagnés de leurs sarcophages, provenant de ces fouilles, ont été dernièrement achetés par la Société des antiquaires de l'Ouest, et sont actuellement placés dans le temple Saint-Jean, à Poitiers. Joints à d'autres objets de même genre et de même époque, faisant partie du musée de la Société, ils forment une collection importante de soixante-deux spécimens de sculptures, de sarcophages et de couvercles mérovingiens.

[2] Afin de donner plus de netteté et de brièveté à cette communication, nous appellerons *croix à trois traverses* l'ornementation figurée par les bandes que nous venons de décrire. Quant à la forme plus large à la tête qu'aux pieds, nous la désignerons par le nom de gaine.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Trois autres couvercles avec inscriptions incomplètes ont été trouvés auprès de celui que nous venons de décrire.

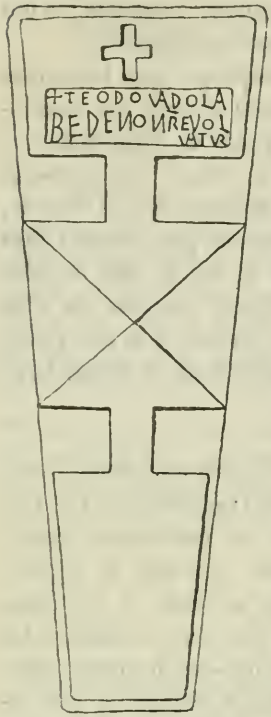

Fig. 1.

Le premier, en forme de gaine, a la croix à trois traverses, et est également coupé en tête de droite à gauche. Sa petite extrémité n'a pas été retrouvée (longueur présumée, 2^{m},10; largeur à la tête, 75 centimètres; aux pieds...?; épaisseur, 16 centimètres). L'inscription était, comme la précédente, sur la traverse du haut, et entourée d'un cadre surmonté à droite d'une sorte de trident appelé *tricère*. Toute la partie gauche extrêmement rugueuse est très fruste. Il ne reste de la première ligne que OVALDO suivi d'un trait vertical, et de la seconde qu'un E. On pourrait, ce semble, croire que ce reste de nom propre aurait donné avant sa mutilation un nom analogue à celui de TEODOVALDOLA. Quant au *tricère*, on le trouve dès l'époque des catacombes. Le cimetière d'Antigny n'en a fourni qu'un seul exemple, mais en revanche on en a trouvé un grand nombre à Civaux [1].

Le second couvercle, dont les dimensions ne peuvent être déterminées parce qu'il est fort mutilé, avait une inscription composée de deux lignes; il ne reste de la première que ADOLE..... OLVA..., et de la seconde que BEDE, BE séparé de DE par une grande croix gravée en creux. Il semble que le mot ou nom ADOLE est complet et n'a été précédé que d'une petite croix, et que le E joue le rôle d'un Æ; entre ce nom et OLVA il y a place pour deux ou trois lettres. Quant au mot BEDE, il donnerait à penser qu'il faisait partie d'une formule analogue à celle de TEODOVALDOLA, car les syllabes OLVA auraient pu appartenir au mot VOLVATVR précédé d'un N avec abréviation. Ce cimetière aurait ainsi donné deux exemples de cette même formule.

[1] Le *tricère* couronne un monogramme sur une monnaie mérovingienne. (Voir Combrouse, *Monétaires des rois mérov.*, pl. II, n° 2.)

Il ne reste de l'inscription du troisième couvercle que BA précédé d'une croix de la grandeur des lettres.

Fig. 2. — Couvercle bombé, en forme de gaine, avec croix à trois traverses; coupé en tête de droite à gauche (longueur inconnue, puisque la pierre n'est pas entière; largeur à la tête, 68 centimètres; épaisseur, 18 et 15 centimètres). La croix entière est décorée de hachures faites à la pointe du pic, et comme on le voit, l'inscription n'a été gravée qu'après la décoration. Elle est placée sur la traverse du haut et commence par une croix; en voici la lecture : ✠ RVMVLIANE PETRA, *la sépulture de Rumuliana.*

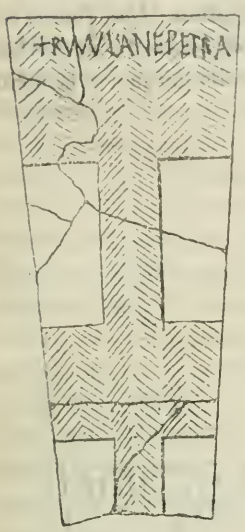

Fig. 2.

N'oublions pas qu'à l'époque franque (époque de notre cimetière), les Æ s'écrivaient souvent par un E simple[1]. Quant au mot PETRA, employé dans le sens de sépulture, nous le retrouverons dans l'inscription suivante.

Fig. 3. — Couvercle bombé, en forme de gaine, avec croix à trois traverses (longueur, $1^{m},92$; largeur à la tête, 68 centimètres; aux pieds, 50 centimètres; épaisseur, 18 et 15 centimètres). Les quatre carrés formés par les traverses sont en creux d'environ 6 millimètres. La croix entière est décorée de hachures faites à la pointe du pic, et comme on le voit, l'inscription n'a été gravée qu'après la décoration. Elle se trouve tout en haut de la traverse supérieure, se compose de deux lignes précédées d'une croix et est ainsi conçue : ✠ TAVRVS VIVAT DEO·TAVRV PETRAM. Aucune lettre n'y manque et n'est douteuse; la lecture ne peut donc être difficile; mais la confusion des cas qui y règne demande un mot d'explication. La première ligne, à part l'absence de l'adverbe IN qui devrait précéder DEO, est correcte et intelligible. Il n'en est réellement pas de même de la seconde, qui contient un nom ter-

[1] M. d'Arbois de Jubainville, dans son ouvrage intitulé : *La déclinaison latine en Gaule, à l'époque mérovingienne*, cite, p. 10, 11 et 14, des exemples de génitifs et de datifs terminés en *e*.

miné en V (*u*) et un autre en AM. L'inscription précédente RVMVLIANE PETRA nous donne le sens de cette seconde ligne. Nous pouvons en effet assimiler le mot PETRAM (accusatif) au nominatif PETRA et le mot TAVRV au génitif TAVRI ou au datif TAVRO, et traduire ainsi cette inscription : *Que Taurus vive en Dieu. Cette pierre* (cette sépulture) *est celle de Taurus*[1]. M. d'Arbois de Jubainville a cité des exemples d'accusatifs faisant, à la même époque, fonction de nominatifs[2].

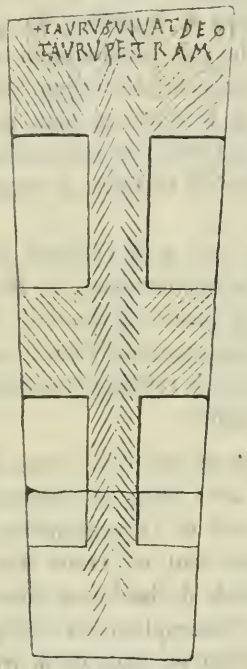

Fig. 3.

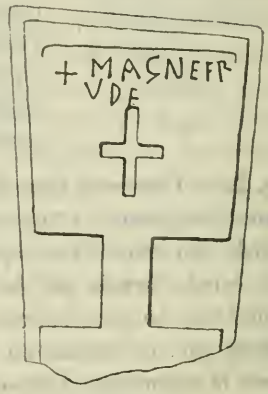

Fig. 4.

Fig. 4. — Couvercle plat, incomplet, en forme de gaine, avec croix à trois traverses; coupé en tête de droite à gauche (longueur de la partie qui existe, 1m,05; largeur de la tête, 75 centimètres; épaisseur, 15 centimètres). Les trois traverses et celles qui les relient entre elles sont grossièrement taillées à la pointe du pic et en relief d'environ 8 millimètres sur un fond lisse. Au centre de la

(1) Une estampille sur terre fine rouge, trouvée à Poitiers, et inscrite dans le Musée des Antiquaires de l'Ouest sous le n° 375, nous donne le génitif TAVRI.

(2) *La déclinaison latine*, p. 10.

traverse du haut, se voit une croix gravée en creux, et au-dessus de cette croix, une inscription également gravée en creux sur deux lignes, précédée d'une petite croix; elle est elle-même surmontée d'un trait gravé qui semble avoir fait partie d'un encadrement. Cette inscription, très bien gravée et en parfait état de conservation, se lit ainsi : ✠ MAGNEFRVDE. C'est sans doute par inadvertance que le lapicide a gravé un F plutôt qu'un T, car le nom doit être *Magnetrudis;* mais toujours est-il que le F est si nettement formé qu'on ne peut le prendre pour un T. Faisons également remarquer que ce couvercle inscrit a été trouvé proche de ceux mentionnés sous les nos 2 et 3, et que les inscriptions qu'ils comportent paraissent avoir été gravées à des époques assez rapprochées entre elles. Les sépultures de TAVRVS et de RVMVLIANA n'étaient séparées l'une de l'autre que par un espace d'environ 10 centimètres; les dimensions de leur couvercle et la taille qui les décorent sont les mêmes; leurs inscriptions donnent un nom masculin et un nom féminin auxquels la formule PETRA est commune. Tout cela donnerait à penser que ces deux sépultures auraient peut-être appartenu à un mari et à sa femme. Aucune de ces trois sépultures ne contenait d'objets. La formule VIVAT DEO de l'inscription de TAVRVS répond évidemment à : VIVATIS IN DEO de l'inscription d'ÆTERNALIS ET SERVILLA [1] trouvée dans l'église de Civaux (Vienne) vers 1863 et souvent publiée depuis; elle répond également à celle de VIVAS IN DEO mentionnée plusieurs fois par M. Ed. Le Blant [2]. M. de Longuemar place celle de Civaux au IIIe ou au IVe siècle [3], et M. Le Blant date celles qu'il cite du IVe siècle. J'accepte volontiers ces déterminations qui me paraissent, la dernière en particulier, reposer sur des preuves solides; mais il semble difficile de pouvoir faire remonter les sépultures d'Antigny au delà du VIe siècle. On serait donc porté à croire que l'usage de cette formule VIVAT (*in*) DEO aura continué jus-

[1] La plupart des auteurs qui ont parlé de cette inscription ont imprimé le nom SERVILIA en remplaçant le second L par un I. C'est à tort. Du reste l'original est en place, et un fort bon moulage se voit dans le Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

[2] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 64, 65, 218, nos 130, 131 et 135 des planches.

[3] *Épigraphie du Haut-Poitou*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXVIII, p. 62.

qu'au delà du ve siècle, au moins dans la région de l'Ouest dont fait partie le Poitou.

Fig. 5. — Couvercle plat, en forme de gaine, avec coupe de tête perpendiculaire à l'axe (longueur, 86 centimètres; largeur à la tête, 48 centimètres; aux pieds, 36 centimètres); ne peut avoir appartenu qu'à un sarcophage d'enfant. Nous en avons conservé le sarcophage; il n'a rien de particulier si ce n'est qu'il a été creusé grossièrement dans un morceau de pierre ayant servi antérieurement de libage gallo-romain, si l'on s'en rapporte du moins à deux trous de scellement romains qu'il possède encore. On verra du reste plus loin que ce cimetière contenait un très grand nombre de débris de constructions gallo-romaines.

Fig. 5.

Une bordure, délimitée par un simple filet taillé en creux, et semée de feuilles de lierre sans queues et se touchant, règne autour du couvercle. La partie entourée par la bordure est divisée dans la hauteur en trois parties inégales. La plus importante comme surface est celle du haut; elle représente une roue à sept branches, dont chacune est formée par deux traits arrondis à leurs extrémités extérieures; au centre sont gravés quatre petits trous de forme irrégulière; cette roue est entourée d'un cercle composé d'un double trait simulant une corde avec quatre boucles rondes. Ce dessin se retrouve, comme nous le verrons, sur d'autres couvercles fournis par le même cimetière. Le centre de la pierre porte une inscription qui est entourée sur trois côtés par une espèce de bordure ou bande faite au trait et terminée à ses deux extrémités par une sorte de gland quadrillé fait également au trait. Le bas de ce couvercle est orné de trois feuilles qui reposent sur une demi-circonférence formée par un double trait.

L'inscription est complète. Elle se compose de quatre lignes. Sa lecture est facile, puisqu'il n'y manque aucune lettre et qu'une seule d'entre elles est liée à la précédente. On peut la reproduire ainsi : ✠ FERROCINCTVS FILIVS LAVNONE, et la traduire : *Ferrocinctus fils de Launo.* LAVNONE est ici un datif employé pour un génitif de la 3e déclinaison. Les O sont en losange, et peuvent servir à fixer l'époque de l'inscription si l'on s'en rapporte aux ob-

servations de M. Edmond Le Blant, qui dit que les O en losange se rencontrent dans des inscriptions datées de « après et vers 587, 628 ou 629, 643 ou 689, 690[1] ». En tenant compte de ces observations, notre inscription aurait été gravée à la fin du VIe ou au VIIe siècle.

Ce nom FERROCINCTVS paraît avoir été primitivement un surnom. Il n'est pas nouveau, puisqu'on l'a déjà rencontré dans d'autres parties de la Gaule; il est néanmoins intéressant pour nous, attendu qu'un nom féminin semblable, celui de FERCINCTA, certainement écrit par contraction pour FERROCINCTA, se lit sur la tranche d'un des autels du XIe siècle de l'église de Saint-Savin-sur-Gartempe, distante seulement d'Antigny de 3,300 mètres.

Fig. 6. — Couvercle plat, en forme de gaine (d'après sa restitution, longueur, 90 centimètres; largeur à la tête, 46 centimètres; aux pieds, 26 centimètres); il recouvrait certainement, comme le précédent, un sarcophage d'enfant qui n'a pas été retrouvé. La surface de ce couvercle est bordée par une large bande de 8 centimètres de largeur moyenne, sur laquelle se développe un rinceau dont les boucles sont remplies par des feuillages variés. Un des rinceaux qui garnit le battant de la porte de l'hypogée-martyrium de Poitiers offre une certaine analogie de conception et d'exécution avec celui-ci[2]. La partie centrale entourée par le rinceau est divisée en deux parties. Dans la première, qui occupe le premier tiers supérieur de la hauteur, se lisent quelques lettres, restes d'une inscription. Une croix ancrée occupe entièrement la seconde partie. La croix est délicate, un dessin natté décore sa branche verticale, et les espaces laissés libres entre les bras et la partie supérieure sont remplis, à droite par deux rosaces ressemblant à des fleurs quadrilobées, et à gauche par trois rosaces dont celle du milieu est tangente au centre des deux autres. Chacune d'elles est ornée par quelques petits dessins.

Fig. 6.

L'inscription est incomplète; elle devait se composer d'au moins cinq lignes, mais le grand morceau qui y manque et quelques

(1) Edmond Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 42.

(2) *L'Hypogée-martyrium de Poitiers*, par le P. Camille de la Croix, pl. VI.

éclats occasionnés par les cassures ne permettent d'y reconnaître que les mots : PVEL*la*; FES. . . . .; SEPTEM*be*R. Cette sépulture était proche de la précédente, et toutes deux se trouvaient entourées par d'autres sépultures d'enfants; on croirait que le petit coin de ce cimetière qui les renfermait aurait été réservé aux enfants.

Les couvercles des sarcophages qui nous restent à décrire ne fournissent malheureusement aucune inscription, mais l'ornementation dont ils sont revêtus leur donne néanmoins un certain intérêt.

Fig. 7. — Couvercle plat, complet, mais en trois morceaux; est en forme de gaine, orné de la croix à trois traverses et a sa coupe de tête de gauche à droite. Il est fait de pierre blanche extrêmement tendre (longueur, 2^{m},02; largeur à la tête, 71 centimètres; aux pieds, 47 centimètres; épaisseur, 15 centimètres). Une ornementation fort rudimentaire décore ses trois traverses, ainsi que les vides laissés par ces dernières. Je crois qu'elle a été faite plutôt avec un petit ciseau aidé d'un maillet, que par la pointe du pic. Ces dessins rappellent ceux que l'on voit sur les pierres de la grotte de Gavrinis (Morbihan) et dans quelques grottes de la Dordogne; ils se retrouvent également sur deux grandes pierres qu'on a rencontrées dans les murs de l'enceinte gallo-romaine de Poitiers[1], et ayant servi, je crois, avant la construction de cette enceinte, de soubassement à un grand édifice. Le sarcophage contenait une boucle de ceinturon et un poignard en fer. Six couvercles entiers ou incomplets, décorés dans le même style, ont été fournis par ce cimetière; quatre ont été conservés pour le Musée des Antiquaires de l'Ouest.

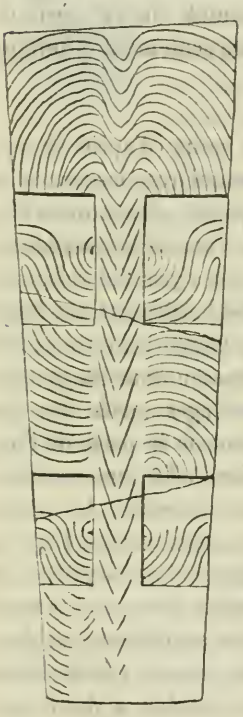

Fig. 7.

Fig. 8. — Couvercle arrondi, complet, mais en deux morceaux,

[1] *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXXV, pl. XVI. — Catalogue du Musée lapidaire de la même Société, n°s 139 et 140.

en forme de gaine; n'a pas la croix à trois traverses et n'en a même aucune petite. Il est fait de pierre dure (longueur, 2m,17; largeur à la tête, 62 centimètres; aux pieds, 37 centimètres; épaisseur au centre, 19 centimètres; sur les bordures latérales, 17 centimètres). Son ornementation, extrêmement originale, semble représenter des cordages avec nœuds; la sculpture en est méplate et le dessin n'est formé que par un trait large et profond fait au ciseau. Je n'ai trouvé jusqu'ici aucun exemple de cette ornementation ailleurs qu'à Antigny. Ce même cimetière a fourni trois autres couvercles sur lesquels sont également sculptés des cordages, mais avec moins de profusion que sur celui que je viens de décrire. Sur la traverse centrale de l'un d'eux se voient deux nœuds de corde semblables à ceux ciselés sur l'anneau de saint Leubais, abbé de Sennevières, près Loches, qui mourut dans le premier tiers du VIe siècle[1]. Tous ces couvercles sont avec croix à trois traverses et les cordes n'existent que sur les traverses. Ajoutons que sur leur traverse supérieure se trouve un carré, avec boucles aux angles, presque semblable à celui de la tombe ici décrite, et que ce carré se voit sur une monnaie mérovingienne gravée sur la planche XXXVIII, n° 9 de l'ouvrage de Combrouse cité plus haut.

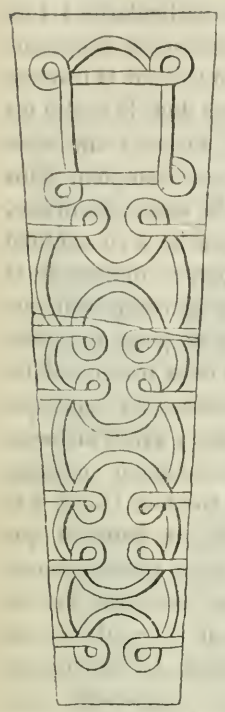

Fig. 8.

Fig. 9. — Couvercle un peu bombé et en forme de gaine, avec croix à trois traverses; est coupé à la tête, de droite à gauche (longueur moyenne, 1m,93; largeur à la tête, 70 centimètres; aux pieds, 45 centimètres; épaisseur au centre, 19 centimètres; sur les côtés, 15 centimètres). Une bordure ciselée à 3 millimètres en contre-bas du niveau des traverses et au même niveau que les

[1] La photographie de cet anneau, sur le chaton duquel est gravé le mot LEVBACIVS, m'a été dernièrement communiquée par M. Léon Palustre, président honoraire de la Société française d'archéologie.

quatre carrés décore ses quatre côtés et est sectionnée à la tête et aux pieds par la prolongation de la petite traverse longitudinale. (Je n'ai trouvé aucun autre exemple de cette particularité.) Une bordure dentelée faite au petit ciseau encadre ce couvercle. On voit sur la traverse supérieure deux rosaces dont le centre est orné d'une dentelure formant une sorte d'étoile. Onze rayons se comptent dans la partie centrale de la rosace de droite, tandis que celle de gauche n'en contient que sept. Les deux petites rosaces de la traverse inférieure ne se composent que d'un simple cercle avec un point au centre. Sur les parties de ces deux traverses laissées libres par les rosaces on remarque des petits dessins gravés, ayant la forme de ces haches en pierre polie en usage chez les Celtes et les Gaulois. Quant à la traverse centrale, elle ne contient que deux croix gravées assez profondément. Nous ne parlerons que plus loin des ciselures qui remplissent les quatre carrés formés par les traverses. Le sarcophage auquel appartenait cet intéressant couvercle contient, à l'intérieur, l'emplacement de la tête pris dans l'épaisseur de la pierre; aussi l'avons-nous conservé pour le Musée. Trois noms sont gravés à la pointe sur deux des parois du sarcophage et me paraissent devoir être lus ainsi : DVRENNO·VVRNV·ADVLFO. C'étaient peut-être les noms des ouvriers auxquels le travail avait été confié.

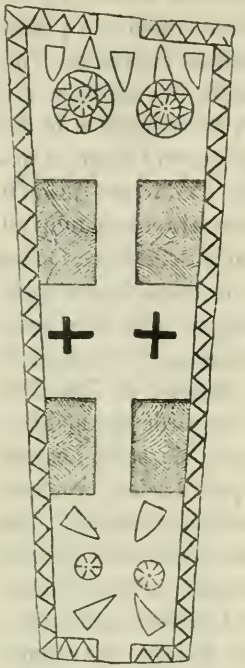

Fig. 9.

Fig. 10. — Couvercle un peu bombé, en forme de gaine, avec croix à trois traverses; coupé en tête, de droite à gauche (longueur moyenne, $2^{m},20$; largeur à la tête, 74 centimètres; aux pieds, 49 centimètres; épaisseur au centre, 23 centimètres; sur les côtés, 20 centimètres). Une bordure dentelée, presque semblable à celle qui entoure le couvercle précédent, garnit celui-ci, avec cette différence cependant qu'elle ne règne que sur les côtés droit et gauche, et non à la tête et aux pieds. La traverse supérieure con-

tient deux rosaces à doubles traits concentriques et à six rayons, mais l'usure de la pierre ne permet pas de reconnaître si l'intérieur du double trait renfermait un feston, comme cela se voit sur le couvercle n° 9. La traverse du milieu ne contient et n'a jamais contenu qu'une rosace, placée à gauche et non au centre, et qui est formée de deux cercles concentriques, entre lesquels court un feston dentelé; au centre se voient six rayons. La traverse inférieure est complètement remplie par trois petites rosaces posées symétriquement; elles n'ont pas même diamètre, mais se composent chacune de deux traits concentriques, entre lesquels on distingue, malgré l'oblitération de la pierre, de petits ornements rayonnants. Toute la gravure est faite avec un petit ciseau plat. Je renvoie la description des quatre carrés formés par l'intersection des traverses à l'article suivant.

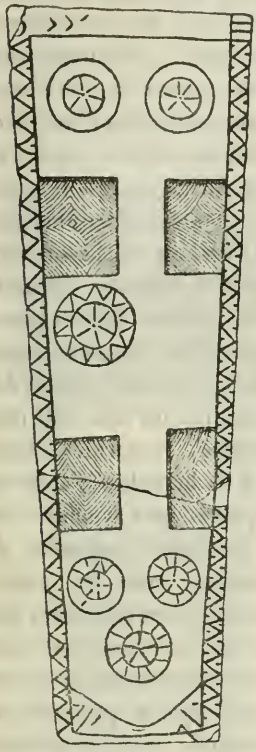

Fig. 10.

Le sarcophage de ces couvercles était semblable à celui du n° 9, comme taille de pierre, mais la place de la tête du mort ne s'y trouvait pas. En revanche, il nous a fourni une superbe ampoule en verre d'un genre tout particulier, en forme de poire, avec un petit trou à la place où se serait trouvée la queue; elle était remplie au tiers d'une substance que je crois être une résine (elle sera ultérieurement analysée), et placée près de l'oreille droite du mort.

Remarquons que ces rosaces et celles du couvercle précédent sont semblables à celles qu'on voit sur le couvercle du sarcophage de Boetius, septième évêque de Carpentras et de Vénasque, mort en 604 [1] et sur celui d'Aiguisy (Oise) [2]. Remarquons aussi que les rayons en nombre varié qui garnissent le centre des rosaces de nos

[1] Revoil, *Revue des Sociétés savantes*, t. IV, 1864, p. 456.
[2] F. Moreau, *Album Caranda*, nouvelle série, pl. XLIX, n° 4.

deux couvercles se retrouvent sur les sarcophages en plâtre de Paris[1], de Montmartre[2] et d'Armentières (Aisne)[3].

Fig. 11. — Couvercle légèrement bombé, en forme de gaine, avec croix à trois traverses; coupé en tête, de droite à gauche (longueur moyenne, 1m,77; largeur à la tête, 80 centimètres; aux pieds, 43 centimètres; épaisseur au centre, 18 centimètres; sur les côtés, 15 centimètres). Ce couvercle, comme le précédent, est entouré sur trois côtés d'une bordure dans laquelle court, avec une certaine irrégularité, un feston tantôt triangulaire et tantôt courbe; les parties laissées libres par le feston sont garnies de petites billettes. Sur chacune des trois grandes bandes transversales se voient des rosaces irrégulières : sur celle du haut, ce sont des rosaces formées par un seul trait profondément gravé, et garnies, l'une d'une étoile à six branches, l'autre de petits traits placés sans symétrie; les rosaces de la bande centrale, de moindre diamètre que les précédentes, sont également formées par un seul trait fortement accusé, mais celle de gauche est ornée à l'intérieur par six rayons, tandis que celle de droite est remplie très irrégulièrement; quant aux rosaces de la bande inférieure, plus petites encore que les quatre autres, elles sont formées de deux cercles concentriques vigoureusement gravés, ainsi que les points de centre. Toutes les parties de cette croix à trois traverses laissées libres par les six rosaces sont décorées par une ornementation extrêmement irrégulière, fantaisiste et bizarre même. Il est à remarquer que toute l'ornementation ciselée qui vient d'être décrite a été

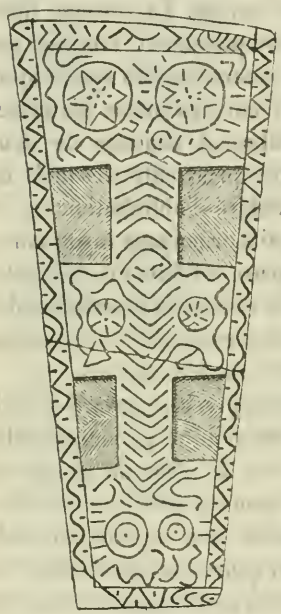

Fig. 11.

(1) R. de Lasteyrie, *Revue archéologique*, 1876, p. 360 et suiv.

(2) Rohault de Fleury, *Bulletin n° 1 du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, p. 61, pl. I, n°s 1, 2 et 3.

(3) F. Moreau, *ibid.*, pl. XXIX, n° 2.

faite, comme celle des couvercles n°s 9 et 10, avec un petit ciseau plat. D'après la manière dont les ciselures sont faites, on serait porté à croire qu'elles avaient, à l'origine, été remplies entièrement de mastic de couleur. Quant aux quatre parallélogrammes formés sur chacun des trois couvercles n°s 9, 10 et 11 par les bras de la croix à trois traverses, ils sont ornés d'un dessin composé de hachures courbes et concentriques.

Fig. 12. — Couvercle légèrement bombé, en forme de gaine, sans croix à trois traverses; coupé en tête, de droite à gauche. Le dessous du couvercle est légèrement concave (longueur moyenne, 2^{m},18; largeur à la tête, 82 centimètres; aux pieds, 37 centimètres; épaisseur au centre, 22 centimètres; sur les bordures, 17 centimètres). Une large bordure, composée d'une suite de palmes géminées se faisant face et séparées les unes des autres par de petits points, encadre complètement ce couvercle. L'espace circonscrit par cette bordure est divisé en trois parties fort distinctes. Celle du haut est remplie par une superbe rosace à huit rayons, dont les extrémités extérieures divisées en deux sont contournées en forme de boucles rondes; au centre de ces boucles se voient gravées des espèces de fleurons, et d'autres fleurons de plus grandes dimensions que les précédents meublent les parties laissées libres entre les rayons. On voit aussi à l'extérieur de la rosace des colombes et des feuillages. La partie centrale est remplie par un grand titulus, sur lequel, à n'en pas douter, se lisait autrefois une inscription dont il ne reste malheureusement aujourd'hui aucune lettre apparente; il est également manifeste que cette mutilation a été opérée à l'aide d'un ciseau, et l'on pourrait facilement croire que, la famille propriétaire de la sé-

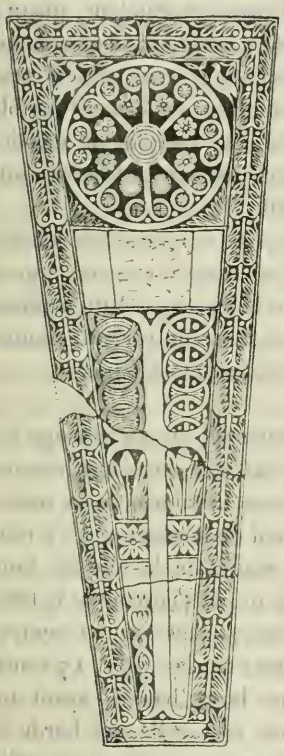

Fig. 12.

pulture étant éteinte, une autre famille s'en sera emparée et aura fait disparaître le nom du premier occupant.

Une croix ancrée, étroite, fort allongée et très élégante, semblable à celle de la tombe d'enfant décrite au n° 6, occupe entièrement la partie inférieure du couvercle; une perle est placée au centre des ancres de chaque bras, comme à la croix que je viens de citer. Des cercles entrelacés meublent l'espace laissé libre entre la barre supérieure et les bras de la croix, mais ceux de droite diffèrent de ceux de gauche. Deux tulipes avec leurs feuilles figurent au-dessous des bras et sont supportées par deux fleurons à huit feuilles; enfin au-dessous de ces fleurons descendent, jusqu'à la bordure du bas, deux sortes de torsades assez originales, mais trop mutilées pour être décrites. En examinant avec soin la manière dont cette très intéressante ornementation est faite, il semble que les creux de la ciselure n'ont jamais été remplis de mastic; tout l'effet de cette décoration provient uniquement du dessin lui-même et de la manière dont il est exécuté.

Quant au sarcophage, il ne possédait pas d'emplacement spécial pour la tête du défunt qu'il contenait et nous n'y avons trouvé aucun objet; mais la taille de la pierre était faite avec un outil à pointe et représentait des courbes concentriques se contrariant comme dans grand nombre de sarcophages de cette même époque.

Fig. 13. — Partie supérieure d'un couvercle de sarcophage légèrement bombé, et un morceau qui peut être considéré comme lui ayant appartenu, ainsi que le prouvent la boucle de la rosace et un fragment de bordure qui s'y rapportent. La coupe de la tête est faite de gauche à droite (largeur à la tête, 80 centimètres; épaisseur au centre, 19 centimètres; sur les côtés, 17 centimètres). Une large bande, ayant un grand rapport avec celle qui borde le couvercle n° 12, entourait aussi entièrement celui qui nous occupe. L'ornementation de palmes géminées paraît, à première vue, être semblable à la précédente, mais il y a cependant entre elles des différences réelles; ainsi, les palmes du couvercle n° 12 sont ascendantes et celles de ce fragment de couvercle

Fig. 13.

sont descendantes; de plus, un petit carré natté se voit au centre de la bordure de ce dernier, et il se trouve remplacé dans le précédent par trois petites feuilles; enfin les angles de tête ne sont pas ornés de la même façon. Remarquons aussi que l'art employé dans l'exécution des dessins de ces deux couvercles est complètement différent, car la bordure du premier est d'un travail plus régulier et délicat. Ce couvercle possède, comme le précédent, dans la partie supérieure une grande rosace, mais toutes deux présentent des différences notables.

J'ai aussi recueilli trois morceaux de trois autres couvercles sur lesquels sont encore très apparentes de grandes rosaces, avec boucles, renfermant huit rayons ancrés ainsi que des fleurons se rapprochant beaucoup de ceux que je viens de décrire.

Enfin, pour mentionner toutes les sépultures trouvées à Antigny, j'en signalerai d'autres dont les dessins ne sont pas reproduits ici, mais dont les originaux, comme ceux des précédents, font actuellement partie du Musée lapidaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Elles sont au nombre de trente-quatre et consistent généralement en couvercles qui presque tous possèdent comme dessin principal la croix à trois traverses, et comme signes particuliers, une, deux et quelquefois trois croix de formes très variées. L'étude de ces couvercles offrirait un intérêt d'autant plus grand qu'ils semblent appartenir à la même époque que les couvercles dont nous nous sommes entretenus jusqu'ici.

Ajoutons enfin que l'on a rencontré dans ce cimetière une sépulture d'une construction assez originale pour que je ne puisse la passer sous silence. Elle se composait d'une sorte de caveau rectangulaire de $2^{m},20$ de longueur sur $1^{m},20$ de largeur et sur $1^{m},60$ de hauteur sous voûte, car on a trouvé sa voûte effondrée. Ce caveau était rempli de terre; il contenait un squelette auprès duquel nous n'avons trouvé aucun objet. Les quatre murs qui composaient cette sépulture avaient plus d'un mètre d'épaisseur. Ils étaient faits avec de grosses pierres ayant appartenu à des constructions gallo-romaines et assemblées très irrégulièrement et sans mortier. Leur nombre était d'au moins soixante et contenait : des tambours de colonnes et de demi-colonnes de divers diamètres, cannelées et lisses; des bases moulurées; des morceaux de frises et d'entablements; des débris d'inscriptions votives et un fragment de borne

milliaire; un grand et beau morceau sur lequel on voit les restes de deux divinités nues (Apollon et Mars?).

Les vingt et un objets les plus importants de cette trouvaille ont été apportés au Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

II

Cimetière de Saint-Pierre-des-Églises.

Saint-Pierre-des-Églises, chef-lieu d'une commune de 1,745 habitants, sur la rive droite de la Vienne, à 26 kilomètres de Poitiers, est enclavé par une de ses extrémités dans la ville de Chauvigny, et a certainement été habité par les Romains, comme le prouvent les inscriptions et divers objets qui y ont été recueillis depuis un siècle environ. L'église semble devoir son origine à des substructions gallo-romaines, et se trouve à proximité du gué des Chirets que traversait la voie romaine reliant Poitiers à Bourges par Argenton. De vastes terrains entourent l'église, et sont pour la plupart aujourd'hui en culture; ils servaient autrefois de nécropole. On y a opéré des recherches archéologiques dans ces derniers temps, mais alors que les cultivateurs avaient, dans l'intérêt de leurs cultures, détruit tout ce qui aurait pu donner quelques renseignements à notre histoire locale. Le cimetière actuel a donc seul fourni quelques sépultures dont la similitude avec celles d'Antigny permet de les considérer comme mérovingiennes. Trois couvercles seulement sont encore apparents; on les voit placés debout contre un des murs du cimetière. Tous trois possèdent la croix à trois traverses : l'un d'eux est entièrement semblable à quatre de ceux d'Antigny; la barre longitudinale et les trois barres transversales du second sont décorées à la pointe presque de la même façon, mais plus simplement que celui décrit au n° 7 de ce mémoire. Voici la description du troisième :

Fig. 14. — Couvercle légèrement bombé et en forme de gaine, avec croix à trois traverses; coupé en tête, de droite à gauche (longueur moyenne, $1^{m},90$; largeur à la tête, 66 centimètres; aux pieds, 28 centimètres; épaisseur au centre, 18 centimètres; sur les bordures, 16 centimètres). Sur la traverse supérieure se voient trois croix : celle du centre est plus grande, de plus fortes

dimensions et plus profondément gravée que les deux placées à ses côtés; ces dernières sont petites et légèrement gravées. La traverse du centre est formée de dents de scie, ainsi que le premier tiers de la traverse inférieure. Toutes trois sont ornées de fines hachures en arête de poisson. Ce genre d'ornementation fort original a une ressemblance fort grande avec celui employé sur les couvercles déjà décrits sous les nos 2 et 3, et sur grand nombre d'autres trouvés à Antigny.

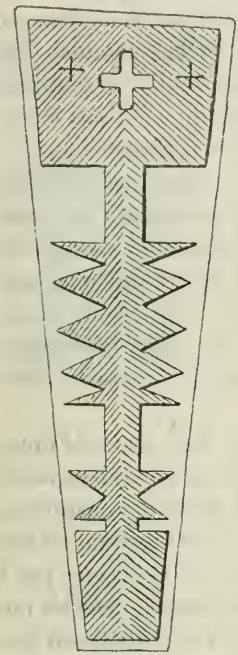

Fig. 14.

Il existe aussi dans notre Musée lapidaire un fragment de couvercle de sarcophage avec inscription, trouvé, il y a quelques années, dans ce même cimetière. Il consiste en la partie supérieure d'un couvercle (largeur à la tête, 68 centimètres; épaisseur, 25 centimètres), et l'inscription, quoi qu'on en ait pensé, est entière et ne renferme qu'un seul nom propre. En effet, les ciselures du haut et des deux côtés, formant bordures et servant d'encadrement à la ligne inscrite, sont complètes; de plus, l'espace de 25 centimètres compris entre cette ligne et la cassure est en parfait état de conservation et ne comporte aucune lettre gravée qui ait pu compléter la ligne de l'inscription; on n'y voit à mi-largeur qu'un trou qu'on a pris pour un trou de scellement et qui n'est en réalité que le bras supérieur d'une croix profondément gravée au-dessous de l'inscription; enfin, toutes les lettres se suivent sans signes de ponctuation ou d'abréviation. Il faut donc se résigner à admettre que cette inscription est complète et la lire ainsi : GVNDERAMNOSOM [1] pour *Gunderamnus sum*. L'A et l'M sont unis par les extrémités inférieures de leurs jambages; le G est en faucille, les O sont en losange, et les jambages extérieurs des M, très écartés à leur base, en tout semblables aux M des inscriptions trouvées à Rom et dont nous parlerons plus loin.

[1] Elle est publiée en fac-similé sur la planche XVII de l'album faisant partie de la *Monographie de l'hypogée-martyrium de Poitiers*. Paris, Firmin-Didot.

Imprimerie nationale.

III

Cimetière de Béruges.

Béruges, canton de Vouillé, est un charmant bourg qui occupe une élévation fort pittoresque, entourée presque aux deux tiers par la riante vallée de la Boivre. La population de la commune dont il est le chef-lieu est de 1,000 habitants. Cette localité se rencontre dans des titres de 1068 sous cette dénomination : *Villa quæ vocatur Boerigia* [1], et en 1124 sous le nom de : *Castrum Berugii* [2].

On a trouvé dans le centre de ce village des mosaïques romaines ainsi que de superbes sculptures décoratives en marbre qui n'ont pu faire partie que d'une belle et luxueuse habitation; de plus, en dehors de ces vestiges gallo-romains, il reste encore quelques parties importantes d'un mur de circonvallation de la même époque. Cette localité n'a jamais été étudiée que très superficiellement, mais il est probable que des fouilles sérieuses qui y seraient faites fourniraient de fort intéressants résultats.

On comprend, après ce que nous venons de dire, que les Francs, à la suite de la bataille de Clovis, qui eut lieu en 507, aient habité cette localité et qu'ils y aient enseveli leurs morts et constitué un cimetière; nous en avons du reste la preuve par le fragment de couvercle de sarcophage que nous allons décrire. Il a été trouvé par le plus grand hasard, il y a quelques années seulement, dans les fondations de l'église du XIe ou du XIIe siècle que l'on démolissait pour en rebâtir une autre sur un nouvel emplacement.

Fig. 15. — Nous n'avons, comme on le voit, que la partie supérieure de ce couvercle et encore est-elle en deux morceaux. Elle n'a de longueur que 1^m,005, tandis que, dans son entier, ce couvercle devait avoir de longueur moyenne 2 mètres et quelques centimètres. Sa coupe de tête est faite de gauche à droite; il est, de plus, légèrement bombé, et sa partie la plus forte en tête a 18 centimètres d'épaisseur; tandis que ses bords extérieurs ne dépassent pas 16 millimètres. Il est à remarquer que la tranche de la pierre est décorée de feuillages, ce qui indique péremptoirement que le sar-

(1) *Dictionnaire topographique de la Vienne*, par Rédet.
(2) *Ibid.*

cophage ainsi que son couvercle étaient sur le sol et apparents. Ce fait, unique, croyons-nous, jusqu'à ce jour, semblerait indiquer qu'à cette époque déjà, les sarcophages contenant les restes de personnages importants étaient placés en vue, probablement sous des *arcosolium*. Le dessous est légèrement concave. Cette particularité peu commune se retrouve dans un des couvercles d'Antigny (ci-dessus, fig. 12) et dans celui de l'hypogée-martyrium de Poitiers figuré sur la planche XIV, au n° 4 de l'album de la monographie consacrée à cet édifice.

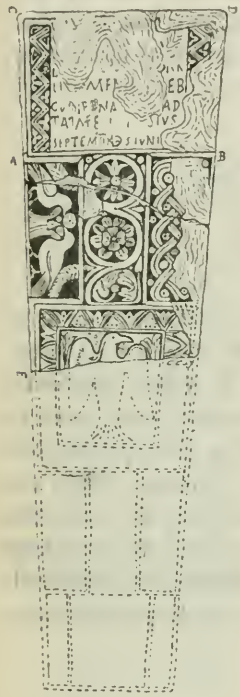

Fig. 15.

D'après ce qui reste de ce couvercle, il est manifeste qu'il était orné de la croix à trois traverses. La traverse du haut, garnie à droite et à gauche par une bande en zigzag, contenait une inscription composée de sept lignes dont il ne reste malheureusement de lisible que la dernière; elle porte : « SEPTEMO KALENDAS IVNI*as.* » Un aigle aux ailes éployées, encadré par une large bordure composée d'oves et de feuilles, garnissait entièrement la traverse centrale. On remarquera que les parties laissées libres entre l'aigle et son encadrement sont meublées de feuillages et de petits ronds un peu à la façon des ornements que l'on voit sur le pupitre de sainte Radegonde et sur le beau couvercle d'Antigny décrit ci-dessus au n° 12. La bande qui relie ces deux traverses est décorée par un rinceau dont les trois volutes sont garnies de fleurs et de feuilles et qui offre une grande analogie avec les rinceaux des couvercles d'Antigny (fig. 6) et avec ceux sculptés sur les battants de la porte de l'hypogée-martyrium de Poitiers. Le petit parallélogramme allongé placé entre la bande verticale et les deux traverses est décoré par un double entrelacs agrémenté de petites perles d'un très bon effet. On voit sur le compartiment qui lui fait face deux colombes béquetant un petit rond percé de cinq trous formant la croix que l'on pourrait considérer comme représentant un pain eucharistique. Ajoutons qu'il existe sur ce couvercle deux noms très

légèrement gravés à la pointe : l'un, DVMV... se trouve entre la sixième et la septième ligne de l'inscription; le second, DVRAT... est inscrit sur l'aile gauche de l'aigle.

Inutile de rappeler ici ce que MM. de Rossi, Edmond Le Blant, Garrucci, Martigny ont écrit de nos jours sur les colombes figurées dans les décorations chrétiennes, ni ce qu'ont dit avant eux Bottari, Marchi, Boldetti et les Pères eux-mêmes. Mais faisons remarquer que l'aigle placé dans les conditions où se trouve le nôtre est généralement considéré comme symbole de la résurrection, et qu'il ne se rencontre que rarement [1].

IV

Cimetière de Saint-Pierre-de-Maillé.

La commune de Maillé ou de Saint-Pierre-de-Maillé, canton de Saint-Savin, appelée : en 1195, *Mailec*, *Mailhe*, *Maillec;* en 1274, *parrochia de Maylleio;* en 1309, *Sanctus Petrus de Malhec*, *Sanctus Fidolus de Malhac:* en 1383, *parrochia Sancti Phidoli de Mallé;* enfin en 1807, *Saint-Pierre-de-Maillé* [2], est partagée en deux par la Gartempe, et n'est distante d'Antigny que de 20 kilomètres. Elle a une population de 2,190 habitants. On n'a jamais fait de recherches archéologiques dans cette localité, mais le couvercle de sarcophage que l'on a trouvé en 1863, en ouvrant les fondations de la nouvelle église, donne à penser qu'elle avait possédé ou qu'elle possède même encore un cimetière de l'époque franque.

Voici la description de ce couvercle :

Fig. 16. — Il est bombé et en forme de gaine ; la coupe de sa tête n'est pas biaise, mais perpendiculaire à l'axe de la pierre, comme celles des couvercles de la sépulture d'enfant décrite au n° 5 et des autres sépultures d'enfants ou d'adolescents dont les dessins n'ont pas été reproduits ici. Il a $2^{m},05$ de longueur, 69 centimètres de

[1] Deux monnaies mérovingiennes dessinées sur la planche XIX, n°s 6 et 7 (ouvrage de Combrouse), représentent deux colombes buvant à un calice (l'idée semble être la même que celle de notre couvercle, quoiqu'un peu différente dans l'exécution), et un aigle du genre du nôtre se voit sur une monnaie gravée au n° 5 de la planche VIII du même ouvrage.

[2] *Dictionnaire topographique de la Vienne*, par Rédet.

largeur en tête et 50 centimètres aux pieds, 23 centimètres d'épaisseur dans la partie la plus forte et 19 centimètres sur les côtés. Son dessin principal est la croix à trois traverses, mais cette croix se distingue de toutes celles que nous avons mentionnées jusqu'ici en ce que la bande longitudinale, ornée complètement d'une ciselure chevronnée, règne dans toute la longueur et coupe les trois traverses au lieu de leur servir de liaison. Le reste de sa décoration est empreint de la même originalité : la traverse supérieure, garnie en haut et en bas par une bande ornée de ciselures faites en forme de chevrons, possède à son centre deux rosaces à six feuilles inscrites dans un cercle [1]; la traverse centrale est agrémentée par des lignes chevronnées auxquelles viennent aboutir des lignes courbes à centres opposés; enfin, la traverse inférieure est couverte par un chevronnage régulier. Quant aux deux parallélogrammes allongés délimités par les traverses supérieure et centrale et par la barre longitudinale, ils sont remplis chacun de quatre demi-cercles composés de sept courbes concentriques à centres opposés; et pour ce qui est des deux autres parallélogrammes compris entre les traverses inférieure et du centre, et la barre longitudinale, ils sont tous deux ornés de cinq traits ellipsoïdes concentriques et par quelques traits rayonnants qui remplissent les parties laissées libres.

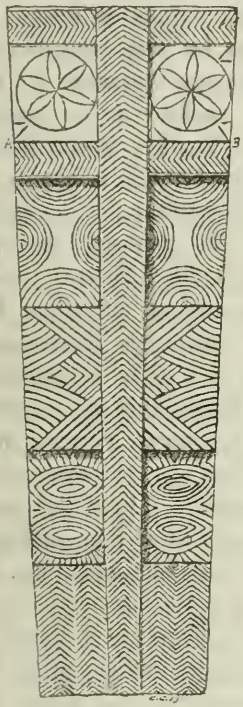

Fig. 16.

Toute cette décoration est faite à la pointe avec un art et une originalité qui donneraient à penser qu'elle a été l'œuvre de quelques ouvriers indigènes auxquels ce genre d'ornementation traditionnel était particulièrement cher.

Cette observation sera, croyons-nous, de quelque utilité pour l'étude de l'art décoratif de l'époque, si peu connue, qui fait le sujet de la présente communication.

[1] Les sarcophages trouvés en 1875 à Montmartre (Paris) et décrits par M. Rohault de Fleury fournissent plusieurs exemples de ces rosaces.

V

Cimetière de Civaux.

Avant d'entretenir le lecteur des sépultures franques trouvées dans quelques autres cimetières du Poitou, parlons un instant de l'importante nécropole de Civaux, bien que les vingt-cinq dessins de sarcophages que j'y ai relevés ne soient pas reproduits ici. Un mot d'abord sur cette localité, avant d'en analyser les principales sépultures. C'est un bourg traversé par la Vienne, faisant partie du canton de Lussac et d'une commune ayant 1,025 habitants. Il était autrefois chef-lieu de viguerie : *vicaria Sicvalensis*, et son église avait pour nom : *ecclesia de Sicvallense* [1]. De nombreux auteurs, parmi lesquels nous trouvons le P. Routh (1738), Siauve (1804) et Longuemar (1860), ont écrit sur son antique cimetière. J'ai voulu me rendre compte sur place de la valeur des observations de ces savants et après un sérieux examen je n'ai pu en admettre qu'un petit nombre. Quant aux légendes fantastiques qui courent dans les campagnes sur ce vaste champ des morts, elles ne méritent aucune créance. Mon opinion est celle-ci : 1° cette nécropole, placée sur le bord d'une voie romaine secondaire et près d'un gué, avait lors de l'occupation romaine un temple ainsi que quelques constructions civiles [2], dont il existe encore, visibles à l'œil nu, de nombreux et très intéressants débris, sans parler des cippes qui y ont été recueillis; 2° cette nécropole, qui, d'après le P. Routh [3] (et j'admets ici son observation), couvrait jadis une superficie de 7,000 toises (2 hectares 80 ares), ne contenait pas moins de 16,000 sépultures, dont un très grand nombre en pierre. Ce nombre ne paraîtra pas exagéré, si l'on songe que ce cimetière a servi depuis le 1er siècle jusqu'à nos jours; en effet, d'après les 16,000 sépultures signalées en 1738 (c'est en 1738 que le P. Routh a fait ses recherches), le nombre des décès ne se serait pas élevé à

[1] *Recherches sur les vigueries du Poitou*, par La Fontenelle de Vaudoré.

[2] Ce temple devait s'élever à l'endroit où se voit maintenant encore une chapelle en ruines du XIIe siècle, au milieu du cimetière actuel (portion de l'ancien), ou bien encore sur l'emplacement du chevet de l'église paroissiale bâtie certainement longtemps avant l'an mil, dans une partie de l'antique nécropole.

[3] Routh, *Recherches sur la manière d'inhumer des anciens, à l'occasion des tombeaux de Civaux*, p. 37.

dix par an, malgré les épidémies qui ont sévi à certaines époques sur cette localité aussi bien que sur le reste de la région dont elle fait partie; 3° d'après mes observations, les sépultures, à quelques exceptions près, n'ont pas été superposées; s'il en avait été autrement, le rang inférieur aurait été immergé par les infiltrations des eaux de la Vienne lors de ses grandes crues.

La seule partie de l'antique nécropole qui n'a pas été détruite est celle occupée actuellement par le cimetière local, dont la clôture est presque entièrement formée par des couvercles de sarcophages anciens placés verticalement, et par quelques pierres ayant appartenu à des constructions gallo-romaines. Ce mode de clôture lui donne un aspect tout à fait particulier. Ajoutons que la moitié à peine de cette superficie est au service de la population, et que le reste est couvert d'herbes, de broussailles, et contient encore les anciennes sépultures, mais que toutes sans exception ont été fouillées et étudiées en 1738 par le P. Routh et en 1804 par Siauve avec le concours d'un très grand nombre d'ouvriers.

Connaissant par les écrits de ces deux savants les résultats de leurs vastes et laborieuses investigations, et persuadé qu'elles étaient loin de leur avoir fourni tous les renseignements qui auraient dû en ressortir, je me décidai à étudier à nouveau ce terrain. Je passai donc avec un ouvrier sur ce sol funéraire les journées des 25, 26 et 27 février, et des 16, 17 et 18 mars de cette année. Après avoir arraché les broussailles, nettoyé les têtes de tous les couvercles anciens, il me fut facile de reconnaître que mes prévisions étaient fondées et que nos devanciers avaient uniquement recherché les inscriptions et les menus objets et ne s'étaient pas rendu compte de l'importance que pouvait offrir un grand nombre de signes gravés sur la plupart des couvercles. Afin de pouvoir signaler aux archéologues ceux de ces couvercles qui m'ont paru les plus intéressants, je les ai numérotés en gros caractères avec de la peinture bleue, et dessinés à l'échelle du dixième. Ce numérotage servira de repère aux archéologues qui se donneraient le plaisir de visiter Civaux, et par là même je l'emploierai dans les observations qui vont suivre.

Le cimetière de Civaux occupe trois intéressantes pages du second volume des inscriptions chrétiennes de la Gaule de M. Ed. Le Blant[1].

[1] P. 356-359. — Tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet y sont mentionnés; je n'en donne donc pas la nomenclature.

Nous y voyons cinq noms : MARIA, VLFINO, PIENTIA, AMADA, SANCIA. J'ai retrouvé les couvercles sur lesquels sont inscrits les deux premiers noms, mais il m'a été impossible, malgré de longues et pénibles recherches, de mettre la main sur ceux ayant appartenu à PIENTIA et à AMADA; je possède pourtant les calques de ces inscriptions qu'en a faits, avec le plus grand soin, feu M. l'abbé Ribouleau, curé de Civaux, qui en communiqua les copies à l'auteur des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule;* quant à celui sur lequel aurait été inscrit le mot SANCIA d'après Siauve (p. 29), je n'en ai aucun calque et il m'a été également impossible de retrouver la pierre sur laquelle il était gravé.

Mais abordons de suite l'analyse sommaire de ces 25 couvercles, puisque ceux avec inscriptions y trouveront leur place[1].

N° 1. — Couvercle plat dont je n'ai pu prendre toutes les dimensions parce que, faisant partie de la clôture du cimetière, il est enterré jusqu'à moitié de sa hauteur; sa largeur de tête est de 67 centimètres et son épaisseur de 21 centimètres, et l'on voit sur la traverse supérieure de sa croix à trois traverses une sorte de circonférence formée par un seul trait fortement et grossièrement gravé; ce cercle est aplati du haut, il est accompagné d'une croix; et l'on pourrait peut-être y voir la croix surmontant le globe du monde.

N° 2. — Couvercle également plat, engagé en partie, comme le précédent, dans la terre et faisant partie de la clôture. Il est en forme de gaine, a la croix à trois traverses et la coupe de tête faite de gauche à droite (largeur à la tête, 72 centimètres; épaisseur, 22 centimètres). On voit sur la bordure de sa traverse supérieure une échancrure gravée et, à son centre, une sorte de croix dont les bras sont retournés en forme de pendentifs dirigés vers le côté le plus étroit du couvercle.

N° 3. — Couvercle entier, plat, en forme de gaine, avec la croix à trois traverses, recouvrant malheureusement une sépulture moderne. La coupe de sa tête est perpendiculaire à l'axe de la pierre (longueur, $2^{m},05$; largeur à la tête, 73 centimètres; aux pieds, 43 centimètres; épaisseur, 17 centimètres). Une inscription est

[1] Trente-sept couvercles ou pierres romaines sont encore en place et numérotés dans ce cimetière. On remarquera dans cette description l'absence de quelques numéros; c'est que les uns sont affectés à des couvercles possédant des signes déjà mentionnés, et que les autres appartiennent à des pierres provenant d'anciens édifices romains dont nous n'avons pas à nous occuper dans ce travail.

profondément gravée sur sa traverse supérieure et a été depuis longtemps signalée et publiée[1]; mais aucune des publications qui en ont été faites ne sont exactes, en ce sens qu'elles ne sont pas complètes. Ainsi, elle ne consiste pas en une seule ligne composée du mot VLFINO, mais bien en deux avec un rejet de deux ou trois lettres formant troisième ligne; et la première ligne est surmontée dans toute sa longueur par un trait renflé par le milieu, profondément et largement gravé. J'avoue que la pierre est fortement usée, mais il me semble qu'on peut y lire :

VLFINO
QVOD.....
....

Un bon moulage de cette inscription existe au Musée mérovingien de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

N° 5. — Couvercle plat, en forme de gaine, avec la croix à trois traverses. La coupe de tête est faite de gauche à droite (longueur moyenne, $2^{m},08$; largeur à la tête, 73 centimètres; aux pieds, 44 centimètres; épaisseur, 13 centimètres). Au centre de la traverse supérieure se voit un tricère à pied évasé fortement gravé.

N° 7. — Couvercle plat, avec la croix à trois traverses. Il est coupé régulièrement en tête, engagé à moitié dans la clôture du cimetière (largeur à la tête, 69 centimètres). On voit sur la traverse supérieure, entre le centre et la bordure, un cercle au milieu duquel se trouve une croix placée en diagonale et ne touchant pas la circonférence. On pourrait, je crois, voir dans cette gravure grossièrement faite la représentation d'un pain eucharistique.

N° 8. — Couvercle entier, presque plat, avec la croix à trois traverses et coupé régulièrement en tête (longueur, $2^{m},14$; largeur à la tête, 77 centimètres; aux pieds, 40 centimètres; épaisseur, 19 centimètres). Il est marqué, près de la bordure extérieure de la traverse supérieure, d'un grand tricère dont les quatre extrémités sont appointées.

N° 9. — Couvercle entier, presque plat, avec la croix à trois traverses; est coupé en tête de droite à gauche (longueur moyenne, $2^{m},15$; largeur à la tête, 78 centimètres; aux pieds, 38 centimètres; épaisseur, 18 centimètres). Sa traverse supérieure possède, comme

[1] Le P. Routh. — Siauve. — *Bulletin monumental*, t. XXIII, p. 265-266. — Ed. Le Blant, *Inscr. chr.*, t. II, p. 358, pl. LXXIX, n° 477.

celle du couvercle précédent, un tricère placé de la même façon, mais dont le pied est renflé et dont les deux crochets sont appointés; ces différences dans le détail m'ont engagé à le mentionner.

N° 10. — Couvercle entier, plat, avec croix à trois traverses; a sa coupe de tête fortement accentuée de droite à gauche (longueur moyenne, 1m,95; largeur à la tête, 70 centimètres; aux pieds, 40 centimètres; épaisseur, 18 centimètres). Un tricère dont les extrémités sont arrondies occupe la moitié supérieure de la traverse du haut, ne touche pas la bordure, mais est accosté à droite d'une petite croix à quatre bras égaux.

N° 11. — Couvercle entier, plat, avec croix à trois traverses; est coupé en tête, de droite à gauche (longueur moyenne, 1m,98; largeur à la tête, 73 centimètres; aux pieds, 39 centimètres; épaisseur, 24 centimètres). Un signe en forme de T avec un retour d'équerre de gauche à droite, partant de la base de la haste, occupe le centre et le second tiers de la traverse supérieure.

N° 12. — Couvercle entier, plat, avec la croix à trois traverses et fortement coupé en tête, de droite à gauche (longueur moyenne. 2m,12; largeur à la tête, 68 centimètres; aux pieds, 45 centimètres; épaisseur, 16 centimètres). Une inscription très fruste, composée d'une ligne et d'un rejet de ligne formé de deux lettres, est gravée sur la bordure supérieure de la traverse du haut; on ne peut y lire que : MEAN...; elle a été mentionnée par Siauve (p. 30), qui y voyait $\overset{\text{E}}{\text{MEANTIE}}$ et qui ne s'est pas occupé des deux lettres rejetées en seconde ligne; M. Ed. Le Blant en parle également[1] et indique que Siauve a tiré MEANTIE de PIENTIA. Il y a ici erreur certaine, car je possède, comme je l'ai dit plus haut, un calque de l'épitaphe de PIENTIA fait par l'abbé Ribouleau, et j'ai retrouvé et dessiné le couvercle et l'inscription signalés par Siauve, dont le commencement très lisible est : MEAN... Ce sont donc deux inscriptions distinctes.

N° 14. — Couvercle plat, entier, avec la croix à trois traverses; est coupé en tête, de droite à gauche (longueur moyenne, 1m,77; largeur à la tête, 73 centimètres; aux pieds, 37 centimètres; épaisseur, 18 centimètres). Une croix latine fortement gravée occupe la moitié supérieure et le milieu de la traverse du haut; son pied touche la bordure, et l'on voit à sa gauche un tricère et à

[1] *Inscr. chr.*, 2e vol., p. 358.

droite une petite croix grecque; ces trois signes sont assez profondément gravés et fort bien conservés.

N° 20. — Couvercle composé d'un tambour de demi-colonne lisse et ayant 65 centimètres de diamètre. Le premier tiers de sa hauteur est décoré par une belle et large croix pattée, dont la hampe terminée par un crochet en forme d'R est flanquée de l'A et de l'ω. Sous le pied de la croix se trouve un titulus formé par deux traits, entre lesquels existait un nom dont il ne reste visibles que les deux premières lettres CR. La croix et les lettres ainsi que les traits sont gravés avec soin en creux arrondis; malheureusement quelques éclats de pierre occasionnés par la gelée les ont fort altérés. Je possède un calque qu'a fait de ce couvercle l'abbé Ribouleau, curé de Civaux.

N° 21. — Couvercle de sarcophage d'enfant, bombé et coupé en tête, de gauche à droite; il n'est pas orné de la croix à trois traverses. Je crois qu'il a été fait avec une pierre d'édifice gallo-romain (longueur moyenne, $1^{m},23$; largeur [égale partout], 64 centimètres; épaisseur la plus forte, 25 centimètres). L'inscription MARIA surmontée d'un monogramme se voit sur une de ses deux extrémités. Elle a été signalée par Siauve (p. 26), et M. Ed. Le Blant nous dit à son sujet : « Le monogramme que je retrouve ici sur la tombe de Maria ne persiste pas, dans notre pays, au delà des années 525 ou 540 [1]. »

N° 25. — Couvercle entier, plat, avec la croix à trois traverses et coupe de tête faite perpendiculairement à l'axe de la pierre (longueur, $2^{m},08$; largeur à la tête, 63 centimètres; aux pieds, 37 centimètres; épaisseur, 18 centimètres). Un signe fortement gravé et ayant la forme d'un gamma grec minuscule occupe horizontalement le centre de la traverse supérieure; il a 33 centimètres de hauteur sur 10 centimètres de largeur.

N° 28. — Couvercle plat, avec croix à trois traverses et coupe de tête faite de gauche à droite (longueur moyenne, $1^{m},93$; largeur à la tête, 65 centimètres; aux pieds, 38 centimètres; épaisseur, 18 centimètres). Une grande croix latine, dont les contours sont gravés assez profondément, occupe la partie de droite de la traverse supérieure.

N° 30. — Couvercle entier, plat, avec croix à trois traverses;

[1] *Inscr. chr.*, t. II, p. 358.

coupé en tête, de gauche à droite (longueur moyenne, $2^m,03$; largeur à la tête, 71 centimètres; aux pieds, 41 centimètres; épaisseur, 18 centimètres). Un signe profondément gravé occupe le premier tiers de la traverse supérieure et touche la bordure. Il a la forme d'un T dont la traverse se recourbe à gauche en crochet.

N° 31. — Couvercle entier, plat, avec croix à trois traverses; légèrement coupé en tête, de gauche à droite (longueur moyenne, $2^m,15$; largeur à la tête, 75 centimètres; aux pieds, 38 centimètres; épaisseur, 17 centimètres). Une sorte de tricère sans queue, que je prendrais plus volontiers pour un oméga fortement gravé, occupe le premier tiers de la traverse supérieure.

N° 32. — Couvercle entier, plat, avec croix à trois traverses; coupé en tête, de droite à gauche (longueur moyenne, 2 mètres; largeur à la tête, 67 centimètres; aux pieds, 38 centimètres; épaisseur, 18 centimètres). Une longue croix à deux traverses, dont la tige a 50 centimètres de longueur, part du milieu de la traverse de tête et s'engage dans la barre longitudinale du couvercle; elle est profondément gravée; sa traverse supérieure a 30 centimètres, la seconde n'en a que 15.

N° 33. — Couvercle entier, plat, avec croix à trois traverses; coupé en tête perpendiculairement à l'axe de la pierre (longueur, $2^m,36$; largeur à la tête, 75 centimètres; aux pieds, 40 centimètres). Une grande croix grecque, dont les quatre bras égaux ont de 15 à 20 centimètres de largeur, remplit presque entièrement la traverse supérieure; elle est dans toutes ses dimensions sculptée en creux à 6 ou 7 millimètres de profondeur, et ses bras supportent chacun un appendice en forme de billette, gravé de la même façon que la croix elle-même.

N° 34. — Couvercle plat, mais arrondi sur les angles, avec croix à trois traverses et coupe de tête perpendiculaire à l'axe de la pierre (longueur, $2^m,05$; largeur à la tête, 56 centimètres; aux pieds, 40 centimètres; épaisseur, 17 centimètres). Un signe profondément gravé sur la traverse supérieure représente un gamma minuscule grec, posé verticalement dans l'axe de la pierre. Ce signe est semblable à celui décrit au n° 25, mais il est placé dans un autre sens. Siauve les a signalés tous deux (p. 30); il y voit la représentation de la lettre Y « qui, chez les Grecs, était l'emblème de la vie, comme le thêta était l'image de la mort ».

N° 35. — Couvercle plat, avec croix à trois traverses et coupe

de tête faite de gauche à droite (longueur moyenne, $2^m,40$; largeur à la tête, 74 centimètres; aux pieds, 47 centimètres; épaisseur, 18 centimètres). On voit sur la traverse supérieure, dans son axe et touchant la bordure, un signe profondément et largement gravé, ayant la forme d'un fer à cheval et au centre duquel en existe un plus petit, mais semblable de forme et de gravure.

N° 36. — Couvercle bombé, avec croix à trois traverses et coupé en tête, de droite à gauche (longueur moyenne, $2^m,10$; largeur à la tête, 70 centimètres; aux pieds, 40 centimètres; épaisseur au centre, 27 centimètres; sur les côtés, 20 centimètres). Un monogramme à six branches, composé de gros clous les pointes en dedans et les têtes en dehors, occupe la plus grande partie de la traverse supérieure. D'après M. Barbier de Montault, un monogramme entièrement semblable à celui-ci existe à Ravenne et est considéré comme appartenant au VIe siècle.

N° 37. — Couvercle plat, avec croix à trois traverses et coupe de tête perpendiculaire à l'axe de la pierre (longueur, $2^m,03$; largeur à la tête, 65 centimètres; aux pieds, 40 centimètres; épaisseur, 18 centimètres). Un tricère, dont la tête touche la bordure du couvercle et dont la queue est fendue en trois, se voit sur le premier tiers et dans l'axe de la traverse supérieure.

N° 38. — Couvercle plat, avec croix à trois traverses et coupe de tête fortement accusée de droite à gauche (longueur moyenne, $2^m,03$; largeur à la tête, 75 centimètres; aux pieds, 51 centimètres; épaisseur, 18 centimètres). Une croix latine haute de 38 centimètres, dont le pied est soutenu par deux arcs-boutants cintrés[1], occupe une partie de la traverse supérieure et touche la bordure extrême de la pierre. On voit de plus au bas de la traverse inférieure une croix grecque entourée par une ciselure profonde de forme semi-ovoïde. Ces deux signes sont grossièrement mais fortement gravés.

N° 39. — Couvercle un peu bombé, avec croix à trois traverses, le côté de la tête légèrement incliné de droite à gauche (longueur moyenne, $2^m,17$; largeur à la tête, 66 centimètres; aux pieds, 50 centimètres; épaisseur, 25 centimètres). Une croix grecque large de 28 centimètres, profondément gravée, meuble le centre de la traverse supérieure.

[1] Ce même genre de croix se voit dans Combrouse, *Monétaires mérovingiens*, pl. IX, n° 11.

En résumé :

1° Tous les couvercles décrits ou non décrits ici, à l'exception de ceux fabriqués avec des pierres provenant de constructions gallo-romaines, possédaient comme dessin principal la croix à trois traverses, n'avaient ni ciselures ni décoration, et leur taille était la plus simple possible, quoique la nature de la pierre employée fût susceptible de recevoir une taille fine et même une ornementation.

2° La plus grande partie des têtes des couvercles et de leurs sarcophages sont coupées en diagonale de gauche à droite ou de droite à gauche; quelques-unes cependant sont coupées perpendiculairement à l'axe de la pierre.

3° Tous les couvercles sont marqués d'un ou plusieurs signes, qui doivent avoir une signification, bien que je ne sois pas en mesure de les expliquer actuellement.

4° La majorité de ces signes se composait de tricères (il y en avait un fort grand nombre), de croix latines et grecques, seules ou agencées avec une singulière variété, de lettres que l'on pourrait prendre, les unes pour des gammas minuscules, les autres pour des omégas majuscules. Un grand nombre de ces signes se retrouvent sur les monnaies mérovingiennes. En dehors des signes, il y avait quelques inscriptions.

5° Parmi les inscriptions se trouve celle de MARIA, que M. Ed. Le Blant croit être, à cause du monogramme qui l'accompagne, de la première moitié du VIe siècle. Or les caractères qui forment ce mot sont entièrement semblables à ceux qui composent les noms d'AMADA et de PIENTIA, qui tous deux sont gravés sur des couvercles avec la croix à trois traverses. On peut donc en conclure que les croix à trois traverses étaient usitées dès la première moitié du VIe siècle; d'autres exemples qu'on trouvera ci-après viennent fortifier cette présomption.

6° Toutes les inscriptions, hormis celle gravée sur la demi-colonne romaine (n° 20), étaient tracées de telle sorte que le spectateur ne pouvait les lire qu'en se posant devant le gros bout (traverse supérieure) du couvercle; il en est de même des inscriptions trouvées à Rom, tandis que celles fournies par les cimetières d'Antigny, de Saint-Pierre-des-Églises et de Béruges demandaient à être lues par le spectateur placé au petit bout des couvercles.

VI

Cimetière de Savigné.

Savigné, canton de Civray, chef-lieu d'une commune de 1,740 habitants, sur le bord de la Charente, à 49 kilomètres de Poitiers, était connu dès 892. Il donnait son nom à la *vicaria Saviniacensis*, encore mentionnée de 986 à 999 en ces termes : *in vicaria Saviniaco*[1]. Il possède un antique cimetière qui, comme celui d'Antigny, sert actuellement de place; il est traversé par plusieurs chemins et occupé par quelques habitations avec leurs dépendances. On y a trouvé à diverses époques, entre autres vers 1865[2], des sarcophages nombreux, dont quelques-uns étaient faits avec des fragments de colonnes cannelées ou ornées de feuilles de laurier imbriquées, ayant appartenu à des constructions gallo-romaines. Ils n'ont malheureusement pas été conservés, mais un sarcophage surmonté de son couvercle ainsi que deux couvercles isolés existent encore. En voici la description :

Le sarcophage avec couvercle se voit derrière le chevet de l'église, dans un chemin qui conduit à la rivière; il est entier, n'a pas été ouvert et possède un couvercle un peu bombé, avec croix à trois traverses, sans inscriptions ni ornementation, et en tout semblable à quelques-uns de ceux d'Antigny, de Saint-Pierre-des-Églises et de Poitiers.

Le premier couvercle isolé, extrait, il y a peu d'années, du même chemin, sert maintenant de banc, et est placé à droite de la porte de l'église, contre le mur du jardin curial. Il n'y manque que l'extrémité des pieds, c'est-à-dire environ 42 centimètres; il est presque plat, en forme de gaine, sans inscription, et possède la croix à trois traverses. Des particularités le distinguent des couvercles que nous avons analysés jusqu'ici et de ceux dont nous aurons à parler dans la suite; ce sont les suivantes : 1° les trois traverses n'ont pas entre elles les mêmes proportions, celle de la tête étant très haute, celle du centre fort étroite, et celle des pieds de moyenne hauteur par rapport aux deux autres; 2° les deux carrés compris entre la traverse supérieure et celle du centre sont garnis par ces sortes

(1) *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, par Rédet.

(2) *Indicateur archéologique de l'arrondissement de Civray*, par Brouillet, p. 219.

de liens qui se voient sur deux couvercles trouvés à Rom et dont il sera question plus loin, tandis que les deux autres, formés par les traverses du centre et des pieds, sont dépourvus de cette décoration; 3° la traverse supérieure est coupée en tête de droite à gauche et de gauche à droite et forme ainsi un triangle ayant pour base la ligne qui relie les deux angles de la partie la plus large du couvercle; 4° cette même traverse est ornée au centre d'un demi-cercle un peu allongé; et à l'angle droit, d'une circonférence.

Du second couvercle isolé il ne reste qu'un fragment qui a 55 centimètres de largeur, 96 centimètres de longueur et 16 centimètres d'épaisseur; il sert aujourd'hui de quatrième morceau à la margelle carrée d'un puits. Ce fragment est, croyons-nous, suffisant pour donner idée du couvercle avant sa mutilation. Il était revêtu de la croix à trois traverses; sa coupe de tête semble avoir été faite de droite à gauche; les quatre parallélogrammes formés par les traverses, à en juger par les deux de la partie supérieure qui existent, étaient garnis par ces sortes de liens que l'on retrouve à Rom, et son inscription paraît complète. Elle est ainsi formulée et gravée sur l'axe du couvercle : DOMAREDO; ses premières lettres sont sur la traverse supérieure et sa dernière s'arrête au commencement de la traverse du centre. Les deux O qui s'y trouvent sont en losange. Les carrés formés par les traverses possèdent une ornementation entièrement semblable à celle qui accompagne l'inscription de GVMMAREDVS; les D, les M et les A sont absolument faits de la même manière dans ces deux inscriptions; enfin, la similitude de lettres et d'ornementation donne à penser que ces deux inscriptions sont de même date.

VII

Cimetière de Saint-Julien-l'Ars.

Le bourg de Saint-Julien-l'Ars appartient à une commune chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poitiers, qui a une population de 1,205 habitants. Il est maintenant desservi par un chemin de fer joignant Poitiers au Blanc par Saint-Savin près d'Antigny, et était autrefois traversé par la voie romaine qui reliait Poitiers à Bourges par Argentan, passant par Saint-Cyprien, petit hameau de la commune d'Antigny.

Ce lieu n'a pas été exploré jusqu'ici archéologiquement [1]. On y voit encore des débris de constructions romaines ainsi que quelques sarcophages mérovingiens dont malheureusement un seul est entier et possède son couvercle. En voici la description : il est plat, revêtu de la croix à trois traverses fortement en relief sur le fond, et a la coupe de tête très prononcée de gauche à droite (longueur moyenne, 2 mètres; largeur à la tête, 67 centimètres; aux pieds, 37 centimètres; épaisseur, 16 centimètres). Une croix à bras égaux d'une épaisseur assez forte est profondément gravée au premier tiers de sa traverse supérieure, et possède un pied également gravé, mais de faible épaisseur. La taille du couvercle et du sarcophage est extrêmement simple et paraît on ne peut plus primitive.

VIII

Cimetière de Rom.

Certaines analogies qui existent entre les sarcophages de Rom et ceux de Civaux m'engagent à consacrer aux premiers quelques lignes.

Ce bourg de l'arrondissement de Melle, « bâti sur l'emplacement de l'ancienne station romaine de *Rauranum*, à l'intersection des voies de Poitiers à Saintes et de Nantes à Limoges, a déjà fourni bien des débris intéressants pour l'archéologie. On y a découvert des bornes milliaires, des colonnes cannelées, des objets de céramique et de verrerie, etc., mais ce sont surtout les sarcophages qui y ont été trouvés en abondance. Il en existe sur une vaste superficie et trois ou quatre couches superposées [2]. »

Nous ne parlerons ici que de quatre couvercles de sarcophages trouvés à Rom, parce que les originaux existent encore, et nous renverrons le lecteur à l'article de M. Berthelé cité plus haut pour y prendre connaissance de plusieurs inscriptions trouvées dans cette localité, mais dont les originaux n'existent plus.

[1] Il le sera à son tour, puisque le conseil général de la Vienne m'a confié la mission de dresser une carte archéologique du département pour les époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne.

[2] Article de M. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres. Voir *Bulletin monumental*, 1883, t. XLIX, p. 191-197. — *Bulletin de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres*, avril-juin 1883, p. 242-250.

Imprimerie nationale.

Le premier[1] a été publié depuis longtemps par M. de Caumont[2], et il y a quelques années par M. Ed. Le Blant[3]. Il est entier, plat, avec la croix à trois traverses, et a la coupe de tête légèrement inclinée de gauche à droite (longueur moyenne, $2^{m},03$; largeur à la tête, 72 centimètres; aux pieds, 42 centimètres; épaisseur, 18 centimètres). La taille de la croix est faite à la pointe du pic de gauche à droite et sans être croisée, tandis que les fonds sont piqués en tous sens. L'inscription bien connue : LOPECENA ET DEDIMIA HIC REQVIISCENT IN PACE, occupe presque entièrement la traverse supérieure. Elle est nettement gravée, bien qu'avec irrégularité, sur quatre lignes; aucune lettre n'est douteuse[4]. L'O est rond; les C sont ronds, carrés ou carrés avec la haste dépassant les traverses; les T, plus petits que les autres lettres; les M, extrêmement ouvertes par le bas; l'U est carré; le Q, d'une forme particulière; et les deux traits verticaux et parallèles qui suivent l'U dans le mot répondant à REQVIESCENT représenteraient plutôt deux I qu'un E cursif de l'écriture romaine, car nous avons dans cette inscription sept E régulièrement formés.

Le second couvercle[5] n'est malheureusement pas entier; mais, malgré l'absence du petit bout, il est certain qu'on y voyait la croix à trois traverses; il est bombé; sa coupe de tête est, comme celle du précédent, de gauche à droite; les quatre parallélogrammes formés par la barre longitudinale et par les traverses ont ceci de particulier, que dans chacun d'eux part du centre ayant pour départ la barre longitudinale, une sorte de liens dont les extrémités aboutissent sur la bordure longitudinale extérieure du couvercle (largeur à la tête, 68 centimètres; épaisseur la plus forte, 14 centimètres). L'inscription GVMMAREDVS est gravée sur la traverse supérieure, dans le même sens que l'inscription précédente, et la

(1) Ce couvercle se voit au Musée de Niort.

(2) *Bull. monumental*, 3e série, t. II, p. 602.

(3) *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 360, planches nos 456 et 467.

(4) La reproduction de cette inscription, n° 467 des planches du tome II des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, par Ed. Le Blant, n'est pas un fac-similé très fidèle.

(5) Il a été publié, ainsi que le précédent, par MM. de Caumont et Ed. Le Blant, dans les ouvrages cités plus haut, et par M. de Longuemar dans l'*Épigraphie du Haut-Poitou* (*Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, t. XXVIII); ce dernier s'est trompé en voyant un S au commencement du nom, là où il y a réellement un G en faucille. L'original se trouve au Musée de Niort.

dernière syllabe de ce nom est en surcharge. De plus, il y a un trait au-dessous du nom qui occupe toute sa longueur, et sous le trait existe une croix de forme latine. Le G est en faucille comme celui de GVNDERAMNOSVM cité plus haut (cimetière de Saint-Pierre-des-Églises), et les M sont évasés par le bas de la même façon que ceux de l'inscription précédente.

Le troisième couvercle, de même provenance que les précédents, a été trouvé, il y a trois ans, le long d'une route aux abords de Rom, dans la clôture d'une petite borderie. Il est plat, n'a pas d'inscription, porte la croix à trois traverses et est coupé en tête de gauche à droite (longueur moyenne, $1^{m},88$; largeur à la tête, 72 centimètres; aux pieds, 34 centimètres; épaisseur, 17 centimètres). Une petite croix latine très faiblement gravée est irrégulièrement placée près de la bordure de la traverse supérieure. Les quatre parallélogrammes formés par la bande longitudinale et les trois traverses sont garnis de liens comme dans le couvercle précédent; nous pouvons donc les considérer tous deux comme étant de la même époque. L'original fait partie des collections de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Nous n'avons qu'une partie du quatrième couvercle [1], celle de la tête; l'inscription se lisait comme celles de LOPECENA et de GVMMAREDVS, c'est-à-dire le spectateur placé en face de la traverse supérieure. Ce fragment a été signalé pour la première fois par M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, et reproduit peu de temps après dans un mémoire de M. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres [2]. Il est plat et complet sur trois faces, bien qu'en trois morceaux; il a 70 centimètres de largeur et 43 centimètres de longueur; sa coupe de tête paraît être faite de gauche à droite. L'inscription porte : BAVTHILDIS HIC REQVISCIT. Les C sont carrés, le Q est de même genre que celui de l'inscription de LOPECENA, l'L a la forme du lambda grec, le Q, le V et l'I sont liés, et l'A et l'V le sont également. Deux traits irrégulièrement gravés se voient au-dessus et au-dessous du mot BAVTHILDIS, mais ne touchent pas aux lettres.

[1] Cette partie est au Musée de Niort.

[2] Voir *Bulletin monumental*, 1883, t. XLIX, p. 191-197; et *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1883, p. 242-250. La gravure sur bois qui a servi au texte de ces deux articles me semble peu fidèle, si j'en juge par l'original que j'ai eu sous les yeux. L'inscription est cependant très bien reproduite.

IX

Cimetières de Poitiers.

Notre ville possédait certainement à l'époque franque plusieurs importants cimetières chrétiens, puisque l'histoire nous apprend d'une manière péremptoire que déjà du temps de saint Hilaire, c'est-à-dire au IVe siècle, le christianisme s'y enseignait et jouissait même de certaines franchises. Mais où étaient ces cimetières et quel en était le nombre? Nous ne le savons pas au juste. Toujours est-il que cinq nous sont connus, quoique imparfaitement, par les sépultures qui y ont été rencontrées : ce sont ceux de Saint-Lazare, de Sainte-Catherine, de Saint-Hilaire-le-Grand, de la Chauvine et des Dunes.

Cimetière de Saint-Lazare. — Fig. 17. — Ce couvercle, trouvé en 1853 dans le faubourg Saint-Lazare de Poitiers, avec son sarcophage qu'on n'a pas conservé, appartient au Musée de la ville[1]. Il est en deux morceaux, légèrement bombé et un peu arrondi aux angles (longueur, 1m,95; largeur à la tête, 63 centimètres; aux pieds, 35 centimètres; épaisseur au centre, 14 centimètres; sur les bords, 13 centimètres). Une petite bordure, de 3 centimètres de largeur, l'entoure entièrement et sert de liséré à une grande bande, d'environ 11 centimètres de largeur, très artistement nattée, qui garnit complètement les quatre côtés. Le centre est occupé par une croix à douze branches, au point de jonction desquelles existe un petit rond avec un point au milieu. Cette croix est munie d'une longue tige qui aboutit à la bordure du bas. Des stries obliques garnissent les deux côtés de cette tige. Quant à la croix à douze branches, elle a une grande analogie avec l'une de celles qui sont gravées sur un des couvercles trouvés à Antigny.

[1] Le dessin de ce couvercle a été reproduit, en 1857, avec peu de fidélité, par M. de Caumont, dans le *Bulletin monumental* (23e volume, p. 267). On peut adresser le même reproche aux huit dessins représentant des couvercles de sépultures de Civaux. (*Ibid.*, p. 266.) Il est à noter que l'auteur de cette publication, parlant de ces derniers couvercles, les considère comme «antérieurs au XIe siècle», et croit pouvoir «rapporter aux temps *carlovingiens* ou *mérovingiens*» celui que nous décrivons (fig. 17) ainsi que le suivant (fig. 18), encore plus incorrectement reproduit que les précédents.

Cimetière de Sainte-Catherine. — Fig. 18. — Le couvercle de cette sépulture a été trouvé en 1831 près du couvent de Sainte Catherine, fondé en 1621, évacué en 1785, et qui servit de caserne d'infanterie jusqu'au moment où les flammes en détruisirent une partie (1885).

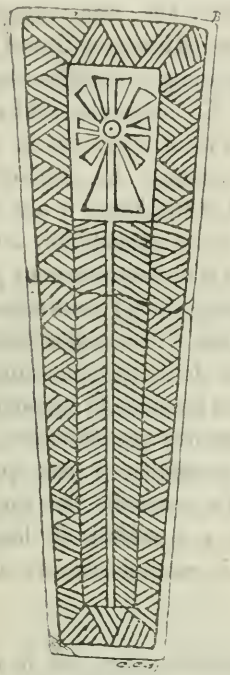

Fig. 17.

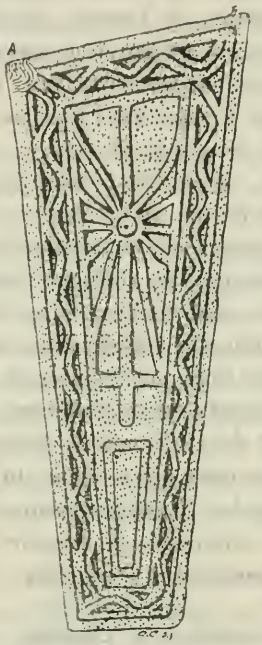

Fig. 18.

Le sarcophage n'a malheureusement pas été conservé; il contenait, si l'on en croit le catalogue du Musée publié en 1854, une bague en verre avec chaton d'argent, et à proximité fut recueillie une gourde de pèlerin.

Ce couvercle est bombé et a la coupe de tête très prononcée de droite à gauche (longueur moyenne, $1^{m},78$; largeur à la tête, 73 centimètres; aux pieds, 35 centimètres; épaisseur au centre, 21 centimètres; sur les côtés, 14 centimètres). Il est orné d'une croix à douze branches à la réunion desquelles se voit un petit rond; elle a une très grande analogie avec la croix du couvercle précédent (fig. 17); au-dessous, un double trait figure une sorte de

petit sarcophage. Une bande de 10 centimètres ornée d'un feston borde ce couvercle. Le dessin est entièrement fait au trait fortement accusé, et tous les fonds semblent avoir été piqués à la pointe d'un grain d'orge.

Cimetière de Saint-Hilaire-le-Grand. — Une circonstance fortuite nous ayant permis d'analyser, il y a deux ans, une vingtaine de sépultures de l'ancien cimetière de Saint-Hilaire-le-Grand, nous fûmes en mesure de constater que tous leurs couvercles, sauf un, possédaient la croix à trois traverses [1]. Ce couvercle, seul de son genre, n'a que deux traverses au lieu de trois, et n'a pas la grande barre longitudinale qui se voit sur les autres. La première traverse, du côté de la tête, épaisse de 73 centimètres, a une échancrure de 24 centimètres qui, suivant toute probabilité, aura été faite pour faciliter la pose d'une sorte de stèle verticalement placée; la seconde, du côté des pieds, est épaisse de 45 centimètres. La partie comprise entre les deux traverses a les angles fortement arrondis. On voit de plus, sur la partie de la traverse supérieure laissée libre par l'encastrure nécessaire à la stèle, le monogramme du Christ entouré d'un cercle; le tout est très grossièrement gravé. Le P du chrisme a la forme d'un R semblable à ceux que l'on trouve dans notre région du VIe siècle. Ce couvercle, fait en pierre de rocher, extraite presque sur place, a 2 mètres de longueur, 66 centimètres de largeur en tête, 55 centimètres aux pieds et 30 centimètres d'épaisseur.

Cimetière de la Chauvine. — Ce cimetière, placé sur le versant d'une colline avoisinant Poitiers, au dehors et à l'est de la ville, depuis longtemps couvert de vignes, n'a pu par là même être fouillé. Il est cependant signalé par les chartes comme extrêmement ancien, et les sarcophages qui en ont été extraits à différentes époques permettent de le considérer comme mérovingien. Espérons que des recherches ultérieures confirmeront d'une manière péremptoire les jugements que nos devanciers ont portés sur cette nécropole.

Cimetière des Dunes. — L'hypogée-martyrium de Poitiers, découvert en 1879, contenait quatre sarcophages entiers et était entouré

[1] Deux d'entre eux figurent, ainsi que celui que nous allons décrire, dans le Musée mérovingien de la Société des Antiquaires de l'Ouest, au Temple Saint-Jean.

de trente-sept sépultures faites de sarcophages en pierre dont la plupart se trouvaient dépourvus de couvercles [1].

Les quatre sarcophages placés dans le monument sont complets et leurs couvercles ne comportent ni inscriptions ni sculptures. La taille qu'ils ont reçue est faite sans aucun art.

Au contraire, les trente-sept sarcophages découverts autour de l'édifice et qui paraissent de date postérieure aux premiers sont soigneusement taillés ainsi que leurs couvercles, et couverts de hachures en arêtes de poisson. Aucun n'avait d'inscriptions ni de croix à trois traverses.

X

Appendice.

On me permettra en terminant de donner les dessins (fig. 19 et 20) de trois pierres qui n'ont jamais fait partie d'aucune sépulture, mais dont la décoration dénote l'époque mérovingienne [2] et offre quelque analogie avec les sculptures de certains couvercles de sarcophages, notamment des sarcophages de plâtre trouvés à Montmartre en 1875 et publiés en 1883 par M. Rohault de Fleury [3], ou encore avec les couvercles d'Armentières (Aisne) découverts et publiés par M. F. Moreau [4]; enfin avec les dessins qui figurent sur le couvercle de sarcophage de Saint-Pierre-de-Maillé publié dans la figure 16 de ce mémoire.

Ces pierres ont été trouvées à Poitiers, en 1854, dans une grange, place Saint-Pierre-le-Puellier, et font maintenant partie du Musée mérovingien de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Elles ont une si grande analogie avec les douze morceaux qui meublent les pignons extérieurs sud, nord et est du temple Saint-Jean, non loin duquel on les a recueillies, qu'on serait porté à croire qu'elles ont été dessinées par le même architecte et sculptées par le même artiste. Aussi serais-je porté à croire que ces trois morceaux ont pu être placés primitivement sur la quatrième fa-

[1] Voir la *Monographie de l'hypogée-martyrium*, p. 15 et 16, planches I, II, XIII et XIV.

[2] L'une d'elles a été dessinée avec peu de fidélité dans l'*Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques*, t. X, 1858; et toutes trois l'ont été également et de la même façon dans l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont.

[3] *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris* (janvier 1883).

[4] *Album Caranda*, 1883, planche XXIX.

çade de cet édifice, qui a été détruite au XIIe siècle, lors des modifications notables qui furent introduites dans le plan du monument.

J'ai donné le même n° 19 à deux de ces pierres parce qu'elles me paraissent avoir été faites pour se compléter, la plus petite servant de fronton ou de couronnement à la plus forte.

Fig. 19^a. — Pierre de forme pyramidale, terminée à sa partie supérieure par une sorte de fronton triangulaire (hauteur, 58 centimètres; largeur à la base, 57 centimètres; au point de raccord avec le fronton, 54 centimètres; épaisseur, 14 centimètres). L'encadrement qui règne tout autour en guise de bordure se compose d'un galon, d'une torsade et de deux filets; un double cercle, tangent aux lignes du fronton et de la base, circonscrit une rosace hexagonale composée de feuilles dont les pointes sont raccordées entre elles par des lobes de même dimension que ceux qui composent la rosace. De plus, toute la partie laissée libre par les pièces d'ornementation que nous venons de décrire est décorée de palmes et de petits feuillages. Quant au fond noir qui détermine la forme du fronton, il nous paraît avoir été destiné à recevoir un enduit, car l'examen de la tranche de cette pierre comme des deux autres donnerait à penser qu'elles étaient jadis enchâssées dans des murs.

Fig. 19^a.

Fig. 19^b.

Fig. 19^b. — Pierre en forme de trapèze (hauteur, 62 centimètres; largeur à la tête, 57 centimètres; à la base, 62 centimètres; épaisseur, 15 centimètres). Une bordure, composée de perles ovoïdes reliées entre elles par deux petites rondelles conjointes, et bordée par deux petits filets, encadre cette pierre. Au centre se voit une grande rosace composée de quatorze feuilles entourant

un nimbe perlé, qui lui-même renferme un dessin géométrique hexagonal semblable à celui du morceau précédent. Le fleuron est tangent aux quatre bordures, et les quatre angles qu'il n'occupe pas sont meublés par quelques petits ornements représentant des assemblages de feuilles. Ajoutons que l'on voit encore en place dans les pignons nord, sud et est du temple Saint-Jean des décorations avec frontons composés également de deux pièces et entièrement en harmonie de conception et d'exécution avec les deux dont il vient d'être question.

Fig. 20. — Cette troisième pierre, un peu plus petite que les précédentes, est pourtant de même genre, de même conception, en un mot, de même faire. Un cadre composé d'un filet, d'une torsade et de deux filets, entoure trois rosaces : celle du haut, hexagonale, entourée d'un cercle, en tout semblable à la rosace du n° 19ᵃ, est supportée par deux autres qui renferment un quatrefeuille. Les trois rosaces sont tangentes entre elles, et chacune a un ou deux points de tangence avec la bordure formant cadre. Les espaces libres sont remplis par des oiseaux si grossièrement représentés qu'il y a difficulté à les reconnaître, et par un petit bouquet de trois feuilles. Les deux rampants du fronton sont décorés (on se demande pourquoi), celui de droite par un quadrillé, et celui de gauche par deux petites rosaces qui se touchent. Une de ces rosaces se compose d'un dessin gironné avec centre, du genre de celui représenté sur un des fragments du sarcophage de saint Martin, à Tours[1]; sur l'autre se voit gravée une croix grecque dont les bras touchent le cercle.

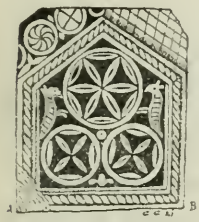

Fig. 20.

XI

Conclusion.

La plupart des tombes qui font l'objet du mémoire qu'on vient de lire ont été récemment découvertes. En les joignant à celles que l'on connaissait déjà, on voit qu'elles constituent une série assez

[1] *Le tombeau de saint Martin, à Tours*, par Mᵍʳ C. Chevalier.

importante. J'espère l'augmenter encore grâce aux recherches que j'ai entreprises pour dresser la carte archéologique du département de la Vienne. Il serait donc prématuré d'exposer ici toutes les observations que ces trouvailles ont pu me suggérer, et je me bornerai à fixer la date de tous ces monuments dans la période comprise entre le VIe et le VIIIe siècle.

RÉUNION ANNUELLE

DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

À LA SORBONNE.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La 24e réunion des délégués des Sociétés savantes de France s'est ouverte le mardi 29 avril 1886, à midi et demi précis, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Alexandre Bertrand, vice-président de la Section de géographie historique et descriptive.

Étaient présents : MM. Faye, Léopold Delisle, de Quatrefages, Levasseur, Gréard, Milne Edwards, Mascart, Tranchant, Anatole de Barthélemy, Maunoir, Beaussire, Bouquet de la Grye, Himly, docteur Hamy, de la Noë, Chabouillet, de Lasteyrie, Flach, Lyon-Caen, Caillemer, Gazier, Siméon Luce, Charles Robert, Julliot, de Marsy, Audiat, l'abbé Arbellot, Philippe Berger, Louis Guibert, A. de Dion, Couard-Luys, etc.

M. Alexandre Bertrand prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

« L'honneur de présider le Congrès des Sociétés savantes revenait, cette année, à l'amiral Jurien de la Gravière, président de la nouvelle Section du Comité (Section de géographie historique et descriptive). L'amiral est malheureusement retenu loin de Paris par des devoirs auxquels il n'a pu se soutraire. Vous le regretterez comme moi.

« En son absence, M. le Ministre de l'instruction publique, des

beaux-arts et des cultes m'a désigné pour le remplacer. Je dois d'abord le remercier de cette marque de confiance dont j'ai le droit d'être fier.

« Vous représentez, en effet, Messieurs les délégués, la science dans ce qu'elle a de plus précis et de plus fécond à la fois. Vous apportez à Paris, de tous les départements, les éléments épars de cette grande enquête scientifique sans laquelle toute généralisation serait stérile. Vous faites de la décentralisation dans la meilleure acception du mot. A Paris, nous ne pouvons rien sans vous.

« L'uniformité ou la diversité régionale des résultats obtenus par vos efforts nous servent de guide. Vos travaux spéciaux nous rassurent sur la légitimité de nos généralisations. Nous attendons donc chaque année vos communications avec la légitime impatience qui s'attache à l'espoir de voir confirmées les hypothèses proposées et se révéler des faits nouveaux.

« Dans l'ordre des recherches auxquelles nous nous livrons en commun, la division du travail est un des grands éléments de succès. Nous devons remercier M. le Ministre d'avoir constitué une nouvelle section répondant manifestement aux progrès de la science. La grande prospérité de la Société de géographie, le souvenir des travaux si féconds de la Commission de géographie historique de l'ancienne France, momentanément interrompus, imposaient cette innovation à l'esprit éclairé du Ministre qui est à notre tête.

« Au nom du Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, je déclare ouvert le Congrès des Sociétés savantes. »

M. le Président donne ensuite lecture de l'arrêté ministériel du 20 avril 1886, constituant les bureaux des cinq sections du Congrès.

La séance est levée à 1 heure et les différentes sections se réunissent dans leurs amphithéâtres respectifs.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 1 heure.

Le bureau est ainsi constitué :

M. Chabouillet, président; MM. Anatole de Barthélemy et Demay, vice-présidents; M. Robert de Lasteyrie, secrétaire, assisté de M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, et M. Julliot, président de la Société archéologique de Sens, sont nommés assesseurs.

M. Anthyme Saint-Paul lit, au nom de M. l'abbé Cau-Durban, un mémoire sur un cimetière à incinération découvert à Bordes-sur-Lez (Ariège), sur un plateau qui domine la vallée du Riverot. M. l'abbé Cau-Durban, déjà connu par ses travaux sur les sépultures antiques de Sarrat-le-Guilaire et d'Ayer, a trouvé au mois d'octobre 1885, sur l'emplacement de cette station préhistorique, trois grandes urnes cinéraires, un petit vase de forme élégante et de nombreux fragments de poteries garnis d'ornements gravés au burin. Toutes les urnes avaient été primitivement recouvertes de petites dalles en schiste; elles contenaient des ossements humains calcinés, des cendres et des débris de charbon. La terre dont elles étaient formées est tantôt rouge, tantôt brune. Les vases découverts à Bordes-sur-Lez paraissent avoir été déposés anciennement au centre d'un cromlech détruit il y a quelques années. Ils prouvent l'existence d'un cimetière à incinération dans cette localité.

M. Christian, membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, soumet au Congrès un essai sur l'incinération en Gaule avant l'époque romaine, accompagné de cartes sur lesquelles sont indiqués les départements où l'on a signalé jusqu'à ce jour des exemples de sépultures gauloises à incinération.

M. Alexandre Bertrand a dressé une carte, inédite encore, qui

montre la distribution géographique de ces sépultures; elles se trouvent réparties dans les départements de l'Ain, de la Nièvre, du Cantal, du Tarn, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne, des Landes, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. A cette liste M. Christian croit pouvoir ajouter un certain nombre de départements où l'on a découvert des tumulus contenant des ossements humains incinérés. Ainsi, dans la Haute-Marne, l'exploration du tumulus de Courcelles-en-Montagne a fourni un vase de bronze contenant des ossements humains mal incinérés, et, dans le corps même du tumulus, plusieurs cadavres humains également mal incinérés. Le tumulus de Mont-sur-Loing (Seine-et-Marne) contenait aussi des traces certaines de crémation. Il faut encore ajouter à la liste dressée par M. Bertrand divers cimetières, comme ceux de Trugny (Aisne) et de Somme-Suippes (Marne), où l'on a rencontré simultanément les deux modes de sépultures, inhumation et crémation, juxtaposés. Nul doute que de nouvelles recherches n'augmentent encore considérablement la liste provisoire que M. Christian soumet au Congrès.

M. Pilloy présente un travail sur des puits funéraires d'un genre tout particulier découverts à Ribemont (Aisne). Ces puits avaient $1^{m},50$ de profondeur et un diamètre de $0^{m},60$, ils étaient disposés en ligne droite et distants de $0^{m},50$ environ. Leur nombre peut être évalué à une trentaine et chacun d'eux contenait des ossement et des cendres, des haches en silex poli, des gaines en corne de cerf, des grattoirs et des couteaux en pierre. Ces restes étaient protégés par des dalles de grès et les puits avaient été comblés au moyen des déblais extraits des excavations. Il est évident que les morts n'ont pas été brûlés dans les puits, mais sur des bûchers établis à peu de distance. Quand le feu était presque éteint, on précipitait les résidus du bûcher dans les excavations; de là le mélange intime des charbons, des ossements et des outils en silex qu'ils renferment.

M. Massillon-Rouvet donne lecture d'une notice sur un curieux morceau de sculpture de l'époque romane conservé à Nevers. Ce bas-relief représente l'archange saint Michel terrassant le dragon et son style offre un caractère archaïque très prononcé. Il était en-

castré dans le pignon d'une petite chapelle consacrée à saint Michel qui était encore presque intacte en 1880 et qui faisait anciennement partie de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers, fondée au VIIe siècle. Au moment de la démolition de cette chapelle, M. Massillon-Rouvet recueillit le bas-relief de saint Michel qui vient d'être moulé pour le musée du Trocadéro. Il croit pouvoir l'attribuer à la fin de la période carlovingienne et rappelle à ce sujet que des inscriptions de cette même période ont été découvertes sur l'emplacement de la chapelle aujourd'hui disparue. Il complète cette étude en donnant quelques détails sur l'état où se trouvent actuellement les restes de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers. Bien que les constructions qu'elle renfermait autrefois soient enfouies au milieu de maisons modernes, on peut encore visiter dans son enceinte un beau portail du XIIIe siècle, un réfectoire de la même époque soutenu par d'élégantes colonnes, et une grande cheminée très bien conservée.

M. DE LASTEYRIE, tout en faisant ressortir l'intérêt archéologique du bas-relief décrit par M. Massillon-Rouvet, déclare ne pouvoir s'associer à ses conclusions. La comparaison de cette sculpture avec celles des tympans d'Autun et de Vézelay ne permet pas de la croire antérieure à la fin du règne de Philippe Ier.

M. JULLIOT donne lecture d'une description détaillée des magnifiques tapisseries conservées dans le trésor de la cathédrale de Sens. Ces tapisseries représentent l'adoration des Mages, le couronnement de la Vierge, le couronnement d'Esther par Assuérus et de Bethsabée par Salomon, Notre-Dame de pitié, saint Michel et saint Étienne; saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste, etc. Elles appartiennent toutes au XVIe siècle.

M. GAVARD fait une communication sur un étendard conservé aux archives de la ville de Beauvais. Il considère ce drapeau comme celui que Jeanne Hachette prit des mains d'un soldat bourguignon en 1472, lors du siège de Beauvais. On y voit représenté saint Laurent et deux écussons ornés des armes de France et de Castille. L'étendard est malheureusement dans un état de conservation très peu satisfaisant, parce qu'on a l'habitude de le porter chaque année à la procession de la fête de sainte Angadrême.

M. COUARD LUYS rappelle que M. Ernest Charvet vient de publier

dans les Mémoires de la Société archéologique de l'Oise un travail fort complet sur cet étendard, que M. Paulin Paris avait déjà longuement étudié il y a quelques années. Il avait déjà prouvé que le drapeau dit de Jeanne Hachette est un étendard espagnol du milieu du XVIe siècle.

M. DE MARSY confirme ces observations et rappelle qu'au XVIe siècle les drapeaux étaient fort nombreux dans les armées, et que les seigneurs qui pouvaient en prendre avaient coutume de les rapporter chez eux et de les suspendre dans l'église de leur paroisse. Il est probable que l'étendard dit de Jeanne Hachette fut ainsi suspendu dans l'une des églises de Beauvais.

M. le Dr JACQUINOT, de la Société académique du Nivernais, lit un mémoire sur les monuments mégalithiques de la Nièvre. Il considère comme complètement fautive la liste de ces monuments qu'avait dressée l'ancienne Commission de la topographie des Gaules. Cette liste indiquait pour la Nièvre: 12 dolmens, 10 menhirs et 13 pierres diverses. Or, en réalité, il n'y aurait dans ce département que 4 dolmens situés auprès de Château-Chinon, de Freton et de Saint-Honoré. Il n'y aurait point de menhirs; sur les dix qui ont été indiqués, un serait une stèle gallo-romaine, et les onze autres seraient des pierres naturelles. En revanche, M. Jacquinot croit avoir découvert une douzaine d'autels druidiques, caractérisés par des excavations affectant grossièrement la forme d'un corps humain.

La plupart des assistants contestent vivement les conclusions de ce mémoire.

M. DE BARTHÉLEMY rappelle que les théories de M. Jacquinot étaient fort en faveur au commencement de ce siècle, mais qu'elles sont complètement et justement abandonnées depuis plus de quarante ans.

M. CHABOUILLET soutient que les excavations dans lesquelles M. Jacquinot a cru trouver les traces d'un travail humain sont de simples accidents naturels produits par l'effet des agents atmosphériques sur la pierre, et il croit être l'interprète de la grande majorité des assistants en combattant des conclusions aussi peu justifiées.

M. H. BAZIN, directeur du petit lycée de Lyon, donne une inter-

prétation nouvelle d'une inscription d'Antibes bien connue. Elle est ainsi conçue :

AVDI VIATOR SI LIBET INTVS VENI
TABVLA EST AENEA QVE TE CVNCTA PERDOCET.

Elle se trouve à 250 mètres au sortir d'Antibes, sur la route nationale de Cannes et de Fréjus. C'était par là que passait l'ancienne voie Aurélienne.

M. Bazin ne croit pas que l'on soit en présence d'une inscription funéraire. D'après lui, la table d'airain renfermait des renseignements géographiques à l'usage des voyageurs; il appuie son opinion en montrant, textes en mains, qu'à cette date les cartes géographiques étaient fréquemment employées, et il cite différents monuments épigraphiques établis sur des grandes routes de l'empire romain pour indiquer les distances, tels que les milliaires de Tongres, d'Alichamps, l'inscription d'Autun, etc.

Antibes, à la fois station officielle des troupes de terre et de la flotte, à peu de distance du centre de ravitaillement de la région, *Horreum*, était traversée par un grand nombre de voyageurs; de plus, au sortir de la ville, la voie Aurélienne se bifurquait : d'un côté elle suivait directement le rivage, en passant à *Ægitna*, *Epulia;* de l'autre elle se dirigeait au nord, pour gagner *Horreum*, où elle rencontrait une autre voie de communication importante, la *via Julia Augusta.*

Au carrefour, qui se présentait ainsi au sortir d'Antibes, le voyageur avait besoin d'être renseigné. M. Bazin croit que la *table d'airain* que l'inscription invite le *viator* à consulter n'avait pas d'autre destination. *Quæ te cuncta perdocet*, dit la pierre. Or qu'est-ce que le voyageur a intérêt à connaître si ce n'est son chemin ?

M. Mowat présente quelques objections à cette interprétation. Il trouve l'opinion de M. Bazin ingénieuse, mais il aurait voulu voir un estampage de l'inscription et n'accepte que sous toutes réserves l'explication donnée par l'auteur.

M. Clément Sipière lit, au nom de M. Lemire, une étude sur le monument de Jeanne d'Arc et le musée historique de Domremy. Il regrette qu'on n'ait pas cru devoir donner plus d'importance au monument de Domremy et propose de provoquer un grand mouvement d'opinion pour le remplacer par une construction digne de l'héroïne dont elle doit rappeler le souvenir.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. le comte de Maricourt, membre du Comité archéologique de Senlis, donne lecture d'un travail sur les pierres gravées du château de Borest, près de Senlis. Ces pierres sont ornées de dessins grossiers qui représentent des figures humaines, des têtes d'animaux, un Christ en croix, un évêque coiffé d'une mitre, un personnage coiffé d'un chaperon, une tête d'oiseau, une tête de cheval et une fleur de lys. Elles sont placées dans un caveau très obscur et paraissent remonter à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe.

M. Noëllas, de la Société d'agriculture de la Loire, lit un mémoire sur la voie antique de Roanne à Vienne. Cette route, qui paraît être une des plus anciennes de la Gaule, est encore reconnaissable dans vingt-trois communes des départements de la Loire et du Rhône. Aux environs de Vienne elle est connue sous le nom vulgaire de *Viennoise*, plus loin on la nomme la *Sayette*, ou vieille route de Roanne par Tarare. M. Noëllas croit pouvoir faire remonter la construction de cette route jusqu'à l'époque où les Phéniciens vinrent établir leurs comptoirs sur les rives gauloises de la Méditerranée. Elle leur servait à faire pénétrer les objets de leur commerce jusqu'au centre de la Gaule. M. Noëllas en donne comme preuve un certain nombre d'objets phéniciens ou égyptiens trouvés à Roanne ou dans les environs. Il cherche ensuite à esquisser l'histoire de cette route sous la domination romaine, et termine en montrant le rôle important qu'elle a joué encore au moyen âge.

M. Chabouillet croit devoir faire quelques réserves sur certains points de cette communication. Il voudrait notamment avoir la preuve que les petites statuettes égyptiennes dont a parlé M. Noëllas ont bien été apportées à Roanne dès l'antiquité. Il se demande si elles n'auraient pas été simplement achetées, à une époque toute moderne, par des amateurs Roannais. Rien n'est en effet plus commun que ces figurines, et il n'y a guère de ville de province où l'on n'en trouve dans les cabinets de quelques amateurs.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1886.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

La séance est ouverte à 9 heures.

M. le Dr Pissot, de la Société des lettres, sciences et beaux-arts de Cholet, lit une notice sur une boîte à sel en bois sculpté qu'il attribue au XVIe siècle. Cette boîte représente une tête humaine à figure grimaçante et son couvercle est orné d'une tête de tigre. Elle a été trouvée à Châtillon-sur-Sèvre, autrefois Mauléon en Poitou, et fait aujourd'hui partie des collections du musée de Cholet.

M. Caraven-Cachin communique au Congrès des photographies représentant de curieux bracelets d'or trouvés à Las Graisses, dans le département du Tarn, au mois de mai 1885. Ces bracelets, dont la forme s'écarte sensiblement de tous ceux qui ont été jusqu'ici découverts en Gaule, ont été recueillis à $0^{m},80$ du niveau du sol, sur un dépôt de vases qui paraissaient gaulois, et au centre duquel se voyait une urne renfermant des charbons et des ossements à demi calcinés. M. Caraven-Cachin discute l'origine de ces objets, il passe en revue les principales découvertes de bracelets d'or faites dans les divers pays occupés jadis par les Gaulois et il les compare à la découverte de Las Graisses.

M. Valette lit, au nom de M. Malinowski, une étude sur la pierre dite *Constantine* du musée lapidaire de Cahors. Cette pierre, qui provient de l'église Saint-Cernin de Thézels (Lot), est ornée de chrismes, de larges rosaces et de rinceaux de feuillages. L'église de Thézels, aujourd'hui détruite, renfermait, d'après le témoignage de Guillaume Lacoste [1], un mausolée en marbre blanc soutenu par des colonnes. M. Malinowski rapporte une tradition locale qui fait mention d'un prince de la famille de Constantin mort à Saint-Cernin de Thézels. Il pense que la pierre dite *Constantine* n'est point, comme certaines

[1] *Histoire générale du Quercy*, manuscrit de la bibliothèque de Cahors.

personnes l'ont cru, le linteau d'une porte, mais une véritable pierre tombale provenant du monument signalé par Guillaume Lacoste, et qu'elle est contemporaine des premiers siècles de l'ère chrétienne.

M. de Lasteyrie croit que les conclusions de M. Malinowski soulèvent quelques objections. La pierre *Constantine* n'est point une pierre tombale, et l'opinion de ceux qui y ont vu le linteau d'une porte est fort défendable. Il est en effet certain qu'elle était dans le principe montée sur deux pieds-droits, comme un linteau de porte, car les ornements qui en décorent le plat inférieur ne vont point jusqu'aux extrémités de la pierre, mais sont suivis à chaque bout d'une partie non sculptée, contre laquelle venaient évidemment porter les deux pieds-droits. Il faut donc qualifier cette pierre de linteau et non de pierre tombale. Maintenant, que ce linteau ait fait partie de quelque grand monument funéraire, comme le donne à penser la description de Lacoste, cela n'est point inadmissible. Quant à la date de ce curieux morceau de sculpture, elle peut être fixée à la fin du IVe ou au Ve siècle. Il importe d'ajouter qu'il a servi de modèle aux sculpteurs qui ont décoré un des plus magnifiques monuments romans de cette région de la France, l'église de Moissac. Le tympan de la porte principale de cette église est porté sur un grand linteau orné de rosaces très exactement copiées sur les trois rosaces qui ornaient le plat inférieur de la pierre *Constantine*. Seulement au XIIe siècle il était rare qu'on décorât la surface inférieure des linteaux, aussi l'artiste roman a-t-il placé les rosaces sur la tranche de son linteau. C'est là un curieux exemple de l'influence exercée sur nos artistes du moyen âge par la vue des monuments antiques existant encore sur notre sol, influence trop méconnue jusqu'ici et bien autrement grande cependant que celle de l'art byzantin dont on parle si souvent.

M. Fleury fait une communication sur l'architecture militaire au moyen âge dans l'arrondissement de Mamers. Il décrit successivement les enceintes et les mottes en terre de Lusson, du Mont-de-la-Nue, de Peray, les châteaux de Saint-Remy, de Plain et de Bourg-le-Roi. Toutes ces fortifications appartiennent à une époque comprise entre le Xe et le XIIIe siècle [1].

M. l'abbé Arbellot fait une communication sur trois bas-reliefs

[1] Voir p. 355, les observations de M. de la Noë sur cette communication.

provenant de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Règle à Limoges. Ces sculptures représentent Roland au combat de Roncevaux. Le chevalier se tient debout, dans le premier bas-relief; il porte le heaume, le haubert, l'écu et une épée large et courte. On voit, sur le second, le cheval de Roland, et, sur le troisième, Roland blessé et sonnant du cor. Les sculptures décrites par M. l'abbé Arbellot remontent au XIIe siècle, elles devaient faire partie du tympan d'un portail. Le sujet qu'elles représentent fut rarement traité par les sculpteurs du moyen âge.

M. de Lasteyrie rappelle qu'on voit Roland sculpté en pied au portail de la cathédrale de Vérone, en pendant d'Olivier.

M. Bouchard lit, au nom de M. Esmonnot, une étude sur des vases de terre cuite trouvés à Gannat, à Saint-Pourçain et à Toulon (Allier). Quelques-uns de ces vases appartiennent à l'époque gauloise, d'autres à l'époque gallo-romaine. La terre dont ils se composent est tantôt grise, tantôt rouge; elle est ornée de rinceaux et de dessins géométriques. M. Esmonnot fait également connaître la découverte d'une statue antique en pierre au Mont-Giraud (Saône-et-Loire).

M. le Secrétaire donne lecture d'un travail de M. le Dr Laval sur les inscriptions inédites de l'université d'Avignon. Ces inscriptions, qui remontent au XVIIe et au XVIIIe siècle, font mention d'un grand nombre de faits relatifs à l'histoire de l'université. M. le Dr Laval en a rétabli le texte exact d'après une copie conservée à la bibliothèque de Carpentras, car les pierres où elles étaient gravées ont été brisées et dispersées. Ses recherches complètent les renseignements que l'on possédait déjà sur les démêlés de l'université d'Avignon avec Louis XIV.

M. Chevrier présente au Congrès différents objets trouvés dans les fouilles du Coudray (Eure-et-Loir). On a découvert en cet endroit deux petits miroirs romains, des fragments de poteries et des vitrifications qui proviennent d'un four. M. Chevrier suppose qu'il existait au Coudray un atelier de potiers à l'époque gallo-romaine.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1886.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Clément Sipière donne lecture, au nom de M. Lemire, d'une étude sur l'éducation artistique populaire. L'auteur s'attache à prouver l'utilité des excursions artistiques et des visites explicatives faites dans les musées sous la conduite d'hommes compétents.

M. Nicaise rend compte de diverses découvertes archéologiques faites dans le département de la Marne. La première consiste en une statuette de bronze trouvée à Cernay-lès-Reims. Cette statuette représente Jupiter Serapis et doit être attribuée à l'époque gallo-romaine. La seconde se compose de bracelets et de colliers gaulois en argent, découverts à Châlons (Marne) et à Vermand (Aisne). M. Nicaise montre également aux membres du Congrès des bracelets en fer et les débris d'un vase gaulois orné d'une licorne. Cette pièce est un spécimen assez rare; elle provient de fouilles exécutées l'année dernière sur le territoire du village de Lépine (Marne).

M. Fourdrignier cite deux autres spécimens de vases gaulois décorés d'animaux fantastiques : celui qu'il a présenté au Congrès de 1880 et celui que M. Nicaise a découvert dans la Marne il y a quelques annnées.

M. Anthyme Saint-Paul lit un travail sur les écoles d'architecture de la France au XIIe siècle. Il montre que les monastères n'ont pas donné naissance à des écoles d'art à l'époque romane; seuls les Cisterciens ont imprimé un caractère particulier à leurs églises, qui résulte surtout de la sobriété des lignes et de la décoration. Quant à l'école Clunisienne, elle se confond en réalité avec l'école bourguignonne dont Cluny devint le foyer sans en avoir été l'origine. En effet, en dehors de la Bourgogne, les religieux de Cluny ont élevé des monuments dans le style particulier à chaque région de la France. M. Anthyme Saint-Paul admet l'existence au

XIIe siècle de neuf écoles d'architecture différentes : celles de la Bourgogne, de la Provence, des bords du Rhin, du Poitou, du Limousin, de l'Auvergne, de l'Aquitaine, de la Normandie et du Périgord. Les caractères généraux d'une école résident essentiellement, à son avis, dans la forme des voûtes employées par les architectes d'une région, mais il ne faut pas négliger les dispositions des plans, l'emplacement des clochers et même la décoration des édifices religieux pour déterminer le nombre des écoles romanes. L'école de la Bourgogne est caractérisée par ses tours octogonales et par ses pilastres cannelés; l'école de la Provence, par ses traditions antiques; l'école rhénane, par ses doubles transepts, ses absides occidentales et ses voûtes sur plan carré. Ce qui distingue l'école du Poitou des autres écoles, ce sont ses clochers à écailles et ses façades couvertes de sculptures; l'école limousine possède une existence à part, comme le prouvent le style de ses clochers et la forme de ses voûtes. L'école de l'Auvergne se reconnaît à l'étagement de ses tours centrales et à sa décoration murale formée de pierres de couleurs variées; l'école de l'Aquitaine, à l'emploi de la brique et à son ornementation tout à fait spéciale. L'école normande est caractérisée par la rareté du déambulatoire, par ses tribunes, ses chapiteaux cubiques et ses dessins géométriques. Quant à l'école du Périgord, elle a pour caractères essentiels le plan de ses églises et l'emploi des coupoles. Les écoles du midi de la France furent constituées à une époque antérieure à celle où les écoles de la région du Nord commencèrent à se développer. M. Anthyme Saint-Paul termine sa communication en constatant que la Bretagne, l'Orléanais et la Touraine ne peuvent pas se rattacher à une école romane particulière. Il en est de même de l'Ile-de-France, qui ne donna naissance qu'à une école gothique; c'est grâce à la faiblesse de ses traditions romanes que cette région put créer un style destiné à produire une véritable révolution monumentale.

M. l'abbé Müller, membre du Comité archéologique de Senlis, fait une communication sur l'école romane de l'Ile-de-France au XIe et au XIIe siècle. Il cite les édifices qui peuvent être attribués au XIe siècle dans cette région et détermine les caractères de l'architecture religieuse dans les environs de Beauvais et de Senlis à cette époque. Il montre les progrès que les constructeurs réalisèrent à la fin du XIe siècle, et comment ils arrivèrent à créer l'architecture gothique,

qui prit naissance dès le XIIe siècle. M. l'abbé Müller admet l'existence d'une période de transition dans le département de l'Oise. Elle est caractérisée par l'emploi simultané de l'arc en plein cintre et de l'arc en tiers-point, par l'usage d'une nouvelle décoration et surtout par la voûte sur croisée d'ogives qui se rencontre dans un grand nombre d'églises. La transformation est continuelle dans les édifices bâtis dans la région au XIIe siècle et le style gothique s'élabore et se perfectionne dans les nombreuses églises rurales des bords de l'Oise et de l'Aisne.

M. Buhot de Kersers appelle l'attention du Congrès sur les clochers des églises du Berry, qui sont toujours placés à côté du chœur dans cette région jusqu'à la fin du XIe siècle; mais à partir du XIIe siècle, les clochers se trouvent toujours sur le transept de l'édifice ou sur la façade.

M. l'abbé Müller ajoute certaines notes complémentaires sur l'emplacement des clochers des églises romanes de la région du Beauvaisis. Il admet que les tours se trouvent tantôt sur la façade, tantôt à côté du chœur, tantôt sur le carré du transept.

M. Anthyme Saint-Paul présente quelques observations sur l'école ligérine, à laquelle il ne reconnaît pas de caractères particuliers parce que les églises de cette région ne sont pas voûtées.

M. de Lasteyrie admet volontiers la classification des églises romanes que vient de présenter M. Anthyme Saint-Paul. Elle a beaucoup de rapports avec celle que Jules Quicherat avait exposée, il y a plus de trente ans, dans la *Revue archéologique* et qu'il enseignait dans son cours de l'École des chartes. M. Anthyme Saint-Paul avait lui-même publié, il y a quelques années, un travail sur les écoles d'architecture de l'époque romane dans lequel il distinguait quinze écoles. On ne peut que l'approuver d'avoir simplifié cette classification. M. de Lasteyrie croit en effet que l'on peut ramener toutes les églises romanes du commencement du XIIe siècle à neuf grandes écoles : celles de la Provence, de la Bourgogne, de l'Auvergne, de l'Aquitaine, du Poitou, du Périgord, de la Normandie, de l'Ile-de-France et des bords du Rhin. Comme on voit, il s'écarte sur deux points principaux de la doctrine de M. Anthyme

Saint-Paul, il admet une école de l'Ile-de-France, il rejette l'école Limousine. Il ne veut pas s'étendre sur l'école de l'Ile-de-France, car parmi les assistants s'en trouve un, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, qui a fait un excellent travail sur une série considérable d'églises appartenant à cette région et qui mieux que personne pourra démontrer qu'elles constituent un groupe assez caractérisé et assez nombreux pour prendre place parmi les grandes écoles. Mais M. de Lasteyrie tient à expliquer pourquoi il n'admet point une école limousine. A coup sûr les édifices de cette province ont une physionomie très originale, et quand M. Anthyme Saint-Paul faisait entrer dans sa classification des groupes secondaires comme celui de la Saintonge, il avait raison d'y faire une place distincte aux églises du Limousin. Mais si l'on réduit à neuf les écoles romanes d'architecture, on ne peut faire un groupe distinct pour le Limousin, dont les églises présentent des types beaucoup trop variés.

Ainsi on y rencontre des églises entièrement couvertes de coupoles, comme celle de Solignac; d'autres voûtées en berceau avec un triforium élevé, analogue à celui de Conques ou de Saint-Cernin de Toulouse, telle était jadis l'église de Saint-Martial à Limoges; d'autres au contraire sont de style auvergnat, comme celle de Beaulieu; d'autres n'ont point de tribunes, ce qui les rapproche des églises du Poitou, comme l'église d'Uzerche. Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, prouvent que l'architecture romane au XIIe siècle a obéi, en Limousin, à des influences beaucoup trop variées pour qu'on puisse reconnaître dans cette province une des grandes écoles d'architecture; et le mieux est de voir dans les monuments de cette région des dérivés des deux écoles voisines du Poitou et de l'Auvergne.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis conteste l'opinion que M. Anthyme Saint-Paul a émise sur l'école parisienne. Il pense, comme M. de Lasteyrie, qu'on ne peut méconnaître l'existence d'une école d'architecture dans l'Ile-de-France dès le XIe siècle. Cette école a produit des édifices importants tels que les églises de Saint-Germain-des-Prés à Paris, de Montmille, de Morienval, de Saint-Léger-aux-Bois (Oise), de Saint-Thibauld-de-Bazoches et d'Oulchy-le-Château (Aisne). Elle a laissé de nombreuses églises rurales qui sont encore à peu près intactes aujourd'hui. Parmi les caractères particuliers de l'école romane de l'Ile-de-France, on peut signaler l'absence de

voûtes sur la nef, sur les bas-côtés et sur le transept, l'emploi fréquent des piliers rectangulaires dans les nefs, enfin l'emplacement des clochers qui s'élèvent toujours à côté du chœur au XIe siècle et qui sont couronnés par de courtes pyramides en pierre. Les églises de Pontpoint, de Rhuis, de Morienval (Oise) et de Rétheuil (Aisne) sont flanquées de clochers de ce genre, et c'est leur type de toiture qui a donné naissance au XIIe siècle aux flèches octogonales si répandues dans les environs de Senlis et de Beauvais. L'étude des monuments religieux du XIe siècle dans l'Ile-de-France est particulièrement instructive parce qu'elle fait comprendre l'origine de l'architecture gothique. En effet, dès le XIe siècle, le déambulatoire de l'église de Morienval fut recouvert de voûtes sur croisée d'ogives dont les lourdes nervures se sont conservées jusqu'à nos jours. Plusieurs églises bâties au commencement du XIIe siècle, comme celles de Saint-Étienne de Beauvais et de Béthizy-Saint-Pierre (Oise), se rapprochent encore beaucoup des édifices du XIe siècle; et si, comme le dit avec raison M. Anthyme Saint-Paul, l'école gothique de l'Ile-de-France existait déjà vers 1120, elle n'a pas surgi brusquement, et c'est grâce aux travaux de leurs devanciers que les architectes de la première moitié du XIIe siècle ont pu lui donner un véritable éclat en perfectionnant sans cesse le style des édifices de la région.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis ajoute qu'au XIIe siècle les clochers des églises du Nord de la France se trouvent beaucoup plus souvent sur le carré du transept que sur la façade ou à côté du chœur. Il s'appuie, pour montrer la vérité de cette assertion, sur une statistique qui mentionne la place occupée par les clochers dans la plupart des églises bâties au XIIe siècle sur les bords de l'Oise et de l'Aisne. On constate que dans cette région les tours centrales sont cinq fois plus nombreuses que les tours latérales.

M. Veuclin présente au Congrès les règlements des confréries de charité de Saint-Clair-d'Arcey et de Monneval (Eure). Ils sont l'un et l'autre l'œuvre d'un imagier normand du XVIe siècle et sont ornés de miniatures d'un beau coloris. On voit représenté sur le premier l'évêque de Lizieux entouré de douze chapelains et des membres de la confrérie; au milieu de ce groupe se trouve Jacques de Mahiel, seigneur de Saint-Clair, revêtu de son armure. L'autre règlement est aussi intéressant que le premier sous le rapport des costumes :

l'artiste y a figuré tous les membres de l'association agenouillés aux pieds de saint Pierre et de saint Michel, patrons de la confrérie.

M. Anthyme Saint-Paul donne lecture d'une courte étude sur les châteaux du Comminges. Il énumère les principaux spécimens de l'architecture militaire dans cette région et détermine les caractères particuliers qu'ils présentent.

La séance est levée à 4 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1886.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE BARTHELEMY.

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Advielle lit un travail sur l'organisation des musées provinciaux. Il insiste sur l'intérêt que présentent les collections locales au point de vue historique et archéologique et il émet le vœu que chaque musée et chaque bibliothèque de province ait un correspondant à Paris chargé de suivre les ventes de livres, d'autographes et d'objets d'art.

M. Guignard fait une communication sur une habitation préhistorique découverte à Chouzy (Loir-et-Cher), au lieu dit le Pâtis des Marchais. Elle était formée d'une enceinte circulaire en pierres sèches qui était probablement recouverte d'une toiture en chaume. Cette hutte reposait sur une aire bien cailloutée. On a trouvé dans les déblais de nombreux squelettes, des silex taillés, des débris de vases et des fers à cheval. En exécutant des fouilles dans les champs voisins, M. Guignard a reconnu les traces d'un rempart et d'un puits entièrement comblé.

M. le baron de Baye présente une étude comparative sur la nécropole franque d'Oye (Marne) et sur le cimetière barbare de Testona (Lombardie). Les objets trouvés dans ces deux fouilles offrent beaucoup de caractères communs. Les boucliers ont des umbo de forme conique, les épées sont assez longues et se trouvent renfermées dans des fourreaux en bois, les lances, les scramasaxes affectent des dimensions identiques. On a découvert dans les deux nécropoles des ciseaux, des peignes, des fibules, des boucles de ceinturon, des perles et des vases dont la forme et les caractères présentent des points de comparaison très intéressants. L'analogie qu'on remarque entre les sépultures d'Oye et de Testona est si frappante que les savants italiens n'ont pas hésité à considérer la nécropole de Testona comme celle d'une tribu franque; mais

M. de Baye ne croit pas devoir partager leur avis. En effet, les Francs n'ont pas fait en Italie un séjour assez long pour remplir un aussi vaste cimetière. Il pense que le cimetière de Testona renferme les corps d'une tribu de la grande famille germanique et que la ressemblance entre les objets qu'on y a trouvés et ceux qu'on recueille dans les cimetières francs s'explique par les traditions et les tendances artistiques de deux peuples issus d'une même race.

M. de Marsy entretient le Congrès des travaux projetés à Tours sur l'emplacement du chœur de l'ancienne basilique de Saint-Martin.

La Société archéologique de Touraine a cru utile d'appeler l'attention de la Section d'archéologie sur les résultats obtenus par suite des fouilles exécutées depuis quelques années sur cet emplacement. Trois constructions successives ont été reconnues, celle du IVe au Ve siècle, celle du Xe au XIe, celle enfin du XIIe au XIIIe.

Aujourd'hui les travaux vont être repris pour la construction d'une nouvelle église bâtie sur les plans de M. Laloue.

Toutes les personnes qui s'intéressent à notre archéologie nationale comprendront combien il serait nécessaire que les nouveaux travaux fussent suivis par une commission d'hommes compétents et que les nouvelles traces des constructions des différentes époques puissent être relevées avec le même soin que celles qui ont été précédemment reconnues.

En même temps il serait à désirer que l'architecte prît les mesures nécessaires pour conserver d'une manière visible dans les substructions nouvelles les restes encore reconnaissables des anciennes fondations des basiliques successives de Saint-Martin, ainsi que cela a eu lieu à la cathédrale de Nantes et au palais du Louvre.

Le Congrès s'associe entièrement aux conclusions de M. de Marsy, et émet à l'unanimité le vœu : 1° que l'architecte de la basilique prenne les mesures nécessaires pour conserver, autant que possible, dans la construction nouvelle, toutes les substructions anciennes qui pourront être retrouvées; 2° qu'une commission d'archéologues soit autorisée à suivre les travaux et chargée d'étudier les découvertes qui pourraient être faites.

M. Maxe-Werly donne lecture d'un travail sur les renseignements que le cadastre peut fournir aux archéologues. Les noms des lieux-

dits permettent de déterminer l'emplacement d'anciens châteaux, d'anciens groupes d'habitations et d'anciens cimetières. L'étude du cadastre est une mine inépuisable pour l'histoire locale et l'ancienne topographie d'une commune. M. Maxe-Werly montre par quelques exemples caractéristiques comment les noms des lieux-dits peuvent être interprétés et comment ils peuvent fournir des indications intéressantes. Il insiste sur un point qui présente une véritable importance, c'est que la découverte de monnaies romaines et de tuiles à rebords ne saurait constituer, dans tous les cas, une preuve de la construction par les Romains des habitations enfouies dans le sol. Il démontre que la fabrication des tuiles dites romaines n'a pu cesser au ve siècle et qu'elle a dû se continuer peut-être jusqu'à la fin de la période carlovingienne. De même, pour les monnaies romaines, M. Maxe-Werly prouve que les monnaies de bronze de l'empire romain ont circulé pendant toute la première partie du moyen âge, comme monnaies d'appoint destinées aux petits achats. Leur rencontre n'est pas toujours un indice certain du séjour des Romains dans la localité où elles ont été recueillies.

M. Demaison fait ressortir l'intérêt du travail de M. Maxe-Werly et ajoute quelques observations sur l'utilité d'étudier surtout les formes anciennes des noms de lieux, qui sont presque toujours dénaturées à l'époque moderne.

M. Maxe-Werly ne pense pas que la transformation des noms des lieux-dits ait été aussi fréquente qu'on pourrait le croire.

M. l'abbé Arbellot et M. Anthyme Saint-Paul fournissent quelques renseignements sur certains noms de lieux du Limousin et du Comminges.

M. Fleury présente au Congrès une petite statue équestre romaine trouvée près de Mamers (Sarthe). Cette statuette, brisée en deux morceaux, est un bon spécimen de l'art antique.

M. Maxe-Werly lit une notice sur une étoffe feutrée découverte sur le territoire de Reims dans un caveau avec des vases en verre et des objets en jais. Cette étoffe, qui paraît avoir servi à recouvrir des chaussures, présente comme particularité des impressions en or résultant de l'application du métal en feuille sur des dessins tracés au pinceau à l'aide d'un liquide spécial.

M. Gardin montre aux membres du Congrès différentes cartes

destinées à faire comprendre la topographie de l'arrondissement de Bernay (Eure) à l'époque gallo-romaine. Il énumère les voies romaines de la région, décrit deux camps romains appelés l'un le camp de Tiron, l'autre le camp de Saint-Marc, situés près de Brionne, et signale les nombreuses médailles romaines trouvées en 1830 sur le territoire de Fontaine-l'Abbé au lieu dit la Côte-des-Bais.

M. Buhot de Kersers fait une communication sur des stèles romaines découvertes à Bourges en 1886. La première donne le nom d'*Augurina*, la seconde celui de *Marciliani;* la troisième représente un enfant qui tient un petit chien. Les stèles de ce dernier type sont très rares à Bourges. M. Buhot de Kersers signale les nombreux monuments épigraphiques qui sont conservés dans le musée lapidaire de Bourges. Les acquisitions faites par le musée de Bourges en 1885 ont été particulièrement intéressantes. Elles proviennent des vastes cimetières qui entouraient la ville à l'époque gallo-romaine.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1886.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Boucher de Molandon lit un mémoire sur les fouilles du tumulus de Reuilly (Loiret), exploré en 1885. On a découvert dans cette tombelle les débris d'un vase en bronze orné de cordons en relief, des poteries, des silex taillés, des ossements calcinés et des fragments de tissus. Le tumulus de Reuilly renfermait donc une tombe à incinération qui forme le jalon le plus occidental de ce mode de sépulture dans la France centrale.

M. Millescamps présente quelques observations sur l'analogie des silex de Reuilly avec ceux que M. Frédéric Moreau a trouvés dans le département de l'Aisne.

M. Vignat communique une étude sur l'enceinte gallo-romaine d'Orléans. Les travaux récemment exécutés dans la partie basse de la ville ont mis au jour, entre le quai et la rue de Bourgogne, toutes les substructions de cette enceinte. Elle se composait d'une muraille en petit appareil entremêlé de cordons de briques, comme les remparts gallo-romains des villes de Bourges, de Sens et du Mans. Le blocage du mur renfermait des pierres sculptées et un fragment d'inscription romaine provenant sans doute de l'un des édifices antiques de la ville. Cette inscription, transportée au musée d'Orléans, ne peut malheureusement donner lieu à aucune interprétation parce qu'elle est trop incomplète.

M. Brun lit une notice sur diverses sculptures grecques de la bibliothèque municipale de Nice. Ces monuments ont été signalés déjà dans l'*Archäologische Zeitung* de Berlin, mais il ne paraissent pas avoir attiré jusqu'ici l'attention des savants français. Ils sont cependant intéressants à divers titres, tant à cause des inscriptions qu'ils portent que des figures qui y sont représentées [1].

[1] Voir ci-après le texte de cette communication.

M. Nicaise présente aux membres du Congrès un petit bâtonnet d'ivoire trouvé à Cernay-lès-Reims (Marne) qui porte des divisions métriques et dans lequel il croit reconnaître une mesure gauloise.

M. Fourdrignier conteste l'opinion de M. Nicaise, et démontre que cet objet est une baguette décorative qui était appliquée sur un peigne mérovingien. Il s'appuie, pour défendre son assertion, sur les dispositions d'un certain nombre de peignes de l'époque franque conservés au musée de Saint-Germain. Les peignes taillés pendant cette période étaient garnis de petits ornements linéaires espacés d'une façon régulière. La baguette découverte par M. Nicaise porte encore la trace des rivets qui servaient à la fixer au peigne dont elle s'est détachée.

M. Pilloy rend compte, au nom de M. Jumel, d'une nouvelle découverte faite à Vermand (Aisne). On a trouvé dans cette localité une tombe qui contenait un bouclier et un casque en argent doré, des boucles de ceinturon richement décorées et une lance d'une forme particulière. Cette sépulture était placée au milieu d'un vaste cimetière barbare d'où l'on a retiré un très grand nombre de vases en verre. M. Pilloy pense qu'elle renfermait les restes d'un chef d'auxiliaires de l'armée romaine.

Les objets décrits par M. Pilloy excitent l'intérêt des membres du Congrès par la beauté de leur ornementation et leur caractère vraiment artistique.

M. Fourdrignier lit une notice sur un vase en bronze trouvé au Catillon (Marne) et conservé au Musée de Saint-Germain. Ce vase présente une analogie très frappante avec un autre vase découvert près de Trèves. M. Fourdrignier émet l'opinion que ces objets de bronze étaient d'origine indigène et se refuse à croire qu'ils soient d'origine italienne, comme on l'a trop souvent prétendu. Il appuie cette idée sur les vases en bronze provenant des anciens cimetières du département de la Marne qui portent l'empreinte d'un art indigène tout à fait particulier.

M. Delort fait une communication sur les produits de la céramique gauloise et de la céramique gallo-romaine en Bourgogne. Il rend compte du résultat des fouilles qu'il a exécutées depuis dix ans dans le département de l'Yonne, en explorant les dolmens, les tu-

Imprimerie nationale.

muli et les stations romaines de la région. La céramique découverte dans les grottes de l'Yonne est représentée par un grand nombre de spécimens différents. Les poteries gauloises de la Bourgogne sont décorées de dessins géométriques, d'ornements pointillés, de hachures régulières, de rosaces et de feuilles de fougère. Elles dénotent un art indigène dont on peut suivre les progrès jusqu'à l'époque gallo-romaine, où les produits de la céramique ont une forme beaucoup plus élégante.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président, après avoir remercié les membres du Congrès de leur assiduité aux séances, leur donne rendez-vous à l'année prochaine.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 10 MAI 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

M. le Secrétaire s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance; vu son absence, la lecture du procès-verbal est renvoyée à la prochaine séance.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. le Gouverneur général de l'Algérie transmet un rapport de l'architecte en chef de Philippeville (Algérie), relatif à une découverte archéologique faite dans cette localité, et l'estampage d'une inscription chrétienne rappelant la construction d'une église. — Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. le Ministre des affaires étrangères transmet un mémoire de M. Chousserie, vice-consul de France à Kustendjé, sur l'emplacement de l'ancienne Tomis. — Renvoi à M. Chabouillet.

M. Léon Morel, correspondant du Comité à Carpentras, envoie trois dessins de fibules. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Rostan, correspondant du Comité à Saint-Maximin (Var), envoie l'estampage d'une inscription antique découverte à Saint-Maximin. — Renvoi à M. Charles Robert.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité par leurs auteurs :

Fouilles et sépultures mérovingiennes de l'église Saint-Ouen de Rouen, par M. le comte d'Estaintot.

Nouvelle étude sur les monnaies dites à la croix. — Monnaies des Pétrocores, par M. Maxe-Werly.

Le port féminin du torque chez certaines tribus de l'est de la Gaule, par M. Auguste Nicaise.

M. Alexandre Bertrand rend compte des renseignements nouveaux fournis à la Section par le secrétaire de la Société d'archéologie de la Drôme au sujet des découvertes d'objets antiques faites à Pact. Le peu d'importance de ces découvertes, les difficultés que présen-

terait la surveillance de nouvelles fouilles ne permettent pas au Comité d'encourager par une subvention les auteurs de ces découvertes.

M. de Barthélemy lit le rapport suivant sur les fouilles exécutées à Graufesenque (Aveyron) par M. l'abbé Cérès :

« L'année dernière, sur la proposition de la Section d'archéologie, M. le Ministre a accordé à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron une subvention de 500 francs destinée à faire des fouilles dans la plaine de Graufesenque, située à un kilomètre de Millau. Des recherches exécutées antérieurement avaient permis à M. l'abbé Cérès de constater que sur ce point il suffisait de remuer le sol pour trouver de nombreuses traces d'antiquités.

« Contrarié par les pluies et aussi par les exigences des propriétaires, qui voulaient regagner le temps perdu par suite de la mauvaise saison, M. Cérès n'a pu que commencer ses recherches; il doit les continuer cette année en y employant les trois quarts du crédit qu'il a encore à sa disposition.

« La plaine de Graufesenque, d'une contenance de 8 à 9 hectares, est au confluent du Tarn et de la Deurbie, dont les eaux torrentielles la rongent chaque année; elle a fourni depuis très longtemps des objets de tout genre qui jadis avaient permis à l'abbé Malzac de former une collection intéressante composée de monnaies gauloises et romaines, de colonnes, de cippes représentant des divinités et surtout de poteries et d'objets ayant servi à la fabrication des vases, tels que moules, poinçons, etc.

« Il est incontestable que Graufesenque a été habité à l'époque romaine, peut-être même antérieurement; de plus on y trouve, comme sur d'autres points du territoire ruthénien, des traces de grandes fabriques de poteries. M. Cérès annonce un travail d'ensemble sur les noms de potiers relevés par lui sur les centaines de vases entiers ou de fragments recueillis dans le pays; il croit même que l'emplacement des ateliers de tel ou tel fabricant pourrait être déterminé par la présence des nombreux tessons portant leurs noms et entassés presque exclusivement ensemble : notons que cette localité a déjà fourni à plusieurs reprises des fragments de vases portant de longues inscriptions en écriture cursive. M. de Villefosse, qui les a entre les mains, nous en fournira un jour la transcription et nous apprendra si, par hasard, ces graffites ont quelque relation avec le commerce de la poterie.

« Avec son rapport, M. Cérès a envoyé quelques échantillons de sa récolte archéologique de 1885. Ce sont d'abord un fond de plat, à couverte rouge portant 14 lignes d'écriture cursive; c'est un des graffites dont je viens de parler; ensuite quelques vases et plats de petite dimension, choisis parmi 70 environ; parmi ceux que j'ai vus, je n'ai remarqué que deux estampilles lisibles : L·S·SABH et OF VERE. M. Cérès parle aussi de la présence des mots SECVNDINI FECI sur un fragment de moule; deux bronzes, l'un de Néron, l'autre de Claude, un dernier d'Othon.

« Graufesenque a, suivant M. Cérès, un intérêt particulier; il ne serait pas éloigné d'y voir l'emplacement d'une station, non encore déterminée, que la Table de Peutinger indique entre Rodez et Lodève; il s'agit du lieu dit *Condatomagus*, dont le nom justifierait la position au confluent de deux rivières; mais cette indication ne suffit pas. Il appartient à notre correspondant, puisqu'il est sur le terrain, de déterminer le tracé de la voie antique dont il ne peut manquer de trouver quelque tronçon dans ses recherches. Au moment où j'écris, cette voie est ignorée au point que Condatomagus est placé aux Concqs, à Saint-Rome, à Saint-Affrique et à Vabres. Si M. Cérès arrive à trouver quelque chose de certain sur cette question, il aura très utilement employé les fonds dont il dispose.

« Je dois ajouter qu'à la suite de sa campagne de 1885, M. Cérès m'a envoyé un choix des vases par lui découverts que je tiens à la disposition de M. le conservateur du Musée de Saint-Germain. Je suis l'interprète de notre correspondant en priant M. Bertrand de vouloir bien laisser au Musée de Rodez les vases dont il aurait déjà des similaires dans sa collection. M. Cérès a déjà disposé de ses curieux graffites en faveur de notre Musée national. »

M. Alexandre Bertrand rend compte d'une communication de M. Ternink, correspondant du Comité à Arras, au sujet des fouilles pratiquées dans cette ville sous la direction du capitaine Querroy, à l'occasion des travaux entrepris par le génie militaire. Ces fouilles ont fait découvrir une quarantaine de puits funéraires paraissant remonter au IIIe siècle de notre ère. Dans un de ces puits a été recueilli un fragment de statuette en pierre paraissant représenter un prisonnier ou un esclave agenouillé, les mains derrière le dos. Des débris de colonnes retrouvés dans ces puits montrent qu'ils étaient voisins d'édifices ayant une certaine élégance.

M. Bertrand conclut à l'impression de cette communication. — Renvoi au Comité de publication [1].

M. Héron de Villefosse rend compte des rapports [2] adressés au Comité par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, sur les fouilles qu'il a entreprises autour de Petit-Mars, à 3 lieues environ de ce point où il avait fait ses premières découvertes, dans la vallée de l'Erdre, sur le territoire de la commune de Mauves et sur un point que les habitants du pays appellent la ville de Saint-Clément.

« M. Maître a mis au jour plusieurs monuments antiques importants. Ce sont : 1° un théâtre situé dans un clos de vigne portant le nom de Mal-Bâti, précisément à cause des ruines qu'on y rencontre; 2° un édifice présentant des dispositions qui paraissent convenir à un temple; 3° des constructions que M. Maître désigne sous le nom de thermes. Les rapports de notre correspondant sont rédigés avec soin; ils font très bien comprendre la disposition et l'intérêt des ruines de Mauves; ils méritent d'être publiés dans le *Bulletin du Comité*. Le fait d'avoir découvert un bois de cerf à double branche dans les déblais de l'édifice auquel il a donné le nom de temple ne suffit pas pour autoriser M. Maître à considérer ce monument comme un sanctuaire de Diane et à le désigner par le nom de cette déesse. Tant qu'il n'aura pas à faire valoir une meilleure raison, il fera bien de renoncer à cette dénomination.

« Plusieurs plans et dessins sont joints au second rapport de M. Maître; l'un d'eux mérite d'être publié dans le *Bulletin du Comité*, c'est celui qui présente le plan du temple.

« Il est regrettable que dans ces fouilles on n'ait rencontré jusqu'ici ni un fragment de sculpture appréciable ni même un débris d'inscription. Cette pénurie de documents lapidaires rend plus difficiles les observations sur l'âge et la destination des monuments. M. Maître a émis diverses hypothèses qui seront peut-être confirmées par des découvertes postérieures. Les fouilles ne sont pas terminées et notre correspondant sollicite un nouveau secours pour achever de dégager entièrement les murs du grand sanctuaire. »

Le Comité, prenant en considération l'intérêt des découvertes déjà faites et le soin que M. Maître a pris d'en communiquer les résul-

[1] Voir ci-après p. 343, le texte de cette communication.

[2] Voir ci-après p. 328, le texte de ces rapports.

tats à la Section compétente, est d'avis qu'une nouvelle allocation soit accordée à M. Léon Maître.

M. Müntz rend compte d'une note que M. Merlet, membre non résidant du Comité à Chartres, a adressée au Comité pour rectifier plusieurs des assertions émises par M. Léon Maître au sujet de la Vierge de Pornic.

Cette statue, affirme M. Merlet, se trouve non pas à Pornic, mais dans l'église de Sainte-Marie, commune complètement distincte et indépendante de Pornic. Elle proviendrait, d'après lui, de la chapelle de la confrérie de Sainte-Anne de Pornic, aujourd'hui chapelle de l'hospice de Pornic.

M. Merlet ajoute qu'avant la restauration dont ce petit monument a été l'objet il y a deux ans, on voyait collée à l'intérieur une bulle de Pie II.

M. Héron de Villefosse prévient le Comité qu'il ne peut donner le bon à tirer de plusieurs feuilles du *Répertoire archéologique des Hautes-Alpes*, sans avoir sous les yeux les placards précédemment corrigés, et qui auraient dû être renvoyés aux commissaires responsables, conformément aux décisions du Comité.

M. Courajod s'associe aux observations de M. de Villefosse.

Le Comité donne acte de leur réclamation aux deux commissaires responsables de cette publication, et décide que si les placards corrigés ne leur sont pas renvoyés dans la quinzaine, l'impression de l'ouvrage sera suspendue.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

LA STATION ROMAINE DE MAUVES

(LOIRE-INFÉRIEURE).

(Rapports de M. Léon Maître, correspondant du Comité à Nantes, sur les fouilles opérées par lui en 1885-1886.)

PREMIER RAPPORT.

Les vestiges antiques sont si nombreux sur les coteaux de Mauves qu'il n'est pas d'endroit où les vignerons et les cultivateurs ne signalent des restes de murs, des apparences de puits, des passages pavés, des gisements de briques. Tous ceux que vous interrogez ont une trouvaille à vous raconter : chez les uns, c'est une boule d'or qui a été exhumée dans les terres du Plessis et vendue à un chiffonnier; au Pontereau, c'est un buste de statuette provenant du Gros-Buisson, mais qui est égaré parce qu'on en a fait un joujou; chez les autres, ce sont des monnaies de cuivre qui ont été mises au rebut à cause de leur peu de valeur; seuls les propriétaires de Vieille-Cour ont essayé de faire une collection, parce qu'ils sont sur l'emplacement le plus riche. Du temps de M. Blandin, on montrait des morceaux d'amphores, de dallages en marbre, des morceaux de marbre blanc sculpté, des débris de mosaïque, des défenses de sanglier et diverses monnaies. On suppose que tous ces objets sont passés dans la collection du baron de Girardot, qui avait été chargé de les classer.

Le propriétaire actuel de Vieille-Cour, à peine entré en possession du domaine, a pu se recomposer de suite une collection qui comprend une monnaie d'or[1], plusieurs monnaies de bronze, de belles agrafes et quelques morceaux de vases en terre rouge, et cela sans aucune recherche, en dressant des massifs et en plantant des fleurs. Devant la maison comme autour de la ferme se rencontrent de longs murs en ligne droite. Près de la haie qui sépare la ferme

[1] Type primitif gaulois marqué *Philippos*. A côté de Vieille-Cour on a trouvé une autre monnaie au type des Cénomans que j'ai achetée pour le Musée de Nantes. Voir le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1er semestre 1885.

de la vigne de la Pinsonne, j'ai tenté quelques recherches et j'ai de suite rencontré deux aires : l'une faite de cailloutis très fin, l'autre de chaux et de ciment recouverte d'un enduit de diverses couleurs. Tout accuse donc que le plateau de Vieille-Cour a été l'emplacement d'une riche villa.

En présence de tant de ruines, on est surpris que personne n'ait eu la curiosité de les interroger et de les décrire. Ogée dans son *Dictionnaire* n'en dit pas un mot; son continuateur seul relate qu'on trouve des apparences de fortifications gallo-romaines. M. Richard jeune, conseiller de préfecture et député de la Loire-Inférieure de 1820 à 1830, est le seul qui ait fait de sérieuses remarques sur Mauves; il les avait consignées dans un mémoire qui fut prêté par le préfet de la Loire-Inférieure à Richer, pour son *Voyage pittoresque*, et qui depuis n'a pas reparu. Bizeul, dans sa *Notice sur la voie romaine de Nantes à Angers*, en déplore la perte.

Pour retracer le passé de Mauves, nous sommes réduits aujourd'hui à nos seules ressources et aux constatations qui nous ont été permises par les propriétaires. Le Gros-Buisson, placé à 100 mètres de la maison de Vieille-Cour, devait naturellement attirer notre attention de préférence à tout autre point, car c'est l'amas le plus considérable de pierres et de tuiles qui n'ait pas été déplacé. On disait bien dans le pays que là se cachaient des ruines gallo-romaines, mais rien n'annonçait que le dire fût fondé. Tout ce qu'on savait de précis, c'est qu'il y a vingt ans environ, en défonçant le milieu du Buisson pour y planter des sapins, on avait rencontré de grands carreaux de terre rouge semblables aux *tegulæ* à rebord et quelques marches de granit brillant.

M. Flaire, le propriétaire actuel, ayant besoin de terre pour ses vignes, fit déblayer le côté qui regarde l'est et ses travaux mirent à nu une ligne de murailles, haute de plus d'un mètre, dont les parements avaient été arrachés dans toute la longueur. Dans le gros œuvre on voit çà et là quelques matériaux disposés en feuilles de fougère, de rares fragments de briques, à la base une maçonnerie grossière qui va en s'élargissant, et aux extrémités deux espèces de contreforts mal appareillés. Vers le coin oriental, on voit qu'on a creusé dans le schiste une petite cuvette, comme pour servir d'égout à l'intérieur. La terre enlevée tout le long de la muraille et à la base était grasse et noirâtre comme la terre des cimetières et renfermait des débris d'ossements d'animaux.

Encouragé par cette première découverte, je fis suivre la ligne aux retours des deux angles, et après un parcours de $12^{m},30$, le mur tournant à angle droit revint former une ligne parallèle à la première. Du côté du sud une solution de continuité avec arête d'ouverture se présente à 7 mètres de l'encoignure.

Le sol du Gros-Buisson n'est pas uniforme. La partie occidentale forme une butte qui ressemble à un amas de remblais. En essayant de retrouver l'emplacement des marches rencontrées par les ouvriers aux abords du monticule, il y a vingt ans, la pioche tomba sur un mur de $1^{m},05$ d'épaisseur, couvert d'un bel enduit rouge, haut de plus de $1^{m},50$, contre lequel venait s'appuyer une aire cailloutée de $0^{m},10$ d'épaisseur qui fut suivie de gauche à droite, à travers les broussailles, en ménageant les jeunes arbres. La recherche nous mena jusqu'à un autre mur de pareille épaisseur, également enduit d'un beau rouge et conservant encore $1^{m},60$ de hauteur au-dessus du sol naturel. L'aire, qui a $19^{m},50$ de long sur $13^{m},30$ de large, repose sur un solide blocage de grosses pierres placées debout comme les matériaux d'une voûte. Je me suis assuré en recherchant les angles de l'ouest qu'il n'existait pas de construction souterraine. Au milieu de l'aire se trouvait un énorme morceau de tuffeau dont les arêtes sont trop frustes pour qu'on puisse lui assigner un emploi quelconque. En avant du mur sud, où des sondages extérieurs ont été faits comme au côté nord, aucune substruction n'a été aperçue; on a seulement rencontré deux morceaux de tuffeau portant des traces indubitables de sculpture. L'un est un morceau d'archivolte qui était décoré de feuilles, l'autre ressemble à un fragment de colonne de l'ordre dorique, à cannelures inégales et peu saillantes.

Entre l'aire que je viens de décrire et le rectangle de 35 mètres sur $12^{m},30$ découvert en premier lieu, existent des fondations qui sont évidemment le prolongement des murs de $1^{m},05$; les deux parties se relient l'une à l'autre et se complètent, cependant elles ne paraissent pas avoir été élevées par le même architecte. Il y a des différences sensibles dans la maçonnerie. Dans le premier rectangle les murs n'ont que $0^{m},75$ d'épaisseur, les joints sont peu soignés, l'appareil n'a pas de régularité constante, et le second seul se fait remarquer par un double rang de briques à la base et à la hauteur de 1 mètre. L'un est de la belle époque de l'architecture romaine, l'autre n'est que de la décadence et une imitation imparfaite. Son enduit, au lieu d'être rouge, est jaunâtre.

Présumant que les plantations n'avaient pas fait disparaître tous les vestiges du carrelage dont parlaient les ouvriers, j'ai voulu constater sa nature *de visu*, et je n'ai aperçu, sous le sol du premier rectangle, qu'une aire de chaux épaisse de 4 centimètres, qui était établie sans précaution préalable, sur une couche de terre grasse et noirâtre au-dessous de laquelle se trouvait, avec des débris de charbon, un lit de cendres de 7 centimètres d'épaisseur.

Les rares débris d'ossements qui se sont trouvés là n'ont pas été reconnus par les médecins pour appartenir à la race humaine. En deux endroits différents le lit de chaux s'est présenté dans les mêmes conditions avec les couches inférieures, et la dernière reposait toujours sur de larges tuiles à rebords, qui parfois tombaient en poussière rouge quand on essayait de les soulever. Dans la première fouille, voisine de l'entrée du Gros-Buisson, il s'est présenté cette particularité, que deux tuiles à rebords, enduites de chaux, placées sur champ comme pour former avec le mur voisin les parois d'une sépulture, contenaient de la terre, de la cendre et du charbon mélangés. Entre le lit de chaux supérieur qui devait supporter le carrelage et le fond de tuiles à rebords, j'ai mesuré un espace de $0^{m},40$. Je dois ajouter que près de l'endroit où se trouvait l'escalier qui conduisait à la partie supérieure du monument, les ouvriers ont également trouvé, parmi des restes de chaux, des ossements divers qui paraissaient retenus entre quelques tuiles.

Bien que ces fouilles soient peu avancées, elles nous permettent néanmoins de tracer à peu près la figure du monument et de hasarder quelques conjectures au sujet de sa destination. L'édifice enseveli sous le Gros-Buisson de Vieille-Cour a toutes les apparences d'un temple païen. Il devait se composer, dans le principe, de la *cella*, dont nous retrouvons l'aire en cailloutis à $1^{m},50$ au-dessus du sol, soutenue par des murs de $1^{m},05$, accompagnée d'une sorte de nef précédée d'un portique et d'une colonnade en pourtour. La plupart de ces ornements ont disparu quand le christianisme est venu célébrer ses cérémonies au grand jour et le temple païen a été agrandi au moyen de la salle rectangulaire construite en murailles de $0^{m},75$. Il me paraît difficile d'expliquer autrement l'accouplement de ces deux constructions si différentes l'une de l'autre et dont l'ensemble ne rappelle aucune conception antique. Si le monument était entièrement païen, la porte ne se trouverait pas ailleurs que dans l'axe de la partie principale; or elle s'est rencontrée dans un des côtés, là où

on ne l'aurait jamais soupçonnée. Les premiers chrétiens, qui n'avaient pas le même souci de l'harmonie, se sont hâtés de s'établir dans les édifices qui étaient le mieux préparés pour leur culte, en les agrandissant et en les transformant. Ils ont fait à Mauves ce que les papes ont autorisé à Rome, car on sait que beaucoup de basiliques romaines sont faites de murs païens. Ces conjectures ne paraîtront pas dénuées de vraisemblance, si l'on remarque que toutes les traditions et les souvenirs du pays s'accordent pour attester que le plateau de Vieille-Cour est rempli de sépultures, notamment dans les pièces nommées les Derrières. Il est donc à présumer que nous sommes près de la vérité quand nous croyons être sur la trace d'un monument païen approprié aux besoins du christianisme. J'ose espérer que la suite des fouilles ne viendra pas infirmer ces conclusions.

Le théâtre de Mal-Bâti de Mauves.

Le clos de vigne qu'on nomme Mal-Bâti, situé à gauche du chemin qui va de Beaulieu au Pontereau, à cinquante pas de la Piletière, ne ressemble pas à ses voisins : il forme, au milieu des terrains plats environnants, une éminence assez sensible. Les bêcheurs qui en retournent la terre sont les seuls à comprendre le sens de son nom, car rien n'annonce à la surface les fondations qui se cachent en cet endroit. Mais quand on coupe les broussailles de la haie opposée à la route, on aperçoit un pan de mur très solide de 1 mètre de hauteur, dont l'appareil régulier contraste singulièrement avec la maçonnerie des maisons voisines[1]. Le propriétaire du clos, M. Mollat, le connaissait; quand il apprit que je cherchais les traces de l'ancienne ville de Mauves, il s'empressa de me l'indiquer.

Aussitôt que les broussailles furent abattues sur une longueur de quelques mètres, on aperçut une section de cercle très visible qui fit pressentir la base d'une tour. Mais la recherche, continuée au delà de la haie entre les ceps de vigne, donna une muraille tournante d'un si grand développement qu'il fallut renoncer à cette hypothèse. Les ouvriers ne pouvaient suivre pied à pied les parements qu'ils rencontraient, ils étaient arrêtés par la crainte de

[1] Le cordon de briques du IIIe siècle n'existe pas ici plus qu'à Petit-Mars, on peut donc en induire que la construction est du siècle précédent, sans doute du règne d'Adrien, qui fit élever tant de théâtres en Gaule.

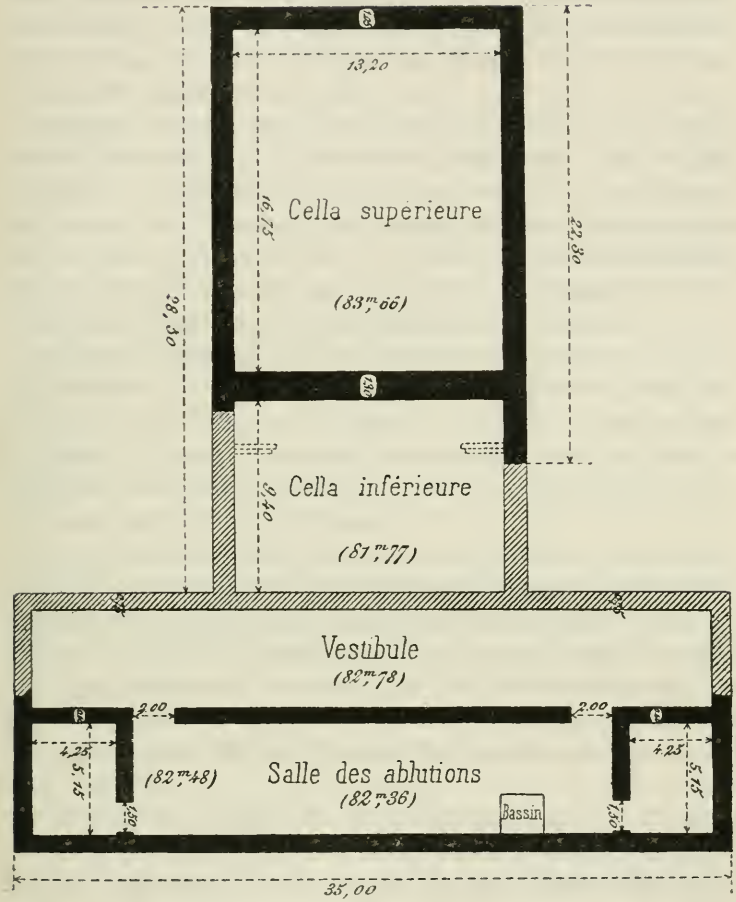

PLAN

D'UN MONUMENT ANTIQUE DÉCOUVERT A MAUVES

(Loire-Inférieure).

nuire à la vigne. Ils firent des sondages un peu au hasard et mirent au jour des sections de murs qui, réunies, formaient une sorte d'enceinte elliptique. Ce résultat ne concordait pas avec les formes de la butte de Mal-Bâti qui représentaient plutôt un rond. On recommença les recherches en avant et en arrière des premiers sondages, et l'on arriva à constater que la terre recouvrait deux enceintes parallèles, l'une de 1 mètre d'épaisseur, l'autre de 90 centimètres avec un intervalle de couloir de $3^{m},20$.

Présumant de suite que j'étais, comme à Petit-Mars, sur l'emplacement d'un théâtre, je fis rechercher le mur droit, là où les murs tournants semblaient s'arrêter, et je le rencontrai sans toutefois pouvoir mesurer son épaisseur, tant les matériaux ont été bouleversés par la culture et les racines des arbres. Son existence est indéniable pourtant, car j'ai suivi ses fondations depuis l'encoignure de droite jusqu'à celle de gauche; il a une longueur de 54 mètres.

La pièce de terre voisine de la base étant sans culture a été sondée partout et n'a révélé l'existence d'aucun autre mur. Dans l'intérieur du cercle il en a été de même, il faut donc en conclure que le théâtre de Mauves était établi aussi simplement que celui de Petit-Mars, c'est-à-dire que les gradins et la scène devaient être en bois; son diamètre est de $44^{m},20$.

Il y a une autre particularité qui le rapproche de la structure de ce dernier monument, c'est l'existence d'un autel dans la *cavea;* le massif de la base existe en fondation sous les vignes. Je l'ai fait découvrir sur les côtés seulement (on ne pouvait faire autrement), et j'ai pu constater qu'il n'est pas dans l'axe. Ses lignes ne sont pas non plus parallèles et perpendiculaires à la base. Ses plus grandes faces, qui mesurent $3^{m},90$, regardent le sud-ouest et le nord-est, les autres ont $3^{m}.50$.

A propos de son emplacement je ferai remarquer que ce monument n'est pas établi dans les conditions classiques qu'indiquent les traités d'archéologie; il est, non pas sur une déclivité de terrain, mais sur le point culminant du plateau de Mauves. Il est vrai que cet endroit devait attirer l'attention de nos conquérants : c'est le plus bel observatoire qu'on puisse rêver. Des gradins, les spectateurs apercevaient le splendide panorama des bords de la Loire : d'un côté, la série des coteaux de Chantoceaux, d'Oudon, de Saint-Herblon avec les environs de Saint-Laurent-sur-Sèvre; de l'autre, les îles et les prairies arrosées par le fleuve, les sommets du Loroux et

de Vertou, ainsi que les versants en pente douce qui s'échelonnent jusqu'à Nantes.

Le monument n'est pas au centre de l'agglomération que les paysans nomment la ville de Saint-Clément; au contraire, il est sur la limite, entre la voie pavée qui se dirigeait sur la Barre et un autre chemin pavé qui pouvait être une rue et dont les traces sont très sensibles dans la pièce voisine de Mal-Bâti, parallèlement au chemin actuel de la Piletière, avec un retour qui semble vouloir former le carré autour du théâtre. La voie pavée de Nantes à Angers par la Barre passait à deux cents pas à l'ouest. Elle était défendue près de Beaulieu par un retranchement en terre carré, dont les restes se voient encore dans le champ opposé aux vignes de Mal-Bâti, sur deux côtés [1].

En se rapprochant du fleuve, on remarque aussi dans les vignes du clos de Saint-Clément, si bien échelonnées en amphithéâtre vers le midi, des reliefs de terrain, des gonflements du sol qui accusent des vestiges d'habitations. J'ai fait ouvrir dans les plus saillants des tranchées peu profondes entre les ceps de vigne, et de suite je suis tombé sur des lignes de murs dont l'origine gallo-romaine est indubitable. A dix pas de la vigne Coquet, j'ai mis au jour des murs circulaires formant un bassin inscrit dans un carré de 7 mètres de côté, dont le fond formé de menu cailloutis est noyé dans la chaux et le ciment. Les autres murs considérables qui viennent rayonner autour de ce bassin annoncent qu'il y avait là un monument public, peut-être des thermes, car l'eau est abondante sur le coteau qui domine ce versant. La fontaine Bruneau est au-dessus, ainsi que le bassin de Vieille-Cour, dont les eaux n'ont pas tari cette année malgré la grande sécheresse. Les Romains ne pouvaient donc choisir un meilleur emplacement pour y établir des piscines et des réservoirs. Malgré les difficultés résultant des cultures, on pourra relever facilement le plan de ce dernier édifice lorsqu'on aura les moyens de reprendre les fouilles.

Deuxième rapport.

Des trois monuments en ruine que j'ai signalés à Mauves, celui du Gros-Buisson de Vieille-Cour se présente dans les conditions les

[1] Mauves était en relation avec Petit-Mars par une voie que j'ai suivie, et avec la rive gauche par une chaussée noyée, dont on a vu cet été les traces en Loire, du port de Mauves à Pierre-Piercée, en Saint-Julien-de-Concelles.

plus favorables pour les investigations; il n'est pas recouvert de terres cultivées, seulement abordables une partie de l'année; son ensemble forme un amas de débris dans lesquels ont grandi des bouquets d'ormeaux, des taillis de noisetiers qui en font un refuge précieux contre les chaleurs de l'été. Si ses ruines n'ont pas disparu totalement, nous le devons à cette circonstance autant qu'à l'imposante masse de décombres dont il est enveloppé. On a essayé plusieurs fois d'attaquer ses murailles, on y a fait des brèches, on a planté, il y a vingt ans, quatre rangées de sapins dans la partie centrale, mais on s'en est tenu là, on a toujours reculé devant la dépense d'un déblaiement total. C'est un fait heureux, car les démolisseurs prennent rarement la peine de recueillir des documents pour la science.

Le domaine de Vieille-Cour contenant très peu d'arbres, j'avais à redouter un refus de la part du propriétaire en proposant d'arracher ses taillis, cependant je dois dire qu'aucune difficulté n'a été soulevée de ce côté. Toute liberté m'a été donnée pour explorer le massif recouvrant les constructions de l'est, à la seule condition que les déblais, une fois commencés, seraient continués d'une extrémité à l'autre sans interruption. Cette partie était justement celle que je présumais devoir être la plus féconde en découvertes.

Dans le reste de l'édifice, les ruines semblent avoir été rejetées du dedans au dehors le long des murs, suivant un plan arrêté, tandis que dans le rectangle de 35 mètres les matériaux amoncelés à l'intérieur des murs ressemblaient à des entassements restés immobiles depuis le jour de leur écroulement. L'extrémité nord seule portait la trace de fouilles. Une excavation profonde attestait qu'on avait poussé la recherche jusqu'au-dessous de l'*area*.

Je n'hésitai pas à placer les ouvriers à l'extrémité sud.

Un problème embarrassant se posa dès le début.

Qu'allait-on faire des déblais? Après une journée de tâtonnements, on évalua à 600 mètres cubes la somme des matériaux à enlever avant d'apercevoir les dispositions intérieures du monument. Dans un pays vignoble, où la moindre parcelle de terrain est utilisée, il n'est pas aisé de trouver un dépôt de décombres. Heureusement Vieille-Cour est à côté des précipices formés par les coteaux schisteux de la Loire et des carrières ouvertes par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans. C'est là que les tombereaux sont venus se décharger.

IMPRIMERIE NATIONALE

Les débris qui se sont présentés dans le cours des déblaiements sont ceux qu'on trouve dans toutes les stations romaines, des *tegulæ*, des *lateres*, des fragments de poteries rouges, de verre irisé, des poteries noires ou jaunâtres. Pas de bijoux, pas de monnaies. Ce qui a seulement frappé tous les témoins, c'est l'énorme quantité de chaux qui s'est trouvée mêlée aux pierres dans les couches inférieures; cette chaux provenait des enduits épais de 2 centimètres qui recouvraient partout les murs à l'intérieur comme à l'extérieur. On ne peut en douter, puisqu'elle est encore en place sur de grandes surfaces. Ceci explique pourquoi les ouvriers ont signalé, dans les premières recherches, des couches de diverses couleurs superposées avec régularité et semblables à des aires successives.

Une couche de cendres remplie de clous de longueurs variées se rencontre partout, entre la couche d'enduit tombé et celle qui forme l'aire de l'habitation : elle nous raconte l'histoire de la destruction des monuments de Vieille-Cour. C'est l'incendie, sans nul doute, qui les a renversés : les lambris consumés par le feu avec les toitures se sont effrondrés, les enduits à leur tour sont tombés et après eux les murs.

Maintenant que tout est à découvert, bien des hypothèses s'évanouissent, les lignes si simples du plan présumé se compliquent d'une foule d'autres lignes secondaires et de divisions imprévues.

Au lieu d'une vaste nef remplissant à elle seule tout le rectangle, on a d'abord un vestibule, puis une grande salle, longue de $23^{m},50$ et large de $5^{m},15$, à laquelle on accédait par deux portes de 2 mètres et par lesquelles il fallait passer pour entrer dans deux petites loges ou chambres placées à chaque bout, comme des décharges, avec des portes de $1^{m},50$.

Chaque pièce a son pavement spécial : celui de la salle longue est formé d'une couche de brique pilée de 4 centimètres d'épaisseur, tandis que celui de la première loge au midi (la seule qui soit intacte) est un mélange de cailloux et de chaux. Le vestibule qui s'allonge parallèlement a aussi une aire de brique pilée.

Le nivellement minutieux de chaque pièce de la construction a été fait, comme on peut le voir par les cotes notées sur le plan horizontal, et de la comparaison des chiffres il résulte que la grande salle de 23 mètres est plus basse que le vestibule et que son aire était sensiblement déclive du midi vers le nord. Cette pente, sur-

prenante au premier abord, s'expliqua lorsque les déblaiements furent achevés. Parvenus presque à l'extrémité, les ouvriers entreprirent de rechercher le passage aqueduc qui semblait annoncé au dehors par une excavation, et, après quelques déblais, ils mirent à jour, à 1 mètre de profondeur au-dessous de l'aire, les débris d'un vase de fer dévoré par la rouille, des débris de poterie et des terres grasses provenant d'apports divers.

Toute l'attention se concentra sur ce point, et bientôt on vit apparaître un bassin pavé de briques à rebords, emboîtées les unes dans les autres, parfaitement conservées et ajustées avec une précision sans pareille. Elles n'étaient pas toutes disposées dans le même sens, mais elles ont été assemblées pour conserver l'eau. Deux briques inclinées attestent que les bords, disposés en forme de cuvette étaient prêts à retenir l'eau à une certaine hauteur. Les dimensions du bassin sont de 2 mètres sur $1^{m},80$.

Nous sommes sur un terrain déjà remué, il m'est donc impossible de fournir une représentation exacte de cette partie du monument, il ne reste aucune trace qui me permette de décrire l'orifice. Comme il n'y a pas la moindre trace de maçonnerie dans les côtés du bassin, il faut croire que les revers étaient formés, comme le fond, de briques à rebords placées sur champ des quatre côtés.

Quelle pouvait être la destination de ce bassin? Évidemment il n'était pas fait pour contenir des eaux ménagères, celles-ci se déversent toujours dans un trou sans apprêt où elles se perdent dans la terre. Il n'a pu être ainsi approprié que pour former un réservoir d'eaux limpides qu'on employait dans toute l'étendue de la salle voisine et qu'on renvoyait par une pente à son point de départ, comme pour éviter de la mêler aux immondices.

L'eau est très abondante sur le sommet de Vieille-Cour; on ne peut donc pas penser que les fondateurs de l'édifice aient voulu s'épargner la peine de la puiser. Il est plus raisonnable de croire que si l'eau du bassin a été recueillie si précieusement, après avoir été versée, c'est qu'elle servait à des cérémonies sacrées.

Nous n'avons pas la ressource de recourir au mode de décoration intérieure et aux emblèmes qui auraient pu être reproduits sur les enduits pour nous aider dans nos interprétations; les murs sont abattus presque partout à hauteur d'appui, si bien que nous ne pouvons même pas compter le nombre d'ouvertures qui éclairaient la salle des ablutions et ses dépendances. Une seule amorce de fe-

nêtre apparaît en face de la première porte d'entrée vers l'est, elle mesure $1^m,48$ de largeur.

Au-dessous, l'enduit resté en place conserve encore les traces très nettes des dessins que formaient les soubassements de ce côté. Ce sont des bandes rouges de diverses largeurs qui s'entrecroisent géométriquement sur un fond blanc. Sur les autres parties de la salle qui ont conservé leur enduit, on retrouve les mêmes bandes rouges, mais elles ne présentent plus les mêmes combinaisons. Elles forment des plinthes, des cymaises et se coupent de manière à former des panneaux. Aucun débris de figure et de dessin artistique ne s'est rencontré.

Tous les fragments coloriés recueillis parmi les matériaux accusent que les parties hautes de la salle des ablutions, de ses dépendances et du vestibule parallèle étaient simplement ornées de tons unis tantôt rouge carmin, tantôt bleu ciel, violet, vert ou jaune. Un ton rouge était de même appliqué extérieurement sur les murailles de $1^m,05$ qui soutiennent la *cella*.

J'ai acquis aussi la certitude que l'intérieur de la *cella* supérieure était peint en rouge. La recherche des deux angles de l'ouest n'avait apporté aucun éclaircissement à cet égard; mais en poussant une troisième trouée à travers les broussailles et les décombres qui couvrent l'aire cailloutée, on est arrivé sur une partie arasée plus haut que les extrémités et surpassant assez l'aire pour qu'on ait pu découvrir en place une moulure énorme de ciment de 15 centimètres de hauteur, formant plinthe et peinte en rouge éclatant.

Comment parvenait-on de la *cella* inférieure à la cella supérieure? Je n'avais pour me renseigner sur ce point que la présence de quelques marches de granit enlevées il y a vingt ans et employées en divers endroits comme seuils, mais les témoignages ne s'accordent pas sur le lieu de provenance. Mes derniers déblais ont eu pour résultat de préciser la place des escaliers. Je dis escaliers, bien que je n'en tienne qu'un seul, parce qu'il me semble inadmissible que, dans une construction de cette nature et de cette importance, on ait négligé les lois de la symétrie auxquelles les anciens n'étaient pas moins fidèles que nous.

Le commencement d'escalier que j'ai mis au jour à droite indique nécessairement un escalier parallèle du côté gauche. S'il est impossible de les trouver tous les deux, c'est que le terrain a été défoncé à gauche plus qu'à droite pour les plantations de sapins qui rem-

plissent la *cella* inférieure. La première marche est en crazane et la seconde en granit, elles ont $1^m,26$ de longueur, 50 centimètres de largeur et 18 de hauteur. Comme la différence de niveau est de $1^m,89$ entre les deux aires, il faut admettre qu'il existait dans le principe neuf ou dix marches. Les supérieures s'appuyaient sur un mur de $1^m,30$, dont les fondations se sont retrouvées en suivant l'aire cailloutée de la *cella* inférieure.

En découvrant les parements du mur de $1^m,05$ contre lequel s'appuie l'escalier et en poursuivant sa ligne jusqu'à sa rencontre avec le vestibule, les ouvriers sont tombés sur une encoignure qui doit être le jambage d'une porte; l'autre jambage manque, parce que plus loin les murs sont arasés jusqu'aux fondations. Il en est de même au côté opposé.

Faut-il croire que cette ouverture ait été la porte principale? Je ne le pense pas. La grande entrée devait être double et pratiquée aux deux extrémités de ce que je nomme le vestibule. Parmi les débris de sculpture recueillis, il est un morceau d'archivolte qui peut fournir des indications précieuses sur la forme des ouvertures. Nos fragments sont minimes et très défigurés, cependant leurs lignes sont reconnaissables. Sur plusieurs morceaux de tuffeau apparaissent des cannelures de pilastres et de colonnes et des feuilles d'acanthe tombées sans doute d'une frise. Il est probable qu'en déblayant complètement les alentours de la *cella* supérieure on trouvera des vestiges de colonnes ou de statues mieux conservés.

Pour le moment, la partie la plus connue du temple est celle du rectangle de 33 mètres; elle devait être sondée la première, car c'est d'elle que dépendaient nos conclusions. Le mur de refend qui forme la première loge porte une marque de fabrique incontestable que j'ai notée avec empressement; il renferme dans sa maçonnerie, à la hauteur de $1^m,30$, les deux rangs de briques qui caractérisent les constructions gallo-romaines du IIIe siècle et dont j'avais en vain cherché l'apparence lors des premières fouilles. Égaré par la différence de l'épaisseur des murs et des enduits extérieurs, je supposais que j'étais en présence d'un monument bâti à deux époques et transformé. Maintenant je reviens sur ma première appréciation, et je considère que tout annonce une construction homogène, conçue et élevée par le même architecte pour une destination unique. La partie haute, élevée de $1^m,89$ au-dessus de la *cella* inférieure, soutenue par des murs épais, ne pouvait être que le sanc-

tuaire, le lieu des sacrifices et des offrandes; tandis que le rectangle bâti sur des fondations de $0^m,75$ était une annexe dans laquelle le public se préparait par des purifications à assister aux cérémonies.

Thermes. (Fouilles du clos de Saint-Clément.)

Les constructions qui se cachent sous les vignes du clos de Saint-Clément ne sont pas moins importantes que les précédentes : la longueur des murs, la grandeur des salles, la solidité de la maçonnerie, tout annonce que ce sont plutôt les ruines d'un monument public que d'une villa. Elles sont bien contemporaines du temple de Vieille-Cour, elles contiennent comme elles le rang de briques employé par les Gallo-Romains du IIIe siècle. Grâce à la complaisance des propriétaires, j'ai pu découvrir la surface des murs et déterminer à peu près la figure d'une partie notable du monument, mais j'ai dû me borner à des constatations superficielles, de peur de causer des dommages sensibles.

A chaque instant j'étais arrêté par la crainte de couper les racines des ceps de vigne. On ne pourrait faire des recherches sérieuses dans le clos de Saint-Clément qu'en achetant le terrain ou en payant une forte indemnité aux propriétaires. Je suis persuadé qu'on y trouverait toutes les substructions d'un *balneum*. La salle où se trouve le bassin de 7 mètres a été explorée plus particulièrement que les autres, une tranchée profonde a été creusée, et à 60 centimètres de profondeur on est tombé sur une aire cailloutée d'une épaisseur de 10 centimètres et d'une telle dureté que les outils ne pouvaient l'entamer. Les autres salles étaient sans doute pavées de marbre blanc, car le sol est jonché de débris qui l'annoncent.

Théâtre de Beaulieu.

Là encore les constructions sont couvertes de vignes, c'est dire qu'il ne faut pas penser à un déblaiement complet. Les recherches n'ont pu être reprises que dans les haies et dans les bordures vagues nommées chintres. J'ai obtenu la permission de déblayer nettement l'extrémité du cercle extérieur à droite, dont la maçonnerie a encore 1 mètre de hauteur, et j'ai pu constater visiblement que le théâtre

de Mauves ne différait pas du théâtre de Petit-Mars. Tous deux sont à pans coupés et sont antérieurs à l'époque où les briques se plaçaient dans les murailles.

Tel est l'ensemble des travaux qu'il m'a été possible d'exécuter à Mauves au moyen de l'allocation qui m'a été accordée.

UN COIN DU CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN D'ARRAS.

(Communication de M. A. Terninck, correspondant du Comité à Arras.)

Dans de précédentes communications j'ai eu l'honneur de rendre compte des explorations faites par le capitaine du génie Querroy et par moi sur le terrain de l'antique cité atrébate du IIe siècle. J'ai signalé les nombreuses habitations dont j'ai constaté l'existence sous le sol des fortifications et dont les murailles ont encore au moins 1 mètre de hauteur.

Puis j'ai décrit cette vaste et riche maison dont j'ai visité quinze chambres, dont les murs étaient garnis d'enduits colorés et de fresques et dont le sol est couvert d'un ciment orné parfois de pierres noires incrustées.

De cette maison il me reste à visiter la moitié du *peristylium* entouré de colonnes en pierre d'ordre dorique et d'un mur haut de plus de 2 mètres, puis le *tablinum* orné d'une mosaïque dont on n'a pu découvrir encore qu'un petit angle.

Malgré l'intérêt que présentaient ces explorations, les nombreux et curieux objets qu'elles m'avaient fournis et le désir que j'avais de découvrir la mosaïque, j'ai dû interrompre mon travail à cause de la masse de terre qui recouvre cette partie de l'habitation et du refus fait par le colonel du génie de me confier, en les payant, cinq ou six hommes pour m'aider dans cette recherche. Je tâcherai cependant de reprendre bientôt ce travail.

En attendant, je dois vous rendre compte de la découverte du cimetière dépendant de cette cité et placé à son extrémité, c'est-à-dire à plus de 1,000 mètres de la maison dont je viens de parler et à quelques mètres seulement vers l'ouest des dernières habitations de ce côté. Ce fut en élargissant le fossé des fortifications ser-

vant au tir à la cible militaire, du côté de la porte Beaudimont, que ce cimetière a été découvert. Déjà en 1793, lors des travaux opérés près de là, on avait trouvé « une très grande quantité de tombeaux romains, dit l'Annuaire de 1808, qui avaient formé la plus grande partie de la riche et précieuse collection que possède M. Effroy, consistant en médailles antiques, urnes cinéraires, lacrymatoires, patères, préféricules, simpules, lampes sépulcrales et autres vases, le tout différant de matières, de formes et de grandeurs; dieux pénates, sistres, fibules, amulettes, clefs, miroirs de métal, haches, couteaux, lames, javelots, bagues, pierres gravées, sceaux et beaucoup de bronzes curieux et historiés. . . »

Aussi les derniers terrassements n'ont jusqu'ici mis au jour que peu de tombes particulières; mais en compensation elles nous ont montré une quarantaine de puits dont je vais en peu de mots donner la description.

Ils sont creusés dans la pierre calcaire compacte, sans être garnis de maçonnerie; les uns sont carrés, d'autres cylindriques; les uns descendent jusqu'à l'eau, mais la plupart sont moins profonds, et quelques-uns traversent des galeries souterraines, non maçonnées et souvent obstruées par la chute des plafonds.

Presque tous ces puits sont remplis, jusqu'à une certaine hauteur, de squelettes humains qui ont dû y être jetés peu après la mort des sujets. Au milieu d'eux on trouve quelques monnaies du haut empire, grands bronzes, et çà et là des vases communs presque tous brisés et parfois incomplets [1].

Dans un de ceux que nous avons étudiés avec le plus de soin, était déposé à une certaine profondeur un squelette accroupi, les jambes relevées contre le ventre et le dos appuyé contre la paroi du puits. Près de lui était un petit vase commun presque entier. Ce puits a $1^{m},40$ de diamètre et la partie restant vide au-dessus de ce corps a été remplie de débris provenant des ruines de la ville et tous antérieurs au IIIe siècle. Parmi eux nous avons rencontré : une statue en pierre calcaire, haute de 43 centimètres, non compris la tête, qui a été enlevée (je la décrirai plus bas), puis des fûts et chapiteaux de colonnes d'ordre dorique, les débris d'une conque en marbre, une foule de tessons de vases et des fragments de tous genres.

[1] Dans le cimetière de Saint-Nicolas j'ai souvent trouvé à côté des cadavres des morceaux de vases déposés là dans cet état.

Les autres puits, dont l'ouverture est parfois évasée, ressemblaient à celui-ci; ils contenaient aussi des ossements humains encore en place, jusqu'à une certaine hauteur, et au-dessus, des débris provenant des ruines de la ville, que je crois avoir été détruite en 223, lors d'une grande invasion des Germains, qui ravagèrent toute notre région; car aussi bien dans ce cimetière que dans les autres parties de ce quartier de la cité je n'ai rien trouvé de postérieur à cette date. Ceci prouve aussi qu'après le passage des barbares, la ville ne fut pas rebâtie sur ce même emplacement.

Ces puits ne sont-ils pas ces *putuli*, ou puits funéraires, dans lesquels on jetait les corps des esclaves et des pauvres dont les parents n'avaient pas le moyen de payer les frais d'un enterrement ou d'un bûcher? Leur présence contre le cimetière, leur multiplicité dans un espace de terrain si petit, le grand nombre de squelettes qu'ils contenaient mêlés à quelques monnaies frustes et à des débris de vases communs ne le prouvent-ils pas suffisamment?

Peut-être quelques-unes des galeries souterraines ouvertes sur ces puits contenaient-elles aussi des sépultures plus riches; nous n'avons pu les visiter à cause du peu de solidité de leurs plafonds et de leur encombrement. Dans les quelques endroits que nous avons pu étudier, nous avons recueilli plusieurs vases, une sonde de chirurgien, une grande aiguille en bronze, une épingle en ivoire, des perles de collier, une grande terrine en terre rouge, ornementée de personnages, d'animaux, de bouquets de feuillages et d'autres ornements; puis un grand bronze de Marc-Aurèle.

Je vais maintenant décrire la statue et les colonnes retirées des puits.

Cette statue est en pierre calcaire, haute de 43 centimètres depuis les genoux jusqu'aux épaules, car la tête a été cassée et n'a pu être retrouvée. Le personnage est agenouillé, les mains attachées derrière le dos à un poteau carré peu saillant. Le galbe général est bon, mais ne paraît être qu'à l'état d'ébauche un peu avancée; les plis du ventre, les pieds, les mains et les seins sont indiqués par un simple coup de gouge ou de ciseau. Cependant d'un peu loin l'effet en est bon. Les parties sexuelles ont aussi été brisées comme la tête. Droit et complet le personnage aurait de hauteur 76 centimètres.

Les colonnes ont de diamètre 25 à 30 centimètres, leurs chapiteaux sont moulurés comme tous ceux de l'ordre dorique, et leurs

bases coniques et également moulurées, posées sur des supports carrés, probablement comme celles des colonnes du péristyle de la maison décrite ailleurs, auxquelles elles ressemblent complètement.

Cette ressemblance et leur éloignement de la maison ci-dessus indiquent, suivant moi, qu'une ou plusieurs autres maisons riches existaient aussi de ce côté de la vieille cité atrébate.

LA DÉDICACE DE LA CATHÉDRALE DE SOISSONS EN 1479.

(Communication de M. Eugène Lefèvre-Pontalis.)

L'histoire de la cathédrale de Soissons n'a été jusqu'ici l'objet d'aucun travail spécial, bien qu'elle mérite d'être étudiée dans son ensemble et dans ses détails. Nous croyons donc rendre service aux futurs historiens de l'édifice en fixant d'une manière définitive, grâce à un document inédit, l'année du xve siècle où la cathédrale fut consacrée par l'évêque Jean Milet. On ignore si une dédicace solennelle de la cathédrale avait été faite par un de ses prédécesseurs, mais il est probable que cette cérémonie n'avait pas eu lieu à une époque antérieure. En effet, quand l'évêque Nivelon jeta les fondements de la nouvelle cathédrale en élevant le croisillon sud du transept, il ne dut pas consacrer cette partie de l'édifice, puisque l'ancienne cathédrale existait encore. La date de la construction du croisillon méridional n'est pas connue d'une manière certaine, mais l'ancien obituaire de la cathédrale, dont les preuves de l'ouvrage de Claude Dormay renferment de nombreux extraits, nous apprend que Nivelon avait offert au chapitre le terrain sur lequel il s'élève [1]. Ce don ne peut avoir eu lieu qu'entre les années 1176 et 1207, limites de l'épiscopat de Nivelon, et comme les caractères archéologiques du croisillon sud indiquent qu'il fut construit pendant le le dernier quart du xiie siècle, on a le droit de prétendre qu'il était achevé depuis dix ans au moins au moment de la mort de Nivelon.

Si Nivelon ne doit pas avoir célébré la dédicace de la cathédrale

[1] «Nivello concessit etiam nobis quamdam partem curiæ suæ in qua sita est dextera crux ecclesiæ nostræ cum capella sancti Martini.» Dormay, *Histoire de la ville de Soissons*, t. II, p. 172.

de Soissons, ses deux successeurs, Aimard de Provins et Jacques de Bazoches semblent également avoir ajourné cette cérémonie, puisque la curieuse inscription placée dans l'une des chapelles rayonnantes [1] nous apprend simplement que les chanoines commencèrent à officier dans le chœur le 12 mai 1212 et ne fait pas mention d'une consécration de l'église. Il est fort légitime d'admettre que le maître-autel et les autels secondaires avaient été seuls consacrés vers cette époque et que les évêques de Soissons voulurent attendre l'achèvement complet de leur cathédrale avant de procéder solennellement à sa dédicace. L'histoire de l'église de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons présente la même particularité, car cet édifice, commencé à la fin du XIIIe siècle, ne fut consacré que le 5 juillet 1478, par l'évêque Jean Milet [2].

La raison principale qui ne permit pas de faire la consécration de la cathédrale avant la seconde moitié du XVe siècle, ce fut la terrible épreuve qu'elle eut à subir en 1414, quand la ville de Soissons fut enlevée de vive force aux Bourguignons par les troupes royales. Son trésor fut complètement pillé et elle ne recouvra son ancienne splendeur que sous l'épiscopat de Jean Milet. Nommé évêque de Soissons en 1443, Jean Milet avait aussitôt conçu le projet de terminer la seconde tour de la cathédrale, mais il dut y renoncer devant l'insuffisance des ressources dont il disposait. Obligé de se contenter d'entreprises moins coûteuses, il s'efforça de faire disparaître les traces du pillage de 1414 en renouvelant la décoration de l'édifice. Mais il ne put réunir des sommes assez importantes pour continuer les travaux de la cathédrale, car l'étude attentive du monument montre bien qu'aucune de ses parties ne peut avoir été bâtie sous son épiscopat, c'est-à-dire dans la période comprise entre les années 1443 et 1503. Ce serait une grande erreur archéologique que d'attribuer à cette époque l'extrémité du croisillon septentrional, les deux premières chapelles latérales de la nef, le dernier étage de la grosse tour, la galerie et le pignon de la façade, qui portent l'empreinte du style en usage au XIVe siècle.

Si les travaux de réparation et d'agrandissement entrepris à la

[1] Cette inscription, dont le fac-similé a été publié dans le tome VI du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, p. 179, est ainsi conçue : ANNO MILLENO BISCENTENO DVODENO HVNC INTRARE CHORVM CEPIT GREX CANONICORVM TERCIO IDVS MAII.

[2] *Gallia christiana*, t. IX, col. 475.

cathédrale par Jean Milet n'eurent aucune importance, il n'en est pas de même des dons que l'évêque fit au chapitre pour reconstituer l'ancien trésor. La charte dont nous reproduisons le texte plus loin nous apprend que Jean Milet avait offert à la cathédrale cinq statuettes entièrement dorées pesant ensemble 140 marcs d'argent et représentant la Vierge, saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Évangéliste, saint Gervais et saint Protais[1]. L'historien Dormay mentionne également les châsses, les calices, les coupes de vermeil, les missels, les tapisseries et les ornements sacerdotaux dont l'évêque fit hommage au chapitre pendant la durée de son épiscopat. Grâce à toutes ces offrandes, le trésor de la cathédrale fut considéré comme l'un des plus riches de la région du nord de la France jusqu'au jour où les huguenots vinrent le dévaster une seconde fois, en 1567.

Tel était l'état où se trouvait la cathédrale de Soissons lorsque Jean Milet la consacra sous le double vocable de Notre-Dame et des saints Gervais et Protais. La cérémonie fut célébrée devant une foule immense, le second dimanche après Pâques de l'année 1479. Claude Dormay[2] a commis une étrange méprise en fixant cette dédicace à l'année 1449. M. Henri Martin[3] et M. l'abbé Pécheur[4] ont énoncé la même erreur dans leurs ouvrages. On pouvait cependant reconnaître au premier abord que Dormay se trompait, car il attribue la consécration de l'édifice au dimanche 25 avril 1449, quand on peut voir, en ouvrant *l'Art de vérifier les dates*, qu'en 1449 le 25 avril était un vendredi. Les auteurs de la *Gallia christiana*[5] rectifièrent avec raison l'assertion de Dormay, et dans la notice biographique de Jean Milet ils eurent soin d'indiquer la véritable date du 25 avril 1479. L'exactitude de leur affirmation ne pourra plus dorénavant être mise en doute quand on aura consulté la pièce dont nous avons retrouvé l'original à la Bibliothèque nationale, dans la collection Grenier. Ce précieux document, rédigé le 1er juillet 1480, est la charte commémorative de la dédicace célébrée

(1) M. l'abbé Pécheur a admis dans les *Annales du diocèse de Soissons*, t. IV, p. 545, que l'une de ces statuettes représentait le Christ; on voit qu'il faut remplacer ce nom par celui de saint Jean l'Évangéliste, comme le prouve le texte ci-joint.

(2) *Histoire de la ville de Soissons*, t. II, p. 391.

(3) *Histoire de Soissons*, t. II, p. 326.

(4) *Annales du diocèse de Soissons*, t. IV, p. 545.

(5) T. IX, col. 375.

en 1479[1]. Il prouve que Jean Milet avait consacré la cathédrale en 1479, le dimanche où l'introït commence par ces mots *Misericordia Domini*. Or, comme ce verset, qui doit être complété ainsi : *Misericordia Domini plena est terra*, est placé en tête de l'introït qui se lit le second dimanche après Pâques, il suffit de savoir que ce jour correspondait au 25 avril en 1479 pour avoir le droit d'adopter définitivement la date dont nous venons de faire mention.

Pour perpétuer le souvenir de cette cérémonie, l'évêque accorda quarante jours d'indulgence à perpétuité à tous les fidèles qui, après avoir visité la cathédrale le jour de sa dédicace, donneraient une offrande pour son entretien, et vingt jours à ceux qui assisteraient le même jour à tous les offices. En 1492, il fit confirmer ces privilèges par le pape Alexandre VI, qui augmenta encore leur importance. Jean Milet décréta en outre que la fête de la dédicace de la cathédrale de Soissons serait celébrée tous les ans le second dimanche après Pâques; et pour rehausser l'éclat de cette solennité, il fonda une rente perpétuelle de 12 livres tournois destinée à couvrir chaque année une partie des dépenses de la cérémonie.

Tels sont les éclaircissements qui peuvent servir d'introduction à la charte suivante.

Charte commémorative de la dédicace de la cathédrale de Soissons faite par Jean Milet, évêque de Soissons, le dimanche 25 avril 1479.

(1er juillet 1480.)

Universis Christi fidelibus ad quos presentes littere pervenerint, Johannes, miseracione divina Suessionensis episcopus, salutem et sinceram in Domino caritatem. Cum omnibus quibus novi et veteris Testamentorum nota sunt precepta, liqueat sanctum Moisem, Domino precipiente, tabernaculum fecisse et sacrasse, cum mensa, altari, ereis vasis et utensilibus ad divinum cultum explendum, et non solum divinis precibus eadem sacrasse, verum etiam sancti olei unctione, Domino jubente, perlinisse, Salomonem quoque, Davidis regis piissimi filium, auxiliante Domino, templum cum altari et reliqua ad divinum peragendum cultum consecrasse, eoque tempore Israel cum illo festivitatem celebrem usque in octavum diem fecisse, nec in aliis quam in Deo dicatis locis munera Deo obtulisse; si enim his qui umbre legis deserviebant hoc faciebant, multo magis nos, quibus veritas per Jhesum Christum

[1] Jean Milet consacra également l'église des Franciscains, à Château-Thierry, en 1496. Cf. *Gallia Christiana*, t. IX, col. 475.

patefacta est, ipso Christo Domino exemplum dante, qui ad dedicacionem Templi cum reliquis populis eamdem festivitatem celebraturus venit, id pro modulo facere debemus. Cupientes igitur ejusdem Domini nostri Jhesu Christi vestigia sequi, attendentes quod non locus hominem, sed homo locum sanctificare bonis operibus consuevit, et quod locis, non propter loca, sed propter divini cultus et ejusdem Domini nostri servicium favorabiles esse tenemur, hinc est quod nos Johannes, episcopus antedictus, anno Domini millesimo quadringetesimo septuagesimo nono, die dominica qua cantatum extitit in Ecclesia pro Introitu misse : «Misericordia Domini» ecclesiam et sponsam nostram Suessionensem ad honorem et reverentiam Salvatoris nostri, genitricis ipsius, sanctorumque Gervasii et Prothasii martyrum, ejusdem patronorum, duximus consecrandum ac dedicandum, prout dedicavimus et consecravimus, una cum omnibus et singulis ejusdem ecclesie nostre altaribus; ac anniversarium dedicacionis ejusdem celebrari die dominica qua in sancta matre Ecclesia pro misse Introitu cantatur «Misericordia», de fratrum nostrorum consilio ordinavimus et instituimus. Volentes itaque et apprime satagentes, prout nostro pastorali incumbit officio, populum Domino bonorum operum sectatorem reddere, de omnipotentis Dei misericordia, beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus meritis et auctoritate confisi, omnibus vere penitentibus et confessis, qui ad nostram predictam ecclesiam Suessionensem, quolibet anno in die ipsius dedicacionis anniversarii quod celebrabitur a modo in perpetuum predicta dominica de Misericordia, causa devotionis, orationis, peregrinationis, et in spiritu humilitatis advenerint, ac de bonis suis aliquid pie eidem nostre ecclesie erogaverint, quociens premissa vel aliquod premissorum fecerint, quadraginta; qui vero, primis vesperis ejusdem celebritatis dedicacionis interfuerint, totidem; qui matutinis, totidem; qui sermoni, totidem; qui majori misse, totidem; qui secundis vesperis, totidem; et qui primis secundisve complectoriis, processioni, ceterisque aliis horis diei, videlicet tercie, sexte et none, pro qualibet predictarum, viginti dies de injunctis sibi penitenciis legitime relaxamus. Similiter et per octabas et in die octabarum, qui predictis sermoni, misse, processioni et aliis horis interfuerint, totidem dies indulgentie, ut in predicta die dedicacionis, habere et consequi volumus, presentibus perpetuis futurisque temporibus duraturis. Exoptantes preterea summo opere decus matris ecclesie non minui sed potius cumulari, augmentari et amplificari, pro et ad hujusmodi dedicacionis anniversarium, singulis annis prefata dominica de Misericordia, sub annuali festo cum octabis, in cantu, clangore, cimballis, luminaribus et aliis cerimoniis solitis, celebrandis et faciendis, donavimus et per presentes donamus, constituimus et assignamus in dotem et subvencionem predicte nostre ecclesie, in suis revenutis quam plurimum diminute, XII libras parisiensium annui et perpetui redditus, per nos episcopum antedictum emptas, acquisitas, percipiendas, levandas et habendas singulis annis in et super redditibus,

modis et terminis sequentibus : primo sommam XVI solidorum parisiensium annui et perpetui supercensus, solvendorum singulis annis prima die mensis marcii, in qua quidem somma XVI solidorum parisiensium Christophorus Leulier de Ambliniaco [1] tenetur et efficaciter obligatur per litteras sub sigillo baillivatus Viromanduensis factas, et passatas sub data anni Domini millesimi quadringintesimi septuagesimi septimi diei ultime mensis februarii. Item sommam XXXII solidorum parisiensium annui et perpetui redditus, solvendam singulis annis in festo beati Martini hyemalis, in qua somma XXXII solidorum parisiensium Simon de Chouy [2], de Ambliniaco tenetur et obligatur per litteras regias de data anni Domini millesimi quadringentesimi septuagesimi sexti, diei octave mensis Marcii. Item sommam XVI solidorum parisiensium annui et perpetui redditus, solvendam singulis annis tercia die mensis aprilis, in qua somma XVI solidorum parisiensium Jaqueminus d'Aucy de Ambliniaco tenetur et obligatur per litteras regias datatas anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo, die tercia mensis aprilis post Pascha. Item sommam XXXII solidorum parisiensium annui et perpetui supercensus, solvendam singulis annis in festo Purificationis beate Marie virginis, in qua somma XVI solidorum parisiensium Johannes de Laistre de Ambliniaco tenetur et obligatur per litteras regias datatas anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo, die undecima mensis februarii. Item sommam XVI solidorum parisiensium annui et perpetui redditus solvendam singulis annis die decima mensis augusti, in qua somma XVI solidorum parisiensium Johannes Quillet de Ambliniaco tenetur et obligatur per litteras regias datatas anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo sexto, die octava mensis marcii. Item sommam XVI solidorum parisiensium annui et perpetui supercensus, solvendam singulis annis in festo Omnium sanctorum, in qua somma XVI solidorum parisiensium Petrus Bonconseil de Ambliniaco tenetur et obligatur per litteras regias datatas anno Domini millesimo quadringentesimo octavo, die tercia mensis novembris. Item sommam XXXII solidorum parisiensium annui et perpetui supercensus, solvendam annis singulis in festo sancti Martini hyemalis, in qua somma XXXII solidorum parisiensium Hacquinus Faumont de Ambliniaco tenetur et obligatur per litteras regias datatas anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo, die penultima mensis Januarii. Item sommam XXIV solidorum parisiensium annui et perpetui redditus, solvendam singulis annis, die duodecima mensis julii, in qua somma XXIV solidorum parisiensium Peletus de Gouvieux de Ambliniaco tenetur et obligatur per litteras regias de data anni Domini millesimi quadringentesimi septuagesimi noni, diei duodecime mensis julii. Item sommam XXXII solidorum parisiensium annui et perpetui supercensus, solvendam annis singulis in

[1] Ambleny, Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne.

[2] Chouy, Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front.

die sanctissime Resurrectionis dominice, in qua somma xxxii solidorum parisiensium Christophorus Malart, alias Durant, de Sancto Banderico [1] tenetur et obligatur per litteras regias datatas anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono, die vicesima mensis marcii. Item sommam viii solidorum parisiensium annui et perpetui redditus, solvendam die nona mensis Aprilis, in qua somma viii solidorum parisiensium Andreas Leleu de Mercim [2] tenetur et obligatur per litteras regias sigillo baillivi Viromanduensis sigillatas et datatas anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo septimo, die sexta mensis junii. Quorum redditnum suprascriptorum litteras et munimenta eisdem de Capitulo tradidimus et deliberavimus constituendo eos veros dominos possessores dictorum redditnum, transportamus et cedimus omne jus et actionem que habebamus, nichil in eis penitus retinentes. Insuper, preter hec et cum hoc, quinque venerabiles ymagines omnino deauratas, in quarum parte inferiori arma nostra sunt insculpta, videlicet beate Marie virginis, sanctorum Johannis Baptiste, Johannis Euvangeliste, Gervasii et Prothasii, que simul sunt ponderis centum et quadraginta marcarum argenti, ad ipsam ecclesiam nostram olim per guerrarum voragines et alios sinistros eventus, proh dolor, suis bonis mobilibus et utensilibus funditus spoliatam, destructam ac cohaustam, locupletandum et decorandum contulimus, deliberavimus, et dimisimus pure simpliciter et libere, absque propter hoc cujuscumque oneris imposicione, eo tantummodo dempto quod amodo in perpetuum, pro salute et remedio anime nostre, in majori missa dicte solennitatis dedicacionis et aliis majoribus missis, per singulos dies octabarum ejusdem, dicetur una oracio seu collecta hoc modo : scilicet, quamdiu vitam duxerimus in humanis dicetur hec : «Omnipotens sempiterne Deus, qui facis mirabilia magna solus, pretende super famulum tuum Johannem, pontificem nostrum, etc. . . » Post nostrum vero decessum dicetur sequens oracio : «Deus qui inter apostolicos sacerdotes etc. . . » cum ceteris collectis et oracionibus ad nutum celebrantis. Ea propter dilectos fratres nostros prepositum, decanum et capitulum predicte nostre ecclesie requirimus et rogamus quatinus premissa omnia et singula, per nos assignata, fundata et donata pro anniversario dicte dedicacionis annuatim solenniter peragendo, celebrando et continuando, cum ejus octavis et pretacta nostra oracione seu collecta, laudare, consentire, acceptare, ratificareque dignentur et velint. Et nos capitulum dicte ecclesie Suessionensis, preposito et decano absentibus, capitulariter propter hoc congregati, laudamus, consentimus, acceptamus et ratificamus predictas fundacionem, dotacionem, donacionem et transportum, cum onere hujusmodi collecte dicende modo et forma supradictis. Quod, ut firmum stabileque permaneat temporibus affuturis, in testimonium omnium et sin-

[1] Saint-Bandry, Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne.

[2] Mercin, Aisne, arr. et cant. de Soissons.

Helio Dujardin

CROIX DE BÉHEN

gulorum prescriptorum, presentes litteras nos episcopus nostro proprio sigillo, et nos capitulum signis manualibus dilectorum fratrum nostrorum magistrorum Gerardi Gobaille, thesaurarii, et Nicolai de Capella, cantoris, et canonicorum prefate Suessionensis ecclesie signari et sigillo capituli nostri fecimus communiri et roborari, anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo, die prima mensis julii.

GOBAILLE. DE CAPELLA.

AU DOS.

Reverendus in Christo pater dominus Johannes, miseratione divina Suessionensis episcopus pro augmentatione seu ampliori dotatione et fundatione annuali dedicationis ecclesie nostre Suessionensis, ultra et preter XII libras parisiensiam in albo descriptas, XVI solidos parisiensium supercensus per Bernardum Bernage et Agnetem ejus uxorem de Ambleniaco, ex suo acquestu, sibi annuatim die quarta decima aprilis debitos, prout per litteras regias debite confectas liquide patet, nobis et dicte ecclesie nostre cessit et donavit, anno Domini millesimo quadringentesimo octavo die sexta mensis aprilis ante Pascha.

Per dominos episcopum et capitulum.

DE VILLIÈRES.

(Bibl. nat., Collection de Picardie, t. CCLXXXII. Charte n° 99. Original sur parchemin.) [1]

LA CROIX DE BEHEN (SOMME) [2].

(Communication de M. Georges Durand, correspondant du Comité à Amiens.)

L'église de Behen, quoique de faibles dimensions, ne manque pas d'un certain intérêt : elle se compose d'une nef unique sans bas-côtés, recouverte, comme la plupart des églises de cette région où la pierre est rare et mauvaise, d'une voûte en bois, en carène de navire, avec sablières sculptées d'ornements courants assez lourdement exécutés, et patins ou blochets dont chacun représente une figure de saint en pied parmi lesquels on remarque la Trinité, Notre-Dame de Pitié, saint Jean-Baptiste, saint Nicolas, etc. Une inscrip-

[1] Le même volume renferme, sous la cote n° 100, un duplicata de cette pièce.
[2] Arrondissement d'Abbeville, canton de Moyenneville.

IMPRIMERIE NATIONALE.

tion gravée sur un des entraits nous en donne la date : *L'an de grâce M. V^c et XV, je fus parfaict et acomply. Loenge à Dieu et à sainct Josse* [1]. Des fenêtres à remplages flamboyants éclairent le chœur et l'abside. Le clocher s'élève à l'entrée de la nef : on y pénètre par un petit portail du XIVe siècle assez élégant dans sa simplicité : il est formé de trois voussures en tiers-point, garnies de tores qui retombent sur des colonnettes à chapiteaux sculptés de feuillages assez délicats. Le tympan a disparu.

Mais l'objet le plus remarquable que possède cette église est une jolie croix processionnelle en argent estampé, dont voici une reproduction (pl. XV), et qui, par le style de ses figures, paraîtrait remonter à la fin du XVe siècle, si le caractère de l'ornement courant qui orne les bras ne semblait se rapporter à une époque moins reculée. Il faut observer en effet, comme le faisait très judicieusement remarquer naguère M. Léon Palustre à propos d'une croix du même genre, quoique un peu moins ancienne, qui se trouve à Saint-Jean-du-Doigt (Finistère) [2], que, pour ces sortes d'objets, on se servait souvent de vieilles matrices, et que l'époque de la confection peut souvent être moins ancienne que ne semblerait l'indiquer le style de l'ornementation. La croix qui nous occupe mesure $0^m,65$ de hauteur, y compris la douille, et $0^m,39$ d'une extrémité à l'autre des croisillons. Les plaques d'argent assez minces sont montées sur une âme en bois de chêne au moyen de clous apparents. Chacun des bras se termine en forme de fleur de lis, et quatre médaillons en quatrefeuilles complètent l'ordonnance. Un ornement courant d'un style original (guirlande de vigne) termine la décoration, qui est la même au droit et au revers; les figures seules diffèrent : d'un côté, au centre, le Christ en croix avec le *titulus* [3]; dans les médaillons, les quatre animaux ailés attributs des évangélistes : l'aigle en haut, l'homme en bas, le bœuf à la droite et le lion à la gauche du Christ. De l'autre côté, au centre, l'apôtre saint Jacques, en pied, le bourdon à la main, coiffé du chapeau à coquilles des pèlerins, vêtu d'une tunique courte serrée à la taille et d'un manteau attaché par devant et ne tombant que jusqu'aux genoux; il est chaussé de houseaux. Les quatre médaillons qui l'accompagnent sont occupés

(1) Saint Josse (Sanctus Jodocus), ermite en Ponthieu, au VIIe siècle, est le patron de l'église.

(2) *Gazette archéologique*, année 1885, p. 144, pl. XX et XXI.

(3) Ce Christ a dû être rapporté : il ne semble pas antérieur au XVIIe siècle.

par les quatre grands docteurs de l'église latine : au sommet, saint Grégoire le Grand; sur les croisillons, saint Ambroise et saint Augustin assis et tenant chacun un livre ouvert; enfin dans le médaillon du bas, saint Jérôme représenté bénissant le lion dans le désert. Ces sortes d'objets d'orfèvrerie sacrée étaient faits à peu de frais, à l'usage des églises de médiocre importance; il s'en rencontre encore assez fréquemment. M. G.-J. Durand[1] a publié dans le *Bulletin du Comité* une croix qui offre avec celle-ci une grande analogie et qui se trouve dans une église des environs de Bordeaux. Il faut reconnaître que dans l'une comme dans l'autre, malgré la simplicité et le bon marché du procédé qui permettait de reproduire le même objet à un nombre indéfini d'exemplaires, le sentiment artistique est loin d'être exclu.

LA FORTIFICATION ANCIENNE

DANS L'ARRONDISSEMENT DE MAMERS.

(Rapport de M. de la Noë sur une communication de M. Fleury.)

Dans un mémoire lu à la Sorbonne[2], M. Fleury traite des fortifications anciennes de l'arrondissement de Mamers.

Ces fortifications, qui appartiennent presque toutes à la même époque, ont un intérêt particulier parce qu'elles sont pour la plupart mentionnées dans de vieux documents : la date de leur occupation est par conséquent connue.

Or le caractère commun à celles des enceintes qui forment le groupe principal du travail de M. Fleury, c'est d'être composées d'une motte en terre entourée d'une ou de deux enceintes. Ce genre de fortification appartient aux xe, xie et xiie siècles principalement. La motte en terre surmontée d'une tour en bois et entourée d'une ou de plusieurs enceintes en terre palissadées *est une importation normande;* c'est un fait prouvé par une foule de documents. De la

[1] G.-J. Durand, *Bulletin du Comité historique des arts et monuments*, 1850, p. 24.

[2] Séance du 28 avril 1886. Voir ci-dessus, p. 308.

Normandie et du Nord, elle s'est répandue peu à peu dans le reste de la France et elle est devenue le type sur lequel ont été construits plus tard, à partir de la fin du XIIe siècle principalement, *les châteaux forts en maçonnerie.*

Les recherches de M. Fleury nous apportent une nouvelle confirmation de ce fait.

En effet, celles des enceintes étudiées par lui qui répondent au type que nous venons de décrire, savoir celles de Péray, de Lurson, du Mont-de-la-Nue, de Sonne, de Maulny, de Beaumont et de Bourg-le-Roi, sont pour la plupart mentionnées dans les anciens documents comme ayant existé au XIe siècle; nous savons même que les trois premières ont été améliorées, sinon édifiées, vers 1098, par Robert de Bellême, adversaire et plus tard allié des ducs de Normandie. Enfin quelques-unes, bien que construites au XIe siècle, n'ont été abandonnées qu'au XIVe et même au XVe siècle, après avoir subi, il est vrai, des modifications successives, mais qui n'ont eu pour effet, en général, que de remplacer le bois par la pierre sans changer d'une façon notable le tracé de la fortification.

Si M. Fleury à l'intention, comme on doit vivement le désirer, de publier son mémoire, il fera bien de joindre un plan de chaque enceinte à sa description, qui, sans cela, perdrait la plus grande partie de son intérêt et surtout de son utilité. Grâce à cette précaution, au contraire, son travail fournira des données très intéressantes sur la fortification ancienne pendant la période comprise entre les XIe et XVe siècles.

SÉANCE DU 21 JUIN 1886.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal des séances du 12 avril et du 10 mai est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Brutails, archiviste des Pyrénées-Orientales, envoie une note sur les peintures de la chapelle Saint-Martin-de-Fenouillar. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Guégan envoie une notice accompagnée de planches sur le dolmen de Dampont (Seine-et-Oise). — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Quantin, membre non résidant du Comité à Auxerre, envoie une notice sur une vente de bijoux faite en 1553 par Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre. — Renvoi à M. Darcel.

M. Delort, professeur au collège d'Auxerre, adresse une demande de subvention à l'effet d'entreprendre des fouilles dans le département du Cantal. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. de Lasteyrie lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société d'émulation des Deux-Sèvres, à l'effet d'installer son musée dans l'ancien bâtiment de l'hôtel de ville de Niort récemment restauré. Le Comité, considérant l'intérêt très réel que présente le musée archéologique de Niort; considérant les efforts persévérants de la Société d'émulation pour le développer; vu l'avis conforme de la sous-commission des musées, estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement cette demande.

M. Alexandre Bertrand lit un rapport sur une communication de M. Léon Morel, correspondant du Comité à Carpentras, au sujet d'une variété de fibules dite *à pincettes*. M. Morel croit que

IMPRIMERIE NATIONALE.

ces petits objets étaient des outils et non des fibules. M. Bertrand démontre que cette thèse n'est pas exacte [1].

M. Edmond Le Blant lit un rapport sur une communication de M. Gouilly, architecte de la ville de Philippeville (Algérie), contenant une notice sur la découverte d'une église des premiers siècles et d'une inscription métrique à Philippeville [2].

M. Charles Robert lit le rapport suivant sur une communication de M. Rostan, correspondant du Comité à Saint-Maximin, au sujet de deux inscriptions romaines du département du Var :

« M. L. Rostan informe le Ministre qu'on vient de retrouver, dans les démolitions d'une maison de Brignoles, une pierre qui avait été publiée autrefois par plusieurs auteurs et qui avait ensuite disparu. Cette pierre constate la réparation sous Néron d'une voie qui n'était autre que la voie Aurélienne venant de Fréjus. Notre correspondant rappelle que plusieurs pierres identiques ont été découvertes dans diverses localités traversées par cette voie; il expose ensuite les scrupules mal fondés qu'inspirait à Papon, l'historien de la Provence, la présence, dans l'avant-dernière ligne de ces inscriptions, de la quatrième salutation impériale, IMP·IIII.

« A peu près au moment où M. L. Rostan voyait reparaître l'inscription de Brignoles, M. Héron de Villefosse retrouvait celle du point de départ de la voie, c'est-à-dire celle de Fréjus [3].

« Ces inscriptions, qui sont toutes les mêmes, sont tracées sur des pierres rectangulaires à soubassement. M. de Villefosse a établi qu'elles ont été posées entre le 1er janvier et le 12 octobre de l'an 58. Ce ne sont point des milliaires à proprement parler, puisqu'elles n'indiquent aucune distance; elles étaient évidemment placées à côté des anciennes bornes.

« M. Rostan fait connaître ensuite qu'on a découvert au mois de mars dernier, à 2 kilomètres de Saint-Maximin, toujours à côté de la voie Aurélienne, une pierre presque brute, à peine équarrie, ayant 50 centimètres de haut et 40 centimètres de large. Cette pierre porte dans le haut un fragment d'inscription dont les lettres, qui ont 7 centimètres, sont oblitérées ou peu visibles. M. Rostan n'en

[1] Voir ci-après p. 358, le rapport de M. Bertrand.

[2] Voir ci-après p. 370, le rapport de M. Le Blant.

[3] *Inscriptions romaines de Fréjus* (in-8°, 1885), p. 107.

propose pas la lecture. En regardant avec attention son estampage, on croit voir les caractères suivants, mais rien n'est moins certain :

IANOTE
ARINI

« Je ne crois pas qu'il y ait lieu de reproduire ce petit texte douteux et je propose au Comité le dépôt aux archives de la lettre de M. Rostan et de l'estampage qui l'accompagne. »

M. Charles Robert lit un second rapport sur une communication de M. Terninck, correspondant du Comité à Arras, relative à des antiquités découvertes à Bellone (Pas-de-Calais) [1].

M. Chabouillet rend compte d'une communication de M. Urbain Chousserie, gérant du vice-consulat de France à Kustendjé, sur quelques antiquités découvertes dans cette ville.

M. Héron de Villefosse communique, de la part de M. Morel, correspondant du Comité à Carpentras, la photographie d'un bas-relief trouvé récemment à Apt (Vaucluse).

« Ce bas-relief a été découvert par M. Reboullin en faisant de nouvelles fouilles à l'endroit même où ont été recueillis les vases et la lampe en bronze dont j'ai eu l'honneur d'entretenir récemment le Comité. Il représente un faune, de face, dont la tête seule est conservée; le reste du corps n'a malheureusement pas été retrouvé. Ce faune était sculpté sur une sorte de pilastre carré, engagé sans doute dans un édifice. »

M. Héron de Villefosse communique, de la part de M. G. Musset, correspondant du Comité à la Rochelle, trois fragments d'une monnaie d'or trouvés récemment à la Rochelle et qui paraissent avoir appartenu à une pièce romaine du ve ou du vi^e siècle.

M. de Lasteyrie lit une note sur une charte du xiiie siècle que M. Georges Durand, archiviste de la Somme, vient de découvrir dans le dépôt dont il a la garde. Cette charte donne le nom d'un architecte de la cathédrale d'Amiens qui paraît devoir prendre place entre Robert de Luzarches, Thomas et Renaud de Cormont [2].

(1) Voir ci-après p. 372, le texte de ce rapport.
(2) Voir ci-après p. 366, le texte de cette communication.

M. Courajod lit, au nom de la sous-commission des musées, un rapport sur le musée archéologique de Troyes et un autre rapport sur le musée de Moulins. Il fait ressortir l'intérêt que présentent ces deux collections. Le Comité, considérant qu'il y a lieu d'encourager les Sociétés qui consacrent leur soins à développer les musées de province, émet le vœu que M. le Ministre de l'instruction publique accorde à la Société académique de l'Aube et à la Société d'émulation de Moulins une subvention ou un don de moulages.

M. de Lasteyrie lit un rapport sur le musée archéologique de Beauvais; il fait ressortir les améliorations réalisées récemment dans l'organisation de ce musée par les soins de la Société archéologique de l'Oise. Il propose, au nom de la sous-commission des musées, d'accorder une subvention à cette société afin de l'aider à compléter l'aménagement de ce musée. Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

RAPPORT DE M. ALEXANDRE BERTRAND

SUR UNE NOTE DE M. MOREL

RELATIVE AUX FIBULES DITES À PINCETTES.

Notre correspondant de Carpentras, M. Léon Morel, auquel nous devons tant de communications intéressantes, envoie une note accompagnée de trois dessins sous le titre de : *Un outil improprement appelé : Fibule à pincettes.*

D'après M. Léon Morel, les petits instruments ou outils dont il envoie le dessin, bien que présentant une certaine ressemblance de forme avec les fibules, sont tout à fait impropres à en remplir la fonction. Il y a là selon lui une erreur qu'il ne faut pas laisser s'accréditer. « Dans toute fibule, dit-il, il y a un ressort; or ici il n'y en a aucun, il y a tout simplement une pince de formes variées dont

les extrémités inférieures sont l'une un grattoir ou racloir et l'autre un poinçon ou perçoir. » M. Morel a trouvé un de ces outils à Robion (Vaucluse), chez un propriétaire qui avait recueilli dans la même propriété des monnaies romaines, un lion servant d'enseigne, encore muni de sa base, et des bracelets non fermés de l'époque dite du bronze. M. Morel en a fait l'acquisition, il en envoie le dessin. A l'appui de son opinion, notre correspondant met en regard de son dessin la représentation de deux autres outils analogues. Le premier représente le n° 521 du catalogue de la vente Gréau; il est muni, ajoute-t-il, d'un œillet de suspension. Le numéro 2 est extrait d'une gravure appartenant à M. Morel et représentant des fibules et boucles romaines tirées des collections du président Bon, de Peiresc, de Fabretti, de Ch. Fontaine et autres. M. Morel ignore à quel recueil français cette planche cotée MXXVII, p. 48, t. III, a pu appartenir.

Nous ne sommes point en mesure de décider si les observations de M. Morel relativement à l'objet spécial dont il a fait l'acquisition sont exactes, et nous sommes disposé à croire, vu son expérience des choses archéologiques, qu'il ne s'est pas trompé, mais nous sommes dans l'obligation de dire qu'en tout cas, sa généralisation est erronée. Il existe en effet au musée de Trente (Tyrol autrichien) une série d'objets semblables qui sont incontestablement des fibules. Nos notes ne nous laissent à cet égard aucun doute.

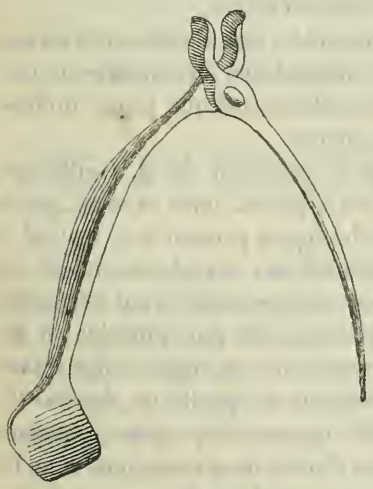

La figure reproduite ci-contre d'après Oberzimer, en est d'ailleurs une suffisante démonstration. Personne ne prendra cet objet pour un outil qui serait des plus incommodes. L'œillet dont parle M. Morel s'y trouve expliqué. Ce n'est point un œillet de suspension; les pinces ne sont, comme dans les fibules de Trente, qu'un simple ornement. Sans doute ces fibules ont dû être copiées sur des outils utilisables. Les fibules à toutes les époques

ont affecté des formes diverses empruntées à des objets d'usage journalier : épées, poignards ou symboles religieux (le swastika, par exemple). Il n'en résulte pas que ces fibules fussent destinées au même usage.

Nous ne croyons donc pas qu'il y ait là une erreur à rectifier et dont il faille arrêter la propagation. Il faut seulement que les archéologues soient avertis qu'il se peut que de vrais outils existent ayant les mêmes formes, sans que toutefois nous osions affirmer que cela soit.

SCULPTURES GRECQUES

DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NICE.

(Communication de M. A.-F. Brun, architecte à Nice.)

Nice possède tous les éléments nécessaires à la création d'un musée et ses richesses ne peuvent que s'augmenter quand on entreprendra des fouilles sérieuses sur l'emplacement de l'ancienne cité romaine de *Cemenelum*. Le local seul fait défaut.

Parmi les nombreux objets accumulés, sans classement d'aucune sorte, dans quelques coins de la bibliothèque, on remarque un certain nombre de marbres grecs fort intéressants que je me propose de décrire brièvement dans ce mémoire.

Ces sculptures proviennent de la collection de M. Guilloteau, propriétaire à Cimiez; elles ont été acquises, après sa mort, par la ville de Nice. Presque tous les archéologues pensent que, malgré le dire de M. Guilloteau, qui prétendait que ces objets avaient été trouvés dans le voisinage de sa propriété, ces marbres ont été achetés à des marchands d'antiquités ou, ce qui est plus probable, à des marins grecs qui souvent font un trafic de ces objets compris dans ce qu'en terme de commerce maritime on appelle *les chapeaux* [1].

Il serait assez singulier, en effet, que ces cinq objets, d'époques différentes, aient été transportés à Cimiez dans l'antiquité et qu'ils aient tous pour origine la même contrée de la Grèce, c'est-à-dire les environs d'Athènes.

[1] Pacotille qu'un capitaine marin est autorisé à charger pour son compte en dehors du fret ordinaire.

I. — La sculpture la plus importante est une stèle de 72 centimètres de hauteur sur 25 à 30 centimètres de largeur, taillée dans un bloc assez irrégulier de marbre blanc.

Dans un encastrement dont la partie supérieure forme un demi-cercle le sculpteur a représenté un jeune homme ayant une couronne sur la tête et tenant une palme à la main. C'est un jeune athlète auquel son ami d'enfance a élevé ce monument de ses propres mains.

Le menton et le bas des joues sont couverts d'une barbe naissante.

Les formes sont un peu massives, les jambes sont peut-être un peu courtes, mais l'ensemble indique une bonne époque, une main habile et une certaine étude de la nature.

Plotis, tel est le nom du défunt, devait exceller dans la lutte; le développement des pectoraux, des deltoïdes et des biceps semble du moins l'indiquer.

Dans la partie supérieure de la stèle est gravée l'inscription suivante :

ΠΛΩΤΙCΟΠΟΛΛΑΚΑΜΩΝΕΝΓΥΜΝΑ\
CIOICI+ΙΛΑΘΛΟΙC·ΚΕΙΜΑΙΑΛΙΚΛΥCΤΩΠΑΡΧΘΟ
ΝΙ ΠΕΙΡΑΕΩC·ΖΩΗC ΚΑΙ ΚΑΜΑ
ΤΩΝΤΕΡΜΑ ΔΡΑΜΩΝΤΑΧΙΝΟΝ·ΟΥ
ΤΩ ΓΑΡ ΜΟΙΡΑΙ ΚΛΩCΤΟΝΕΘΕΝΤΟΜΙΤΟΝ

«Πλῶτις ὁ πολλὰ καμὼν ἐν γυμνασίοισι φιλάθλοις κεῖμαι ἁλικλύστῳ παρχθονὶ Πειραέως. Ζωῆς καὶ καμάτων τέρμα δραμὼν ταχινὸν οὕτω γὰρ μοῖραι κλωστὸν ἔθεντο μίτον.»

Cette inscription a été donnée pour la première fois par Max Frankel, dans l'*Archæologische Zeitung* de Berlin [1], en 1874; elle a été reproduite par Mommsen [2].

Voici comment je me permets de la traduire :

« Plotis, qui remporta tant de victoires dans les gymnases d'athlètes, repose sur le rivage du Pirée baigné par les flots.

La fin de sa vie et de ses triomphes fut prompte, comme si les destins avaient empêché de dévider le fil de ses jours. »

[1] *Archæol. Zeitung*, 1874, p. 148.
[2] *Mommsen, Corp. inscr. lat.*, t. V, 2e p. 917

Sous le bras droit de Plotis on lit l'inscription suivante :

ΙΛΑΡΟC
ΤΟΥΙΔΙΟΥ
CΥΝΤΡΟΦ
ΟΥ
ΕΠΟΙΕΙ

Ἱλαρός τοῦ ἰδίου συντρόφου ἐποίει.

« Haros fit ce monument pour son camarade d'enfance. »

Voici donc un monument dont l'origine ne peut être mise en doute : Le corps de Plotis fut déposé sur le rivage du Pirée; la stèle fut sculptée ou commandée par l'un de ses amis d'enfance qui veilla sur sa sépulture.

II. — Voici maintenant un monument de sculpture d'une autre époque; c'est une urne pleine en marbre blanc brisée au col et d'un style très pur.

Ce vase massif est du genre de ceux de Marathon; il a près de 60 centimètres de hauteur sur une largeur de 25 centimètres environ à la partie la plus large de la panse, sur laquelle sont gravés, en bas-relief, deux personnages, l'un assis et l'autre debout. Ces figures sont un peu frustes mais d'un très bon style. Elles sont accompagnées de l'inscription suivante, également donnée par Max Frankel :

ΙΠΠΙΑΣ ΤΙΜΟΘΕΟΥ
ΒΝ....ΡΟΣ

A la base du col on distingue des volutes formant un ornement d'un très faible relief.

C'est un vase athénien d'une bonne époque, certainement antérieur à la stèle de Plotis, mais peut-être est-il contemporain, vu la forme des lettres, du débris de stèle que nous allons décrire.

III. — A n'examiner que la partie supérieure de ce troisième monument, on pourrait supposer qu'il remonte à une très haute antiquité, car le type du génie de la mort qu'on y a voulu représenter s'était conservé intact et se reproduisait religieusement sur les monuments funèbres. Nous le retrouvons, en effet, sur la stèle d'Aristion à l'ancien cimetière du Céramique, à Athènes, stèle d'un

style des plus purs, représentant un jeune homme et un enfant. Dans la stèle du Céramique on ne voit plus comme dans la nôtre les deux colombes; elles ont sans doute été brisées, mais les génies ailés semblent calqués l'un sur l'autre; la pose est la même, une main sur la poitrine, l'autre sur le front.

La tête de femme sculptée sur la stèle est d'un beau caractère; la coiffure est des plus élégantes.

L'inscription est très lisible :

ΟΙΝΑΝΘΗ= ΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΗΣ
ΞΑΛΑΜΙΝΙΑ

Le mot *Salaminia* nous indique encore la provenance de cette intéressante sculpture dont nous ne possédons malheureusement que la partie supérieure. Les dimensions de ce débris sont d'environ 30 centimètres sur 28 centimètres.

IV. — Un petit *ex-voto* de 21 centimètres de hauteur sur 30 centimètres de longueur, d'un travail assez négligé mais d'un style archaïque, est digne d'attirer l'attention des archéologues. Ce petit marbre représente Asclepios et Hygie sollicités par trois personnages dont un enfant.

Esculape est couché sur un lit au pied duquel sa fille est assise tenant un vase à la main; Esculape tient un rhyton de la main droite et une coupe de la gauche. Les suppliants, qui semblent être le père, la mère et un enfant malade qui les suit drapé dans un ample vêtement, sont de plus petite taille que les dieux.

Sur la moulure, au-dessus des personnages, se trouve l'inscription suivante :

ΗΔΥΛΟΣΑ ΘΗΚΓ

Au-dessous de la moulure et sur le fond même du bas-relief :

Ε▒ΚΟΛΟ C

V. — Enfin, le dernier mais non le moins intéressant de nos petits monuments grecs est une stèle brisée à sa partie inférieure et dont le débris qui nous reste a 29 centimètres de largeur sur 28 centimètres de hauteur. Ce petit marbre représente, en bas-relief, une scène analogue à celle qui est figurée sur la stèle si connue qui se trouve à Athènes au vieux cimetière du Céramique. Sur la

stèle d'Hégéso, qui est l'un des plus beaux monuments du Céramique, la morte est représentée assise et devant elle se trouve, debout, une jeune fille tenant un coffret à bijoux. Dans notre petit marbre un peu fruste, de Nice, la morte est également représentée assise sur un siège semblable à celui d'Hégéso; devant elle se trouve, debout, un jeune enfant auquel elle semble faire cadeau d'un objet en lui adressant en même temps un conseil ou une recommandation. La sculpture de ces deux petites figures est ravissante, d'une grâce parfaite et du meilleur style, quoique n'étant guère qu'à l'état d'ébauche.

A la partie supérieure du marbre est gravé le nom de la morte :

NIKOMAXH

Je dois ajouter, en terminant, que ces marbres ont été vus par notre savant conservateur des antiques au musée du Louvre, M. Léon Heuzey, et qu'il les a trouvés dignes de figurer dans notre grand musée national.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES DÉCOUVERTES À NÎMES.

Communication de M. Héron de Villefosse, membre du Comité.

M. Alfred de Surville m'a adressé la copie de trois inscriptions funéraires romaines découvertes dans le département du Gard :

1° La première a été trouvée dans un amas de pierres au petit village de Rodilhan :

CN · VA*lerio*
PARII
TERTI*us*.....
ET · H*eres*.....

C'est, comme on le voit, le fragment de gauche d'un petit texte funéraire.

2° La seconde, également à l'état de fragment, se trouvait chez M. Boissy d'Anglas, à la tour d'Anglas, près le Cailar :

SEX · IV*lio*
VRBA*no*
CINNA*mus*

3° La troisième a été découverte tout récemment dans un champ voisin du chemin de fer, au-dessous de la gare de Nîmes, près de l'ancienne route d'Arles. Elle est gravée sur une plaque en pierre :

D (*rosace*) M
EROTI·SERVO
OPTIMO
IVLIA
ADVENA · P

Ces trois inscriptions ont été recueillies par M. A. de Surville, qui les a fait transporter à son château de Lacoste, où elles ont pris place dans son intéressante collection épigraphique.

4° Quelques jours plus tard M. A. de Surville m'a envoyé les copies de deux autres textes :

Le premier est gravé sur une stèle à deux frontons séparés par une palmette :

La profession de Sex. Aurelius, *aurifex*, est intéressante à noter.

5° Le second texte appartient à la dernière ligne d'une épitaphe :

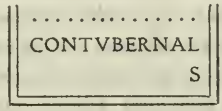

..... *contubernal*[*i*]*s*.

Ces trois derniers textes (nos 3, 4 et 5) ont été trouvés à Nîmes dans l'ancien cimetière de Sainte-Perpétue.

DOCUMENT INÉDIT

SUR UN DES ARCHITECTES DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS, AU XIIIE SIÈCLE.

Rapport de M. de Lasteyrie sur une communication de M. Georges Durand, archiviste de la Somme.

M. Georges Durand, archiviste du département de la Somme, a récemment découvert dans le dépôt confié à ses soins un document qu'il a eu l'obligeance de me communiquer et qui m'a paru de nature à intéresser toutes les personnes qui s'occupent de l'histoire de notre ancien art français. C'est une charte du mois de septembre 1260 dans laquelle se trouve mentionné un des architectes de la cathédrale d'Amiens : *Magister Renaudus cementarius, magister fabrice Beate Marie Ambianensis.*

Voici le texte de ce document :

Universis presentes litteras inspecturis, magister F. de Bellaquercu, canonicus et officialis Ambianensis, salutem in Domino. Noveritis quod Walterus li Cauchois et Albreia, ejus uxor, recognoverunt coram nobis se imperpetuum vendidisse reverendo patri B[ernardo], Dei gratia Ambianensi episcopo, pro duodecim libris parisiensium sibi persolutis, vigenti solidos parisiensium annui et perpetui census capiendos super quamdam domum sitam in manso dicti domini episcopi [1] juxta domum Lamberti Mercerii clerici ex parte una, et *domum quondam magistri Renaudi cementarii, magistri fabrice Beate Marie Ambianensis* ex altera, ad terminos in villa Ambianensi statutos. Dicta siquidem Albreia coram nobis recognoscens et juramento firmans quod huic venditioni, spontanea, non coacta, benignum prebebat assensum, et quod in dicto censu vendito nullum habebat dotalicium, et si forte ibidem aliquod haberet dotalicium aut jus aliud, illud in manu nostra ad opus dicti domini episcopi spontanee resignavit; promittentes et juramentis prestitis firmantes tam dicta Albreia quam dictus Walterus quod contra hujusmodi venditionem de cetero non venirent, nec dictum dominum episcopum, successores, seu aliquem ex parte ipsius, super ea per se vel per alium, nomine hereditatis, dotalicii, victus, acquestus, seu aliquo alio nomine, in foro ecclesiastico vel seculari aliquatenus molestarent nec molestari procurarent. In cujus rei testimonium presentes litteras confici fe-

[1] Aujourd'hui rue du *Metz-l'Évêque.*

cimus et sigillo curie Ambianensis roborari. Actum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo, mense septembri[1].

Les documents qui mentionnent nos grands architectes du XIIIe siècle sont tellement rares, que l'on ne saurait trop féliciter les chercheurs qui ont la bonne fortune de mettre la main sur quelque pièce qui les nomme. Mais ce qui ajoute à l'intérêt de la découverte que vient de faire M. Georges Durand, c'est que le document qu'il a retrouvé paraît devoir modifier dans une certaine mesure ce que l'on croyait savoir sur la construction de la cathédrale d'Amiens.

C'est une opinion universellement reçue que ce fameux édifice fut élevé entre 1220 et 1280 environ, sous la direction de Robert de Luzarches, de Thomas de Cormont et de son fils Renaud.

La première pensée qui vient à l'esprit en lisant le texte découvert par M. Georges Durand, c'est que le maître de l'œuvre qui y est mentionné n'est autre que Renaud de Cormont, le dernier des trois grands artistes qui élevèrent la cathédrale.

Mais un mot du texte rend cette identification inadmissible, c'est ce *quondam* qui précède la nom de Me Renaud, et qui, tout le monde le sait, est l'équivalent de l'expression française *feu*. Ce mot prouve que le Me Renaud en question était mort depuis plus ou moins de temps déjà, en 1260, à l'époque où l'on écrivait cette charte.

Or, Renaud de Cormont vivait encore en 1288. Nous le savons d'une façon positive par le texte même du document qui nous a conservé son nom et celui de ses deux habiles prédécesseurs. Ce document, bien connu, était une inscription sur cuivre encastrée au centre du labyrinthe qui, jusque dans la première moitié de ce siècle, ornait le pavé de la cathédrale.

On sait par suite de quel déplorable acte de vandalisme une restauration faite vers 1830 ou 1840 amena la destruction de ce curieux pavage. La plaque centrale en marbre noir au milieu de laquelle étaient figurés, «en plate et petite image de marbre blanc», le fondateur de la cathédrale, l'évêque Évrard de Fouilloy, entouré des trois maîtres de l'œuvre, fut portée au musée d'Amiens. Mais dans ce déplacement disparut le cercle de cuivre qui entourait cette plaque, et sur lequel l'inscription était gravée. Personne n'avait

[1] Archives de la Somme. Évêché d'Amiens, C. 17 (ancien).

même eu l'idée de prendre un dessin exact de ce monument si précieux, et le texte en serait aujourd'hui perdu, s'il n'avait été relevé par La Morlière, le vieil historien d'Amiens[1], et si un nécrologe déposé aux archives de la Somme ne nous en avait conservé une copie faite au XIVe siècle.

C'est en se servant de ces deux copies que Lance, dans son *Dictionnaire des architectes*, a pu donner de cette inscription, avec l'aide de notre confrère M. de Montaiglon, un texte beaucoup meilleur que tous les autres éditeurs qui l'ont rapportée[2].

Quoique cette inscription ait été imprimée bien des fois, je crois utile de la rappeler ici, car il est indispensable de la rapprocher du document nouveau que M. Georges Durand vient de découvrir[3].

EN LAN DE GRACE MIL DEUX CENS
ET UINGT FU LEUURE DE CHEENS
PREMIEREMENT ENCOMMENCHIE
ADONC YERT DE CHEST EUESQUIE
5 EUURART EUESQUES BENEIS
ET ROY DE FRANCE LOEYS
QUI FU FILZ PHELIPPE LE SAGE
CHIL QUI MAISTRE ESTOIT DE LOUURAGE
MAISTRE ROBERT ESTOIT NOMMES
10 ET DE LUZARCHES SURNOMMES
MAISTRE THOMAS FUT APRES LUY
DE CORMONT ET APRES CESTUY
SON FILS MAISTRE REGNAULT QUI METTRE
FIST A CHEST POINT CHY CESTE LETTRE
15 QUE LINCARNATION UALOIT
XIIIe ANS XII EN FALOIT.

(1) La Morlière, *Antiquités d'Amiens*, liv. II, p. 197.

(2) *Dictionnaire des architectes français*, t. I, p. 162.

(3) J'ai relevé soigneusement toutes les variantes de ce texte, ce qui n'a pas été fait jusqu'ici. La lettre A désigne la copie du nécrologe; Lm, celle de La Morlière; La, le texte donné par Lance.

V. 1. Des trois premiers vers, La Morlière n'en fait que deux ainsi conçus :

En l'an de grâce mil deux cens vingt
Fust l'œuvre de chéens commenchié.

V. 2. Fust (Lm.); fut (La.). — L'œuvre (Lm.).

V. 4. Adont (Lm.). — Cet (Lm.); cheste (A. et La.).

V. 5. Evrard (Lm.). — Benis (A.).

Comme on le voit, les deux copies qui nous ont conservé cette inscription concordent absolument malgré bien des petites variantes et se confirment par conséquent l'une l'autre. Notons cependant que le dernier vers, le plus important dans la question qui nous occupe en ce moment, manque dans la copie de La Morlière. Il était devenu illisible au XVIIe siècle. Mais il devait être encore facile à lire au XIVe, et d'ailleurs, en admettant même une erreur du copiste du nécrologe dans les chiffres qu'il donne, on ne peut d'aucune façon arriver à une date conciliable avec la charte que nous publions aujourd'hui. La forme métrique a ce grand avantage de limiter forcément le champ des hypothèses; elle permet de voir que, si erreur il y a dans le texte du nécrologe, cette erreur ne peut porter que sur le chiffre XII; or à ce nombre, s'il est inexact, on ne peut substituer, sans fausser le vers, qu'un nombre monosyllabique, tel que X, XX, XXX tout au plus. Or ce dernier même, le plus élevé auquel on puisse songer, reporterait à l'an 1270 l'époque à laquelle Renaud de Cormont faisait placer la plaque du labyrinthe. Il est donc certain qu'il n'était point mort en 1260. Et l'on arrive ainsi à cette conclusion intéressante, c'est que le Renaud mentionné dans la charte qu'a découverte M. Durand n'est pas Renaud de Cormont, mais un autre architecte inconnu et qui vient réclamer d'une façon inattendue une place au milieu du trio de grands artistes auxquels on a jusqu'ici fait honneur de la cathédrale d'Amiens.

On peut s'étonner, il est vrai, que l'auteur de l'inscription du labyrinthe énumérant les artistes qui avaient dirigé les travaux de la cathédrale ait omis ce Renaud? Bien des causes cependant peuvent expliquer cette omission. La plus plausible est peut-être que

V. 6. Le roy (Lm.). — Loys (Lm. et A.); Loeys est une correction de Lance justifiée par la mesure du vers.
V. 7. Fust (Lm.); fut (La.). — Saige (La.).
V. 8. Maistres (La.). — Yert (A. et La.). — OEuvre (Lm.); ouvraige (La.).
V. 9. Nommé (Lm.).
V. 10. Lusarche (Lm.); Luzarches (La.). — Surnommé (Lm.).
V. 11. Fu (A.).
V. 12. Et après ses filz (A.).
V. 13. Fil (Lm.). — Renault (Lm. et La.).
V. 14. Fit (Lm.). — Cest (Lm.). — Cy (Lm.); chi (La.). — Ceste (Lm. et A.); cheste (La.). — Leitre (La.).
V. 15. L'incarnation (La.). — Voloit (La., faute d'impression évidente).

cet homonyme de Renaud de Cormont aura exercé trop peu de temps les fonctions de maître de l'œuvre pour que l'auteur de l'inscription ait cru utile de le mentionner.

Mais quelle que soit la part qu'il a pu prendre à la construction de la cathédrale d'Amiens, elle ne saurait nous être indifférente. Car, pour qu'on ait chargé ce Renaud de la direction des travaux dans un édifice d'une pareille importance, il fallait qu'il fût un des artistes marquants de son temps. Or nos grands maîtres français du XIIIe siècle ont pris si peu de soin de mettre leurs noms sur leurs œuvres, que c'est pour nous un pieux devoir de recueillir les moindres documents qui nous les font connaître.

Nous devons donc féliciter M. Georges Durand de l'intéressante découverte qu'il a su faire et le remercier de m'avoir permis d'en offrir la primeur au Comité.

DÉCOUVERTE D'UNE INSCRIPTION CHRÉTIENNE

À PHILIPPEVILLE (ALGÉRIE).

Rapport de M. Edmond Le Blant sur une communication de M. Gouilly.

Le 18 avril dernier, M. Gouilly, architecte de la ville de Philippeville, a adressé au Ministre un rapport sur la découverte d'une inscription métrique récemment exhumée à Philippeville.

En déblayant la terrasse supérieure d'un square en construction sur la place de l'église, on a rencontré une mosaïque à losanges blancs et verts et, de plus, un nombre considérable de pierres de taille, les unes en place, les autres renversées, des fûts de colonnes et des chapiteaux, attestant qu'un vaste édifice romain était élevé en cet endroit. Sous la mosaïque se trouvait une tombe contenant un squelette dont la tête reposait sur une tuile inclinée. Quelques jours avant cette découverte, un ouvrier creusant une fosse pour y planter un arbre, avait déterré un peu plus loin une dalle de marbre blanc portant cette inscription métrique d'une rédaction confuse :

MAGNA QVOD ADSVRGVNT SACRIS
FASTIGIA TECTIS
QVAE DEDIT OFFICIIS SOLLICITVDO PIIS
MARTYRIS ECCLESIAM VENERAN
DO NOMINE DIGNAE
NOBILIS ANTISTES PERPETVVS
QVE PATER
NAVIGIVS POSVIT CRISTI LE
GISQVE MINISTER
SVSCIPIANT CVNCTI RELIGIONIS OPVS

« Voici que s'élève le faîte sacré de l'église que la piété a dédiée à la mémoire vénérée de la martyre qui porte le nom respectable de Digna. Navigius, le noble évêque, notre père à jamais, le serviteur du Christ et de la loi, a fait construire cet édifice. Que tous contemplent ce monument de la religion. »

On a naturellement été tenté de voir dans le corps dont je viens de parler les restes de la martyre nommée par l'inscription. Les données recueillies jusqu'à présent sont trop vagues pour que l'on puisse rien affirmer à cet égard. Bien que M. Gouilly ait relevé avec soin le plan des lieux, nous ne pouvons savoir quelle était la disposition de l'antique église dont il a retrouvé les ruines. Un élément d'appréciation nous manque donc, car il faudrait, avant de rien conclure, savoir où se trouvait l'autel sous lequel la martyre a dû nécessairement être placée, puisque le sanctuaire a été élevé en son honneur.

Je ne trouve, dans les catalogues de l'Église d'Afrique, ni le nom de l'évêque Navigius ni celui de Digna. Étaient-ils catholiques? Étaient-ils de ces donatistes qui couvraient le sol africain des tombeaux de ceux d'entre eux qu'ils saluaient comme martyrs[1]. Il paraît en avoir été ainsi de quatre autres dont on a retrouvé l'inscription à Mediouna et qui ont souffert, y est-il dit, l'an 290 de la

[1] S. Optat, *De schismate Donatistarum*, lib. III, éd. de Paris, p. 57.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Province, c'est-à-dire en l'an 330, alors que les persécutions païennes avaient pris fin [1].

D'après la forme de ces lettres fort mal gravées, bien qu'il s'agisse ici d'un marbre de type officiel ayant dû figurer sur la façade de l'église, l'inscription de Philippeville ne peut avoir été exécutée avant la fin du IVe siècle. Si la mort de Digna n'est pas de beaucoup antérieure, il est à croire que ni cette femme ni l'évêque Navigius, dont les noms manquent, je le répète, dans les catalogues africains, ne doivent être comptés au nombre des catholiques.

LA COMMUNE DE BELLONE

ET LES ANTIQUITÉS QUI S'Y TROUVENT.

Rapport de M. P.-Charles Robert sur une communication de M. A. Terninck, correspondant du Comité à Arras.

Le Comité m'avait, dans son avant-dernière séance, chargé de lui rendre compte d'un travail dans lequel M. Terninck parle de diverses localités antiques du Pas-de-Calais et donne la description sommaire de nombreux débris découverts à Bellone. Je devais aussi examiner des calques-frottis d'inscriptions, qui étaient joints au mémoire de notre correspondant.

Dans les fructueuses explorations qu'il poursuit depuis de longues années, M. Terninck s'est laissé guider, et il a eu bien raison, par la tradition et par les noms des lieux-dits que donne le cadastre. Dans la note qu'il adresse au Comité, il cite plusieurs localités où ses patientes recherches ont été couronnées de succès et où il a découvert des débris de l'époque impériale, tels que morceaux d'architecture, fûts de colonnes, tombes et poteries. Mais sa note vise particulièrement Bellone.

Bellone est un village situé sur les confins de l'arrondissement d'Arras et de l'arrondissement de Douai. La tradition avait depuis longtemps signalé à M. Terninck l'importance archéologique de

[1] *Bulletin du Comité des travaux historiques, section d'histoire et d'archéologie*, 1882, p. 154.

cette localité. L'an dernier M. Terninck a reconnu que tout le terrain compris entre l'église et le ruisseau qui sépare le village de Bellone de celui de Tortequenne est rempli de substructions, de poteries romaines brisées et de débris de tout genre. Des ouvriers carriers, en faisant des sondages au-dessus du ruisseau, mirent au jour un vaste puits dont la maçonnerie avait un mètre d'épaisseur et qui avait été comblé jadis. En le déblayant, ils rencontrèrent au fond un fragment de colonne avec chapiteau dorique, des dalles de marbre, des tuiles brisées et des ossements. Mais le plus intéressant de leur découverte consiste en blocs très gros, à peu près équarris et en pierres assez grossières, sur lesquelles se voyaient des inscriptions. Ce sont ces inscriptions que M. A. Terninck a relevées sur place : elle sont au nombre de quatre. Gravées assez profondément à la pointe sur des pierres friables, elles sont malheureusement oblitérées çà et là par des trous et des sillons dus à des instruments contondants ou tranchants. M. Terninck considère les lettres de ces textes lapidaires comme tantôt romaines, tantôt grecques ou gauloises; elles sont simplement romaines, de l'époque impériale; quelques-unes sont cursives. Notre correspondant ne se prononce pas sur la nature des inscriptions qu'il nous soumet, il aurait pu dire que trois d'entre elles au moins sont funéraires, ainsi que le prouve la présence du mot *locus*.

Les calques-frottis joints au travail de M. Terninck étant en grande partie indéchiffrables, j'ai écrit à notre correspondant pour lui demander des moulages. Il m'a répondu que les pierres étaient tellement friables que l'application du plâtre pourrait les altérer encore plus qu'elles ne le sont. Mais une circonstance imprévue m'a mis en possession d'estampages un peu plus explicites que les frottis au noir de M. Terninck. M. René Cagnat, fort habile déchiffreur, que je consultais il y a quelque temps sur ces petits textes, m'apprit que ces pierres avaient quitté Bellone et étaient entrées au musée de Douai, et m'en fit faire des estampages que je mets sous les yeux du Comité, avec les frottis de M. Terninck.

Les nombreux accidents signalés par M. Terninck, en mutilant ces petits textes, en ont rendu la lecture fort difficile, et parmi les lettres qu'on peut relever il en est qui sont incertaines.

N° 1. LOCVSFLAVIESES
EVCASEBERESIS
Λ

Locus Flavi(a)e Ses.....

Inscription en deux ou trois lignes, occupant un rectangle d'environ 24 centimètres de long sur 10 centimètres de haut.

On peut croire que les dernières lettres de la première ligne appartiennent à un surnom. Je m'abstiens de toute hypothèse sur la seconde ligne et sur les deux traits en angle Λ, placés au-dessous de la première lettre de cette seconde ligne.

N° 2. LOCA
C▒APORE
N▒TVMSCR
VESTALIS
LAVTVS

Ce texte est gravé dans un cartouche à queue d'aronde, qui a 22 centimètres de haut sur 16 centimètres de large.

La première ligne, la quatrième et la cinquième sont seules certaines.

La seconde et la troisième me paraissent très difficiles à déchiffrer. *Loca* étant au pluriel, il est évident qu'il s'agit de plus d'un défunt. Les deux dernières lignes, en plus petits caractères, ont dû être ajoutées après coup.

N° 3. ANVI
I▒ARAD
ETCHVSCAR

Fragment d'une pierre qui avait 32 centimètres de large, et dont le haut est brisé. L'inscription paraît avoir été placée dans un cartouche où les queues d'aronde sont remplacées par des courbes en forme d'anse.

N° 4. LOCA CLVS HILITORVM

Cette inscription occupe une seule ligne qui a 35 centimètres de longueur et dont les caractères ont environ 35 millimètres de haut.

En résumé, les caractères paléographiques de ces petits textes ont, à première vue, quelque chose d'insolite, et je voudrais ne me prononcer sur leur valeur qu'après les avoir vus en nature. D'un autre côté, les lectures partielles que j'ai indiquées ne sont rien moins que certaines. Je ne propose donc au Comité de les publier que sous toutes réserves.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1886.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance:

La Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Barbier de Montault, correspondant du Ministère à Poitiers, envoie l'estampage et la description de trois fers à hosties du XIIIe siècle, recueillis en Limousin. — Renvoi à M. Darcel.

M. le docteur Barthélemy, correspondant du Ministère à Marseille, envoie un travail sur les argentiers et les brodeurs à Marseille pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles. — Renvoi à M. Müntz.

M. le baron Joseph de Baye, correspondant du Ministère à Baye, envoie copie de dix inscriptions romaines provenant de Leiria, en Estramadure. — Renvoi à M. Charles Robert.

M. Michel Hardy, correspondant du Ministère à Périgueux, envoie le texte d'une communication par lui faite à la Société historique du Périgord sur les ruines romaines découvertes à Chamiers (Dordogne); 2° un plan de ces ruines, et 3° la photographie d'une figurine de Mercure en bronze trouvée dans les fouilles. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Parfouru, correspondant du Comité à Auch, envoie une note sur les tumulus de Saint-Avit et de Sempesserre et une seconde note sur une statuette antique du musée de Lectoure. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Charles Robert fait hommage au Comité d'une brochure intitulée : *Arcantodon, en gaulois, est un nom commun, et suivant toute apparence un titre de magistrat monétaire.*

M. le Président prie l'auteur d'accepter les remerciements du Comité. Son mémoire sera déposé à la Bibliothèque des Sociétés savantes.

M. Charles Robert lit un rapport au nom de la Commission chargée d'examiner le catalogue des papiers africains de Léon Renier dressé par M. Cagnat. Il propose l'impression de ce travail. Ses conclusions sont adoptées, et le travail de M. Cagnat est renvoyé avec avis favorable à la Commission centrale.

M. Edmond Le Blant lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, pour poursuivre les fouilles entreprises par elle à Saint-Donat, commune de Montfort (Basses-Alpes), en 1884 et 1885. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour ne paraissent pas suffisants au Comité pour justifier une nouvelle allocation.

M. Alexandre Bertrand fait un rapport sur une demande de subvention présentée par M. Delort, professeur au collège d'Auxerre, afin d'entreprendre des fouilles archéologiques dans le département du Cantal. Le Comité, considérant que l'objet de ces fouilles ne lui paraît pas suffisamment déterminé, ne croit pas pouvoir prendre cette demande en considération.

M. Darcel lit le rapport suivant sur le procès-verbal de vente des bijoux de Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre, en 1553, communiqué par M. Quantin :

« La communication de notre savant collègue, pour être de peu d'étendue, n'est pas sans présenter quelques problèmes qui nous intriguent depuis longtemps, sans que nous ayons encore pu en résoudre l'énigme.

« Madame la comtesse de Tonnerre vendant une partie de ses bijoux énoncés par les noms qu'ils portaient en 1553, on devrait trouver des bijoux analogues figurés dans les nombreux portraits de dames du même temps qui existent encore, dessinés ou gravés. Or s'il en est qu'il est possible d'identifier, d'autres ont échappé jusqu'ici à toute recherche.

« Tel est le cas de la *cotoire* (art. 4), qui dans le document que nous analysons est faite de petits boutons de perles et d'or émaillé de rouge.

« Ce bijou se retrouve deux fois, en 1588, dans l'inventaire du prince de Condé[1] et plusieurs fois dans l'inventaire de l'amiral

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. Ier.

de Villars, dressé en 1595, où l'une de ces *cotoires*, composée de perles de senteurs, est qualifiée de grande et indiquée pour mettre au cou. Ce serait une sorte de collier composé, d'après ce document, de plusieurs rangs de perles, de gerbes et de vases alternés ou combinés ensemble.

« Or dans les portraits nous ne trouvons guère qu'un collier étroit, serrant le cou, un *carcan* comme l'appelle notre document (art. 8); et un collier beaucoup plus long, composé parfois des mêmes éléments, mais le plus souvent d'un simple rang de perles, et tombant par-dessus le devant du corsage, où il est généralement relevé. Ce collier lorsqu'il est plus développé porte-t-il le nom de *cotoire* ou *cothouère ?* Nous ne le savons.

« M. Germain Bapst, qui s'occupe beaucoup des inventaires, avait pensé que ce bijou est celui que l'on voit dans les portraits de la seconde moitié du XVIe siècle garnissant le bord du corsage, qui est coupé carrément sur la poitrine. Comme il est généralement assez large, sa nature concorderait assez avec les descriptions que donne l'inventaire de Villars.

« Un autre bijou que nous retrouvons dans l'acte de vente de la comtesse de Tonnerre, est l'orillette (art. 7). Nous l'y trouvons cinq fois. D'abord ce sont : deux orillettes, l'une blanche, l'autre noire (art. 10), « une aultre petite brodure d'orillettes de neuf petits dyamens et de dix chattons de perles » (art. 12 et 13), deux autres brodures d'orillettes dont l'une est composée de vingt-cinq élémens.

« Nous avons encore cherché et n'avons rien trouvé, sauf la bande de bijoux qui garnit la coiffe bien connue dont est couverte la tête de quelques dames. Mais cette sorte de bandeau ne garnit que le front. Sur un seul portrait, celui de Claude-Catherine de Betz, duchesse de Clermont, daté de 1577 (cabinet des Estampes), trois perles suspendues à un bouquet de feuilles pendent contre le lobe de l'oreille au-dessus et à côté du pendant et semblent être la terminaison du bandeau, et lui auraient peut-être fait donner le nom d'*orillette*.

« Remarquons qu'avec ces « brodures d'orillettes » on trouve (art. 6, 9, 11, 14 et 15) des brodures qui sont généralement qualifiées de grosses et qui les précèdent le plus ordinairement. Il semblerait que les deux sont employées ensemble dans la toilette de madame la comtesse de Tonnerre.

« Notons qu'il résulte de l'examen de tous les portraits du XVIe siècle.

donnant le détail précis des bijoux, que les dames de cette époque, comme celles d'aujourd'hui, devaient décomposer leurs joyaux pour les disposer sur leurs vêtements suivant les caprices de la mode, et qu'il ne faudrait peut-être pas s'astreindre à chercher une forme différente sous chaque nom nouveau.

« Mais ce qui ne laissera aucune incertitude ce sont les nombreuses paires d'aiguillettes d'or, émaillées ou non (art. 17, 18 et 19). Nous voyons cet ornement employé à profusion dans les costumes d'homme et de femme du milieu du XVIe siècle, pour rattacher les bords des crevés si fréquents dans le vêtement de dessus, qu'il ne semble parfois qu'un réseau destiné à maintenir les flots du linge de la chemise dont on veut laisser aperçevoir la finesse.

« Les questions que nous avons soulevées à propos de cet acte de vente montrent l'intérêt qu'il présente pour l'histoire de la joaillerie et de la bijouterie, aussi proposons nous de le publier[1].

M. de Lasteyrie communique, de la part de M. Durand, correspondant du Comité à Amiens, une notice sur une très curieuse tombe du XIIe siècle conservée au musée d'Épinal, et sur laquelle est sculptée en assez bas-relief la figure de Guy, abbé de Chaumouzey, mort dans les premières années du règne de Philippe-Auguste. Les tombes à effigie de cette date sont assez rares pour qu'il soit intéressant de recueillir et de signaler celles qui ont pu se conserver jusqu'à nous; en conséquence, M. de Lasteyrie demande que la note de M. Durand soit imprimée dans le *Bulletin* et qu'on y joigne une gravure qu'il sera facile de faire avec les photographies envoyées par l'auteur de la communication. — Renvoi au Comité de publication[2].

L'ordre du jour appelle l'examen des propositions de la Commission chargée de reviser la liste des correspondants et membres non résidant du Comité.

Après discussion, le Comité décide la radiation de plusieurs correspondants qui ont cessé depuis longtemps de lui envoyer aucune communication. Il règle ensuite la liste des correspondants honoraires et des membres non résidant, et arrête la liste des nou-

[1] Voir ci-après le texte de ce document, p. 380.
[2] Voir ci-après, p. 383, le texte de cette communication.

veaux correspondants dont la nomination sera proposée à M. le Ministre après avis de la Commission centrale.

La séance est levée à 4 heures et quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,
R. de Lasteyrie,
Membre du Comité.

ACTE DE VENTE DE BIJOUX ET DE VAISSELLE

PAR LOUISE DE CLERMONT, COMTESSE DE TONNERRE, EN 1553.

Communication de M. Max Quantin, membre non résidant du Comité à Auxerre.

Parmi les documents nombreux que contiennent les protocoles de maître Antoine Petitjehan, notaire à Tonnerre au milieu du XVIe siècle, on trouve divers actes passés par la comtesse Louise de Clermont, et notamment une vente de bijoux qui nous a paru offrir un certain intérêt.

Louise de Clermont, devenue comtesse de Tonnerre par suite de la liquidation de la succession de son père, Antoine de Clermont, avait épousé, en 1538, François du Bellay, prince d'Yvetot, et devint veuve en 1553.

Depuis 1552 et 1553, on voit paraître à Tonnerre des «gentilhommes lucquois, Geoffroy et Laurent de Cenamyn», qui étaient probablement des banquiers. Geoffroy figure surtout dans les transactions de la comtesse avec des marchands de bois, et la représente dans des marchés pour la vente des coupes de la forêt de Maulne, commune de Cruzy (Yonne). Il lui avance de l'argent en sommes considérables, reçoit des créances sur les mêmes marchands, prend à bail sa terre de Channes, etc.

La vente de bijoux faite au même Geoffroy, que nous donnons ci-après, présente ce caractère particulier que la comtesse de Tonnerre s'y réserve «de s'aider par forme de précaire des bagues et choses cy dessus vendues, en attendant d'autres bagues qu'elle a commandées à Paris».

Vente par dame Loyse de Clermont, comtesse de Tonnerre, à noble Geoffroy Cesnamyn, gentilhomme lucquois, de bijoux et vaisselle d'argent, etc., moyennant 3883 ℔.

5 juillet 1553.

Fut présente en sa personne haute et puissante dame Loyse de Clermont, contesse de Tonnerre, laquelle tant en son nom que en vertu du pouvoir à elle donné par hault et puissant seigneur messire Françoys du Bellay, chevallier, conte dudict Tonnerre, contenu ès lettres de procuration spécialle, desquelles la teneur est incorporée à la fin de ces présentes, a volontairement recongnu et confessé avoir vendu, ceddé, quictté et transporté à noble homme Geoffroy Cenamyn, gentilhomme Luquoys, à ce présent et acceptant, les chesnes, brodures, carquans, perles et pierres cy-après déclairés, sçavoir :

1. Une chesne d'or sans émal, avec seize pomettes émaillées de blanc; une chesne d'or émaillée de roge.

2. Item, une sainture d'or à l'anticque.

3. Item, deux chesnes de petites perles et d'or, l'une à saindre et l'autre à mectre au col.

4. Item, une cotoire de petitz botons de perles et d'or, émaillée de roge.

5. Item, ung carquan d'or avec des perles enchassez.

6. Item, une brodure d'or à plumes, sans émal.

7. Item, deux orillettes, l'une blanche et l'autre noire.

8. Item, ung petit carquan de lezere vers, le tout poisant neuf mars troys onces et demye, à dix-huit livres l'once : revenant et vaillant treize cens cinquante-neuf livres, compris les perles susdictes extimées et prisées au prix de l'or.

9. Item, plus, une brodure de neuf gros dyamens et dix chattons de perles.

10. Item, une aultre petite brodure d'orillettes de neuf petits dyamens et dix chattons de perles; extimées les deux brodures, neuf cens livres tournois.

11. Item, une grosse brodure de neuf gros doublectz et dix chattons de perles.

12. Item, une aultre petite brodure d'orillettes de dix perles et dix petitz doublectz, vaillantz troys cens livres tournois.

13. Item, une brodure d'orillette de cinq petitz dyamens et huict petitz rubis et douze chattons de perles, prisées cent livres tournois.

14. Item, une grosse brodure d'or en laquelle y a quattre dyamens, cinq rubis et dix chattons de perles, le tout enchassez en or émaillez, et extimez trois cens livres tournois.

15. Item, une brodure émaillée de roge et de blanc avec une brodure d'orillette, extimée quatre vingts livres tournois.

16. Item, une grosse perle en forme d'une poire et une grosse ronde à pomme et deux cens soixante troys perles, le tout extimé troys cens livres.

17. Item, plus trente-troys paires de fers d'éguillettes d'or émaillez de blanc.

18. Item, quarente huict paires de fer d'esguillettes d'or sans esmal, le tout extimé et prisé quatre vingts-dix livres tournois.

19. Item, quarente petites éguillettes d'or émaillées de blanc, vaillant quinze livres.

20. Item, plus trois onces d'autres petitz fers d'or à lances, et aultres petitz botons faictz à bossette, sans émal, vaillantz cinquante six livres.

Lesquelles susdictes dorures et bagues montent et reviennent à la somme de troys mille cinq cens livres tournoys.

21. Item, unze assiettes d'argent, ung assaucier, deux chandeliers, deux sallières, ung grand bassin et une esguière, le tout d'argent, et le tout poisant vingt-six marcs unze unces, qui est à quatorze livres le marc, trois cens quattre-vingts livres, soixante cinq solz tournoys.

Et le tout revenant, compris les bagues d'or cy dessus, à la somme de troys mil huict cens quatre-vingts-troys livres, cinq sols tournoys, à prandre, déduict rabattu, et défalquer sur la somme de huict mille dix livres, trois solz, quatre deniers tournoys, deu audict Cenamyn par lesditz seigneurs conte et contesse, par obligation passée soubs les sceaulx de la prévosté de Paris, par devant Cottereau et Roget, notaires du Roy en son Chastellet de Paris, en datte du treiziesme jour de décembre l'an mil cinq cens cinquante deux. En faisant laquelle vendition et tradicion actuelle, a esté accordé entre lesdictes partyes que ladicte Dame, attendant aultres bagues et besongnes qu'elle dit avoir commandées à faire au lieu de Paris, s'aidera, par forme de précaire tant seulement, des bagues et choses dessusdictes par elles vendues, soubz le voulloir dudict Cenamyn tant seullement.

Car ainsy, etc..... si comme, etc..... promectant, obligeant, renonceant, etc.....

Faict et passé audict Tonnerre, es présences de honnorables hommes et sages maistres Françoys Pynot, licencié es loix, bailly de Tonnerre, et maistre Anthoine Branche, aussi licencié es loix, demourans audict Tonnerre, tesmoings, le cinquiesme jour du moys de juillet l'an mil cinq cens cinquante troys.

Signé : Petitjehan.

(Arch. de l'Yonne, E 653 Protocole de Petitjehan, notaire à Tonnerre.)

TOMBE DE GUY, ABBÉ DE CHAUMOUZEY.

(Communication de M. Georges Durand, correspondant du Comité à Amiens.)

Il ne reste plus rien pour ainsi dire de l'église et des bâtiments de l'ancienne abbaye de Chaumouzey [1]. L'église avait été consacrée en 1107 par Richard, évêque d'Albano, légat du Saint-Siège [2]. A la fin du siècle dernier la nef primitive existait encore; le chœur avait été refait en 1713 [3]. Le musée d'Épinal en a recueilli quelques débris, dont le plus curieux est sans contredit la belle pierre tombale qui se trouvait jadis dans le chœur de l'église [4] et dont voici une reproduction (Planche XVI).

C'est une dalle en grès rouge d'un grain assez gros; elle forme un trapèze peu prononcé et mesure en longueur $1^{m},93$, en largeur à la tête 61 centimètres, aux pieds 52 centimètres et en épaisseur 13 centimètres.

Sur une bordure qui fait le tour de la pierre on lit cette inscription en deux distiques :

IVRIS·ITER·VIA·IVSTITIE·FLOS·RELIGIONIS
QVI·IACET·HIC·ABBAS·NOMINE·GVIDO·FVIT
HIC·NOE·IOB·DANIEL·TRIPL [5]..... REFVLSIT
DVM·RECTOR·PATIENS·CASTVS·VBIQVE·FVIT

Guy fut le sixième abbé de Chaumouzey; on voit figurer son nom dans plusieurs actes de 1172 à 1182 [6]. C'est à peu près

[1] Vosges, arrondissement et canton d'Épinal. Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Toul, puis de Saint-Dié, fondée vers l'an 1090, en l'honneur de Notre-Dame, par Sherus, prêtre d'Épinal et plus tard abbé de Saint-Toul. (*Gallia christiana*, t. XIII, col. 1419.)

[2] Chronique de Chaumouzey. Dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, 1728, in-fol., t. I, col. 1198, 1206. — *Gallia christiana*, t. XIII, col. 995, 1422.

[3] Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, Nancy, 1779, 4 vol. in-4°, t. II, p. 160.

[4] Ruyr, *Recherche des sainctes antiquités de la Vosge*, Épinal, 1634, in-4°, p. 383. — *Gallia christiana*, t. XIII, col. 1422.

[5] Cassure d'environ 20 centimètres dans la pierre. Il y avait : *Triplici virtute refulsit.* (Ruyr, *loc. cit.*, p. 383.)

[6] *Gallia christiana*, t. XIII, col. 1422. Ruyr, *loc. cit.*, p. 382. Dom Calmet,

tout ce qu'on sait de ce personnage, qui a dû pourtant jouir de quelque notoriété à son époque, et notre épitaphe dans son style ampoulé, si à la mode au XIIe siècle, ne nous en apprend guère davantage.

L'inscription sert d'encadrement à une représentation en pied de l'abbé, sculptée en bas-relief assez plat et peu fouillé. Il est revêtu des ornements sacerdotaux : la chasuble, ornée par devant d'un orfroi en forme d'Y à peine visible et d'une espèce de pectoral rectangulaire, est peu drapée, arrondie par derrière et très courte par devant, suivant une mode qui prévalut dans certains diocèses aux Xe et XIe siècles[2], mais qui était presque totalement abandonnée à la fin du XIIe, du moins en Occident, car on sait que c'est une forme analogue qui est encore usitée aujourd'hui dans l'église grecque.

La chasuble ainsi relevée laisse apercevoir l'étole ornée d'une espèce de broderie losangée, et garnie de franges à ses extrémités ainsi que le *cingulum* ou ceinture, dont les deux bouts ramenés en avant sont munis de petits glands. Le fanon ou manipule, porté au bras gauche et non plus dans la main, est de même dessin que l'étole. L'aube à petits plis est toute unie, sans parements, et laisse apercevoir le collet de l'amict, qui est également uni et sans broderies. Les sandales sont à bouts pointus. Dans sa main droite l'abbé tient un livre fermé et de l'autre une crosse à volute fort simple séparée de la hampe par un nœud, la pointe appuyée contre le pied droit; c'est d'ailleurs le seul des *pontificalia :* on ne voit ni mitre, ni tunique, ni dalmatique; la main est trop abîmée pour qu'on puisse savoir s'il portait l'anneau. La tête également très fruste repose sur un carreau.

Cette pierre tombale émergeait sur le sol de toute son épaisseur; la tranche est décorée d'assez jolis ornements sculptés dans le goût rhénan et d'un dessin varié. Ce sont des guirlandes d'une vigne fantaisiste avec animaux monstrueux mordant dans des grappes, rinceaux, palmettes, etc.

Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine, t. II, pr., col. 365, 366. *Documents sur l'histoire des Vosges*, t. IV, 1877, in-8°, p. 53, et t. VII, 1882, in-8°, p. 7 et 10.

(2) Voir la chasuble que porte un évêque dans une miniature du *Commentarium Haimonis episcopi*, à la Bibliothèque nationale, fonds Saint-Germain, latin n° 303, XIIe siècle, et celle de l'archevêque Stigant dans la tapisserie de Bayeux. (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, t. III, p. 144, fig. 3 et 4.)

Héliog. Dujardin

TOMBE DE GUY

Abbé de Chaumouzey

Les tombes à effigies de cette époque sont fort rares. On peut rapprocher de celle-ci celle de S. Memmie à Châlons-sur-Marne[1], qui est beaucoup moins bien conservée. Il ne nous a donc pas paru sans intérêt de signaler ce petit monument encore inédit.

[1] Caumont, *Abécédaire ou Rudiment d'archéologie. Architecture religieuse* (édit. de 1869), p. 331.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle au Comité les pertes cruelles qu'il a faites pendant les vacances, par la mort de MM. Demay et Desjardins.

« M. Germain Demay n'appartenait au Comité que depuis peu d'années. Il y était entré avec la réputation bien justifiée d'être l'homme de France le plus versé dans l'étude des sceaux du moyen âge; ses magnifiques travaux sur les sceaux de la Flandre, de la Picardie, de la Normandie, son curieux livre sur le costume d'après les sceaux, ont montré ce qu'un esprit laborieux et ingénieux pouvait tirer de renseignements curieux de ces fragiles objets. Germain Demay s'est montré toute sa vie un travailleur acharné; au milieu même de la maladie qui devait l'enlever, il continuait avec ardeur l'impression de ce beau recueil des sceaux de la collection Clairambault, dont le Comité lui avait confié la publication. Il sentait la mort venir et ne voulait point laisser son œuvre inachevée; son courage a triomphé du mal, et le matin même du jour où il rendait le dernier soupir, il eut la consolation de recevoir le premier exemplaire de son livre que l'Imprimerie nationale venait d'achever.

« Homme modeste autant qu'instruit, Germain Demay ne comptait que des amis, et les regrets qu'il laisse parmi nous sont unanimes.

« La tombe de Demay était à peine fermée quand la mort est venue frapper un autre membre du Comité, Ernest Desjardins. Celui-ci occupait une place éminente dans ce groupe de savants qui, à la suite de Léon Renier, ont renouvelé parmi nous l'étude de l'épigraphie latine. Son édition de la Table de Peutinger, son grand ouvrage sur la géographie de la Gaule romaine sont des livres connus de tous. Ernest Desjardins était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1875; il fut pendant longtemps un des membres les plus actifs de la Commission de géographie de la Gaule. L'état de sa santé ne lui a pas permis de prêter aux travaux

du Comité tout le concours qu'on pouvait attendre de lui. Notre Bulletin cependant contient plusieurs rapports de lui, et les membres de la Commission de Tunisie ont eu plus d'une occasion de mettre à profit la science épigraphique de cet érudit doublé d'un homme d'esprit. »

M. le Président exprime, en terminant, le souhait que des notices sur la vie et les travaux de ces deux regrettés collègues soient insérées dans le Bulletin du Comité. M. Guiffrey veut bien se charger d'en écrire une sur Germain Demay; M. Delafosse sur Ernest Desjardins.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société archéologique de Montpellier demande à être reconnue d'utilité publique. — Renvoi à M. Anatole de Barthélemy.

M. Barbier de Montault, correspondant du Ministère à Poitiers, communique l'empreinte d'un fer à hosties recueilli par lui à Chaudron (Maine-et-Loire). — Renvoi à M. Darcel.

M. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, envoie l'estampage de de trois fers à hosties conservés à Dampierre-sur-Boutonne (Charente-Inférieure). — Renvoi à M. Darcel.

M. Buhot de Kersers, membre non résidant du Comité à Bourges, transmet une notice de M. des Méloizes sur la découverte d'une barque antique en bois. — Renvoi à M. Bertrand.

M. l'abbé Cerf, correspondant du Ministère à Reims, envoie une notice sur l'autel de Saint-Barthélemy à la cathédrale de Reims, et sur le sculpteur Pierre Jacques. — Renvoi à M. Courajod.

M. Chousserie, vice-consul de France à Kustendjé, envoie un nouveau rapport, accompagné de cartes et de dessins, sur l'ancienne Tomis, aujourd'hui Kustendjé. — Renvoi à M. Chabouillet.

M. le vicomte de Colleville, sous-préfet de Quimperlé, envoie une notice sur les vestiges romains de Chef-Fontaine-en-Melloc, près de Quimperlé. — Renvoi à M. Anatole de Barthélemy.

M. Flouest, correspondant du Ministère à Lugny (Côte-d'Or), envoie une note sur la découverte de quatre sépultures à Cusey (Haute-Marne). — Renvoi à M. Bertrand.

M. Lhuillier, correspondant du Ministère à Melun, adresse une note sur la découverte d'un hypogée préhistorique près de Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne). — Renvoi à M. Bertrand.

Imprimerie nationale.

M. Léon Maître, correspondant du Ministère à Nantes, envoie un nouveau rapport sur les fouilles de Mauves, avec cinq planches. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. de Martonne, archiviste de la Mayenne, envoie une note sur une découverte d'une tombe antique. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Henri Mathieu envoie trois notices sur des questions d'archéologie égyptienne. — Renvoi à M. Maspéro.

M. Léon Morel, correspondant du Ministère à Carpentras, envoie le moulage d'une inscription découverte à Venasque. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Pouy, correspondant du Ministère à Amiens, envoie une note sur une statue récemment découverte dans la Somme. — Renvoi à M. Chabouillet.

Le même correspondant envoie une note sur une Vierge en bois sculpté. — Renvoi à M. Müntz.

M. Saint-Joanny, archiviste de la Seine, envoie une étude sur le mobilier d'un savant du XVIIIe siècle, Jean-Charles Borda. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. Ambroise Tardieu, à Herment (Puy-de-Dôme), envoie le calque d'une inscription conservée à la Celette (Puy-de-Dôme), — renvoi à de M. Lasteyrie, — et une notice sur un tableau du Guide conservé dans l'église d'Herment. — Renvoi à M. de Montaiglon.

M. l'abbé Verlaque, correspondant du Ministère à la Seyne (Var), envoie une notice sur l'église de Six-Fours (Var) et une seconde notice sur l'église Sainte-Marie de la Gayolle (Var). — Renvoi à M. de Lasteyrie.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par les auteurs :

Le reliquaire du denier de Judas à Rome, par M. Barbier de Montault.

Note sur des carreaux émaillés de la Champagne, par M. le baron de Baye.

1° *Une sculpture lorraine à Strasbourg avant 1870;* 2° *Le buste de Saint-Adelphe jadis à Neuwiller;* 3° *La ville de Saint-Hippolyte de 1555 à 1616. La pierre d'Obry de Widranges*, par M. Benoit.

Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainant avant le XVe siècle, 3 vol. in-4°, par M. l'abbé Dehaisne.

1° *Le char de la sépulture gauloise de la Bouvandaie;* 2° *Antiquités gauloises de la Haute-Marne*, par M. Flouest.

Les émaux limousins de la collection Basilewsky, à Saint-Pétersbourg. Le tryptique de la cathédrale de Chartres, par M. de Linas.

Le chateau de Montataire, par M. de Marsy.

Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne, 5e fascicule, par M. Pilloy.

Notice sur l'église de Saint-Maximin, par M. Rostan.

Note sur une vente de pièces de monnaies carlovingiennes intéressant le Poitou, par M. Ducrocq.

M. Darcel fait un rapport sur trois fers à hosties du XIIIe siècle dont l'empreinte a été relevée par M. l'abbé Barbier de Montault, au mois de juillet dernier, à l'exposition rétrospective de Limoges :

« Deux de ces fers qui sont destinés à fabriquer la grande et la petite hostie semblent appartenir au XIVe siècle, et présentent cette particularité d'être poinçonnés. Notre correspondant croit que le poinçon est composé de deux C adossés, posés horizontalement au-dessus d'un annelet. On y verrait plutôt, d'après l'estampage, un calice sous une hostie, s'il n'y avait pas un signe en forme d'S posé transversalement au-dessus de ce qui figurerait la coupe.

« M. l'abbé Barbier de Montault pense que ce poinçon, identique sur les deux fers à hosties qui appartiennent à deux paroisses différentes, « doit être celui du graveur, ou peut-être plus probablement du contrôle de la pièce ». Mais quel serait ce contrôle?

« Sur l'une des hosties le Christ en Majesté est inséré dans un carré inscrit dans l'un des anneaux qui limitent le champ de l'hostie. D'après M. l'abbé X. Barbier de Montault, ce carré serait une auréole en losange. Ne serait-il pas plus naturel d'y voir plutôt un simple ornement.

« A propos du moule à dix-huit petites hosties réunies sur la même plaque, notre correspondant fait la remarque que c'est pour la première fois qu'il rencontre cette disposition; la petite hostie était d'habitude jointe à la grande sur un moule commun.

« Tous ces moules, d'une exécution assez barbare quant aux figures, ne montrent un peu d'élégance que dans les lettres des monogrammes. Aussi le rapporteur propose-t-il seulement d'en déposer les estampages au musée de Cluny, conformément d'ailleurs au désir exprimé par M. l'abbé Barbier de Montault. »

M. Müntz fait un rapport sommaire sur une communication de M. le Dr Barthélemy intitulée : *Les argentiers et les brodeurs de Marseille pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles.*

« A diverses reprises déjà, M. le Dr Barthélemy a communiqué au Comité des documents d'un sérieux intérêt sur l'histoire de l'art à Marseille pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles.

« Son nouvel envoi fait suite à ces recherches, que l'on ne saurait trop encourager : il est consacré aux argentiers (il serait plus exact de dire orfèvres, car il s'agit d'artistes proprement dits, non d'administrateurs) ainsi qu'aux brodeurs.

« M. Barthélemy ne se contente pas de nous faire connaître les noms et la biographie des orfèvres fixés à Marseille; il nous entretient en même temps de l'histoire de plusieurs ouvrages importants d'orfèvrerie conservés dans cette ville vers la fin du moyen âge, et notamment d'une rose d'or donnée par le roi Louis Ier de Sicile au couvent des Frères mineurs. Il aurait été intéressant d'apprendre, à ce sujet, si cette rose d'or n'était pas un don du pape. Nous savons précisément que la reine Jeanne Ire de Naples, dont Louis Ier fut l'héritier, avait reçu du pape Urbain V un de ces bijoux si enviés.

« En résumé, les documents réunis par M. le Dr Barthélemy complètent de la façon la plus utile ceux qu'il a publiés précédemment sur les peintres, les sculpteurs et les verriers de Marseille, et il est à désirer qu'ils soient insérés le plus promptement possible dans le *Bulletin archéologique.* » — Renvoi au Comité de publication.

M. de Lasteyrie communique une notice de M. Magne, architecte de la Commission des Monuments historiques, sur des sépultures de l'époque mérovingienne découvertes à Ermont (Seine-et-Oise), par suite des fouilles récemment entreprises pour la reconstruction de l'église de ce lieu. Il propose l'impression de ce travail dans le *Bulletin.* — Renvoi au Comité de publication.

M. de Lasteyrie lit une note sur une inscription chrétienne qu'il a remarquée au Musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

M. de Lasteyrie rend compte des fouilles qui viennent d'être entreprises sur les ordres de la Commission des Monuments historiques et sous la direction de M. Suisse, architecte de cette Com-

mission, dans l'ancienne église Saint-Étienne à Dijon. On a trouvé sous le sol du chœur de cet édifice les restes de l'abside de l'église dédiée en 1077 par l'archevêque de Vienne Guermond. On savait par d'anciens textes que cette église avait été construite sur le bord même du castrum gallo-romain. Les fouilles viennent de confirmer ce qu'on savait par les textes. On a en effet mis à jour les substructions d'une partie encore bien conservée de l'ancien rempart du IVe siècle. On y a trouvé de nombreux fragments de sculptures d'un assez bon style, entre autres une stèle, malheureusement sans inscription, représentant un personnage en pied accompagné d'un chien. La Commission des Monuments historiques, qui s'est vivement intéressée à ces fouilles, a voté une nouvelle allocation à M. Suisse pour lui permettre de les continuer. M. de Lasteyrie ne manquera pas d'en faire connaître les résultats ultérieurs au Comité.

M. Courajon entretient le Comité d'une visite récente qu'il a faite au musée archéologique du Puy. Cette communication est renvoyée à l'examen de la Commission des musées.

La séance est levée à 4 heures et quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

DOCUMENTS INÉDITS SUR LES ARGENTIERS

ET LES BRODEURS À MARSEILLE

PENDANT LES XIVe, XVe ET XVIe SIÈCLES.

Communication de M. le docteur L. Barthélemy, correspondant du Ministère, à Marseille.

L'accueil bienveillant fait à notre dernier envoi sur les peintres, les verriers et les sculpteurs de Marseille au moyen âge [1] nous encourage à présenter quelques documents inédits sur les argentiers

[1] Voir le *Bulletin archéologique* de 1885, p. 371 à 459.

et les brodeurs qui ont travaillé dans la même ville. Quoique moins nombreux et moins intéressants que les premiers, ils prouveront encore que Marseille, ville commerçante par excellence, avait conservé le goût artistique et qu'elle ne fut pas toujours tributaire de l'étranger pour la décoration de ses églises.

Ces documents exclusivement puisés dans les archives des notaires auraient été plus abondants si nous n'avions cru nécessaire d'élaguer les prix faits d'objets d'art dont la description trop sommaire ne présentait qu'un médiocre intérêt.

ARGENTIERS.

Les nombreux objets d'art mentionnés dans les inventaires des églises marseillaises pendant le XIVe siècle nous donnent la certitude qu'elles étaient richement ornées de reliquaires et de bustes ou statuettes d'or et d'argent; cependant on y chercherait en vain le nom des artistes qui en furent les auteurs.

Les plus remarquables de ces joyaux disparus étaient :

1° Une statuette d'argent doré donnée vers le milieu du XIVe siècle au couvent des Frères mineurs de Saint-Louis par Hugues de Baux, au nom du duc de Calabre, dont il est fait mention dans un acte du 8 août 1405 (prot. d'A. Lombard; Me de Laget);

2° Un buste d'argent du poids de 10 marcs, dont la tête peinte en carnation renfermait le chef d'une des Onze mille vierges; il représentait une jeune femme ayant de longs cheveux d'argent doré tombant sur la poitrine, au milieu de laquelle étaient placés trois émaux fins. Ce buste, donné au couvent de Saint-Victor par l'abbé Étienne de Clapiers, fut mis sous la sauvegarde de Jacques de Vaquières, sacriste du monastère, le 24 mars 1355 (anc. st.), ainsi qu'une autre image d'argent du poids de 7 marcs, y compris le piédestal représentant sainte Marie-Madeleine (prot. de P. Gamel, aux Arch. munic.);

3° Une rose d'or donnée au couvent des Frères mineurs pour orner le chef de saint Louis, évêque, par Louis Ier, roi de Sicile, avant son départ de Marseille pour délivrer la reine Jeanne, prisonnière en Italie [1]. (Prot. de Fresquière de 1394; Me Decormis.)

Cette rose d'or avec incrustation de trois saphirs, dont un gros

[1] Ruffi, *Hist. de Marseille*, t. II, p. 104.

et deux moyens, et deux balays, fut confiée plusieurs fois par le couvent aux consuls de la ville lorsqu'elle était obérée. Ceux-ci la donnèrent en gage d'abord à Guillaume Vivaud pour un prêt de 100 florins d'or en 1388, et l'année suivante à noble Jean Martin pour 400 florins, en ajoutant à ce gage la couronne d'argent enrichie de perles de Raymond Audibert et cinq tasses d'argent appartenant à divers (prot. de L. Aycard; Me de Laget); enfin en 1394 elle fut livrée par Barthélemy Roland, gardien du couvent, à Julien de Casalibus pour être vendue au meilleur prix possible à Avignon.

Le Conseil de Marseille, qui avait droit de surveillance sur le mobilier des églises, s'opposa-t-il à la vente? Nous l'ignorons, toujours est-il que le 24 janvier 1395 cette rose d'or se trouvait séquestrée dans les mains de Jean de Boniface, consul de la ville, et que ce jour-là Guillaume Giraud, délégué du Conseil, et Jean Aycard, nouveau gardien du couvent, la livrèrent au même Julien de Casalibus pour être vendue et le prix en être versé au gardien et au député municipal (prot. de Fresquière; Me Decormis);

4° Nous mentionnerons en dernier lieu, comme ouvrage remarquable d'orfèvrerie, *quemdam potum auri cum perlis grossis seu lapidibus preciosis, sicut sunt saphiri, adamantes seu dyamantes atque balayscii*, que noble François Gal vendit le 14 avril 1391 à deux marchands de Marseille, Julien de Casalibus et Antoine de Jérusalem, au prix de 950 florins d'or d'une valeur de 12 gros d'argent (prot. de L. Aycard; Me de Laget).

Les inventaires civils rédigés par les notaires prouvent que pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles les familles nobles, les marchands, les artisans et même le menu peuple possédaient de nombreux bijoux tels qu'anneaux, bandeaux, couronnes et ceintures d'or et d'argent, enrichis de perles et pierres précieuses, ainsi que des tasses et quelques rares cuillers d'argent. Nous n'avons trouvé jusqu'à ce jour aucune commande de ces divers objets dont la plupart devaient être faits d'avance et livrés tels quels aux acheteurs; c'est certainement à cette dernière cause qu'il faut attribuer le peu de renseignements trouvés sur les œuvres d'orfèvrerie que nous allons passer en revue.

1361. — Rostaing Flor de Leon, aurifaber Massilie. Cet orfèvre s'engage, le 2 septembre, à fabriquer une croix d'argent pour le couvent du Mont-Carmel dont Raymond de Lanceis est vicaire. Ce dernier devait fournir l'argent, l'or, les pierres précieuses et toutes

autres choses nécessaires à la confection de la croix, et l'orfèvre était tenu de la faire poinçonner de la marque de la ville. (Fonds latin, nouv. acquis. — Mortreuil; mss. de la Bibliot. nation., t. XVIII, p. 138.)

1394-1409. — Bertrand de Velaux, de Marseille. Cet orfèvre fut de ceux choisis par les délégués de la commune et du chapitre pour refaire l'antique châsse de saint Lazare conservée dans la cathédrale la Major de Marseille. L'historien Ruffi parle longuement de ce fait[1]; il est constant, d'après lui et d'après les actes qu'il a cités et dont nous avons retrouvé une grande partie, que l'appel fait par les administrations civile et ecclésiastique à la générosité des habitants fut largement entendu; car en peu d'années les dons et legs produisirent plus de 351 marcs d'argent et plus de 2,000 florins d'or fournis par les grandes familles marseillaises. Beaucoup de fidèles de médiocre condition contribuèrent également à cette grande œuvre en livrant à la fonte des tasses d'argent émaillées ou non, des cuillers, des chapelets et des ceintures de soie ou de cuir garnies de boutons et d'agrafes d'argent.

A propos de la transformation de la châsse de saint Lazare, Ruffi, d'ordinaire si exact, a commis deux légères erreurs que nous croyons utile de signaler :

1° La couronne enrichie de perles donnée par Melchion de Vaquières, guéri d'une maladie grave, pour acquitter un vœu fait par sa mère Batronne, n'était pas en or, comme le dit cet auteur; un acte du 1er octobre 1394 constate qu'elle était en argent doré et incrustée de perles et de pierres précieuses (prot. de Barbani; Me de Laget);

2° Le don fait par Jacques de Favas, seigneur de Châteauneuf-les-Martigues, ne fut pas du quart de ses biens, mais seulement du quart de ce qui lui avait été volé par Louis Gautier, capitaine d'un de ses navires, et de la quatrième partie des perles remises en dépôt à Guillaume-Pierre de Lascaris, ancien viguier de Marseille (acte du 13 mai 1405; prot. du même notaire).

Nous n'avons pu retrouver l'original de la convention passée le 19 novembre 1389 par les délégués du chapitre et de la ville avec les argentiers, mais la partie publiée par Belsunce[2] nous fait connaître par à peu près la forme et la composition du reliquaire.

[1] Ruffi, *Hist. de Marseille*, t. II, p. 6.

[2] *Antiquités de l'église de Marseille*, t. II, p. 635.

« Forma ipsius (capitis) erit ut sequitur; videlicet, formam capitis et imaginem B. Marie Magdelene et B. Marthe ac intablamenti sive scabelli ipsius capitis facient et edificabunt dicti magistri aurifabri juxta modum similem et formam capitis B. Ludovici Massilie; hoc excepto: quod in pede sive scabello ac etiam in columna, formam dabunt et facient eique in pede capitis gloriosi martyris B. Victoris dicte civitatis, vitam B. Lazari in ipso intablamento circumcirca honorifice operando... »

Quoique les noms des maîtres argentiers ne soient pas cités par Belsunce, nous savons par divers actes que Bertrand de Velaux, Vincent de la Motte, du diocèse de Rouen, et Palamèdes de Saint-Laurent, dont nous aurons bientôt à parler, travaillèrent successivement à la confection du reliquaire depuis le mois de juillet 1394 jusqu'en septembre 1442.

Les legs n'étant pas tous immédiatement réalisables, les délégués empruntèrent pour trois ans, le 17 juillet 1394, la somme de 300 florins à Bertrand de Jérusalem et lui donnèrent en nantissement une mitre avec ses pendants, munie de perles et de pierres précieuses, une crosse et deux croix pontificales en argent doré du poids de 32 marcs que le chapitre leur avait confiées; une grande partie de cette somme fut donnée, le 7 août suivant, à Bertrand de Velaux pour continuer son travail (prot. de Barbani; Me de Laget), et à diverses reprises il lui fut remis jusqu'en 1399 des tasses, ceintures, plats, cuillers et écuelles d'argent pour être employés à la même œuvre.

A cette dernière date, Bertrand avait terminé le revêtement du chef de saint Lazare avec les 200 francs d'or, valant chacun 40 sous de royaux, légués par Antoine Gratian « operi constructionis et fabrice ac edificio seu refectioni crustamenti argentei gloriosi capitis beati Lazari (prot. de L. Aycard; Me de Laget) [1], ainsi que les statues de sainte Marie-Madeleine et de sainte Marthe.

Les œuvres de Bertrand nous sont inconnues jusqu'en 1409. A cette date, Jean Hugolin, originaire de Pontevès, vicaire perpétuel de Barjols et curé de l'église des Accoules de Marseille, lui donne à prix fait, le 4 mars, la confection d'une belle croix en argent doré déjà commencée; elle portera l'effigie de Notre-Seigneur,

[1] Cette réfection vise un ancien revêtement d'argent dans lequel on renferma la tête de saint Lazare en 1358, d'après la chronique de Saint-Victor.

celles des quatre évangélistes, et elle sera recouverte de verres doubles, pour la pose et fourniture desquels l'argentier recevra 12 florins d'or.

Le curé s'oblige à fournir le nécessaire en or et argent et même le cuivre pour la pomme du pied de la croix, si l'argent venait à lui manquer, et à donner pour la main-d'œuvre 4 florins d'or par marc d'argent ou de cuivre employé. Bertrand reçoit immédiatement 15 marcs d'argent fin pour la croix, et 22 florins d'or et 6 gros et demi en argent et blé, comme acompte de son salaire[1].

Après la signature de l'acte, Hugolin déclare que l'argent à employer pour la croix étant le produit de dons volontaires faits à cette intention depuis de nombreuses années par des âmes pieuses, elle ne devra jamais être aliénée ni sortir de l'église sous quelque prétexte que ce soit; il manifeste en même temps le désir que le conseil de la ville chargé de nommer les obriers de l'église leur adjoigne l'un de ses syndics pour faire exécuter sa volonté.

Nous ne connaissons pas d'autres travaux d'orfèvrerie faits par Bertrand; il apparaît quelquefois comme témoin, mais nous ne l'avons trouvé réellement agissant que dans un acte du 22 octobre 1409 où il prend pour ouvrier pendant un an Jean de Troyes, *alias* l'Évêque, citoyen marseillais. Les conditions de l'engagement nous paraissent dignes d'être reproduites en entier; elles sont assez clairement exprimées pour se passer de commentaire.

« Johannes de Troyas locavit et conduxit se et opera sua licita et honesta magistro Bernardo de Vellaucio, argentario de Massilia, presenti et conducenti pro se et suis, ad sibi serviendum fideliter in arte argentarie et aliis licitis et honestis ad tempus unius anni, a festo Omnium sanctorum proxime futuro in antea computandi, loquerio victus et duarum cannarum panni, ad rationem XIV grossorum pro canna, trium bracarum, et trium camisiarum, et unius paris caligarum precio septem grossorum, ac omnium singularium et necessariorum dicto durante tempore.

« Et propterea promisit esse legalis et fidelis et non desemparare pro alio, confitens habuisse dictas caligas et 11 cannas panni, bracas et camisias.

« Hoc de pacto, quod casu quo dictus Johannes exiret seu dimitteret dictum Bertrandum quoquomodo infra dictum annum, quod

[1] Voir ci-après pièce justif. n° 1.

teneatur ipsi Bertrando restituere dictas raubam, caligas et camisias. Actum Massilie.» (Prot. d'Avent. Rodetty; Me de Laget.)

1399-1441. — Vincenot ou Vincent de la Mothe, diocèse de Rouen, orfèvre de Marseille. Au moment ou Bertrand de Velaux venait de terminer la partie intérieure du reliquaire dont il s'était chargé, c'est-à-dire les statuettes et le buste du saint, Guillaume Letort, évêque de Marseille, assisté de son chapitre, confia à Vincent par acte du 8 juillet 1399 la composition de la châsse qui devait contenir le chef et les reliques — «Caput argenteum ubi reconduntur caput et reliquie dicti gloriosi martyris» — et lui remit 47 marcs d'argent fin pour commencer l'œuvre. (Prot. de Barbani; Me de Laget.)

Vincent les détourna de leur destination, peut-être s'en servit-il pour éteindre une dette contractée l'année suivante envers les Célestins d'Avignon et du Pont-de-Sorgues (prot. de P. Calvin; Me de Laget). Quoi qu'il en soit, poursuivi en restitution par le chapitre, il fut condamné à la prison. Il y était encore le 8 juin 1403, lorsque Jean de Boniface, prévôt de la Major, et les chanoines, en l'absence de l'évêque, eurent pitié de lui et passèrent une nouvelle convention par laquelle Vincent s'obligea à indemniser le chapitre en faisant l'abandon des 3 francs d'or, valant chacun 15 gros d'argent par marc employé, qu'il devait recevoir pour sa main-d'œuvre jusqu'à complet payement des 47 marcs d'argent dont il avoue avoir fait un usage illicite. Il prit de plus l'engagement de terminer la châsse moyennant la fourniture des 50 marcs d'argent que Jacques de Favas avait fait vœu de donner. La conduite passée de Vincent autorisant le chapitre à se méfier de lui, il ne reçut désormais que 4 marcs à la fois pour continuer son ouvrage (prot. de Barbani). Le reliquaire étant terminé, le chapitre lui donna encore, en 1406, 12 marcs et 6 onces d'argent fin pour parachever la mitre et les fanons du glorieux chef de saint Lazare. (Prot. d'Isnard Paul; Me de Laget.)

Avant de continuer ce que nous avons à dire de l'argentier Vincent, qu'il nous soit permis de placer ici une courte digression destinée à faire connaître la valeur intrinsèque d'une partie de ce reliquaire donnée en nantissement à l'occasion d'un emprunt. Ruffi raconte[1] qu'après l'invasion de Marseille par les Cata-

[1] *Hist. de Marseille*, t. II, p. 7.

lans en 1423, le conseil communal voulant pourvoir à l'armement de la ville, engagea à divers marchands d'Avignon, pour la somme de 6,500 florins, la châsse de saint Lazare avec les images des saintes Marthe et Madeleine, sans indiquer le poids des objets mis en gage, ce qui serait fort intéressant à connaître.

Or il résulte d'un acte du 17 juillet 1424 que la remise faite aux consuls par l'évêque Paul de Sade et les chanoines ne comprenait qu'une partie du reliquaire, c'est-à-dire « scabellum de argento et duas imagines beatarum Magdalenes et Marthe, sororum ipsius sancti (Lazari), deauratas, ponderantes unum quintale, tres libras et mediam, et pedemrectum sive massonariam ipsius capitis dicti sancti ponderis viginti librarum; et sic soma ponderis predictorum scabelli, imaginum et massonarie, ut dicunt, est unius quintalis, viginti trium librarum et medie ». (Prot. d'Avent. Rodetty, fol. 1; Me de Laget.) [1]

Nous ne trouvons plus mention de Vincent de la Mothe jusqu'au 6 décembre 1441. Ce jour-là le chanoine Laurent Raynaud, prieur claustral du monastère de Pignans (Var), lui donne le prix fait d'une croix du poids de 10 marcs d'argent fin, au titre de Marseille, où seront représentés en relief l'image du Crucifix, celles

[1] Cet acte est resté inconnu de tous les historiens provençaux, ainsi que l'avoue Belzunce (*Antiq. de l'église de Marseille*, t. II, p. 592, note), et même de l'auteur moderne de l'Armorial des évêques de Marseille. D'après ce document, le conseil communal, craignant une nouvelle invasion catalane, délibéra, le 14 janvier 1424, de se faire remettre les reliquaires, joyaux et les cloches des églises pour les offrir en gage à divers marchands qui leur feraient l'avance d'environ 6,700 florins destinés à l'armement de la ville. La commune fixa son choix sur le reliquaire de saint Lazare qui lui parut suffisant pour faciliter son emprunt.

Le 17, les quatre syndics Jean Raynaud, docteur en droit, Antoine Arnaud, jurisconsulte, Guillaume Bonnet, artisan, et Raymond Blancard, marchand, dix-huit conseillers et trois cent quatre-vingt-quatre habitants réunis dans une salle de l'évêché reçurent des mains de l'évêque Paul de Sade, de Louis Terrail, prévôt du chapitre, et des chanoines Antoine Giniès, Augier Clerc et Antoine de Moustiers la partie du reliquaire à engager; en échange, les mandataires de la ville et les citoyens présents cautionnèrent les revenus de la commune et leurs biens propres avec promesse de rendre dans un an à l'évêché, et dans leur intégrité, les joyaux reçus en dépôt qu'ils consignèrent immédiatement à Langier, évêque de Gap et à Foulques d'Agout, seigneur de Forcalquier.

D'après une feuille volante annexée à l'acte, la restitution des joyaux ne fut faite à l'official, au prévôt et aux chanoines que le vendredi, 1er mars 1426, par le viguier royal Pierre de Glandèves et les syndics Jean de Boniface, Raymond Blancard et Hugues Baron.

des quatre Évangélistes, et par derrière l'Agnus Dei. Elle devra être confectionnée suivant le modèle dessiné sur une feuille de papier déposée entre les mains du notaire.

Vincent renonce à tout salaire pour dorer la croix, mais le chanoine lui donnera pour sa main-d'œuvre vingt et un francs d'or de quarante sous de royaux chacun, à diminuer ou à augmenter suivant le poids du métal employé. Le chanoine lui remet en acompte cinq florins d'or et cinq marcs d'argent, à travailler. Lorsque la croix aura été livrée au chanoine ou à son frère, Antoine Raynaud, notaire à Marseille, l'argentier recevra le reste de son salaire et les cinq marcs d'argent avancés par lui [1].

Vincent de la Mothe fit souche à Marseille sans que nous puissions indiquer la filiation et les œuvres de ses descendants, qui exercèrent la même profession que leur ancêtre : Du Rostaing de la Mothe apparaît deux fois dans nos actes, 1° en 1465, comme faisant partie des orfèvres qui fondent une chapelle dédiée à Saint-Éloy dans l'église inférieure des Accoules en compagnie de ses confrères Guillaume de Mercurio, Gabriel Abeille, Michel Guillermet, Claude Aninat et Hugues Bordel ; 2° en 1498, acceptant pour apprenti, à la recommandation de Pierre Bras, sculpteur de Montpellier, Jodocus Corneille, de Leyde en Hollande; Jean de la Mothe, qui échange le 30 novembre 1525 une vigne qu'il possède dans un faubourg d'Aubagne contre une partie de moulin à tan appartenant à Antoine Fouques.

1425-1442. — Palamèdes de Saint-Laurent. Le 21 novembre 1425, Palamèdes estime, à la demande des moines de Saint-Victor de Marseille, la valeur de neuf tasses d'argent dont plusieurs portent la marque de Bertrand de Velaux et de Jacques Deprat, orfèvres de cette ville, et de vingt et une cuillers du même métal données à Jean Aymar, prieur de Notre-Dame de la Garde, en payement de cinquante ducats d'or qui lui sont dus par le couvent. (Bibliothèque nationale, fonds latin, nouv. acquis. Mortreuil, art. 1315, fol. 79-70.)

Le 19 octobre 1433, il est appelé à faire pareille estimation à l'occasion du futur mariage d'un fustier de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône) avec Jeanne Nicolas, qui se constitue en dot les bijoux suivants : un bandeau de perles, une ceinture d'argent, deux

[1] Voir ci-après, pièces justif. n° 2.

cuillers du même métal, deux verges, l'une d'or et l'autre d'argent, huit anneaux d'or de diverses grandeurs enrichis de perles, un sifflet et un étui à couteaux avec deux broches (?) d'argent «una vagina canivetorum cum duobus veris (*sic*) argenti». (Prot. de Montanari; Me de Laget.)

Isabelle, veuve et héritière de Jacques Archan, drapier de Marseille, fondateur de la chapelle du Saint-Sépulcre de l'église des Frères-Prêcheurs, après avoir donné au couvent un encensoir avec navette d'argent et un calice avec patène en vermeil, achève de se libérer du legs de 250 florins fait par son mari en faveur de cette chapelle le 5 juin 1435, en donnant le prix-fait d'une croix d'argent doré à Palamèdes de Saint-Laurent.

Le 16 août 1438, Isabelle, en présence de Jean Germain, prieur des Frères-Prêcheurs, de Bertrand Dalmas, docteur en théologie, de Gilles Storti et d'André Ricard, fait la commande d'une croix en argent doré du poids de dix marcs au titre de Marseille, livrable à la Noël. Elle portera l'image du Crucifix, sera semblable au modèle présenté par l'argentier et devra être fixée sur la pomme fournie par le couvent.

Palamèdes appliquera sur un côté de la croix quatre émaux représentant saint Jean, sainte Marie, le pélican et le sépulcre, et cinq sur l'autre avec les images des quatre Évangélistes et de l'Agnus Dei.

Isabelle s'oblige à fournir à l'argentier l'or, l'argent, le mercure et autres choses nécessaires jusqu'à la somme de 150 florins fixée par son mari, et à lui donner pour salaire quatre florins d'or par marc d'argent employé. Les Frères-Prêcheurs solderont le surplus de la dorure de la croix[1].

Le dernier ouvrage connu de Palamèdes lui fut commandé, le 11 septembre 1442, par les chanoines de la Major, Pierre de Boniface et Michel de Villejuif, qui firent transporter dans son atelier l'entablement et le couronnement du reliquaire de Saint-Lazare. Pour le prix de 6 florins d'or, il appliqua sur cette partie de la châsse quatre vis et quelques fleurs d'argent avec les vingt onces du même métal qui lui furent données par les chanoines. (Prot. de N. Aymard; Me de Laget.)

1449-1456. — Jean Alipa, originaire de Naples. Cet orfèvre

[1] Voir ci-après pièce justif. n° 3.

épousa, probablement à Marseille, Orsina, fille du peintre Gentile dont nous avons parlé dans notre mémoire sur les peintres marseillais[1]. Ses œuvres d'orfèvrerie nous sont inconnues, nous savons seulement que le 20 janvier 1449 il prit en apprentissage pour huit ans le fils du marseillais Jacques Martel. Ce contrat, curieux à plus d'un titre, mérite d'être reproduit en grande partie, car il constate l'étendue des pouvoirs des patrons sur leurs apprentis.

« Jacobus Martelli, etc.... locavit Guillelmum Martelli, filium suum, magistro Johanni Alipe, aurifabro, presenti et stipulanti, videlicet ad serviendum eidem Johanni in arte aurifabrarie et in omnibus licitis et honestis ad tempus octo annorum, a die et festo Nativitatis Domini proxime lapso in antea computandorum, loquerio victus et vestitus ac alimenti in sanitate et egritudine, ac calciamenti, exceptis camisiis et parvis drapis, videlicet bracelinis; ita quod honeste erit indutus et calciatus juxta qualitatem et conditionem persone sue.

« Qui quidem Jacobus promisit quod dictus Guillelmus erit probus, legalis et fidelis dicto magistro suo et rebus suis, et stagiam non desemparabit durante tempore predicto octo annorum; et propterea ipsum Guillelmum, filium suum, omnibus carceribus supposuit et obligavit, et nichilominus ipse Jacobus bona et jura sua presentia et futura pro premissis attendere obligavit viribus et executionibus curiarum subscriptarum et cujuslibet earum, etc....

« Et dictus magister Johannes promisit dicto Jacobo presenti et stipulanti dictum Guillelmum in dicta arte toto suo posse instruere et eidem Guillelmo providere camisiis et bracelinis, in victu, vestitu et calciamento, in sanitate et egritudine, honeste et juxta qualitatem et conditionem persone sue; et ultra promisit dictus Johannes predictum Guillelmum quando defficerit corrigere, correctionesque honestas et castigamenta dare prout per valentes et probos magistros fieri est consuetum, etc.... » (Prot. d'Elzéar Deolières; Me de Laget.)

Ce contrat d'engagement ne fut pas de longue durée, le notaire le cancella le 20 mars suivant à la demande des parties sans en indiquer le motif.

1457-1461. — Pierre Teulier, de Marseille. Antoine Delacroix,

[1] *Bull. archéol.* de 1885, p. 377.

seigneur de Corbières, obrier de la paroisse Notre-Dame de Romigier de Manosque, commande en cette qualité, le 12 octobre 1457, à Pierre Teulier la composition d'une croix en argent doré du poids de 18 marcs semblable au modèle tracé sur papier qui lui a été présenté. Le seigneur de Corbières fournira le métal nécessaire et payera pour la main-d'œuvre 34 sous de royaux par marc d'argent employé.

Pierre Teulier s'oblige à son tour à terminer les bras de la croix par des fleurs de lis et à la fixer sur un pied de cuivre doré du poids de 15 marcs. Ce sont là les seuls détails donnés par l'acte de prix-fait; le dernier acompte payé par Delacroix est à la date du 8 septembre 1461. (Prot. de R^d Gantelmi; Me de Laget.)

Les brodeurs à Marseille.

L'histoire de la broderie en fils de soie, or et argent, quoique très ancienne dans le Midi, nous est aussi peu connue que celle de l'orfèvrerie, car personne jusqu'à ce jour ne s'est occupé de ces modestes ouvriers qui avaient orné nos églises et les simples chapelles de parements d'autel et de vêtements sacerdotaux très richement brodés.

La plus grande partie de ces ouvrages a disparu au milieu de nos guerres civiles du moyen âge et principalement pendant les guerres de la Ligue, et le peu qui nous en reste tend à disparaître tous les jours par l'incurie de ceux qui devraient les conserver. Le spécimen le plus ancien et le plus curieux qui existe en Provence est la chape de saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse, conservée dans l'église de Saint-Maximin; elle date de la fin du XIIIe siècle; le fond est tissé d'or sur toile, et les sujets sont brodés en soie de diverses couleurs; elle a été admirablement éditée et décrite par M. Louis Rostan, de Saint-Maximin.

Les ouvrages en broderie des XIVe, XVe et XVIe siècles dont on trouve fréquemment l'énumération dans les inventaires d'églises y sont toujours inscrits sommairement et sans les détails qui pourraient dénoter leur importance. On y chercherait en vain le nom des auteurs de ces broderies : c'est donc encore aux archives des notaires qu'il faut recourir pour trouver quelques rares conventions de prix-fait avec les brodeurs des XVe et XVIe siècles; quelque minime

que soit le résultat de nos recherches, nous le soumettons avec confiance à MM. les membres du Comité.

1362. — Jean Blancard, operatorius operis auri et serici. Ses œuvres nous sont inconnues, il prend pour ouvrier, au mois d'octobre, Étienne Durand, auquel il donnera pour salaire 3 florins d'or de Florence par an, en sus de sa nourriture, du logement, de la chaussure et de vêtements convenables. (Prot. de J. Georges; Me de Laget.)

1430. — Guillaume Gasc et Jacques de Las Aygas, citoyens de Marseille. Ils s'engagent, le 11 mai, envers Jean de Boniface et Pierre Foucard, marchands de la ville, coprieurs du luminaire de Saint-Victor, à broder l'étendard du saint en or fin et en soie ainsi que les deux images [1], pour le prix de 31 florins de roi, dont ils déclarent avoir reçu 10 en acompte. Les prieurs s'obligent de leur côté à fournir tout ce qui sera nécessaire à l'œuvre et à leur payer les 21 florins restants lorsque les brodeurs feront la remise de l'étendard, le jour de saint Victor [2].

1489 (v. st.). — Jean Dauphin, brodeur d'Avignon. Jean Rodrigues, Antoine Rampalin et Antoine Napolon, prieurs du luminaire Saint-Elme, établi par les pécheurs dans l'église de Saint-Laurent, donnent à prix fait, le 26 janvier, la broderie d'une bannière en l'honneur de leur patron. Elle sera faite de la grandeur du modèle présenté et contiendra, peints en or fin et azur, les images et personnages représentés sur l'esquisse restée entre les mains des prieurs.

Dauphin fournira la soie, les franges, l'or fin, l'azur et autres couleurs, ainsi que tout ce qui sera nécessaire à la confection de la bannière, qui doit être terminée au mois de mai. Le jour de la livraison, il recevra pour son travail et ses fournitures 108 florins de roi, valant chacun 32 sous de royaux. Jean Dauphin mourut dans le courant de l'année sans avoir payé à Antoine Accurse, marchand d'Avignon, les fils d'or, d'argent et le drap de soie que ce dernier lui avait fournis. Accurse fit saisir, le 27 janvier 1490 (v. st.), la somme de 24 écus d'or sol restant due par les prieurs du luminaire [3].

(1) Le notaire a oublié de les nommer, mais il est certain qu'il s'agit ici de la double représentation de saint Victor.

(2) Voir notre pièce justif. n° 4.

(3) Voir notre pièce justif. n° 5.

Imprimerie Nat. Nale.

1497-1499. — Girard Villet ou Villier, d'Avignon. Le 27 janvier 1497 (v. st.) Pierre Boyer, tailleur, Dominique de Bardis, Louis Bertil et Bernardin Audibert, de Marseille, agissant au nom du luminaire de sainte Catherine de Sienne, donnent à prix fait la bannière de cette sainte au brodeur Girard.

Il fut convenu que cette bannière, d'une canne de longueur sur six palmes de largeur, contiendrait une image de sainte Catherine de six palmes et un tiers de hauteur, semblable à celle qui est peinte sur son autel, c'est-à-dire accostée de deux anges et surmontée de Dieu le père sortant d'un nuage. Les nimbes seront en or fin, au côté droit seront brodées les armes du roi de France, à gauche celles de la ville, et au bas les écussons portant les emblèmes de la corporation des laniers.

Le tabernacle de la bannière, doublé de soie, sera fait à l'imitation de celui de sainte Barbe[1], avec de la bonne soie et des fils d'or, ainsi qu'il est figuré sur le retable de sainte Catherine transporté à Marseille, et c'est dans cette ville que Girard brodera les images et fera la livraison de son ouvrage, pour lequel il recevra 55 florins de roi.

Les prieurs n'ayant fixé aucun terme au brodeur, la bannière n'était point encore terminée le 12 novembre 1499. Villet se trouvait alors à Marseille, pour broder sans doute, suivant son contrat, les personnages qu'elle devait contenir; c'est là qu'il donna quittance d'un acompte de 48 florins et promit aux prieurs de livrer le mois suivant sa commande parfaitement achevée[2].

Ce fut pendant son séjour à Marseille que Girard, de concert avec Pierre Pommier de Tarascon, s'engagea à faire la bannière de saint Éloy, le 27 mars 1499. Ces deux brodeurs s'obligèrent envers les prieurs du luminaire à broder en soie et or deux enclumes, deux marteaux, deux couronnes ou nimbes, une tenaille, deux tarasques et deux images du saint de même couleur, hauteur et lar-

[1] Cette condition vise une ancienne bannière ou mieux, un antique tableau sur bois de sainte Barbe au milieu duquel était sculpté en relief le tabernacle en question. Nous retrouvons ce tabernacle dans un acte de prix fait d'un nouveau retable commandé au menuisier Jean Godet, le 13 juillet 1523 (Prot. de Massatelli, fol. 294; Me de Laget), dans lequel il est dit : «Au parquet del mitan del cors del retaule, onte sera sancta Barbara, fara ung tabernacle, relevat de tres palmes, entretalhat à l'antica.» Ce retable fut peint par Jean de Troyes. (*Bull. archéol.* de 1885, p. 433.)

[2] Voir notre pièce justif. n° 6.

geur que la vieille bannière, et d'après le procédé employé pour l'image de sainte Catherine de Sienne.

Les rubans ou bordures restèrent à la charge des brodeurs, mais les prieurs fournirent le taffetas et payèrent pour la confection de cette bannière 30 florins, dont 10 en acompte le jour de l'acte. Les 20 florins restant dus ne furent soldés que le 16 août suivant[1].

1508. — Clément Gibert, de Marseille. Nous ne connaissons de ce brodeur qu'un acte d'engagement du 23 novembre par lequel il prend en apprentissage pour un an Antoine Romieux, natif des environs de Cavaillon; il s'oblige à lui donner 10 florins de gage pour toute l'année, une paire de chaussures, une chemise et l'instruction convenable pour faire de lui un ouvrier en broderie. (Prot. de Massatelli, fol. 187; Me de Laget.)

1529. — Olivier Monol, d'Aix. Nicolas Clair, Imbert Rostaing et Jean de la Deffora, prieurs du luminaire de la sainte Croix de Marseille, donnent à Olivier Monol, d'Aix, le 9 août, le prix fait d'un étendard en toile sur lequel sera représentée une croix ayant six palmes de long, livrable la veille de l'Exaltation de la Croix du mois de septembre. Cet étendard sera composé suivant le modèle présenté aux prieurs par Olivier. Celui-ci brodera sur la croix des clous en fil d'argent, une couronne d'épines de couleur verte, et l'inscription en fils d'argent portera des lettres noires; il brodera également l'éponge et la lance ainsi qu'un écusson de chaque côté portant les armes du roi et celles de la ville, et recevra quatre écus d'or sol pour sa main-d'œuvre. (Prot. de Gay; Me Decormis.)

1532-1545. — Guillaume Petit, dit Lamy, de Marseille. Ce brodeur avait acquis probablement une certaine réputation, puisque le 30 avril 1532 Claude Taxil, baile du chapitre Saint-Sauveur de la ville d'Aix, lui donne à réparer une chape en velours violet avec les orfrois d'or fin pour le prix de 9 écus d'or sol, valant chacun 40 gros d'argent. (Prot. de Massatelli; Me de Laget.)

Le 17 août 1545 il prit la commande d'un ouvrage plus important qui lui fut confié par les patrons pêcheurs François Geoffroy, Raymond Sabolin et Dominique Pastoreau, prieurs du luminaire du Saint-Sacrement, établi dans l'église Saint-Laurent de Marseille. il s'engagea à livrer avant la fête de saint Michel une chasuble en fils d'or, d'argent et de soie, semblable à celle de la

[1] Voir notre pièce justif. n° 7.

chapelle Sainte-Barbe de l'église des Augustins, et d'y broder les médaillons suivants : par devant, un calice surmonté d'une hostie, au-dessous l'image de la Vierge, et en bas une de saint Elme; par derrière et au milieu sans doute, un crucifix ayant de chaque côté Notre-Dame et saint Jean, dans le bas un calice supporté par deux anges, dans le haut saint Pierre et au-dessous de lui saint Laurent.

Les prieurs s'obligèrent à fournir tout ce qui serait nécessaire à l'œuvre et à payer à Guillaume Petit, pour sa main-d'œuvre, huit écus et demi d'or sol, dont quatre furent donnés en avance le jour de l'acte, le restant fut payable par acomptes successifs après la livraison de la chasuble [1].

N° 1. — *Croix d'argent pour l'église des Accoules.*

In Christi nomine amen. Anno et die quibus supra (1408, 4 mars, v. st.) notum sit quod venerabilis vir dominus Johannes Hugoleni, cappellanus de Pontevès, nunc morans in ecclesia Beate Marie de Accuis civitatis Massilie, curatus cappellanus ejusdem ecclesie ac vicarius perpetuus ecclesie loci de Barjolis, ab una parte, per se et suos, et magister Bertrandus de Vellaucio parte ab alia, per se et suos, ad faciendum et conficiendum ac perficiendum, dante Deo, ad honorem et exaltationem ac reverentiam nominis Domini nostri Jesu Christi, ejusque venerabilis sancte crucis, videlicet quamdam notabilem et venerabilem crucem cum ymagine seu effigie ipsius Domini nostri Jesu Christi dicta Crucifixo, et ymagines quatuor Evangelistarum sanctorum Johannis, Luce, Marqui et Mathei, ut convenit, de argento fino de marca Massilie, pepigerunt et se convenerunt et laudabiliter concordarunt invicem, mediante stipulatione valida et solemni ut sequitur infra.

Primo, se convenerunt quod dictus Bertrandus teneatur et debeat facere, et ita promisit, ac perficere dictam crucem cum ymaginibus jam dictis, bene, notabiliter ac sufficienter, juxta modum et formam per eum jam inceptos, et alias ut melius poterit, de argento fino; videlicet, de marca Massilie, et si forte tanta quantitas non posset haberi de argento pro faciendo pomo pedis dicte crucis, ipse teneatur facere bene ac debite de cupro. Quam quidem crucem dictus Bertrandus teneatur deaurare, et illam ipse dominus Johannes ac sui aufferre non possint seu debeant ab ipso Bertrando de Vellaucio donec ipsa fuerit perfecta et completa, pro alio quocumque magistro seu alia quavis de causa.

Item, quod dictus Bertrandus habebit et habere debeat, et ipse dominus Johannes teneatur ei dare pro faciendo ipsam crucem deauratam, videlicet,

[1] Voir notre pièce justif. n° 8.

pro singuli marca ipsius deaurata, et pro labore ipsius quatuor florenos auri de rege, tam de argento quam de cupro predicto si apponatur in defectu argenti ut supra.

Item, convenerunt quod dictus Bertrandus clavabit et munict dictam crucem totam debite et honeste lapidibus vitri, dictis dobles, bonis et sufficientibus, precio duodecim florenorum auri de rege, quos dictus dominus Johannes solvere promisit in peccunia.

Item, convenerunt quod dictus dominus Johannes teneatur et debeat, et ita promisit, dare et expedire cum necessarium fuerit ipsi Bertrando omne argentum finum de marca Massilie pro dicta cruce, et cuprum quod necesse fuerit, et etiam aurum necessarium ad faciendum et perficiendum crucem ipsam, cujuscumque ponderis fuerit, juxta formam per eum inceptam.

Has autem. . . , etc. . . . Obligantes. . . , etc. . . . De quibus. . . , etc.

Actum Massilie in aula domus domini Bertrandi, site in carreria aurivellarie; testes, honorabiles viri dominus Anthonius Morlani, vicarius dicte ecclesie, dominus Mitrius Malisanguinis de Massilia. . . , etc. (Protoc. d'Avent. Rodetty; Me de Laget.)

N° 2. — *Croix d'argent pour le monastère de Pignans (Var).*

1441, 6 décembre. — Notum sit quod magister Vincencius de Moterio, aurifaber, habitator Massilie, bona fide, gratis, scienter et ex certa sui sciencia, per se et suos promisit et solemniter convenit venerabili religioso domino Laurencio Raynaudi, canonico et priori claustrali monasterii et conventus Piniacensis, presenti, stipulanti et recipienti vice et nomine monasterii et conventus antedicti, facere et fabricare unam crucem cum ymaginibus Crucifixi in medio, ut moris est, et iiiior Evangelistarum, operis relevati, bene et decenter, ponderis decem marcharum argenti fini, marcha Massilie, marchandam per probos in hac civitate electos, fabricandam et construendam modo et forma depictis per eumdem magistrum Vincencium in modico folio papiri hostenso testibus infrascriptis ac penes me ad cautelam remanente.

Et fuit de pacto inter dictas partes solemni et valida stipulatione vallato, quod ymagines Crucifixi et iiiior Evangelistarum ac etiam Agnus Dei retro crucem ponendi sint et esse debeant operis relevati.

Item fuit de pacto inter dictas partes, quod pro deaurando dictam crucem, dictus magister Vincencius nichil pro labore suo habere debeat preterquam salarium conventum pro opere crucis prescripte.

Item fuit de pacto inter dictas partes quod dictus magister Vincencius habeat et habere debeat pro labore et opere manuum suarum; videlicet, viginti unum francos auri, quolibet ipsorum pro XL solidis regalium computato, et si forte dicta crux non esset ponderis dictarum decem marcharum,

quod prorata defalquetur salarium operis predicti; et simili modo, si plus ponderis esset dicta crux, quod prorata pluris eidem magistro Vincencio de suo labore satisfiat ad rationem predictam, de quo quidem labore seu salario suo dictus magister Vincencius confessus fuit habuisse et recepisse a dicto domino Laurencio seu in extenuatione ipsius quinque florenos auri.

Et pro argento fabricando in dicta cruce, confessus fuit habuisse et recepisse dictus magister Vincencius in extenuatione dictarum x marcharum a dicto domino Laurencio, videlicet, quinque marchas argenti.

Quam quidem crucem, modo et forma premissis fabricatam et constructam, tradere et realiter expedire promisit dictus magister Vincencius per se et suos dicto domino Laurencio presenti, stipulanti et recipienti quo supra nomine aut magistro Anthonio Raynaudi, notario de Massilia, fratri dicti domini Laurencii, de voluntate ipsius domini Laurencii, hinc ad festum Ramis palmarum proxime futurum.

Obligans. . ., etc.,. . . jurans. . ., etc. . . ., renuntians. . ., etc.

Et versa vice dictus dominus Laurencius Raynaudi dicto nomine promisit et solemniter convenit dicto magistro Vincencio tradere et expedire realiter reliquas quinque marchas argenti ad dictam crucem necessarias ac etiam (pro) labore manuum suarum, completo opere crucis predicte.

Actum Massilie in appotheca dicti magistri Anthonii Raynaudi. Testes. . ., etc. . . (Prot. de P. Fresquière; Me Decormis.)

N° 3. — *Croix d'argent pour les Frères-Prêcheurs de Marseille.*

1438, 16 août. — Notum sit quod domina Isabellis, uxor relicta et heres discreti viri Jacobi Archani, draperii quondam de Massilia, ab una parte, pro satisfaciendo legato et ordinationi testamentarie dicti quondam Jacobi, et Palamides de Sancto Laurentio, argentarius dicte civitatis, parte ab alia; ambe quidem ipse partes simul sibique invicem et vicissim, mediante stipulatione valida et solemni, bona fide, per se et suos, ad faciendum quamdam venerabilem crucem de argento, tradendam et consignandam ecclesie Predicatorum Massilie, pepigerunt et concordarunt ut sequitur, presentibus fratre Johanne Germano, priore, et magistro Bertrando Dalmacii, magistro in sacra pagina, ac fratre Egidio Storti, et fratre Andrea Ricardi dictus conventus.

Primo, pepigerunt quod dictus Palamides teneatur et debeat facere unam venerabilem crucem de argento fino, marcato de marca Massilie, bene et sufficienter, ponderis decem marcarum argenti fini, deauratarum, cum ymagine Crucifixi, completam et perfectam hinc ad festum Natalis Domini nostri Jesu Christi, in et de forma per eum ipsum domine et cappellanis hostensa et conventa, cujus crucis pomum dicunt ipsi fratres penes se habere.

Item fuit de pacto, quod idem Palamides tenetur et debet facere ab una

parte IIII^or esmalos cum ymaginibus beati Johannis, et beate Marie, et pellicani et sepulcri; et ab alia parte V esmaltos, videlicet, IIII^or Evangelistarum et Agnus Dei.

Item fuit de pacto, quod ipsa domina Isabellis teneatur et debeat dare et expedire ipsi Palamidi (pro) predicta cruce fienda dictas decem marcas argenti fini, et aurum et argentum vivum et alia necessaria ad dictam crucem fiendam usque summam CL florenorum legatorum per predictum quondam Jacobum.

Item, quod dictus Palamides habeat et habere debeat, et ipsa domina Isabellis ei solvere teneatur et debeat pro suo labore et magisterio quatuor florenos pro qualibet marca operata.

Item fuit de pacto, quod ipsa domina Isabellis teneatur solvere dictum salarium ipsi Palamidi faciendo opus jam dictum et teneatur ad diminutionem argenti.

Confitens idem Palamides habuisse a dicta domina Isabella presente, videlicet quatuor marcas, unam unciam et quartam argenti fini de marca hujus civitatis, ibidem ponderatas cum ponderibus dicte domine Isabelle.

Actum Massilie in butigia dicte domine Isabelle.

Et ibidem dicti fratres, nomine dicti conventus, promiserunt solvere quod restabit ad solvendum complementum deauramenti dicte crucis ultra dictos CL florenos. (Prot. d'Avent. Rodetty; Me de Laget.)

N° 4. — *Pro venerabili luminaria sancti Victoris de Massilia.*

Anno Incarnationis Domini millesimo CCCC°XXX, die undecima mensis maii, sit notum quod magistri Guillelmus Gasqui et Jaquetus de Las Aygas, brodatores, tam cives quam habitatores civitatis Massilie, ambo simul et uterque ipsorum insolidum se conduxerunt et convenerunt cum nobili et honorabilibus viris Johanni Bonifacii et Petro Folcardi, mercatore presentis civitatis Massilie, comprioribus venerabilis luminarie sancti Victoris civitatis predicte, presentibus, et tam nominibus eorum propriis quam vice et nominibus aliorum dominorum compriorum dicte luminarie stipulantibus et solemniter recipientibus, refaciendo et honorabiliter operando unum vexillum sive stendart nominatum sancti Victoris, operatum et brodatum sufficienter et bene de auro fino et sirico bono et condecenti ac necessario ad dictas ymagines[1] fiendas et de auro fino prout supra brodandas precio XXX uno florenorum de rege, de quo ipsi magistri confessi fuerunt habuisse et recepisse florenos decem.

Et dicti domini compriores nominibus quibus supra teneantur et debeant cetera vero ad dictum stendart honorabiliter faciendum necessaria habere et dictis magistris dum requirentur effectualiter consignare et tradere.

[1] Représentation de saint Victor de chaque côté de l'étendard.

Tenentur propterea prefati magistri brodatores et promiserunt et uterque ipsorum in solidum prefatis dominis comprioribus, presentibus et ut supra stipulantibus, ipsum stendart modo premisso fiendum fecisse et perfecte complevisse hinc ad festum proximum futurum beati Victoris.

Et versa vice supranominati domini compriores promiserunt prelocutis magistris ibidem presentibus eisdem solvere totam restam precii predicti opere completo.

Actum Massilie, testes....., etc..... (Prot. de J. Montagnac; Me de Laget.)

N° 5. — *Datio ad precium factum sive precio apreciato pro discreto viro magistro Johanne Dalphini, brodatore, habitatore civitatis Avenionensis.*

In nomine Domini nostri Jesu Christi, amen. Anno incarnationis ejusdem Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo nono, et die vicesima sexta mensis Januarii, notum sit cunctis....., etc..... quod honorabiles viri Johannes Rodrigo, Anthonius Rampalini et Anthonius Napoloni, marinarii civitatis Massilie, compriores venerabilis et devote luminarie beati Thelmi dicte civitatis Massilie, que fit et celebratur annis singulis die dicti festi, in venerabili ecclesia sancti Laurencii dicte civitatis, bona fide, omnique dolo et fraude remotis, per se et suos successores in ipso prioratu, ac vice et nomine dicte luminarie, dederunt, tribuerunt et concesserunt ad precium factum sive precio apreciato, discreto viro magistro Johanni Dalphini, brodatori, civi et habitatori civitatis Avenionensis, presenti, et pro se et suis stipulanti solemniter et recipienti, ad faciendum quamdam banderiam beati Thelmi cum pactis ac modo et forma subscriptis.

Et primo fuit de pacto habito et convento inter dictos contrahentes, solemni et valida stipulatione firmata, quod dictus magister Johannes Dalphini teneatur et debeat, et ita per se et suos promisit, facere dictam banderiam magnitudinis et cum ymaginibus et personatibus de auro fino et azuro ac cum pincturis et secundum quemdam patronum de papiro penes dictos dominos compriores sistentem.

Item plus fuit de pacto quod dictus magister Johannes Dalphini teneatur et debeat, et ita per se et suos promisit, habere omnes sedas sive sedam, franges, aurum finum, azurum et omnes colores, ac omnia alia et quecumque necessaria pro confectione dicte banderie bona et sufficientia; ipsamque banderiam modo predicto bene et sufficienter confectam dare et expedire promisit dictus magister Johannes Dalphini eisdem dominis comprioribus hinc et per totum futurum mensem madii.

Item plus fuit de pacto quod dicti domini compriores vice et nomine dicte luminarie teneantur et debeant et ita promiserunt dare et expedire eidem magistro Johanni Dalphini, presenti et ut supra stipulanti pro se et suis, pro dicta banderia modo et forma predeclaratis confecta, videlicet

florenos centum octo de rege currentes, quolibet ipsorum florenorum in suo valore pro triginta duobus solidis regalium argenti computato, incontinenti facta et expedita dicta banderia.

In peccunia..., etc... In pace.... etc... De quibus..., etc.

Actum Massilie, videlicet ante portam ecclesie Sancti Laurencii, presentibus ibidem venerabili et discretis viris domino Francisco de Bellomonte, presbitero et priore dicte ecclesie Sancti Laurencii, domino Bartholo, marinario, et magistro Petro Textori, calafato, civibus et incolis dicte civitatis Massilie, testibus ad premissa vocatis et rogatis; et me G. Descalis, notario Massilie publico (fragment d'extensoire de G. Descalis, fol. 432 v°; Mᵉ Decormis).

N° 6. — *Pro luminaria sancte Catherine de Senis, de Massilia.*

Anno a navitate Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo septimo et die secundo mensis Januarii, notum sit, quod magister Girardus Velheti, broderius civitatis Avenionis, sponte et bona fide, gratis per se et suos promisit honorabilibus et discretis viris magistris Petro Boherii, alias lo Maygre, sartore, Dominico de Bardis, Ludovico Bertille et Bernardino Audeberti, civitatis Massilie, presentibus, et me notario publico, nomine luminarie sancte Catherine stipulantibus et recipientibus, construere et facere vexillum beate Catherine de Senis cum et sub pactis infrascriptis.

Et primo fuit de pacto quod ipsa banderia erit altitudinis seu longitudinis unius canne, et latitudinis sex palmorum cum ymagine beate Catherine de Senis altitudinis sex palmorum et unius tercii palmi, alias prout est depictum in altari beate Catherine de Senis, associate duobus angelis, et desuper Deus pater exiens de nube, cum diademis auri fini ac etiam cum armis christianissimi domini nostri regis a parte qualibet dextra, et arma ville ab alia parte vel sinistra, et in pede dicte banderie escussonos ab utraque parte mesterii lanarie.

Item, tabernaculum dicte banderie duplum de serico ad similitudinem illius beate Barbare, aut melior si sit possibile, totum de bona seda et fillo deaurato prout est figurat (lo) retable beate Catherine aportatum in presenti civitate; sic quod ymagines ponet in dicta banderia in presenti civitate.

Item fuit de pacto, quod pro manifatura dicte banderie dicti magistri eidem magistro Girardo dabunt et expedient florenos quinquaginta quinque de rege, monete currentis in presenti civitate Massilie et patria Provincie, incontinenti prefata dicta banderia in presenti civitate (aportata).

In peccunia..., etc... In pace..., etc... De quibus..., etc...

Actum Massilie, in appotheca habitationis domus Dominici de Bardis, lanerii; testes, Johannes Gervasi, alias Roberti, lanerius, Stephanus Bruni et Anthonius Andree lanerius. (Prot. d'Ant. Recubelli, fol. 7, aux Arch. des Bouches-du-Rhône.)

N° 7. — *Prefach pro luminaria sancti Elidii.*

Anno incarnationis Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo nono, die vero XXVII mensis marcii; notum sit quod discreti viri Andreas Rebolli, Anthonius Sisterna et Johannes Faber, fabri civitatis Massilie, sponte et bona fide, nomine dicte luminarie sancti Elidii, dederunt a prefach discretis viris Petro Pomerii de Tarascone et Girardo Vilherii, habitatori civitatis Avenionensis, brodatoribus, videlicet, banderiam sive vexillum sancti Elidii et cum pactis sequentibus.

Et primo fuit de pacto, inter dictos dominos priores et ipsos magistros, quod dicti magistri Petrus et Girardus teneantur et debeant facere duas ymagines sancti Elidii, duos enclumes, duos martellos, duas coronas, et unam tenalham et dos tarascas[1], brodatas de seta et auro, longitudinis et latitudinis ymaginis que modo est in banderia veteri.

Item fuit de pacto, quod dicti magistri Petrus et Girardus teneantur et debeant facere dictas ymagines sancti Elidii et alias res supranominatas; videlicet, de opere quo est operata banderia sancte Catarine de Senis luminarie laneriorum civitatis Massilie, et de bono fillo, seta et auro que est dicta banderia sancte Catarine.

Item fuit de pacto, quod dicti magistri Petrus et Girardus teneantur et debeant facere dictas ymagines et res supranominatas de seta et auro et de coloribus similibus banderie veteris, et magnitudinis et longitudinis earumdem.

Item fuit de pacto, quod dicti magistri Petrus et Girardus teneantur et debeant facere dictas ymagines et res supra designatas secundum banderiam veterem et providere de seta suis propriis sumptibus, et ipsi domini priores nomine dicte luminarie providere de taffetas (teneantur).

Item fuit de pacto, quod dicti domini priores dabunt eisdem dominis Petro et Girardo pro (factura) dicte banderie, videlicet florenos triginta, solvendos in hunc modum : videlicet incontinenti florenos decem, quos habuerunt in presencia mei notarii et testium infrascriptorum; videlicet, in uno scuto de sole, uno ducatu largo et moneta restante; residuum quod est florenorum viginti, facta dicta banderia.

Item fuit de pacto, quod dicti magistri Petrus et Girardus faciant dictam banderiam hinc ad festum corporis Christi.

Obligantes. . . , etc. . . Renunciantes. . . , etc. . . De quibus. . . , etc.

Actum Massilie. . . Testes. . . , etc. . . (Prot. de Massatelli; Me de Laget.)

[1] Tarasca, couvre-feu en tôle (dict. provençal d'Honnorat), vulgairement appelé *Diable*, instrument qui sert à aviver le feu.

N° 8. — *Prys faict pour la venerable luminaire de Corpus Christi de la venerable esglise parrochiale de Sainct Laurens de la cité de Marseille.*

L'an à l'yncarnation de Nostre Seigneur mil cinq cens quarante cinq, et le dix septiesme jour du moy d'aoust. Soyt chose manifeste à tous présents et advenir que personnellement constitués en présence de moy notaire royal et tesmoings infrascripts, discrets hommes Francois Geaufroy, Raymond Sabolin et Dominique Pastoreau, pescheurs, comme prieurs de la vénérable luminaire de Corpus Christi de la esglise parrochiale de Sainct-Laurens de la cité de Marseille, de leur bon gré et agréable volunté, par eulx et de ses successeurs quelsquonques en icelle luminaire, ont donné à prisfaict et par tittre de prisfaict, baillé et concédé purement et libéralement à discret homme m^e Guilheaume Petit, dict Lamy, brodeur, habitant au dict Marseille, illec present et par lui et les siens hoirs et successeurs stipulant et recepvant, scavoyr est à faire bien et deubvement et soufficiemment les offrès d'une casible pour un prebtre et pour chanter la messe; scavoyr est, metra per devant icelle casible ung calice avec ostie par dessus, l'ymaige de Nostre Dame par dessoubz le dict calice, et en bas de dicte casible metra et fera ung ymaige semblable à Sainct Theaume [1].

Item, par dernier de dicte casible, luy metra ung calice avec ung crucific, ensemble ung ymaige de Nostre Dame et ung ymaige de Sainct Jehan l'ung dessa, l'aultre dela; et en bas du dict crucific, luy metra deux anges, ung dessa et ung dela, que tiendront le dict calice.

Item, plus sera tenu et ainsi a promis de ce faire le dict maistre Guilheaume Petit pour luy et les siens comme dessus, de faire aussi par dernier la dicte casible ung ymaige de Sainct Pierre par ault, et dessoubz yceluy ymaige fera l'ymaige de Sainct Laurens; et le tout fera le dict maistre Guilheaume Petit de l'or, d'argent et de fil de soye, de la sorte et façon qu'est l'offre de la capelle de Saincte Barbe du couvent de l'esglise de Sainct Augustin dudict Marseille, et meilleur si porra, et le tout aux propres cousts et despens dudict maistre Guilheaume Petit ou des siens, et les dicts prieurs de dit luminaire de Corpus Christi dudict Sainct Laurens, et aux noms que dessus intervenant, seront tenus, et ainsi ont promis de ce faire, et prouvoyr tout le demeurant que sera de besoing de ce faire en dicte casible au dict maistre Guilheaume Petit, illec present et stipulant comme dessus ou aux siens, et ce aux propres cousts et despens du dict luminaire et de ses successeurs en icelle.

Lequel prisfaict desdicts offrès de dicte casible a promis et promet le dict maistre Guilheaume Petit pour luy et les siens comme dessus et aux dicts prieurs de dicte luminaire illec présents et aux noms comme dessus intervenant, de complir et perfecir en la forme et manière comme dessus est

[1] Saint-Elme.

dict d'icy à la feste de la Sainct Micheau prochain venant. Et les dicts prieurs de dicte luminaire pour eulx et les siens successeurs quelsconques en icelle ont promis et prometent donner, payer et réallement expédier audict maistre Guilheaume Petit, illec present et stipulant comme dessus, ou aux siens, pour ses manifatures, poynes et travaulx pour faire tout ce que dessus est dict et édiffier, c'est la somme de huict escus et demy d'or sol et de bon poix, payables comme s'en suyt; c'est tout maintenant quatre escus d'or sol et de bon poix, lesquels il a eu et réallement reçeu en deux escus d'or et du bon poix, et le restant en souls et liards tournoys, carolus et patacs de roi, réalle numération et manuelle expédition continue et perfecte précédant, en présence de moy notaire royal et tesmoings infrascripts, desquels l'en a quicté et quicte; et les quatre escus et demy d'or sol et de bon poix restans à payer, tout incontinent après que le dict pris faict sera perfecit et complet en la forme et manière comme dessus est expressé et non point d'avant, et ce en or comptant.

Obligeant..., etc... Renonceant..., etc.

Faict et passé audict Marseille dans la botique de moy notaire, en présence de..., etc... (Prot. de G. Dedena, fol. 898, aux Arch. des Bouches-du-Rhône.)

NOTE SUR LES FOUILLES DE L'ÉGLISE D'ERMONT (SEINE-ET-OISE),

par M. Lucien Magne, architecte des monuments historiques.

Les fouilles exécutées pour la reconstruction de l'église d'Ermont ont mis à découvert des tombes mérovingiennes et carolingiennes de plâtre et de pierre, orientées de l'est à l'ouest, parallèlement à la voie romaine, dite chaussée de Jules César, qui traverse le village d'Ermont et passe à 50 mètres environ des fouilles.

La disposition des tombes est particulière : elles sont superposées sur trois étages; l'étage inférieur repose sur un sol de sable fin, perméable aux eaux, qui paraît avoir contribué à la conservation du plâtre et de la pierre. Les tombes de plâtre et de pierre n'existent que dans les deux étages inférieurs; l'étage supérieur n'est occupé que par des sépultures en pleine terre ou par des cercueils de bois.

Le terrain s'élève vers le sud, dans la direction de la voie romaine, et s'abaisse vers le nord et vers l'ouest, de telle sorte qu'actuellement, par suite de remblais successifs, les tombes de

l'étage inférieur qui, au sud, sont à peine à 1 mètre du sol, s'abaissent jusqu'à 2 mètres dans la direction de l'ouest, sur une longueur de 40 mètres environ. J'ai pu reporter sur un plan soixante tombes déjà mises à découvert en indiquant leur forme et leur orientation, et notant les objets intéressants qui y ont été découverts. Mais il serait important de déterminer les limites de cet ancien cimetière. Vu la proximité et la direction de la voie romaine, il y a lieu de penser que le cimetière s'étendait jusqu'à cette voie. De ce côté les fouilles sont limitées par des maisons.

Mais à l'ouest et au nord s'étendent encore des jardins et j'ai demandé à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts de vouloir bien mettre à ma disposition, sur le crédit des Monuments historiques, une somme suffisante pour continuer les fouilles de ce côté.

Le nom de Franconville, encore conservé par un village voisin, semble indiquer, à proximité de nos fouilles, un établissement des Francs. Ermont était-il, au début de l'époque mérovingienne, le cimetière de Franconville?

D'ailleurs les tuiles des époques romaine et mérovingienne, et les monnaies romaines trouvées dans le sol, avec quelques débris de poterie en terre dite samienne, laisseraient supposer l'existence d'un établissement ancien à Ermont dès la conquête de la Gaule.

La découverte faite l'année dernière, à peu de distance de l'église, sous la voie romaine, d'un vase de terre grise contenant environ quinze cents pièces romaines d'argent ou de billon, datant en majeure partie du IIIe siècle de notre ère, paraît confirmer cette hypothèse.

Quoi qu'il en soit, les tombes mises à découvert étaient toutes des tombes chrétiennes; les objets trouvés dans les tombes ont la plus grande analogie avec les objets trouvés depuis vingt ans dans les cimetières chrétiens de Paris et conservés au musée Carnavalet.

L'église ancienne, ou plutôt la chapelle d'Ermont, dont parle l'abbé Lebeuf a été construite sur le cimetière mérovingien : la direction des murs latéraux n'étant point parallèle à la direction des tombes, quelques-unes étaient engagées dans la maçonnerie. Les murs de cette chapelle, mis à jour par nos fouilles, étaient très épais : le mur pignon atteint $1^{m},45$; les murs latéraux ont $1^{m},10$. Il y a lieu de penser que cette chapelle, de très petite dimension, ne formait qu'une seule salle. Les fouilles nouvelles mettront sans

doute à découvert les murs de l'abside et permettront de reconstituer le plan des fondations.

Dans les agrandissements successifs qui ont été faits jusqu'au XVIe siècle, les murs de l'église d'Ermont n'ont pas été fondés au-dessous des tombes; sur certains points les constructeurs se sont contentés de descendre dans les tombes de plâtre une mauvaise maçonnerie de blocage pour porter les piles. Il est ainsi facile d'expliquer les tassements de ces vieilles maçonneries qui avaient mis en péril l'ancien édifice et qui nécessitèrent, il y a cinq ans, sa démolition.

A l'étage inférieur, les tombes de plâtre et les tombes de pierre sont en contact immédiat. Les tombes de plâtre ont la forme d'auges. Le plâtre très blanc et très fin est le plus souvent mélangé de cristaux de gypse; dans quelques tombes le plâtre ne porte aucune trace de charbon.

Les parois latérales des tombes ont de 7 à 8 centimètres d'épaisseur; à la tête et aux pieds les parois ont de 9 à 10 centimètres. Le plâtre a été coulé entre des planches qui ont laissé leur empreinte sur les parois et dont la trace est encore conservée par des rainures dans le fond des tombes. Elles étaient recouvertes d'une plaquette de plâtre de 8 à 10 centimètres d'épaisseur, dont les angles sont quelquefois abattus et forment de petits pans coupés. Le fond de quelques-unes de ces tombes est percé vers le milieu d'un trou circulaire de 6 à 7 centimètres de diamètre. Les tombes ont des longueurs variant entre 2 mètres et 2^m,20; la largeur est de 70 à 80 centimètres vers la tête et de 45 à 60 centimètres vers les pieds.

Les tombes de pierre de l'étage inférieur sont généralement en deux morceaux. La pierre employée est un banc royal dur analogue au banc royal de Méry; quelques-unes de ces tombes sont arrondies à l'intérieur du côté de la tête, ou taillées en forme de dossier; les parois latérales se raccordent par des pans coupés avec la paroi de tête. Le couvercle de pierre du sarcophage est à deux pentes, et comme dans les tombes de plâtre, posé à plat sur les parois latérales. C'est dans une tombe de ce genre, longeant le mur de la chapelle primitive au nord, qu'a été trouvée une bague d'or fin, de forme octogonale à l'extérieur, portant un grenat enchâssé dans une garniture de feuilles d'or délicatement refouillées.

Dans une autre tombe de ce genre étaient des pendants d'oreille

en or battu, ayant la forme d'olives; la feuille d'or, relevée de fines gravures en forme de bâtons rompus, était sans doute plaquée sur un noyau de bois qui n'existe plus.

Dans d'autres tombes de pierre, voisines des précédentes, le couvercle a presque la même hauteur que le fond et est évidé de même. Le sarcophage est ainsi recouvert d'une pierre saillante, taillée à deux pentes et reposant suivant des faces verticales sur la pierre évidée qui forme le fond. L'une de ces tombes, dont la paroi latérale est arquée, est particulièrement intéressante : une tombe d'enfant, de même disposition, lui est juxtaposée du côté gauche, et la paroi a été évidée pour mettre en contact du côté du cœur le corps de la mère et le corps de l'enfant. Notre civilisation raffinée pourrait-elle nous fournir l'expression d'une idée plus touchante? Comment ne pas être ému de ce respect des affections survivant à la mort?

Une tombe de plâtre nous a fourni une plaque de fer, à rivets de cuivre, incrustée d'argent, mais malheureusement perdue de rouille, et un bracelet de perles de verre à deux couches tout à fait analogue à un bracelet conservé au musée Carnavalet. Aux pieds était un joli vase en terre grenue, complètement intact. Une petite pièce romaine, et des fragments de fils d'argent provenant sans doute des incrustations de la plaque de fer, étaient dans la même tombe, avec des clous portant encore des débris de bois. Le corps était probablement placé dans un cercueil de bois enfermé dans la tombe de plâtre.

Dans un autre sarcophage de plâtre étaient les squelettes d'une femme et d'un enfant : on y a trouvé un bracelet de femme et un collier d'enfant en perles de verre avec une sorte de hochet de bronze, en forme de cuiller, suspendu à un anneau et une boucle de même métal. Une troisième tombe de plâtre contenait une boucle d'argent avec ardillon d'une forme particulière.

Les tombes de l'époque mérovingienne sont les plus nombreuses; l'étage intermédiaire, occupé par les tombes carolingiennes, n'est pas complètement rempli, mais il y a lieu de remarquer que ces tombes, voisines du sol, ont été souvent fouillées. Les tombes de plâtre, dans cet étage, ne sont plus qu'en fragments. Elles offrent, à l'extérieur, soit sur tout leur développement, soit seulement sur les cloisons de la tête et des pieds, des décorations empruntées aux formes géométriques ou aux symboles du christianisme, des

croix grecques, des cercles concentriques, des rosaces, des lignes brisées. Ces tombes étaient aussi coulées dans des moules de bois dont elles ont conservé l'empreinte.

A la même hauteur nous avons mis à découvert une tombe de pierre blanche dont les parois latérales sont taillées en rainures horizontales très rapprochées et profondes, tandis que la cloison de tête présente des tailles en forme de chevrons. Ces tailles chevronnées sont aussi visibles sur les parois d'une grande tombe évidée dans un seul morceau de grès bâtard. Cette tombe était, parait-il, fermée par un couvercle portant des inscriptions et orné d'une croix, qui, suivant la déclaration de M. le maire d'Ermont, aurait été détruit lors de la démolition de l'ancienne église.

Dans cet étage intermédiaire était aussi une tombe de roche coquilleuse qui paraît être d'autre nature que les roches des carrières voisines.

En résumé, sur 60 tombes déjà découvertes, nous avons trouvé 48 tombes de plâtre et 12 tombes de pierre. La tombe de plâtre unie est le type du cimetière d'Ermont; les tombes ornées de l'étage intermédiaire sont en débris dans un sol bouleversé et nous n'en avons rencontré que quatre.

Nous avons recueilli à cette hauteur, soit entre les tombes, soit au-dessus, des pots de formes diverses, employés comme brûle-parfums. Ces pots étaient tous écrasés dans la terre, ils contenaient au fond un mélange de terre et charbon. Ils se rattachent à plusieurs types soit par la forme, soit par la qualité de la terre. Les uns sont en terre grise, analogue à la terre des poteries gallo-romaines; les autres sont en terre rougeâtre ou jaunâtre et partiellement émaillés. D'autres, faits en terre jaune ou en terre rosée, sont ornés de flammules rouges, disposées par groupes de cinq ou six et montant le long du vase ou se croisant. Les vases à flammules sont les plus nombreux.

Ces vases, dont l'usage s'est perpétué dans les cérémonies funèbres pendant tout le moyen âge, appartiennent sans doute aux diverses époques comprises entre le XIe et le XIVe siècle.

Les vases à flammules rouges sont analogues aux vases trouvés en grand nombre dans les cimetières de Paris. Ils sont bas, évasés, munis d'une anse. Quelques pots en terre jaune, partiellement émaillés, n'ont pas d'anse et sont d'une forme élancée. Les moulures du col varient avec les différents types. Tous ces vases en terre sont

extrêment minces. Ils portent des traces de feu et sont presque tous percés grossièrement de trous disposés en couronne.

Dans les fouilles faites pour les murs du chœur de la nouvelle église, au-dessous des tombes de pierre nous avons trouvé des débris de vases grossiers, en terre rosée, teintée de noir à l'extérieur; la terre est grenue comme la terre des vases mérovingiens.

Il y a lieu d'espérer que de nouvelles fouilles pourront fournir d'autres documents et nous permettront de mieux connaître l'importance de cet établissement des Francs, ignoré jusqu'à ce jour, dans la vallée de Montmorency.

Imprimerie nationale.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1886.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société académique de Saint-Quentin envoie un compte rendu des fouilles entreprises par elle à Vermand, avec l'aide d'une subvention que lui avait accordée M. le Ministre de l'instruction publique. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. l'abbé Julien-Laferrière fait hommage au Comité, au nom de M. Musset, son collaborateur, et au sien, des livraisons 14 et 15 de son ouvrage sur les *Monuments de la Saintonge*.

Ces deux livraisons seront déposées à la Bibliothèque des Sociétés savantes et des remerciements seront adressées aux auteurs.

M. de Lasteyrie présente au Comité, de la part de M. Rousset, d'Uzès, divers objets en métal portant des inscriptions, dont l'une est antique. M. Héron de Villefosse veut bien se charger d'examiner cette dernière; M. de Lasteyrie fera un rapport sur les autres dans une des prochaines séances.

M. Schlumberger présente une série de photographies qui lui ont été envoyées avec une notice descriptive par le président de la Société des sciences, lettres et arts de Pau. Ces photographies représentent une série de pavés en mosaïque qui ont été récemment découverts à Lescar dans les ruines d'une villa romaine que la Société de Pau a entrepris de fouiller. Malheureusement la Société ayant actuellement épuisé toutes les ressources qu'elle pouvait attribuer à ce travail, les fouilles ont dû être interrompues; il serait fort intéressant de les reprendre et de les continuer méthodiquement : M. Schlumberger demande en conséquence au Comité de voter une subvention à la Société de Pau. Le Comité, considérant les résultats déjà acquis et les sacrifices déjà faits par cette société, accueille

favorablement cette proposition, et décide que le compte rendu des fouilles de Lescar communiqué par M. Schlumberger sera inséré dans le *Bulletin archéologique*[1].

M. Anatole de Barthélemy lit un rapport sur une demande de la Société archéologique de Montpellier tendant à obtenir la reconnaissance d'utilité publique. Le Comité, après avoir pris connaissance des derniers travaux publiés par cette Société, émet un avis favorable.

M. Héron de Villefosse lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran. Le Comité, considérant que cette Société a fondé une bibliothèque et un musée dans lequel elle a su réunir de précieux monuments, comme les mosaïques antiques de Saint-Leu, et une belle suite de bornes milliaires; considérant qu'elle rend de réels services à la science avec des ressources très limitées, est d'avis d'accueillir favorablement cette demande.

M. de Barthélemy présente des rapports sommaires sur diverses communications :

Il propose le dépôt aux archives d'une note dans laquelle M. de Martonne, de Laval, annonce la découverte, à Saint-Denis-d'Anjou, d'une sépulture de l'époque romaine. « Il s'agit d'ossements appartenant à trois individus, un homme, une femme et un enfant, déposés dans un tombeau formé de tuiles à rebords réunies par du ciment. On n'y a recueilli aucun objet. La découverte, faite le soir, fut abandonnée pendant la nuit, de telle sorte qu'il y a lieu de croire que ce qu'elle pouvait contenir a été détourné.

« Il y a lieu de déposer aussi aux archives une communication de M. le vicomte de Colleville, sous-préfet de Quimperlé (Finistère), relative à un édicule de l'époque romaine, construit en tuiles, dans lequel quelques archéologues ont cru voir une fontaine sacrée; M. de Colleville suppose que c'est une prise d'eau faite pour une villa qu'il serait facile de retrouver. La construction est aujourd'hui détruite; elle se trouvait au village de Kerfeunteuniou, dans la commune de Mellac. Cette communication a déjà été faite, il y a quelques mois, à la Société des antiquaires de France : il est donc inutile de la discuter ici. »

[1] Voir ci-après, p. 428.

M. Alexandre Bertrand donne lecture du rapport suivant, relatif à une communication de M. Michel Hardy sur les fouilles de Chamiers (Dordogne) :

« Le 6 mai 1886, M. Michel Hardy annonçait à la Société historique et archéologique du Périgord d'importantes découvertes faites dans les plaines de Chamiers, sur les bords de l'Isle, à la porte de la ville de Périgueux.

« En faisant planter des arbres vers le milieu de la plaine de Chamiers, M. Sautet, grand industriel auquel appartient le terrain, fut surpris de rencontrer des restes de substructions. Il avertit M. Hardy, qui reconnut immédiatement qu'il était en présence de ruines de l'époque romaine, probablement contemporaines des antiques arènes et de la tour de Vésone. Sans se laisser arrêter par la considération des dépenses qui pouvaient en résulter, M. Sautet ordonna de dégager ces substructions, de façon que le caractère de l'édifice pût être facilement déterminé.

« Trois groupes principaux de ruines ont été constatés. Ces ruines paraissent appartenir, les plus importantes à des thermes, les autres à une maison d'habitation et à un petit sacellum.

« M. Michel Hardy leur a consacré un rapport très intéressant dans les Mémoires de la Société archéologique du Périgord. Nous ne croyons pas nécessaire de l'analyser.

« Il envoie aujourd'hui au Comité un plan détaillé des fouilles dans l'état où elles se présentaient le 26 mai 1886. Ce plan est dû à un autre membre de la Société, M. Durand. L'ensemble des thermes ne s'étendait pas sur une surface moindre de 363 mètres. La découverte d'un beau chapiteau composite démontre que deux colonnes d'un grand style en décoraient l'entrée. Nous sommes donc en présence d'un monument important [1].

« Les fouilles continuent. Des éloges doivent être adressés à MM. Michel Hardy, Durand, et surtout au propriétaire du terrain dont le désintéressement est des plus louables. »

M. Bertrand propose, en terminant, de déposer le plan des fouilles au Musée de Saint-Germain. Cette proposition est adoptée.

M. Alexandre Bertrand rend compte au Comité de diverses communications adressées par MM. Parfouru, Flouest, Lhuillier,

[1] Un petit Mercure en bronze, d'ailleurs sans valeur artistique et dans l'attitude la plus commune, a été découvert dans les ruines. M. Michel Hardy en a également envoyé la photographie.

Buhot de Kersers et Michel Hardy. — Renvoi au Comité de publication[1].

M. Courajod fait un rapport sommaire sur une communication de M. le chanoine Cerf, correspondant du Comité à Reims, relative à l'autel de saint Barthélemy, dit ensuite des Saints-Apôtres, à la cathédrale de Reims. L'histoire que M. Cerf a retracée de ce monument est intéressante et pourra présenter quelque utilité pour la solution des diverses questions que cet autel soulève. Mais M. Cerf croit pouvoir démontrer que cet autel est l'œuvre du sculpteur Pierre Jacques, et les arguments qu'il présente à l'appui de cette hypothèse ne sont peut-être pas suffisamment concluants; en conséquence, M. Courajod propose le dépôt de ce mémoire aux archives du Comité. — Adopté.

M. Alfred Darcel fait un rapport verbal sur un estampage d'un fer à hosties du XVIIe siècle, communiqué par M. l'abbé X. Barbier de Montault, et sur une épreuve en pain à chanter d'un fer à hosties du XIVe siècle, envoyé par M. Joseph Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres :

« L'estampage adressé au Comité par M. l'abbé X. Barbier de Montault montre à quel degré de décadence était tombé l'art des graveurs de fers à hosties au XVIe siècle. Incapable d'essayer aucune représentation de la figure humaine ni aucun ornement qui fût une manifestation quelconque de l'art du dessin, le graveur du fer à hosties de la commune de Chaudron (Maine-et-Loire) n'a pas su imaginer et exécuter autre chose que des rayons flamboyants.

« Il en a mis dans les angles que forment les bras de la croix au centre de la grande hostie, autour du filet qui en circonscrit le champ. Les petites hosties ne sont ornées que de cercles radiés, espèces de soleils.

« L'épreuve du fer à hosties de l'église de Dampierre-sur-Boutonne (Charente-Inférieure), envoyée par M. Joseph Berthelé, appartient au XIVe siècle et rappelle les estampages de fers de la même région récemment adressés par M. l'abbé Barbier de Montault.

« La grande hostie présente deux types : sur l'une, le Christ en majesté; sur l'autre, le Christ en croix, ce dernier accompagné du monogramme INRI en lettres fleuronnées; les figures sont passablement barbares.

[1] Voir ci-après, p. 437, 439, 440, 441.

« La petite hostie, deux fois répétée, montre le même monogramme sous trois rosaces posées 2 et 1, dont l'inférieure est sommée d'une croix formée de quatre feuilles d'érable portées sur une hampe qui lui fait dépasser les deux rosaces supérieures, disposition assez élégante.

« Comme l'épreuve est arrivée brisée en plusieurs morceaux, M. A. Darcel demande s'il n'y aurait pas lieu de solliciter l'envoi d'un estampage sur papier des hosties de Dampierre-sur-Boutonne, afin de le joindre à tous ceux qui sont déjà parvenus au Comité.

« Il rappelle que ceux-ci avaient tous été déposés jadis au Musée de Cluny; mais M. du Sommerard les a transportés au Musée du Trocadéro. C'est là que le rapporteur demande que l'on remette ceux qui sont parvenus au Comité depuis une année et ceux qui lui parviendraient dans l'avenir. » — Adopté.

M. Guiffrey donne lecture du rapport suivant sur deux documents du XVIIIe siècle communiqués par M. Saint-Joanny :

« M. Saint-Joanny, archiviste du département de la Seine, adresse au Comité l'analyse de deux pièces conservées dans le dépôt dont il a la garde. L'une a pour titre : le mobilier d'un marin et savant (Jean-Charles Borda) au XVIIIe siècle; l'autre nous donne l'énumération des parures qui composaient l'écrin d'une grande dame à la même époque. L'article sur le mobilier de Borda est rédigé, non d'après l'inventaire notarié, mais sur le procès-verbal d'apposition et de levée de scellés dressé sous la direction du juge de paix du quartier. Ces procès-verbaux, qui fournissent souvent de précieuses indications sur la date du décès, sur la famille du défunt, ses créanciers et même ses biens, doivent être soigneusement distingués de l'inventaire rédigé par le notaire qui ne paraît qu'après la levée des scellés. Le procès-verbal du juge de paix (c'étaient autrefois les commissaires au Châtelet qui étaient chargés de cette besogne) ne mentionne qu'un petit nombre de meubles de dimensions volumineuses et ne pouvant être mis sous scellés, ainsi que les tableaux accrochés aux murs, les lits, rideaux, etc. Nous avons publié quelques centaines de documents de cette nature relatifs aux artistes des XVIIe et XVIIIe siècles. Il en reste plusieurs milliers d'inédits dans les liasses des commissaires au Châtelet dont M. Campardon a dressé une table exacte. On voit que cette nature de pièces n'est pas rare. Ajoutons qu'à part certaines exceptions, les énu-

mérations des commissaires ou des juges de paix sont en général trop succinctes pour présenter un réel intérêt. C'est le cas de l'inventaire résumé par M. Saint-Joanny. On y voit figurer quelques instruments d'astronomie et de physique, mais très brièvement signalés. Les oppositions sont faites, comme il arrive souvent, par les médecins et pharmaciens qui ont soigné le défunt dans sa dernière maladie. La famille est représentée par des frères germains. En somme, le point le plus curieux de cette communication serait encore la lettre par laquelle l'amiral Bruix, alors ministre de la marine, réclame tous les mémoires, cartes et plans trouvés chez le citoyen Borda, ancien capitaine de vaisseau et directeur de l'école des élèves ingénieurs constructeurs de la marine, « qui s'est livré, dit le ministre, à des longs travaux pour perfectionner toutes les parties de la science marine. »

« La seconde note communiquée par M. Saint-Joanny offre la liste des bijoux de toute nature possédés par Marie-Renée Grandhomme de Giseux, épouse de Louis-Paul de Brancas de Cereste, lieutenant général des armées de France, au jour de sa mort, survenue le 5 août 1792, à Crosne, près de Villeneuve-Saint-Georges. La date seule de cette pièce indique qu'elle ne présente aucun intérêt archéologique. Sans doute, la dame de Brancas possédait une fort précieuse collection de perles et de diamants; mais ses bijoux nous semblent avoir eu plus de valeur commerciale que de mérite artistique.

« Nous avons l'honneur de proposer le dépôt des deux notes de M. Saint-Joanny aux archives du Comité. »

M. de Lasteyrie fait un rapport sommaire sur une communication de M. Brutails, archiviste des Pyrénées-Orientales, relative à la chapelle de Fenouillar et aux curieuses peintures du XIIe siècle qui s'y sont conservées [1]. Il propose l'insertion de cette communication au *Bulletin*. — Renvoi au Comité de publication.

M. de Lasteyrie fait un rapport sommaire sur une inscription communiquée par M. Ambroise Tardieu, demeurant à Herment (Puy-de-Dôme). Cette inscription est une courte épitaphe en quatre lignes qui se lit sur une petite plaque de marbre blanc conservée

[1] Voir ci-après, p. 443, le texte de cette communication.

à la Cellette, canton de Pionsat (Puy-de-Dôme). M. Tardieu n'en donne pas la transcription, mais il en envoie une copie figurée, due à quelque dessinateur peu expérimenté. M. de Lasteyrie croit qu'il suffira de déposer ce dessin aux archives du Comité, et que c'est l'occasion de rappeler aux correspondants du Ministère combien il est utile de joindre de bons estampages aux communications épigraphiques. C'est un soin que l'on devrait prendre même quand il s'agit de monuments faciles à déchiffrer, et cela devient une nécessité indispensable toutes les fois que le nombre et la complication des ligatures, des sigles et des abréviations ou la mutilation de la pierre peuvent rendre la lecture du texte incertaine.

M. de Lasteyrie rend, à cette occasion, hommage à la bonne volonté et au zèle de M. l'abbé Barbier de Montault, qui, tenant compte d'observations analogues faites précédemment, à propos d'une de ses communications, a bien voulu compléter le mémoire qu'il avait consacré aux inscriptions du moyen âge conservées à Saint-Bertrand de Comminges par de bons estampages dus à un autre correspondant du Ministère, M. le chanoine Pothier, de Montauban. Ce mémoire forme un petit recueil qu'il y aurait intérêt à imprimer, quoique ces inscriptions aient presque toutes été publiées déjà. M. de Lasteyrie pense qu'il pourrait prendre place dans le *Bulletin*, surtout s'il était possible d'y joindre quelques figures. Il propose donc de renvoyer cette communication au Comité de publication. — Adopté.

M. Maspéro fait un rapport sommaire sur une communication de M. Henri Mathieu relative à une boîte à momie récemment apportée à Alger. Il propose d'adresser des remerciements à l'auteur de cette communication et de déposer son envoi aux Archives. — Adopté.

M. de Montaiglon fait un rapport sommaire sur une communication de M. Ambroise Tardieu relative à un tableau de l'église d'Herment qui représenterait sainte Radegonde, reine de France, et serait l'œuvre du Guide. M. de Montaiglon considère cette attribution comme très douteuse, et ne peut reconnaître sainte Radegonde dans l'esquisse de ce tableau que M. Tardieu a envoyée. Il propose donc le dépôt de cette note aux Archives.

M. Müntz lit le rapport suivant sur une communication de M. Pouy, correspondant du Ministère à Amiens :

« M. Pouy adresse une note relative à une statuette en bois peint, de petite dimension, représentant la Vierge portant dans ses entrailles l'enfant Jésus, que l'on aperçoit par une petite ouverture carrée pratiquée dans le ventre de sa mère.

« Cette statuette est du XVIIIe siècle, et M. Pouy la croit unique. Mais il reconnaît qu'il n'a pas poussé très loin ses recherches à cet égard; et en effet, depuis le XVe siècle les exemples de cette représentation bizarre et inconvenante ne sont pas difficiles à trouver, du moins en peinture.

« J'ai l'honneur de proposer au Comité le dépôt dans ses archives de la note de M. Pouy. »

M. Charles Robert lit un rapport sur une communication de M. de Baye relative à diverses inscriptions antiques conservées à Leyria, en Portugal. — Renvoi au Comité de publication [1].

M. de Lasteyrie communique une note de M. Roman relative à une sépulture découverte à Aspres-les-Corps (Hautes-Alpes). Si l'on s'en rapporte aux monnaies recueillies auprès du squelette, cette sépulture appartiendrait à l'époque carolingienne. M. de Lasteyrie propose l'insertion de cette note dans le *Bulletin*. — Renvoi au Comité de publication [2].

Le même membre entretient le Comité de découvertes qui ont été faites dans le courant de l'été dernier sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Déols, auprès de Châteauroux. Sur l'emplacement de l'église, dont il ne reste guère aujourd'hui qu'un clocher du XIIe siècle d'un fort joli modèle, on a trouvé une dalle sculptée représentant un évêque ou un abbé crossé et mitré, les mains jointes dans l'attitude qu'on donne ordinairement aux figures représentées sur les tombes. La sculpture de cette dalle est d'une bonne époque, elle paraît appartenir au XIVe sinon au XIIIe siècle. Il est regrettable qu'aucun reste d'inscription n'ait permis de déterminer avec certitude le nom du personnage auquel appartenait ce tombeau. Dans les mêmes fouilles a été découvert un fort beau bijou du XIIIe siècle, c'est un élégant mors de chape de forme ronde,

[1] Voir ci-après, p. 452, le texte de ce rapport.

[2] Voir ci-après, p. 454, le texte de cette communication.

couvert de filigranes et de cabochons. M. le curé de Déols, qui est l'auteur de ces découvertes, se réserve sans doute d'en donner une description détaillée; mais M. de Lasteyrie, auquel le P. de la Croix a communiqué des photographies de ces objets, a pensé qu'il était intéressant de les signaler de suite, au moins sommairement.

L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission chargée d'élaborer le programme de la Section d'archéologie pour le Congrès des Sociétés savantes de 1887.

Sur la proposition du président, sont nommés membres de cette Commission : MM. de Barthélemy, Darcel et Guiffrey, auxquels s'adjoindra le bureau de la Section.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

LES FOUILLES DE LESCAR.

Communication de M. André Gorse.

Dans le courant de l'année 1885, la Société des sciences, lettres et arts de Pau fut informée par un de ses membres qu'en un champ voisin de Lescar se trouvaient des substructions assez considérables : leur présence à une faible profondeur gênait même, sur certains points, les travaux de culture. Une commission fut immédiatement chargée de procéder à une enquête et de déterminer l'importance réelle et la nature des substructions signalées. Cette commission, composée de MM. Aparici, conservateur du musée Don Sébastien; Flourac, archiviste du département; Gorse, professeur de dessin aux écoles normales du département; Picot, conservateur adjoint au musée de Pau, se transporta dans ce champ au mois de novembre 1885, et dès les premiers coups de pioche donnés sur un point qui lui fut signalé, elle découvrit un fragment de mosaïque paraissant remonter à l'époque gallo-romaine.

Ce n'était pas la première découverte de ce genre faite dans le

pays, et il était logique de la rattacher à cette période de notre histoire qui a laissé des traces de même nature à Taron, à Bielle, à Jurançon. A ce moment toutefois, l'époque avancée de l'année et l'état des cultures ne permirent pas de pousser plus loin les recherches. Elles furent donc suspendues; mais le propriétaire du champ, M. Bergerot, nous ayant autorisés à opérer des fouilles sur son terrain, nos recherches furent reprises après l'enlèvement des récoltes.

Nous devons dire tout d'abord quelle est la situation topographique du lieu et quels sont les souvenirs qui s'y rattachent.

A peu de distance de Lescar, à 1,500 mètres environ à l'est de la cathédrale, sur le bord extrême d'un plateau qui monte insensiblement au nord-est vers le Pont-Long, et s'incline au sud par une pente très escarpée vers la plaine du Gave, se trouve un emplacement désigné sous le nom de San-Miqueu, en français Saint-Michel. C'était le vocable d'une des sept églises que Lescar, autrefois siège d'un évêché, possédait au temps de sa splendeur, et qui fut détruite, croit-on, pendant les guerres de religion du XVIe siècle.

Pendant longtemps, après sa destruction, quelques pans de murailles durent subsister encore, car la tradition porte que ces ruines, visibles sur la hauteur, servaient de balise de jalonnement aux communes riveraines du Gave, quand elles procédaient à la délimitation des saulaies et terrains vagues, souvent bouleversés par les crues. Toutefois il n'est pas fait mention de l'existence de murs ni de constructions dans l'acte de vente de ce champ, confisqué au chapitre de Lescar et mis en vente, comme bien national, en 1797.

Voilà toutes les traditions qui pouvaient nous éclairer; de plus, à notre première visite, le fragment de mosaïque que nous avions découvert, formé de carrés et d'octogones allongés, nous avait montré les côtés et les axes de ces figures géométriques régulièrement orientés, et cette particularité pouvait nous autoriser à croire qu'il faisait partie de la décoration d'un monument orienté comme l'étaient les anciennes églises.

Mais d'un autre côté, certaines particularités permettaient de faire remonter plus haut l'âge des restes que nous allions rechercher. A peu de distance du champ Saint-Michel, à l'est, dans la propriété appelée le Bilàa, appartenant à M. d'Ariste, se trouve un camp d'assez grande dimension, dont l'origine romaine paraît incontestable. Des armes, des monnaies trouvées sur ce point ne laissent

aucun doute. De plus, le plateau est traversé, au nord du champ Saint-Michel, par un ancien chemin appelé la *Caussade*, venant de Lescar et se dirigeant vers le Bilàa.

Ce mot la *Caussade* est un des termes génériques sous lequel sont connues les voies romaines. Deux chemins parallèles portent ce nom à Lescar : l'un, route vicinale de création relativement récente, allant de Lescar à Morlaas, est le Cami-Nau de la Caussade (chemin neuf de la chaussée); l'autre, très abandonné, est la *Carrerot* (petit chemin) de la Caussade.

Les restes d'un pavage très solidement établi en cailloux rouges sont encore très visibles sur plusieurs points de ce second chemin, d'où l'on a extrait, il y a peu d'années, une grande quantité de pierres de même nature. Au nord-est du champ Bergerot, ce chemin se subdivise en deux sentiers, mais la partie pavée se prolonge en ligne droite et sur une assez grande longueur dans un champ appartenant à M. Sempé. Pour permettre la culture, on a dû recouvrir ces pavements d'une couche épaisse de terre rapportée, ce qui occasionne une ondulation de terrain très sensible.

Enfin, dans un autre champ assez voisin de Saint-Michel, existait, à quelques mètres à peine de la *Caussade*, une construction appelée la *Tourette*. Elle a été démolie il y a une quarantaine d'années; mais nous avons interrogé tous ceux qui l'avaient vue ou avaient travaillé à sa démolition, et pouvaient par suite nous donner des renseignements utiles : de leurs réponses il résulte que c'était un monument de 4 à 5 mètres de hauteur sur 3 de diamètre, écrêté dans sa partie supérieure, et dans la maçonnerie duquel des lignes de briques alternaient avec la pierre. Une niche était ménagée du côté est.

Les monuments de ce genre ne sont pas très rares le long des voies romaines, le plus souvent aux bifurcations des routes ou à l'entrée des villes : quelques-uns sont d'une grande hauteur, et sans niches, comme la tour d'Ébéon, près de Saintes, ou celle de Pirelonge; d'autres, moins élevés et avec niche, se voient à Saint-Jory, à la Barthe, près de Saint-Gaudens. C'est à ce dernier, décrit et dessiné par M. de Caumont, que devait ressembler celui de Lescar, d'après les témoignages que nous avons recueillis.

Tels étaient les éléments d'information, bien imparfaits, dont nous disposions au moment de commencer sérieusement nos fouilles. Dès que les récoltes furent enlevées, à la fin de juillet, les

travaux furent repris avec la pensée bien arrêtée de les pousser méthodiquement et d'obtenir tous les résultats compatibles avec les ressources restreintes de la Société. Au bout de deux ou trois journées de travail le véritable caractère du monument put être déterminé; les substructions découvertes n'appartenaient évidemment pas à une église édifiée au moyen âge, elles étaient d'une autre époque et contemporaines des mosaïques qui apparaissaient par fragments plus ou moins considérables; sur chaque point entamé, les murailles suivies pas à pas établissaient chaque jour d'une façon plus irréfutable le plan d'une habitation romaine bien caractérisée.

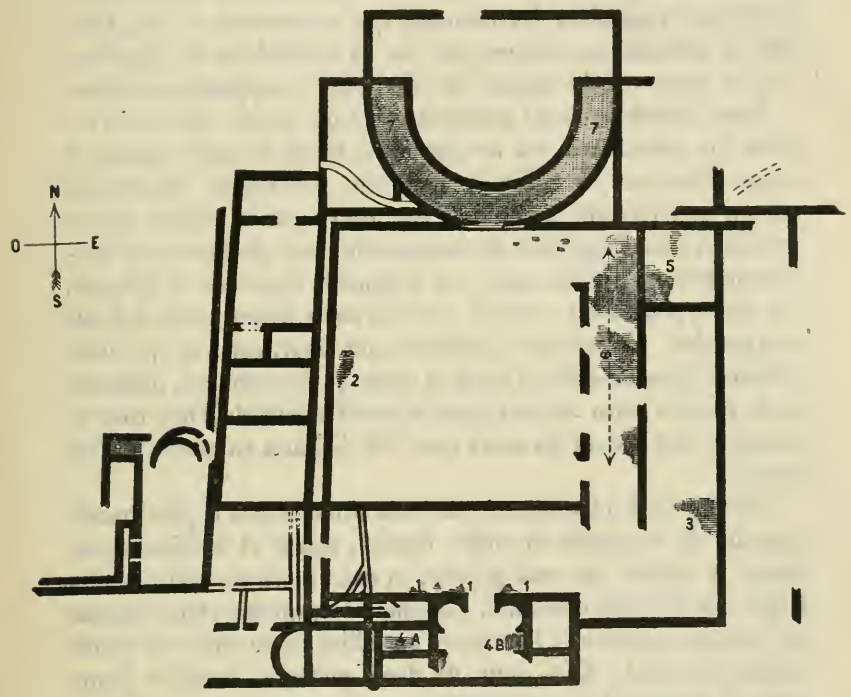

État des fouilles au 30 octobre 1886.

A la fin du mois de septembre, la commission voyant arriver le terme des vacances, temps de liberté pour la plupart de ses membres, chargea son rapporteur de présenter à la Société l'état des résultats obtenus. Nous les résumerons comme suit, en nous référant aux plans et dessins relevés au fur et à mesure des opérations :

L'habitation, parfaitement délimitée aujourd'hui dans ses parties essentielles, présente un ensemble de constructions importantes groupées en arrière et au sud d'une galerie semi-circulaire d'environ $2^{m},50$ de large et 18 mètres de diamètre; le sol de cette galerie, garni de mosaïques dans toute son étendue, est divisé en treize compartiments, de dessins différents, que séparent des colonnes reliées les unes aux autres par des guirlandes de feuilles de laurier (pl. XVII, n° 7). Cette galerie était garnie extérieurement par rapport à son axe de plaques de marbre formant le revêtement du mur, et dont nous retrouvons des fragments nombreux dans la position verticale; intérieurement par un stylobate de marbre où reposaient les colonnes qui soutenaient le toit. Deux fûts de colonne, en marbre gris, de 22 centimètres de diamètre, ont été retrouvés de chaque côté de l'entrée, supposée au milieu.

Dans l'intérieur de cet hémicycle, et à un niveau inférieur d'environ 50 centimètres, est un pavement formé de cubes jaunes et rouges d'environ 25 millimètres de côté. Cet espace est délimité par un mur formant la corde de l'arc décrit par la galerie. Sur ce pavement gisent des blocs de maçonnerie dont plusieurs sont facilement reconnaissables pour des fragments d'arcades en briques; ces débris pourraient provenir, soit d'arceaux faisant suite, à droite et à gauche, aux colonnes signalées plus haut, soit, ce qui nous paraîtrait plus probable d'après la place qu'ils occupent, d'arcades ou de murs à baies cintrées ayant séparé l'hémicycle d'une cour ou première entrée dont les murs sont très distincts en avant de cette partie.

C'est au pied du stylobate que nous avons trouvé la plus grande quantité de fragments de tuiles brisées, *tegulæ* et *imbrices*, ayant formé la toiture de cette galerie, et dans plusieurs endroits des fragments de bois carbonisé. La plupart des tuiles plates portent une marque circulaire : l'une porte au milieu de ce cercle les lettres majuscules CSL. Elles sont de deux couleurs, rouge et jaune clair, il semblerait que cette différence de tons ait pu servir à former sur la toiture des dessins à deux nuances.

Au sud de l'hémicycle que nous venons de décrire, et tangent à sa courbe se trouve un péristyle rectangulaire qui communiquait directement avec lui, car des débris de mosaïque existent encore au seuil du passage.

Ce grand péristyle était garni de mosaïques dans tout son pour-

MOSAIQUES ROMAINE

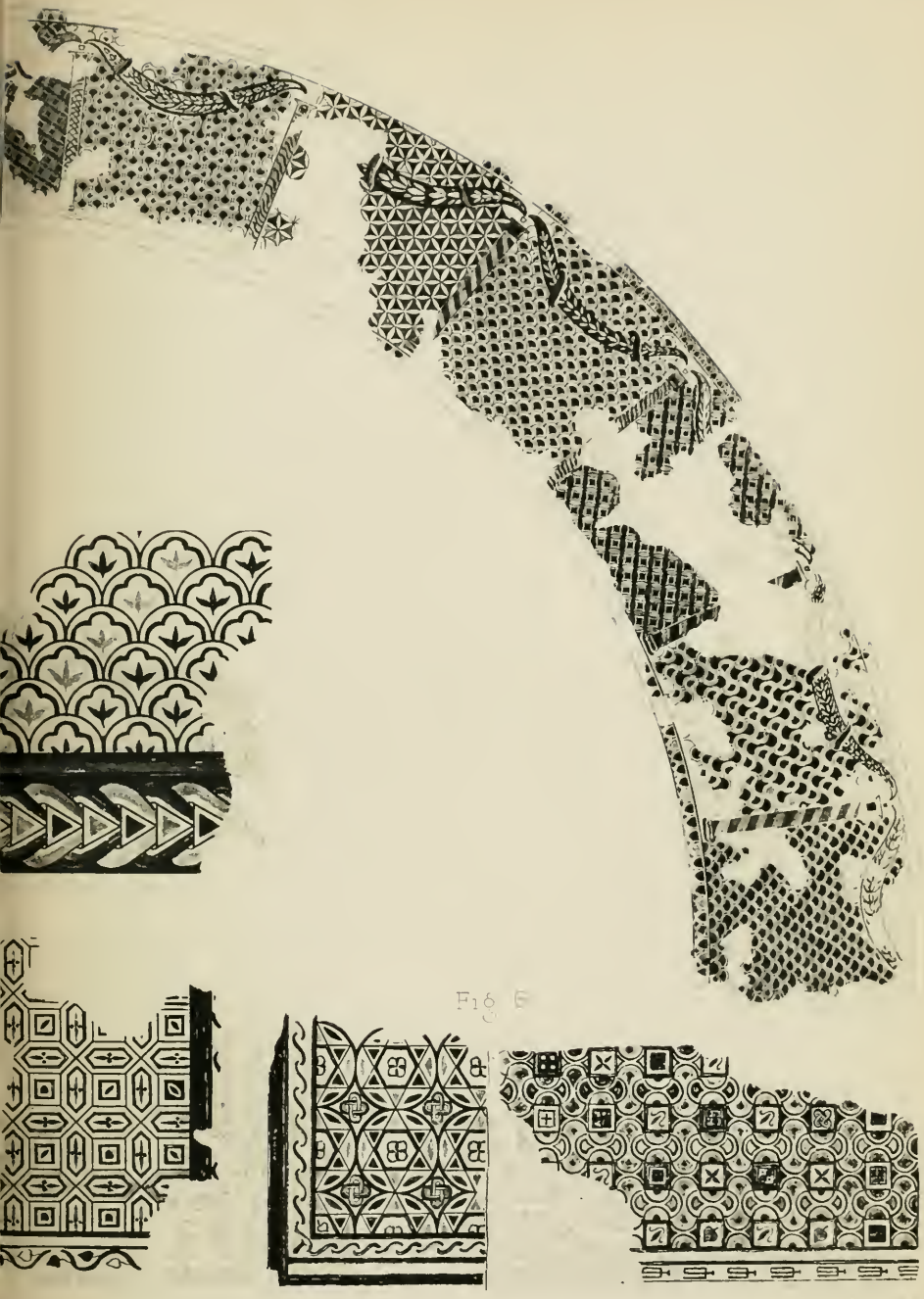

Fig. 5

Andre Borse del.

COUVERTES A LESCAR

tour : la galerie nord, très détériorée, offre à peine assez de vestiges pour établir l'analogie du dessin avec le fragment qui se trouve à l'angle nord-est, mais nous retrouvons partout le lit de ciment où étaient incrustés les cubes de mosaïque. L'aile ouest, bien que très détériorée aussi, donne pourtant quelques fragments permettant de reconstituer le dessin. La galerie est, au contraire, présente sur presque toute sa longueur le dessin complet (pl. XVII, n° 6). Au sud, l'épaisseur des terres à enlever nous a fait ajourner nos recherches.

Le sol de la cour ou du parterre qu'entourait ce péristyle devait se trouver un peu plus bas que celui des mosaïques, il était délimité par un petit mur sur lequel reposaient sans doute des pilastres, car nous avons trouvé plusieurs fragments de maçonnerie, brique et mortier, et des morceaux de plaques de marbre cannelées, qui en faisaient sans doute le revêtement. Intérieurement par rapport au jardin, sous l'égout du toit se trouvait un pavement de calcaire blanc, formé de cubes analogues de dimension aux cubes jaunes et rouges de l'intérieur de l'hémicycle.

A l'est de ce péristyle, extérieurement, et y ayant accès par une porte, se trouve une construction assez considérable occupée sans doute par des logements : nous avons découvert aux deux extrémités deux mosaïques d'un beau dessin. Au sud existe également une longue série de mosaïques assez détériorées (pl. XVII, n°s 5 et 3) : c'est là que se trouve, à peu près dans l'axe du péristyle et de l'hémicycle, la partie la plus intéressante peut-être de ces constructions, une salle carrée dans les angles de laquelle sont ménagées des niches arrondies. On y descendait, du niveau du péristyle, par trois marches formées de pavés reliés avec du ciment, le dessus probablement en mosaïque et la contre-marche formée de feuilles de marbre dont nous avons retrouvé les débris : une porte s'ouvrait à l'ouest sur une galerie.

Un fragment de mosaïque, très bien conservé (pl. XVII, n° 4^{b}), existe dans cette salle, et l'on en retrouve des vestiges le long des murs. De plus, extérieurement devait se trouver une terrasse dominant la campagne, et dont le sol était également formé de mosaïques, plus grossières, et presque complètement détruites.

Par suite de la disposition du terrain, la vue de ce point est vraiment remarquable : outre la chaîne des Pyrénées, on domine toute la vallée du Gave et le regard embrasse les ramifications des

coteaux qui séparent les vallons de la rive gauche, ceux du Soust, du Néez, de las Hies, de la Juscle.

L'angle sud-ouest est certainement celui dont l'explication est le plus difficile. Des quantités de murs et de canaux se croisant en sens divers font bien supposer que là devaient se trouver des bains particuliers desservant la maison : il y a même quelque analogie dans le plan avec certaines parties des bains de Lillebonne et de Triguères. Mais, dans l'état actuel, il nous paraîtrait bien difficile de déterminer les diverses pièces constitutives de ces bains, le frigidarium, le tepidarium, etc. Notons que sur ce point le propriétaire, M. Bergerot, avait découvert un tuyau de plomb encastré dans du ciment.

Derrière ces constructions, et plus à l'ouest, près d'un canal d'égout, est une salle, simplement bétonnée, où semblerait avoir été la cuisine; c'est là que nous avons trouvé, mêlés à la terre, la plus grande quantité de tessons et de fragments de poterie, et, à une extrémité de l'égout, une énorme quantité d'écailles d'huîtres.

A l'ouest une série de petits logements, au milieu desquels est une cour pavée, formait probablement la partie réservée aux esclaves, l'*ergastulum*, relégué du côté le plus exposé au mauvais temps.

Nous devons une mention particulière à une pièce voisine de cette partie de l'habitation et qui, par un hasard singulier, est la plus complètement conservée de toutes; nous voulons parler des latrines, parfaitement reconnaissables. Le sol de la pièce est formé d'une mosaïque dont les teintes sont fort effacées, mais dont le dessin est nettement délimité par une double bordure encadrant un orifice carré en communication avec un égout collecteur très bien maçonné et assez profond, auquel aboutissent la plupart des petits conduits mentionnés plus haut.

Une observation, grave dans ses conséquences, s'est imposée à nous devant les mosaïques, dont l'ensemble donne un caractère si intéressant à nos fouilles. Plusieurs ont subi des restaurations assez considérables et souvent maladroites, accusant une époque bien inférieure en art à celle où l'ensemble fut établi. Les incorrections du dessin, la différence des matériaux, la malfaçon de l'exécution trahissent ces réparations à un œil attentif. De plus, les chapiteaux des colonnes qui, dans l'hémicycle, séparent les compartiments de dessins différents, étaient, dans le principe, formés de petits cubes de verre coloré. Plusieurs, à l'époque des restaurations, ont été refaits

en tout ou en partie d'une façon assez grossière et avec des matériaux plus communs; deux ou trois portaient la marque de ce double travail, partie cubes de pierre, partie verre coloré. Il en existait un entièrement de cette dernière matière au moment de la découverte, il a pu être dessiné le lendemain même : ce dessin était au bout de quelques jours la seule chose qui en restât, grâce au vandalisme de certains visiteurs.

Les fouilles ont amené la mise à jour, sur certains points, de squelettes entiers ou partiels, nombreux surtout dans la partie sud et dans la petite salle décrite plus haut. Ils pourraient provenir du cimetière qui aurait entouré l'église Saint-Michel, dont, il faut le dire, nous n'avons trouvé aucun vestige caractérisé. Il y a lieu toutefois de noter le désordre dans lequel ces corps étaient placés : quelques-uns gisaient le long des murs et sur la mosaïque même; l'un d'eux, retrouvé en entier, était couché la face contre terre. Les crânes, qui auraient pu fournir quelque indication, se sont émiettés au contact de l'air.

Nous devons énumérer les objets trouvés pendant les travaux et qui ont été soigneusement réservés jusqu'à ce qu'une destination définitive leur soit donnée.

Signalons tout d'abord une hache en pierre polie, de 19 centimètres de long sur 55 millimètres de large et 4 centimètres d'épaisseur, dont la présence sur ce point ne peut s'expliquer que par le fait, qui n'a rien d'improbable, d'une occupation bien antérieure à la période romaine.

Nous avons trouvé en outre :

Une médaille de l'empereur Gordien III;

Trois médailles ou monnaies difficilement reconnaissables;

Un fer de lance, à côté de l'un des squelettes;

Une lame de couteau brisée;

Une clef d'un modèle très simple;

Deux fragments de vases de verre, et d'autres de verre en feuilles;

Un grand nombre de fragments de poterie de pâtes et de formes diverses;

Une pierre, pesant environ 7 à 8 kilogrammes, évidée sur ses côtés de façon à lui donner la forme d'un 8, et qui paraîtrait destinée à servir de poids ou de projectile pour une arme de jet;

Du côté du mur ouest, un amoncellement considérable de morceaux de mica, quelques-uns fort gros.

Imprimerie nationale.

Enfin, aux derniers jours de nos recherches, nous n'avons pas voulu laisser sans une vérification au moins sommaire un point situé dans un champ limitrophe de celui de M. Bergerot et appartenant à M. Sempé. Nous avons découvert des murs de forte épaisseur, séparés par un canal et à peu près dans l'axe du monument Bergerot. Nous avons également vérifié l'emplacement des fondations de la *Tourette*, citée plus haut, dans un champ appartenant à M. Péré.

Sans pouvoir malheureusement songer à les entreprendre à l'heure actuelle, nous croyons que des fouilles sérieuses devraient être opérées dans le champ Sempé.

Il y aurait également lieu de se livrer à des investigations sur la partie ouest du plateau; il se termine en effet par une hauteur formant une défense naturelle à laquelle la main de l'homme a ajouté, par des travaux bien reconnaissables, ce qui pouvait lui manquer. Ce point porte le nom de *Tucoü*, l'un des termes patois qui désignent ces buttes dont la destination devient chaque jour de plus en plus évidente au point de vue militaire. Cette position surplombe au sud la plaine du Gave et est bornée à l'ouest par le ravin de la fontaine du *Quartau*, quelquefois désignée sous le nom de la *Bieilhe mourte* (la vieille morte), altération peut-être de la *Bille mourte* (la ville morte ?).

Nous devons ajouter que le terrain est à cet endroit occupé par des taillis et des échalassières qui rendraient les fouilles fort difficiles.

Nous ne pouvons étudier, du moins pour le présent, toutes les questions accessoires qui se rattachent à ces ruines. Nous nous bornerons à faire remarquer en quelques lignes l'importance que la découverte faite au quartier Saint-Michel de Lescar présente aussi bien pour notre histoire locale que pour la géographie ancienne des Gaules.

La question de l'emplacement de Beneharnum a été souvent agitée et jamais vidée. Nous ne voulons pas prétendre que nos ruines lui donnent une solution immédiate, mais elles nous semblent en tout cas la préparer, en appelant l'attention sur un point qui n'avait pas encore été l'objet d'investigations sérieures et suivies. Nous aurons occasion de revenir sur tout ce qui se rattache à ce sujet : nous signalerons les vestiges de chaussées anciennes qui entourent ce plateau jusque dans la plaine et se prolongent sur les coteaux de la rive

opposée du Gave; nous établirons comment la villa avait sous les yeux un certain nombre de points fortifiés gardant toutes les issues des vallées secondaires aboutissant à celle du Gave de Pau. Nous chercherons, comme on l'a fait ailleurs, la relation entre ceux de tous ces points situés à une distance relativement faible les uns des autres et qui constituent comme un réseau militaire donnant la possibilité de transmettre en peu de temps et à longue distance des signaux déterminés. L'importance des constructions, l'abondance des mosaïques paraissent faire de Saint-Michel un point central habité par un chef militaire, appuyé sur le camp du Bilàa. Il y aurait un intérêt évident à poursuivre les fouilles et les recherches assez longtemps et assez loin pour arriver à des résultats plus complets et plus probants.

TUMULUS DE SAINT-AVIT ET DE SEMPESSERRE (GERS).

Rapport de M. Alexandre Bertrand sur une communication de M. Parfouru, correspondant du Ministère à Auch.

Au nord de Lectoure et à 8 kilomètres de cette ville, sur l'un des coteaux qui séparent la vallée du Gers et la vallée de l'Auroue, est bâti le petit village de Saint-Avit, où l'on remarque une vieille porte et quelques vestiges d'anciens remparts. Non loin du village, à l'ouest, et tout près d'une construction carrée, restes d'un antique château, s'élève une éminence ou motte recouverte de gazon, qui offre les apparences d'un *tumulus*.

« Je l'ai visitée, nous écrit M. Parfouru, en compagnie de M. Eugène Camoreyt, conservateur du musée de Lectoure, qui me l'avait signalée et en avait levé le plan. M. Camoreyt a bien voulu me donner une copie de ce plan, que je joins à la présente note. Son dessin, très exact, fera mieux comprendre qu'une description la forme et les dimensions de ce monticule. Une seule observation quant à l'élévation qui accompagne le plan : on a assez fortement écrêté le monticule depuis l'époque où M. Camoreyt l'avait dessiné; il en résulte un abaissement que j'ai indiqué par une ligne pointillée.

« Sommes-nous bien en présence d'un véritable tumulus gaulois?

Je n'oserais l'affirmer. Des fouilles profondes pourraient seules nous livrer le secret caché sous cet amas de terre. Ce qu'il y a de certain, c'est que les fouilles superficielles qui ont eu lieu ont mis à découvert plusieurs squelettes, les uns dans des sarcophages affectant la forme du corps, d'autres sans aucune enveloppe et paraissant enterrés debout. (Je tiens ce renseignement de M. Lacroix, instituteur à Saint-Avit.) La poterie noire et grise abonde en fragments sur le monticule et à ses abords. On y trouve également de la poterie rouge dite samienne, des tuiles à rebord, etc. Peut-être y avait-il là des sépultures gallo-romaines» (?).

«A 5 kilomètres plus loin, sur un autre coteau, s'élève le village de Sempesserre, d'où l'on jouit d'une vue magnifique et très étendue sur les vallées du Gers et de la Garonne. A 300 mètres environ de ce village, le long d'un chemin public, on aperçoit une autre éminence à peu près pareille à celle de Saint-Avit, mais de dimensions plus vastes. Un bois la couronnait naguère; il a été défriché et remplacé par du gazon. Ici le doute n'est guère permis sur la destination primitive de ce monticule; en effet, une tranchée ouverte à l'une de ses extrémités a mis à découvert un certain nombre de haches de bronze. La présence de ces objets a paru à M. Camoreyt une preuve suffisante, et c'est sous le nom de «grande tombelle gauloise» qu'il a mentionné le tumulus de Sempesserre dans la *Géographie du Gers* d'Adolphe Joanne.»

Le caractère gaulois du tumulus de Sempesserre nous paraît très vraisemblable. Quant au tumulus de Saint-Avit, des fouilles seules pourront permettre de dire à quelle époque il appartient. Il y a peut-être eu là superposition de sépultures.

Statuette antique conservée au musée de Lectoure.

Le petit musée de Lectoure, bien connu des épigraphistes pour sa belle collection de tauroboles et de cippes funéraires, a fait, il y a quelque temps, l'acquisition d'une statuette antique qui a paru à M. Parfouru assez curieuse pour être signalée au Comité des travaux historiques.

Cette statuette, en pierre du pays, a été trouvée à Marsolan, commune de Lectoure, lieu dit au Bullat, dans un champ labouré (les traces de la charrue sont malheureusement visibles). Elle représente Ganymède enlevé par l'aigle de Jupiter. L'exécution de ce

groupe est d'un travail assez barbare; quelques détails toutefois, notamment les plumes du cou et de la queue de l'aigle, sont assez bien traités.

Cette petite statue n'était pas isolée; elle se rattachait par tout un côté à une autre sculpture qui a disparu.

Un dessin à la plume est joint à cette note; nous ne croyons pas, vu la grossièreté de la sculpture, qu'il y ait lieu de le reproduire dans le *Bulletin*. Mais nous proposerons de le déposer aux archives du Comité, en adressant tous nos remerciements à notre correspondant.

TUMULUS SITUÉ PRÈS DE CUSEY.

Rapport de M. Bertrand sur une communication de M. Édouard Flouest, correspondant du Comité dans la Côte-d'Or.

Notre correspondant nous fait part de certaines particularités méritant d'être signalées, observées lors de l'exploration d'un tumulus situé près de Cusey, sur les confins des départements de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or.

« En explorant les restes d'un tumulus déjà détruit aux trois quarts par des travaux de culture, on a rencontré, nous écrit-il, quatre sépultures encore intactes à peu près au niveau du sol servant d'assiette au galgal. L'une était double, les deux autres simples. Un intervalle suffisant pour indiquer très nettement la volonté de les isoler les unes des autres, existait entre elles. Tout indique qu'elles ont reçu en même temps les morts qu'on y a déposés et que les morts étaient de rang secondaire relativement au personnage inhumé au centre du tumulus et en l'honneur de qui il a été élevé. Les corps, uniformément orientés, la tête au sud, les pieds au nord, gisaient sur le même plan, disposés de la même façon, allongés et les bras non repliés.

« La nature et la petitesse des anneaux de jambe et de bras dont ils étaient ornés, et que n'accompagnait aucun autre objet, semblent indiquer des sépultures de femmes. On est tenté de dire que leur parure était *d'uniforme*. Trois, en effet, avaient aux bras et aux jambes le même nombre d'anneaux, disposés de la même manière. De plus, tous ces anneaux, au nombre de trente-sept, ne se rapportent

qu'à deux ou trois types voisins l'un de l'autre et assez vulgaires en soi.

« On est, en conséquence, fondé à croire que deux ou trois lots d'anneaux ou bracelets, si pareils entre eux qu'il faut qu'ils soient sortis du même moule ou des mains du même ouvrier, avaient été répartis, plus ou moins largement, et comme au hasard, entre les trois défuntes.

« A quelle cause, dit M. Flouest, attribuer la singulière similitude de ces sépultures? Il serait téméraire de chercher dès aujourd'hui une réponse à cette question; les faits nous ont paru cependant mériter d'être notés. »

Nous sommes de l'avis de M. Flouest et nous nous tiendrons dans la même réserve.

NOTE SUR LA DÉCOUVERTE D'UN HYPOGÉE

AYANT SERVI DE SÉPULTURE À L'ÉPOQUE DE LA PIERRE POLIE.

Rapport de M. Alexandre Bertrand sur une communication de M. Th. Lhuillier, correspondant du Comité à Melun.

En 1842, M. Carro, correspondant du Comité à Meaux, signalait la découverte d'un hypogée situé à la Chapelle-sur-Crécy, où s'étaient rencontrés trente ou quarante squelettes humains divisés en trois couches superposées et séparées par des pierres plates. Cette sépulture collective, cachée dans la forêt de Brie, consistait en une excavation tapissée d'un petit revêtement en pierres sèches de forme à peu près ovale. Des haches en silex, en serpentine et en jadéite, un fragment de bois de cerf portant une mortaise destinée à recevoir un manche, ne laissent aucun doute sur l'âge auquel remontait cette tombe.

Un autre hypogée absolument semblable, éloigné du premier de 60 mètres seulement dans la direction du nord, vient d'être fouillé par un amateur de Paris en villégiature à Crécy. Une tranchée de $4^{m},50$ de long sur $1^{m},50$ de large, ouverte et déblayée, a mis à découvert, dit M. Lhuillier, une sorte de caveau funéraire entouré, comme l'hypogée précédent, de petits murs en pierres sèches et coupé en deux, dans sa largeur, par un autre petit mur

de construction analogue. Dans cet espace restreint affectant la forme d'un carré long, étaient enterrés une quarantaine d'hommes. La plupart des têtes, peut-être toutes, reposaient sur une pierre.

Il a été recueilli dans ce second hypogée quatre haches en silex, les unes simplement taillées, les autres polies; une petite hache en jade ou en jadéite, un poinçon en os, des couteaux et des grattoirs en silex, des pointes de flèches et plusieurs morceaux de bois de cerf plus ou moins travaillés. Tous ces objets reposaient près des corps à la hauteur des épaules et de la tête. L'absence absolue de métal atteste qu'on est bien, cette fois encore, en présence d'un hypogée de l'âge de la pierre.

Ce mode d'ensevelissement dans des tombes communes paraît avoir été très usité dans cette contrée à l'époque de la pierre polie. Une enquête faite par notre correspondant fait connaître, en effet, qu'il y a une douzaine d'années un troisième hypogée avait été découvert sur le même coteau, à 500 mètres seulement de distance dans la direction de la Chapelle-sur-Crécy. Cette sépulture ne contenait que huit à dix corps, mais les mêmes haches, couteaux et grattoirs en pierre étaient déposés auprès des défunts. La chambre sépulcrale offrait cette seule différence qu'elle affectait une forme semi-circulaire et non la forme ovale constatée en 1842, ni celle d'un carré long que l'on constate aujourd'hui.

Un bloc erratique qui s'étend presque à la surface du sol sur 4 ou 5 mètres de longueur, existe encore, ajoute M. Lhuillier, à l'extrémité nord de la partie explorée. Ce bloc pourrait bien recouvrir un quatrième hypogée.

BARQUE ANTIQUE EN BOIS.

Rapport de M. Bertrand sur une communication de M. Buhot de Kersers, correspondant à Bourges.

Notre correspondant, M. Buhot de Kersers, annonce la découverte, faite à la fin de juillet de cette année, d'une barque antique en bois dont les caractères et les dimensions paraissent présenter le plus haut intérêt archéologique. « Cette barque a été retirée du lit du Cher à 10 kilomètres environ en aval de Vierzon, près du moulin de Rosay, commune de Saint-Georges-sur-la-Prée. Elle a subi au

premier moment quelques traits de scie pour la débiter en bois à brûler, mais ce dépeçage a été arrêté à temps et tous les morceaux en ont été recueillis. Elle est donc complète. Elle a été amenée à Bourges et déposée dans la cour de l'hôtel Cujas. »

M. Buhot de Kersers se propose d'en faire une étude détaillée. Pour le moment il nous donne les renseignements suivants : la barque a $8^{m},50$ à 9 mètres de long, elle est creusée dans un tronc de chêne et d'une seule pièce. Le fond est plat. La largeur et la hauteur sont à peu près de 1 mètre. L'arbre devait être de dimensions exceptionnelles, car la barque est taillée uniquement dans le cœur du chêne : tout l'aubier a été enlevé. Les parois et le fond ont encore de 8 à 9 centimètres d'épaisseur.

M. Buhot de Kersers hésite à se prononcer sur l'époque à laquelle appartient cette grande pirogue. Il se demande s'il ne faut pas l'attribuer plutôt aux Normands qu'aux Gaulois. Elle diffère sur plusieurs points, dit-il, des pirogues connues; de celle déjà déposée au musée de Bourges aussi bien que de celles de Saint-Germain. Mais, en tout cas, il est certain, dit-il en terminant, que nous avons là un spécimen du plus haut intérêt de la navigation primitive dans nos contrées. Ce sera un des plus sérieux attraits du musée qui doit s'établir à l'hôtel Cujas.

Nous devons attendre l'étude promise par M. Buhot de Kersers pour avoir une opinion motivée au sujet de la qualification de la pirogue, soit gauloise, soit normande. Nous ne croyons pas inutile, dans l'intérêt de ceux qui voudraient s'occuper de la question, de donner les dimensions de la pirogue du musée de Saint-Germain qui paraît se rapprocher le plus de celle du *Moulin de Rosay*.

Salle R. — Grande pirogue creusée dans un tronc de chêne, découverte au barrage de Saint-Albin, près Scey-sur-Saône (Haute-Saône). Longueur, $7^{m},75$; largeur extérieure variant de 80 à 93 centimètres; hauteur extérieure, 0,375; hauteur intérieure, 28 centimètres; épaisseur des parois, 35 millimètres.

M. Buhot de Kersers ajoute en post-scriptum, et il nous paraît opportun de ne pas passer sous silence cet appel aux amis des monuments historiques :

« A cette occasion, c'est-à-dire à propos de l'installation projetée du musée à l'hôtel Cujas, j'ai le regret d'annoncer que les craintes que nous avons manifestées au sujet de cet édifice se sont malheureusement réalisées. Une partie des soffites en bois sculpté s'est

effondrée, et on voit maintenant le ciel à découvert. Lorsque l'hiver prochain aura fait passer la gelée sur les pierres de l'édifice imprégnées d'eaux pluviales et écaillé les sculptures, l'hôtel Cujas aura cessé d'exister au point de vue artistique. Nous ne saurions trop insister (c'est toujours M. Buhot de Kersers qui parle) pour que le Ministère de l'instruction publique ou la Direction des beaux-arts prenne des mesures conservatrices indispensables et urgentes. » Nous nous associons à ce vœu.

ALEXANDRE BERTRAND.

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN-DE-FENOUILLAR.

Communication de M. Brutails, archiviste des Pyrénées-Orientales.

L'église Saint-Martin-de-Fenouillar[1] est située sur le territoire de la commune de Maureillas, arrondissement de Céret, à quelques deux cents mètres à droite de la route nationale de Paris en Espagne par l'Écluse et le Perthus. Il est fait mention dès le IXe siècle, notamment en 844, 869 et 875, d'un sanctuaire bâti en ce lieu sous le vocable de saint Martin; la charte de 844 nous apprend qu'il se trouvait sur la voie qui conduisait en Espagne : « in via quæ discurrit ad ipsas Clusas »[2]. Des documents des siècles suivants il résulte que l'église Saint-Martin fut le siège d'une paroisse.

Henry plaçait sur ce point la station « ad Centuriones » de l'Itinéraire d'Antonin; il y avait découvert des substructions antiques, des briques à rebord, des médailles romaines et celtibériennes; il suivait même « à ras de sol, parmi les chênes-lièges qui couvrent la hauteur derrière l'église », les traces des maisons de tout un village aujourd'hui disparu. Moins heureux, je n'ai aperçu ni une médaille ni une seule tuile à rebord, et dans la forêt de chênes-lièges je n'ai reconnu que des amoncellements de pierres, comme

(1) *Hist. du Languedoc*, nouv. édit., t. II, preuves, cc. 247, 348 et 380.

(2) Le nom de cette chapelle était autrefois Saint-Martin-de-Fenollegues; ce nom vient, par métathèse, de *Fulonicas;* « Sancti-Martini ad ipsas *Felonicas*, » dit la charte de 844; celles de 869 et 875 portent, la première : « super fluvium *Fullonicas* cella sancti Martini, » et la seconde : « in locum que dicitur *Fullonichas*, in domum sancti Martini confessoris ».

on en voit fréquemment sur les plateaux pierreux livrés à la culture. Mais on a depuis longtemps remarqué qu'Henry eut le bonheur d'exhumer des ruines et des débris partout où il avait besoin d'une découverte archéologique pour confirmer ses théories.

L'église Saint-Martin est contiguë à une ferme appelée le *Mas de la Mahut*, dans le nom de laquelle Henry a voulu voir encore une racine arabe et la preuve qu'il y eut là, du temps des Maures, une enceinte fortifiée.

Quoi qu'il en soit de ces opinions, l'église elle-même paraît ancienne. Elle se compose de deux parties distinctes : un avant-corps qui a servi de chevet et une nef. Le chevet mesure dans œuvre $3^{m},20$ de longueur et $2^{m},40$ de largeur moyenne; la nef a 1 mètre de plus de largeur et 10 mètres de longueur. L'édifice est orienté vers l'est-sud-est.

La nef et le sanctuaire sont délimités par de simples piliers à angles droits; deux autres pieds-droits divisent la nef en trois travées. La porte était jadis percée dans la paroi sud de la nef, suivant l'usage général du pays; on a muré cette ouverture à l'extérieur, et à l'intérieur on a converti l'embrasure en une niche, en une chapelle minuscule où est placé un autel. On a ouvert une nouvelle porte à l'est et transporté le maître-autel à l'extrémité opposée.

En élévation, le chevet mesure $2^{m},20$ jusqu'à l'imposte, qui est marquée par un retrait arrondi, très grossièrement façonné en mortier et ressemblant vaguement à un quart de rond renversé. La voûte est en fer à cheval, de même que celle de la nef, qui est plus haute de 1 mètre environ. Les dosserets n'ont pas de chapiteaux; ils s'évasent à l'imposte vers l'axe de l'édifice, et les doubleaux ne retombent pas à l'aplomb du parement de ces pieds-droits, mais un peu plus vers le mur.

Il me reste à signaler trois misérables lucarnes dans la paroi sud du chevet, dans la travée qui est attenante au sanctuaire et dans le mur de l'ouest; un bénitier en marbre blanc, taillé à facettes, dans le coin nord-ouest du chevet; enfin une cuve baptismale encastrée dans la paroi nord de la travée du fond.

A l'extérieur, les parements des murs, au lieu d'être verticaux, tendent à se rejoindre par en haut : le maçon a cherché à renforcer surtout la base, la partie supérieure n'ayant pas besoin d'une aussi grande solidité.

Un petit clocher en bretèche est posé sur la façade ouest. Le chevet est couvert de dalles, et la nef de tuiles.

Le tout est bâti sans soin, en pierres choisies et en cailloux roulés; on a, de plus, rejointoyé les pierres à l'extérieur et badigeonné l'intérieur, et tout cela rend difficile l'étude de la construction. Il se pourrait pourtant que l'avant-corps à l'est eût d'abord existé seul; cette hypothèse expliquerait la forme carrée du chevet, qui est tout à fait exceptionnelle dans le pays. On aurait ajouté la nef après coup. Peut-être le sanctuaire était-il déjà debout au moment où furent rédigées les chartes citées plus haut : c'était un simple oratoire élevé à proximité d'une route fréquentée.

Ce qui fait l'intérêt de la chapelle Saint-Martin, ce sont les peintures dont le chevet est couvert intérieurement. Elles ont été signalées et décrites dans le remarquable travail que M. de Bonnefoy a consacré à l'épigraphie roussillonnaise [1]. Mais ce savant archéologue ne pouvait pas publier sur chacun des sujets qu'il traitait une dissertation complète, et la description qu'il a donnée de l'ornementation de Saint-Martin est forcément très sommaire.

Ces peintures couvraient entièrement les deux parois latérales du sanctuaire, le mur de fond et la voûte, soit environ une surface de 34 mètres carrés, dont un cinquième a disparu.

En bas se déroule une draperie jaune pâle, relevée de façon à former des festons de près de 35 centimètres de longueur; les plis sont figurés par des traits secs, jaunâtres ou noirs suivant les endroits. La draperie est ornée sur le bord inférieur d'un ruban qui a presque complètement disparu, et en haut, d'une autre bordure jaune foncé où l'artiste a simulé des cabochons sertis dans une ligne noire. Le tout mesure 90 centimètres de hauteur.

Au-dessus court une litre imitant la tapisserie et couverte de figures géométriques fort mal dessinées d'ailleurs; de loin en loin je relève l'ornement ci-joint, en blanc sur un carré rouge ou *vice versa*.

La hauteur de cette litre est de 34 centimètres.

La bande supérieure, de 75 centimètres, est historiée. Voici, en partant de l'angle nord-ouest, les sujets qui s'y trouvent représentés : l'Annonciation; seul, le haut du corps de saint Gabriel

[1] Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. XII, p. 41-44.

est encore visible; le bas a été mutilé; l'archange étend la main vers la sainte Vierge, qui, à demi tournée vers lui, se tient dans une attitude modeste, les yeux baissés. — Tout à côté de cette première scène, la sainte Vierge est couchée dans un lit à baldaquin, au chevet duquel est saint Joseph, assis, les yeux fermés, la tête appuyée sur la main, dans l'attitude d'une personne qui dort. — Vient ensuite un lit à peu près pareil au premier, porté sur des pieds en forme de colonnes à chapiteaux très évasés : le personnage qui y est couché a la tête environnée d'un nimbe crucifère; le corps a disparu ainsi que la partie supérieure du lit et probablement aussi le bœuf et l'âne, car nous devons être en présence d'une Nativité. — A côté est peint un ange qui annonce aux bergers la naissance du divin Enfant. — Le mur de l'est ayant été éventré quand on perça la porte, les peintures qui l'ornaient ont disparu; M. de Bonnefoy présume qu'il devait y avoir là l'adoration des bergers précédant l'adoration des mages. — La paroi du sud, en effet, est occupée par les trois rois, à cheval, puis à pied et offrant leurs présents. Dans l'angle de l'est est peinte une étoile blanche sur fond rouge avec des lambeaux d'inscription où l'épigraphiste que je viens de citer a reconnu le texte suivant : *vidimus* STELLAM *ejus in* ORIEN*te*, ET VE*nimus* CVM MV*neri*BVS *ador*ARE D*ominum*.

Entre cette zone historiée et l'imposte court un cordon d'ornementation composé de plusieurs bandes horizontales, dont la principale, d'un bleu très foncé, est chargée d'un méandre de plusieurs couleurs, d'un bel effet.

Au-dessus de l'imposte est une bordure grise couverte de caractères en blanc.

Puis, nous voyons une nouvelle série de personnages : ce sont les vieillards de l'Apocalypse, assis sur des trônes à coussins, la tête levée et tournée vers l'est. Ils portent d'une main une coupe d'or à pied, de l'autre ils tiennent sur l'épaule un instrument qui ressemble à un violon. Le fond sur lequel sont peints ces vieillards est formé d'une bande rouge à points blancs, d'une bande jaune et d'une draperie verte relevée de traits blancs, disposées horizontalement au-dessus l'une de l'autre.

La litre qui est peinte plus haut a pour principal motif des losanges formés par un ruban à deux faces, rouge et jaune, qui se montrent alternativement; le fond sur lequel sont posés ces lo-

sanges est gris, marqué de gros points noirs cerclés de perles blanches.

Sur les murs latéraux cette litre est surmontée d'une nouvelle bordure grise avec inscriptions en blanc.

Sur le mur de l'est elle s'infléchit vers le centre de façon à former un angle. Dans l'espace compris entre les côtés de cet angle et la partie supérieure de la voûte est figurée la sainte Vierge, assise, couronnée, les mains levées, dans un carré posé sur l'un de ses angles et enlevée par deux anges.

Le centre de la voûte, la partie qui s'étend entre les bordures décrites plus haut, est occupé par un Dieu de majesté renfermé dans une gloire elliptique cantonnée des quatre évangélistes. Le Christ est assis sur un trône à coussins, la main gauche posée sur un livre appuyé sur son genou, la main droite levée et bénissante. La gloire est formée de plusieurs bandes, qui sont, en allant de l'intérieur vers l'extérieur, verte, jaune, rouge bordée de perles blanches, jaune, rouge, blanche, rouge encore et blanche; les trois dernières sont ondées.

Les évangélistes, si toutefois ce sont eux, sont ailés et nimbés; ils tiennent chacun leur symbole, à l'exception de saint Mathieu, qui, étant figuré comme il vient d'être dit, ressemble de tous points à l'ange que lui attribue l'Écriture. Tous quatre sont placés sur un fond jaune coupé de hachures rouges. Des bandes verticales sont disposées entre eux, perpendiculairement à l'axe de la construction; voici, d'après M. de Bonnefoy, les lettres qu'elles portent :

D	C		PE	V
E	A		CT	I
X	T		VS	N
T	E		. . S	O
R	T		TA	S
A				

Je pourrais chercher dans le choix et la disposition des sujets une idée symbolique; mais les considérations de ce genre sont toujours périlleuses, et je préfère passer immédiatement à quelques observations sur le costume des personnages et les procédés de l'artiste.

Le costume est composé, pour les hommes, d'une robe longue et

d'une tunique ordinairement plus foncée et toujours plus courte. Les rois mages ont un vêtement étroit, sorte de justaucorps de couleur verte, des chausses rouges et collantes, des souliers dont la tige ample et tombante est retenue à la cheville par un lien pareil à une jarretière. Ils portent en outre un large manteau rouge agrafé sur l'épaule et une couronne.

Je ne trouve à signaler dans le costume de la sainte Vierge qu'un voile blanc qui encadre le visage, laisse le cou à découvert et cache les épaules et le haut du buste.

Les vieillards ont une coiffure d'un dessin bizarre, tantôt cylindrique et tantôt conique, qui doit être une couronne dans le tracé de laquelle le peintre se sera livré à des études peu réussies de perspective.

Le dessin est d'ailleurs en général défectueux; les corps sont grêles, rigides; les poses sont forcées et gênées; quelques personnages, surtout ceux qui sont assis, sont démesurément allongés. Est-il besoin de dire que les mains atteignent parfois les proportions les plus fantaisistes?

Sur le coloris il est plus difficile de porter un jugement. Mais je dois signaler la façon digne de remarque dont sont traités les visages : la couleur locale, le fond, si je puis ainsi parler, est le bistre; les clairs, les parties où s'accroche la lumière, comme le nez, les paupières fermées, la lèvre supérieure, sont en blanc; les ombres sont rendues au moyen d'une couche rouge, rehaussée de traits noirs; ces traits noirs servent aussi à accuser le contour du menton et suivent les deux lignes du rictus, de telle sorte que tous les personnages paraissent avoir une barbe naissante et des moustaches tombantes. Dans les yeux, qui sont très grands, la prunelle est noire et terne. La chevelure et la barbe sont peintes d'une façon bien primitive : un fond franchement rouge et quelques lignes noires indiquant les poils.

Les dégradations de teintes étaient inconnues à notre artiste. Il procédait par couches plates successives; il obtenait quelquefois le modelé au moyen de hachures rouges et séparait généralement deux couleurs juxtaposées par un trait noir. Les plis des vêtements sont marqués d'une ligne blanche ou noire.

Les couleurs ne sont pas très variées; le brun manque : c'est pour cela sans doute que la chevelure est non pas châtain, non pas rousse ou blonde, mais rouge. C'est aussi le motif pour lequel

les ombres des visages sont rouges : le noir eût été trop foncé et le jaune trop clair sur le fond bistre. Les couleurs dominantes sont le jaune et le rouge. Le vert est rare. Le bleu de ciel est appliqué une seule fois, comme fond dans l'auréole du Dieu de majesté; je le crois obtenu au moyen du cobalt, peut-être mélangé de blanc, mais ce mélange me paraît peu probable. Les fonds sont presque toujours foncés, à l'encontre de ceux de Saint-Savin, et le ton général, surtout sur les parois latérales, est chaud, soutenu et agréable à l'œil.

L'enduit qui porte la peinture est très dur; mais il s'est gondolé et cassé en plus d'un endroit. La décomposition chimique des ciments et des couleurs s'est faite sous l'action de l'humidité, et il en résulte une teinte d'ensemble sale et terreuse. Mais le mal est plus apparent que réel; que l'on enlève la poussière et qu'on lave légèrement, et les tons se ravivent aussitôt, les figures se dessinent, et les files de personnages semblent ressusciter et se reformer en une fantastique procession sur les murs de l'antique oratoire.

En somme, malgré les injures du temps et d'irréparables mutilations, les peintures de la chapelle Saint-Martin-de-Fenouillar sont un des spécimens les plus complets et les plus curieux qui nous restent de la décoration picturale du XIIe siècle.

En rédigeant cette note, j'ai eu pour but moins de leur consacrer un travail complet que de signaler à l'attention des Comités des monuments et des travaux historiques un édifice entièrement délaissé jusqu'à ce jour et cependant bien digne de leurs études et de leur protection.

NOTE SUR UNE INSCRIPTION CHRÉTIENNE

CONSERVÉE À DIJON.

Communication de M. de Lasteyrie, membre du Comité.

Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de passer une ou deux journées à Dijon, et j'en ai profité pour visiter le musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Parmi les nombreux monuments qui y ont attiré mon attention,

il en est un qui m'a paru de nature à intéresser le Comité : c'est une inscription de l'époque mérovingienne assez médiocrement gravée sur une pierre qui mesure 35 centimètres de largeur sur 42 de hauteur. Elle a été trouvée en 1873, au lieu dit des Combettes, sur le territoire de Fénay, canton de Gevrey (Côte-d'Or). Elle fut recueillie par M. l'abbé Denizot, curé de Morey, correspondant de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, qui eut l'heureuse pensée, trois ou quatre ans plus tard, d'en faire don au musée de la Commission.

Cette inscription n'est pas inédite. M. J. d'Arbaumont en a donné le texte, d'après M. l'abbé Denizot, dans le compte rendu de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or pour 1876-1877 [1]. Mais le déchiffrement de M. l'abbé Denizot étant incomplet, et m'ayant paru inexact sur un point important, je pense qu'il peut être utile de donner ici le texte véritable de cette inscription, texte facile à vérifier sur l'estampage que j'en ai pris et que j'ai l'honneur de soumettre au Comité.

Après avoir fait remarquer que « la première ligne de l'inscription est presque entièrement illisible, la partie inférieure des caractères ayant été seule conservée », M. d'Arbaumont propose la lecture suivante :

. . . . . MEM
RIAE · BAVDERRIMA · PVELA
QVI · VIXIT · ANNVS · DECE · SE
PTE · ET · REQVIIVIT · IN · PA
CE · IN · MENS · IVLIO · DI
E · A · SABATO ·

M. d'Arbaumont ajoute que cette inscription appartient à la période comprise entre le ve et le viiie siècle de notre ère, et qu'il serait même tenté de la faire remonter un peu plus haut.

Une nouvelle étude qu'il a faite de cette pierre, en vue du catalogue du musée lapidaire de Dijon, actuellement en préparation, lui a permis de compléter la lecture de la première ligne, mais il persiste à donner le nom de Bauderrima pour celui de la défunte,

[1] *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. IX, p. ci.

et son appréciation quant à la date du monument n'a pas changé, que je sache.

Or, pour moi, ce petit texte doit être lu ainsi :

†HICREQVIISCIT BONE MEM°
RIAE BA/▷ERISIMA PVELLA
QVI VIXIT ANNVS DECE SE
PTE ET REQVIIVIT IN PA
CE IN MENSIIVLIO▷I
EA SABAT◊

Comme on le voit, la différence essentielle entre cette lecture et la précédente porte sur le nom propre.

Le savant secrétaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or a pris pour R le groupe de lettres IS, ce qui se comprend facilement, car de ce groupe l'I seul est bien visible; la seconde lettre mal gravée, d'une forme allongée et d'une conservation médiocre peut prêter à quelque hésitation. Mais ce qui prouve d'une façon certaine que la lecture que je propose est la bonne, c'est que les noms terminés en *erima* sont bien rares, si tant est qu'il en existe dans l'onomastique mérovingienne, tandis que la terminaison *isima* se rencontre dans un très grand nombre de noms. Elle s'est conservée à l'époque carlovingienne, mais le second *i*, étant bref comme dans les superlatifs latins en *issimus*, est habituellement tombé dès le IXe siècle; ce qui a donné ces terminaisons en *ismus* qui sont si communes dans les noms propres du IXe et du Xe siècle. Notre savant collègue, M. Auguste Longnon, à qui j'ai montré l'estampage de cette inscription, a bien voulu me fournir un excellent argument à l'appui de ma lecture en me communiquant les épreuves de la table du *Polytique d'Irminon*, qu'il imprime en ce moment; j'y ai relevé toute une série de noms absolument semblables comm formation à Bauderisima. Par exemple : *Aldrisma*, *Andrisma*, *Auresma*, *Aurisma*, *Daidrisma*, *Geirisma*, *Gendresma*, *Gundrisma*, *Ingrisma*, *Petrisma*, *Sigrisma*, *Waldrisma*, *Wandrisma*, etc.

Nul doute que si la femme qui reposait sous la pierre de Fenay, eût vécu au IXe siècle, on ne l'eût appelée *Baudrisma*. Et la forme

IMPRIMERIE NATIONALE.

même de son nom prouve que cette épitaphe n'est pas postérieure au VIIIe siècle. Mais, quoi qu'en ait pu dire M. d'Arbaumont, je ne crois pas qu'elle puisse être bien antérieure. Car le style de la formule initiale, la croix en tête de l'inscription, le D en forme de ▷, l'◊ en losange, sont autant de détails qui conviennent bien plutôt au VIIe ou au VIIIe siècle qu'au début des temps barbares. Je crois donc qu'il y a lieu de rajeunir un peu plus qu'il ne l'a fait l'âge de cette inscription; cela ne diminue point d'ailleurs l'intérêt qu'elle présente, et l'on doit féliciter la Commission des antiquités de la Côte-d'Or d'avoir su assurer à son musée la possession d'un monument d'âge encore si vénérable.

INSCRIPTIONS ROMAINES DE

Rapport de M. Charles Robert sur une Communication de M. J. de Baye, correspondant du Comité, à Baye.

M. de Baye, qui est membre de la Société des archéologues portugais, a plusieurs fois déjà profité de ses relations avec la Péninsule pour établir des termes de comparaison intéressants pour notre art national. Il fait aujourd'hui une incursion dans le domaine de l'épigraphie antique et nous offre douze copies, dont une en double, d'inscriptions romaines de Leiria qui lui ont été transmises par un de ses correspondants. Ces inscriptions se lisent sur des pierres employées à la restauration du château qui eut lieu, suivant M. de Baye, au XIIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où la ville fut reprise sur les Maures.

Les inscriptions de Leiria ont donné lieu à diverses publications avant de prendre place, soit dans la partie du second volume du *Corpus* consacrée par M. Hübner à la Lusitanie, soit plus tard dans l'*Ephemeris epigraphica*. Sept des textes envoyés par M. de Baye figurent dans le *Corpus* sous les n°s 339, 340, 341, 342, 345, 350 et 1028, mais avec des différences de transcription, généralement à l'avantage des sources antérieures auxquelles le *Corpus* les a empruntés. La suivante seule vaut la peine d'être signalée.

N° 342 du *Corpus*. — Suivant le correspondant de M. de Baye,

il y aurait D·M·S à la première ligne, au lieu de D·M, encore cette variante est-elle bien peu importante.

L'*Ephemeris epigraphica* a reproduit trois des textes de M. de Baye, d'après Silva Aranjo qui les a publiés dans le *Bolletino architectonico*, t. I, 1875, p. 187; t. II, 1876, p. 149 et 171.

La neuvième inscription est la seule que je n'aie pas rencontrée dans les ouvrages dont je dispose; peut-être a-t-elle paru dans un numéro du *Bulletin portugais* que M. Hübner n'a pas encore dépouillé :

D · M · S ·
C · A · M ·
ANN LXX
CLAVDIVS
IVLIANVS
PAPISSIMO

Cette petite épitaphe ne paraît pas avoir été bien lue; la dernière ligne PAPISSIMO doit sans doute être corrigée en PIENTISSIMO, qualificatif qui se rencontre dans la plupart des inscriptions funéraires de Leiria, ou peut-être en KARISSIMO. Il doit manquer, avant cette épithète, une ligne indiquant le lien de parenté qui unissait le défunt au dédicant. Ce n'est pas la seule, du reste, qu'ait omise le correspondant de M. de Baye dans les inscriptions qu'il a copiées.

Bien que M. Hübner ait voyagé pendant vingt mois dans la Péninsule, il n'a pu pénétrer partout, et il y a, assurément, en Portugal plus d'un texte oublié. Il serait à désirer que M. de Baye obtînt de ses correspondants quelques recherches à ce sujet. Mais il fera bien de réclamer des estampages de toutes les inscriptions qui pourront lui être communiquées.

En ce qui concerne les textes de Leiria, il eût été précieux d'en recevoir des estampages, ce qui aurait permis de vérifier les quelques points de détail qui ne sont pas fixés d'une manière définitive par l'auteur du tome II du *Corpus*.

SÉPULTURE CAROLINGIENNE
DÉCOUVERTE À ASPRES-LES-CORPS (HAUTES-ALPES).

Communication de M. J. Roman, correspondant du Comité.

Les trouvailles que l'on peut attribuer d'une manière absolument certaine à l'époque carolingienne sont très rares dans le sud-est de la France; ce fait donne un intérêt particulier à la découverte de la sépulture suivante :

A la fin du mois de juillet 1885, un chaufournier du village d'Aspres-les-Corps[1], nommé Gustave Payan, enlevant un clapier ou amas de petites pierres roulées, situé au milieu d'un champ, trouva au centre un squelette parfaitement conservé; ce degré de conservation était dû probablement à ce que, entouré de menues pierres de tous côtés, le cadavre n'avait pas été en contact avec la terre. Aucune trace de tombe ou de bière ne paraissait autour des ossements; évidemment le personnage, tué ou mort subitement, avait dû être rapidement enfoui et sans aucune cérémonie.

Le crâne était tourné au couchant, les pieds obliquement au nord; les bras étaient croisés sur la poitrine; le squelette était celui d'un homme dans la force de l'âge; pas une dent ne manquait à ses mâchoires.

Placée transversalement sur la croix formée par le rapprochement des avant-bras, était une courte et large épée de 78 centimètres de longueur; elle était en fer, absolument rongée par la rouille; la poignée paraissait présenter des traces d'argenture ou de placage d'une mince feuille d'argent. Cette arme avait été dans un fourreau, probablement en bois ou en cuir, dont il ne restait plus trace, mais dont la bouterolle en bronze, collée par la rouille à la pointe de l'épée, faisait corps avec elle.

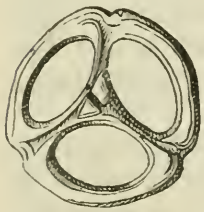

A côté des ossements, on trouva six fers de lance en fer déposés sur le sol; deux agrafes en bronze de forme orbiculaire et ressemblant beaucoup à des rouelles gauloises, une chaînette également en bronze, terminée par deux pendeloques, étaient placées au milieu des ossements.

[1] Canton de Saint-Firmin, arrondissement de Gap (Hautes-Alpes).

Enfin, sur le devant de la poitrine entre la tête et le bassin, on découvrit neuf petits disques en argent percés d'un trou au centre et ayant servi de boutons[1].

Lorsque quelques-uns de ces boutons me furent présentés, je n'hésitai pas y reconnaître des monnaies carolingiennes d'Italie; elles sont facilement reconnaissables à la largeur de la marge réservée autour de la légende. Quoique la plupart fussent d'une assez mauvaise conservation, leur style me donna à penser qu'elles pouvaient dater du xe siècle. Tous mes doutes à cet égard furent du reste levés par la lecture de l'une d'entre elles, sur laquelle je pus déchiffrer après l'avoir nettoyée : ✠ BERENGARIVS IMP, monogramme du Christ; ✠ XPISTIANA RELIG·; dans le champ : PA-PIA-CI.

Cette monnaie de l'empereur Bérenger Ier a été frappée de 905 à 924; les autres sont pour la plupart des deniers dégénérés, au type de la porte d'église et à la légende LVDOVICVS ou CAROLVS XPISTIANA RELIGIO. Toutes sont percées d'un trou central au travers duquel passait un fil métallique aujourd'hui détruit qui les rattachait, soit à un justaucorps, soit à un ceinturon. Nous sommes donc incontestablement en présence du tombeau d'un soldat du xe siècle, probablement italien, ou venant d'Italie, comme le prouvent les monnaies exclusivement italiennes qui lui servaient d'ornement; certainement chrétien, ainsi que le démontre la position des bras en croix sur la poitrine. Il aura été tué dans un petit combat, peut-être contre les brigands sarrasins qui, au xe siècle, infestaient encore les montagnes des Alpes, et ses compagnons l'auront inhumé à la hâte sans doute, au centre d'un amas de pierres déjà existant. Je ne connais pas d'autre exemple de boutons fabriqués avec des deniers carolingiens; les monnaies furent, au contraire, souvent employées à cet usage au xvie siècle et dans les siècles suivants.

[1] Cette découverte a déjà été signalée en ces termes dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes* (1886, p. 231) : «Divers objets paraissant remonter au xive siècle, trouvés à Aspres-les-Corps dans un tombeau et sous un noyer déjà très ancien, savoir : un sabre tout rouillé de 78 centimètres de longueur, les restes de sa poignée et l'extrémité du fourreau, six boutons portant des traces d'*écriture* qui les font ressembler à des deniers en argent dont on serait servi comme boutons, et divers autres menus objets indéterminés.»

ESTAMPAGES PRIS AUX ENVIRONS DE SOUK-AHRAS.

(Rapport de M. Cagnat.)

MM. Bolloré, Bauchet, Toussaint et Brochin, attachés au service de la carte d'Algérie, ont, pendant le cours d'une campagne topographique dans la région située à l'est de Souk-Ahras, réuni un certain nombre d'estampages qu'ils ont envoyés au Ministère de l'instruction publique. Ces estampages ont d'abord été soumis à l'examen de MM. Héron de Villefosse, S. Reinach et Ph. Berger, puis m'ont été confiés. Ils reproduisent :

1° Des bas-reliefs très grossiers analogues à ceux qu'on rencontre dans toute la partie septentrionale de l'Afrique ; on y voit des personnages tenant à la main des palmes ou des grappes de raisin, des béliers, des croissants lunaires, etc. ;

2° Des inscriptions libyques ;

3° Des inscriptions latines.

Les bas-reliefs n'offrent aucun intérêt particulier ; il me paraît inutile de les reproduire au *Bulletin*.

Les inscriptions libyques ont été soumises à l'examen de M. le docteur Reboud qui doit faire à leur sujet un rapport spécial.

Quant aux inscriptions romaines, ce sont des funéraires, mais qui renferment un certain nombre de noms intéressants pour l'onomastique africaine. Je citerai les plus importantes :

I

ESTAMPAGE DE M. BOLLORÉ.

Copie de MM. Reinach et Cagnat. — Cf. *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 8819.

ARRANA	Q · ROZON
FAVSA	SALVIV[illegible]N
V A LXXX	LXXXIII
ROZON	ROZONIA
CRESCE	ACRENI[illegible]
NS V A	ANNIS
[illegible] XII[illegible]	INI

II

ESTAMPAGES DE M. BAUCHET.

1.

1° Douar des Oulad-Djentoura. — Copie de MM. Reinach et Cagnat.

NINVSZAED
ONIsfilIVsPIVSVI
XITANIIS XXV

(Inscription libyque.)

2.

2° Forêt des Ouchetetas, quartier de l'Oued el-Hammam, rive gauche. — Copie des mêmes.

FAVSTVSASI
SNAEISFN · IR
IIICI VIX
ANNIS LXXV

(Inscription libyque.)

3.

3° Douar des Ouled-Djentoura. — Copie des mêmes.

D M S
PATERNVS
ZAEDONIS
FIL VIX AN
NIS XXXVII

(Inscription libyque.)

III

ESTAMPAGE DE M. TOUSSAINT.

Cf. *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 5218. — Copie des mêmes.

NABDHSEN COTVZA
NIS *f* IRB · MISICTRIVIX
ANNIS XX·H·S·E

(Inscription libyque.)

IV

ESTAMPAGES DE M. BROCHIN.

M. Brochin ayant accompagné son envoi d'estampages d'une notice, je ne ferai que reproduire ses copies et ses indications, en ajoutant, entre crochets, les variantes résultant de ma lecture.

1.

Cf. *Ephem. epigr.*, 797.

2.

À AÏN SERI (BORDJ DE HADJ SOLTAN).

Stèle avec figure.

3.

À SIDI YOUCEF.

Pierre couchée et enterrée, trouvée à 1,500 mètres au nord du bordj. Longueur $1^{m},30$, largeur 45 centimètres, épaisseur 15 centimètres; pierre assez bien conservée, caractères nets. — Cf. *Ephem. epigr.*, 796.

a.	*b.*
D M S	D M S
C P A C	C I N I V
V N I V S	T I V S I N
S ▒▒▒ C V I	V E N V S
P I V S V I	P I V S V I
X † A N	X † A N
X L I I H S E	X L I I H S E
F P V M E N †	I X F I C

[Col. *a*, ligne 3, VIVS; ligne 4, S▒▒VS; col. *b*, ligne 2, C*p*ACVI; ligne 4, VENVS; ligne 8, (en cursive) *Frumentia fic.* — Copie de MM. Reinach et Cagnat.]

4.

Pierre couchée et enterrée, trouvée dans un champ à environ 900 mètres au nord-est du bordj. Longueur $1^{m},57$, largeur 41 centimètres, épaisseur 25 centimètres; pierre assez bien conservée, caractères assez nets.

D M S
NERATIA FES
IA VIX·A·LXX
H S · E ·

5.

Pierre trouvée debout et enterrée près d'un sentier, à 1,100 mètres environ au nord du bordj. Long. $1^{m},83$; larg. $0^{m},79$; épaisseur $0^{m},14$; pierre très belle, très bien conservée, caractères très nets.

D M S
POSTVMIA
SATVRNINA PIA
VIXIT ANNIS XXV
H S E
C·IVNIVS·TV
TICVS·VIX·
ANN·III·
H·S·E·

D·M·S·
C·IVNIVS·
STA·TI·A·NVS
VI·XIT·ANNIS
XXIII·H·S·E·
D M S
C IVNIVS
SALGINVS
VIX·ANNIS
LXXXV HSE

6.

Pierre trouvée dans le ruisseau à l'est du bordj, près de la fontaine de la Justice; elle sert de lavoir public. Longueur 96 centimètres, largeur 48 centimètres, épaisseur 20 centimètres; pierre brisée dans le haut, assez bien conservée; caractères assez nets.

D·M·S· IVENI
ROGATA VIXIT
AN·IX·H·S·E
D M S
M PETRONI
VS·VICTOR
PIVS·VIX N XLVII
H S E

[Ligne 1, D·M·S IVLAI▒, c'est-à-dire *Jul*[*i*]*a*, *T.* [*f*(*ilia*)]; ligne 6, VS ✿ VICTOR. — Copie de MM. Reinach et Cagnat.]

7.

À KSIBA.

Sujet figuré.

8.

Pierre trouvée dans la vallée, au-dessous et au nord du cimetière romain, près du ruisseau dit *Oued Fretissa*. Longueur 69 centi-

mètres, largeur 23 centimètres; assez bien conservée, caractères de netteté médiocre.

D · M · S
IVLIA FLAC
CHILLA PIAVI
XIT AN·V·H·S·E

9.

Pierre trouvée dans la vallée au nord du cimetière romain, près de l'Oued Fretissa. Longueur 59 centimètres, largeur 30 centimètres; état de conservation médiocre, caractères peu nets.

M S
IIA · AMATA
VIXT · ANNIS
LXXV HTBQ

10.

Pierre trouvée dans la vallée au nord du cimetière romain, près de l'Oued Fretissa. Longueur 62 centimètres, largeur 36 centimètres; caractères nets.

D M S
CORNELIA VICTO
RIA PIA VIXIT AN
N I S I I I T I S

[Ligne 4, NIS LXI T T L S, le bas des lettres est brisé. — Copie de MM. Cagnat et Reinach.]

11.

Stèle à sujet figuré.

12.

Stèle à sujet figuré.

13.

Stèle à sujet figuré.

14.

Stèle à sujet figuré.

15.

Pierre trouvée à Ksiba, près des gourbis situés sur le versant

sud de la colline. Longueur 62 centimètres, largeur 34 centimètres.

a.	*b.*
D M S	D M · S
QATRIVS CAS	COTTIABIRI
IVSTIVS VIXIT	HVT
ANNIS C	? I A V I X I T
B Q	

[Col. *a*, ligne 2 et 3, Q· ARRIVS CAS|TVS PIVS VIXIT L (*sic*). — Copie de MM. Reinach et Cagnat.]

16.

Pierre trouvée à Ksiba, dans un des gourbis situés sur le versant sud de la colline. Longueur 37 centimètres, largeur 34 centimètres.

TIVS FORIV
NATVS VIXIT
ANNIS XXV
O T B Q

17.

Pierre trouvée à Ksiba, dans un des gourbis situés sur le flanc sud de la colline. Longueur 59 centimètres, largeur 28 centimètres; bien conservée.

D M S
AMERIN
VS VIXIT
ANIS VII
O T B Q

18.

Pierre trouvée à Ksiba, dans les champs, sur la colline. Longueur 36 centimètres, largeur 41 centimètres.

ɔEW
I · BQIFES

19.

Pierre trouvée à Ksiba. Longueur 52 centimètres; largeur 33 centimètres, mal conservée.

D M
STATIV /
V TIOI X
PI S VIXI
ANIS XXXX

[Lignes 2 et 3, STATIVS N▒|VSTIOI▒VS. — Copie de MM. Reinach et Cagnat.]

20.

Inscription libyque.

21.

Pierre trouvée à Ksiba, dans les gourbis situés sur le versant sud de la colline. Longueur $1^{m},02$, largeur 30 centimètres; assez bien conservée.

D M S
OFCCRLIVS
VIXIT ANIS
XXIII

[Ligne 2, Q·EGGRILIVS. — Copie de MM. Héron de Villefosse et Cagnat.]

22.

Pierre trouvée à Ksiba, dans les gourbis situés sur le versant sud de la colline. Longueur 45 centimètres, largeur 32 centimètres; bien conservée.

D M S
Q·GARGILI
VS FELIX PI
VS VIXIT AN
NIS LXXXI
O T B Q

23.

Pierre trouvée à Ksiba, sur le bord du ruisseau qui coule au sud

de la colline (Oued el-O'Kseiba). Longueur 55 centimètres, largeur 40 centimètres; état médiocre.

D M S
Q CORNEIIVS
IILIVS VICTORI
VS VIXIT ANN
H S E O T B Q

[Lignes 2, 3 et 4, Q CORNELIVSI▨|FILIVS VICTORII▨|VSVIXITANNI▨. — Copie de MM. Héron de Villefosse et Cagnat.]

24.

Inscription néo-punique.

25.

Stèle à sujet figuré.

26.

Stèle à sujet figuré.

27.

À AÏN BERDA.

Stèle à sujet figuré.

28.

À AÏN HENCHIR BERDA.

Stèle à sujet figuré.

29.

À AÏN ZENATA.

Pierre trouvée près de la maison de l'ingénieur du chemin de fer de Aïn Zenata (entre Sidi-Bader et l'Oued Mengros), au sommet d'un petit mamelon, près du chemin. Longueur 1m,14, largeur 44 centimètres, épaisseur 25 centimètres.

Femme debout tenant à la main droite une grappe de raisins (?).

FLAVIA
MAVRA
V AN
L X MV
H S E

[Copie de MM. Héron de Villefosse et Cagnat.]

30.

Stèle à sujet figuré.

31.

Même endroit que les deux pierres précédentes; celle-ci dans l'eau près de la fontaine. Longueur 40 centimètres, largeur 30 centimètres.

Personnage debout.

Bélier.

D M
KASTVLA

[Copie de M. Cagnat.]

32.

À MECHTA DE FEDJ-ABDALLAH.

Stèle à sujet figuré.

33.

Inscription libyque.

34.

À HENCHIR ET-TOUTAÏT.

Trouvée près des figuiers de Henchir Et-Toutaït (ruines romaines situées à mi-chemin entre Sidi-Bader et le bordj du kaïd des Ouled-Dhia), sur le mamelon qui sépare l'Oued Zhila de l'Oued el-Hallouf. Longueur 72 centimètres, largeur 27 centimètres, épaisseur 14 centimètres.

D · M · S
CLAVDA (*sic*)
PVSINA
PIA VIX
AN XVI
H S E

35.

Trouvée à Henchir Et-Toutaït, près de la mechta de Berderas,

au sommet du mamelon. Longueur 1m,12, largeur 37 centimètres, épaisseur 19 centimètres; bien conservée.

D M S
P CARG
ILIVS
FELIX
VIXIT
ANNIS
LXXV HS

36.

Trouvée à Henchir Et-Toutaït, dans les broussailles près des mûriers de la mechta de Berderas. Longueur 1m,12, largeur 39 centimètres, épaisseur 29 centimètres; bien conservée.

C · AGILEIVS
GEMELVS
V · A · LXXI
H S · E

37.

À ZEBBÈS.

Sur la pointe du petit mamelon qui se trouve au-dessous du signal de Zebbès (signal géodésique à 2 kilomètres au nord-est de la gare de Sidi-Bader). Longueur 1m,60, largeur 40 centimètres, épaisseur 13 centimètres; bien conservée.

D · M S
NAMPHAME
ONDRATI · VX
AIS · LØXXXVI
H S I

38.

Même emplacement que la pierre précédente. Longueur 1m,72, largeur 43 centimètres, épaisseur 17 centimètres; bien conservée.

D M S
SILECTEL
ILI · S · P · V ·
A · LXXXXV ·

NOTES SUR LES RUINES ET LES VOIES ANTIQUES DE L'ALGÉRIE

RECUEILLIES PAR LES BRIGADES TOPOGRAPHIQUES

ET COMMUNIQUÉES PAR M. LE COLONEL MERCIER.

(Campagne de 1885.)

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Partie orientale de la Grande Kabylie. — Partie occidentale de la Petite Kabylie.

Voies romaines de Rusuccuru à Saldæ (Suite)[1].

La voie romaine de Rusuccuru à Rusippisir, qui longeait la côte, se prolongeait au delà de ce dernier point en contournant, par le nord, le Djebel Tegmoun-bou-Drer. Son tracé est très nettement indiqué et parfaitement reconnaissable. Il est emprunté actuellement par le sentier kabyle reliant la Mersa d'Azeffoun au marabout de Sidi-Khalifa, près de l'embouchure de l'Oued Sidi-Youcef. Les environs de ce marabout sont littéralement couverts de pierres de grand appareil, qui attestent l'existence sur ce point d'établissements importants, d'un municipe peut-être.

Ici, comme à Iomnium, bien que sur une plus vaste échelle, on peut étudier la disposition générale des ports échelonnés le long de la côte et des postes chargés d'y protéger le trafic. On y retrouve une vaste installation centrale, assise sur un point culminant, défendue par de solides fortifications, renfermant de vastes citernes, (ruines du village kabyle d'Azeffoun); c'est l'oppidum. Au bas, sur le bord de la mer, deux ports l'un à l'est, l'autre à l'ouest du cap Corbelin, tirant leur approvisionnement d'eau et leur défense de l'oppidum et lui envoyant en échange les vivres et la garnison nécessaires. Plus tard, sous le Bas-Empire, les ports sont détruits, le commerce ruiné, mais l'oppidum est encore un centre de popula-

[1] Cf. *Bulletin du Comité*, 1885, p. 550-571.

tion et de résistance, ainsi qu'en témoigne la nécropole située sur le Tegmoun bou-Drer.

La voie romaine, traversant l'Oued Sidi-Youcef, près de son embouchure, se continuait en terrain plan, par l'embouchure de l'Oued Bahrizen, où se trouvent les vestiges de deux grands établissements,

IMPRIMERIE NATIONALE.

jusqu'à l'embouchure de l'Acif Sidi-Kerou, commandée par les restes d'un poste fortifié. Elle ne paraît pas s'être continuée plus loin en suivant la côte qui n'est plus formée que de falaises escarpées jusqu'au delà du cap Sigli.

On reviendra plus loin sur cette voie.

Rusippisir.

Nous avons donné précédemment la description des ruines du port romain de la Mersa d'Azeffoun, située à l'ouest du cap Corbelin. Les Romains s'étaient peu étendus autour du second port situé sur l'emplacement du marabout de Sidi-Khalifa à l'est du cap. De ce port il ne reste rien que des ruines de chapiteaux, fûts de colonnes, etc., qui abondent autour du marabout et sur le chemin qui le relie à la Mersa d'Azeffoun.

Les traces romaines que l'on rencontre aux environs paraissent avoir été celles d'établissement militaires, sentinelles avancées de l'oppidum de Rusippisir, destinées à couvrir les routes d'accès.

Trois forts, situés sur des mamelons dominant le cours de l'Oued Sidi-Youcef, à 9 kilomètres au sud de l'embouchure, défendaient la route de la vallée. Un fortin construit sur un mamelon, à l'origine de l'un des affluents de gauche de l'Oued Bahrizen, sur le chemin de Tigrine à Bahrizen, commandait une route conduisant chez les Libyens de l'intérieur et peut-être jusqu'à l'oppidum de Ksar-Kebouch et Ruza Municipium. En face du fortin, à 200 mètres de distance environ, on trouve les ruines d'un petit temple à colonnes carrées.

Enfin la forteresse située à l'embouchure de l'Acif Sidi-Kerou complétait le cercle définitif des terrains de colonisation. Comme on le voit, ces terrains étaient peu étendus, et les massifs montagneux restaient en entier entre les mains des Maures tributaires, qui conservaient leurs mœurs, leur langue, leur religion et même leurs rois.

Y avait-il sous la protection de l'oppidum deux villes distinctes, Rusippisir à l'ouest et Rusazus à l'est, ou l'ensemble ne formait-il qu'une seule agglomération sous un seul nom ?

Des fouilles et des découvertes archéologiques ultérieures pourront seules trancher cette question qui ne peut se résoudre les auteurs anciens en main, leurs données ne présentant pas le moindre

accord. L'exploration prochaine de la côte entre le cap Sigli et Bougie permettra peut-être d'être plus affirmatif[1].

On a dit plus haut que la voie romaine près de l'embouchure de l'Acif Sidi-Kerou ne pouvait plus suivre la côte en raison de son escarpement. Elle se continuait probablement par l'intérieur en franchissant le Djebel Ksila et en contournant le sommet du Djebel Mindjou, sur le versant est duquel on trouve, à l'embouchure de l'Oued Das, une ruine romaine située à égale distance de Rusippisir et de Saldæ. C'est peut-être l'emplacement de Rusazus (Rusazu, Rous Azous). Les restes sont d'ailleurs peu nombreux. Ils consistent en deux colonnes espacées de $4^{m},50$, reliées sur le sol et en dessous par une maçonnerie cintrée en briques et ciment; un peu plus bas, un mur en pierres de taille de 13 mètres de longueur sur 1 mètre de hauteur et 60 centimètres d'épaisseur formait une sorte de barrage en travers d'un petit ravin.

Enfin une surface de 700 à 800 mètres est absolument couverte de pierres taillées et de moellons.

L'embouchure de l'Oued Das forme une petite plage basse et sablonneuse, sur laquelle les marins anciens pouvaient facilement tirer leurs embarcations quand les vents de nord-ouest les empêchaient de franchir les rochers escarpés du cap Sigli.

Voie romaine de l'intérieur.

Outre la route longeant la côte, la table et l'itinéraire indiquent entre Rusuccuru et Saldæ une route d'intérieur empruntant une

[1] Les étymologies kabyles pourront peut-être sinon trancher la question, au moins permettre de voir que l'une de nos hypothèses ne s'écarte par trop du vraisemblable. Rusippisir ou Rusubeser (Rous ou bizir) a une analogie frappante avec Rous Abizar. Abizar est un très gros village des Flisset-el-Bahar (Iflissen), situé sur le versant sud du Tizi-bou-Nouan (la hauteur principale de la chaîne qui sépare le Sebaou de la mer); le Tizi-bou-Nouan a pu s'appeler Djebel Abizar (nom qu'on lui donne encore quelquefois), et la montagne donne son nom à un poste romain. Lequel? La montagne est au sud-est d'Iomnium et peu éloignée de ce point, tandis qu'elle est au sud-ouest et très loin d'Azeffoun. Serait-ce une des villes du Taksept?

De même Rusazus (Rous Azous) ressemble à s'y méprendre à Rous Azzouzen. La tribu des Azzouza habite encore le versant est de l'Oued Sidi-Youcef. On peut donc presque à coup sûr appliquer le nom de Rusazus à la ville située à l'embouchure de cette rivière. Dans ce cas, le Vabar de Ptolémée serait à l'embouchure de l'Oued Das et il faut bien reconnaître que les distances données par les géographes anciens sont quelque peu fantaisistes ou que le pays était assez peu connu.

partie de la vallée du Sebaou et dont on a discuté le tracé, jusque sur les pentes nord du Djebel Affroun.

Un fortin situé sur le col qui sépare cette montagne de l'Agoulmine-Tiazit était un des points d'appui de la voie romaine, dont le tracé est nettement indiqué dans toute la traversée du col.

A sa sortie, la voie se dirigeait à flanc de coteau sur Tala-Kitan. A 500 mètres à l'est de cette source, on remarque, dans la forêt, sur un éperon qui commande toute la belle vallée de Mahagga, les ruines d'un fort très important ainsi que le tracé de la voie conduisant de Tala-Kitan au fort. Le tracé des murs d'enceinte et les fondations de grandes constructions se retrouvent au milieu des arbres séculaires de la forêt.

Le centre du plateau est actuellement occupé par une sorte de redoute grossière élevée, sans doute par les indigènes, à l'aide d'une énorme quantité de pierres taillées provenant des ruines de l'oppidum, lors des guerres de tribu à tribu qui ont ensanglanté cette région pendant des siècles.

C'est ici le lieu de signaler, à peu de distance du fort, sur la déclivité qui descend vers la forêt d'Akfadou et aussi sur le sentier reliant le fort au col de Tizi-Tiouririne, un dessin gravé en creux sur un rognon de grès, à fleur du sol. Le dessin se compose de deux groupes de cercles concentriques tangents. Cette pierre gravée, trouvée en plein champ, au bord d'un sentier, à peine tracé aujourd'hui, n'est sans doute pas isolée. Elle tire toute son importance de ce fait, que l'Oued Mahagga se jette dans l'Oued bou-Behir juste en face de Souama, où l'on a découvert deux stèles libyques citées par M. Tissot. Il y aurait donc eu, et la configuration du sol justifie cette conclusion, une station libyque dans la haute vallée de Mahagga, au débouché des cols de Tiouririne et d'Akfadou, points de communication les plus directs et les plus faciles entre la vallée de l'Oued Sahel et celle du Sebaou. On peut ajouter que là, comme partout en Algérie, les Romains se sont établis là où se trouvaient les groupes principaux de population autochtone, et qu'ils n'ont fait qu'améliorer ou aménager les grandes voies de communication déjà existantes. Les Libyens ou Maures n'étaient nullement des barbares à l'époque de la conquête romaine. Ils étaient énergiques, industrieux et riches; leur population était, comme on le verra ailleurs, infiniment plus dense qu'elle ne l'a jamais été depuis.

Après avoir dépassé les ruines du fort de l'Irzer-Mahagga, le sentier kabyle qui monte à l'est dans la forêt d'Akfadou en longeant les rochers d'Iril-Athman n'est autre que la voie romaine dont les traces se retrouvent en quelques endroits et s'accusent de plus en plus à mesure que l'on monte dans la forêt. Un troisième fort, commandant le plateau d'Akfadou, aujourd'hui plateau «des traverses», marquait le point culminant de la voie (bifurcation de la route du col d'Akfadou), qui de là descend sur Ksar-Kebouch.

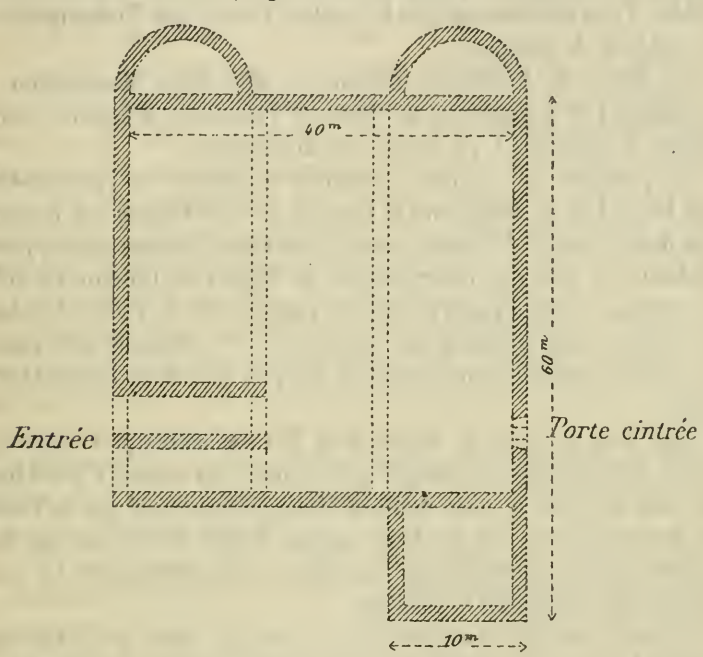

L'oppidum romain était établi sur la grande crête de Taourirt-Iril qui sépare le bassin direct de la Méditerranée de celui de la Soumane. Il occupait un joli plateau formant ressaut, au pied des pentes raides qui supportent le plateau d'Akfadou, et commandait les vallées voisines et toute la croupe qui se déroule vers l'est. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une accumulation de pierres de taille en nombre très considérable, sous laquelle on retrouve le tracé des murs qui par place ont encore 1 mètre de hauteur au-dessus du sol. C'est un rectangle de 40 mètres sur 50 mètres, avec deux tambours ou bastions, sur la face qui regarde le nord. Au coin

sud-ouest, le dallage indique l'emplacement d'une porte d'entrée à double couloir. Le coin sud-est se prolonge par une petite annexe rectangulaire de 10 mètres de côté. Près de cette annexe on retrouve les voussoirs d'une porte. Deux rangées de pierres arasant le sol partagent le rectangle du nord au sud en trois compartiments, sans doute une cour intérieure et deux rangées d'habitations.

Un peu au-dessous et à l'est de Ksar-Kebouch, au col de Tala-Lemlaoud, la voie se bifurquait et deux voies se dirigeaient sur Saldæ, l'une directement par les crêtes, l'autre par Tubusuptus et la vallée de la Soumane.

La Table de Peutinger indique en effet Ruza Municipium à 25 milles (36 kilomètres) de Saldæ et l'Itinéraire d'Antonin mentionne Tubusuptus à 18 milles (26 kilomètres).

La première de ces voies contourne le plateau de Taourirt-Iril par le nord et se dirige vers la Djemaa de Sidi-Moussa, en passant par deux groupes de ruines assez importantes, éparses sur un petit plateau, au pied des escarpements du Djebel ou-Chioun. La voie se continue ensuite jusqu'au bas des rochers sud du Djebel Arbalou en suivant constamment les crêtes. C'est le chemin que suivit la colonne conduite par le général Bosquet lors de la conquête du pays.

Les deux groupes de ruines dont il vient d'être parlé sont situés à 36 kilomètres de Bougie par la route des crêtes. Y a-t-il lieu de leur attribuer le nom de Ruza Municipium donné par la Table de Peutinger ? On n'a pu faire aucune fouille ni relever sur les ruines aucune inscription qui corrobore cette attribution. La distance seule semblerait la justifier.

La voie romaine était protégée, un peu au nord de la Djemaa Mahi-ed-Dine, par un fort dont on retrouve quelques pierres et un peu plus loin, sur le versant ouest du Djebel Arbalou, et sur l'ancien marché des Aït-Ahmed-Garet, par un autre fort. De là elle pouvait soit descendre sur Toudja, dont les sources alimentaient Saldæ, soit suivre la ligne des crêtes, en longeant l'aqueduc. C'était la voie la plus courte de Ksar-Kebouch à Saldæ, en même temps que c'était la voie militaire la plus sûre.

La seconde voie, partant du col de Tala-Lemlaoud, descendait sur le col d'Amilloul, où se trouvent, près de la ferme Cazaubon, des ruines de citernes et celles d'un poste. Elle contournait les sources de l'Irzer-Nehekroun, passait au col de Talmetz, défendu

également par un fortin, et descendait en suivant les crêtes jusque sur Tubusuptus, en laissant des fermes romaines sur les flancs nord-est et nord-ouest du Lota-Iguenen et près de Tikarroubine. C'est en somme le sentier kabyle qui relie Tiklat à El-Djenane et au Lota-Iguenen.

Tubusuptus (?)[1].

Tubusuptus, ainsi que l'indique l'Itinéraire d'Antonin, est à 26 kilomètres (18 milles) de Saldæ. Les ruines, quoique fort maltraitées, sont encore assez importantes.

La ville était située sur un mamelon actuellement à moitié rongé par l'Oued Soumane (Nasaoua de Ptolemée, Nabar de Pline) et élevé de 88 mètres au-dessus de la rivière. On y retrouve le tracé de l'enceinte, des pans de murs, des arcades, des cippes, des souterrains. Les restes d'une vaste construction se dressent au bord de la rivière, le pied du mamelon est couvert de débris et de pierres taillées. De belles et vastes citernes se voient au nord de la ville, au delà du col reliant le mamelon à la montagne.

Plusieurs voies romaines aboutissaient à Tubusuptus. L'Itinéraire d'Antonin indique la voie de Sitifis à Saldæ par Tubusuptus, et bien que ni l'Itinéraire ni la Table de Peutinger ne citent la voie de Saldæ à Auzia par la vallée de l'Oued Sahel, les nombreuses traces de l'occupation romaine que l'on rencontre en la remontant démontrent, à n'en pas douter, l'existence de cette voie importante dont on va rechercher le tracé.

Comme les principales rivières de l'Algérie, la Soumane (l'Oued Sahel dans le haut du cours) n'est que le canal de desséchement d'une série de lacs superposés formant, à l'origine, autant de bassins isolés dont les digues naturelles se sont rompues, soit par suite d'infiltrations, soit à la suite de débordements des lacs supérieurs plus vastes, soit à la suite de tremblements de terre. La vallée est donc alternativement large et resserrée, et dans le tracé de la voie romaine de Saldæ à Auzia les ingénieurs avaient évité les défilés dangereux de Fellaye, de Rhorza et d'Akbou, en faisant leur tracé à flanc de coteau, tantôt sur la rive droite, tantôt sur la rive

[1] [Le vrai nom paraît être *Tupusuctu*, donné par l'inscription du *Corpus*, t. VIII, n° 8837; on trouve *Tubusucticana* dans l'inscription n° 8836. Pline l'Ancien écrit *Tubusuptu* (V, 2, 21); une tablette de bronze (*Corpus*, n° 8837) porte le nom de *Tupusuctu*. Cf. la notice du *Corpus*, t. VIII, p. 754. — S. R.]

gauche. Ils avaient même été jusqu'à emprunter une partie du tracé de la route de Sitifis sur la rive droite.

La voie principale traversait la rivière, sans doute sur un pont de pilotis dont il ne reste pas trace, au sortir de Tubusuptus. Elle suivait le fond de la vallée jusqu'à la ferme Conti, où se trouvent les premières ruines, passait par la ferme Terras et l'Azib-ben-Khatri, où se trouvent également des ruines, et suivait le bas des pentes des Beni-Himmel jusqu'à la ferme Ascensio. De là elle montait par Tasga sur les plateaux de Lota-ou-Alma et de Lota-Ougni, où sont des ruines de postes, gagnait à flanc de coteau la crête d'Iril-ou-Goudjel, la descendait jusqu'au col d'Iril-bou-Gouil, puis venait traverser la rivière près du confluent de l'Irzer Chbib pour suivre la rive gauche et arriver au passage d'Azib-Takricht.

Sur ce point, la rivière est fortement resserrée entre deux mouvements de terrain et change brusquement de direction. Sur la rive droite, l'Iril-Irdren est formé de deux pitons portant des restes de constructions; sur celui de l'est on retrouve les fondations de deux constructions parallèles, sur l'autre on reconnaît les traces d'une construction quadrangulaire, un fort, en pierres taillées cimentées. D'après la tradition Kabyle, cette dernière construction serait un poste romain, solidaire d'un autre poste situé sur l'autre rive, postes défendant les abords d'une ville située à peu de distance. En effet, sur l'autre rive, au mamelon de Takricht, on trouve, outre un amoncellement de pierres, des murs en béton à ligne parfaitement régulière couronnant tout le sommet du plateau. Une communication souterraine reliait Takricht au fort d'Irdren, qui n'en aurait été qu'une avancée. L'orifice du souterrain a été retrouvé à Irdren. Il a sur le sol 80 sur 60 centimètres, mais l'excavation va s'évasant vers l'intérieur, et on reconnaît nettement les restes d'un escalier en colimaçon. A 6 mètres de profondeur, une énorme pierre de taille détachée d'une paroi fermait le passage. On a tenté de la déplacer, mais devant les dangers d'éboulements imminents l'exploration fut abandonnée. Elle n'a pas pu être reprise.

A 4 kilomètres au sud-est de Takricht, l'Irzer Amokrau (le grand torrent) sort de la montagne et a creusé sur son vaste cône de déjection un lit profond à bords escarpés. Le village d'Irzer-Amokrau vient d'être créé sur sa rive gauche et sur l'emplacement d'un municipe romain. Les débris de colonnes, de chapiteaux, les pierres taillées abondent, à demi-ensevelies dans les sables du torrent.

Beaucoup de matériaux ont déjà servi aux constructions du village. Les Romains avaient choisi comme point de passage du torrent la partie la plus étroite et la plus encaissée de son lit, au sortir de la montagne; c'est en effet un obstacle sérieux, souvent infranchissable l'hiver.

A 3 kilomètres au sud de la ville romaine, sur l'autre rive de l'Oued Sahel et reliée aux ruines par un sentier qui traverse la rivière à l'un de ses gués les plus sûrs, on trouve une ruine dont le nom peut avoir certaine valeur archéologique. Elle est située sur un éperon qui commande au nord le confluent de l'Oued Seddouk avec l'Oued Sahel. On y remarque des traces de murs, des chapiteaux, des colonnes bien conservées, et les Kabyles assurent que des pierres portant des caractères et des dessins ont été employées à la construction d'un azib voisin. Nous n'avons pas pu vérifier cette assertion. Le nom kabyle de ces ruines est *M'lakou*.

Un peu en amont, sur la rive gauche de la rivière, se trouve l'importante tribu kabyle des *Beni Mlikeuch*.

Salluste[1] dit que le fleuve Mulucha était, à son époque, la limite entre la Numidie, soumise ainsi que la Gétulie à Jugurtha, et la Maurétanie de Bocchus. Il y a incontestablement une grande analogie entre M'lakou, M'likeuch et le nom romanisé Mulucha. Cette analogie est-elle accidentelle? Le fleuve a-t-il donné son nom au poste romain et aux habitants d'une région voisine, ou a-t-il emprunté le nom d'une tribu puissante dont il traversait le territoire? Nous reviendrons un peu plus bas sur cette question.

La voie romaine, après avoir franchi l'Irzer Amokrau, suivait la vallée à travers les grandes forêts d'oliviers, puis gravissait les coteaux d'Akbou pour franchir l'Irzer Illoula, aussi à sa sortie de la montagne. L'Irzer Illoula est un torrent extrêmement dangereux, descendant du col de Chellata et du pic de Tizibert et qui a projeté dans la vallée un immense cône de déjection parsemé de roches énormes. Les Romains avaient construit un poste sur un éperon de la rive droite, au confluent de l'Irzer Illoula et de l'Irzer Tasselent, au point occupé actuellement par le village kabyle de Ighram. M. Mac Carthy croit voir dans l'établissement romain l'ancienne ville d'Ausum, en se basant sur les données de Ptolémée. Cette interprétation paraît sujette à critique.

[1] *Guerre de Jugurtha*, § 19.

Au bas du cône de déjection de l'Irzer Illoula surgit, au milieu de la vallée de l'Oued Sahel, un piton isolé élevé de 245 mètres au-dessus de la plaine environnante. Ce piton, qui par sa formation géologique fait partie du soulèvement du Djebel Gueldamman, a dû en être séparé lorsque l'énorme afflux de roches et de limons, qui forme le cône de déjection de l'Irzer Illoula, est venu barrer la vallée. Les parois du piton sont formées de rocher nu à pic, et il est fort difficile d'en atteindre le sommet. Sa crête se dirige de l'est à l'ouest, et sur un ressaut de cette crête, élevé de 61 mètres au-dessus de la vallée, se trouve un mausolée romain assez bien conservé.

Sur la façade nord se trouve l'encastrement d'une pierre portant une inscription qui y fut scellée. Cette pierre a disparu. L'intérieur se compose d'une salle voûtée dans laquelle on n'a rien retrouvé. Salluste [1] dit que Marius, après avoir détruit Gafsa, s'empare d'un grand nombre d'autres places et tente une nouvelle attaque : « *Non loin du fleuve Mulucha*, qui servait de limite aux royaumes de Bocchus et de Jugurtha, un énorme rocher, *isolé au milieu d'une plaine*, s'élevait à une hauteur immense, couronné par un château de médiocre grandeur où l'on n'arrivait que par un sentier fort étroit; tout le reste était aussi escarpé que si on l'eût taillé de main d'homme. Les trésors du roi étaient renfermés dans cette forteresse, aussi Marius en pressa l'attaque avec vigueur. » Suit la description de l'attaque, de la surprise du château.

Quelle était exactement à cette époque la limite entre la Maurétanie et la Numidie? Les stèles libyques abondent dans la partie centrale et orientale de l'ancienne Numidie. Or les dernières inscriptions libyques pouvant provenir des Numides ont été trouvées à Souama et dans la haute vallée de Mahagga (voir plus haut), c'est-à-dire à une faible distance de l'Oued Sahel. On n'en trouve que peu ou pas dans la Maurétanie, excepté dans le sud, pays des Gétules. Tout le massif actuel de la petite Kabylie peut donc avoir appartenu à la Numidie, qui aurait eu pour limite occidentale l'Oued Sahel, auquel s'appliquerait naturellement le nom de Mulucha donné par Salluste. Le piton d'Akbou serait le piton assiégé en dernier lieu par Marius [2].

[1] *Guerre de Jugurtha*, § 42.

[2] Un dolmen assez remarquable a été signalé au col de Tassierra, près du village du même nom, chez les Beni-Mohin. Ce dolmen est un mur de roches frustes

La Table de Peutinger comprend Choba Municipium (Ziama) et Igilgilis dans la Numidie. Choba est au fond du golfe de Bougie et à très faible distance de l'Oued Sahel (Soumane).

Pline l'Ancien place la limite de la Numidie à l'Ampsaga. Rien sur les bords de ce fleuve ne répond à la description donnée par Salluste[1]. Tout au plus trouverait-on, correspondant exactement à cette description, le pic de Telezza, situé au sud-est de Collo, sur les bords de l'Oued Guebli, qui prend sa source au col d'El-Kantour. Si la description de Salluste est exacte, et cet écrivain a habité l'Afrique assez longtemps, la limite de la Numidie serait ou l'Oued Guebli ou l'Oued Sahel. Il sera peut-être possible de se prononcer quand le massif de la petite Kabylie aura été exploré avec soin.

A partir d'Irghram, la voie romaine suivait un instant la rive droite de l'Irzer Illoula, puis s'infléchissait vers l'ouest, et atteignait le groupe de ruines romaines signalé précédemment dans les environs du village moderne de Tazmalt.

Voie de Saldæ à Sitifis par Tubusuptus.

La voie romaine directe de Saldæ à Sitifis par Tubusuptus passait, suivant l'*Itinéraire d'Antonin*, à : Lesbi, 25 milles (37 kilomètres); Horrea, 18 milles ($28^k,6$); Sitifis, 18 milles ($26^k,6$); distance totale, 79 milles (117 kilomètres).

Une voie romaine, en effet, partait de Tubusuptus, traversait la Soumane, la plaine d'Aguellal jusqu'à l'extrémité orientale des marais de Tabouda (fin de la partie commune aux deux voies), puis, tournant brusquement au sud, gravissait les coteaux des Senhadjas jusqu'aux ruines d'un petit poste carré voisin du village de Tissa (*mutatio*). Elle contournait ensuite les sources de l'Irzer Ahrik, traversait le Tizi Atmour, dans le voisinage duquel on trouve les ruines de deux postes carrés ainsi qu'une jolie fontaine romaine (*mansio*). Sur les grandes voies impériales, les provinces entretenaient à leurs frais (bâtiments, animaux et serviteurs) et à la disposition permanente des personnes voyageant avec un brevet de l'Empereur, des *mansiones* (gîtes d'étapes) et des *mutationes* (relais).

de 3 mètres de hauteur, entouré d'autres roches disposées en cercle. En fouillant le sol, on y a trouvé quelques débris de poteries romaines.

[1] *Jugurtha*, § 42.

La voie longeait ensuite l'Iril Lokseur, passait par un groupe de ruines situé entre Arbala et Tizi-N'Jebeur, puis rejoignait les crêtes un peu au sud du Koudia-Sidi-bou-Djemaa. Elle les suivait en passant à l'Anasseur Roumi, au col de Tarzouts et près des ruines d'un poste important voisin d'Azrou-Rifouf. A quelque distance au sud-ouest d'Azrou-Rifouf, près du village d'Aguemoun-beni-Kiar, on trouve des ruines qui paraissent indiquer qu'une piste pratiquée par les Romains aurait suivi la crête du même nom pour descendre dans l'Oued bou-Sellam, et de là gagner les cols du Djebel Tefreg; mais ce n'est qu'une hypothèse, car on n'a retrouvé aucune trace romaine entre celle signalée ci-dessus et les ruines de l'oppidum de Kolla, dont il sera parlé plus loin.

La voie principale, à partir d'Azrou-Rifouf, se bifurquait. L'un des bras suivait les crêtes vers l'est, l'autre descendait droit au sud dans l'Oued bou-Sellam, coupait cette rivière au-dessous du poste romain dont les ruines sont voisines d'Aourir-Illoulen, puis remonte à flanc de coteau pour traverser le grand contrefort qui se détache à l'est de l'Azrou des Beni-Ourtilane. Les ruines de Lesbi doivent être dans cette région et seront l'objet de recherches ultérieures.

Il en sera de même de la route de Saldæ à Igilgilis par Sitifis, dont le tracé diffère du précédent.

Voies secondaires se rattachant à la grande voie centrale de Cirta à Césarée.

Il est assez difficile de préciser, si, en dehors de la vallée de l'Oued Sahel, le massif des Beni-Abbès et ceux qui s'y rattachent jusqu'à la vallée de l'Oued bou-Sellam ont été occupés effectivement par les Romains.

De tout temps, cette région extrêmement abrupte a été très peuplée, les villages y remontent à une haute antiquité et on ne retrouve de traces romaines nulle part, pas même à Kalaa. Il est probable que ces régions n'étaient que tributaires et qu'elles sont demeurées jusqu'aujourd'hui fort semblables à ce qu'elles étaient à l'époque romaine. La population, en tous cas, s'y est maintenue aussi dense qu'elle l'était dans toute la Numidie et la majeure partie de la Gétulie à l'époque de la conquête romaine.

Les conquérants occupèrent les plaines de Cirta, de Sitifis et de

Bordj-bou-Arréridj, mais la grande chaîne volcanique des Bibans, qui se continue à l'est par les chaînes non moins abruptes du Djebel Bounda, du Djebel Djafra et du Djebel Tefreg, paraît avoir marqué au nord la limite de la colonisation effective. Les passages permettant de franchir ces différentes montagnes étaient, sur le versant sud, défendus par des villes fortifiées, chargées de garantir les riches colons de la plaine des incursions des rudes et robustes montagnards.

Une première route partant du municipe d'Equizetum (El-Gueria, à l'ouest du Bordj Medjana) se dirigeait sur Kalaa en passant par le Teniet-el-Khamis. Ce col est l'origine de l'Oued Bouktone qui coule vers les Bibans et dont le lit est immédiatement très escarpé et de l'Oued Mahadjai qui coule vers l'est. C'est le seul passage de la région permettant d'aborder par le sud la position de Kalaa et le massif des Beni-Abbès. Un poste romain considérable y avait été établi. Il commandait le passage de la montagne et toute la plaine qui s'étend au sud vers la Medjana et s'élevait à 200 mètres environ au sud-est du col sur une croupe qui descend en pente douce d'abord, escarpée ensuite, vers le sud. Les enceintes en sont encore nettement reconnaissables, l'emplacement du réduit bien indiqué au sommet de la croupe. Tout le reste du terrain est littéralement couvert de pierres de grand appareil, de fûts de colonnes, de chapiteaux et d'entablements.

Une fouille faite à la hâte sur ce que l'on croyait être l'emplacement d'un temple a permis de mettre à jour plusieurs inscriptions tumulaires remontant à des époques bien distinctes et singulièrement disposées, ce qui permet de croire qu'elles ont été déplacées à l'époque byzantine, lors de la marche de Bélisaire vers Césarée. Il n'y a pas, d'autre part, de restes de ces constructions byzantines qui se rencontrent sur une foule d'autres points, composées de pierres de taille placées sur deux rangées parallèles, reliées par un tapis de terre ou de décombres. Toutes les pierres tumulaires découvertes portent en tête un ou deux personnages assez grossièrement sculptés et environnés de branches de palmier ou d'emblèmes. Les estampages des inscriptions ont pu être pris, ceux des personnages n'ont pas donné de bons résultats, mais ils ont le même caractère et la même forme que ceux relevés dans les fouilles remarquables exécutées par M. le capitaine Brochin à l'Enchir Okseiba, où tous les estampages ont parfaitement réussi.

Voici le relevé des estampages du Teniet-el-Khamis :

1° Pierre tumulaire en calcaire bleu, encadrée d'une moulure. Jeune fille vêtue d'une toge en tête, caractères assez purs [1].

2° Pierre tumulaire en calcaire bleu avec moulure. Deux personnages vêtus de la toge se donnent la main [2].

3° Pierre tumulaire en calcaire bleu avec moulures. Deux personnages, caractères soignés [3].

4° Pierre tumulaire en calcaire avec moulure [4].

5° L'inscription ci-après est encore d'une plus mauvaise époque. Une première pierre tumulaire portant une inscription paraît avoir été brisée et une deuxième inscription a été faite sur l'un des débris :

M	S
	DMS
M VL	ICTAREI
PIVS SO	IA SECV
	NDAVI
RICVS [5]	XIT AN
VX A/ IXXX	XXXX
V	

Le poste romain du Teniet-el-Khamis était fort important. Il serait intéressant d'y pouvoir consacrer quelque temps et de retrouver le nom de l'oppidum qui a dû rester occupé jusqu'au moment de l'invasion arabe. Une source abondante qu'on a oublié de mentionner l'alimentait. Elle suffit aujourd'hui largement aux besoins des quelques gourbis disséminés sur les crêtes voisines du col.

La Table de Peutinger ne s'accorde plus du tout avec l'Itinéraire d'Antonin à partir de Sétif. L'Itinéraire lui-même est loin d'être absolument précis dans toute cette région à partir de Mila. Néanmoins la Table de Peutinger cite : Tamannuna Municipium et Castellum, au delà Tamasca, qui devaient se rapprocher beaucoup des ruines du Teniet-el-Khamis. Une inscription découverte dans les ruines pourrait seule fixer à cet égard.

(1) *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 8817. — [S. R.]
(2) *Ibid.*, n° 8818. — [S. R.]
(3) *Ibid.*, n° 8816. — [S. R.]
(4) *Ibid.*, n° 8819. — [S. R.]
(5) [Le *cognomen* de Soricus s'est déjà rencontré en Afrique, *Corpus*, t. VIII, n°s 8420, 9621. — S. R.]

La voie secondaire dont il vient d'être parlé devait rejoindre la grande voie romaine centrale soit à Kasturrensis Colonia au sud de Equizetum, soit à Cellas qui devait se trouver non loin de Bordj-bou-Arreridj. Une autre voie secondaire partait de Perdices, descendait pendant quelque temps la vallée de l'Oued Cheer, contournait par le nord les pentes du Djebel Morissane (toute cette partie est à étudier), puis, passant par un municipe situé sur l'emplacement du village actuel des Ouled-Madi, montait au village actuel de Kolla qui a remplacé un oppidum commandant les défilés du Djebel Tefreg.

Kolla s'élève au sommet d'un rocher difficilement accessible par le sud. On y retrouve quelques pierres taillées, principalement dans l'ancien village en partie abandonné, une grande quantité de débris de poteries et les restes d'un barrage au pied d'une cascade très remarquable. De Kolla partent deux bons chemins qui traversent les cols du Djebel Tefreg et se rendent chez les Ouled-Bounda d'un côté, chez les Ouled-el-Mahin de l'autre.

C'est la piste passant par les Ouled-el-Mahin qui serait, d'après l'hypothèse émise plus haut, allée rejoindre la route de Sitifis à Saldæ au col d'Azrou-Rifouf.

Les environs du village des Ouled Madi sont couverts de ruines romaines. On en trouve trois groupes importants dans la vallée de l'Oued Cheer et quelques autres entre cette vallée et le village. Ces groupes doivent jalonner une route secondaire allant vers Zamoura.

Le municipe des Ouled Madi était réuni à Equizetum par un chemin dont le sentier kabyle actuel donne le tracé.

RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE

ENTRE MATEUR ET BÉJA

PAR M. LE LIEUTENANT BARRY.

Le territoire parcouru est occupé par la tribu berbère des Bejaoua, par la tribu arabe des Kôoub originaires des Zlass actuellement établis au Djebel Ousselet, près de Kérouan, et par un grand nombre d'étrangers d'origines diverses.

C'est un massif montagneux important qui, d'une part, s'incline sur la grande plaine de Mateur terminée au Djebel el-Echkeul (mont Kirna), d'autre part, envoie une partie de ses eaux, au sud, dans le bassin de la Medjerda, par la vallée de l'Oued Zerga.

L'Oued Joumine et ses affluents constituent la partie la plus considérable du Caïdat des Bejaoua; il est encadré au sud-est par l'Oued Tine, bordé au nord par les têtes des vallées des quelques oueds qui vont se jeter dans la Garaat el-Echkeul.

Le pays des Kôoub est enfermé dans le triangle formé par l'Oued el-Magou et l'Oued Jerrou se réunissant pour former l'Oued Zerga.

Les régions les plus accidentées sont situées vers le bassin supérieur de l'Oued Joumine, sur le ravin de l'Oued el-Hallalif, entre l'Oued bou-Dissa et l'Oued Begrat, enfin au Djebel Tehent et dans le massif des Kôoub au nord de Sidi-Ali-ben-Hadirich.

Mateur.

L'inscription :

PAX DEI PATRIS

citée dans la relation de M. Victor Guérin existe toujours au même emplacement et fait partie de l'encadrement d'une porte dans une rue à l'est de la ville, près de la Zaouïa des Aïssaoua.

Le monogramme du Christ cité dans le même ouvrage n'a pu être retrouvé.

Henchir oum-Djenna.

A 9 kilomètres à l'ouest de Mateur.

Il reste debout un pan de mur considérable d'environ 9 mètres de hauteur sur 14 mètres de longueur.

C'est le côté étroit d'un édifice rectangulaire orienté de l'ouest à l'est dans son plus grand axe.

La face est de ce mur est droite et unie, revêtue en pierres taillées d'appareil moyen et assez irrégulier.

La face ouest (intérieur) est partagée en deux bas côtés droits et en une nef centrale arrondie dont on voit encore les murs. Trois créneaux allongés sont creusés au fond de la partie cintrée.

On remarque dans les murs des bas côtés des pierres taillées, grossièrement élevées en colonne au milieu du blocage et placées tantôt debout, tantôt sur le côté le plus long.

On pourrait peut-être en conclure que cet édifice est postérieur

à un établissement dont on a employé les matériaux tels quels; la forme générale et l'orientation paraissent indiquer une église byzantine.

La maçonnerie est bien cimentée.

Dans un rayon de plus de 200 mètres on suit encore les contours de l'ancienne petite ville qui entourait ce monument; çà et là, des pans de mur sortent de terre; des éminences peu sensibles au sud et au sud-est sont couvertes de vestiges antiques.

A l'est de cette ruine s'élève la Koubba de Sidi-Bâdi; au pied de la face ruinée, à l'ouest, sort la source limpide d'Aïn-oum-Djenna (source de la *mère de Djenna*), entourée de pierres taillées et de blocs éboulés. La source semble sortir des fondations mêmes de l'édifice.

Pas d'inscriptions à découvert.

Bordj R'hazela.

Ruine élevée sur un mamelon arrondi près du tombeau (sans koubba) de Sidi Abdallah.

Le bâtiment carré dont on voit encore une partie des murs debout est de construction récente; mais des pierres de taille éparses et deux ou trois débris de colonnes assez grosses (40 à 50 centimètres de diamètre) indiquent l'emplacement d'un établissement ancien.

Pas d'inscriptions.

On se rend à ce bordj en passant par Oum-Djenna et en s'engageant ensuite dans le massif montagneux des Bejaoua.

Bordj Saâda.

Ce bordj est situé à environ 10 kilomètres au nord-ouest de Mateur; c'est une petite construction récente, aux trois quarts effondrée, de 10 à 15 mètres de côté, voûtée à la façon indigène.

Des matériaux anciens ont servi en partie à la construction, principalement dans les soubassements.

Quelques débris de colonnes; pas d'inscriptions.

La position était dominante, près d'un ruisseau, embrassant la plaine de Mateur et la Garaat; c'est à présent un abri pour les troupeaux.

Tout auprès, le tombeau de Sidi Sliman.

Imprimerie nationale.

Henchir Baïa.

A 2 kilomètres avant d'atteindre le douar d'Henchir Baïa, et sur le terrain même de cet Henchir, on rencontre une agglomération de vestiges s'étendant sur plus de 500 mètres de surface. J'ai cru y voir quelques traces d'inscriptions indéchiffrables. On y trouve des troncs de colonnes, quelques assises d'édifices au niveau du sol.

La situation de cet ancien établissement est remarquable, dominant les vallées qui descendent vers Mateur et celles qui se dirigent vers les hauteurs de la Koubba de Sidi-bel-Aï que l'on voit à l'est.

Le chemin qui conduit à ces ruines depuis Henchir-el-Aguerbi est couvert d'une multitude de cailloux roulés, à peu près d'égale grosseur. Cette ligne de pierres ne suit pas exactement les thalwegs où sa présence s'expliquerait naturellement; le sol aux alentours est tantôt rocheux, tantôt formé de terre végétale; ne pourrait-on pas, d'après ces indices, voir ici les vestiges soit d'une longue muraille écroulée, soit d'une voie romaine disparue?

Le douar situé sur l'Henchir Baïa est habité par des Bejaoua; deux sources abondantes d'une eau excellente arrosent les quelques jardins qui entourent les gourbis. Au-dessus du douar, une large assise de rochers fournissait jadis une vaste carrière à ciel ouvert.

On remarque sur cette même hauteur une voûte ancienne en blocage, à côté de laquelle est l'ouverture d'un souterrain qui, paraît-il, s'étend assez loin sous le sol. La maçonnerie de la voûte est très peu épaisse, mais bien cimentée.

Près d'un gourbi, sur la hauteur, se trouve l'aire circulaire d'un pressoir à huile creusé dans le roc même, avec une rigole d'écoulement sur la pente naturelle du rocher. Un pressoir semblable, mais sur un bloc séparé, existe à Ksar-bou-Derhem. On en trouve d'ailleurs fréquemment de pareils; aujourd'hui encore les Arabes se servent de pressoirs et de moulins à farine qui leur ressemblent également beaucoup. Aussi peut-on douter qu'ils remontent à l'antiquité.

A côté du pressoir, deux tombeaux (dimensions : $1^{m},90$ sur 45 centimètres) taillés avec soin dans le roc même; ce sont, d'après M. Victor Guérin, des tombeaux phéniciens. On en rencontre d'autres dans le rocher; ils sont généralement accouplés deux à deux. Cepen-

dant, près d'une petite chambre sépulcrale creusée dans le roc, trois tombeaux sont réunis ensemble; deux d'entre eux sont côte à côte, le troisième en travers à l'extrémité des deux autres. Autour des tombeaux, le rocher est taillé à plat, avec soin, en creux de quelques centimètres et avait probablement un couvercle carré qui a disparu; les angles intérieurs des tombeaux sont arrondis.

Une petite pièce qui vient d'être indiquée sous le nom de chambre sépulcrale, de 1^{m},50 de côté environ, est creusée sur le flanc du rocher; une petite ouverture de 75 centimètres de large environ y donne accès; le travail est régulier et soigné. Entre l'Henchir Baïa et l'Henchir Guenneba, on trouve plusieurs tombeaux semblables dans les rochers.

On tirait du rocher des blocs rectangulaires et des colonnes cylindriques dont on voit encore les excavations.

Vers la source qui est au douar même, à travers le jardin de cactus, ruines d'un édifice qui devait être considérable; il y existe de grandes et belles pierres taillées et quelques assises de constructions.

Une pierre sculptée, qui paraît provenir d'un édifice chrétien, se trouve dans le gourbi, placé près de la source principale, et qui sert de djemàa aux habitants; dans le même gourbi, quelques chapiteaux très frustes.

Deux inscriptions :

NIVOTO DE DICAVIT [1]

S....SAGGDDNNVAMN...
PECVNIAVIACIEEITXEFC.. [2]

Henchir Techgau.

Sur la rive droite de l'Oued Sidi-bel-Aï, la berge est escarpée et s'élève à 8 mètres environ au-dessus de la plaine; une muraille ancienne que l'on voit apparaître çà et là hors de terre suit cette berge faisant face à Mateur. Elle était flanquée de tours; on en distingue encore une très apparente, ronde, formant saillie sur l'escarpement, revêtue en pierres taillées; une autre paraît se dessiner à environ 25 mètres, sous les formes d'un monticule également saillant hors de la crête des berges.

[1] [... *ex voto dedicavit.*] R. C.

[2] [..... *d*(*ominorum*) *n*(*ostrorum duorum*).... *pecunia*.... *fecit?*...] R. C.

Sur le plateau, terminé par cette muraille le long de l'oued, s'étendent de vastes ruines où l'on remarque des voûtes en blocage, des pierres sculptées, des débris de colonnes de marbre.

Au sud-ouest de la tour, pan de mur élevé et étroit dans lequel est creusée une niche demi-circulaire. Cette ruine paraît appartenir à une ancienne église dont elle aurait formé une partie des bas côtés.

Au sud, vestiges épars sur le sol d'un ancien édifice important et richement orné, à en juger par ces débris.

L'inscription ci-dessous se trouve dans un champ au sud de ces dernières ruines; l'inscription suivante est près de la tour, du côté du pan de muraille encore debout :

....ASIVS..
RESVSSA...

Les lettres de la première ligne ont 12 centimètres de hauteur, celles de la deuxième 11 centimètres.

....INAS
...Y IS...

Ksar-bou-Derhem (territoire des Hedill).

Tour carrée assez semblable aux mausolées que l'on voit à Sidi-Aïch, sur la route de Gafsa à Feriana.

Elle est placée sur le penchant des hauteurs qui forment la vallée du petit Oued bou-Derhem dont les eaux vont se jeter dans l'Oued Joumine. Les sources sont près du douar installé à l'est du Ksar.

On remarque, à côté, les assises d'un édifice carré, flanqué de bastions. La construction était en pierres taillées. La situation dominante de cette bâtisse, gardant les sources, comme la forme générale de la ruine semblent indiquer qu'il y avait là un poste fortifié ou au moins une ferme importante. Tout auprès, un de ces pressoirs à huile dont il a été parlé plus haut (Henchir Baïa), mais de dimensions plus grandes et sur une pierre taillée et détachée.

C'est à 100 mètres environ à l'ouest que s'élève encore un monument carré, bâti en belles pierres équarries, bien jointes et cimentées, très régulièrement placées.

Il a à peu près $7^{m},50$ de hauteur et 5 mètres de côté. Une cimaise entoure le monument à demi-hauteur environ; celui-ci, d'ail-

leurs, a lui-même trois faces en retrait de deux pouces environ sur sa base; la face qui est tournée vers la route paraît avoir été beaucoup plus en retrait sur la base qui devait, de ce côté, former une marche assez large.

A l'intérieur, un premier étage s'élevait sur un plafond voûté dont on voit encore les traces. Une petite porte carrée s'ouvrait au coin nord de la face est, au rez-de-chaussée.

Henchir Mahda.

C'est un petit douar où l'on trouve d'assez nombreux vestiges anciens et quelques pierres taillées.

La position domine la vallée de l'Oued Cega et son confluent avec l'Oued Joumine.

Fontaine entourée de pierres taillées; au delà d'un petit ravin, au nord-est et touchant le douar, une carrière antique avec quelques chambres carrées, creusées comme celle d'Henchir Baïa.

Henchir Djebira.

Traces de constructions anciennes que l'on trouve en venant de Ksar-bou-Derhem et avant de descendre dans le ravin abrupt de l'Oued el-Hallalif. Au fond du ravin se trouve la petite koubba vermoulue de Sidi-R'hânem dans un site sauvage, battue par les eaux du torrent, au milieu des broussailles, ombragée par des arbres séculaires.

Beni-Carroub.

Petite ruine qui se trouve sur le territoire de l'Henchir Soudia, dans le ravin de Zerroutine et sur un petit monticule apparent de la route.

Henchir Zerroutine.

Vestiges anciens assez importants sur l'Oued Joumine, en amont du Djebel Goléa que contourne l'oued dans une gorge étroite et sur la rive gauche.

Henchir Menzel-Chebib.

Vestiges anciens sur une étendue assez considérable, près du douar placé sur le Djebel bou-Yakoub.

Henchir el-Or'hîma.

Petit édifice ruiné sur un monticule entre l'oued et la route; paraît être un ancien poste fortifié placé sur un éperon qui s'avance entre l'Oued Joumine et la vallée de l'Henchir Msifin.

Henchir bou-Mkhrila.

Quelques pierres taillées éparses avant la traversée du petit Oued bou-Mkhrila, en venant de Mateur. Une source entourée de quelques vestiges anciens (Aïn Gueltaa).

Sidi-Mansour.

Koubba d'un marabout étranger au pays et mort il y a de longues années; douars sur les hauteurs. L'Oued el-Glet est bordé de peupliers; les jardins sont remplis de cactus, de figuiers, d'arbres fruitiers divers.

La situation des douars perchés sur la hauteur est très pittoresque; ils ressemblent, avec leurs murs bas en pierres noircies et leurs toits de chaume, aux hameaux des collines bretonnes.

La vallée, ou plutôt le ravin forme une sorte de cirque irrégulier; la koubba est située à mi-côte sur un mamelon en saillie et où se voient quelques vestiges d'un établissement antique.

Il est curieux d'observer, en passant, combien les indigènes de la tribu des Bejaoua ont conservé dans le mode d'installation de leurs douars, dans la façon de construire leurs gourbis, dans leurs usages domestiques, dans les ustensiles multiples de leur intérieur, les procédés, les usages, les objets employés dans les tribus de la Kabylie algérienne dont ils sont issus.

Henchir Guennba.

A 5 kilomètres environ d'Henchir Baïa, sur la route de Mateur à Tehent.

Ces ruines, avec celles d'Henchir Baïa, de Sidi-Abd-el-Bacet, de Tout-el-Kahya, méritent particulièrement d'être visitées.

J'ai traversé très rapidement cet emplacement où les restes anciens couvrent une grande étendue; des assises, très nettes, se voient partout à fleur du sol; de nombreux pans de murs encore

debout, des voûtes en blocage çà et là; le tout au milieu des gourbis du douar actuel.

Le petit Oued Guennba descend sur des bancs de rochers et entoure les ruines; en s'infléchissant vers le sud, il se creuse un lit profond, aux berges escarpées; après avoir dépassé le pont ruiné, il s'élance de cascade en cascade; il semblerait que ces ressauts sont les vestiges de barrages anciens; et ce qui pourrait confirmer cette opinion est la situation de la tour ancienne dont il va être question et qui paraît être un ancien moulin.

Un pan de mur formant angle droit et dont il subsiste seize assises semble être la porte principale de l'établissement ancien, orientée vers le sud. Cette porte s'ouvrait sur la grande vallée qui donne vue jusqu'aux rives de l'Oued Tine. La place était protégée, au nord, par le torrent, sur les rives duquel se voient encore les traces de murs très épais; à l'ouest, par une colline et des rochers; à l'est, par le torrent encaissé et profond comme il l'est aujourd'hui; un pont dont on voit les ruines permettait de franchir le ravin de ce côté. En hiver, le ravin avec sa végétation luxuriante, ses lianes enchevêtrées, ses eaux grondantes et rapides offre un coup d'œil agréable et pittoresque.

On voit encore une tour ronde de $5^{m},50$ de haut environ, sur $2^{m},50$ de diamètre, élevée dans le lit même du torrent, contre la berge de la rive droite; un peu au-dessus, l'oued est arrêté par un barrage; celui-ci paraît aujourd'hui être un obstacle naturel, mais il dut anciennement être aménagé de façon à ce que l'eau de l'oued pût alimenter le petit canal, creusé dans le roc et dont on voit encore très bien les traces, qui conduisait l'eau à la tour. Ce canal est maçonné partout où la nécessité de niveau a dû faire abandonner le cours naturel sur le roc.

Depuis le douar d'Henchir Baïa, on rencontre partout sur son trajet des débris anciens; dans les rochers sont creusées çà et là quelques grottes sépulcrales semblables à celles déjà décrites. Le pays entre Henchir Baïa et Henchir Guennba n'est d'ailleurs formé que d'une immense assise rocheuse, recouverte à peine, dans quelques vides, de maigre terre végétale où croissent des herbes rabougries à travers les cailloux amoncelés.

Nous remarquerons, sans entrer dans des détails, que, depuis Mateur, en passant par les Henchir Baïa, Guennba, Fritissa, Sidi-Abd-el-Bacet et la série des ruines dans la vallée de l'Oued Tine,

aucun des emplacements occupés dans l'antiquité ne manque d'avoir une relation optique, soit immédiate, soit au moyen d'un poste détaché sur une éminence, avec ceux qui l'entourent, suivant une ligne trop bien marquée pour ne pas indiquer une voie ancienne gardée avec soin par un système de postes successifs très bien reliés entre eux. C'est ainsi, par exemple, que Guennba, situé à l'endroit où la voie oblique à gauche pour descendre sur l'Oued Tine, communique avec Henchir Baïa qui gardait et commandait le passage de Sidi-bel-Aï.

D'Henchir Guennba à Sidi-Abd-el-Bacet la route est également tracée par des ruines échelonnées qui jouaient le même rôle; le plateau entre Guennba et le bourrelet de hauteurs de la vallée de l'Oued Tine devait être d'ailleurs très habité et couvert de cultures.

Sidi-Abd-el-Bacet.

Un peu après avoir dépassé Guennba on voit les ruines de Fritissa-Kebir, où se trouvent encore quelques pans de murs et celles de Fritissa-Sr'hir, de Guennara, de Bordj-Bosselat; ce bordj est en partie construit avec des matériaux anciens.

On descend enfin par un ravin étroit les pentes qui conduisent à la vallée de l'Oued Tine, laissant à sa gauche de vastes carrières à ciel ouvert, dont l'exploitation dans l'antiquité n'est pas douteuse; aussitôt après, on aperçoit la Koubba de Sidi-Abd-el-Bacet et la Zaouïa du même nom qui y est accolée; un petit douar est disséminé sur le flanc de la colline au milieu des cactus et de quelques jardins.

Le coup d'œil, en débouchant sur la vallée de l'Oued Tine, est une agréable surprise pour le voyageur qui vient de parcourir le pays rocheux et dénudé entre Henchir Baïa et cette vallée; elle forme une vaste plaine cultivée, au milieu de laquelle serpente l'Oued Tine dont les eaux coulent constamment. En face, se dresse le Djebel Ansarine dont les flancs sont aussi couverts de cultures et qu'émaillent çà et là des koubbas entourées d'arbres et de jardins. Les anciens ne pouvaient pas négliger d'occuper une région aussi fertile.

Les ruines sont nombreuses à Sidi-Abd-el-Bacet, mais assez éparses; elles indiquent un établissement important; des fouilles et des recherches faites avec soin pourraient amener des découvertes

intéressantes; quoique passant très rapidement, j'ai pu recueillir les quelques inscriptions qu'on trouvera ci-dessous et qui étaient placées d'une façon apparente; il en existe certainement quantité d'autres enfouies dans le sol.

Près de la Zaouïa, ruine d'une petite maison encore hors de terre; dans le douar à l'ouest en descendant un peu les hauteurs, un long pan de mur, avec une ancienne porte; des gourbis y sont adossés. Tous sont construits, bien entendu, avec d'anciens matériaux.

Touchant presque la koubba, au nord, un souterrain voûté et cimenté de 7 mètres de long sur 3 mètres de large; il est continué par un boyau plus étroit au sommet duquel se trouve un regard dont l'ouverture supérieure est actuellement bouchée. Ce boyau peut avoir 6 mètres de long sur 1^{m},50 de large; une petite niche dans le mur paraît d'exécution moderne.

On trouve près de la Zaouïa deux sources d'eau vive entourées de pierres taillées.

Près du chemin d'Henchir Guennba, sur le flanc droit du ravin, des jardins de cactus et des broussailles sont remplis de ruines encore très apparentes et assez considérables; ce sont d'anciens murs qui soutiennent encore une partie des terres; celles-ci forment petit éperon entre ce ravin et la vallée de l'Oued Tine; cette élévation paraît n'être d'ailleurs qu'un amas de décombres dans lequel subsistent quelques constructions.

VIIVII
IORINOFOVOI
BLICOEXORNATU
H·M·V·OBEXIMIOM
ETINFAIICABIIIMFRGAPA
TREMØSVVMPIETATEM
PMEIMIVSOCIAVIANV
VETERANVS·FILIOØIN
PARABILI PO
I P P[1]

[1] [. . .*Me*[*mmi*[*o Vic*[*torino equo p*[*u*]*blico exornato h*(*onesta*) *m*(*issione*) [*m*(*isso*)] *ob eximiam et infatigabilem erga patrem suum pietatem, P. Memmius Octavianu*[*s*] *veteranus filio in* [*com*] *parabili po*[*suit*]. *L*(*ocus*) [*d*(*atus*) *d*(*ecreto*) *d*(*ecurionum*).] R. C.

E C E T H

OTTIIPAPFELIAIDICVRICVIIDFFDAEDIIICIO
IAMPERP·OMNIA[illegible]HONORIBVS·IVNCIO·OVIOB
IV[illegible]AAFNICOSFDEDIT · IIEMQOB[illegible]
H[illegible]SADSVMMAIEIIOITOEI[illegible] (1)

A[illegible]
I[illegible]V SDE
/AFMAFEMII[illegible]

HICIN
LIILPAP
ROGATIM
DECVRIO
ADIECT (2)

Henchir Toût-el-Kahya.

Toute la rive gauche de l'Oued Tine est couverte de ruines échelonnées encore apparentes. A Henchir Hammam-bou-Khedra, ruines sur une petite éminence à l'ouverture de l'étranglement à travers lequel passe la rivière; aux Henchir Bedjer, Cebergoud, Aïn Bebbouch, Aïn el-Guessar, Aïn Dzraritz, etc...., traces nombreuses de l'antiquité plus ou moins bien conservées. D'Henchir bou-Khedra, un chemin se dirige par le ravin sur Tebourba et traverse également quelques ruines.

Les ruines d'Henchir Toût-el-Kahya sont considérables et particulièrement intéressantes; un passage trop rapide n'a pas permis de les examiner suffisamment, mais c'est un point à visiter avec attention.

Une source entourée de vestiges anciens donne naissance à un ruisseau qui va tomber dans un affluent de l'Oued Tine; l'eau est abondante et les aménagements dont on voit encore les traces montrent qu'elle devait l'être encore davantage dans l'antiquité. Près de la source, un petit monument aux trois quarts enterré, bas, très soigneusement construit, soutenu par de nombreux piliers; cette construction paraît avoir été un réservoir ou une ancienne

(1) [.. *egethi*? ...*o*, *T. fil* (*io*) *Pap*(*iria tribu*) *Feli*[*c*]*i*, *decurioni*... *aedilicio*... [*f*]*lam*(*ini*) *perp*(*etuo*) *omni*[*bus*] *honoribus functo*, *qui ob*... *lu*[*dos sc*]*aenicos edidit*, *itemq*[*ue*] *ob*[*honorem*...] *ad summa*[*m*] *honori*[*s legitimam adjecit*...] R. C.]

(2) [*L.*? *Licin*[*io*] *L. fil*[*io*], *Pap*(*iria tribu*) *Rogatin*[*o*] *decurio*[*ni*] *adlect*[*o*]... R. C.]

prise d'eau, d'où des conduits que l'on suit encore le long du ravin l'amenaient aux ruines qui sont plus bas. Les assises sont en pierres de taille, ainsi que les soubassements des piliers formant des galeries étroites.

Les ruines vers le confluent du ravin sont, à n'en pouvoir douter, celles d'anciens thermes et probablement de thermes byzantins.

On voit encore debout aujourd'hui trois bâtiments attenants assez spacieux, occupant la largeur du ravin depuis la rive gauche du torrent.

Ces bâtiments sont circulaires à l'intérieur et creusés d'une série circulaire de cavités s'ouvrant en arcades sur la chambre principale, la couverture formant une sorte de coupole aplatie. Du côté du sud, c'est-à-dire regardant l'ouverture du ravin, ces ruines sont ouvertes et en partie effondrées. Du côté du nord, elles ont beaucoup mieux conservé leur ancien aspect; le bâtiment était hexagonal extérieurement; afin de ménager les excavations cintrées qui existaient à l'intérieur, le mur formait un ressaut incliné, sur lequel s'appuyait un autre mur assez bas de même forme et supportant la voûte.

Le tout était en petit appareil, sauf les assises, les arêtes des murs et les piscines dont on voit les traces tout près du torrent au sud.

En résumé, c'était une construction élégante, d'une époque relativement récente; le pavillon central était le plus élevé. Les aménagements répondent parfaitement à l'hypothèse qui nous fait reconnaître des thermes.

Un puits ancien existe près du torrent.

La situation de l'ensemble des ruines d'Henchir Toût-el-Kahya est pittoresque et encore facile à distinguer.

La ville, assez considérable, s'étendait autour de la tête du petit ravin où se trouvent les thermes, principalement auprès de la source et à l'est du petit monument carré que nous croyons être une prise d'eau, sur un plateau assez étendu formant éperon, au confluent du ravin des thermes et du petit oued en aval.

Les conduits d'eau près de la source et près de la prise d'eau (?) sont construits soigneusement avec des pierres taillées.

À visiter: les gourbis qui se trouvent au-dessus de la source sur la rive droite; nous y avons relevé l'inscription suivante (les murs du gourbi sont eux-mêmes des vestiges anciens) :

ıICTISSIMORVM P
VCIMIIıASI)RIVCVS
VSIAIILABSAIU MIOREEO
IIIXCOIVıIIICWIVNIVERSOOR [1]

Au même endroit, une pierre sculptée forme l'encoignure d'un gourbi; c'était une sorte de pilier à quatre faces, sur chacune desquelles se détachait un personnage en relief ressortant d'une niche peu profonde; c'est probablement une sculpture byzantine venant d'une église ou d'une basilique, ainsi qu'une autre pierre taillée que l'on voit non loin de là formant un frontiscipe quadruple de forme triangulaire; il est à peu près certain que cette pierre carrée soutenue par des piliers recouvrait une statue ou un attribut religieux quelconque, couronnant peut-être un autel chrétien et appartenait à la même ornementation que la pierre aux quatre personnages dont il vient d'être parlé.

Village de Tehent.

Le Djebel Tehent est le point culminant de tout le massif montagneux occupé par les Bejaoua; le village ou plutôt les villages de Tehent sont appuyés contre les flancs à pic du dernier sommet que surmonte un petit plateau, d'où la vue s'étend jusque vers Bizerte et embrasse la plaine de Mateur, les grandes chaînes de Mogodie et toutes les vallées environnantes.

Deux villages, séparés par une muraille rocheuse irrégulière, sont parfaitement distincts : celui des Tehentia à l'ouest, celui des Ousseltia à l'est. Ils ont tout à fait l'aspect de hameaux kabyles et ne sont formés que de gourbis à murs en pierres, très bas, la plupart enfouis sous le sol, recouverts de grossières terrasses où le chaume supporte une couche de terre légèrement mélangée de chaux.

Les gens de Tehent sont originaires du Maroc (Senhudja, Ouled-Amor) et sont venus s'établir sur ce point il y a 400 ans environ

[1] La copie est très défectueuse, on ne peut en proposer une lecture quelque peu vraisemblable. On reconnaît seulement à la ligne 1 le reste de la formule : [*Pro salute? in*]*victissimorum p*[*rincipum*]; — à la ligne 3 : [*vet*]*ustate babsa*[*m ad meli*]*ore*[*m statum*] — et à la ligne 4 : . . . . [*cum universo or*[*dine*]. . . R. C.]

(d'après les indigènes); leur migration correspond évidemment à la migration générale qui a amené les Bejaoua. Les Ousseltia sont originaires du Djebel Ousselet près de Kérouan et sont établis à Tehent depuis 150 ans(?).

De Toût-el-Kahya à Tehent, le chemin est rocailleux et difficile; une particularité à signaler : on voit beaucoup de vignes dans la vallée entre Tehent et l'Oued Joumine; le raisin en est vendu à Mateur et à Béja.

Un vent violent bat continuellement le pic effrité de Tehent, qui semble au loin la ruine d'un château fort immense avec ses tours et ses crénelures. Des déchirures béantes sillonnent en tous sens le petit plateau supérieur et lui donnent un air de vétusté qui devrait peu rassurer les habitants du village qui s'étend à ses pieds.

Les vestiges anciens sont nombreux dans toutes les petites vallées avoisinantes, mais peu apparents, et près du village lui-même. Il existait certainement là un établissement assez important. On voit encore sur la hauteur, près du village, une petite ruine ancienne encore debout, cintrée à une extrémité et dominant la vallée.

Plus bas, dans le ravin, près d'un buisson de palmiers, traces nombreuses d'un établissement antique; on y remarque surtout des pierres sculptées et des colonnes qui paraissent provenir d'un temple ou d'une église. Une fontaine entourée de pierres taillées.

Aucune inscription.

Il reste à signaler, dans la région parcourue, des traces de ruines à : Guendouza, Khanguet-el-Hammam, la vallée de l'Oued Bégrat, Sidi-Ali-ben-Hachirich, Henchir Berbour, Sidi-Achour, Sidi-Bessuba. Ces dernières sont assez importantes; on y voit sur un petit ravin un reste de construction paraissant provenir d'un ancien aqueduc.

A Ksar-Mezouar, ruine importante que nous n'avons pas eu le loisir de visiter, mais qui a déjà été décrite par M. le capitaine Vincent.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

Advielle (M.). Sur les musées provinciaux, p. 316.

Aïn-Dourat (Tunisie). Tombeau romain, p. 113.

Aïn-Tounga (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 238.

Aïn-Zenata (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 463-464.

Alipa (Jean), orfèvre, p. 401.

Amiens (Somme). Documents concernant un des architectes de la cathédrale, p. 366.

Angivillers (Oise). Découverte de monnaies romaines, p. 121, 129.

Antibes (Alpes-Maritimes). Inscription antique, p. 305.

Antigny (Vienne). Cimetière mérovingien, p. 256-272. — Inscriptions mérovingiennes, p. 256-272.

Apt (Vaucluse). Découverte de vases antiques, p. 124. — Inscription grecque, p. 241. — Inscriptions romaines, p. 250-251.

Arbellot (L'abbé). Bas-reliefs provenant de l'abbaye de la Règle, p. 308-309. — Observations diverses, p. 318.

Architectes de la cathédrale d'Amiens, p. 366-370.

Arch-Zara (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 216-217.

Armagnac (Connétable d'). Sa sépulture, p. 125, 244-248.

Arras (Pas-de-Calais). Cimetière gallo-romain, p. 122, 341-344.

Aspres-les-Corps (Hautes-Alpes). Découverte d'une sépulture carolingienne, p. 454-455.

Avignon (Vaucluse). Inscriptions provenant de l'Université, p. 309.

B

Babeau (Albert). Hommage au Comité, p. 241.

Babelon (E.). Recherches archéologiques en Tunisie, p. 4 à 78.

Barbier de Montault (X.). Communications sur des fers à hosties, p. 376, 387, 389, 423; — sur les inscriptions de Saint-Bertrand-de-Comminges, p. 121, 128. — Hommages au Comité, p. 122, 388.

Barque antique en bois du musée de Bourges, p. 441-443.

Barry (Lieutenant). Renseignements sur le territoire entre Mateur et Béja, p. 481-495.

Barthélemy (Anatole de). Chargé de rapports, p. 125, 241, 387, 388.

—— Nommé de la Commission des correspondants, p. 310; — de la Commission du Congrès de la Sorbonne, p. 428; — vice-président du Congrès de la Sorbonne, p. 301.

—— Observations diverses, p. 304.

—— Rapports sur des demandes de sub-

vention, p. 122, 242; — sur diverses communications, p. 421; — sur les fouilles de Graufesenque, p. 324-325; — sur la Société archéologique de Montpellier. p. 421.

Barthélemy (Dr). Mémoire sur les orfèvres et les brodeurs de Marseille, p. 376, 390, 391-414.

Bas-relief chrétien découvert à Carthage, p. 220-223.

Bauchet (M.). Envoi d'inscriptions romaines, p. 456-457.

Baye (Joseph de). Hommage au Comité, p. 388. — Inscriptions de Leiria, p. 376, 452-453. — Note sur la nécropole de Testona, p. 316-317.

Bazin (H.). Note sur une inscription d'Antibes, p. 304-305.

Beauvais (Musée de), p. 358.

Behen (Somme). Croix du xvie siècle, p. 351-353.

Belenet (M. de). Note sur l'Enfida et la vallée de l'Oued Marouf, p. 196 à 214.

Bellone (Pas-de-Calais). Notice sur cette commune, p. 241, 372-375.

Benoit. Hommage au Comité, p. 388.

Berthelé (J.). Fers à hosties, p. 387, 423.

Bertrand (Alexandre). Chargé de rapports, p. 122, 323, 355, 376, 387, 388. — Préside le Congrès de la Sorbonne, p. 299.

—— Rapports sur des demandes de subvention, p. 122, 242, 323, 377; — sur diverses communications, p. 325-326, 423.

—— Rapports sur une barque antique trouvée dans le Cher, p. 441-443; — sur les fibules à pincettes, p. 355, 358-360; — sur les fouilles de Chamiers, p. 422; — sur l'hypogée préhistorique de la Chapelle-sous-Crécy, p. 440-441; — sur les tumulus de Saint-Avit et de Sempesserre, p. 437-438.

Béruges (Vienne). Cimetière mérovingien, p. 274-276.

Bolloré (M.). Envoi des copies d'inscriptions romaines, p. 456.

Borda (Jean-Charles). Son mobilier, p. 424-425.

Bordes-sur-Lez (Ariège). Cimetière à incinération, p. 301.

Borest (Oise). Pierres gravées du château, p. 306.

Boucher de Molandon. Fouilles du tumulus de Reuilly, p. 320.

Bou-Ficha (Tunisie). Inscription antique, p. 70.

Bou-Ghrara (Tunisie), voir Gighthis.

Bourges (Cher). Découverte de stèles romaines, p. 319.

Boyé. Ruines romaines du nord de la Tunisie, p. 238.

Brancas (Mme de). Liste de ses bijoux en 1792, p. 425.

Brignoles (Var). Borne milliaire, p. 356.

Brochin (M.). Envoi d'inscriptions romaines, p. 458-465.

Brodeurs de Marseille au moyen âge, p. 402-406.

Brun (M.). Sculptures grecques de la bibliothèque de Nice, p. 320, 360-364.

Brutails. Note sur la chapelle de Saint-Martin de Fenouillar et ses peintures, p. 355, 443-449.

Buhot de Kersers. Communications sur une barque en bois du musée de Bourges, p. 347, 441-443; — sur deux bornes agraires du musée de Bourges, p. 241; — sur des stèles romaines trouvées à Bourges, p. 319. — Observations diverses, p. 312.

C

Cagnat (R.). Exploration de la vallée de l'Oued-Tin, p. 99 à 120. — Inscriptions des environs de Souk-Ahras, p. 456-465. — Projet de publication

des papiers de Léon Renier, p. 121, 126. — Ruines romaines au nord de la Tunisie, p. 238-240.

Caraven-Cachin. Note sur le trésor de Las Graisses, p. 307.

Carthage (Tunisie). Bas-relief chrétien, p. 220-223. — Basilique de Damous-Karita, p. 224-237. — Fouilles de MM. Reinach et Babelon, p. 4-78.

Càtillon (Le) [Marne]. Vase antique de bronze, p. 321.

Cau-Durban (L'abbé). Notice sur le cimetière à incinération de Bordes-sur-Lez, p. 301.

Cérès (L'abbé). Rapport sur les fouilles de Graufesenque, p. 241, 324-325.

Cerf (L'abbé). Note sur un autel de la cathédrale de Reims, p. 387, 423.

Cessac (De). Note sur le boisseau de Chénerailles, p. 121, 252-255. — Note sur la sépulture du connétable d'Armagnac, p. 125, 244-248.

Chabouillet (M.) annonce la mort de MM. Demay et Desjardins, p. 386-387; — chargé de rapports, p. 121, 323, 387, 388; — nommé président du Congrès de la Sorbonne, p. 301. — Observations diverses, p. 304, 306. — Rapports sur les antiquités de Kustendjé, p. 357; — sur un bas-relief trouvé à Périgueux, p. 127, 130-131; — sur les papiers de F. de Guilhermy, p. 121.

Châlons-sur-Marne. Inventaire du trésor de la cathédrale en 1413, p. 122, 127, 135, 188.

Chamiers (Dordogne). Fouilles, p. 376, 422.

Chaouach (Tunisie). Inscription romaine, p. 238.

Chapelle (L'abbé) demande une subvention, p. 122.

Chapelle-sous-Crécy (La) [Seine-et-Marne]. Hypogée de la pierre polie, p. 440-441.

Chaudron (Maine-et-Loire). Fer à hosties, p. 423.

Chaumoczey (Abbé de), voyez Guy.

Chénérailles (Creuse). Boisseau de pierre, p. 121, 127-128, 252-255.

Chevrier. Découverte faite au Coudray (Eure-et-Loir), p. 309.

Cholet (Musée de). Note sur une boîte en bois de ce musée, p. 307.

Chousserie. Notes sur Kustendjé, p. 387.

Christian. Notice sur l'incinération en Gaule, p. 301.

Cimetières à incinération, p. 301.

Cimetières mérovingiens d'Ermont (Seine-et-Oise), p. 414-419; — du Poitou, p. 256-298.

Civaux (Vienne). Cimetière mérovingien, p. 278-286.

Clermont (Louise de), comtesse de Tonnerre. — Vente de ses bijoux en 1553, p. 377-379 et 380-382.

Colleville (Vicomte de). Note sur des restes romains à Chef-Fontaine, près de Quimperlé, p. 387, 421.

Comité. Séances du 18 janvier 1886, p. 1-3; — du 8 février, p. 121-124; — du 15 mars, p. 125-130; — du 12 avril, p. 241-244; — du 10 mai, p. 323-327; — du 21 juin, p. 355-358; — du 12 juillet, p. 376-380; — du 15 novembre, p. 386-391; — du 13 décembre, p. 420-428.

Congrès de la Sorbonne en 1886, p. 299 à 322. — Nomination d'une commission pour préparer le Congrès de 1887, p. 428.

Correspondants du Comité. — Revision de la liste, p. 379.

Couard-Luys. Observations sur l'étendard de Jeanne Hachette, p. 303.

Coudray (Le) [Eure-et-Loir]. Découverte d'objets antiques, p. 309.

Courajod (L), chargé d'un rapport, p. 387. — Nommé de la Commission des correspondants, p. 130. — Rapport sur une communication de l'abbé Cerf, p. 423; — sur divers musées, p. 358, 391,

Coussol (Fouilles de), p. 3.

Imprimerie nationale.

Croix (Le P. de la). Fouilles à Déols, p. 427-428. — Sarcophages mérovingiens du Poitou, p. 243, 256-298.

Croix d'orfèvrerie à Behen (Somme), p. 351-353.

Cusey (Haute-Marne). Tumulus, p. 439-440.

D

Damous-Karita (Basilique de), p. 224-237.

Dampierre-sur-Boutonne (Charente-Inférieure). Fer à hosties, p. 423-424.

Darcel (A.), chargé de rapports, p. 122, 355; — nommé de la Commission du Congrès de la Sorbonne, p. 428. — Note sur les tapisseries des ducs de Lorraine à Vienne, p. 129, 132-135. — Rapports sur des fers à hosties, p. 389, 423-424; — sur l'inventaire de la cathédrale de Châlons, p. 127, 135-147; — sur le procès-verbal de vente des bijoux de la comtesse de Tonnerre, p. 377-378.

Dar-el-Bey (Tunisie). Inscription antique, p. 70.

Dar si Mohammed ben abd es Selam. — Inscription romaine, p. 192.

Dehaisnes (L'abbé). Hommage au Comité, p. 388.

Delattre (Le P.). Découverte d'un bas-relief chrétien à Carthage, p. 220. — Découverte d'une basilique chrétienne, p. 224-237.

Delort. Demande de subvention, p. 355, 377. — Note sur la céramique gauloise, p. 321-322.

Deloye. Inscription grecque des environs d'Apt, p. 241.

Demaison. Observation au Congrès de la Sorbonne, p. 318.

Demandes de subvention, p. 1, 2, 3, 122, 125, 355, 358, 376, 377, 421.

Demay (Germain), chargé de rapports, p. 121, 241; — nommé vice-président du Congrès de la Sorbonne, p. 301. — Rapport sur le boisseau de Chénérailles, p. 127, 128; — sur un inventaire de la collégiale de Saint-Omer, p. 2. — Sa mort, p. 386.

Dentilianus (Q. Cæcilius Marcellus). Son *cursus honorum*, p. 69.

Déols (Indre). Découverte d'une tombe et d'un bijou du moyen âge, p. 427, 428.

Deschamps de Pas. Inventaire de la collégiale de Saint-Omer, p. 2, 78-98.

Desjardins (Ernest), chargé de rapports, p. 241; — nommé membre de la Commission des papiers Renier, p. 121. — Sa mort, p. 386.

Des Méloizes (A.). Barque en bois, p. 387.

Dijon (Côte-d'Or). Fouilles de Saint-Étienne, p. 390. — Inscription chrétienne, p. 449-452.

Djàma (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 190, 191.

Djiara, voyez Gabès.

Ducrocq. Hommage au Comité, p. 389.

Durand (Georges) communique une charte relative à un des architectes de la cathédrale d'Amiens, p. 129, 366. — Notice sur la croix de Behen, p. 351 à 353. — Tombe de Guy, abbé de Chaumouzey, p. 383-385.

E

Écoles d'architecture en France au xiie siècle, p. 310 à 314.

El-Kantara (Tunisie). Fouilles de MM. Reinach et Babelon, p. 41, 42.

— Inscriptions romaines, p. 77, 78.
Enfida (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 70-72. — Notes du lieutenant de Belenet, p. 196-214.
Épinal (Musée d'). Tombe de Guy, abbé de Chaumouzey, p. 383-385.
Ermont (Seine-et-Oise). Fouilles de M. Magne, p. 414-419.
Esmonnot. Vases en terre cuite trouvés dans l'Allier, p. 309.
Estaintot (Le comte d'). Hommage au Comité, p. 323.

F

Fenay (Côte-d'Or). Inscription chrétienne, p. 449-452.
Fers à Hosties, p. 376, 387, 389, 423-424.
Ficatier (Dr). Demande de subvention, p. 242.
Fleury. Note sur l'architecture militaire du moyen âge dans l'arrondissement de Mamers, p. 308, 353-354; — sur une statuette romaine, p. 318.
Flouest (Édouard). Hommage au Comité, p. 389. — Communication sur le tumulus de Cusey (Haute-Marne), p. 387, 439-440.
Fonts baptismaux de Ribemont, p. 188, 189.
Forum de Zian, p. 55.
Fourdrignier. Observations diverses, p. 310, 321. — Vase de bronze trouvé au Catillon, p. 321.

G

Gabès (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 74, 75.
Gavard. Note sur l'étendard de Jeanne Hachette, p. 303.
Gerado (Tunisie). Ruines antiques, p. 196.
Gighthis (Tunisie). Fouilles de MM. Salomon Reinach et Ernest Babelon, p. 42 à 53.
Gorse (André). Fouilles de Lescar, p. 428 à 437.
Gouilly. Inscription chrétienne trouvée à Philippeville, p. 370.
Graufesenque (Aveyron). Fouilles de l'abbé Cérès, p. 241, 324-325.
Guégan. Note sur le dolmen de Dampont, p. 355.
Guiffrey (J.-J.). Chargé de rapports, p. 388. — Nommé de la Commission du Congrès de la Sorbonne p. 428. — Rapport sur deux communications de M. Saint-Joanny, p. 424, 425.
Guignard. Habitation préhistorique de Chouzy, p. 316.
Guilhermy (Ferdinand de). Don de ses papiers au Comité, p. 1. — Ils sont déposés à la Bibliothèque nationale, p. 121.
Guy, abbé de Chaumouzey. — Sa tombe, p. 383 à 385.

H

Hachette (Jeanne). Discussion sur son étendard, p. 303, 304.
Hammam-Zeriba (Tunisie). Ruines antiques, p. 197.
Hardy (Michel). Communication sur un bas-relief de Mercure trouvé à Périgueux, p. 121, 130 à 131; — sur les fouilles de Chamiers, p. 376,

422. — Hommage au Comité, p. 241.
Henchir Aïmia (Tunisie). Inscription romaine, p. 117.
Henchir Baïa (Tunisie). Antiquités et inscriptions romaines, p. 484-485.
Henchir Battria (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 240.
Henchir Bejjar (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 104-106.
Henchir Ben-Glaïa (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 117-120.
Henchir Bezla (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 205-206.
Henchir Bir-Sofouir (Tunisie). Inscription romaine, p. 107.
Henchir Chelga (Tunisie). Inscription romaine, p. 112-113.
Henchir Chouégui. Inscription romaine, p. 100-101.
Henchir Djebal (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 101-104.
Henchir Dourat (Tunisie). Antiquités et inscriptions romaines, p. 113 à 116.
Henchir Et-Toutaït (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 464-465.
Henchir Ghmin (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 117.
Henchir Harret, voyez Segermes.
Henchir Khima (Tunisie). Ruines et inscriptions romaines, p. 206-212.
Henchir Krachnoun (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 203-204.
Henchir Maatria (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 239.
Henchir Meot (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 239.
Henchir Sidi-Amor-Djedidi (Tunisie). Inscription romaine, p. 205.
Henchir Sidi-Reïss (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 107-112.
Henchir Techgah. Antiquités et inscriptions, p. 485-486.
Henchir Tobel (Tunisie). Inscription antique, p. 76.
Henchir Toût-el-Kahya (Tunisie). Antiquités et inscriptions romaines, p. 492 à 494.
Henchir Zâtria (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 76.
Héron de Villefosse, chargé de rapports, p. 1, 241, 376, 388, 420; — nommé membre de la Commission des papiers Renier, p. 121; — de la Commission des correspondants, p. 130; — de la Commission des récompenses, p. 124.
—— Communications sur un bas-relief antique découvert à Apt, p. 357; — sur des inscriptions antiques trouvées à Nîmes, p. 364, 365; — sur une monnaie d'or trouvée à la Rochelle, p. 357. — Observations diverses, p. 327. — Rapports sur des demandes de subvention, p. 3, 421; — sur un bas-relief découvert à Carthage, p. 220 à 223; — sur les fouilles de Conssol, p. 3, et de Mauves, p. 326; — sur une inscription et des vases de bronze trouvés à Apt, p. 124, 249 à 252.

I

Inscription grecque des environs d'Apt, p. 241.
Inscriptions chrétiennes à Carthage, p. 226 à 233; — à Mateur, p. 482; — à Philippeville, p. 371.
Inscriptions du moyen âge, à Amiens, p. 368; — à Épinal, p. 383; — à Tourtus, p. 123.
Inscriptions mérovingiennes à Antigny, p. 257 à 263, 266; — à Béruges, p. 275 et 276; — à Civaux, p. 281 à 283, 286; — à Fenay, p. 451; — à Rom, p. 290-291; — à Saint-Pierre-des-Églises, p. 273; — à Savigné, p. 288.
Inscription phénicienne, p. 11.

Inscriptions romaines trouvées à Aïn-Tounga, p. 238; — à Aïn-Zenata, p. 463-464; — à Antibes, p. 305; — à Apt, p. 250; — à Arch-Zara, p. 217; — à Bellone, p. 374 et 375; — à Carthage, p. 12 à 17, 215, 226 à 236; — à Chaouach, p. 238; — à Dar-Si-Mohammed, p. 192; — à Djâma, p. 190-191; — à Gighthis, p. 44-53; — à Henchir Aïmia, p. 117; — à Henchir Baïa, p. 485; — à Henchir Battria, p. 240; — à Henchir Bejjar, p. 104-106; — à Henchir Ben-Glaïa, p. 117-120; — à Henchir Bezla, p. 205-206; — à Henchir Bir-Soffouir, 107; — à Henchir Chelga, p. 112-113; — à Henchir Chouégui, p. 100-101; — à Henchir Djebal, p. 101-103; — à à Henchir Dourat, p. 113-116; — à Henchir Et-Toutaït, p. 464-465; — à Henchir Ghmin, p. 117; — à Henchir Khima, p. 206-212; — à Henchir Krachnoun, 203-204; — à Henchir Maatria, p. 239; — à Henchir Mest, p. 239; — à Henchir Sidi-Amor-Djedidi, p. 205; — à Henchir Sidi-Reiss, p. 107; — à Henchir Toût-el-Kahya, p. 494; — à Kourba, p. 219; — à Ksar-Tyr, p. 193-194; — à Ksiba, 459-463; — à Leiria, 453; — à Mansourah, p. 212-213; — à Nîmes, p. 364-365; — à Saint-Maximin, p. 357; — à Sidi-Abd-el-Bacet, p. 491-492; — à Sidi-el-Garci, p. 198-199; — à Sidi-Mediên, p. 195; — à Sidi-Youcef, p. 458-459; — à Soliman, p. 218; — à Souk-Ahras, p. 456 et suivantes; — à Tebourba, p. 99; — à Teniet-el-Khamis, p. 480; — à Testour, p. 238-239; — à Uzappa, p. 192; — à Zarzis, p. 63; — à Zebbès, p. 465; — à Zian, p. 58-64.

Inventaires de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, p. 135 à 188; — de l'église de Saint-Omer (Pas-de-Calais), p. 2, 78-98.

J

Jacquinot (Dr). Note sur les monuments mégalithiques, p. 304.

Julien-Laferrière (L'abbé). Hommage au Comité, p. 420.

Julliot, nommé assesseur du Congrès de la Sorbonne, 301; — décrit les tapisseries de la cathédrale de Sens, p. 303.

K

Kairouan (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 73.

Kerfeunteuniou (Finistère). Découverte d'une construction de l'époque romaine, p. 421.

Kourba (Tunisie), p. 219.

Ksar-Tyr (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 193-194.

Ksiba (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 459-463.

L

La Blanchère (De). Découvertes archéologiques en Tunisie, p. 190-195, 215-219.

Laigue (De). Hommage au Comité, p. 242.

La Motre (Vincent ou Vincenot de),

orfèvre marseillais du xve siècle, p. 397-399.
Lampe antique en bronze trouvée à Apt, p. 249, 252; — en terre cuite trouvée à Carthage, p. 17-23.
Lampes chrétiennes trouvées à Carthage, p. 17 à 23.
La Noë (De). La fortification ancienne dans l'arrondissement de Mamers, p. 353-354.
Las Graisses (Tarn). Trésor gaulois, p. 307.
Lasteyrie (Robert de), chargé de rapports, p. 1, 121, 125, 243, 355, 388; — nommé secrétaire du Congrès de la Sorbonne, p. 301.
— Communications diverses, p. 379, 390, 420, 427.
— Document inédit sur un architecte de la cathédrale d'Amiens, p. 129, 357, 366-370.
— Note sur les fouilles de Déols, p. 427; — sur les fouilles de Saint-Etienne de Dijon, p. 390-391; — sur une inscription chrétienne du musée de Dijon, p. 390, 449-452.
— Observations diverses, p. 303, 308, 309, 312-313.
— Rapports sur des demandes de subvention, p. 1, 242, 355; — sur une inscription du xie siècle conservée dans l'église de Tournus, p. 122-124; — sur diverses communications, p. 425, 326.
Laval (Dr). Inscriptions de l'université d'Avignon, p. 309.
Le Blant (Edmond), chargé d'un rapport, p. 323. — Rapport sur l'inscription de Philippeville, p. 356, 370-372; — sur des demandes de subvention, 377.
Lectoure (Musée de). Statuette antique, p. 438-439.
Lefèvre-Pontalis (Eugène), nommé secrétaire adjoint du Congrès de la Sorbonne, p. 301. — Dédicace de la cathédrale de Soissons, p. 344-351. — Observations sur l'école parisienne d'architecture aux xie et xiie siècles, p. 313-314.
Leiria (Portugal). Inscriptions romaines p. 452-453.
Lemire. Communication, p. 305, 310.
Lescar (Fouilles de), p. 428-437.
Letaille. Inscriptions recueillies en Tunisie, p. 190-195.
Lex. Inscription de Tournus, p. 1, 123.
Lhuillier (Th.). Hommage au Comité, p. 242. — Hypogée préhistorique de la Chapelle-sous-Crécy, p. 387, 440.
Linas (Charles de). Hommage au Comité, p. 389.
Longnon (Auguste). Observations sur une inscription de Tournus, p. 123. — Rapport sur un mémoire du P. de la Croix, p. 243.
Lorraine (Ducs de). Leurs tapisseries à Vienne, p. 129, 132-135.

M

Magne (Lucien). Notice sur les fouilles d'Ermont, p. 390, 414-419.
Maître (Léon). Fouilles de Coussol, p. 3. — Fouilles de Mauves, p. 241, 326, 328-341. 388.
Malinowski. Note sur la pierre Constantine du musée de Cahors, p. 307.
Mansourah (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 212-213.
Maricourt (Comte de). Note sur les pierres gravées du château de Borest, p. 306.
Marseille (Argentiers et brodeurs de). p. 376.
Marsy (De). Hommage au Comité, p. 122, 242, 389. — Communication sur une découverte de monnaies à Angivilliers, p. 121, 129; — sur

Saint-Martin de Tours, p. 317. — Nommé assesseur au Congrès de la Sorbonne, p. 301. — Observations diverses, p. 304.
Martonne (De). Note sur une tombe antique, p. 388, 421.
Maspéro, chargé de rapports, p. 388, 426.
Massillon-Rouvet. Note sur un bas-relief provenant de Notre-Dame de Nevers, p. 302-303.
Mateur (Tunisie). Inscription latine, p. 482.
Mathieu (Henri). Communication sur des antiquités égyptiennes, p. 388, 426.
Mauves (Fouilles de), p. 326, 328-341.
Maxe-Werly (Léon). Étude sur les lieux dits, p. 317-318. — Fonts baptismaux de Ribemont, p. 188-189. — Hommage au Comité, p. 323. — Note sur une étoffe, p. 318.
Mercier (Colonel). Notes sur les ruines et les voies antiques de l'Algérie, p. 466-481.
Mercure découvert à Périgueux, p. 121, 130-131.
Mercure de bronze, p. 244.
Merlet (L.). Observations sur la Vierge de Pornic, p. 241, 327.
Michel (Edmond). Hommage au Comité, p. 122.
Millescamps. Observation, p. 320.
Monastir (Tunisie). Inscription romaine, p. 72.
Monnaies romaines découvertes à Angivilliers, p. 121, 129.
Montaiglon (A. de), chargé de rapports, p. 125, 243, 388, 426.
Morel (Léon). Communications sur un bas-relief antique trouvé à Apt, p. 357; — sur les fibules à pincettes, p. 323; — sur une inscription romaine de Venasque, p. 241, 388.
Mosaïques romaines de Lescar, p. 431-434.
Moulins (Musée de), p. 358.
Mowat (R.). Observations sur une inscription romaine, p. 305.
Miller (L'abbé). Note sur l'école romane d'architecture de l'Ile-de-France, p. 311-312.
Müntz (Eugène), chargé de rapports, p. 241, 376, 388. — Rapports sur diverses communications, p. 327, 390, 427.
Musées de Beauvais, p. 358; — de Dijon, p. 449; — de Lectoure, p. 438; — de Moulins, p. 358; — de Niort, p. 355; — du Puy, p. 391; — de Troyes, p. 358.

N

Nevers. Bas-relief du xie siècle provenant de l'abbaye de Notre-Dame, p. 302-303.
Nicaise (Auguste). Communications diverses, p. 310, 321. — Hommages au Comité, p. 242, 323.
Nice (Alpes-Maritimes). Sculptures grecques de la Bibliothèque, p. 360-364.
Nîmes (Gard). Inscriptions romaines, p. 364-365.
Niort (Musée de), p. 355.
Noëllas. Notice sur la voie antique de Roanne à Lyon, p. 306.

O

Orfèvres de Marseille au moyen âge, p. 392-402.
Orillette, sens de ce mot, p. 378.
Orléans (Loiret). Note sur l'enceinte gallo-romaine, p. 320.
Oued-Mahrouf (Vallée de l'). Antiquités

et inscriptions romaines, p. 200-214.

Oued-Tin (Exploration de la vallée de l'), p. 99 à 120.

P

Parfouru. Note sur les tumulus de Saint-Avit et de Sempesserre, p. 376, 437-438.

Pélicier. Inventaire du trésor de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, p. 121, 147-188.

Périgueux (Dordogne). Découverte d'un bas-relief de Mercure, p. 121, 130-131.

Pilloy (J.). Armes découvertes à Vermand, p. 321. — Hommage au Comité, p. 389. — Puits funéraires découverts à Ribemont, p. 302.

Pissot (Dr). Boite en bois sculpté du XVIe siècle conservée au Musée de Cholet, p. 307.

Philippeville (Algérie). Inscription chrétienne, p. 370-372.

Plate peinture, p. 3.

Poitiers (Vienne). Cimetières mérovingiens, p. 292-295.

Poitou (Cimetières du), p. 256-298.

Ponte Zita, identifié avec l'échelle de Ziza, p. 65.

Pornic (Vierge de), p. 241, 327.

Pouy. Communications diverses, p. 388, 427.

Puits funéraires de Ribemont, p. 302.

Q

Quantin (Max). Acte de vente des bijoux de Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre, p. 355, 380 à 382.

R

Reconnaissance d'utilité publique de la Société archéologique de Montpellier, p. 421.

Règle (Abbaye de la). Bas-reliefs du XIIe siècle, p. 309.

Reims (Marne). Autel Saint-Barthélemy à la cathédrale, p. 423.

Reinach (Salomon). Recherches archéologiques en Tunisie, p. 4 à 78.

—— Exploration de la vallée de l'Oued Tin, p. 99 à 120.

—— Inscriptions recueillies en Tunisie par M. Letaille, p. 190 à 195.

Renaud (Me), architecte de la cathédrale d'Amiens au XIIIe siècle, p. 366-370.

Renier (Léon). Ses papiers relatifs aux antiquités d'Afrique, p. 121, 125 à 127.

Reuilly (Loiret). Tumulus, p. 320.

Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. 299 à 322.

Ribemont (Aisne). Fonts baptismaux, p. 188, 189. — Puits funéraires, p. 302.

Robert (Charles), chargé de rapports, p. 121, 125, 241, 323, 376; — nommé de la Commission des papiers Renier, p. 121.

—— Hommage au Comité, p. 376.

—— Rapports sur des demandes de subvention, p. 2, 243; — sur un bronze antique, p. 243, 244; — sur les antiquités de Bellone, p. 357, 372 à 375; — sur des inscriptions de Leyria, p. 427, 452-453; — sur des inscriptions du Var, p. 356-357; — sur des monnaies découvertes près de

Compiègne, p. 129; — sur le projet de publication des papiers de Léon Renier, p. 125-127, 377.
Rodilhan (Gard). Inscription romaine, p. 364.
Rom (Deux-Sèvres). Cimetière mérovingien, p. 289-291.
Roman (Joseph). Sépulture carolingienne découverte à Aspres-les-Corps (Hautes-Alpes), p. 454-455.
Rossi (De). Son opinion sur un bas-relief chrétien de Carthage, p. 221-223.
Rostan. Hommage au Comité, p. 125, 389.
— Inscriptions antiques du département du Var, 356-357; — de Saint-Maximin, 323.
Rusippisir (Algérie). Antiquités romaines, p. 468-469.

S

Saint-Avit (Gers). Tumulus, p. 437, 438.
Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne). Inscription du moyen âge, p. 121, 128.
Saint-Denis-d'Anjou. Découverte d'une sépulture romaine, p. 421.
Saint-Donat (Basses-Alpes). Fouilles, p. 377.
Saint-Joanny. Bijoux de Mme de Brancas, p. 425. — Note sur le mobilier de Borda, p. 388, 424-425.
Saint-Julien-l'Ars (Vienne). Cimetière mérovingien, p. 288, 289.
Saint-Laurent (Palamèdes de), orfèvre, p. 399, 400.
Saint-Martin-de-Fenouillar (Pyrénées-Orientales). Chapelle et peintures du XIIe siècle, p. 443-449.
Saint-Maximin (Var). Inscription romaine, p. 357.
Saint-Omer (Pas-de-Calais). Inventaire de la collégiale en 1557, p. 2, 78 à 98.
Saint-Paul (Anthyme). Note sur les écoles d'architecture en France au XIIe siècle, p. 310, 311, 312. — Observations diverses, p. 301, 315, 318.
Saint-Pierre-de-Maillé (Vienne). Cimetière mérovingien, p. 276-277.
Saint-Pierre-des-Églises (Vienne). Cimetière mérovingien, p. 272 à 274.
Savigné (Vienne). Cimetière mérovingien, p. 287-288.
Schlumberger (Gustave) communique une notice sur les fouilles de Lescar, p. 420.
Sculptures antiques trouvées à Carthage, p. 24-29.
Segermes (ou Henchir Harret, Tunisie). Inscriptions romaines, p. 71-72.
Sempesserre (Gers). Tumulus, p. 438.
Semur. Société des sciences historiques et naturelles, p. 125.
Sépulture carolingienne d'Aspres-les-Corps, 454-455.
Sidi-Abd-el-Bacet (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 491-492.
Sidi-el-Garci (Tunisie). Ruines et inscriptions romaines, p. 198-199.
Sidi-Mediên (Tunisie), p. 195.
Sidi-Youcef (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 458-459.
Sipière (Clément). Communications au Congrès de la Sorbonne, p. 305, 310.
Sociétés savantes : Académie de Reims, p. 1. — Société académique de l'Aube, p. 358. — Société académique de Saint-Quentin, p. 420. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, p. 125, 242. — Société d'agriculture de la Marne, p. 122. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 125, 243. — Société archéologique de Mont-

pellier, p. 387, 421. — Société archéologique de l'Oise, p. 358. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, p. 125. — Société d'émulation des Deux-Sèvres, p. 355. — Société d'émulation de Moulins, p. 358. — Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran, p. 376, 421. — Société philomathique de Verdun, p. 2. — Société des sciences historiques de Semur, p. 125, 242. — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, p. 377.
Soissons (Aisne). Dédicace de la cathédrale, p. 344-351.
Soliman (Tunisie). Inscription romaine, p. 218.
Sorbonne (Congrès de la), p. 299 à 322. — Nomination d'une commission pour préparer le Congrès de 1887, p. 428.
Souk-Ahras. Inscriptions romaines, p. 456 et suivantes.
Sousse (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 74.
Statues antiques trouvées à Bou-Ghrara, p. 43; — à Zian, p. 54-57.
Stèles puniques découvertes à Carthage, p. 9-11.
Stèles romaines trouvées à Bourges, p. 319.

T

Tapisseries des ducs de Lorraine à Vienne, p. 132-135.
Tardieu (Ambroise). Communications diverses, p. 1, 388, 425-426.
Tebourba (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 99.
Teniet-el-Khamis (Algérie). Inscription romaine, p. 480.
Terninck (A.). Notice sur le cimetière gallo-romain d'Arras, p. 122, 341-344; — sur la commune de Bellone, p. 241, 372-375.
Terres cuites trouvées à Carthage, p. 30, 31.
Testona (Lombardie). Nécropole franque, p. 316-317.
Testour (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 238-239.
Teulier (Pierre), orfèvre à Marseille, p. 401-402.
Thibuca identifié avec Zouitina, p. 68.
Tombe du xiie siècle, p. 383-385.
Tombeau antique trouvé à Carthage, p. 38.
Tombeau romain à Aïn-Dourat, p. 113.
Tonnerre (Comtesse de), voyez Clermont (Louise de).
Tortebesse (Puy-de-Dôme). Découvertes archéologiques, p. 1.
Tournus (Saône-et-Loire). Inscription du xie siècle, p. 1, 123.
Tours (Indre-et-Loire). Travaux dans la crypte de Saint-Martin, p. 317.
Toussaint (M.). Envoi d'inscriptions romaines, p. 457.
Troyes (Musée de), p. 358.
Tubusuptus (Algérie), p. 473 et suivantes.
Tunisie. Recherches archéologiques de MM. Reinach et Babelon, p. 4 à 78.

U

Uzappa (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 192-193.

V

Velaux (Bertrand de), orfèvre, p. 394-396.
Verlaque (L'abbé). Notice sur les églises de Six-Fours et de la Gayolle (Var), p. 388.
Vermand (Aisne). Découverte d'armes, 321. — Fouilles, p. 420.
Veuclin. Note sur une miniature du xvie siècle, p. 315.
Vienne (Autriche). Tapisseries des ducs de Lorraine, p. 129, 132-135.
Vignat. Note sur l'enceinte gallo-romaine d'Orléans, p. 320.
Voies romaines de l'Algérie, p. 466-481.

Z

Zama, voyez Djama.
Zarzis (Tunisie). Inscription romaine, p. 63.
Zebbès (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 465.
Zian (Tunisie). Fouilles de MM. Salomon Reinach et Ernest Babelon, p. 54 à 57.
Zouitina (Tunisie). Ruines et inscriptions romaines, p. 66 à 69.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE.

Planche I. Bas-reliefs d'ivoire et masques de terre cuite trouvés à Carthage, p. 28.
Planche II. Terres cuites de Carthage, p. 29.
Planche III. Terres cuites de Carthage, p. 31.
Planche IV. Plan et coupes de la tranchée de Bir-Messaouda, p. 33.
Planche V. Tranchée de Feddan-el-Behim, p. 37.
Planche VI. Statues de Gighthis, p. 43.
Planche VII. Statues de Zian et inscription de Gighthis, p. 44.
Planche VIII. Forum de Zian, p. 55.
Planche IX. Sculptures de Zian, p. 56.
Planche X. Inscriptions de Zian, p. 59.
Planche XI. Mausolée d'Aïn-Dourat, p. 113.
Planche XII. Bas-relief découvert à Carthage, p. 220.
Planche XIII. Plan d'une basilique découverte à Damous-Karita, p. 225.
Planche XIV. Plan d'un monument antique découvert à Mauves, p. 333.
Planche XV. Croix de Béhen, p. 351.
Planche XVI. Tombe de Guy, abbé de Chaumouzey, p. 383.
Planche XVII. Mosaïques romaines trouvées à Lescar, p. 433.

LISTE DES VIGNETTES.

Objet antique trouvé à Carthage, p. 11.
Lampes chrétiennes trouvées à Carthage, p. 17, 19. 20, 21, 22.
Charnières en os, p. 27.
Tombeau (?) punique, p. 38.
Amulette gnostique, p. 57.
Graffite tracé sur une brique, p. 62.
Fonts baptismaux de Ribemont, p. 189.
Tombes mérovingiennes, p. 258, 259, 260, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 273, 275, 277, 293, 296, 297.
Fibule dite à pincette, p. 359.
Plan des fouilles de Lescar, p. 431.
Rouelle trouvée à Aspres-les-Corps, p. 454.
Carte des voies romaines autour de Rusippisir et de Saldæ, p. 467.
Oppidum romain de Taourirt-Iril, p. 471.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 18 janvier 1886, p. 1 à 3.

Rapport de M. Demay sur un inventaire des ornements et joyaux de l'église collégiale de Saint-Omer en 1557, p. 2.

Recherches archéologiques en Tunisie, par MM. Salomon Reinach et Ernest Babelon, p. 4 à 78. (Planches.)

Inventaire des ornements, reliquaires, etc., de l'église collégiale de Saint-Omer en 1557. Communication de M. Deschamps de Pas, p. 78 à 98.

Exploration de la vallée supérieure de l'Oued Tin, par MM. Cagnat et S. Reinach, p. 99 à 120.

Séance du 8 février 1886, p. 121-124.

Rapport de M. de Lasteyrie sur une inscription de Tournus, communiquée par M. Lex, p. 122 et 123.

Séance du 15 mars 1886, p. 125-130.

Rapport de M. Charles Robert sur un projet de publication des papiers de Léon Renier, p. 125-127.

Bas-relief représentant Mercure; rapport de M. Chabouillet sur une communication de M. Michel Hardy, p. 130 et 131.

Note sur les tapisseries des ducs de Lorraine; communication de M. Darcel, p. 132-135.

Inventaire des meubles et joyaux de la cathédrale de Châlons en 1410; rapport de M. Darcel sur une communication de M. Pélicier, p. 135-147 et 147-188.

Fonts baptismaux de l'église de Ribemont (Aisne); communication de M. Maxe-Werly, p. 188 et 189.

Extraits de deux rapports de M. de la Blanchère relatifs à la mission de M. Letaille en Tunisie, p. 190-195.

Note sur l'Enfida et la vallée de l'Oued-Mabrouf; communication de M. le lieutenant de Belenet, p. 196-214.

Découvertes archéologiques à Carthage et dans la presqu'île du cap Bon; extraits de la correspondance de M. de la Blanchère, p. 215-219.

Fouilles du cimetière chrétien et de la basilique de Damous-Karita, à Carthage; rapport de M. Héron de Villefosse sur une communication du P. Delattre, p. 220-223. (Planche.)

Notice sur la basilique chrétienne découverte à Damous-Karita, près Carthage; communication du P. Delattre, p. 224-237. (Planche.)

Ruines romaines du nord de la Tunisie; rapport de M. Cagnat sur une communication de M. le lieutenant Boyé, p. 238-240.

Séance du 12 avril 1886, p. 241 à 244.

Sépulture du connétable d'Armagnac au monastère des Célestins des Ternes, commune de Pionnat (Creuse); communication de M. de Cessac, p. 244 à 248.

Découverte d'une inscription et de vases en bronze à Apt (Vaucluse); rapport de M. Héron de Villefosse sur une communication de M. Morel, p. 249 à 252.

Le boisseau en pierre de la ville de Chénérailles (Creuse); communication de M. de Cessac, p. 252 à 255.

Cimetières et sarcophages mérovingiens du Poitou, par le P. de la Croix, p. 256 à 298.

Congrès de la Sorbonne, p. 299 à 322.

Séance générale d'ouverture, p. 299 et 300.

Séance du 27 avril 1886, p. 301 à 306.

Communication de M. Bazin sur une inscription d'Antibes, p. 304 et 305.

Séance du 28 avril 1886, matin, p. 307 à 309.

Communication de M. Valette et observations de M. de Lasteyrie sur la pierre Constantine au Musée de Cahors, p. 307 et 308.

Séance du 28 avril 1886, soir, p. 310 à 315.

Discussion sur les écoles d'architecture de l'époque romane entre MM. Anthyme Saint-Paul, l'abbé Müller, de Lasteyrie, Lefèvre-Pontalis, p. 310 à 314.

Séance du 29 avril 1886, matin, p. 316 à 319.

Séance du 29 avril 1886, soir, p. 320 à 322.

Séance du 10 mai 1886, p. 323 à 327.

Rapport de M. A. de Barthélemy sur les fouilles exécutées par M. l'abbé Cérès à Graufesenque (Aveyron), p. 324 et 325.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur les fouilles exécutées par M. Léon Maître à Mauves (Loire-Inférieure), p. 326.

La station romaine de Mauves (Loire-Inférieure); rapports de M. Léon Maître, p. 328 à 343. (Planche.)

Un coin du cimetière gallo-romain d'Arras; communication de M. A. Terninck, p. 343 à 346.

La dédicace de la cathédrale de Soissons en 1479; communication de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, p. 346 à 351.

La croix de Behen (Somme); communication de M. Georges Durand, p. 351 à 353. (Planche.)

La fortification ancienne dans l'arrondissement de Mamers; rapport de M. de la Noë sur une communication de M. Fleury, p. 353-354.

Séance du 21 juin 1886, p. 355-358.

Rapport de M. Charles Robert sur des inscriptions romaines communiquées par M. L. Rostan, p. 356-357.

Rapport de M. Alexandre Bertrand sur une note de M. Morel relative aux fibules dites à pincettes, p. 358-360.

Sculptures grecques de la bibliothèque municipale de Nice; communication de M. Brun, p. 360-364.

Inscriptions funéraires découvertes à Nîmes, communication de M. Héron de Villefosse, p. 364-365.

Document inédit sur un des architectes de la cathédrale d'Amiens au xiiie siècle; rapport de M. de Lasteyrie sur une communication de M. Georges Durand, p. 366-370.

Découverte d'une inscription chrétienne à Philippeville (Algérie); rapport de M. Le Blant sur une communication de M. Gouilly, p. 370-372.

La commune de Bellone et les antiquités qui s'y trouvent; rapport de M. Charles Robert sur une communication de M. Terninck, p. 372-375.

Séance du 12 juillet 1886, p. 376-380.

Rapport de M. Darcel sur le procès-verbal de vente des bijoux de Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre, p. 377-379.

Acte de vente de bijoux et vaisselle par Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre, en 1553; communication de M. Quantin, p. 380-382.

Tombe de Guy, abbé de Chaumouzey; communication de M. Georges Durand, p. 383-385. (Planche.)

Séance du 15 novembre 1886, p. 386-391.

Documents inédits sur les argentiers et les brodeurs à Marseille pendant les xive, xve et xvie siècles, par M. le Dr Barthélemy, p. 391-414.

Note sur les fouilles de l'église d'Ermont (Seine-et-Oise), par M. Lucien Magne, p. 414-419.

Séance du 13 décembre 1886, p. 420-428.

Rapport de M. de Barthélemy sur diverses communications, p. 421.

Rapport de M. Alexandre Bertrand sur les fouilles de Chamiers (Dordogne), p. 422.

Rapport de M. Darcel sur des fers à hosties communiqués par MM. Barbier de Montault et Berthelé, p. 423-424.

Rapport de M. Guiffrey sur deux communications de M. Saint-Joanny, p. 424-425.

Note de M. de Lasteyrie sur des découvertes faites à Déols, p. 427-428.

Les fouilles de Lescar; communication de M. André Gorse, p. 428-437.

Tumulus de Saint-Avit et de Sempesserre; rapport de M. Alexandre Bertrand sur une communication de M. Parfouru, p. 437-439.

Tumulus situé près de Cusey; rapport de M. Alexandre Bertrand sur une communication de M. Édouard Flouest, p. 439-440.

Note sur la découverte d'un hypogée préhistorique; rapport de M. Alexandre Bertrand sur une communication de M. Lhuillier, p. 440-441.

Barque antique en bois; rapport de M. Alexandre Bertrand sur une communication de M. Buhot de Kersers, p. 441-443.

L'église Saint-Martin de Fenouillar; communication de M. Brutails, p. 443-449.

Note sur une inscription chrétienne conservée à Dijon; communication de M. de Lasteyrie, p. 449-452.

Inscriptions romaines de Leiria; rapport de M. Charles Robert sur une communication de M. de Baye, p. 452-453.

Sépulture carolingienne découverte à Aspres-les-Corps (Hautes-Alpes); communication de M. Roman, p. 454-455.

Estampages pris aux environs de Souk-Ahras; rapport de M. Cagnat, p. 456-465.

Notes sur les voies antiques de l'Algérie, recueillies par les brigades topographiques et communiquées par le colonel Mercier, p. 466-481.

Renseignements sur le territoire entre Mateur et Béja, par M. le lieutenant Barry, p. 481-495.

Table alphabétique, p. 497-509.

Table des planches, p. 510.

Table des matières, p. 511-513.

DC
2
F82
1886

France. Comité des travaux historiques et scientifiques
Bulletin archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY